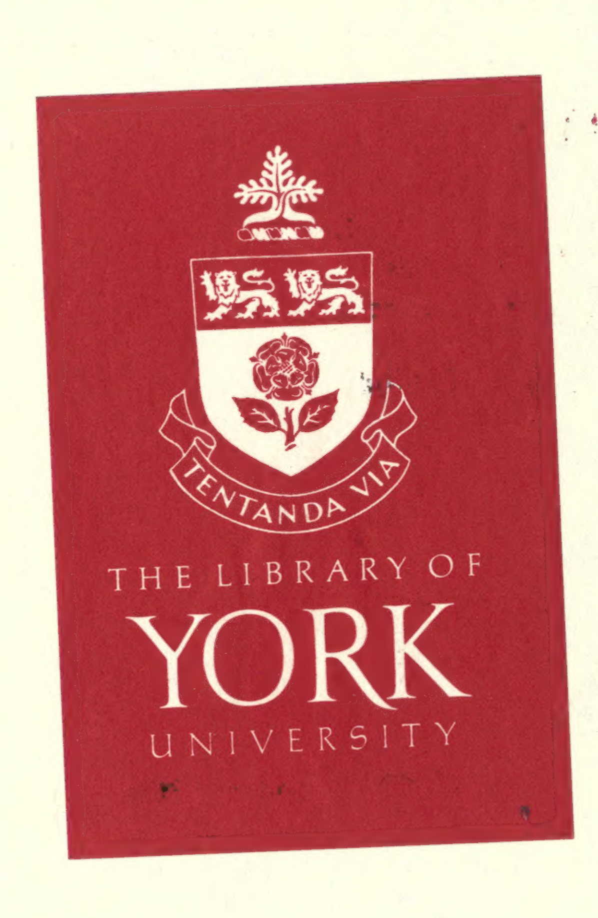
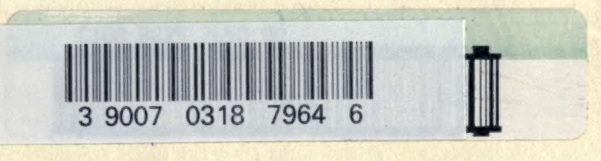

TENTANDA VIA
THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY


3 9007 0318 7964 6

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR
ET CONTINUÉ
PAR DES MEMBRES DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

TOME XXX.
SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.



PARIS 1888

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1971

Réimpression avec L' accord de
L' Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

AVERTISSEMENT.

Voici déjà sept tomes sur l'histoire littéraire du XIVe siècle, et nous en sommes encore aux premières années. Nous avançons lentement, et nous n'avons pas l'espoir de franchir, dans chacun des tomes suivants, plus d'espace que dans chacun de ceux-ci. Cette lenteur, nous l'avons plusieurs fois expliquée, et, pensons-nous, justifiée.

Une partie considérable du présent volume est occupée par l'analyse et l'étude des romans en vers du cycle de la Table Ronde. Quelques-uns de ces romans sont du XIIe siècle; il n'y en a pas un seul du XIVe. Toutefois l'auteur de tel ou tel des plus récents a pu vivre jusqu'au règne de Philippe IV ou même jusqu'à celui de Louis X; et cette conjecture très vraisemblable nous a fourni l'occasion de combler une lacune laissée par nos prédécesseurs dans l'histoire de la littérature française au moyen âge. Plusieurs romans de la Table Ronde avaient été néanmoins l'objet de notices séparées; il nous a donc suffi d'ajouter à ces notices quelques renseignements nouveaux, présentés sous une forme très sommaire. Quant à ceux dont il n'avait été fait encore aucune mention, nous en avons donné des analyses plus ou moins étendues, suivant l'intérêt et le mérite de chacun. Le rapprochement de tous ces poèmes nous a permis

d'en mettre en lumière les traits communs et le caractère général, et cela fera peut-être excuser l'anachronisme avoué qu'offre l'insertion de cette notice collective dans un volume dont le titre indique un siècle auquel la plus grande partie de cette notice n'appartient réellement pas.

De celles qu'on lit ensuite la plus considérable, qui concerne Gilles de Rome, est l'ouvrage d'un confrère mort depuis longtemps. Si nous l'avions donnée telle qu'il nous l'a laissée, on y aurait signalé plus d'une lacune. Un personnage important comme le fut Gilles de Rome, qui joua de si grands rôles dans l'école, dans l'Église et même dans l'État, a laissé de nombreuses traces de son passage, et plusieurs n'ont été reconnues que dans ces derniers temps.

Les auteurs de ce trentième tome de l'Histoire littéraire de la France, membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sont désignés, à la fin de chaque article, par les initiales de leurs noms :

F. L.	MM. Félix Lajard.
Ern. R.	Ernest Renan.
B. H.	Barthélemy Hauréau, *éditeur*.
G. P.	Gaston Paris.
L. D.	Léopold Delisle.

TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LE TOME XXX[e]

DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

A

Annuaire de la Bibliothèque Royale de Belgique, par le conservateur baron de Reiffenberg. Première année-douzième année. Bruxelles, 1840-1851, in-16.
Annuaire de la Biblioth. royale de Belgique.

Opus excellentissimum trium partium historialium seu Cronice domini Antonini, Archiepiscopi Florentini, cum suis registris. In Nuremberga, anno 1484, die ultima julii, in-fol. (Hain, n° 1159.)
Anton. Chron.

Sermones fratris Antonii de Bitonto, ordinis Fratrum Minorum de Observantia, super epistolas dominicales per totum annum et super epistolas quadragesimales. [Venise] 1496. In-8°. (Hain, n° 3224.)
Ant. de Bitonto, Sermones.

Bibliotheca ordinis fratrum Prædicatorum, virorum inter illos doctrina insignium nomina et eorum quæ scripto mandarunt opusculorum titulos et argumenta complectens, authore R. P. mag. fr. Antonio Senensi, Lusitano. Parisiis, 1585, in-8°.
Ant. Sen., Bibl. ord. Præd.

Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio duodecimi sæculi post incarnationem Verbi usque ad annum 1713 in Ecclesia proscripti sunt et notati; opera et studio Caroli Du Plessis d'Argentré. Lutetiæ Parisior., 1724-1736, 3 vol. in-fol.
Argentré (C. d'), Coll. judic.

Atti della reale Accademia dei Lincei anno CCLXXXII, 1884-1885, serie quarta. Rendiconti, vol. 1. Roma, 1885, grand in-8°.
Atti della R. Acc. dei Lincei.

B

Scriptorum illustrium majoris Britanniæ..... Catalogus a Japheto usque ad annum 1557, ex Beroso, Gennadio, Beda, auctore Johanne Balæo. Gippeswici in Anglia, 1548, in-4°. — Basileæ, 1557-1559, 2 tom. en 1 vol. in-fol.
Balæus, Centur.

Vitæ paparum Avenionensium a Stephano Baluzio editæ, cum ejus notis. Parisiis, 1693, 2 vol. in 4°.
Baluze, Vitæ pap. Aven.

Catalogus codicum latinorum bibliothecæ Mediceæ Laurentianæ, sub auspiciis Petri Leopoldi reg. princ. Hung. et Boioh., arch. Austriæ. Ang. Mar. Bandinius recensuit, illustravit, edidit. Florentiæ, 1774-1777, 4 vol. in-fol.
Bandini, Catal. bibl. Laur.

Bibliotheca Leopoldina Laurentiana, seu Catalogus manuscriptorum qui, jussu Petri Leopoldi, arch. Austriæ, magni Etruriæ ducis, nunc augustissimi imperatoris, in Laurentianam translati sunt. Quæ in singulis continentur Angel. Maria Bandinius recensuit, illustravit, edidit. Florentiæ, 1792, 3 vol. in-fol.
Bandini, Catal. bibl. Leopold.

Bibliotheca Lusitana historica, critica e cronologica, na qual se comprehende a noticia des authores portuguezes e das obras que compuseraõ desde o tempo da promulgaçaõ da ley de graça até o tempo prezente. Lisboa occidental, 1741-1759, 4 vol. in-fol.
Barbosa, Biblioth. Lusit.

Barrois, Biblioth. protypogr. — Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens, par J. Barrois. Paris, 1830, in-4°.

Barthol. Pisan. Conform. — Opus aureæ et inexplicabilis bonitatis et continentiæ, Conformitatum scilicet vitæ beati Francisci ad vitam D. N. Jesu Christi. . . editum ab illuminato sacrarum litterarum interprete consummatissimo fr. Bartholomæo de Pisis. Mediolani, 1510, in-fol. Mediolani, 1513, in-fol.

Bartsch, Grundriss der prov. Literatur. — Grundriss der Geschichte der provenzalischen Literatur, von Karl Bartsch. Elberfeld, 1872, in-8°.

Bartsch, Karl der Grosse. — Karl der Grosse, von dem Stricker. Herausgegeben von Dr Karl Bartsch. Quedlinburg et Leipzig, 1857, in-8°.

Bartsch (Karl), Wolfram's Parzival. — Wolfram's von Eschenbach Parzival und Titurel. Herausgegeben von Karl Bartsch. Leipzig, 1871, 3 vol. in-12.

Beaumanoir, Œuvres poétiques. — Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par Hermann Suchier. Paris, 1884, 2 vol. in-8°. (*Société des anciens textes français*.)

Beda, Hist. eccl. — Historiæ ecclesiasticæ gentis Anglorum libri quinque, auctore sancto et venerabili Baeda, presbytero anglo-saxone. (Pages 103-289 du volume intitulé Monumenta historica britannica, vol. I, prepared by the late Henry Petrie. [Londres,] 1848, in-fol.)

Bel Inconnu (Le). — Le Bel Inconnu, ou Giglain fils de messire Gauvain, poème de la Table Ronde, par Renauld de Beaujeu, publié par C. Hippeau. Paris, 1860, in-8°.

Bellarmin, De script. eccles. — De scriptoribus ecclesiasticis liber unus, cum adjunctis indicibus undecim et brevi chronologia ab orbe condito usque ad annum 1612, Roberto, card. Bellarmino, auctore. Coloniæ Agrippinæ, 1613, in-8°.

Bernardi Silv., De mundi univ. — Bernardi Silvestris de mundi universitate libri duo, seu Megacosmus et Microcosmus. Nach handschriftlicher Ueberlieferung zum ersten Male herausgegeben von Dr Carl Sigmund Barach und Dr Johann Wrobel. Innsbruck, 1876, in-8°. (Dans le recueil intitulé : *Bibliotheca Philosophorum mediæ ætatis*, t. I.)

Bibl. de l'Ecole des Chartes. — Bibliothèque de l'École des Chartes, recueil périodique paraissant tous les deux mois. Paris, depuis 1839 jusqu'à ce jour, in-8°.

Bibl. des romans. — Bibliothèque universelle des Romans. Paris, 1775-1789, 112 vol. in-12,

Birch-Hirschfeld, Die Sage vom Gral. — Die Sage vom Gral, ihre Entwicklung und dichterische Ausbildung. Eine literarhistorische Untersuchung von Adolf Birch-Hirschfeld. Leipzig, 1877, in-8°.

Black, Catalogue of the Ashmolean mss. — A descriptive, analytical and critical catalogue of the manuscripts bequeathed unto the university of Oxford by Elias Ashmole, by William Henry Black. Oxford, 1845, in-4°.

Börner (Otto), Raoul de Houdenc. — Raoul de Houdenc. Eine stilistische Untersuchung über seine Werke und seine Identität mit dem Verfasser des Messire Gauvain. Von Otto Börner. Leipzig, 1885, in-8°.

Bollandus, Acta sanct. — Acta sanctorum quotquot toto orbe coluntur collegerunt J. Bollandus et alii. Antuerpiæ, Tongarloæ, Bruxellis, 1643-1887, 62 vol. in-fol.

Bossert (A.), Tristan et Iseult. — Tristan et Iseult, poème de Gotfrit de Strasbourg, comparé à d'autres poèmes sur le même sujet. Par A. Bossert. Paris, 1865, in-8°.

Bourgain, Matth. Vind. Ars versif. — Matthæi Vindocinensis Ars versificatoria. Thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi L. Bourgain, in Carmelitarum scola alumnus. Paris, 1679, in-8°.

Brunet, Manuel. — Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par Jacques-Charles Brunet. Paris, 1860-1865, 6 vol. in-8°.

Bulæus, Historia univ. Paris. — Historia Universitatis Parisiensis, auctore Cæsare Egassio Bulæo. Parisiis, 1665-1673, 6 vol. in-fol.

Deutsche Gedichte des Mittelalters, herausgegeben von Friedrich Heinrich von der Hagen und Dr Johann Gustav Büsching. Berlin, 1808, 1820, 2 vol. in-8°.
Büsching, Deutsche Ged. des Mittelalters.

Bzovii Annales ecclesiastici ab anno 1198 usque ad annum 1572. Coloniæ Agrippinæ, 1616-1641. — Romæ, 1672, 9 vol. in-fol.
Bzovius, Annales eccl.

C

Chronica de descobrimento e conquista de Guiné, escrita, por mandato de el rei D. Affonso V, pelo chronista Gomes Eannes de Azurata, fielmente trasladada do manuscrito original e dada pela primeira vez a luz per diligencia do visconde de Carreira, precedida de una introducçao pelo visconde de Santarem. Pariz, 1841, in-4°.
Carreira et de Santarem, Chronica do descobrim. de Guiné.

Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ Parisiensis. Parisiis, e typogr. reg.; 1739-1744, 4 vol. in-fol.
Catal. cod. mss. Bibl. regiæ.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild [rédigé en grande partie par M. Émile Picot]. Paris, 1884-1887, 2 vol. in-8°.
Catal. des livres de J. de Rothschild.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Paris, 1849-1885, 7 vol. in-4°.
Catal. des man. des départ.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine, par Auguste Molinier. Paris, 1885, 1886, t. I et II.
Catal. général des man. Mazarine.

Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ in unum collecti. Oxonii, 1697, 2 tom. in-fol.
Catal. libr. man. Angliæ et Hib.

Scriptorum ecclesiasticorum Historia litteraria a C. N. usque ad sæculum XIV, auctore Guillelmo Cave, Genevæ, 1705, 2 vol. in-fol. — Oxoniæ, 1740, 1743, 2 vol. in-fol.
Cave, Script. eccl.

Erex Saga efter handskrifterna utgifven af Gustaf Cederschiöld. Copenhague, 1880, in-8°.
Cederschiöld (G.), Erex Saga.

Répertoire des sources historiques du moyen âge, par Ulysse Chevalier, t. I. Bio-bibliographie. Paris, 1877-1883, grand in-8°.
Chevalier, Répertoire.

The english and scottish popular Ballads. Edited by Francis James Child. Boston, 1883 et ann. suiv., in-4°.
Child, English Ballads.

Li romans dou Chevalier au lyon, von Crestien von Troies. Herausgegeben von Ludwig Holland. Zweite Auflage. Hannover und Paris, 1880, in-8°.
Chrét. de Troies, Le Chev. au lion.

Vitæ et res gestæ pontificum Romanorum et S. R. E. cardinalium, etc., Alphonsi Ciaconii, ordinis Prædicat., et aliorum opera descriptæ, ab Augustino Oldoino, S. J., recognitæ. Romæ, 1677, 4 vol. in-fol.
Ciaconius, Vitæ pont. Rom.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances. Paris, 1857-1887, in-8°.
Comptes rend. de l'Acad. des inscript.

Œuvres de Condillac, revues, corrigées par l'auteur, imprimées sur ses manuscrits autographes et augmentées de la Langue des calculs. Paris, 1798, 23 vol. in-8°. — Paris, 1803, 32 vol. in-12.
Condillac, Œuvres.

Elenchus cardinalium ab anno 1294 ad annum 1430, ex bibliotheca Barberina editus a Fel. Contelorio. Romæ, 1641, in-4°.
Contelor. Elench. card.

Histoire de l'université de Paris depuis son origine jusqu'en l'année 1600, par Crévier. Paris, 1761, 7 vol. in-12.
Crévier, Hist. de l'Univ.

Die Crone, von Heinrich von dem Türlîn. Zum ersten Male herausgegeben von Gottlob Heinrich Friedrich Scholl. Stuttgart, 1852, in-8°. (*Bibliothek des literarischen Vereins.*)
Crone (Die).

Crusen (Nicolas), Monast. august. — Monasticon augustinianum, in quo omnium ordinum sub regula S. Augustini militantium, præcipue tamen eremitarum, canonicorum regularium, servorum B. Mariæ, etc., origines atque incrementa tribus partibus explicantur, auctore J. Nicolao Crusenio, Augustiniano. Monachii, 1623, in-fol.

Curtius (Corn.), Vir. ill. ord. S. Aug. elogia. — Virorum illustrium ex ordine eremitarum D. Augustini elogia, cum singulorum expressis ad vivum iconibus, auctore F. Corn. Curtio. Antuerpiæ, 1636, in-4°.

D

Delisle (L.), Le Cab. des man. — Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale; étude sur la formation de ce dépôt, contenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure, etc., par Léopold Delisle. Paris, 1869-1881, 3 vol. in-4°; avec un volume de planches.

Delisle (L.), Le poète Primat. — Le poète Primat (extrait de la Biblioth. de l'École des Chartes, t. XXXI), in-8°.

Delisle (L.), Les écoles d'Orléans. — Les écoles d'Orléans au XIIe et au XIIIe siècle, par Léopold Delisle (extrait de l'Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France, t. VII, année 1869), in-8°.

Delisle (L.), Mandem. de Charles V. — Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380), recueillis dans les collections de la Bibliothèque nationale, publiés ou analysés par M. Léopold Delisle. Paris, 1874, in-4° (dans la Collection de *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique).

Delisle (L.), Mél. de pal. — Mélanges de paléographie et de bibliographie, par Léopold Delisle. Paris, 1880, in-8°.

Delisle (L.), Not. sur quelques man. de Tours. — Notices sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIXe siècle, par M. Léopold Delisle. (Extrait des Notices et extraits des man., t. XXXI, 1re partie.) Paris, 1884, in-4°.

Douët d'Arcq, Invent. de la bibl. du roi Charles VI. — Inventaire de la bibliothèque du roi Charles VI, fait au Louvre en 1423 par ordre du régent, duc de Bedford. Paris, 1867, petit in-8°.

Draudius, Bibl. class. — Bibliotheca classica, sive catalogus officinalis in quo singuli singularum facultatum ac professionum libri, qui in quavis fere lingua extant..... ordine alphabetico recensentur, usque ad annum 1624, auct. G. Draudio. Francofurti, 1625, in-4°.

Dryden, Works. — The Works of John Dryden, now first collected by Walter Scott. London, 1808, 18 vol. in-8°.

Dubois, Hist. eccl. Paris. — Historia ecclesiæ Parisiensis, auctore Gerardo Dubois. Parisiis, 1690, 1710, 2 vol. in-fol.

Du Boulay. — Voir *Bulæus*.

Du Breul, Antiq. de Paris. — Le théâtre des antiquitez de Paris, où est traité de la fondation des églises et chapelles de la Cité, Université, ville et diocèse de Paris, etc., divisé en quatre livres, par le R. P. F. Jacques Du Breul, Parisien, religieux de Saint-Germain des Prez. Paris, 1612, in-4°.

Du Haillan, Hist. de France. — Histoire générale des rois de France, contenant les choses mémorables advenues tant au royaume de France qu'es provinces étrangères sous la domination des François, par Bernard de Girard, seigneur Du Haillan. Paris, 1584, in-fol.

Dunlop's Gesch. der Prosadichtung. — John Dunlop's Geschichte der Prosadichtungen, oder Geschichte der Romanen, Novellen, Märchen, u. s. w. Aus dem Englischen übertragen und vielfach vermehrt und berichtigt von Felix Liebrecht. Berlin, 1851, gr. in-8°.

Du Verdier, Biblioth. franç. — Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier de Vauprivas (nouvelle édition donnée par Rigoley de Juvigny). Paris, 1772-1773, 6 vol. in-4°.

E

Tristan, von Eilhart von Oberg. Herausgegeben von A. von Lichtenstein. Berlin, 1880, in-8°. — Eilhart d'Oberg, Tristan.

Encomiasticon Augustinianum, in quo personæ ord. erem. S. P. N. Augustini sanctitate, prælatura, legationibus, scriptis, etc., præstantes enarrantur, auctore R. P. F. Philippo Elssio. Bruxellis, 1654, 3 vol. in-fol. — Elssius, Encom. Aug.

Catalogus codicum philologicorum latinorum bibliothecæ palatinæ Vindobonensis. Digessit Stephanus Endlicher. Vindobonæ, 1836, in-4°. — Endlicher, Catal. cod. phil.

Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII° siècle, publiés pour la Société de l'histoire de France, par A. Lecoy de la Marche. Paris, 1877, in-8°. — Étienne de Bourbon.

Directorium inquisitorum F. Nicolai Eymerici, ordinis Prædicatorum, cum commentariis Francisci Pegnæ. Venetiis, 1607, in-fol. — Eymericus, Direct. inquis.

F

Jo. Alberti Fabricii Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, cum supplemento Christ. Schœttgenii et notis J. Dominici Mansi. Patavii, 1754, 6 tom. in-4°. Florentiæ, 1858, 6 part., 3 vol. in-8°. — Fabricius, Bibl. med. et inf. ætat.

La librairie des papes d'Avignon, sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), d'après les registres de comptes et d'inventaires des archives vaticanes, par Maurice Faucon. Paris, 1886 et 1887, 2 vol. in-8°. (Fascicules 43 et 50 de la Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome.) — Faucon, La libr. des papes.

Histoire de la ville de Paris, avec les Preuves, par Michel Félibien et Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-fol. — Félibien et Lobineau, Hist. de Paris.

Fergus, roman von Guillaume le Clerc, herausgegeben von Ernst Martin. Halle, 1872, in-8°. — Fergus.

Floovant, chanson de geste, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Montpellier, par MM. F. Guessard et H. Michelant. Paris, 1859, in-18. — Floovant.

Floriant et Florette, a metrical romance..... edited by Fr. Michel. Edinburg, 1873, in-4°. — Floriant et Florette.

Li chevaliers as deus espees, altfranzösisches Abenteuerroman, zum ersten Male herausgegeben von Wendelin Foerster. Halle, 1877, in-8°. — Foerster, Li Chevaliers as deus espées.

Richars li biaus. Zum ersten Male herausgegeben von Dr Wendelin Foerster. Wien, 1874, in-12. — Foerster, Richars li biaus.

La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, les débuts de l'imprimerie à Paris et la succession de Richelieu, d'après des documents inédits, par Alfred Franklin. Paris, 1875, in-8°. — Franklin, La Sorbonne.

Gallia purpurata, qua cum summorum pontificum tum omnium Galliæ cardinalium res præclare gestæ continentur, ab anno 998 ad 1629, studio Petri Frizon. Parisiis, 1638, in-fol. — Frizon, Gall. purpur.

G

Historiæ Britann. scriptores quinque, etc., ed. Thomas Gale. Oxonii, 1687, in-fol. — Gale, Hist. Brit. scriptores.

Gallia christiana nova.	Gallia christiana (Nova), opera Dionysii Sammarthani et aliorum benedictinorum. Parisiis, 1715-1785, 13 vol. in folio. Tom. XIV, XV et XVI condidit Bartholomaeus Hauréau. Parisiis, 1856-1865, in-fol.
Gandolfus, Diss. hist.	Dissertatio historica de ducentis celeberrimis Augustinianis scriptoribus, ex illis qui obierunt post magnam unionem ordinis eremitici usque ad finem Tridentini concilii, auctore fr. Dominico Antonio Gandolfo. Romæ, 1704, in-4°.
Gaspary (Adolfo), Storia della lett. italiana.	Storia della letteratura italiana di Adolfo Gaspary, tradotta dal tedesco da Nicola Zingarelli, con aggiunte dell' autore. Volume primo. Torino, 1887, in-8°.
Gavardus, Schola Egid.	Schola Ægidiana, sive theologia exantiquata, juxta doctrinam sancti Augustini a beato Ægidio Columna expositam, additis quæstionibus nostro tempore exortis, auctore F. Frederico Nicolao Gavardi, Mediolanensi. Neapoli et Romæ, 1683-1696, six vol. in-fol.
Gayangos (P. de), Libros de caballerías.	Libros de caballerias, con un discorso preliminar y un catalogo razonado, por D. Pascual de Gayangos. Madrid, 1857, gr. in-8°. (Biblioteca de autores españoles.)
Germania.	Germania, Vierteljahrsschrift für deutsche Alterthumskunde, begründet von Franz Pfeiffer. Herausgegeben von Karl Bartsch. Wien, Gerold, 1855 et suiv., in-8°.
Gesner, Biblioth. univers.	Bibliotheca universalis, sive Catalogus omnium scriptorum locupletissimus, auct. Conrado Gesnero. Tiguri, 1545, in-fol.
Gesta Rom.	Gesta Romanorum, herausgegeben von Hermann Œsterley. Berlin, 1872, in-8°.
Giornale storico della letteratura italiana.	Giornale storico della letteratura italiana, diretto e redatto da A. Graf, Fr. Novati, R. Renier. Roma, 1883 et ann. suiv., in-8°.
Grässe, Die grossen Sagenkreise des Mittelalters.	Die grossen Sagenkreise des Mittelalters, zum ersten Male historisch entwickelt, kritisch beleuchtet und in ihrem Zusammenhange mit einander dargestellt, von Dr Johann Georg Theodor Grässe. Dresden et Leipzig, 1842, in-8°. (Lehrbuch einer allgemeinen Literaturgeschichte. Zweiter Band, Dritte Abtheilung, Erste Hälfte.)
Grandjean, Reg. de Benoit XI.	Les registres de Benoît XI. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican par Ch. Grandjean. Paris, 1883-1885, in-4°.
Gratianus (Th.), Anast. August.	Anastasis Augustiniana, in qua scriptores ordinis eremitarum S. Augustini qui abhinc sæculis aliquot vixerunt una cum neotericis in seriem digesti sunt, opera ac studio R. P. Thomæ Gratiani. Antuerpiæ, 1613, in-8°.
Guérard, Cart. de N. D.	Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, publié par Guérard. Paris, 1850, 4 vol. in-4°.
Guill. de Nang., Chron.	Guillelmi de Nangiaco Chronicon ad annum Christi MCCC et ultra ab aliis productum. *Recueil des historiens de la France*, t. XX. Nouvelle édition par H. Géraud. Paris, 1843, 2 vol. in-8°.

H

Hænel, Catalogi mss.	Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, etc., asservantur, nunc primum editi a Gustavo Hænel. Lipsiæ, 1830, in-4°.
Hagen, Catalogus cod. Bern.	Catalogus codicum Bernensium (bibliotheca Bongarsiana). Edidit et præfatus est Hermannus Hagen. Bernæ, 1875, in-8°.
Hain, Repert.	Repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD typis expressi ordine alphabetico enumerantur. Opera Ludovici Hain. Stuttgard et Paris, 1826-1838, 4 vol. in-8°.
Hauréau (B.), Bernard Délicieux.	Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise (1300-1320), par B. Hauréau. Paris, 1877, in-18.

Histoire de la philosophie scolastique, par B. Hauréau, membre de l'Institut. Paris, 1872-1880, 3 vol. in-8°. — Hauréau (B.), Histoire de la phil. scol.

Les mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin, par B. Hauréau. Paris, 1882, in-8°. — Hauréau (B.), Mél. poét. d'Hild.

De academia Parisiensi qualis primo fuit in insula et episcoporum scholis liber, auct. Claudio Hemeraeo, e societ. Sorbonæ doctore theologo. Lutetiæ, 1637, in-4°. — Hemeræus, De acad. Paris.

Œuvres de Henri d'Andeli, trouvère normand du XIII° siècle, publiées avec introduction, variantes et glossaire, par A. Héron. Paris, 1881, in-8°. — Héron, Œuvres de Henri d'Andeli.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. Herausgegeben von Ludwig Herrig. Braunschweig, 1846 et ann. suiv., in-8°. — Herrig, Archiv für neuere Sprachen.

Die Sage von Parzival. Von D[r] Wilhelm Hertz. Stuttgart, 1884, in-8°. — Hertz (W.), Die Sage von Parzival.

Les fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge, par Léopold Hervieux. Paris, 1884, 2 vol. in-8°. — Hervieux, Fabul. latins.

Venerabilis Hildeberti, primo Cenomanensis episcopi, deinde Turonensis archiepiscopi, Opera tam edita quam inedita. Accesserunt Marbodi, Redonensis episcopi, Opuscula. Labore et studio D. Antonii Beaugendre, presbyteri et monachi ord. S. Benedicti. Parisiis, 1708, in-fol. — Hildeb. opera et Marb. opusc.

Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (dom Rivet, dom Clémencet, dom Clément, etc.), continuée par des membres de l'Institut : MM. Brial, Ginguené, Pastoret, Daunou, Amaury Duval, Petit-Radel, Emeric-David, Fauriel, Lajard, P. Paris, Victor Le Clerc, Littre, Renan, Hauréau, G. Paris, L. Delisle. Paris, 1733-1885. C'est l'ouvrage dont nous publions le XXX° tome. — Hist. littér. de la France.

Huon de Bordeaux, chanson de geste publiée pour la première fois par MM. F. Guessard et C. Grandmaison. Paris, 1860, in-12. (*Les anciens poètes de la France.*) — Huon de Bordeaux.

I

Historia Italiæ et Hispaniæ genealogica, exhibens instar prodromi stemma Desiderianum..... unde Italiæ et Hispaniæ reges proceresque..... deductum...., recensente Jacobo Wilhelmo Imhof. Norimbergæ, 1701, in-folio. — Imhof, Hist. Ital. et Hisp.

J

Jahrbuch für romanische und englische Literatur, herausgegeben von Ad. Ebert. Leipzig, 1859-1872, in-8°. — Jahrbuch für roman. Literatur.

Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, avec le plan de chaque quartier, par Ch.-Hubert Jaillot. Paris, 1773-1775, 5 vol. in-8°. — Jaillot, Rech. sur Paris.

Joannis Sarisberiensis, Carnotensis episcopi, opera omnia. Paris, 1855, in-8° (tom. CXCIX Patrologiæ, accurante J.-P. Migne). — Joannis Sarisb. Enthet.

Histoire de saint Louis, par Joinville, publiée par N. de Wailly. Paris, 1865, in-18. — Joinville, Vie de saint Louis.

Geschiedenis der nederlandsche letterkunde in de Middeleeuwen door D[r] W. J. A. Jonckbloet. Eerste Deel. Derde, geheel omgewerkte Uitgave. Groningen, 1884, in-8°. — Jonckbloet, Geschiedenis.

Liber qui dicitur Vitasfratrum, compositus per B. fratrem Jordanum de Saxonia, ord. fr. Eremitarum S. Augustini, nunc primum latina lingua, qua ab auctore conscriptus fuit, editus. Romæ, 1588, in-4°. — Jordan. Saxon. Vitasfr.

Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote..., par Jourdain. Paris, 1819, in-8°. — Jourdain (Am.), Traduct. d'Aristote, 1[re] édit.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Jourdain (Ch.), Index. — Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam universitatis Parisiensis, ab ejus originibus ad finem decimi sexti seculi, adjectis insuper pluribus instrumentis quæ nondum in lucem edita erant, studio et cura Caroli Jourdain. Parisiis, 1862, in-fol.

Jourdain (Ch.), Phil. de s. Thomas. — La philosophie de saint Thomas d'Aquin, par Ch. Jourdain. Paris, 1858, 2 vol. in-8°.

Jourdain (Ch.), Un ouvr. inédit de Gilles de Rome. — Un ouvrage inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, en faveur de la papauté, par Charles Jourdain. Paris, 1858, in-8°.

Journal des Sav. — Journal des Savants. Paris, 1665-1792, 111 vol. in-4°. Depuis 1816, un vol. in-4° par an.

Jubinal, Nouveau recueil. — Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux, publiés par Ach. Jubinal. Paris, 1841-1842, 2 vol. in-8°.

K

Kinzel, Alexander. — Lamprechts Alexander, herausgegeben und erklärt von Karl Kinzel. Halle, 1884, in-8°.

Koberstein, Grundriss der deutschen Literaturgeschichte. — August Koberstein's Grundriss der Geschichte der deutschen Nationalliteratur. Fünfte umgearbeitete Auflage, von Karl Bartsch, Leipzig, 1872, 5 vol. in-8°.

Kölbing (Eugen), Riddarasögur. — Riddarasögur. Parcevals Saga. Valvers thattr. Ivents Saga. Mirrmans Saga. Zum ersten Mal herausgegeben von D[r] Eugen Kölbing. Strasbourg, 1872, in-8°.

Kölbing (Eugen), Tristrams Saga. — Die nordische und die englische Version der Tristan-Sage. Herausgegeben von Eugen Kölbing. Heilbronn, 1878, 2 vol. in-8°.

L

Labbe, Nova biblioth. — Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum, opera ac studio Philippi Labbe, Bituricі. Parisiis, 1657, 2 vol. in-fol.

Laborde (L. de), Les ducs de Bourgogne. — Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le xv[e] siècle, par le comte Léon de Laborde. Paris, 1849-1852, 3 vol. in-8°.

La Croix du Maine, Bibl. franç. — Les Bibliothèques françoises de La Croix Du Maine et Du Verdier, etc., nouvelle édition par Rigoley de Juvigny. Paris, 1772-1773, 6 vol. in-4°.

Lancelot. — Roman van Lancelot, naar het handschrift uitgegeven door D[r] W.-J.-A. Jonckbloet. 'S Gravenhage, 1846, 2 vol. in-4°.

Langebeck, Script. rer. Dan. — Scriptores rerum Danicarum medii ævi, partim hactenus inediti, partim emendatius editi (auct. Jac. Langebeck, Fr. Suhm, Schœnig). Copenhague, 1772-1792, 7 vol. in-4°.

Laude, Catal. des man. de Bruges. — Catalogue méthodique, descriptif et analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges, par P.-J. Laude. Bruges, 1859, in-8°.

Launoius, De varia Arist. fort. — Joannis Launoii De varia Aristotelis in academia Parisiensi fortuna liber. Lutetiæ Parisiorum, 1662, in-8°.

Legrand d'Aussy, Fabliaux. — Fabliaux ou contes du XII[e] et du XIII[e] siècle, traduits ou extraits d'après divers manuscrits du temps, par Legrand d'Aussy. Nouvelle édition. Paris, Renouard, 1829, 5 vol. in-8°.

Leyser, Hist. poet. medii ævi. — Polycarpi Leyseri Historia poetarum et poematum medii ævi, decem post annum a nato Christo CCCC sæculorum. Halæ Magdeb., 1741, in-8°.

Limborch, Hist. inquis. — Philippi a Limborch, ss. theologiæ inter Remonstrantes professoris, Historia Inquisitionis. Amstelodami, 1692, in-fol.

Liron, Bibliotb. chartr. — Bibliothèque chartraine, ou traité des auteurs et des hommes illustres du diocèse de Chartres, par Jean Liron. Paris, 1718, in-4°.

M

Syr Gawayne, a collection of ancient romance poems, relating to that celebrated Knight of the Round Table. London, 1839, in-4°.	Madden, Syr Gawayne.
Jacob van Maerlants Roman van Torec, opnieuw naar het handschrift uitgegeven door Jan Te Winkel. Leiden, 1875, in-8°.	Maerlant (J. van). Roman van Torec.
Description, notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque publique de Rennes, par Dominique Maillet. Rennes, 1837, in-8°.	Maillet, Descript., not. et extr. de la bibl. de Rennes.
Poésies de Marie de France, publiées, d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, par B. de Roquefort. Paris, 1820, 2 vol. in-8°.	Marie de France.
I manoscritti italiani della regia biblioteca Parigina, descritti ed illustrati dal dottore Antonio Marsand. Parigi, dalla stamperia reale, 1835-1838, 2 vol. in-4°.	Marsand, I man. ital.
Zur Gralsage. Untersuchungen von Ernst Martin. Strasbourg, 1880, in-8°.	Martin, zur Gralsage.
Mélanges publiés par la section historique et philologique pour le dixième anniversaire de l'École pratique des hautes études. Paris, 1878, in-8°. Forme le 35ᵉ fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études.	Mél. publiés par l'École des hautes études.
Histoire et mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1717-1808, 50 vol. in-4°. Nouvelle série, 1815-1886, 32 vol. in-4°.	Mém. de l'Acad. des inscript.
Fabliaux et contes des poètes françois des XIIᵉ et XIVᵉ siècles, nouvelle édition, augmentée, par Méon, Paris, 1808, 4 vol. in-8°.	Méon, Fabliaux et contes.
Merlin, roman en prose du XIIIᵉ siècle, publié d'après le manuscrit appartenant à M. Alfred H. Huth, par Gaston Paris et Jacob Ulrich. Paris, 1886, 2 vol. in-8°.	Merlin.
Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge, par Paul Meyer. Paris, 1886, 2 vol. in-32.	Meyer (P.), Alex. le Grand.
Les derniers troubadours de la Provence, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud, par Paul Meyer. Paris, 1871, in-8°.	Meyer (P.), Les dern. troubadours.
Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre, publiée d'après les manuscrits, par Francisque Michel. Paris, 1840, in-8°.	Michel (Franc.), Hist. des ducs de Normandie.
Catalogue de la bibliothèque de François Iᵉʳ, à Blois, en 1518, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Vienne, par H. Michelant. Paris, 1863, in-8°.	Michelant, Catal. de Blois.
Meraugis de Portlesguez, roman de la Table Ronde, par Raoul de Houdenc, publié pour la première fois par H. Michelant. Paris, 1869, in-8°.	Michelant, Meraugis.
Le Operette istoriche di Antonio Monelli, da Gaetano Milanesi. Firenze, 1887, in-8°.	Milanesi (Gaet.) Operette istoriche di Monelli.
Bibliotheca ecclesiastica, sive nomenclatores septem veteres, S. Hieronymus, Gennadius, etc. Aubertus Miræus, Bruxellensis, auctariis ac scholiis illustravit. Antuerpiæ, 1639, in-fol.	Miræus (Aub.). Script. eccl. auct.
Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine, par Aug. Molinier. Paris, 1885-1886, 2 vol. in-8° (fait partie du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France).	Molinier (Aug.). Catal. des man. de la bibl. Mazar.
Charles Molinier. L'Inquisition dans le midi de la France, au XIIIᵉ et au XIVᵉ siècle. Étude sur les sources de son histoire. Paris, 1880, in-8°.	Molinier (Charles), L'Inquisit. dans le midi.
Recueil général et complet des fabliaux des XIIIᵉ et XIVᵉ siècles, imprimés ou inédits, publiés d'après les manuscrits par MM. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud. Paris, 1872 et années suiv., in-8°.	Montaiglon (A. de) et G. Raynaud, Fabliaux.

Montfaucon, Bibl. bibl. — Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova, studio Bernardi de Montfaucon. Parisiis, 1739, 2 vol. in-fol.

Moriaen. — Roman van Moriaen. Opnieuw naar het handschrift uitgegeven door Dr Jan Te Winkel. Groningen, 1878, in-8°.

N

Neues Archiv. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. Hannover, un volume par an depuis l'année 1876, in-8°.

Notices et extr. des man. — Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, par l'Académie des inscriptions. Paris, 1787-1888, 32 vol. in-4°.

O

Ossinger, Bibl. august. — Bibliotheca augustiniana historica, critica et chronologica. Collegit Joannes Felix Ossinger. Ingolstadii et Augustæ Vindelicorum, 1768, in-fol.

Oudin, Comm. de script. eccl. — Casimiri Oudini Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis, cum multis dissertationibus. Francofurti et Lipsiæ, 1722, 3 vol. in-fol.

P

Pamph. (Joseph), Chron. ord. fr. erem. — Chronica ordinis fratrum eremitarum sancti Augustini, fratre Joseph Pamphilo, episcopo Signino, auctore. Romæ, 1581, in-4°.

Panzer, Ann. typ. — Annales typographici ab artis origine ad annum 1536, post Maitterii, Denisii aliorumque curas emendati et aucti opera Georgii Wolfgangi Panzer. Norimbergæ, 1793-1803, 11 vol. in-4°.

Paris (G.), Le Myst. de la passion. — Le mystère de la Passion, d'Arnoul Greban, publié d'après les manuscrits de Paris, avec une introduction et un glossaire, par Gaston Paris et Gaston Raynaud. Paris, 1878, grand in-8°.

Paris (G.), Séance publ. des cinq acad. — Séance publique annuelle des cinq académies, du mardi 25 octobre 1881, présidée par M. Caro. Paris, 1881, in-4°.

Paris (P.), Les Manuscr. franç. — Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi, leur histoire, etc., par M. Paulin Paris. Paris, 1836-1848, vol. I-VII, in-8°.

Paris (P.), Les Romans de la Table Ronde. — Les Romans de la Table Ronde, mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions, par M. Paulin Paris, 1868-1877, in-18.

Passion (Le Mystère de la). — Voyez *Paris* (G.).

Paul und Braune, Beitrage. — Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur, herausgegeben von Hermann Paul und Wilhelm Braune. Halle, 1874 et années suiv., in-8°.

Pauli Æmilii. — Pauli Æmilii Veronensis, historici clarissimi, de rebus gestis Francorum ad christianiss. Galliarum regem Franciscum Valesium, ejus nominis primum, libri decem ex postrema authoris recognitione. Lutetiæ, 1550, in-fol.

Perceval. — Perceval le Gallois ou le Conte du graal, publié d'après les manuscrits originaux par Ch. Potvin. Mons, 1866, 6 vol. in-8°.

Percy (The) Folio manuscript. — Bishop Percy's Folio Manuscript. Ballads and Romances. Edited by John W. Hales and Frederick I. Furnivall. London, 1867-1868, 5 vol. in-8°.

Pietri (Fr. de), Cronol. della fam. Caracciola. — Cronologia della famiglia Caracciola, tratta dal quarto libro dell' Historia della nobiltà d'Italia. Scritte da Francesco de' Pietri. Napoli, 1605, in-4°.

Spicilegium Solesmense, complectens sanctorum patrum scriptorumque ecclesiasticorum anecdota hactenus opera, selecta ex græcis orientalibusque et latinis codicibus. (Publié par J.-B. Pitra.) Paris, 1852-1858, 4 vol. in-8°. — Pitra, Spicil. Solesm.

Antonii Possevini Apparatus sacer, cum appendicibus. Coloniæ, 1608, 2 vol. in-fol. — Possevin, Appar.

Regesta pontificum Romanorum inde ab anno post Christum natum 1198 ad annum 1304, edidit Augustus Potthast. Berolini, 1874 et 1875, 2 vol. in-4°. — Potthast, Regesta.

Q

Della storia e della ragione d'ogni poesia volumi quattro, di Francesco Saverio Quadrio. Bologna e Milano, 1739-1752, 4 tomes en sept parties, in-4°. — Quadrio, Storia e rag. d'ogni poesia.

Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti notisque historicis et criticis illustrati, opus quo singulorum vita, etc. Inchoavit Jacobus Quetif, absolvit Jacobus Echard. Lutetiæ Parisiorum, 1719-1721, 2 vol. in-fol. — Quétif et Échard, Script. ord. Præd.

R

Le Fonti dell' Orlando Furioso, ricerche e studii di Pio Rajna. Firenze, 1876, in-8°. — Rajna (P.), Le Fonti dell' Orlando Furioso.

I Cantari di Carduino, giuntovi quello di Tristano e Lancielotto quando si combattettero al petrone di Merlino, poemetti cavallereschi pubblicati per cura di Pio Rajna. Bologna, 1873, in-18. — Rajna, i Cantari di Carduino.

Cæsaris Baronii, cardinalis, Annales ecclesiastici a C. N. ad ann. 1198, cum Odorici Raynaldi continuatione, Ant. Pagi critica, etc. Edidit J. Dominicus Mansi. Lucæ, 1738-1757, 38 vol. in-fol. — Raynaldi Ann. eccles.

Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine; précédé d'un nouveau choix des poésies originales des troubadours et d'extraits de poèmes divers, par M. Raynouard. Paris, 1836-1844, 6 vol. in-8°. — Raynouard, Lexique roman.

Scriptores rerum gallicarum et francicarum. Recueil des historiens des Gaules et de la France, par dom Bouquet et d'autres bénédictins; continué par l'Académie des inscriptions. Paris, 1738-1876, 23 vol. in-fol. — Recueil des hist. de la France.

Averroès et l'averroïsme, essai historique, par Ern. Renan. Paris, 1860, in-8°. — Renan, Averroès.

Revue des sociétés savantes des départements, publiée par le Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Paris, 1859 et années suivantes, in-8°. — Revue des sociétés savantes.

Anthologia latina, sive poesis latinæ supplementum. Pars prior. Carmina in codicibus scripta recensuit Alexander Riese. Lipsiæ, 1869-1870, 2 fascic. in-12. — Riese, Anthol.

Ancient English metrical romances..... by Ritson. London, 1802, 3 vol. in-8°. — Ritson, Ancient metrical romances.

Three early English metrical romances, edited by John Robson. London, 1842, in-4°. — Robson, Three early English metrical romances.

En tête d'une édition du *Defensorium* de Gilles de Rome. Naples, 1644. — Rocca (Ang.), Vita Ægidii.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. 1872 et années suivantes, in-8°. — Romania.

S

M. Ant. Cocci Sabellici Rapsodiæ historiarum ab orbe condito ad annum Christi 1503, cum supplemento ad annum 1560, necnon reliqua ejusdem opera. Basileæ, 1560; 4 tomes en 3 vol. in-fol. — Sabellicus Raps. hist.

Salimbene, Chronica. — Monumenta historica ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia. Chronica fratris Salimbene, Parmensis, ordinis Minorum, ex codice bibliothecæ Vaticanæ nunc primum edita. Parme, 185[illegible], gr in-4°.

Sanderus, Bibl. belg. — Bibliotheca belgica manuscripta, sive Elenchus universalis codicum manuscriptorum in celebrioribus Belgii cœnobiis, urbium... bibliothecis adhuc latentium. Collegit et edidit Antonius Sanderus. Insulis, 1641, 1644, 2 part. in-4°.

San Marte, Die Arthur-Sage. — Die Arthur-Sage und die Mährchen des rothen Buchs von Hergest. Herausgegeben von San Marte (A. Schulz). Quedlinburg et Leipzig, 1842, in-8°.

Savigny, Hist. du droit rom. au moyen âge. — Histoire du droit romain au moyen âge, par F.-C. de Savigny, traduit de l'allemand par Charles Guenoux. Paris, 1839; 4 tomes en 3 vol. in-8°.

Sbaralea, Suppl. — Supplementum et castigatio ad Scriptores trium ordinum S. Francisci a Waddingo aliisve descriptos. Opus posthumum fr. Jo. Hyacinth. Sbaraleæ. Romæ, 1806, in-fol.

Scheler, Lexicogr. latine. — Lexicographie latine du XII° et du XIII° siècle, par Auguste Scheler. Bruxelles, 1867, in-8°.

Simler (J.), Biblioth. — Bibliotheca, instituta et collecta primum a Conrado Gesnero, deinde in epitomen redacta et novorum librorum accessione locupletata, tertio recognita et in duplum post posteriores editiones aucta per Josiam Simlerum. Tiguri, 1583, in-fol.

Sinner, Catal. cod. Bern. — Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ Bernensis, auct. J. R. Sinner. Bernæ, 1760-1772, 3 vol. in-8°.

Sixtus Senensis. — Sixti Senensis Bibliotheca sancta. Neapoli, 1742, 2 vol. in-fol.

Smith, Catal. of mss. of Gonv. coll. — A catalogue of the manuscripts in the library of Gonville and Caius college, Cambridge, by the rev. J. J. Smith, M. O., senior fellow, and late librarian. Cambridge, 1849, in-8°.

Sterngleikar. — Strengleikar, eda Liodabok. En Samling af romantiske fortællinger efter bretoniske folkesange..... udgived af R. Keyser og C. R. Unger. Christiania, 1850, in-8°.

T

Tanner, Bibl. brit. — Bibliotheca britannico-hibernica, sive de scriptoribus qui in Anglia, Scotia, Hibernia ad sæculi XVII initium floruerunt litterarum ordine commentarius, auct. Thoma Tannero. Londini, 1748, in-fol.

Tardif, Cart. des rois. — Inventaires et documents publiés par ordre de l'empereur, sous la direction de M. le marquis de Laborde. Monuments historiques, par M. Jules Tardif. Paris, 1866, in-4°.

Test. de Blanche de Navarre. — Testament de Blanche de Navarre, reine de France, publié d'après les documents des archives des Basses-Pyrénées par Léopold Delisle. Paris, 1885, in-8°. Extr. du tome XII des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France.*

Thomas (A.), Reg. de Boniface. — Les registres de Boniface VIII, recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par G. Digard, M. Faucon et A. Thomas. Paris, 1884, in-4°. En cours de publication.

Thomas de Herrera, Alph. August. — Alphabetum Augustinianum, in quo præclara eremitici ordinis germina virorumque et feminarum domicilia recensentur, auctore Thoma de Herrera. Matriti, 1644, in-fol.

Thornton Romances. — The Thornton Romances. The early English metrical romances of Perceval, Isumbras, Eglamour, and Degrevant, edited by James Orchard Halliwell. London, 1844, in-8°.

De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge, par M. Charles Thurot. Paris, 1850, in-8°. — Thurot, Organ. de l'ens.

Bibliothecæ Patavinæ manuscriptæ, publicæ et privatæ, studio et opera Jacobi Philippi Tomasini. Utini, 1639, in-4°. — Tomasini, Bibl. Patav.

Secoli Agostiniani, overo Istoria generale del sagro ordine eremitano del grande dottore di santa chiesa S. Aurelio Agostino, divisa in tredici secoli, composta e data in luce dal R. P. F. Luigi Torelli da Bologna. In Bologna, 1659-1686, 8 vol. in-fol. — Torelli, Secoli Agost.

Jacme Ier le Conquérant, roi d'Aragon, par Ch. de Tourtoulon. Montpellier, 1867, 2 vol. in-8°. — Tourtoulon (B^on^ de), Jacques Ier le Conquérant.

Tristan. Recueil de ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures..... publié par Francisque Michel. Londres et Paris, 1835, 3 vol. in-18. — Tristan.

De scriptoribus ecclesiasticis. Disertissimi viri Johannis de Trittenheim, abbatis Spanheimensis, de scriptoribus ecclesiasticis collectanea..... Parrhisius, 1512, in-4°. — Trittenheim (J. de), Script. eccl.

U

Columnensis familiæ cardinalium imagines, auct. Ferd. Ughello. Florentiæ, 1624, in-fol. — Ughelli (Ferd.), Fam. Column.

V

Histoire générale de la province de Languedoc, avec des notes et pièces justificatives, par Claude de Vic et Joseph Vaissète. Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol. — Vaissète, Hist. de Lang.

Bibliotheca manuscripta S. Marci Venetiarum... Digessit et commentarium addidit Josephus Valentinelli. Venise, 1868-1873, 6 vol. in-8°. — Valentinelli, Bibl. S. Marci.

Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi. Paris, 1822-1828, 6 vol. in-8°. — Van Praet, Catal. des vél. du roi.

Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre, fait en l'année 1373, par Gilles Mallet. Paris, 1836, in-8°. — Van Praet, Inv. de Gilles Mallet.

Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de La Gruthuyse. Paris, 1831, in-8°. — Van Praet, Rech. sur Louis de Bruges.

La légende de Tristan d'après le poème français de Thomas et les versions principales qui s'y rattachent, par Ferdinand Vetter. Marburg, 1882, in-8°. — Vetter (F.), La légende de Tristan.

W

Le roman de Brut, par Wace, publié pour la première fois, avec un commentaire et des notes, par Le Roux de Lincy. Rouen, 1836-1838, 2 vol. in-8°. — Wace, Brut.

Annales Minorum seu trium ordinum a sancto Francisco institutorum, auctore A. R. P. Luca Waddingo. Romæ, 1731-1741, 17 vol. in-fol. — Wadding, Ann. Min.

Scriptores ordinis Minorum. Recensuit fr. Lucas Waddingus. Romæ, 1650, in-fol. — Romæ, 1806, in-fol. — Wadding, Script. Min.

Roman van Walewein, door Penninc en Pieter Vostaert, entgegeven door W. J. A. Jonckbloet. Leiden, 1846, 2 vol. in-8°. — Walewein.

Catalogue of Romances in the Department of Manuscripts in the British Museum, by H. L. D. Ward. London, 1883, 1 vol. in-8°. — Ward (C.), Catal. of romances.

Wigalois. Eine Erzählung von Wirnt von Gravenberg. Herausgegeben von Franz Pfeiffer. Leipzig, 1847, in-8°. — Wigalois.

Will. Malmesb. — Willelmi Malmesburiensis de rebus gestis regum. Edidit Thomas Duffus Hardy. Londini, 1840, 2 vol. in-8°.

Wolf, Bibl. hebr. — Joannis Christophori Wolfii Bibliotheca hebraica. Hamburgi et Lipsiæ, 1715, 4 vol. in-4°.

Wolf, Ueber die Lais. — Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche; ein Beitrag zur Geschichte der rhythmischen Formen und Singweisen der Volkslieder und der volksmässigen Kirchen- und Kunstlieder im Mittelalter, von Ferdinand Wolf. Vienne, 1850, in-4°.

Wright, Latin poems attr. to W. Mapes. — The latin poems commonly attributed to Walter Mapes, collected and edited by Thomas Wright. London, printed for the Camden society, 1841, in-4°.

Z

Zacharias, Excurs. litt. — Francisci Antonii Zachariæ S. J. Excursus literarii per Italiam, ab anno 1742 ad annum 1752. Venetiis, 1754, in-4°.

Zeitschrift für romanische Philologie. — Zeitschrift für romanische Philologie, herausgegeben von Dr Gustav Gröber. Halle, 1877 et ann. suiv., in-8°.

Zingerle (Wolfr.), Ueber Raoul de Houdenc. — Ueber Raoûl de Houdenc und seine Werke, eine sprachliche Untersuchung. Von Wolfram Zingerle. Erlangen, 1880, in-8°.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien. — Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien. Wien, Gerold, 1849 et ann. suiv., in-8°.

Zeitschrift für deutsches Alterthum. — Zeitschrift für deutsches Alterthum, herausgegeben von Moriz Haupt. Leipzig et Berlin, 1841 et ann. suiv., in-8°.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE TRENTIÈME VOLUME.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

IMPRIMERIE NATIONALE.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE.

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

ROMANS EN VERS
DU CYCLE DE LA TABLE RONDE.

C'est à peine si, des nombreux poèmes que nous allons examiner, on peut regarder l'un ou l'autre comme ayant été composé par un auteur qui ait vu le règne de Philippe le Bel. Nous demandons cependant la permission, à l'occasion de ces derniers et faibles efforts d'une veine un moment si féconde, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'ensemble de ce qu'elle a produit depuis le moment où elle a commencé à jaillir dans notre littérature jusqu'à celui où elle s'est complètement desséchée : c'est une période qui comprend un peu plus d'un siècle, commençant vers le milieu du XIIe siècle pour finir avant la fin du XIIIe. Les œuvres qui se rattachent au cycle breton ou de la Table ronde ont été fort négligées par nos prédécesseurs; la plupart n'ont pas même une mention dans l'Histoire littéraire de la France; celles qui y sont traitées le sont généralement d'une manière insuffisante. Nous ne reprendrons cependant pas à nouveau les notices qui ont été insérées dans nos précédents volumes; nous nous bornerons à donner les renseignements bibliographiques nécessaires

IMPRIMERIE NATIONALE

pour les compléter, tandis que nous étudierons avec le développement accoutumé les poèmes dont il n'a pas encore été question dans cet ouvrage, soit qu'ils fussent inconnus ou inédits, soit qu'ils aient été omis sans raison apparente.

Notre travail ne comprendra que les romans en vers. L'origine, la date et la patrie des romans de la Table ronde en prose, ainsi que leur rapport avec les romans en vers, soulèvent des questions extrêmement difficiles et complexes, qui ne sont pas encore suffisamment résolues par la critique, et appellent une discussion minutieuse qui ne serait pas à sa place dans cet ouvrage. Les principaux de
Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 494-500.
ces romans ont d'ailleurs été, dans un volume déjà bien ancien, l'objet de notices au moins sommaires, et comme on a composé des romans en prose, rattachés au cycle breton, plus tard que des romans en vers, l'occasion pourra se présenter par la suite de revenir sur ce sujet. Il est bien entendu que nous n'exclurons pas les romans qui sont la simple mise en prose de poèmes connus; nous en parlerons à propos de ces poèmes [1].

Avant d'aborder l'étude séparée de chacun des romans en vers relatifs aux traditions bretonnes que nous a laissés le moyen âge français, il est indispensable d'exposer brièvement l'origine et l'histoire générale de ce qu'on appelait « la matière de Bretagne ». Bien que les résultats que nous allons résumer ne soient pas tous acquis à la science avec une égale certitude, on peut les regarder, dans leur ensemble, comme à peu près assurés. Ils intéressent surtout une époque bien antérieure à celle où nous sommes parvenus dans cet ouvrage, et on trouvera naturel que nous les présentions sous une forme aussi condensée que possible; on n'oubliera pas, en lisant les pages qui vont suivre, qu'elles ne présentent qu'une esquisse, vraie, croyons-nous, dans ses contours généraux. Il y faudrait ajouter bien des traits et des nuances, il faudrait çà et là atténuer la préci-

[1] Nous ne parlerons cependant ni de la mise en prose des poèmes de Robert de Boron, ni de ces poèmes eux-mêmes, trop intimement liés à la question générale du rapport des romans en prose aux romans en vers.

sion ou même y laisser quelques lignes en blanc, si l'on voulait représenter avec une minutieuse exactitude ce que nous savons aujourd'hui du sujet.

La « matière de Bretagne » nous vient surtout d'Angleterre, car c'est la Grande Bretagne que désigne ici le mot « Bretagne ». Non pas que l'Armorique n'ait connu, au moins en grande partie, les récits et les croyances qui en composent le fond; mais on ne semble avoir commencé à les lui demander qu'après la grande invasion des contes de la Bretagne d'outre-mer, et sous l'influence du succès de ces contes. Ce fut l'établissement des Normands en Angleterre qui amena entre le monde roman et ce qui restait du monde celtique un contact plus intime qu'il ne l'avait été jusque-là. Les Bretons, les *Kymri,* comme ils s'appelaient eux-mêmes, les *Valas* (d'où *Waleis,* Gallois), comme les nommaient les Anglais, avaient été peu à peu réduits à ne posséder au sud-ouest de l'île qui leur avait appartenu tout entière que le pays appelé depuis lors pays de Galles. La Cornouaille elle-même, où leur langue s'était maintenue, ne leur appartenait plus politiquement. Dans ces limites, qui restèrent invariables pendant des siècles, les Gallois avaient développé une demi-civilisation, qui ne manquait pas d'originalité, et dans laquelle deux arts, la musique et la poésie, tenaient une place considérable. Leur poésie possédait, outre une forme officielle et pédantesque, la seule, malheureusement, qui nous ait laissé des monuments anciens écrits en gallois, une forme populaire qui constituait, sinon une véritable épopée nationale, au moins les fragments et les matériaux d'une épopée. Cette épopée, qui par certains côtés avait des origines mythologiques et remontait par conséquent au delà de la conversion des Bretons au christianisme, avait pris une couleur tout historique en s'inspirant surtout des souvenirs de la grande lutte entre les anciens habitants de la Bretagne et les envahisseurs germains. Un personnage sur lequel nous n'avons presque aucun renseignement, mais qui paraît bien avoir joué un rôle important vers la fin du vᵉ siècle, Arthur, était

devenu le héros principal des chants originairement consacrés à cette lutte. Nous trouvons un reflet, d'ailleurs pâle et confus, de cette épopée historique dans l'*Historia Britonum*, composée au IXe siècle par un anonyme, et attribuée depuis à un certain Nennius. Mais, avec le cours des siècles, la figure d'Arthur se transforma complètement, et les événements réels qui avaient formé le sujet de l'épopée allèrent s'évaporant pour faire place à des rêveries de plus en plus fantastiques. On célébra moins les guerres d'Arthur contre les Saxons que la splendeur incomparable qui entoura son règne après qu'il les eut vaincus, et que, non seulement, comme le voulait l'orgueil breton exalté jusqu'à la folie, il les eut chassés de l'île, mais qu'il eut conquis l'Écosse, l'Irlande, les pays scandinaves et la Gaule elle-même. On se représenta ce règne d'Arthur comme une époque où le monde entier avait été dominé et ébloui par les Bretons, et de ce Salomon national l'imagination populaire se fit en outre un Messie. On raconta que, grièvement blessé dans un combat livré contre ses propres compatriotes et son perfide neveu Modred, Arthur avait été emmené dans une barque enchantée vers le pays mystérieux où vont les héros morts, mais d'où quelques-uns sont revenus vivants. Il reparaîtrait quelque jour et rendrait aux Bretons l'empire qu'ils avaient perdu. Telle était « l'espérance bretonne », objet de raillerie pour les voisins de ce petit peuple obstiné, et commune aux Bretons d'Armorique et à ceux du pays de Galles.

Romania, t. XII, p. 368-370.

En 1136 environ, un clerc d'origine bretonne, mais tout pénétré de la culture franco-normande, Gaufrei de Monmouth, mettait en beau latin d'école, dans un récit auquel il essayait de donner les apparences de l'authenticité, quelques-uns des contes gallois sur Arthur, et les faisait précéder d'une prétendue histoire des rois bretons antérieurs à la conquête saxonne, depuis Brutus, petit-fils d'Énée. Avant son *Historia regum Britanniae*, Gaufrei avait publié la *Prophetia Merlini*, où, développant à sa manière les indications contenues dans l'*Historia Britonum* du IXe siècle, il faisait prédire par un devin breton, qu'il appelait

Merlin, les événements de l'histoire de l'île depuis l'invasion saxonne jusqu'à la mort de Henri Ier, et pour une période indéterminée au delà. Naturellement la prophétie était d'une clarté et d'une justesse frappantes jusqu'à 1135. Les contemporains, au lieu d'en tirer la même conclusion que nous, virent dans cette clairvoyance de Merlin la preuve que ses prédictions ne seraient pas moins justes pour l'avenir, et pendant longtemps on commenta avec passion l'apocalypse de Gaufrei. Quelques années après la publication de son *Historia*, où il fit rentrer la *Prophetia*, et qui obtint promptement un immense succès, Gaufrei composa en hexamètres latins sa *Vita Merlini*, dans laquelle il mêla des notions de géographie et d'histoire naturelle, empruntées aux écrivains classiques, à des contes populaires bretons, dont la plupart se retrouvent ailleurs, et à quelques nouvelles prédictions. Ce poème, quoique remarquable à plus d'un titre, n'eut pas le succès qu'assurait à l'audacieuse fabrication historique de Gaufrei la prétention d'authenticité qu'elle affichait, et il ne nous est arrivé que dans un seul manuscrit. Rien ne serait moins juste d'ailleurs que de regarder, ainsi qu'on le faisait volontiers autrefois, l'*Historia regum Britanniae* comme la source des romans du cycle d'Arthur. A très peu d'exceptions près (encore ne concernent-elles guère que les moins anciens des romans en prose), les compositions en langue vulgaire n'ont, au contraire, aucun rapport avec l'ouvrage de Gaufrei, bien qu'il ait de très bonne heure et à plusieurs reprises été traduit en français. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer que toutes ces merveilleuses conquêtes du prétendu roi breton, qui occupent tant de place chez son historiographe, sont absolument inconnues aux poèmes, où nous voyons Arthur séjourner toujours dans le pays de Galles, ou tout au plus dans quelque autre partie de la Grande Bretagne. Les guerres contre les Saxons ont elles-mêmes disparu des récits arthuriens qui ont passé en français, et ces récits ne connaissent pas davantage la catastrophe finale où s'écroule l'empire fondé par Arthur et où il disparaît lui-même; c'est

à peine si l'on voit dans nos poèmes quelque allusion au retour futur du héros parmi les siens; encore est-ce plutôt pour railler que pour appuyer l'espérance bretonne. Gaufrei ne dit d'ailleurs rien de cette espérance dans l'*Historia*, et, s'il en parle dans la *Vita Merlini*, c'est d'une manière fort accessoire. Il est très digne de remarque que, d'après l'*Historia*, c'est non pas Arthur, mais Cadwallader, son huitième successeur, qui doit revenir un jour affranchir les Bretons, et il en est de même dans la *Vita Merlini*, bien qu'on y parle aussi du retour d'Arthur dans le monde des vivants. En revanche, Gaufrei de Monmouth ne dit nulle part un mot de la Table ronde, et c'est de son chef que Wace, traduisant en 1155 l'*Historia regum Britanniae*, a intercalé dans le récit ces vers, souvent cités et fort importants en effet :

Wace, Brut, v. 9994.

Por les nobles barons qu'il ot,
Dont cascuns mieldre estre quidot...
Fist Artus la roonde table,
Dont Breton dient mainte fable :
Iloc seeient li vassal
Tuit chevalment et tuit ingal.

Ce passage atteste qu'en dehors de Gaufrei de Monmouth on connaissait, au milieu du XIIe siècle, au moins dans l'Angleterre francisée et dans la Normandie, une foule de récits populaires sur les aventures d'Arthur et des compagnons assis à sa table. Un autre passage de Wace est encore plus significatif :

Ibid., v. 10032.

En cele grant pais que je di,
Ne sai se vos l'avez oï,
Furent les merveilles provees
Et les aventures trovees
Qui d'Artur sunt tant racontees
Que a fable sunt atornees.

Et le poète normand ajoute, avec la bonhomie souvent

malicieuse qui le caractérise, ce trait, qui n'est pas à dédaigner :

> Ne tot mençunge, ne tot veir,
> Ne tot fable, ne tot saveir.
> Tant ont li conteor conté
> Et li fableor tant fablé
> Por lor contes embeleter
> Que tout ont fait fable sembler.

En effet, en dehors du monde des clercs, dans lequel Gaufrei de Monmouth avait introduit, en l'arrangeant à sa mode, la légende arthurienne, elle avait pénétré, sous des formes variées et par des canaux divers, dans la société chevaleresque. Dès avant la conquête de l'Angleterre par les Normands, les musiciens gallois avaient, semble-t-il, franchi les limites de leur patrie pour venir exécuter chez les Anglo-Saxons eux-mêmes ces « lais » qui depuis eurent un si grand charme pour le public français. C'est ainsi du moins qu'on peut expliquer que Marie de France désigne le sujet de deux de ses lais à la fois par un mot breton et un mot anglais (*bisclavret, garwall; laustic, nihtegale*), celui d'un autre seulement par un mot anglais (*gotelef*), et que le breuvage amoureux qui causa la passion de Tristan et d'Iseut porte, dans le poème de Béroul, le nom anglais de *lovendris* (les traits particuliers que le prêtre anglais Layamon, dans sa traduction du *Brut* de Wace, ajoute à la légende d'Arthur s'expliquent peut-être autrement). Mais ce fut surtout chez les nouveaux maîtres de l'Angleterre que les chanteurs et musiciens bretons trouvèrent un accueil empressé ; ils ne tardèrent même pas à passer la mer, et de nombreux témoignages, qui ne dépassent guère la fin du XIIe siècle, nous les montrent à cette époque exécutant avec grand succès leurs lais dans toutes les grandes ou petites cours de la France du Nord. Ces « lais bretons » étaient des morceaux de musique accompagnés de paroles ; la musique, la « note », comme on disait, y jouait le rôle principal ; toutefois les paroles avaient leur importance, et les auditeurs qui

ne comprenaient pas le breton éprouvèrent naturellement le besoin de savoir ce qu'elles voulaient dire. Elles se référaient toujours, mais peut-être sans la raconter précisément, à quelque histoire d'amour et généralement de malheur. On mit ces histoires en vers français, et nous avons ainsi conservé une assez riche collection de lais bretons, qui n'ont plus rien de musical, et qui sont tous composés en vers de huit syllabes rimant deux par deux; un seul est en vers de six syllabes. On a parlé ici du lai d'Ignaure (mieux qu'Ignaurès), de ceux de l'Ombre et de l'Anneau, du charmant lai du Cor, des douze lais de Marie de France publiés par Roquefort [1], qui ont d'ailleurs été composés, en Angleterre, non, comme on l'a dit, sous Henri III, mais sous son aïeul Henri II; dans ce même recueil de Roquefort sont imprimés les lais de Graelent et de l'Epine, qui ne sont pas de Marie. Plus tard, nos prédécesseurs ont consacré des notices aux lais du Désiré, du Conseil, de Mélion, du Trot et de Nabaret. Depuis, on a trouvé dans un manuscrit et publié six nouveaux lais, ceux de Tiolet, de Guingamor, de l'Épervier, de Doon, du *Lecheor,* de Tidorel. Une collection de lais a été traduite en norvégien au XIIIe siècle, et nous est parvenue; outre plusieurs de ceux que nous possédons en français, nous y trouvons les lais de Guron, du Rivage, et de Richard le Vieux (fragment). Un lai de Guron, différent de celui-là, est cité dans divers textes. Le poème anglais d'Emare porte le titre de lai et provient sans doute d'un lai français [2]. Nous rencontrons aussi la mention des lais d'Aeliz, de la Rose, de Pleur, de Joie, du Pélican. Le caractère ordinaire des lais fit donner le même nom à de petits poèmes narratifs qui avaient pour sujet des aventures analogues, mais qui ne se rapportaient en rien à la Bretagne; c'est ainsi qu'on a le lai de Narcisse, le lai d'Orphée, le lai d'Aristote, le lai de Havelok, le lai du

Hist. litt. de la France, t. XVIII, p. 773; t. XXVIII, p. 385.

Ibid., t. XIX, p. 712.

Ibid., t. XIX, p. 791.

Ibid., t. XXIII, p. 61.

Romania, t. VII, p. 1; t. VIII, p. 29.

Strengleikar, p. 57, 67, 82.

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 375.

Marie de France, I, p. 556; Wolf, Ueber die Lais, p. 61, 69.

Hist. litt. de la France, t. XXIX, p. 498; t. XXIII, p. 114, t. XVIII, p. 731; t. XXIII, p. 76.

[1] Une nouvelle et meilleure édition de ces douze lais vient d'être donnée par M. Warnke (Halle, 1885); elle contient de précieuses remarques de M. Reinhold Köhler sur les contes qui font le sujet des lais. — [2] Il en est de même du poème de *Sir Gowther,* récemment publié, avec une excellente introduction, par M. K. Breul (Oppeln, Maske, 1866).

comte de Toulouse, le lai de l'Oiselet. Mais la plupart des lais sont réellement fondés sur des contes celtiques. D'ordinaire, les aventures qu'ils racontent ne reçoivent aucune détermination de temps ou de lieu; quelquefois cependant (Lanval, Tiolet), elles sont rattachées, fort extérieurement d'ailleurs, à Arthur. Il arrivait souvent que plusieurs de ces lais étaient consacrés à un même héros, si bien qu'en les réunissant on pouvait composer de ce héros une sorte de biographie poétique. C'est ce qui semble s'être produit pour Tristan, le plus célèbre des guerriers, des chanteurs et des amants, complètement étranger, à l'origine, au cycle d'Arthur, avec lequel certains poèmes l'ont mis plus tard en rapport. Les romans qui le concernent se composent d'épisodes isolés, qu'on a plus ou moins habilement, et dans un ordre qui varie autant que les récits eux-mêmes, soudés les uns aux autres. Nous avons d'ailleurs conservé sur les amours de Tristan et de la reine Iseut deux lais épisodiques : le lai du Chèvrefeuille, fait par Marie de France, et, dans deux versions très différentes, mais ayant une source commune, le lai de la Folie Tristan. D'autre part, il est arrivé que des lais ont été plus tard développés de manière à donner de vrais romans: c'est ainsi, par exemple, que le lai de Frêne a produit le joli roman de Galeran de Bretagne, et que le roman d'Ille et Galeron repose en partie sur le lai d'Éliduc; mais ces romans n'ont pas été rattachés par leurs auteurs au cycle de la Table ronde.

Les lais ne furent pas les seuls véhicules par lesquels les traditions ou les fictions celtiques pénétrèrent en masse, au XII[e] siècle, dans la société polie d'Angleterre et de France, et y suscitèrent une poésie nouvelle. Déjà les vers de Wace cités plus haut nous ont montré à l'œuvre les conteurs et les « fableurs » brodant à qui mieux mieux sur le fond des aventures de la Table ronde. Beaucoup d'autres passages nous prouvent qu'à la cour des rois, et sans doute aussi à celle des grands seigneurs et même chez de plus petites gens, on ne se contentait point, aux heures de loisir,

notamment après les repas, d'entendre des musiciens et des chanteurs : on écoutait de simples conteurs, qui se faisaient de leur mémoire, à défaut d'imagination, et de leur talent de bien dire une véritable profession. Nous croyons devoir citer quelques-uns de ces passages, qui, comme celui de Wace, se rapportent au sujet qui nous occupe. Béroul, l'auteur d'un des romans sur Tristan, qui écrivait en Angleterre vers 1150, combat ainsi sur un point de son récit la version qu'en donnaient généralement les « conteurs » :

Tristan, t. I, p. 62.

Li cont[e]or dient qu'Ivain
Firent tuer, que sunt vilain :
N'en sevent mie bien l'estoire;
Berous l'a meus en son memoire.

Thomas, qui écrivait aussi en Angleterre une vingtaine d'années après Béroul, se trouve plus d'une fois embarrassé en présence de la variété des récits que colportaient les conteurs, et, pour appuyer la version qu'il choisit (ou qu'il invente), il fait appel à l'autorité du plus célèbre d'entre eux, d'un certain Bléri ou Bréri, conteur gallois, sur lequel, par un heureux hasard, Giraud de Barri nous a également laissé une notice (*famosus ille Bledhericus fabulator, qui tempora nostra paulo praevenit*) :

Voyez Romania, t. VIII, p. 425.

Tristan, t. II, p. 40.

Seigneurs, cest cunte est mult divers...
Entre cels qui solent cunter
E del cunte Tristran parler,
Il en cuntent diversement,
Oï en ai de plusur gent;
Asez sai que chescun en dit,
Et ço qu'il unt mis en escrit.
Mès sulum ço que j'ai oï
Nel dient pas sulum Breri,
Ky solt les gestes e les cuntes
De toz les reis, de toz les cuntes
Ki orent esté en Bretaingne.

On voit ici l'opposition entre ceux qui « contaient » et « parlaient » des aventures de Tristan, et ceux qui, avant Thomas, les avaient, comme Béroul, « mises en écrit ».

Chrétien de Troies, en commençant l'histoire d'Érec, empruntée sans doute au récit de quelqu'un de ces conteurs, croit devoir, selon un usage fréquent, protester contre ceux qui ne racontaient pas cette histoire exactement comme lui :

D'Erec le fil Lac est li contes,
Que devant rois et devant contes
Depecier et corrompre suelent
Cil qui de conter vivre vuelent.

Renaut de Beaujeu, nous représentant la cour d'Arthur, n'oublie pas d'y faire figurer les conteurs à côté des jongleurs et des chanteurs :

Le Bel Inconnu, v. 21.

La veïssiés grant joie faire,
As jogleors vieles traire,
Harpes soner et estriver,
As canteors cançons canter;
Li conteor[1] metent lor cures
En conter beles aventures.

L'auteur de Floriant et Florète nous montre aussi une cour et nous décrit les différents groupes qui prennent divers plaisirs; après avoir parlé de ceux qui jouissent de la musique, des chants et des danses, il ajoute :

Flor. et Florète, v. 6227.

D'autre part sont cil conteour.
La est des chevaliers la flour,
Quar volentiers les escoutoient,
Que les anciens faiz contoient
Des preudomes qui jadis furent,
Qui se maintinrent si com durent,
Des granz batailles que il firent,
Et comment lor terre conquirent.
Tout ce li conteour contoient,
Et il volontiers les ooient[2].

Mais le passage le plus remarquable est celui qui se trouve chez un des continuateurs du Perceval de Chrétien

[1] L'édition porte *canteor*; c'est évidemment une erreur.

[2] Plusieurs de ces vers se retrouvent textuellement dans Claris et Laris (v. 29614 et suiv.); voyez plus loin la notice de ce roman.

Martin, Zur Gralsage, p. 28.

de Troies, Gaucher de Dourdan (telle nous paraît être la meilleure forme de son nom), et qu'on a fort heureusement allégué pour attester l'abondance et la diversité des récits qui ont circulé sur « la matière de Bretagne », et en même temps pour expliquer comment beaucoup d'entre eux ont disparu sans laisser de traces écrites. Le poète oppose la véracité de son récit (constante prétention, on le sait, de tous ces diseurs de contes bleus) au peu de sérieux des conteurs ambulants qui remplissent les maisons des grands et qui débitent avec assurance, « sans rimer », des inventions auxquelles on ajoute trop facilement foi :

Perceval, v. 28373.

Mais il sont ore maint vassal
Qui fabloiant vont par les cours,
Qui les contes font a rebours
Et des estoires les esloignent
Et les mençoignes i ajoignent,
Et cil qui l'oent et escoutent
Ne sevent que bon conte montent (*lisez :* coustent?),
Ains dient que cil menestrel
Qui gisent la nuit en l'ostel,
Quant on lor fait un poi conter
D'une aventure sans rimer,
Qu'il ont toute l'estoire oïe,
Qu'il n'aront ja jor de lor vie;
Si lor font tout mençoigne acroire,
Et il le sevent bien aoire
Et bien acroistre et metre avant.

Ainsi, dès la première moitié du XIIe siècle et jusque vers le milieu du XIIIe, les récits bretons furent propagés en Angleterre et en France sous la double forme du lai et du conte. Il va sans dire, et le passage de Gaucher l'indique suffisamment, qu'au bout de quelque temps on ne se contenta pas de reproduire plus ou moins fidèlement des récits gallois ou armoricains, mais qu'on en inventa d'analogues, ou qu'on en fit rentrer dans le cadre arthurien qui lui étaient originairement tout à fait étrangers. D'ailleurs les récits bretons eux-mêmes avaient commencé de très bonne heure à perdre leur couleur nationale, Arthur et ses guerres

d'indépendance et de conquête ayant été de plus en plus relégués à l'arrière-plan, et la culture française ayant été introduite dans ces récits, pris dans un milieu si différent. Nous avons cependant, soit en français, soit en anglais, quelques romans où l'ancienne inspiration celtique et la simplicité barbare des mœurs, la bizarrerie des sentiments, le fantastique très particulier des événements se rencontrent encore au moins en quelques traits et attestent la proximité des sources bretonnes; mais c'est dans les contes gallois connus sous le nom de *Mabinogion* (en exceptant, bien entendu, les trois qui sont traduits du français) que nous pouvons le mieux apprécier l'esprit gallois livré à lui-même. Ces contes en prose n'ont été, il est vrai, rédigés qu'au XVe siècle, et depuis le XIIe ils avaient dû être très remaniés, mais leur frappante différence avec les poèmes français du cycle d'Arthur nous montre néanmoins quelle transformation profonde subit la « matière de Bretagne » en passant par les mains françaises.

Les plus anciens des poèmes consacrés à cette matière paraissent avoir été composés en Angleterre, et presque tous se sont perdus. Il ne nous reste de cette première couche que les deux longs fragments de Béroul et de Thomas sur Tristan. Mais nous possédons un certain nombre de poèmes anglais, écrits au XIIIe et au XIVe siècles, et qui doivent s'appuyer sur ces anciens poèmes anglo-normands : nous en parlerons à leur lieu et place. On doit sans doute en dire autant des trois récits gallois insérés dans les *Mabinogion,* mais bien différents des autres, et qui répondent aux poèmes de Chrétien de Troies sur Érec, Ivain et Perceval; ils ne sauraient, comme on l'a cru autrefois, être la source où a puisé le poète français; ils ne proviennent certainement pas non plus de ses ouvrages; ils remontent donc à des récits semblables, mais autres, et il est tout naturel de supposer que les rédacteurs gallois ont trouvé ces récits chez leurs voisins anglo-normands.

D'Angleterre, la matière de Bretagne a passé en France, soit directement par les chanteurs et conteurs bretons,

soit par l'intermédiaire des conteurs anglo-normands, soit déjà mise en vers dans les lais et les poèmes anglo-normands. Les plus anciens ouvrages qui lui aient été consacrés ou du moins qui soient arrivés jusqu'à nous sont ceux de Chrétien de Troies, dont le premier roman breton, malheureusement perdu, Tristan, peut remonter à 1150, et dont les autres, Érec, Cligès, Lancelot, Ivain, Perceval, ont dû être écrits dans le quart de siècle suivant. La plupart des autres poèmes du cycle ont visiblement été composés sous l'influence de Chrétien : ils sont souvent, comme les siens, puisés plus ou moins indirectement à des sources celtiques; mais il est clair que souvent aussi ils nous présentent de pures inventions françaises, ou plutôt des imitations qui parfois ne consistent guère qu'à mettre dans un autre ordre ou à rapporter à d'autres personnages des lieux communs de romans antérieurs. Les dates de ces productions ne se laissent guère déterminer avec précision : Méraugis de Portlesguez, par Raoul de Houdenc, le plus célèbre des imitateurs de Chrétien, a certainement été écrit assez longtemps avant 1228; le roman de Claris et Laris, interminable et banale compilation, a été composé en 1268; il clôt la série, et déjà à l'époque où il se produit on peut le considérer comme tout à fait isolé. C'est donc essentiellement, comme nous l'avons dit, entre le milieu du XIIe et le milieu du XIIIe siècle que s'est accomplie en France la grande production de romans empruntés à la matière de Bretagne.

Tous ces romans ont quelques traits communs de fond et de forme. Pour le fond, ils se divisent en deux classes, les romans biographiques et les romans épisodiques. Les premiers prennent un héros depuis sa naissance, ou au moins depuis son apparition à la cour d'Arthur, où se présente à lui l'aventure qui doit faire le principal sujet du roman, et nous racontent plus ou moins longuement ses prouesses, qui aboutissent à son mariage; à cette catégorie appartiennent, par exemple, Durmart, Fergus, Gliglois, Guinglain (le Bel Inconnu), Ider, Méraugis, Mériadeuc (le

Chevalier aux deux épées), Claris et Laris, etc. Les romans épisodiques, au contraire, généralement plus brefs, nous retracent un épisode, mais souvent composé de beaucoup d'aventures enchevêtrées les unes dans les autres, de la vie d'un héros célèbre; ce héros est Gauvain dans presque tous les romans, par exemple dans le Cimetière périlleux, le Chevalier à l'épée, la Mule sans frein, la Vengeance de Raguidel, Humbaut, etc. Le roman de Rigomer est le plus long, bien qu'incomplet, de tous les romans épisodiques, et peut être considéré comme une sorte de roman cyclique, où la plupart des personnages célèbres des poèmes antérieurs se partagent les principaux rôles. Quel que soit le moule extérieur du roman, le métal dont il est fait est toujours à peu près le même : les romans arthuriens sont essentiellement des romans d'aventure et d'amour, où les héros sont présentés comme des modèles de prouesse, de galanterie et surtout de « courtoisie ». On sait que sous ce nom on comprenait, au XIIe siècle, non seulement la perfection des bonnes manières, à laquelle on attachait un grand prix, mais la possession des vertus sociales les plus raffinées, comme la douceur, la modestie, la générosité, la franchise. L'amour, tel qu'il est conçu dans nos romans, est étroitement lié à la courtoisie, et c'est faire grand tort à ces romans que de les accuser d'immoralité ou de licence. A quelques rares exceptions près (comme dans les vieux poèmes sur Tristan, antérieurs à la période proprement française), l'adultère y est inconnu : le héros aspire dès le commencement du récit à la main d'une jeune fille, qu'il finit par obtenir, et il montre dans sa passion autant de constance que d'exaltation; quant aux scènes un peu trop vives, on en trouverait tout au plus une ou deux dans la masse énorme des vers qui composent le cycle breton. Les caractères de femmes sont généralement très purs, et, s'ils pèchent par quelque endroit, c'est par la banalité et non par l'incorrection. Avec cette conception idéale et assez monotone du héros et de l'héroïne, la trame du récit ne s'accorde pas toujours très bien : les aventures qui faisaient le

fond des contes celtiques étaient bizarres et souvent féroces; on est parfois étonné de les voir exécuter par des personnes aussi raisonnables et aussi accomplies que celles qui tiennent les premiers rôles dans nos romans; mais c'est justement l'étrangeté, parfois le merveilleux de ces aventures qui a fait auprès du public du XIIe siècle le succès des récits bretons, et qui leur a suscité tant d'imitations. Jean Bodel dit avec raison dans un passage bien souvent cité :

Li conte de Bretaigne sont si vain et plaisant.

Cette « vanité », cette absence complète de sérieux et de suite, cet enfilement incohérent d'aventures entreprises sans motifs, dont l'extravagance va souvent jusqu'à la plus complète absurdité, étaient ce qui plaisait alors; c'est ce qui nous lasse aujourd'hui dans la lecture de ces poèmes, dont le monde factice, à la fois dénué de vraisemblance et de variété (car toutes ces aventures se ressemblent et sont souvent copiées les unes sur les autres), nous inspire vite, en même temps que l'ennui, le désir de nous reposer avec quelque réalité vivante. Nous trouvons une certaine compensation dans les détails, notamment dans les descriptions de villes, de châteaux, de fêtes, de combats, d'armes, de parures, qui sont de style, pour ainsi dire, dans la plupart des poèmes arthuriens français, et qui nous fournissent souvent d'intéressants renseignements archéologiques; nous en trouvons une autre, au moins chez les meilleurs poètes, dans l'analyse psychologique, parfois très fine, à laquelle, d'après l'exemple de Chrétien, ils soumettent les sentiments et surtout les conflits de sentiments de leurs personnages, et qu'ils expriment dans des monologues souvent d'une subtilité fatigante, d'une forme recherchée et d'une fastidieuse longueur, mais qui souvent aussi joignent à une certaine profondeur une vraie naïveté. Par là ces romans sont les véritables précurseurs du roman moderne : quelques-uns d'entre eux, comme par exemple Durmart et Gliglois, sont tout à fait exempts d'éléments merveilleux, et

n'excitent notre intérêt que par le récit d'événements possibles, la peinture des caractères et l'analyse des sentiments ; il est vrai qu'événements, sentiments et caractères ne sont pas encore modelés avec rigueur sur la réalité, mais ils s'en rapprochent déjà, et l'importance attachée à des faits tout moraux, d'un caractère individuel, à des nuances, à des conflits intimes, est bien différente de l'exposition tout extérieure et des grands partis pris qui caractérisent l'épopée.

En somme, les romans de la Table ronde sont l'expression la plus complète de la société « courtoise » du temps de Louis VII, de Philippe II et de saint Louis; ils ont à leur tour exercé sur cette société, non moins que sur la littérature subséquente, une influence incontestable, et ils méritent d'être étudiés à ce titre autant que pour les traditions celtiques conservées dans quelques-uns d'entre eux.

La forme de tous ces romans est la même : ils sont écrits en vers de huit syllabes, rimant deux à deux. Cette forme, employée déjà dans le récit sérieux ou l'exposition didactique, les distingue nettement aussi des chansons de geste d'inspiration purement nationale. Les romans bretons sont destinés à être lus et non à être chantés, et Chrétien de Troies nous montre déjà plus d'une dame ou demoiselle (mais jamais un homme[1]) occupant ses loisirs à lire un roman ; toutefois, d'habitude, les seigneurs et les dames pour lesquels ils étaient composés se les faisaient lire, et pour cause, plutôt qu'ils ne les lisaient eux-mêmes. Il faut tenir compte de ces conditions quand on étudie ces romans. Ils ne sont plus destinés à de grandes réunions d'auditeurs chez lesquels le poète veut éveiller et faire vibrer autant que possible les sentiments communs; ils sont faits pour être lus en petit comité ou même dans la solitude, et par certaines personnes en vue desquelles ils ont été écrits. C'est

[1] Dans le roman bien postérieur de Claris et Laris, nous voyons le jeune Claris lire « en un petit livre » l'histoire de « Tibé et Piramus (v. 163) » ; c'est un passage à joindre à ceux que nous avons indiqués ailleurs (t. XXIX, p. 497) et qui prouvent que cette histoire a été très goûtée au moyen âge.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de la littérature au vrai sens du mot, et il est tout naturel que des clercs, comme était Chrétien de Troies, y aient pris part, aussi bien que des grands seigneurs, comme paraît l'avoir été par exemple Renaud de Beaujeu.

Les romans français du cycle d'Arthur n'eurent pas en Europe un succès moindre que celui qu'avaient obtenu nos chansons de geste. Les nations romanes, il est vrai (sauf la Provence, qui a produit non une traduction, mais une imitation, le roman de Jaufré), les ont à peine connus sous leur forme poétique, et n'ont traduit que les romans en prose. Mais les nations germaniques les ont accueillis, presque à leur apparition, avec une extrême faveur. Dès la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe, deux poèmes sur Tristan, un Lancelot perdu en français, l'Érec, l'Ivain et le Perceval de Chrétien sont traduits en vers allemands, et quelques autres suivent encore; les Néerlandais ont mis dans leur langue, sans parler de nos romans en prose, une partie de Perceval, Fergus, la Vengeance de Raguidel, et au moins cinq poèmes que nous ne possédons plus en français (deux poèmes sur Gauvain, Torec, le Chevalier à la manche, et un petit poème épisodique sur Lancelot); les Norvégiens ont traduit en prose le Tristan de Thomas, trois poèmes de Chrétien, le Manteau mal taillé et le roman, perdu chez nous, de Ferri de Normandie; les Anglais, outre les poèmes indiqués plus haut, qui ont sans doute des sources anglo-normandes, et quelques imitations de Chrétien de Troies, nous ont conservé, suivant toute vraisemblance, dans le Vert Chevalier, un charmant poème épisodique que nous n'avons plus dans notre langue. Nous mentionnerons les imitations étrangères à propos des originaux français, et nous ferons figurer à leur rang, dans notre étude, celles de ces imitations dont les originaux se sont perdus et qui dès lors les remplacent pour l'historien de la littérature française.

Il est difficile, dans le travail que nous allons entreprendre, de suivre un ordre parfaitement satisfaisant. L'ordre alphabétique des poèmes, rangés d'après leur titre,

XIVe SIÈCLE.

serait le plus commode en apparence, mais il ne serait ni sans inconvénients ni sans difficultés; nous ne l'avons adopté qu'en partie. Les plus anciens poèmes qui nous soient parvenus en français sur des sujets bretons sont ceux qui concernent Tristan; nous les mentionnerons d'abord, mais sommairement, parce qu'il en a déjà été question ici. Nous mentionnerons ensuite, et sommairement aussi, les poèmes de Chrétien de Troies, dont la plupart des autres ont visiblement subi l'influence. Puis nous réunirons les romans épisodiques, dont le héros est presque toujours Gauvain, mais parfois aussi un autre chevalier ou Arthur lui-même, et nous terminerons par les romans biographiques, rangés dans l'ordre alphabétique que nous fourniront les noms des héros de chacun d'eux.

TRISTAN.

Voyez t. XIX, p. 687-704.

Nous ajouterons à la notice qui vient d'être indiquée les renseignements complémentaires suivants.

Le tome I de la collection de M. Francisque Michel contient d'abord un long fragment (4445 vers) d'un poème dont l'auteur s'appelait Béroul (au cas sujet « Berox », v. 1232); une autre œuvre anglo-normande, sur la légende du Purgatoire de saint Patrice, portant le même nom d'auteur, a été récemment découverte. Le poème de Béroul ressemble de fort près pour une partie, mais pour une partie seulement, au poème français qu'a eu sous les yeux l'Allemand Eilhart d'Oberg, qui écrivait vers 1175. Le poème d'Eilhart est presque entièrement perdu sous sa forme première, mais on en a diverses rédactions rajeunies, d'après lesquelles on a essayé de restituer le texte du XIIe siècle; voyez : *Eilhart von Oberge, herausgegeben von* Franz Lichtenstein (Strasbourg, 1877). Notons que, dans une rédaction du roman en prose sur Tristan, conservée à la fois dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale français 103 et dans les éditions (qui reproduisent toutes celle de Rouen, 1489), on a substitué

au dénouement du roman en prose, qui fait tuer Tristan par le roi Marc, un autre dénouement bien plus ancien, et qui ressemble de fort près à celui que nous offre le poème d'Eilhart. Il résulte de là que le rédacteur du xve siècle qui a pratiqué cette substitution (on n'en trouve pas de traces plus anciennes) connaissait dans son entier un poème analogue à celui qu'a suivi Eilhart, et sans doute, au moins en partie, à celui de Béroul. Il était en cela plus heureux que nous. Le petit poème qui termine le premier volume du recueil de M. Michel est un véritable lai, qu'on peut appeler la Folie Tristan. Il est fort intéressant, parce qu'on y trouve un résumé de toutes les aventures de Tristan et Iseut, d'après une rédaction qui se rapprochait beaucoup de celles de Béroul et d'Eilhart.

Hist. litt. de la France, t. XXII, p. 553.

A ce premier groupe de récits s'oppose le second, représenté par le poème de Thomas. Ce Thomas paraît bien être le même que l'auteur du roman de Horn, et ces deux compositions le classent tout à fait au premier rang parmi les poètes anglo-normands et même parmi les poètes du moyen âge. Depuis la publication de son deuxième volume, qui contenait la fin de l'œuvre de Thomas, M. Michel a trouvé, du même auteur, six autres fragments plus ou moins étendus, qu'il a publiés dans un supplément (Londres, 1839); en outre, un morceau court, mais fort important, a été découvert et publié par M. de La Villemarqué. Nous croyons utile de donner, suivant l'ordre qu'ils occupent dans le récit, l'indication exacte de ces huit fragments, qui se réduisent en somme à quatre, quatre d'entre eux faisant double emploi.

1. Tristan et Iseut sont surpris par Marc dans le jardin du palais : 51 vers. — Fragment publié par M. de La Villemarqué (Archives des missions, t. V, p. 97).

2. Tristan, séparé d'Iseut, épouse, en Petite Bretagne, Iseut aux blanches mains : 888 vers. — Francisque Michel, t. III, p. 1-44.

3. Tristan, accompagné de son beau-frère Kaherdin,

revient en Cornouaille pour voir et lui montrer Iseut: 68 vers. — Francisque Michel, t. III, p. 83-86.

4. Querelle d'Iseut avec sa confidente Brangien; Tristan caché sous l'escalier; fête où Tristan et Kaherdin tuent deux des chevaliers de Marc; retour de Tristan et de son beau-frère en Petite Bretagne; blessure de Tristan; mort de Tristan et d'Iseut: 1815 vers. — Francisque Michel, t. II, p. 1-85 (les vers 217-222, 342-416, 513-582, 1047-fin, sont en double dans le tome III, p. 87, 87-90, 91-94, 45-82).

Dès 1865, dans un livre qui lui valut le grade de docteur devant la Faculté des lettres de Paris, M. Bossert établit, ce qu'on n'avait pas reconnu avant lui, que Gotfrid de Strasbourg avait composé, avant 1203, son célèbre poème allemand sur Tristan, resté malheureusement inachevé, d'après le poème de Thomas: l'imitation de Gotfrid s'arrêtait juste où commençait le premier des trois fragments publiés par M. Michel. Le fragment imprimé par M. de La Villemarqué, qui était resté inconnu à M. Bossert, démontre la justesse de sa thèse, car il coïncide parfaitement avec la partie correspondante du poème de Gotfrid de Strasbourg. Cette thèse a d'ailleurs, depuis lors, été mise au-dessus de toute contestation par la publication de la version norvégienne en prose du poème de Thomas, publication due à M. Kölbing, qui l'a fait précéder d'une introduction comparative très étendue, et y a joint une édition nouvelle et fort améliorée du *Sir Tristrem* anglais, publié jadis par Walter Scott, et également imité de l'œuvre de Thomas. Il reste à donner de tous les fragments de Thomas une édition bien ordonnée et aussi correcte que possible; la Société des anciens textes français, qui doit aussi réimprimer les fragments de Béroul, a depuis longtemps annoncé cette édition, qu'on est impatient de voir paraître. C'est encore au poème de Thomas que se rattache le second lai de la Folie Tristan, publié dans le tome II du recueil de M. Francisque Michel: l'auteur paraît avoir eu sous les yeux soit le lai publié dans le

Bossert (A.), Tristan et Iseult, p. 109-114.

Kölbing (E.), Tristrams Saga ok Isondar.

Vetter (Fr.), La Légende de Tristran.

tome I, soit au moins une forme antérieure du même récit, et il l'a modifié en changeant en allusions au poème de Thomas toutes les réminiscences de la rédaction de Béroul et d'Eilhart qui se trouvaient dans son original.

Remarquons enfin que le poème de Béroul, qui ne doit pas être plus récent que 1150, et celui de Thomas, composé vers 1170, sont l'un et l'autre anglo-normands. Ils nous ont presque seuls été conservés, au moins partiellement, sous leur forme originale, parmi les très nombreuses compositions du même genre que le XIIe siècle a vues naître en Angleterre. D'ordinaire, ces compositions ont disparu devant les imitations qui en ont été faites en France, notamment par Chrétien de Troies. Ici c'est l'inverse qui est arrivé. Chrétien avait composé un poème sur Tristan qui est complètement perdu, tandis que celui de Béroul, qui lui avait peut-être servi de source, nous est arrivé au moins en partie. Il faut remarquer aussi que ces deux poèmes ne sont pas restés enfermés dans leur patrie insulaire; ils ont passé sur le continent et y ont été copiés, lus, traduits et imités. C'est encore un fait assez rare dans l'histoire de la littérature anglo-normande. Il faut attribuer cette exception au mérite de ces deux poèmes, et surtout à la beauté et à l'incomparable attrait des récits qui en forment le sujet.

CHRÉTIEN DE TROIES ET SES ŒUVRES.

Depuis la notice consacrée par nos prédécesseurs au célèbre poète champenois, dont toutes les œuvres étaient alors inédites, il a été l'objet de nombreux et importants travaux. Nous nous bornerons à indiquer le plus étendu, l'ouvrage de M. Holland intitulé : *Crestien von Troies, eine literargeschichtliche Untersuchung* (Tübingen, 1854), et un article publié dans la *Romania* (t. XII, p. 459), où l'on a essayé de déterminer approximativement les dates des ouvrages du poète qui nous sont parvenus. Des conclusions analogues ont été présentées depuis par l'éditeur de Cligès,

et on peut les regarder comme à peu près assurées. Il est certain, d'après le témoignage souvent cité de l'auteur luimême dans les premiers vers de Cligès, qu'il avait composé ce poème après Érec; il n'est pas douteux que, quand il écrivit Cligès, il n'avait pas encore écrit ses trois grands romans de la Charrette, d'Ivain et de Perceval. Perceval est le dernier qu'il ait composé, puisque, d'après le témoignage de Gerbert de Montreuil, un de ses continuateurs, ce fut la mort qui l'empêcha de l'achever. Le Chevalier au lion est postérieur à la Charrette et y renvoie; or le Chevalier au lion, mentionnant le sultan Noradin, mort en 1173, comme vivant, ne peut être plus récent que 1174; d'autre part, la Charrette étant dédiée à la comtesse de Champagne, Marie de France, qui épousa Henri Iᵉʳ en 1164, ne peut être antérieure à 1165. Le Perceval est dédié au comte Philippe de Flandre : c'est Philippe d'Alsace, qui succéda à son père Thierri en 1169. Philippe se croisa en 1188 et ne revint pas de l'expédition où il avait accompagné le roi de France : Chrétien, dans sa dédicace, ne faisant aucune allusion à des projets de croisade, a dû composer le Perceval quelques années avant 1188; on peut le placer vers 1180. On arrive donc à l'ordre et aux dates approximatives que voici pour les œuvres de Chrétien : Tristan (perdu); traductions d'Ovide (sur Philomena, voyez t. XXIX, p. 489-497); Érec, avant 1164; la Charrette, puis Ivain, entre 1165 et 1174; le Perceval vers 1180. Quant au Guillaume d'Angleterre, l'attribution de ce poème à Chrétien a été révoquée en doute et même niée par MM. Conrad Hofmann et Paul Meyer; M. Förster est porté au contraire à la maintenir.

La réputation de Chrétien de Troies, parmi ses contemporains et ses successeurs immédiats, a déjà été établie par plusieurs citations empruntées à leurs écrits. En voici deux qui n'avaient pas encore été recueillies, et qui se trouvent dans des ouvrages inédits. Dans un passage, d'ailleurs assez obscur, l'auteur de Humbaut et Gauvain, poème que nous étudierons plus loin, s'exprime ainsi, après avoir écrit le vers « Fors un sorcot sans plus de roube »,

vers qu'on peut croire emprunté à Chrétien, bien que nous ne l'ayons pas remarqué dans ses œuvres :

Ms. de Chantilli, fol. 122 f.

Ne dira nus hom que je robe
Les bons dis Crestien de Troies,
Qui jeta ambesas et troies
Por le maistre (?) avoir deu jeu,
Et juames por ce maint jeu.

Rajna, I Cantari di Carduino, p. XV.

Une autre mention se trouve dans une compilation en prose : « De çou ne parole pas Chrestiens de Troies ne « li autre troveor qui en ont trové por faire lor rimes plai« sans, mais nos n'en disons fors tant com au conte en « monte[1]. »

Cette réputation ne s'arrêtait pas aux limites de la France; elle était si grande en Allemagne, au commencement du XIIIe siècle, que l'on mettait sous le nom de Chrétien des ouvrages français qu'on traduisait et auxquels il était complètement étranger, afin de leur procurer du succès; c'est ainsi que Wolfram d'Eschenbach, qui avait antérieurement imité le Perceval, attribue aussi à « Cristian von Troies » la chanson d'Aleschans, dont il a tiré son Willehalm. Henri du Türlin, qui a, lui aussi, pris au Perceval une partie de sa compilation intitulée la Couronne, n'hésite pas à invoquer son autorité pour des parties de cet ouvrage qui ne lui doivent assurément rien, et il ne le nomme nulle part avec plus de complaisance que là où le poète allemand paraît être, non pas même traducteur, mais inventeur.

Nous allons dire quelques mots complémentaires, dans l'ordre où nous venons de les ranger, de chacun des cinq romans de Chrétien parvenus jusqu'à nous qui se rapportent au cycle breton. Ces romans ont une importance capitale pour l'histoire de ce cycle; nous les regardons en général comme faits plus ou moins directement d'après des

[1] Ajoutons ici un passage singulier de Claris et Laris. Les deux héros rencontrent l'amie d'Ivain, qui leur dit qui elle est et leur rappelle l'histoire de la fontaine, par laquelle s'ouvre le Chevalier au lion, qu'elle atteste vraie par ces mots : *Si con Crestiens le tesmoine* (v. 627).

sources anglo-normandes, soit orales, soit écrites, et comme ayant servi de modèles à peu près à toutes les compositions du même genre qui se sont succédé en France pendant environ un siècle. Une édition complète des œuvres de Chrétien de Troies était depuis longtemps souhaitée; M. Michelant l'avait annoncée il y a près de quarante ans, et il est à regretter que les circonstances l'aient empêché d'exécuter cette grande entreprise. Elle va s'accomplir en dehors de la France par les soins de M. Wendelin Förster, professeur à Bonn. Le premier volume, contenant Cligès, a déjà paru; il répond à tout ce que pouvaient attendre les plus exigeants, et fait concevoir sur l'ensemble de l'édition le préjugé le plus favorable. Le Perceval, dans cette édition, sera confié à un autre philologue allemand, M. Baist.

ÉREC.

Voyez t. XV, p. 197-209.

Ce roman a été publié par Imm. Bekker dans le tome X (1856) de la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, d'après un seul manuscrit, le numéro 1376 de la Bibliothèque nationale. La version allemande de Hartmann d'Aue a été souvent imprimée.

La *saga* norvégienne d'Érec a été imprimée et soigneusement comparée avec l'original français par M. Cederschiöld.

Cederschiöld (G.), Erex Saga.

Érec s'appuie sur un poème anglo-normand qui a, d'autre part, servi de source à un *mabinogi* gallois publié par Lady Guest, traduit en anglais par elle-même, en français par M. de La Villemarqué et en allemand par M. Schultz (San-Marte). Le héros y est appelé Gheraint.

CLIGÈS.

Voyez t. XV, p. 209-221.

L'édition de M. Förster (Halle, Niemeyer, 1884), faite

IMPRIMERIE NATIONALE.

d'après tous les manuscrits connus, présente un excellent texte de ce roman. L'introduction donne sur le récit qui en fait le sujet, et qui remonte à de vieilles légendes orientales, tous les renseignements désirables; M. Förster parle aussi des imitations allemandes du poème, et publie en appendice une très médiocre rédaction en prose que ce poème a subie au xve siècle.

LANCELOT OU LA CHARRETTE.

Voyez t. XV, p. 255-264.

Le roman de la Charrette, épisode de l'histoire des amours de Lancelot avec la reine Guenièvre, n'a été que commencé par Chrétien; la fin a été écrite, de son consentement et sans doute sur ses notes, par un clerc appelé Godefroi de Lagni. Ce roman a été publié deux fois, d'après deux manuscrits différents, par Prosper Tarbé et par le savant professeur néerlandais M. Jonckbloet, qui y a joint la partie correspondante du roman de Lancelot en prose.

Toutes les questions relatives à ce roman, à l'origine du récit qui en fait le sujet, à l'importance qu'il a pour l'histoire littéraire et au rapport des deux rédactions en vers et en prose, ont été récemment traitées dans un article déjà cité de la *Romania*.

Romania, t. XII, p. 459-534.

IVAIN OU LE CHEVALIER AU LION.

Voyez t. XV, p. 235-244.

Ce poème a été publié deux fois, mais sans que tous les manuscrits aient été utilisés, par M. Holland (Hanovre et Paris, 1861 et 1880). Il avait antérieurement été imprimé, mais très imparfaitement, et d'après un seul manuscrit, à la suite de l'édition des *Mabinogion* de Lady Guest.

L'imitation allemande de Hartmann d'Aue a souvent été imprimée; le rapport de cette imitation à son modèle et le sujet même du poème ont fourni matière, en Allemagne, à de nombreuses dissertations.

Le poème de Chrétien a été aussi traduit en anglais et publié par Ritson sous le titre de *Ywain and Gawain*. La version scandinave, qui présente un réel intérêt et qui a servi de base à un poème suédois, a été publiée et comparée avec le poème français par M. E. Kölbing.

Ritson, Ancient Engleish metrical Romances, t. I, p. 1-169.

Kölbing (E.), Riddarasögur, p. v-xxxviii, 73-136.

Enfin, pour Ivain, comme pour Érec, nous possédons un *mabinogi* gallois, qui n'est ni l'original ni la copie du poème français, mais qui provient de la même source; il a été imprimé et traduit comme celui d'Érec (Gheraint).

PERCEVAL OU LE CONTE DU GRAAL.

Voyez t. XV, p. 246-254.

Un littérateur belge, M. Potvin, a imprimé à Mons, de 1866 à 1871, en six volumes, le poème de ce nom, laissé inachevé par Chrétien, trois des continuations successives qu'il a reçues, l'analyse, avec nombreux extraits, d'une quatrième, enfin un roman en prose inachevé, dont le rapport avec le poème n'a pas encore été élucidé. M. Potvin, accordant à un manuscrit de Mons, qu'il a suivi presque exclusivement, une confiance fort exagérée, attribue à Chrétien de Troies les 45400 vers au moins que contient ce manuscrit, dont le copiste a supprimé les traces des interruptions et des reprises de l'œuvre, ainsi que les noms des continuateurs de Chrétien. Il faut retirer à celui-ci, d'abord le prologue de 1282 vers propre au manuscrit de Mons, puis tout ce qui suit, dans l'édition de M. Potvin, le vers 10601 (en réalité 10600, par suite d'une erreur de chiffrage au vers 9850). Le prologue postiche et l'œuvre de Chrétien une fois mis de côté, le reste du poème se divise en trois grands morceaux : le premier, qui est anonyme et n'est peut-être pas d'un seul auteur, et qui, au moins pour une partie, existe dans deux rédactions assez différentes, a subi en outre une interpolation considérable. Il va du vers 10602 au vers 21916, et il est consacré à la fin des aventures de Gauvain, au milieu desquelles Chrétien s'était arrêté.

Le second, dont l'auteur paraît s'être appelé Gaucher de Dourdan (les manuscrits présentent ce nom avec de nombreuses variantes), se rattache au contraire directement à la dernière mention de Perceval dans l'œuvre de Chrétien; il s'arrête brusquement, au milieu d'une phrase, au vers 34934. Il a reçu trois fins différentes : la première, qui ne comprend que quelques vers, est dans un seul manuscrit (Berne, 113); la seconde, la plus répandue, que nous ont transmise sept manuscrits et qui a été mise en prose au xve siècle et traduite en allemand, a pour auteur un certain Mennecier, qui travaillait pour la comtesse Jeanne de Flandre, petite-nièce de Philippe d'Alsace. A peu près en même temps, et sans connaître l'œuvre de Mennecier, un poète appelé Gerbert et qu'on a identifié, avec beaucoup de vraisemblance, à Gerbert de Montreuil, auteur du roman de la Violette, composait une autre fin de l'œuvre. Cette fin ne nous a été conservée que dans un manuscrit (franç. 12576 de la Bibliothèque nationale) : elle s'y présente tronquée et intercalée entre l'endroit où s'était arrêté Gaucher et le commencement du travail de Mennecier, en sorte que par cet ingénieux procédé le poème complet atteint environ 63000 vers. Toutes les questions relatives à ces points encore mal élucidés seront incessamment abordées dans un article de la *Romania*.

Birch-Hirschfeld, Die Sage vom Gral, p. 110-119.

Hist. litt. de la France, t. XVIII, p. 760-771.

Le Parzival de Wolfram d'Eschenbach est la plus célèbre des imitations du poème français. L'auteur allemand n'a connu que l'œuvre propre de Chrétien; ce qui, dans son immense roman, en précède ou en suit la traduction, est sorti ou de son imagination ou d'une œuvre française inconnue. Il nomme bien, à côté de Chrétien, un certain Provençal appelé Kyot, mais on n'est pas encore d'accord sur le point de savoir si ce Kyot n'est pas un être purement imaginaire. Wolfram avait commencé une sorte d'introduction générale au Parzival, le Titurel, œuvre encore plus fantastique, dont il n'a écrit qu'un fragment, et qui a plus tard été exécutée par un de ses imitateurs, à coup sûr sans le secours d'aucun modèle français.

Kölbing (E.), Riddarasögur, p. I-V, 1-71.

Le Perceval, borné à l'œuvre de Chrétien, a aussi été traduit en norvégien; cette *saga* a été publiée et rapprochée de la source française par M. Kölbing.

De même que pour Érec et Ivain, nous possédons pour Perceval un *mabinogi* gallois, qui est indépendant du poème français, mais lui ressemble de fort près, et qui a été publié et traduit, comme les deux autres. Enfin, un poème anglais publié par Ritson, *Sir Parcivell,* nous présente un récit qui paraît plus ancien, plus simple et beaucoup moins altéré que la source commune du poème de Chrétien et du *mabinogi;* nous lui consacrerons un article parmi les romans biographiques.

ROMANS ÉPISODIQUES.

Comme nous l'avons déjà dit, la plupart des poèmes épisodiques se rapportent à Gauvain[1]. Ce personnage appartient certainement à la tradition celtique la plus ancienne, mais les documents en langue galloise qui nous parlent de lui sont d'une ancienneté ou d'une pureté fort douteuses; nous les laisserons de côté. Son nom nous apparaît pour la première fois dans un curieux passage de Guillaume de Malmesbury : *Tunc* (1086), dit-il, *in provincia Walarum quae Ros vocatur*[2] *inventum est sepulcrum Walwen, qui fuit haud degener Arturis ex sorore nepos. Regnavit in ea parte Britanniae quae adhuc Walweitha vocatur*[3], *miles virtute nominatissimus, sed a fratre et nepote Hengistii, de quibus in primo libro dixi, regno expulsus, prius multo eorum detrimento exi-*

[1] La forme la plus ancienne de ce nom est *Walwain* (ou *Walwan*), par deux *w;* c'est en français la forme qu'emploie Wace, c'est celle qui est usitée en néerlandais (*Walwein, Walewein*); on trouve ensuite, avec changement des deux *w* en *gu* ou *g*, *Gualguain, Guanguain, Ganguain;* on n'a appliqué ce changement qu'au premier *w* dans *Gualwain, Gauwain, Gawain;* on a, par dissimilation, changé le second *w* en *v* dans *Galvain, Gauvain, Gavain.* Nous adoptons la forme *Gauvain,* qui est la plus usitée en français. Dans les textes gallois, on trouve *Gwalchmai,* forme dont le rapport à l'autre n'est pas clair.

[2] Comté de Pembroke (voir Madden, *Syr Gawayne*, p. XXIV).

[3] Galloway.

lium compensans suum; communicans merito laudi avunculi, quod ruentis patriae casum in plures annos distulerint. Sed Arturis sepulcrum nusquam visitur; unde antiquitas naeniarum adhuc eum venturum fabulatur. Caeterum alterius bustum, ut praemisi, tempore Willelmi regis repertum est super oram maris, quatuordecim pedes longum; ubi a quibusdam asseritur ab hostibus vulneratus et naufragio ejectus, a quibusdam dicitur a civibus in publico epulo interfectus. Veritatis ergo notitia labat in dubio, licet neuter eorum defuerit famae suae patrocinio. Il est possible, comme l'a conjecturé un critique, qu'il y ait dans le récit de Guillaume de Malmesbury une confusion, et que le tombeau découvert en 1086 fût celui du célèbre roi Maelgun; mais le même a eu tort de dire que, quand l'historien écrivait ces lignes, il avait connaissance du livre de Gaufrei de Monmouth : il y aurait vu une tout autre mort assignée à Gauvain. Il n'y a aucune raison de croire que ce passage, non plus qu'un autre antérieur où Guillaume de Malmesbury parle d'Arthur, ait été inséré par lui dans son livre après l'apparition de celui de Gaufrei ; on peut affirmer au contraire que, s'il avait connu ce dernier, il s'y serait directement référé. Ce qu'il faut noter dans le passage cité plus haut, c'est que Guillaume connaissait déjà Gauvain comme fils d'une sœur d'Arthur; quant à ce qu'il dit de sa mort et de son tombeau, cela ne repose sans doute que sur une erreur de noms.

Germania, t. XII, p. 277.

Will. Malmesb., l. I, § 8.

Quelques années après les *Gesta regum Angliae* de Guillaume, paraissait l'*Historia regum Britanniae* de Gaufrei, dans laquelle Gauvain (*Walwanus*) joue un rôle important, mais banal. Il est le fils d'Anne, sœur d'Arthur, et de Loth, roi de Lothian[1]. On l'envoie enfant à Rome pour y apprendre les lettres sous la direction du pape Sulpice (il s'agit sans doute de Simplice, 468-483), qui le fait chevalier. Il revient auprès de son oncle, et quand les Romains envoient à Arthur un insolent message le sommant de leur payer

[1] C'est la région de l'ouest de l'Écosse, où se trouve Édimbourg. Wace traduit à tort *Lothian* par Loenois; dans le *Lanzelet* d'Ulrich également (v. 2629) Lot, père de Gauvain, est roi de *Johenis* (lisez *Lohenis*).

tribut, c'est lui qui est chargé d'aller porter la réponse. Il se présente dans le camp de l'empereur, et, bien que dans le conseil des Bretons il eût opiné pour la paix, il traite les Romains avec l'arrogance d'un vrai messager de chanson de geste et fait même voler, devant l'empereur, la tête de son neveu, afin que les hostilités éclatent immédiatement. Il se distingue dans la guerre qui s'ensuit, il revient en Bretagne avec Arthur pour combattre son frère Modred, révolté contre le roi, et il est tué dans le combat qui s'engage après le débarquement. Ici, comme ailleurs, Gaufrei s'est borné à emprunter à la tradition populaire un nom célèbre; il attribue au personnage qui le porte quelques aventures auxquelles il s'efforce de donner un caractère aussi historique que possible, et qui sont de pure invention et dénuées d'intérêt [1].

Wace, dans sa traduction du livre de Gaufrei (1155), n'ajoute rien d'important à ce que son original disait de Gauvain; mais on voit, à la façon dont il en parle, qu'il le connaissait autrement que par l'*Historia regum Britanniae*, et que la gloire de Gauvain s'était déjà répandue. Ainsi, en parlant de la sœur d'Arthur, il dit :

De li fu nés li quens Gauvains,
Qui tant fu preudon de ses mains.

Wace, Brut, t. II, p. 30.

[1] On conserve dans un manuscrit du Musée Britannique (Cotton., Faustina, B VI) une singulière composition latine, intitulée : *De ortu Walwanii nepotis Arthuri*. On y raconte que Gauvain était né des amours et non du mariage de Loth et d'Anne, sœur d'Arthur. On remet l'enfant nouveau-né à des marchands qui l'emmènent près de Narbonne; un pêcheur recueille l'enfant et s'empare en même temps du coffre où se trouvent, avec de grands trésors, les documents qui établissent sa naissance. Le pêcheur se fait passer pour noble et riche, et vient s'établir à Rome, où l'empereur lui cède le palais qui avait été celui de Scipion l'Africain. A sa mort, le pêcheur révèle la vérité à l'empereur et au pape Sulpice. Gauvain est élevé par l'empereur, qui le fait chevalier. Le bruit de ses prouesses se répand si bien que les chrétiens de Jérusalem lui demandent d'être leur champion contre les Persans; il tue Gormund, le champion adverse. Enfin, il revient en Angleterre, et est reconnu comme le neveu d'Arthur. Voir Madden, *Syr Gawayne*, p. XXXIII; Ward, *Catalogue of Romances*, t. I, p. 376. Ce roman paraît une simple amplification des données de Gaufrei de Monmouth; il repose sans doute sur un original français : on en retrouve les traits principaux dans le roman en prose de Perceval ou Perlesvaus (p. 252, 253) et dans une rédaction encore inédite du Merlin en prose, conservée dans le manuscrit français 337.

Et ailleurs :

Wace, Brut, t. II, p. 80.

Prous fu et de molt grant mesure;
D'orgueil et de forfait n'out cure;
Plus volt (*lisez* solt) faire que il ne dist
Et plus doner qu'il ne pramist.

Voyez ci-dessus, p. 19.

Cette gloire est attestée à peu près en même temps par Béroul, l'auteur du premier Tristan anglo-normand, qui fait jouer à Gauvain le rôle d'un ami dévoué de Tristan et, en général, d'un chevalier modèle. Elle est à son apogée dans les poèmes de Chrétien. Déjà dans Érec, qui n'a pas dû être composé beaucoup après 1160, Chrétien dit :

Entre toz les bons chevaliers
Doit estre Gauvains li premiers.

Dans Cligès, Chrétien nous donne le premier exemple d'un trait qui, comme presque tous ceux de ses romans, se retrouve dans la plupart des poèmes biographiques, et qui y est même devenu, pour ainsi dire, de style. Cligès, inconnu, paraît à la cour d'Arthur, joute avec les meilleurs chevaliers (Lancelot et Perceval) et les renverse; mais le combat qu'il livre à Gauvain reste indécis, et on les sépare avant la fin. Presque tous les héros des romans postérieurs sont mis de même en présence de Gauvain et combattent contre lui de la lance ou de l'épée; mais on n'ose le faire vaincre par aucun : n'être pas vaincu par lui suffit à achever la gloire du chevalier qui a triomphé de tous les autres. Nous trouvons cet épisode, par exemple, dans le Lancelet d'Ulrich, dans Ider, dans Mériadeuc, dans Floriant et Florète, etc. On a senti naturellement le besoin de le varier quelque peu : Fergus, après avoir abattu tous les chevaliers d'Arthur, s'incline devant Gauvain et ne veut pas le combattre; Gauvain est renversé en joutant avec Durmart, mais seulement parce que son cheval trébuche; il se laisse exprès tomber de cheval, avec vingt autres chevaliers, par amitié pour Torec; il se laisse de même emmener de bon gré prisonnier par Méraugis; il est vaincu et fait prison-

nier dans le Wigalois allemand, mais c'est par la vertu d'une ceinture magique. En règle générale, il est considéré comme invincible, et l'honneur d'Arthur et de la Table ronde est engagé au sien. Ainsi, dans le Chevalier au lion, Arthur, voulant décider la demoiselle dont Gauvain est le champion à renoncer à ses prétentions, lui dit, après un combat indécis entre Ivain et lui :

« Ou vous feroiz a ma devise
Tot quant que ge deviserai
Sanz faire tort, ou ge dirai
Que mes niés est d'armes conquis...
Mais jel dis or contre mon cuer. »

Chrétien de Troies, Le Chevalier au lion, v. 6406.

Et le poète, comme effrayé lui-même d'une telle infraction aux règles convenues, ajoute :

Il ne le deïst a nul fuer,
Mais il le dist por essaier.

Mentionné seulement dans Érec et Cligès, Gauvain, dans la Charrette et le Chevalier au Lion, joue un rôle accessoire, mais très honorable; enfin dans Perceval, le dernier et incomplet ouvrage de Chrétien, il est le second héros du récit, presque aussi en vue que le principal, et c'est au milieu d'aventures qui lui sont propres que s'interrompt le roman.

Ce qui caractérise Gauvain dans les romans de Chrétien et dans tous les romans en vers qui les ont imités (nous laissons ici de côté les romans en prose, dont la plupart sont fidèles à la tradition, tandis qu'un groupe a complètement modifié le type de Gauvain), c'est, à côté de ses prouesses et de son incomparable maîtrise d'armes, sa sagesse et sa courtoisie. Il est le modèle accompli de toutes les perfections chevaleresques, et par là même, étant passé à l'état de type, il est un peu dépourvu d'individualité; aussi n'a-t-il pas proprement de biographie, et, dans les nombreux poèmes épisodiques dont il est le héros, lui attribue-t-on plus d'une aventure qui est ailleurs rapportée

IMPRIMERIE NATIONALE.

à d'autres chevaliers. Il en est de ses amours comme de ses exploits : il est en général aussi fidèle aux lois de la galanterie qu'à celles de l'honneur; on est sûr qu'il ne fait jamais défaut à une demoiselle qui a besoin de protection. Ivain, trouvant une jeune fille destituée de champion dans une affaire grave, lui dit :

Le Chevalier au lion, v. 3690.

« Et mes sire Gauvains, chaeles,
Li frans, li dolz, ou est il donques?
A s'aïe ne failli onques
Damoisele desconseillie. »

Il a ainsi mérité le nom de « Chevalier aux demoiselles » qui lui est donné dans Méraugis (p. 58). Aussi voyons-nous plus d'une fois qu'une demoiselle s'éprend de lui sur sa renommée, sans l'avoir vu, et déclare qu'elle n'aimera ou n'épousera que lui (comparez plus loin les analyses du Cimetière périlleux et de Mériadeuc), au moins tant qu'il sera en vie; il résulte de là qu'on le fait souvent passer pour mort. Il arrive à Gauvain de repousser l'amour qu'on lui offre : c'est ainsi qu'il s'attire la haine de la dame du Gautdestroit dans la Vengeance de Raguidel. Il est souvent, toutefois, représenté comme amoureux et heureux; il est même facilement inflammable, et il se laisse au moins une fois, d'après un récit qui se trouve dans la première continuation du Perceval, emporter par la passion d'un moment à une violence opposée à son caractère; mais, quoique des récits peu anciens nous parlent de son mariage avec diverses personnes, le nom d'aucune femme n'est associé au sien[1], comme le nom d'Énide, d'Iseut, de Blanchefleur et de Guenièvre à celui d'Érec, de Tristan, de Perceval et de

[1] On voit figurer dans le Manteau mal taillé (v. 445) « Venelaus, la preus, la cortoise, L'amie mon seignor Gauvain »; et dans Mériadeuc (v. 91) le roi Amangon de Granlande « ki pere estoit, Si con toute la cors savoit, Ma damoisiele Guinloïe, Ki loiaus drue et fine amie A mon seigneur Gauwain estoit; » mais dans ce même roman (voyez ci-dessous l'analyse) Gauvain a d'autres aventures amoureuses où cette « amie » ne joue aucun rôle. L'amie de Gauvain est appelée Florie par Henri du Türlin (Couronne, v. 1294) dans l'épreuve de la coupe; mais elle n'empêche pas non plus Gauvain d'avoir d'autres amours. Voyez encore ci-dessous les analyses de Rigomer et de Guinglain.

Lancelot. C'est par cette absence de traits marqués et par cette réunion de tous les traits généraux de l'idéal chevaleresque que Gauvain se prêtait à merveille à être le héros de romans épisodiques, et, en effet, ils se rapportent presque tous à lui.

Signalons cependant quelques particularités assez curieuses qui le concernent et dont certaines remontent assurément très haut. La plus singulière, qui doit avoir une base celtique et une origine mythologique, ne nous est malheureusement pas indiquée avec une précision suffisante. Dans plusieurs textes, la force de Gauvain croît et décroît selon les heures du jour, et se trouve évidemment en rapport avec le cours du soleil; mais ce rapport n'est pas partout le même. La plus ancienne mention de cette circonstance que nous connaissions nous est fournie par la première continuation du Perceval, qui en parle à trois endroits différents; mais les manuscrits ne sont pas d'accord. D'après la version qui paraît devoir être préférée,

Perceval. t. III. p. 75, 296, 334.

Hardemens et force doubloit
Tous tans puis ke midi passoit
Por voir a mon signor Gauvain . . .
Quant la clartés del jor faloit,
Icelle force tresaloit,
Et de miedi en avant
Li recroissoit tout autretant[1].

Perceval, v. 19139.

C'est ce que donnent, avec le manuscrit suivi par l'éditeur, les manuscrits de la même famille[2]; mais trois autres présentent la chose autrement :

Voyez ci-dessus, p. 27.

Tous tens tele costume avoit
Que quant la mie nuit passoit,

[1] De même dans un passage cité par M. Jonckbloet, *Walewein*, t. II, p. 23. Le passage du *Lancelot* néerlandais cité au même endroit provient de la rédaction non imprimée de la première continuation du *Perceval*.

[2] Les manuscrits de l'autre famille le reproduisent à un endroit où ceux de la première ne le donnent pas; voyez le texte de l'édition, t. III, p. 75 : « Et des que miedis trespasse, A Gauwain croist sa force et double... Quar sa costume tel estoit Dès c'onques li midis passoit Trestot adès dessi a none. »

Et sa force lors li croissoit,
Et lors jusqu'al jor li doubloit,
Et tout ainsi jusqu'a midi
Li redoubloit[1].

Madden, Syr Gawayne, p. xvi.

Le roman de Merlin en prose a encore une autre version : « Quant il se levoit, au matin, il avoit la force al « millor chevalier del monde, et quant vint a eure de prime « si li doubloit, et a eure de tierce aussi, et quant ce vint a « eure de midi si venoit a sa premiere force ou il avoit esté « au matin, et quant vint a eure de none et a toutes les eures « de la nuit estoit il toujours en sa premiere force[2]. » Le roman de Lancelot en prose s'exprime à peu près comme le premier texte que nous avons cité, et c'est cette version qui paraît la plus authentique, si l'on peut s'exprimer ainsi. Ce trait remarquable semble bien permettre de reconnaître dans le héros celtique un de ces dieux humanisés qu'il n'est pas rare de rencontrer dans l'épopée.

Walewein, t. II, p. 7, 22. — Paris (P.), Les Romans de la Table ronde, t. III, p. 309.

Les autres traits ont au contraire un caractère tout chevaleresque. Gauvain, en sa qualité de chevalier et de fils de roi, n'est jamais ou presque jamais nommé sans que son nom soit précédé de l'appellation « mon seigneur », laquelle n'est pas aussi constamment attribuée à d'autres, qui sembleraient y avoir autant de droits; quelques-uns même, comme Perceval, ne la reçoivent jamais.

Le cheval de Gauvain, à peu près seul entre tous ceux des héros bretons, a un nom particulier : il s'appelle le Gringalet, et ce nom figurait dans des poëmes et des récits antérieurs à ceux qui nous sont parvenus, car les plus anciens de ceux-ci le présentent sans explication et comme généralement reçu. Le premier qui nous le fasse connaître est Chrétien dans le Perceval (v. 7583)[3]; nous trouvons ensuite la mention du Gringalet dans la Vengeance de Ra-

[1] Le manuscrit de Mons (t. III, p. 75) dit : « Puis que passoit eure de tierce Li doubloit hardemens et ire. »

[2] Ce passage, avec quelques variantes, est exactement traduit dans le poëme anglais intitulé *Artur and Merline* (voyez Jonckbloet, *Walewein*, t. II, p. 22).

[3] Il ne faut pas prendre ici Gringalet pour le nom de l'écuyer de Gauvain, comme on l'a fait (Birch-Hirschfeld, *Die Sage vom Gral*, p. 79).

guidel (v. 979, 2469), le Cimetière périlleux (*passim*), Fergus (v. 6721), le Chevalier à l'épée (p. 134), le Vert Chevalier (anglais), le Lancelot en prose (voyez le Lancelot néerlandais, v. 43800), le Gauvain néerlandais (v. 3769), Morien (v. 1493), etc. D'après le Merlin en prose, Gauvain tout jeune l'avait conquis sur Clarion, roi de Norhombelande, et le même roman en parle ainsi : « Cil [Clarion] « chevauchoit un gringalet, un cheval qui ensi avoit non « pour le grant bonté dont il ert, car ce dit li contes que « pour .x. lieues courre ne li batissent ja li flanc ne li « costé, » etc. Ce passage et le fait que le mot Gringalet est toujours précédé de l'article nous prouvent que c'était originairement un nom commun : il est sans doute celtique; mais nous n'en connaissons pas la signification, et encore moins comprenons-nous comment ce mot a passé aux sens divers qu'il a pris depuis dans la langue. Bibl. nat., ms. fr. 749, fol. 283.

C'est encore chez Chrétien que nous rencontrons pour la première fois une autre particularité qui distingue Gauvain et qui le met souvent dans une position assez embarrassante. Contrairement à l'usage de beaucoup de ses émules en chevalerie errante, Gauvain avait pour règle absolue de ne jamais cacher son nom quand on le lui demandait. Dans le Chevalier au lion, Gauvain dit simplement :

« Quant vos plaist que je vos apreigne
Par quel non je suis apelez,
Ja mes non ne vos iert celez :
Gauvains ai non, filz au roi Lot. »

Le Chevalier au lion, v. 6256.

Mais dans Perceval il fait une vraie déclaration de principes :

« Sire, Gauvains sui apelés;
Onques mes nons ne fu celés
En liu u il me fust requis. »

Perceval, v. 6999.

Nous retrouvons la même déclaration dans la première continuation du Perceval (v. 12072), dans celle de Gaucher de Dourdan (v. 33395), dans la Vengeance de Raguidel (v. 1930), dans le Chevalier à l'épée (v. 744), dans

le Cimetière périlleux (v. 6182), dans Fergus (v. 6762), dans Mériadeuc (v. 2898, 4105, 7103, 10198, 10754), et ailleurs encore. Gauvain, dans le passage cité de Chrétien, ajoute un trait au premier :

Perceval, v. 7000.

> « Onques mes nons ne fu celés
> En liu u il me fust requis,
> N'onques encore ne le dis
> S'ançois demandés ne me fu. »

Nous retrouvons ce second principe, qui prouve autant de modestie que l'autre atteste de courage et de sincérité, dans le Chevalier aux deux épées (v. 2896).

On voit suffisamment par ce qui vient d'être dit que les ouvrages de Chrétien de Troies ont été, pour la plupart des auteurs qui sont venus après lui, les modèles qu'ils ont suivis jusque dans les plus petits détails, notamment pour la figure de Gauvain. Il est donc utile, avant d'aborder l'étude des poèmes spécialement consacrés aux aventures du neveu d'Arthur, de résumer d'abord rapidement celles que lui avait prêtées le célèbre trouveur champenois.

Dans Érec et Cligès, Gauvain n'apparaît qu'en passant. Dans la Charrette, il joue un rôle important, mais secondaire : il dissuade Arthur de confier au sénéchal Keu la défense de Guenièvre contre Méléaguant; il se met lui-même à la poursuite de ce dernier, qui emmène Guenièvre; il cède généreusement un de ses chevaux à un inconnu qui se trouve être son ami Lancelot; il choisit, pour pénétrer dans le royaume du ravisseur, le pont « evage », qui passe sous l'eau, et manque y périr; à la fin du poème (cette partie est de Godefroi de Lagni), Lancelot n'étant pas là pour combattre Méléaguant au jour marqué, Gauvain va le faire à sa place, quand Lancelot survient et l'oblige malgré lui à lui rendre son droit. Dans le Chevalier au lion, Gauvain défend Ivain, son ami intime[1], contre les railleries du sé-

[1] Cette amitié, ce « compagnonnage » de Gauvain et d'Ivain est mentionné dans plusieurs poèmes. On voit souvent les deux héros apparaître ensemble : cela tient peut-être en bonne partie à l'excellente rime que forment leurs deux noms. Ils sont souvent présentés comme cousins.

néchal Keu; il lui conseille, quand il a épousé sa dame, de ne pas oublier la chevalerie dans les délices de l'amour, et, à la fin du poème, il le combat sans le savoir. La fille aînée du seigneur de la Noire-Épine, voulant enlever injustement la terre de sa sœur, a persuadé Gauvain de son bon droit et l'a pris pour champion; Gauvain lui a fait jurer, on ne sait pourquoi, de ne dire à personne qui est le chevalier qui se présentera pour elle; l'autre sœur, de son côté, a obtenu l'appui du Chevalier au lion, que personne ne sait être Ivain : ainsi les deux amis luttent sans se connaître; le combat dure tout un jour sans issue; à la fin, les deux héros se reconnaissent, et chacun d'eux prétend être, non le vainqueur, mais le vaincu : Arthur partage également l'héritage entre les deux sœurs. Cet épisode, fort inutile pour le récit principal, a pour but de glorifier Gauvain; il nous offre un de ces exemples de combat indécis entre lui et le héros spécial du poème dont nous avons parlé plus haut.

Mais c'est dans le Conte du graal que Gauvain est le plus en vue; il est à vrai dire le héros du poème presque autant que Perceval, et l'on a même pu s'y tromper, comme nous le verrons plus loin. A la cour d'Arthur paraît un jour une demoiselle que le poète appelle « la demoiselle hideuse », nom qu'il justifie par une minutieuse description; elle reproche à Perceval de n'avoir pas fait, quand il a vu le fameux graal, la question qui devait être son salut et celui de bien d'autres, et aux chevaliers de la Table ronde de négliger les plus hautes aventures, entre autres celle du Pui de Montesclaire, où est assiégée une demoiselle dont le libérateur se couvrirait de gloire et pourrait ceindre l'épée « as estranges renges ». Gauvain va partir pour tenter cette aventure, quand un chevalier étranger, Guigambresil, entre dans la salle, l'accuse d'avoir tué en trahison son seigneur et le défie de s'en justifier par combat. Rendez-vous est pris pour le terme de quarante jours à la cour du roi d'Escavalon. Gauvain se met en route, et, dans un épisode dont plusieurs détails sont charmants, on raconte comment il gagne le prix d'un tournoi auquel il n'avait pas eu l'inten-

tion de figurer. Plus tard, il rencontre dans la forêt un jeune chevalier qui chasse, entouré d'une nombreuse suite, et qui l'envoie, bien recommandé, à sa sœur, pour qu'elle l'héberge. Gauvain arrive dans une riche et florissante cité[1]; on le conduit dans la tour où habite la sœur de son hôte : elle le reçoit fort bien, il la trouve belle et lui parle d'amour, et il est si bien écouté qu'il vient de lui prendre un baiser quand la porte s'ouvre, et un chevalier, qui reconnaît Gauvain, injurie violemment, et trop longuement, la jeune fille, lui reprochant de caresser le meurtrier de son père. Il sort là-dessus et va soulever la « commune » de la ville; bientôt Gauvain est assiégé par les bourgeois, que conduisent le maire et les échevins[2]. Il ferme la porte et se défend le mieux qu'il peut, aidé par la demoiselle; mais les « vilains » attaquent les murs à coup de pic, et la tour est fort menacée quand survient Guigambresil : c'était en effet à Escavalon même que Gauvain se trouvait sans le savoir, et son hôte et sa sœur étaient les enfants du roi d'Escavalon que Guigambresil l'accusait d'avoir tué en trahison. Guigambresil, en loyal chevalier, essaie de protéger son futur adversaire contre l'émeute populaire, mais il l'essaierait en vain si le jeune roi lui-même n'arrivait et ne renvoyait bourgeois et vilains chez eux. Il est ensuite convenu que le combat entre Guigambresil et Gauvain sera remis à un an : si d'ici là celui-ci peut trouver et rapporter au roi la lance qui saigne toujours, il sera quitte; sinon, il se remettra dans la prison du roi, comme il y est maintenant.

Gauvain se met en route pour cette « quête »; mais elle est interrompue par une tout autre aventure, que nous ne raconterons pas. Bornons-nous à dire qu'il arrive dans un château enchanté[3] où habitent de belles dames, entre

[1] Le poète fait une description détaillée de la ville et de tous les métiers qu'on y exerçait. Cette description d'une cité prospère a été souvent imitée, notamment dans la Vengeance de Raguidel (p. 63 et suiv.).

[2] « Ains pour assaillir la limace N'ot en Lombardie tel noise » (v. 7324). Sur les exemples, le sens et l'origine de cette locution, voyez *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. III, p. 98.

[3] Il y subit la terrible épreuve du « lit périlleux », qui se retrouve dans plusieurs autres récits.

autres sa propre sœur Clarissent, et aussi, chose singulière, Igerne, la mère d'Arthur, qu'on croit morte depuis longtemps, et qui paraît mener par anticipation la vie heureuse et surnaturelle que la légende attribue d'ordinaire à son fils. Gauvain envoie un message à la cour d'Arthur, où, n'ayant pas de nouvelles de lui depuis longtemps, on le pleurait comme mort. C'est à l'arrivée de ce message, au milieu du deuil répandu sur toute la cour, que Chrétien, interrompu par la mort, a laissé son poème.

Voyez ci-dessus, p. 27.

Nous devons croire, d'après ce rapide résumé, que trois choses, au sujet de Gauvain, étaient dans son plan : Gauvain devait trouver la lance qui saigne (la rapportait-il ou non? c'est ce qu'on ne peut dire), terminer sa querelle avec Guigambresil, et mettre à fin l'aventure du Pui de Montesclaire et de l'épée « as estranges renges ». Les divers continuateurs qu'a eus Chrétien ont fort imparfaitement rempli ses intentions, bien qu'ils aient tous donné un rôle considérable à Gauvain. Dans le Parzival de Wolfram d'Eschenbach, Gauvain épouse une demoiselle mêlée à la précédente aventure, et il n'est plus question pour lui ni de la recherche du *grâl* (substituée par Wolfram à celle de la lance), ni du duel avec Guigambresil, ni du Pui de Montesclaire et de l'épée « as estranges renges ». La première continuation en vers français[1] est tout entière consacrée à Gauvain. Après diverses aventures[2], il arrive dans le château mystérieux où la lance qui saigne est conservée ainsi que le graal, mais il ne fait pas plus que Perceval la question nécessaire, et, ayant eu le tort de s'endormir quand le « roi pêcheur », après lui avoir raconté que la lance est celle qui a percé le flanc de Jésus-Christ, va lui expliquer ce qu'est le graal, il se trouve le lendemain matin, non dans

[1] Les deux rédactions de la première partie de cette continuation (voir ci-dessus) divergent sensiblement dans le récit des aventures de Gauvain. La leçon des manuscrits qui diffèrent du texte imprimé est celle qu'a eue sous les yeux le rédacteur du Lancelot néerlandais.

[2] Deux de ces aventures (tome III, p. 239-249, 303-305) ont fourni le sujet du poème anglais de Golagros et Gauvain, publié par Sir Fred. Madden (*Syr-Gawayne*, p. 129 et suiv.). L'éditeur anglais a très bien reconnu la source de ce poème.

IMPRIMERIE NATIONALE.

le lit somptueux où il s'était couché, mais sur une plage déserte[1]. Sa querelle avec Guigambresil est arrangée par Arthur, ainsi que deux autres qu'il s'était encore mises sur les bras, et, oubliant le Pui de Montesclaire, il se lance dans de nouvelles aventures. Nous parlerons de l'une d'elles, ses amours avec la sœur de Bran et Méliant de Lis, à propos du poème de Guinglain. Gaucher de Dourdan, l'auteur de la seconde continuation du Perceval, après avoir longtemps laissé Gauvain de côté, revient à lui vers la fin de son œuvre. Il nous le montre (v. 31531 et suivants) partant en quête de Perceval et rencontrant diverses aventures où il se comporte en chevalier sage, courtois et brave. Gauvain joue également un grand rôle dans la fin donnée au Perceval par Mennecier. Ainsi ce poète, poursuivant un récit commencé par Gaucher de Dourdan, nous montre Gauvain se présentant *incognito* à la cour pour combattre et vaincre le sénéchal Keu, auteur d'une perfidie que Gauvain a juré de venger. Gerbert de Montreuil, qui, à peu près en même temps que Mennecier, et sans le connaître, terminait de son côté l'œuvre déjà tant de fois laissée et reprise, n'a au contraire accordé à Gauvain, dans les quinze mille vers que nous avons de son travail, qu'une mention passagère et insignifiante : il s'est consacré tout entier à Perceval.

Il en est tout autrement dans le singulier poème allemand que Henri du Türlin composa dans les premières années du XIIIe siècle, sous le titre de La Couronne ; c'est une compilation de divers poèmes français et de quelques inventions propres à l'auteur ; elle est en majeure partie consacrée à Gauvain. Déjà dans la première partie on rapporte de lui une masse prodigieuse d'aventures, que nous laissons de côté, quitte à revenir sur quelques-unes d'entre elles à propos des poèmes français dont elles sont tirées. Au vers 6200 environ commence, d'après Chrétien, l'aventure de Gauvain avec Guigambresil et la sœur du roi d'Escavalon, appelé ici Angaras. Gauvain est mis en liberté

[1] Même aventure arrive à Guinglain (voyez ci-dessous l'analyse de *Guinglain*).

à condition de trouver et de rapporter non seulement la lance, mais aussi le « riche graal »; il devient ainsi, comme Perceval, un chercheur du graal; mais le plus curieux, c'est que c'est lui et non Perceval qui en est le trouveur. Il arrive au château du graal avec Lancelot et Calogrenant; averti par une fée, il refuse de boire le vin qu'on lui offre et il ne s'endort pas comme ses compagnons; quand le graal paraît, il fait la fameuse question qu'avait omise Perceval : il demande ce qu'est le graal. Au milieu de la joie qui éclate alors dans le palais, le vieux roi lui fait cette réponse, qui malheureusement nous éclaire peu, même sur ce qu'en pensait le poète allemand : « C'est le graal[1] que tu vois. . . Il ne te sera rien « dit du graal de plus que ce que tu en as vu, et aussi que « ta question apporte une grande joie à bien des vivants et « des morts, que tu as délivrés, et qui jusqu'à ce jour étaient « dans la peine. Ils avaient espéré déjà être délivrés par « Perceval; mais il négligea de faire la question bénie. Moi-« même, je te dois mon salut, ainsi que tous les miens; car « nous semblons vivants, mais nous ne le sommes pas. . . . . « Personne ne verra plus le graal. Remercie Dieu pour « l'avoir contemplé, et ne demande plus ce que c'est, car « c'est un secret qui ne doit être révélé à aucun mortel. » Là-dessus, le vieillard disparaît avec tous ses hommes et le graal. Gauvain revient à la cour d'Arthur, et son succès est célébré par des fêtes comme on n'en avait jamais vu jusque-là.

Crone (Die), v. 29469.

Cette fin du Conte du graal est-elle de l'invention de Henri du Türlin, ou l'a-t-il prise dans un poëme français? Il va sans dire que, quand il attribue à « Cristian von Troys » sa « Couronne » tout entière, il ne peut, du moins aujourd'hui, tromper personne; il n'a connu que le poëme de Chrétien, sans aucune des continuations, et celle qu'il lui donne ne doit rien à celles que nous avons. Il serait possible qu'elle eût d'abord été composée en français; il nous paraît plus probable, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici,

[1] Et non le « saint » graal, comme dit M. Scholl dans son analyse (p. XLVI).

que Henri du Türlin en est l'inventeur aussi bien que le rédacteur. L'auteur, quel qu'il soit, avait, comme on voit, pris Gauvain et non Perceval pour le vrai héros du poème et pour celui qui était prédestiné à achever l'aventure du graal. Ce ne devait pas être l'idée de Chrétien, à en juger par toute la première partie de son œuvre et la construction de son roman; mais cette déviation même du plan primitif prouve la gloire qui entourait le nom de Gauvain et la faveur dont ce chevalier accompli jouissait auprès des auteurs et lecteurs de romans bretons. C'est ce que montrent également les nombreux poèmes consacrés à ses aventures, que nous allons maintenant passer en revue. Il s'en faut assurément que nous possédions tous ceux qui ont été composés. L'analyse des grands romans en prose y montrerait sans doute plus d'un épisode qui repose sur quelque poème que nous n'avons plus. Des allusions comme celles qui se trouvent en si grand nombre dans la Couronne de Henri du Türlin nous renvoient souvent aussi à des aventures que nous ne connaissons pas autrement[1]. Citons, avant d'aborder l'examen des poèmes conservés, une allusion qui se trouve dans un endroit où l'on ne songerait guère à la chercher, et dont jusqu'à présent nous n'avons reconnu la source nulle part. Pierre Berçuire, à la fin du prologue du livre XIV de son *Reductorium morale,* parlant des descriptions merveilleuses de la Bretagne, ajoute : « Que dirai-« je des merveilles qui se rencontrent dans les histoires de « Gauvain (*Galvayni*) et d'Arthur? Je n'en mentionnerai « qu'une : le palais sous l'eau que Gauvain découvrit par « hasard, où étaient une table chargée de mets et un siège « préparé pour lui, mais où il ne put trouver la porte pour « sortir; il avait faim et se préparait à manger, quand sou-« dain une tête de mort apparut dans le plat, et un géant « qui était étendu dans une bière près du feu se leva et

Madden, Syr Gawayne, p. XXXII.

[1] Dans les romans biographiques que nous analysons plus loin on trouve souvent des épisodes relatifs à Gauvain qui ont fort bien pu former originairement le sujet de poèmes épisodiques. Voyez aussi ce qui est dit plus loin à propos de la rédaction en prose de Guinglain, où est inséré un épisode, inconnu à Renaut de Beaujeu, qui représente probablement un petit poème consacré à notre héros.

« frappa le toit de son front; la tête parlait cependant, et « défendait à Gauvain de toucher aux mets servis, si bien « qu'il n'osa pas prendre son repas; et, après avoir vu beau- « coup de prodiges, il se trouva dehors sans savoir comment. » Berçuire ajoute : *Melius ergo arbitror de istis tacere quam de ipsis aliqua narrative asserere, ne forte videar fabulas hominum vel etiam opera demonum pro naturali veritate narrare. Ista ergo ad presens omittam, nisi forte quando de fabulis poetarum tractabo inseram aliquid de premissis.* On sait aujourd'hui que le livre sur les fables des poètes, quinzième du *Reductorium*, a été écrit, et n'est pas perdu, bien qu'il manque dans les éditions; nous en avons parlé à propos du commentaire sur Ovide. En le parcourant, toutefois, nous n'avons pas trouvé de passages se référant comme celui-ci aux contes bretons: le grave compilateur n'osait évidemment pas s'aventurer sur un terrain aussi suspect[1].

Hist. litt. de la France, t. XXIX, p. 506.

LA VENGEANCE DE RAGUIDEL.

Ce poème nous a été conservé dans un seul manuscrit, le précieux volume, appartenant à M. le duc d'Aumale, qui contient aussi, outre plusieurs ouvrages qui se retrouvent ailleurs, les romans de Rigomer, du Bel Inconnu et de Humbaut. Il est intitulé dans le manuscrit : *Des aniaus*[2], à cause d'un trait de l'épisode principal; mais le poète dit en finissant :

C'est li contes
De la vengeance Raguidel;

ce titre est répété dans l'*explicit*, et c'est en effet celui qui

[1] On trouve dans l'Alexandre néerlandais de Jacob de Maerlant une allusion qui d'abord semble se rapporter à une aventure inconnue de Gauvain; mais, comme l'a fait bien voir M. Jonckbloet (*Geschiedenis*, tome I, page 291), il s'agit là d'un épisode du Perceval de Chrétien.

[2] Et non *de Gavains*, comme a lu M. Martin (*Fergus*, p. 1), et peut-être M. Hippeau, ce qui expliquerait sa méprise. La bonne leçon a été indiquée d'abord par M. Förster (*De Vénus la déesse d'amor*, p. 58); mais le vrai titre du poème est naturellement celui qu'a indiqué l'auteur.

convient le mieux. Quant au titre de Messire Gauvain, sous lequel le poème a été publié, c'est une fantaisie de l'éditeur.

Au vers 6170, et déjà au vers 3352, l'auteur se désigne par le nom de Raoul. M. Mussafia, dans un compte rendu qu'il fit de l'édition de la Vengeance Raguidel par M. Hippeau, conjectura que ce Raoul pouvait bien être Raoul de Houdenc, auteur de plusieurs ouvrages célèbres au XIIIᵉ siècle, et notamment du roman de Méraugis de Portlesgués, dont nous parlerons plus loin. M. Mussafia s'appuyait sur l'identité du prénom et sur la mention, dans Raguidel (qu'il nous soit permis d'employer cette expression abréviative), de Méraugis de Portlesgués, héros assez rarement nommé dans les poèmes. M. Michelant approuva cette conjecture, et chercha à la confirmer en signalant entre les œuvres de Raoul de Houdenc et Raguidel des analogies de style, et en faisant remarquer que l'auteur de Méraugis s'est quelquefois désigné lui-même par son simple prénom (toutefois il aurait fallu dire que, dans les œuvres qui sont certainement de lui, il ajoute « de Houdenc » au moins à un endroit). En rendant compte de l'édition de Méraugis, M. Paul Meyer nota, à l'appui de l'opinion de M. Mussafia, le soin apporté à la versification par Raoul tout court aussi bien que par Raoul de Houdenc. Adoptée par divers autres critiques, cette opinion n'avait pas été attaquée jusqu'à ces derniers temps, où deux jeunes savants allemands en ont ébranlé d'abord, puis détruit la vraisemblance. Dans un travail publié en 1880, M. Wolfram Zingerle a essayé de prouver que la langue de Raguidel offre plusieurs particularités qui la distinguent de celle des trois ouvrages incontestables de Raoul de Houdenc (Méraugis, Les Ailes de Courtoisie, Le Songe d'Enfer), et il a conclu à séparer le Raoul qui a composé Raguidel de son célèbre homonyme. Quoique les remarques de M. Zingerle soient souvent justes[1],

Voyez Jahrbuch für roman. Literatur, t. X, p. 345.

Zingerle (W.), Ueber Raoul de Houdenc und seine Werke.

[1] On peut y relever aussi quelques erreurs; ainsi, au vers 1859, au lieu de *cels qui ouvrent* nous lirions *cel qui vent*, ce qui supprime la forme extraordinaire admise par l'auteur : que porte le manuscrit? De même, au vers 6024, le manuscrit, à ce que nous apprend M. Zingerle, porte *iuont;* M. Hippeau a corrigé en *juent;* M. Zingerle lit *juont;* il faut lire *i vont.*

elles n'étaient pas assez frappantes pour détruire l'impression produite par des rapprochements remarquables et surtout par le sentiment de critiques justement autorisés. L'auteur d'une dissertation récente, M. Otto Boerner, a mieux atteint son but en montrant la profonde différence du style de nos deux poètes, et il faut prendre ici le mot style à la fois dans le sens le plus général et le plus précis. Tandis qu'on reconnaît visiblement dans Méraugis, malgré la différence des sujets, le même esprit et le même style que dans le Songe d'Enfer et les Ailes, ni l'inspiration ni la forme ne présentent dans les deux romans bretons, apparentés de si près par le fond, de ressemblances qui aillent au delà de ce qu'il est tout naturel d'attendre dans des ouvrages composés à la même époque et sortis du même milieu. Raoul de Houdenc se distingue par la subtilité de sa pensée et la bizarrerie cherchée de la forme dont il la revêt; il aime le dialogue et fait de l'interrogation un emploi quelquefois heureux, mais excessif, maniéré et, à la longue, fatigant; il recherche la rime riche, et, comme il arrive souvent, prodigue en même temps l'enjambement. Tous ces traits, et d'autres que signale M. Boerner, font défaut ou se trouvent à peine dans la Vengeance de Raguidel. Ajoutons que, pris dans son ensemble, le style de Raguidel est beaucoup plus familier, plus simple, souvent plus négligé que celui de Méraugis; quand on lit les deux poèmes de suite d'un bout à l'autre, on a l'impression sensible qu'ils ne sortent pas de la même main. Mais ce qui met les deux poètes en opposition absolue, c'est leur manière de considérer l'amour et les femmes. Tandis que Raoul de Houdenc a consacré son poème (voir ci-dessous) à mettre en action cette pensée qu'il faut aimer une dame pour sa valeur morale et non pour sa beauté, et que, partout où il parle des femmes, il s'exprime d'une façon conforme à cette théorie, l'auteur de Raguidel traite les femmes avec un mépris railleur; il se plaît à insérer dans ses romans les deux contes les plus insultants pour elles qui se trouvent dans la littérature arthurienne, et, dans le récit

Boerner (O.), Raoul de Houdenc, eine stilistische Untersuchung.

qu'il fait de l'un d'eux, il avilit celle qui en est l'héroïne plus que ne l'a fait aucun autre narrateur, et rime à ce propos les seuls vers vraiment grossiers qui se trouvent peut-être dans tous les poëmes de la Table ronde. Il n'est pas possible que deux œuvres d'une tendance aussi contraire aient un même auteur, et nous n'hésitons pas à distinguer le Raoul qui a écrit la Vengeance de Raguidel de Raoul de Houdenc. Si l'on remarque entre eux plusieurs ressemblances, cela tient, outre les raisons générales qui se présentent d'elles-mêmes, d'abord à ce que l'un et l'autre, comme tous leurs émules, avaient lu Chrétien de Troies, ensuite à ce que l'auteur de Raguidel a certainement connu Méraugis ; non seulement il cite expressément le nom du héros de ce poëme, mais encore il paraît l'avoir imité en quelques endroits; cela n'a rien d'étonnant si l'on songe à la renommée dont jouit Raoul de Houdenc. Quant à l'identité des noms, il est à peine utile de faire remarquer qu'elle n'apporte pas même un commencement de preuve (tout au plus une présomption) à l'identité des personnages, d'autant plus, comme nous l'avons fait observer, que Raoul de Houdenc a soin, ce que ne fait pas l'autre, d'accompagner toujours le sien de son surnom.

V. 4488 et suiv.

La Vengeance de Raguidel est un type assez complet du roman breton épisodique de la seconde époque. Il se compose d'une fable principale, empreinte d'un fantastique assez peu original et assez peu intéressant, dans laquelle ou plutôt à côté de laquelle sont intercalés divers incidents qui, pour la plupart, se retrouvent ailleurs sous d'autres noms et appartiennent à ce qu'on peut appeler le matériel roulant de cette littérature. Tant pour le récit principal que pour les accessoires, il faut sans doute admettre un fond celtique, mais très lointain, et l'on peut même croire que tel ou tel est dû à l'invention du poëte, invention qui s'exerce, il est vrai, d'après des modèles antérieurs. Nous avons déjà indiqué plus haut les traits qui caractérisent le talent réel du poëte; si nous le comparons à Chrétien, nous le trouvons sensiblement moins sérieux, plus libre d'al-

lures, plus négligé; il semble écrire pour un public socialement et aussi moralement moins élevé; surtout on sent qu'il n'a plus, comme le poète champenois, la primeur de contes tout neufs ardemment écoutés, mais qu'il lui faut rajeunir par un ton nouveau une matière dont le public et les poètes eux-mêmes commencent à sentir la banalité.

Le sujet essentiel du poème, la vengeance exercée sur le meurtrier du malheureux Raguidel, n'en remplit que les 550 premiers et les 1300 derniers vers; le reste, 4320 vers sur 6170, est occupé par des incidents tout à fait étrangers à ce sujet. Nous y reviendrons; parlons d'abord de l'épisode principal. Arthur, après avoir passé le carême à Rouvelent (peut-être Ruddlan, dans le Flintshire), célèbre la Pâque à Carlion (Caerleon en Galles). Le roi avait coutume, les jours de fête, de ne pas manger avant qu'il se fût présenté à sa cour une aventure. Cette coutume, attribuée au roi, et qui est parfois, par exagération, étendue à tous les jours, sert de motif au début de plusieurs romans, tels que le Chevalier aux deux épées, le Vert Chevalier, Rigomer, Jaufré, etc.; voir aussi Perceval, vers 12628. Or, ce jour-là, rien ne se présentant, Arthur laisse manger ses chevaliers et se retire plein de tristesse. Il ne dort pas, et de grand matin se met à la fenêtre : à sa grande surprise, il voit aborder au rivage, non loin de son palais, une barque que personne ne dirige. Il sort du palais sans éveiller personne, s'approche de la barque, qui est arrêtée au rivage, et y trouve, étendu sur un char, un chevalier mort, le fer d'une lance avec un long tronçon du bois dans le corps. (Y aurait-il là quelque souvenir du vieil usage celtique d'ensevelir les guerriers sur leurs chars de combat ?) Dans l'aumônière du mort est une lettre; le roi la prend et l'emporte; mais pour la lire il lui faudra attendre que son chapelain soit levé. Ce savant arrive enfin, quand depuis longtemps déjà tous s'amassent et s'émerveillent autour de la barque mystérieuse; il prend la lettre, et il y voit que le mort demande à être vengé de celui qui l'a tué à tort; mais il ne nomme ni son pays,

IMPRIMERIE NATIONALE.

ni son meurtrier, ni lui-même. Celui-là seul pourra accomplir la vengeance qui réussira à retirer du cadavre le tronçon de lance qui y est enfoncé : c'est avec ce tronçon que devra être frappé le meurtrier. Mais, pour achever l'aventure, le vengeur devra avoir l'assistance d'un compagnon, de celui qui aura enlevé aux doigts du mort cinq anneaux qui y sont passés. Arthur d'abord, puis tous les chevaliers, écuyers, « vallets » et pages, essaient vainement d'arracher le tronçon : il résiste à toutes leurs secousses. Gauvain s'approche, et, sans effort, le prend et l'enlève. Quant aux anneaux, personne n'arrive à s'en emparer; enfin on y renonce, et l'on se met à table, après avoir amené sur la route, en face du palais, le char funéraire. Pendant le repas, un « vallet » voit par la fenêtre passer un chevalier qui s'approche du mort, lui retire sans aucune peine les anneaux et s'éloigne. Il va pour annoncer la chose au roi, mais il rencontre le sénéchal Keu, qui lui défend d'en rien dire, et s'arme en hâte pour suivre l'inconnu; il ne réussit qu'à se faire renverser par un chevalier qui en poursuivait un autre, que Keu prend « sous son conduit », c'est-à-dire en sa sauvegarde, et qui n'en est pas moins tué par l'autre. Cet épisode est absolument inutile et ne se lie à rien dans l'action. Le poète ne l'a imaginé que pour plaire à ses auditeurs, en mettant une fois de plus sous leurs yeux la présomption de Keu et les déconvenues ridicules qu'elle lui attire. Le sénéchal n'est pas moins railleur et
V. 4054 et suiv. médisant que fanfaron. Nous le voyons plus loin railler amèrement Gauvain quand celui-ci revient chercher le
V. 6072 et suiv. tronçon de lance qu'il avait oublié, et, à la fin du poème, après que Gauvain a glorieusement achevé l'aventure, Ider lui dit qu'il veut l'accompagner à la cour et lui servir de témoin, sans quoi Keu ne voudrait pas croire à la véracité de son récit. Ce caractère de Keu est dessiné avec les mêmes traits, parfois un peu adoucis, d'autres fois au contraire poussés fort au noir, dans un grand nombre des romans dont nous aurons à nous occuper.

Dans Gaufrei de Monmouth, Caius est nommé plusieurs

fois avec éloge, et Wace, en reproduisant ces passages, y ajoute de nouvelles louanges qui prouvent qu'il ignorait la légende défavorable bientôt formée autour du sénéchal. Des traditions galloises, peu anciennes dans la forme mais authentiques dans le fond, nous le montrent d'ailleurs comme un des principaux héros de l'ancienne épopée nationale : presque toujours il est accompagné de Beduer, autre guerrier célèbre, dont les conteurs français ont fait le bouteiller d'Arthur, comme Keu en est devenu le sénéchal; Gauvain se joint souvent à eux, et les poèmes français où Arthur se présente accompagné de ce trio fidèle ont par là même un grand caractère d'ancienneté. Le premier indice d'une conception défavorable du caractère du sénéchal Keu paraît se trouver dans le Tristan allemand d'Eilhart d'Oberg, composé vers 1175 d'après un original français et sans doute anglo-normand, qui, au moins pour cette partie, est perdu. Keu donne cependant ici un bon conseil, mais, d'après le poète, il le donne « par envie », et ce conseil même, qui sauve la vie à Tristan, menacé d'être surpris dans une entrevue furtive avec Iseut, est marqué au coin de la ruse. Toutefois il n'est pas certain que le poète français ou le poète allemand qui le traduit n'ait pas déjà connu quelques poèmes de Chrétien, et c'est peut-être à Chrétien qu'il faut faire remonter les premiers linéaments de ce portrait peu flatté du sénéchal d'Arthur, qui a fini par être une véritable caricature. Déjà dans Érec Keu se montre railleur, mordant pour les autres, vantard pour lui-même, téméraire d'ailleurs et toujours malheureux; il joue le même rôle dans Ivain, dans la Charrette et dans Perceval. Comme presque toutes les appréciations ou les situations qui se trouvent dans les œuvres de Chrétien, celles-ci sont devenues des lieux communs des poèmes subséquents. Dans un grand nombre, comme dans le nôtre, on voit Keu railler insolemment le héros, qui doit en prendre une revanche éclatante, s'empresser de revendiquer pour lui la première aventure qui se présente, et n'en rapporter que honte et confusion. Ce personnage bouffe, si l'on peut

Voyez ci-dessus, p. 19. — Eilhart von Oberg, Tristran, v. 5394.

Voyez Herrig, Archiv für neuere Sprachen, t. XXIX, p. 165 et suiv.

ainsi dire, a été heureusement introduit dans le milieu, un peu monotone, des chevaliers accomplis ou des êtres absolument méchants et malfaisants dont se composait le personnel arthurien; dans sa verve grossière, le sénéchal dit parfois de rudes vérités à ceux qui l'entourent, et sa personnalité vivante et brusque paraît donner quelque réalité à ce monde factice où l'individualité est d'ailleurs si peu marquée. Naturellement, cet élément de contraste fut insensiblement exagéré; on en vint à faire de Keu, qui, dans Chrétien, est, malgré ses défauts, un brave et loyal compagnon de la Table ronde, un lâche, un traître, et finalement le plus odieux des scélérats. Cette transformation est complète dans les romans en prose; mais nous la trouverons à peu près opérée dans quelques-uns des poèmes que nous étudierons; dans d'autres, au contraire, on s'est efforcé d'atténuer, sans les effacer, les traits défavorables de ce caractère.

Michelant, Meraugis, p. XIII.

Un mot encore, avant de reprendre notre analyse, sur ce début de la Vengeance de Raguidel. On a dit que notre poème était « le récit d'un épisode indiqué dans le roman « de Perceval, dont on attend vainement la fin, que n'a pas « donnée l'auteur. » Cette observation est peu exacte : l'épisode dont il s'agit remplit un peu plus des mille derniers vers de la première continuation du Perceval (vers 20857-21916); il n'est donc pas de Chrétien, et rien n'indique que Raoul l'ait connu. En outre, bien que interrompu après le début par une incidence, il est complet, et ne laisse rien à désirer pour l'achèvement de l'aventure, dont le héros est un des frères de Gauvain. La suite ne ressemble d'ailleurs que fort peu à la Vengeance de Raguidel; mais le début offre en effet beaucoup d'analogie : on y voit également une barque, portant un chevalier mort, aborder la nuit sous les yeux d'Arthur (seulement elle est conduite par un cygne, comme dans une légende bien plus célèbre); dans l'aumônière du mort est également une lettre (qu'Arthur est ici en état de lire lui-même) par laquelle il réclame vengeance : celui qui enlèvera le tronçon de lance qu'il a dans le corps devra (et non pourra seul, comme

Voyez ci-dessus, p. 27.

chez Raoul) accomplir cette vengeance, et s'engagera, en enlevant le tronçon (ce qui n'offre ici aucune difficulté), à en frapper le meurtrier du mort. Il ne s'agit pas des anneaux, et les chevaliers bretons, Gauvain en tête, s'abstiennent par simple prudence de retirer le tronçon pour ne pas prendre un engagement si difficile à tenir; c'est par inadvertance que l'enlève un jour celui qui arrive cependant à mener l'aventure à bonne fin. On voit qu'il est fort peu probable que Raoul ait imité ce récit; l'inverse serait même plus admissible; mais le plus vraisemblable de beaucoup, c'est que nous avons là deux versions indépendantes d'un conte plus ancien, dont on ne serait pas embarrassé de retrouver des variantes dans d'autres romans bretons.

Gauvain se met en route pour son but inconnu, et, par une singulière distraction, il oublie le tronçon qui lui est indispensable. Cela permet au poète d'insérer dans son récit principal des aventures que nous laissons de côté pour le moment. Il revient enfin à la cour, reprend le tronçon et repart, toujours sans savoir où il va. Il arrive un jour près de la mer et voit au rivage cette même barque qui avait amené le mort : il y monte, non sans éprouver quelque crainte; la barque se met en mouvement, et Gauvain aborde en Écosse. Il erre dans un pays inconnu et désert, et bientôt rencontre une demoiselle qui porte tous V. 4980.
ses vêtements à l'envers, et qui lui raconte pourquoi. Elle avait un ami, appelé Raguidel, que son ennemi Guengasouain (c'est un nom qui a une physionomie bien galloise) a tué en combat, grâce aux armes enchantées qui le rendent invulnérable. Une fée a promis à la demoiselle qu'elle serait un jour vengée par deux chevaliers qui devraient réunir leurs forces : ils seront désignés à cette aventure par le fait qu'ils réussiront seuls à enlever, l'un le tronçon, l'autre les anneaux du corps de Raguidel, que la fée envoie à la cour d'Arthur dans une barque magique. Ainsi s'explique le mystère du début. Jusqu'au jour où elle aura été vengée, la demoiselle a juré de ne pas porter ses vêtements « en droit ». Elle ajoute que cet odieux Guengasouain a une

fille belle comme le jour; il ne veut pas la marier parce qu'il serait obligé de lui rendre la fortune qui lui revient de sa mère (on remarquera le singulier mélange, au milieu de ces aventures fantastiques, d'un trait d'une aussi prosaïque réalité); il entend qu'elle ne se marie qu'après sa mort, et, comme il veut qu'elle épouse un brave, il a fait jurer à ses hommes qu'ils la donneront pour femme, avec tout son héritage, à celui qui l'aura tué. Un chevalier appelé Ider aime cette fille de Guengasouain; n'ayant pu l'obtenir, il n'a plus d'espoir que s'il tue le père, et c'est lui qui a enlevé les anneaux des doigts de Raguidel; il est dans le pays, mais ne peut rien tenter sans l'appui du chevalier qui a retiré le tronçon. Gauvain, entendant ce récit, se met en quête de Guengasouain, qu'il veut vaincre seul: il l'atteint, il le combat, mais il ne peut rien contre ses armes enchantées; enfin il songe à le frapper du tronçon fatal. Guengasouain, se voyant blessé, comprend qu'il a Gauvain pour adversaire, et, n'osant lutter contre lui, se contente de lui tuer son cheval, et s'éloigne sur le sien en le raillant avec insolence. Gauvain essaie de le rejoindre, mais il est bientôt arrêté par une rivière. Heureusement Ider avait vu du haut d'une montagne la barque magique aborder, et savait ainsi l'arrivée de Gauvain; averti en outre par la demoiselle qui avait entretenu celui-ci, il le suit, joint Guengasouain, le renverse et tue l'ours féroce qui l'accompagnait et qui avait dévoré son cheval[1]. Gauvain arrive à son tour; Guengasouain demande un répit: il changera ses armes enchantées pour des armes ordinaires, et Gauvain et lui se combattront loyalement. Gauvain accepte: il est
V. 5786. vainqueur; Guengasouain refuse de demander merci à l'amie de Raguidel, et Gauvain lui tranche la tête. Aussitôt les vassaux de Guengasouain amènent à Gauvain sa fille, la belle Tremionete, et la lui offrent avec toutes les terres du défunt. Mais Ider, qui l'aimait depuis longtemps, de-

[1] Ider n'est point appelé ici « le fils Nut », mais c'est bien de ce héros célèbre qu'il s'agit, comme le montre la circonstance qu'il est représenté combattant un ours. Voir ci-dessous, à l'article qui est consacré au roman d'Ider.

mande à Gauvain d'y renoncer pour lui, et Gauvain, toujours magnanime, après avoir consulté la jeune fille, qui avoue aimer Ider, et son « conseil », qui est favorable au prétendant, la lui cède. Puis tous se rendent à la cour d'Arthur, où l'on célèbre par des fêtes le nouvel exploit de Gauvain.

Dans ce récit sont intercalés deux épisodes qui n'ont rien à faire avec le thème principal : celui de la demoiselle du Gautdestroit et celui de la belle Ide; le premier est le plus original, le second est le plus piquant. Voici le premier. Gauvain, peu de temps après son départ de la cour, où il a oublié le fameux tronçon, entre dans un château désert en apparence, mais où il a bientôt un combat terrible à soutenir contre son hôte. Cet hôte est Maduc, surnommé le Noir Chevalier, qui combat tous les chevaliers qui passent et a tué jusqu'ici tous ceux qu'il a combattus : il espère tuer ainsi Gauvain, auquel il a voué une haine mortelle, parce que Gauvain, ayant brillé plus que lui dans un tournoi, lui a enlevé l'amour de la demoiselle du Gautdestroit[1], amour que le neveu d'Arthur a d'ailleurs dédaigné, car, après le tournoi, il a disparu, bien qu'elle ne lui eût point laissé ignorer qu'elle lui avait donné son cœur. Vainqueur dans ce combat, Gauvain se nomme et se fait un ami du vaincu; il poursuit sa route et arrive dans la ville fortifiée du Gautdestroit. L'activité de cette ville brillante est l'objet de la part du poète d'une longue description, qui est imitée d'un passage analogue du Perceval (vers 7132 et suivants), mais qui est plus détaillée[2]. Gauvain ne sait pas où il arrive, et son ignorance manque de lui être funeste. En effet, la dame du Gautdestroit ne lui avait pas pardonné l'affront qu'il lui avait fait jadis, et, ne pouvant d'ailleurs se résigner à vivre sans

[1] Ce nom se retrouve ailleurs dans nos romans; voir plus loin l'analyse de Humbaut. Il provient, d'ailleurs, de Chrétien.

[2] A propos des médecins, qui occupent leur place dans ce tableau, Raoul remarque avec scepticisme (v. 1852) :

Plains est cil de melancolie
Qui par mires cuide garir;
Mire sevent mout bien mentir.

L'éditeur donne ainsi le second de ces vers : *Qui parmires aus dents garir.*

lui, elle avait médité contre lui, comme on va le voir, la plus étrange vengeance. Il est à noter qu'elle n'avait jamais vu les traits de celui qu'elle aimait et haïssait tant; aussi gardait-elle près d'elle une chambrière qui avait jadis habité la cour d'Arthur, et qui avait pour fonction de reconnaître et de lui nommer tous les chevaliers qui entraient dans son château, dans l'espoir que Gauvain y entrerait un jour. Au reste, elle affectait la plus grande tendresse pour lui et ne le nommait que « son chier ami ». Pour l'attirer, elle retenait dans sa prison un de ses frères, Gaheriet, qu'elle faisait chaque jour promener et battre de verges, pensant que le bruit en arriverait à Gauvain et qu'il viendrait au Gautdestroit pour s'enquérir du sort de son frère. Heureusement pour Gauvain, la chambrière envoyée à sa rencontre, et qui le reconnaît tout de suite, se résout à le sauver. « Sire, lui dit-elle, si vous ne voulez pas mourir, ne vous « nommez pas ici. — Amie, répond Gauvain, je n'ai jamais « caché mon nom quand on me l'a demandé. — Eh bien! « on peut tout concilier. Je vais trouver ma dame et lui « dire que vous êtes Keu le sénéchal; quand vous descen- « drez de cheval au perron, je vous saluerai du nom de Keu; « ainsi personne ne vous demandera le vôtre, et vous n'au- « rez pas besoin de le dire. » Gauvain y consent, et sous ce masque est bien reçu par la demoiselle :

Voyez ci-dessus, p. 37.

V. 2042.

« Dans senescals, dist la pucele,
Por la pité Diu, dites moi :
Est Gauvains a la cort le roi,
Li miens amis que tant desir,
Qui en vivant me fait morir?
Je l'aim et il ne m'aime mie :
Or sui je trop loiaus amie,
Que j'aim et ne sui pas amee.
Lasse! com sui mal eüree!
Orrai je ja de lui novele? »
Il respondi a la pucele :
« Bien vos en sai novele dire.
— Comment, fait ele, biaus dous sire
Est il sains et haitiés et vis?
— Oïl, fait il, je vos plevis

Qu'il est aussi sains com je sui.
A la cort le roi u je fui
Le vi n'a pas trois jors passé.
Il n'est pas de grignor eé
Ne graindres ne plus gros de moi. »

Puis la demoiselle lui montre son château et surtout ce qui en fait la principale curiosité. Dans la chapelle, près du maître autel, est un autre autel entouré d'un mur, si bien qu'on ne peut le voir que par une fenêtre, que le poète décrit minutieusement, mais en des termes peu clairs et qui doivent en outre avoir été altérés par le copiste, ou par l'éditeur, ou par tous les deux. Ce que l'on comprend au moins très bien, c'est que cette fenêtre, quand elle était ouverte, laissait une baie assez large; le panneau qui la fermait était ordinairement maintenu en haut; quand il retombait, la tête de celui qui l'avait passée par la fenêtre était prise comme dans un trou de pilori, et la force de vingt hommes n'aurait pu relever le panneau, auquel pendait, attaché par une chaîne d'argent, un rasoir de fin acier. La demoiselle avait l'intention de faire jouer le panneau le jour fortuné où Gauvain, fort bien reçu par elle et amené à l'endroit fatal, aurait passé sa tête dans le trou pour voir les trésors qu'elle avait accumulés dans l'enclos, auprès de l'autel et d'un cercueil de marbre, tels que reliques merveilleuses, châsses dorées, cornes d'ivoire pleines de baume aux senteurs exquises...

C'estoit uns petis paradis V. 2174.
Que la pucele i avoit fait.

Le prétendu sénéchal, invité par elle, passe sa tête dans le trou, et, l'ayant retirée sans encombre, exprime son admiration. La demoiselle lui avoue alors sa haine pour Gauvain, qui l'a dédaignée, et lui exprime l'aimable plan qu'elle a conçu pour s'en venger :

« Se je tenoie Gauvain ci, V. 2275.
Ja metroit en cest pellori

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sa teste, la u fu la vostre :
Ja ne diroit plus patenostre
Por s'ame, quant d'ici istroit,
Que tantost com il i seroit
Si ferroie (fermerais) ceste fenestre. »

Sur quoi elle touche un ressort, et le panneau descend comme un trait d'arbalète.

Elle poursuit :

« Se sa teste ert en cest broion (piège),
Ja n'en prendroie raençon :
De lui issi me vengerai
Que la teste lui trancherai.
Quant mors seroit, sans demourance
Feroie de mi tel vengance
Que je m'ociroie après lui.
Quant mort seriesmes ambedui,
En cest sarcu seriesmes mis
Bouce a bouce et vis a vis :
Issi me feroit compaignie
Mors, quant il nel vuet faire en vie! »

On peut deviner quelle impression ce simple récit fait sur Gauvain; il essaie de cacher son émotion, tout en se jurant de ne plus mettre la tête dans cette fenêtre. « Voilà, « dit-il à son hôtesse, une étrange manière d'aimer; je ne « souhaite pas que vous m'aimiez à ce point. Mais si Gau- « vain faisait votre plaisir, trouverait-il merci ?

V. 2328. — Nenil certes; je vos afi
Que je nel kerroie de rien.
S'il estoit ci, ço sai je bien
Qu'il feroit ço que je vauroie;
Mais li hom qui s'amor otroie
Par force n'aime pas de cuer...
Se Gauvains m'avoit esposee,
Demain en une autre contree
Iroit chevaleries querre,
Si troveroit en une terre
La fille d'un conte ou d'un roi,
Qui seroit plus bele de moi :
Por l'amor de li me harroit;
Tantost li maus me reprendroit
Qui or me tient... »

La demoiselle raconte ensuite comment elle tient Gaheriet dans sa prison et les outrages qu'elle lui fait subir; elle offre même à son hôte de le voir; mais celui-ci, craignant que Gaheriet ne le reconnaisse et ne cause ainsi sa perte, s'y refuse. Le soir, Gauvain affecte de prendre part aux divertissements; mais sa pensée est ailleurs. Il concerte avec la chambrière le moyen de délivrer Gaheriet, et il réussit en effet, quand les gardes, au matin, promènent et battent de verges le malheureux, à les tuer en les attaquant soudainement, et à emporter son frère, auquel la captivité et les souffrances ont enlevé toutes ses forces, jusqu'au château voisin du Noir Chevalier. La demoiselle du Gautdestroit, quand elle apprend ces événements, est naturellement furieuse. Avec des forces considérables, elle vient assiéger le château, et bientôt le réduit à la dernière extrémité. Gauvain trouve moyen de se dérober, avec l'intention d'aller à la cour d'Arthur chercher du secours; mais bientôt il apprend que, dès qu'elle a su qu'il n'était plus dans le château, son ennemie en a levé le siège, et ainsi prend fin cet épisode. Nous ne l'avons pas retrouvé dans d'autres romans, et il peut bien être de l'invention de Raoul; le motif seul de l'amour inspiré par les prouesses de Gauvain à une femme qui ne l'a jamais vu reparaît ailleurs, comme nous l'avons dit; ici, il est plus admissible, puisque, dans le tournoi où Gauvain avait été vainqueur, le prix était la main de la demoiselle du Gautdestroit : ce prix, il l'avait gagné, d'où l'amour de cette belle; mais il n'avait pas voulu le toucher, d'où sa haine.

Voyez ci-dessus, p. 34.

Le second épisode de la Vengeance de Raguidel suit immédiatement le premier. Gauvain, se rendant à la cour d'Arthur après avoir quitté le château de Maduc, entend les cris d'une demoiselle qu'un chevalier maltraite et veut tuer, ayant déjà tué son père; il la délivre après un combat terrible, Ide lui offre son amour et lui jure une reconnaissance éternelle; Gauvain, de son côté, se sent pris pour elle d'un vif amour. Après un repos rempli de délices dans le château de sa maîtresse, il reprend le chemin de

la cour, où il veut aller rechercher le tronçon qu'il a oublié; Ide l'accompagne, portant un épervier sur son poing et suivie de deux lévriers. Un « vallet » qu'ils rencontrent en route leur raconte la singulière aventure du « manteau mal taillé », qui vient de se passer à la cour d'Arthur, et qui a couvert de honte toutes les dames et demoiselles ; Gauvain se dit que, si son amie avait été là, elle aurait eu le prix qu'une autre a obtenu en son absence. Ils arrivent à la cour. Peu de temps après s'y présente un chevalier qui avait les traits réguliers et le bas du corps fort bien fait, mais le buste ridiculement petit et chargé de deux bosses. Ce chevalier, suivant un usage, d'ailleurs peu vraisemblable, qui fournit des motifs à bien des romans de la Table ronde, obtient d'Arthur qu'il lui accordera, sans le connaître d'avance, le don qu'il va lui demander : or ce don, c'est tout simplement la belle Ide, assise à côté de Gauvain. Celui-ci naturellement proteste, et propose au chevalier de décider la querelle par un combat; l'étranger accepte, mais il ne veut pas combattre Gauvain chez son oncle : il lui donne rendez-vous dans un mois, à la cour du roi Baudemagus. Comme il va s'éloigner, on lui demande comment il s'appelle. Il répond :

V. 4385. « Druïdains, li fius Druïlas,
Et por ço ai non Druïdain
Que je doi estre drus Ydain,
Ele ma drue et je ses drus. »
Lors s'escria joians et drus :
« Ce ne puet estre trestorné;
Trestuit li homme qui sont né
Ne souroient (éd. touroient) cet argument.
Li lyons d'arain qui ne ment
Me dist que je l'avrai, » fait cil.
Et il dist voir, que puis l'ot il...
Sorti li fu dès qu'il fu né. »

Ce bizarre jeu de mots peut bien être de l'invention de Raoul; mais qu'est-ce que ce lion d'airain qui rend des oracles infaillibles? Nous ne le savons pas. Quelque temps après, Gauvain s'arme et part avec Ide pour aller trouver

son adversaire. En chemin, il rencontre un chevalier qui veut lui enlever sa compagne. Gauvain s'apprête à le frapper, mais l'autre lui dit :

« S'il vos sanble que ce soit bien, V. 4527.
Por ce que li tors n'en soit mien,
Metés la entre moi et vos.
A celui que voudra de nos
Se tiengne, par tel covenant
Que li autres rien n'en demant. »

Gauvain accepte cette singulière proposition, que l'on communique à Ide :

Chascuns d'els de li s'eslonga, V. 4546.
Et Ydain remest en mi liu;
Or ont issi parti le giu.
Dist mes sire Gauvains : « Alés,
Ydain, au quel que vos volés! »
Quant Ydain escoté les ot,
En haut respont, que cascuns l'ot:
« Comment! fait ele, est il ensi?
Jués (éd. Avés) vos moi a ju (éd. ici) parti?
Avés me vos mise en balance?
Moult ai en vos povre fiance!
Or sai je bien, se m'amissiés,
Ja ju parti n'i eüssiés...
Certes je prent ceste partie :
M'amors est de vos departie;
Or en alés, de vos me part,
Car en moi n'arés mie part;
Alés vos en, car je vos lès! »
Ele s'en vait poignant adès
Vers le chevalier qui l'atent :
Son elme oste, ses bras li tent,
Ele l'acole et il la baise :
Moult fu li chevaliers a aise.

Le pauvre Gauvain, lui, n'est pas « à aise »; il s'éloigne tout déconfit, et surtout fort embarrassé de son rendez-vous avec Druidain, où il doit amener sa belle. Pendant qu'il se livre sur les femmes aux réflexions les plus pessimistes, et donne raison à Keu, leur éternel détracteur, il

s'entend appeler. C'était le nouvel ami d'Ide, qui, excité par elle, venait réclamer à Gauvain les deux lévriers de la belle, qui avaient continué à le suivre. Gauvain refuse de les rendre sans combat; l'autre renouvelle alors sa proposition :

V. 4708. « Metés les ciens en mi la voie,
Si aillent la u il vauront;
Et cil a cui li cien iront
Les en menra sans contredit. »
Lors a mes sire Gauvains dit,
Qui veut la guerre et het a pès;
« Dans chevaliers, je ne ju mès
A ju parti, je l'ai voué,
Car jou ai del pior jué,
Si ai perdu; or m'en repent. »

Ils se battent donc, et Gauvain, d'un coup de lance, perce le cœur de son rival.

V. 4732. Ydain le voit, ses paumes bat
Et rit et fait joie mout grant;
Sa mule fiert, et vait avant
Vers mon signor Gauvain, et dit :
« Sire, se Damedius m'aït,
Or vos ai je bien esprové...
Or sai je bien que vos m'amés...
Il cuidoit que je fuisse soie,
Cuidoit voire, mais il ert fols :
Por veoir un de vos biaus cols,
Que j'ai tos jors oï loer,
Le fis je contre vos aler.
Onques por el n'alai vers lui...
Sire, u poroie je aler
A meillor chevalier de vos ?
Un poi avés esté jalous
De moi, certes, ce sai je bien,
Et je vos aim sor tote rien,
Et or sai bien outreement
Que vos m'amés certainement. »
Quant mes sire Gauvains l'oï :
« Ydain, fait il, oï, oï,
Bien vos connois, vos dites voir :
Vos le fesistes por savoir

Et por veoir que je feroie.
Errés, metés vos a la voie;
Alés avant; je vos sivrai.
Vos verés bien que je ferai...
Coment ja l'avés espondu ?
— Espondu, sire? non ai voir.
Vous poés bien de fi savoir
Et entendre, se je l'amaisse,
Ja por les ciens ne retornaisse;
Et quant le fis a vos joster
Savoie je bien sans douter,
Biaus sire, que vos l'ociriés.
— Tot por noient le me diriés :
Errés, errés; je vos croi bien ;
Vos le fesistes por mon bien.
Mais vos ne le quidastes pas. »

Ils arrivent ainsi chez Baudemagus, et le combat a lieu. Vainqueur de Druidain, Gauvain, à sa grande surprise, lui cède la belle Ide, objet de leur contestation, en ajoutant seulement :

« Se tu ne vuels anui avoir, V. 4848.
Ne croi pas ce que te dira;
Par maintes fois te mentira
Se tu la crois; ne la croi pas. »
Or est bien venus a compas
Li sors en cui Druïdains crut...
Le jor qu'il demanda Ydain,
Issi com li lions d'arain
Le faisoit prover par son non.

Ce méchant conte d'un inconnu préféré à un amant parfait par une belle au cœur volage est ici visiblement mutilé : pour qu'il ait sa vraie forme, il faut que la fidélité des chiens soit mise en contraste avec l'inconstance de la femme. Il se retrouve dans le Chevalier à l'épée et dans le roman de Tristan en prose; il provient sans doute d'un ancien lai que nous n'avons plus et qui, dans les trois imitations que nous en connaissons en français, nous apparaît assez gravement défiguré. On peut facilement le restituer tel qu'il a dû être à l'origine : un guerrier voyage avec sa belle et son

chien (il y a deux chiens dans les trois versions françaises); il rencontre un autre guerrier qui veut lui enlever la femme, mais lui propose, au lieu de combattre, de la laisser choisir entre eux; le héros, plein de confiance, accepte, et, à son grand étonnement, c'est l'inconnu que la belle préfère. La même épreuve a lieu pour le chien, mais elle donne un résultat bien différent : le chien, appelé de deux côtés, court droit au maître qu'il a toujours aimé. Ce conte en rappelle plusieurs autres, et notamment l'histoire du chien d'Ulysse, qui trouve un parallèle plus frappant dans un épisode des anciens poèmes sur Tristan. Il compte au nombre des plus mordants qu'on ait inventés contre les femmes et ne cadre guère avec l'esprit des romans « courtois », où elles sont en apparence placées au-dessus de tout; c'est une revanche de l'esprit goguenard si répandu en France de tout temps. D'ailleurs cette exaltation conventionnelle de la femme est inconnue à la plus ancienne poésie celtique, à laquelle appartient cette malicieuse histoire, comme aussi celle de la Corne enchantée ou du Court Manteau. Aucune des trois versions françaises n'a bien gardé les traits essentiels du récit : dans le Chevalier à l'épée, les lévriers appartiennent à la femme, et s'ils suivent Gauvain (qui est là aussi le héros de l'histoire) quand il les appelle, c'est seulement parce qu'ils le connaissent un peu. Dans notre poème, la seconde et indispensable partie, le choix des chiens opposé à celui de la femme, est supprimée, ce qui enlève au conte presque tout son sel[1]; mais Raoul prend sa revanche dans les détails, qui, sauf un trait inutilement grossier, font de sa version la plus agréable des trois. Dans le Tristan en prose la maîtresse de Dinas s'est fait enlever de son plein gré; en sorte qu'il est absurde, quand il a rejoint le couple fugitif, qu'il espère être choisi par elle. Le récit est d'ailleurs prolixe et maladroitement compliqué; mais il présente quelques traits curieux, et l'on remarque dans les

Voyez ci-dessous, p. 67.

Ms. B. N. fr. 750, fol. 291-294.

[1] Ce trait manque également, et toute mention des chiens a même disparu, dans un premier épisode que renferme le Tristan en prose (ms. fr. 750, f° 43), et dont c'est Tristan en personne qui est le héros.

détails certaines coïncidences avec celui du Chevalier à l'épée.

Le poème de Raoul, comme on a pu en juger par nos extraits, se lit avec plaisir, et, bien qu'il ne nous en soit parvenu qu'un manuscrit, il paraît avoir eu du succès. Nous en trouvons la preuve dans un passage du livre d'Étienne de Bourbon sur les sept dons du Saint-Esprit, où il raconte qu'un grand clerc qui prêchait la croisade emprunta une « similitude » à l'histoire d'Arthur, c'est-à-dire au début de notre roman : il compara le chevalier percé d'une lance, amené par la barque mystérieuse, qui a dans son aumônière une lettre où il demande vengeance de ses meurtriers, au Christ qui, par les Évangiles, demande aux fidèles de le venger des juifs et des gentils qui l'ont fait périr sur la croix.

Étienne de Bourbon, p. 95.

En outre, le poème de Raoul a été traduit en néerlandais. Cette traduction occupe les vers 11161-14136 du livre III de l'immense compilation qui porte le titre de Lancelot, et dont nous aurons souvent à parler. Elle est sensiblement abrégée, mais en revanche on y trouve deux épisodes qui ne se lisent pas dans notre manuscrit, et qui l'un et l'autre semblent bien être également traduits du français, mais n'appartiennent pas à notre poète. L'un des deux (ch. XXVI, v. 13185-13586) est consacré à terminer l'aventure de la demoiselle du Gautdestroit : Maduc et Gaheriet viennent à leur tour l'assiéger; on convient de remettre le sort de la guerre à un combat singulier, et la demoiselle cherche partout un champion. Le sénéchal Keu se présente sous un faux nom, combat Maduc et est vaincu par lui; il avoue son vrai nom, et il aurait eu la tête coupée s'il n'avait demandé grâce au nom de la reine Guenièvre, sa nièce (nous n'avons pas relevé ailleurs cette particularité). La demoiselle du Gautdestroit est à la discrétion des vainqueurs : Maduc, qui l'aimait depuis si longtemps, l'épouse, et Gaheriet lui pardonne le cruel traitement qu'elle lui avait jadis fait subir.

L'autre épisode propre à la version néerlandaise (ch. XXIV,

v. 12635-13054) est beaucoup plus curieux : il est intercalé entre l'arrivée de Druidain à la cour et le départ de Gauvain pour aller le combattre. Troublé par l'aventure du « manteau mal taillé » et les railleries de Keu, Gauvain s'en va trouver la reine et lui demande si elle peut lui dire « quelle est la pensée des femmes ». Ne recevant qu'une réponse évasive, il se promet d'employer à éclaircir ce mystère le délai qui le sépare encore du jour pris pour combattre Druidain. Il s'arme et cherche une aventure qui l'instruise. Dans une forêt, il rencontre un nain qui, en soufflant sur lui, le change lui-même en nain, puis lui rend sa taille ordinaire, en reprend lui-même une semblable, lui apprend qu'il est roi, et s'entretient amicalement avec lui. Gauvain lui raconte l'objet de sa quête ; le roi lui dit que cet objet est difficile à atteindre, et l'invite à venir dans sa demeure. A souper, Gauvain voit avec étonnement qu'on fait passer de tout ce qu'on boit et mange dans une chambre voisine[1] : le roi lui explique que là est enfermée pour toujours sa femme, fille d'un simple forestier, qu'il a épousée par amour, et qui l'a trahi pour le plus vil et le plus grossier des valets de sa cour. Puis il demande à Gauvain s'il a une amie en qui il se fie, et lui propose de lui faire savoir au juste si sa confiance est fondée. Il donne à Gauvain et à lui une très petite taille, et tous deux se rendent à la cour d'Arthur. Gauvain, méconnaissable, séduit sans beaucoup de peine sa maîtresse (il lui propose une partie d'échecs dont l'enjeu ne la fait pas reculer, et qu'il gagne), passe la nuit avec elle, et se fait donner par elle son propre anneau, dont il lui avait fait présent. Ensuite, reprenant sa vraie forme, il vient trouver Ide et lui réclame son anneau : « Je l'ai perdu, dit-elle, par un étrange accident. « J'étais à la fenêtre, au-dessus des fossés du château, pen- « sant à vous et à votre longue absence, et dans ma dou- « leur je me tordais les mains; je fis ainsi glisser l'anneau, « qui tomba dans l'eau, où j'ai vu un poisson l'avaler. — J'en

[1] Le poète cite ici expressément (v. 12773) sa source française : *Dat walsch seget, daer ict ut screef.*

« sais mieux la vérité, dit Gauvain : j'ai rencontré en venant « un petit chevalier qui me l'a rendu, et m'a dit l'avoir « reçu de vous cette nuit. » Ide est confondue, mais elle fait tant par ses caresses que Gauvain lui pardonne.

Il est clair que ce conte ne faisait pas partie du roman primitif, bien que l'interpolateur l'y ait rattaché par diverses allusions : si Gauvain avait eu une pareille preuve de l'infidélité de sa maîtresse, il ne lui aurait assurément pas accordé la confiance qu'il lui montre dans l'épisode, immédiatement suivant, de la rencontre avec le chevalier inconnu. Le conte en lui-même est assez incohérent : parti pour connaître la pensée des femmes, ce qui rappelle un autre récit que nous retrouverons plus tard, Gauvain n'apprend en somme que les mauvaises mœurs de deux femmes; ce qui ne répond pas à la question. Quant à la séduction d'Ide par son amant lui-même sous d'autres traits, elle rappelle un conte emprunté par La Fontaine à l'Arioste, qu'on a rapproché à bon droit de l'aventure de Céphale avec Procris, et qui se retrouve dans d'autres versions du moyen âge. Le morceau inséré, soit par le traducteur néerlandais, soit plutôt par un compilateur français, dans le roman de la Vengeance de Raguidel était sans doute le sujet d'un petit poème épisodique perdu, et c'est à ce titre que nous avons cru devoir l'analyser.

Voyez ci-dessous, p. 96.

Rajna (P.), Le Fonti dell'Orlando Furioso, p. 507. — Germania, t. XXXI, p. 49.

LE CHEVALIER À L'ÉPÉE.

Voyez t. XIX, p. 704-712.

Ce petit poème (1206 vers) a été publié, d'après le manuscrit unique, par Méon. Il avait été analysé par Le Grand d'Aussy. Il se compose de deux parties qui n'ont rien à faire l'une avec l'autre et qui se retrouvent isolées. La seconde est le conte célèbre où la fidélité du chien est opposée à l'inconstance de la femme; nous en avons parlé à propos de la Vengeance de Raguidel. La première repose sur la donnée d'un hôte qui maltraite et même tue ceux qui ne lui obéissent pas en toutes choses; il n'épargne que

Méon, Fabliaux et Contes, t. I, p. 127. — Le Grand d'Aussy, Fabliaux, t. I, p. 101.

le héros du conte, dont il fait même son gendre, parce qu'il ne s'est refusé à aucun des ordres, en apparence capricieux ou absurdes, qu'il a reçus. Un assez pâle reflet de ce conte, sans doute d'origine galloise, se retrouve dans le roman de Gauvain et Humbaut, dont nous parlerons plus loin; dans notre roman même, il est fort altéré et mêlé à l'épisode du lit périlleux, qui figure plusieurs fois dans les récits relatifs à Gauvain, mais qui n'a rien de commun avec celui-ci.

Voyez Zeitschrift für romanische Philologie, t. I, p. 381.

C'est probablement de notre roman même que dérive un petit poème italien en forme de *canzone*, dont on a deux rédactions, la moins ancienne signée par Antonio Pucci, rimeur connu du XVe siècle, l'autre anonyme, mais qui pourrait bien être aussi de lui. Au contraire, nous trouvons le conte sous une forme beaucoup plus voisine de celle qu'il a dû avoir primitivement dans un poème anglais du XIVe siècle, le Vilain de Carlyle, qui nous représente sans doute une source anglo-normande perdue. Au XVIe siècle remonte un renouvellement de ce poème sous forme de ballade : il est remarquable qu'on y trouve un dénouement qui doit être primitif et qui ne figure pas dans le poème. Comme ce dénouement a un caractère très fantastique, on peut croire qu'un copiste l'a trouvé absurde et l'a supprimé[1]; la fin du poème anglais, dans le manuscrit unique qui l'a conservé, présente quelque chose de gauche qui rend une mutilation assez vraisemblable.

Madden, Syr Gawayne, p. 187-206.

Ibid., p. 256-274.

LA MULE SANS FREIN.

Par Paien de Maisières.

Voyez t. XIX, p. 722-727.

Méon, Nouveau recueil, t. I, p. 1-37.

On n'a pas dit dans l'article ci-dessus indiqué que ce poème, de 1136 vers, avait été imprimé par Méon, et qu'il ne se trouvait que dans un seul manuscrit. Il est singulier

[1] Une aventure semblable forme le dénouement d'un autre poème anglais du XVIe siècle, le Turc et Gauvain (voyez Madden, p. 243-255), dont le début rappelle plutôt Gauvain et le Vert Chevalier.

que Le Grand d'Aussy, qui n'a pas dû en avoir d'autres que nous, donne à l'auteur le nom de Paysan et non Paien de Maisières. Avant lui une analyse, qui est plutôt une imitation fort libre, avait paru dans la Bibliothèque des romans en 1777; cette imitation a servi de base à celle que Wieland en fit la même année sous le titre de *Sommermärchen, oder das Maulthier ohne Zaum,* en attribuant à tort l'original à Chrétien de Troies.

Le Grand d'Aussy, Fabliaux, t. I, p. 79 et suiv.

Bien longtemps avant Wieland, le conte de Paien de Maisières avait déjà été mis en vers allemands. Henri du Türlin l'a inséré dans sa compilation intitulée la Couronne, composée vers 1210, ce qui prouve que le poème français est antérieur à cette date; mais il y a fait toute une introduction pour expliquer les antécédents du récit, et il a changé le dénouement pour le mettre en accord avec cette introduction. C'est par erreur, en revanche, qu'on a dit qu'une version néerlandaise de la Mule sans frein avait été incorporée dans le Lancelot néerlandais : le poème néerlandais dont il s'agit est celui que nous retrouverons plus tard sous le titre de Lancelot et le Cerf blanc.

Voyez Romania, t. XII, p. 377 n. 1.

GAUVAIN ET HUMBAUT.

Ce poème, très médiocre tissu d'aventures banales, ne nous est parvenu qu'incomplètement dans le manuscrit souvent cité de M. le duc d'Aumale (fol. 112-133). Le titre est : « De Gunbaut »; mais dans le cours du récit ce personnage est appelé Humbaut; c'est d'ailleurs bien Gauvain, et non lui, qui est le héros principal. Voici une idée très sommaire du roman.

Humbaut, l'un des chevaliers de la Table ronde, raconte un jour à Arthur qu'un roi lointain méconnaît sa suprématie; Gauvain, accompagné de Humbaut, qui lui sert de guide, part pour obliger cet arrogant à s'incliner devant le roi breton. Ils ont diverses aventures, parmi lesquelles celle de l'hôte incommode, dont nous avons parlé ci-dessus à propos du Chevalier à l'épée, et celle du vilain qui se

Voyez ci-dessus, p. 68.

fait couper la tête par Gauvain, que nous mentionnerons à propos du Vert Chevalier. Ils arrivent enfin à la cour du roi en question, le somment de se présenter devant Arthur et s'en vont. Une aventure les sépare. Gauvain rencontre un chevalier qui se vante effrontément d'avoir joué un bon tour à une demoiselle : il a obtenu d'elle ce qu'il souhaitait en lui promettant de l'épouser et en prenant Gauvain pour caution ; mais il n'a nulle intention de tenir sa parole, et la demoiselle n'a qu'à s'adresser à Gauvain ! Celui-ci, comme on pense, contraint le chevalier à épouser la belle. Une histoire semblable se retrouve, on va le voir, dans le Cimetière périlleux. — Un conte assez agréable vient ensuite : Gauvain rencontre son frère Gaheriet, qui ne le reconnaît pas, et, sachant seulement qu'il est de la Table ronde, lui demande quel est le meilleur chevalier de la cour d'Arthur. Gauvain nomme successivement Ivain, Lancelot, Keu, Perceval ; mais Gaheriet, qui attend toujours que l'on cite Gauvain, s'éloigne fort mécontent. Les deux frères finissent par se battre, se reconnaître et s'embrasser. — Gauvain apprend que sa sœur Limarie a été enlevée : il part au hasard pour la retrouver, et dix chevaliers de la Table ronde se mettent, de leur côté, en quête de Limarie, de Gauvain et d'Humbaut, également disparus. Ces chevaliers arrivent un jour chez la demoiselle du Gautdestroit, qui aime Gauvain, comme dans la Vengeance de Raguidel, mais qui le connaît mieux, puisqu'elle a fait faire de lui une statue tellement ressemblante que Keu, qui la voit dans une chambre, croit que Gauvain se cache là au lieu de chercher sa sœur ; la demoiselle leur dit ce qui en est. Humbaut rejoint les chevaliers. La sœur de Gauvain avait été enlevée par Gorvain Cadruz, personnage emprunté au roman de Méraugis ; Gauvain la retrouve, combat son ravisseur, et l'oblige de ramener la jeune fille à la cour d'Arthur.

Voyez ci-dessous, p. 75.

Voyez ci-dessus, p. 56.

Fol. 133.

Li rois est as tables (ms. as barons) assis,
Aveuc lui les barons de pris ;
Des mès ne vous ferai pas fable,
Mais ains qu'il lievent de la table…

Là s'arrête le fragment manuscrit, sans que nous sachions si le poëme durait longtemps encore; il devait au moins terminer l'histoire du roi sommé par Gauvain de faire hommage à Arthur. La perte est mince, quelle qu'en soit l'étendue. Les détails même, dans cet ouvrage, n'offrent que rarement de l'intérêt. Signalons, folio 132 *b*, le passage qui nous montre la demoiselle du Gautdestroit entourée de « pucelles » et de chevaliers et prenant le plaisir de la lecture :

D'un rommant oent uns biaus dis,
La pucele le faisoit lire.

Nous avons cité le passage où l'auteur nomme Chrétien de Troies. Les rapprochements indiqués plus haut et d'autres montrent qu'il avait lu un grand nombre de romans bretons; le sien est assurément un des derniers du cycle, comme il en est un des plus faibles.

Voyez ci-dessus p. 74.

GAUVAIN ET LE VERT CHEVALIER.

Nous ne possédons de ce roman qu'une version anglaise du XIVᵉ siècle; mais il est extrêmement probable qu'elle ne fait que reproduire un poëme français perdu. Ce n'est pas, il est vrai, l'opinion des critiques qui s'en sont occupés jusqu'à présent : on a bien reconnu dans ce poëme une imitation du français, mais une imitation seulement, où le poëte anglais aurait à la fois emprunté et inventé. Sir Frederick Madden, qui a le premier publié le poëme anglais, le considère comme provenant d'un épisode qui se trouve dans le Perceval (c'est-à-dire dans la première des continuations du Perceval), et c'est aussi l'opinion du second éditeur, M. Morris, et de M. Ten Brink, l'auteur allemand d'une bonne histoire de la littérature anglaise. Une jeune Américaine, qui s'est fait recevoir docteur en philosophie à l'université de Zurich avec une thèse sur *Gawayn and the Green Knight*, a complété, en l'adoptant, l'explication de Madden. Miss Carey Thomas pense que le poëte

Madden, Syr Gawayne, p. 192.

Voyez ci-dessus, p. 27.

anglais, tout en ayant pour source principale l'épisode du Perceval, s'est aussi servi de traits empruntés au Perceval en prose ou Perlesvaus, qui raconte en effet une aventure analogue (seulement le héros en est Lancelot); elle croit en outre que l'épisode de l'épreuve à laquelle est soumise la loyauté de Gauvain est emprunté à l'aventure de ce même Gauvain avec la sœur de Guigambresil dans la partie du Perceval qui est encore de Chrétien de Troies. Nous aurions donc là, notamment pour le principal récit, une combinaison toute nouvelle et, il faut en convenir, assez singulière, puisque des traits textuels du poème anglais remonteraient à chacune des sources auxquelles l'auteur aurait puisé. A notre avis, cette hypothèse compliquée n'est pas vraisemblable, et rien n'empêche de la remplacer par une autre plus simple. Le sujet principal du poème est, comme nous le verrons, un lieu commun des contes bretons, qui figure, non seulement dans les deux Perceval, mais dans deux autres romans français, et précisément parce que le récit du *Green Knight* contient des traits qui se retrouvent tantôt dans l'un tantôt dans l'autre des récits parallèles, on doit conclure qu'il ne provient d'aucun d'eux, et qu'il nous représente une dérivation indépendante de la source commune, c'est-à-dire un poème français épisodique, qui avait pour sujet principal ce qui dans les autres textes ne forme qu'un incident au milieu d'autres. Un trait signalé par Miss Carey Thomas nous amène à la même conclusion. Le poète mentionne un frère de Gauvain qu'il appelle « Agravayn a la dure mayn »; Sir Fred. Madden a fait observer que ce surnom n'est donné à Agravain (ou Engrevain) dans aucun texte français; Miss Carey Thomas a montré que, précisément dans le passage de Chrétien qu'elle croit être la source de l'épisode accessoire du *Green Knight,* on dit en énumérant les frères de Gauvain :

Voyez ci-dessus, p. 40.

Voyez Romania, t. XII, p. 377.

Et li secons est Agravains,
Li orgueilleus as dures mains.

Mais, à notre avis, cet argument se retourne contre l'opi-

nion qu'il est destiné à fortifier. Il faut en effet que le poète anglais, pour avoir conservé en français les mots « a la dure mayn », les ait trouvés textuellement dans son original, tandis que Chrétien dit « as dures mains ». Il a donc puisé dans un poème français, aujourd'hui perdu, où le frère de Gauvain, souvent mentionné pour son orgueil, recevait l'épithète de « à la dure main ».

Nous allons donner un résumé du poème anglais, qui est considéré, à cause de son style et des charmants détails qu'on y trouve, et qui ne viennent sans doute pas du français, comme le joyau de la littérature anglaise au moyen âge; puis nous dirons un mot des deux épisodes dont se compose le récit.

Un jour de fête, le premier jour de l'an, Arthur tient sa cour à Camaalot (Camelot, dans le Somersetshire); dans la salle entre un géant, tout habillé de vert, qui tient une hache à la main. Il défie tous les chevaliers de la Table ronde d'accepter ce qu'il leur propose, c'est-à-dire « un « coup pour un autre » (*a strok for an other*), un coup de sa V. 287.
hache : il recevra le premier, et celui qui le lui aura porté devra venir, au bout d'un an juste, dans son pays, au Nord, à la verte chapelle, recevoir l'autre en échange. Tous les compagnons de la Table ronde, voyant la stature et l'air du Vert Chevalier, se taisent; Arthur, indigné, se lève et va se présenter pour l'épreuve; mais Gauvain le fait rasseoir, et c'est lui qui s'offre à la subir. Le Vert Chevalier s'agenouille, Gauvain prend la hache, et lui décharge sur la tête un coup si pesant que la tête vole à six pas; mais, à la stupeur de tous, le Vert Chevalier la ramasse, et, la tenant à la main, il part, en rappelant à Gauvain le rendez-vous auquel il doit être dans un an.

Les saisons se succèdent, et le terme approche. Gauvain se met en marche dans la direction indiquée, et fait une fort pénible route. Il est accueilli dans un château très voisin du but de son voyage. Un matin, trois jours avant le jour fixé, son hôte lui annonce qu'il part pour la chasse et qu'il le laisse seul avec sa jeune et belle femme : il a

confiance dans la loyauté de Gauvain, et il lui demande de prendre avec lui un engagement réciproque : chaque soir ils échangeront les produits de leur journée. A peine le mari a-t-il quitté le château que la dame vient trouver Gauvain et fait son possible pour le séduire; mais celui-ci est inflexible, et, le soir venu, il n'a rien à donner à son hôte en échange du gibier qu'il reçoit de lui. Le lendemain même pacte ; cette fois, Gauvain est moins ferme : il reçoit quelques baisers, qu'il rend fidèlement au chasseur à la fin de la journée. Le troisième jour, la dame le tente d'une autre manière : elle lui fait présent d'une ceinture fée, qui est censée préserver celui qui la porte de la mort et des blessures; Gauvain devrait la donner le soir à son hôte, mais, songeant à la terrible épreuve qui l'attend le lendemain, il garde le silence, et n'offre rien en échange de la venaison qu'on lui apporte; il avait d'ailleurs promis à la dame de ne pas révéler ce présent, qui, disait-elle, aurait fort irrité son époux.

Le lendemain, premier jour de l'an, à travers une lande désolée, Gauvain se rend à la verte chapelle. Il y trouve son adversaire, qui s'apprête à lui payer ce qu'il lui doit depuis le premier jour de l'année précédente. Gauvain s'agenouille résolument; l'autre lève son arme : au moment où elle va retomber, Gauvain ne peut retenir un léger tressaillement des épaules, et l'autre le raille sur ce mouvement, rappelant que lui, en pareille occurrence, il n'a pas tremblé. Gauvain ne bouge plus; le Vert Chevalier lève son arme, mais il la laisse retomber sans même toucher le cou qui se présente à lui découvert; une seconde fois il en fait autant; à la troisième fois, il porte à Gauvain une légère atteinte. Ensuite il se nomme, Bernlak de Hautdesert, et se fait connaître pour identique au mari chasseur qui vient d'héberger Gauvain : les deux coups sans blessure et la légère blessure du troisième sont le salaire des deux jours de parfaite loyauté et du troisième jour de dissimulation. Bernlak loue hautement Gauvain, malgré ce moment d'oubli, de son courage et de sa fidélité à sa parole; il lui apprend

qu'il est venu proposer à la Table ronde cette terrible épreuve à l'instigation de Morgue, la sœur d'Arthur, qui cherche toujours des moyens de courroucer la reine Guenièvre, qu'elle hait (c'est ici une imitation du début du Manteau mal taillé). Gauvain revient à la cour d'Arthur, où on l'accueille naturellement avec grande joie.

L'épisode principal de ce conte se retrouve, comme nous l'avons dit, dans quatre autres romans : la première continuation du Perceval, le Perlesvaus, la Mule sans frein, et Gauvain et Humbaut. Dans ces deux derniers, comme dans le nôtre, c'est Gauvain qui en est le héros; dans Perceval, c'est Caradoc; dans Perlesvaus, c'est Lancelot. Mais dans aucun de ces romans, le conte n'est rapporté comme dans le *Green Knight*. Dans Gauvain et Humbaut, il reste fort peu de chose du récit primitif. Gauvain entre dans un château, où, devant la porte, se tient un vilain armé d'une hache qui réclame son droit : on peut lui trancher la tête, mais après il faut lui tendre le col. Gauvain accepte, et abat d'un coup de hache la tête du vilain agenouillé; celui-ci n'en veut pas moins se relever, mais Gauvain le saisit par ses vêtements, et il tombe mort. C'est à des conditions à peu près semblables que Gauvain accepte l'épreuve dans la Mule sans frein; seulement le vilain lui « part un jeu » : Choisis, lui dit-il, ou de me trancher la tête ce soir à condition que je trancherai la tienne demain matin, ou d'avoir la tienne tranchée ce soir à condition de trancher la mienne demain matin[1] :

Ms. du duc d'Aumale, fol. 127.

Voyez ci-dessus, p. 69.

« Mout savré, fait Gauvains, petit
Se je ne sai lou quel je preingne....
Anuit la toe trancherai,
Et lou matin te renderai
La moie, se viax que la rende. »

V. 580.

Gauvain lui coupe donc la tête; l'autre la ramasse et s'en va.

[1] Il y a ici dans le texte français une lacune qui empêche de comprendre; mais voyez la Couronne de H. du Türlin, v. 13112.

Le lendemain matin, le vilain lui rappelle son engagement :

V. 620. Fors de laiens s'en ist Gauvains,
Lou col li estent sor lo tronc ;
Et li vilains li dit adonc :
« Laisse col venir a plenté.
— Je n'en ai plus, fait il, par Dé;
Mes fier i se ferir tu viax. . . »
Sa jusarme hauce tot droit,
Qu'il lo fet por lui esmaier;
Mais n'a talent de lui tochier,
Por ce que mout loiaus estoit
Et que bien tenu li avoit
Ce qu'il li avoit creanté.

Dans le Perceval en vers (v. 12612 et suiv.), nous trouvons, comme dans le poème anglais, un délai d'un an entre le premier coup (ici coup d'épée) et le second; mais c'est le provocateur qui revient, au lieu que Caradoc, comme Gauvain dans le *Green Knight,* aille le chercher; il épargne d'ailleurs Caradoc, et lui révèle qu'il est son père, rattachant ainsi notre conte à une tout autre histoire. Dans le Perlesvaus (p. 102 et suiv.), Lancelot, comme le Gauvain anglais, se rend au bout d'un an à l'endroit assigné pour y recevoir un coup de hache en échange du coup qu'il a donné; mais celui qui doit le lui asséner est le frère de celui qui a reçu le premier et qui, ayant eu la tête coupée, ne l'a pas ramassée comme les autres. On voit quelles différences considérables se remarquent entre toutes ces versions et la nôtre; elles sont encore augmentées par un trait important : dans toutes les versions autres que le poème anglais, l'étranger propose au héros de lui couper la tête et de se la laisser couper ensuite; cette manière de formuler la proposition est évidemment absurde, car on voit tout de suite dans celui qui la fait un être surnaturel de la part duquel on ne peut accepter un pareil défi; ici, au contraire, la proposition de donner un coup à condition d'en recevoir un autre est acceptable : Gauvain se croit bien tranquille quand il a vu rouler la tête de son adversaire; c'est seulement quand il

voit celui-ci la ramasser qu'il comprend à qui il a affaire, et il n'en tient pas moins fidèlement sa parole[1]. La supériorité du poème anglais est ici incontestable, et elle prouve en même temps qu'il ne dépend pas des autres. Le Vert Chevalier est la version plus ou moins fidèle d'un poème français ou anglo-normand, dérivant directement du même thème que les autres, mais l'ayant mieux conservé. C'est bien d'ailleurs un thème celtique, car on le retrouve dans l'épopée irlandaise[2].

[1] Dans le Perceval en vers on trouve encore des traces de la première version. L'étranger dit : « Le don est colee « reçoivre Por une autre colee prendre » (leçon du ms. de Montpellier); mais plus loin il ajoute : « s'il a çaiens cheva- « lier Qui la teste me puist trenchier A « un seul cop de ceste espee, Et se repuis « de la colee Après saner et regarir, Seürs « puet estre sans falir D'ui en un an « d'ausi reprendre La colee, s'il l'ose « atendre. »

[2] Nous devons à l'obligeance de M. d'Arbois de Jubainville la note suivante, qu'il nous a paru intéressant d'insérer; on verra que, malgré de grandes divergences dans le cadre, le récit irlandais coïncide jusque dans certains détails (la hache trois fois levée) avec les contes français. Il y a là, et dans d'autres rapprochements du même genre, l'indication de rapports étroits, qu'on ne peut encore qu'entrevoir, entre les épopées irlandaise et bretonne. Dans la pièce intitulée *Fled Bricrend*, « festin de Bricriu », dont le manuscrit le plus ancien a été écrit vers la fin du XI[e] siècle ou le commencement du XII[e], mais qui remonte beaucoup plus haut et qui n'offre pas trace de christianisme, les trois guerriers Loégairé, Conall et Cûchulainn se disputent le premier rang, c'est-à-dire la part réservée dans le festin au guerrier qui obtient la primauté; cette part est appelée *curad mir*, « morceau du héros ». Leur roi Conchobar, dont la capitale est Emain, et Sencha, son principal conseiller, au lieu de juger la question, renvoient successivement les trois concurrents à plusieurs arbitres. L'un de ces arbitres est Budé, qui lui-même refuse de se prononcer et conseille à Loégairé, à Conall et à Cû-chulainn de s'adresser au géant Uath mac Imomain (c'est-à-dire « effroi fils de grande peur »), qui demeure près d'un lac. Loégairé, Conall et Cû-chulainn vont trouver Uath près de son lac. Uath leur promet un jugement si préalablement ils remplissent la condition qu'il va leur faire connaître. Ils promettent de la remplir. « C'est un marché que je « vous propose, dit Uath : j'ai une hache; « je la mettrai dans la main d'un de vous « qui me tranchera la tête aujourd'hui, « et moi je lui trancherai la tête demain. « Ce sera celui-là qui aura le morceau « du héros. » Suivant une version du récit, Loégairé et Conall acceptent d'abord l'épreuve, mais, après avoir coupé la tête de Uath, ils s'enfuient. Suivant une autre version, ils répondent qu'ils ne veulent pas subir l'épreuve. Cû-chulainn déclare qu'il s'y soumet. Loégairé et Conall lui promettent de renoncer en sa faveur au morceau du héros. Uath s'étend sur une pierre, et d'un coup de la hache du géant, qui avait enchanté le tranchant, Cû-chulainn lui coupe la tête. Uath ayant repris sa hache et tenant sa tête sur sa poitrine plonge dans le lac. Il revient le lendemain [la tête sur les épaules]. Cû-chulainn à son tour s'étend sur la pierre et Uath à trois reprises abaisse la hache sur le cou du guerrier [mais sans lui faire de mal]. « Lève-toi, « Cû-chulainn, dit Uath : à toi la pri- « mauté sur les champions d'Irlande et « le morceau du héros sans contesta- « tion. » Alors les trois guerriers parti-

Quant à l'épisode de la dame, la ressemblance qu'il présente avec celui de la sœur de Guigambresil dans Perceval est vraiment très faible. Cette ressemblance se borne à ce que, dans les deux cas, Gauvain est reçu par un chevalier qui, pendant qu'il est lui-même à la chasse, le confie à l'hospitalité de sa sœur ou de sa femme, et que, dans les deux cas, il dépasse les limites où il aurait dû renfermer sa courtoisie envers elle; mais d'ailleurs tout diffère, et surtout il faut remarquer que dans le Perceval nous n'avons pas, comme dans le Vert Chevalier, une épreuve à laquelle l'hôte de Gauvain le soumet exprès, et où la dame sert de complice à son mari. On trouverait dans nos romans plus d'un trait qui offrirait avec le nôtre une ressemblance au moins égale, sans qu'on fût autorisé à conclure à une imitation directe (voyez, par exemple, ci-dessous l'analyse d'Ider). Il est difficile de dire si cet épisode des trois journées d'épreuve a été ajouté au premier récit, avec lequel il est ici habilement entrelacé, par le poète anglais ou par le poète français qu'il suivait : la seconde hypothèse nous paraît plus probable; mais en tout cas il n'a qu'un rapport fortuit avec l'aventure racontée dans le Perceval.

Madden, Syr. Gawayne, p. 224-242.

Ibid., p. 243-255.

Le poème anglais a été refait au XVIe siècle en forme de ballade; le remanieur s'est permis divers changements qui n'ont pas d'intérêt pour nous. Un autre poème anglais du même temps, dont nous n'avons conservé qu'un texte incomplet et défectueux, le Turc et Gauvain, nous offre un début assez semblable à notre poème, tandis que la fin reproduit le dénouement, qui a dû être originairement celui du Chevalier à l'épée.

LE CIMETIÈRE PÉRILLEUX.

Ce poème, de près de 7000 vers, nous est parvenu dans

rent pour Emain, capitale du roi Conchobar. Mais ni Loégairé ni Conall ne se soumirent au jugement de Uath. — La *Fled Bricrend* a été publiée par M. Windisch, *Irische Texte*, p. 254-303. Le passage analysé ici commence à la page 292 et finit à la page 294. Il comprend les chapitres 75-78. Une analyse plus courte que celle-ci a été donnée par M. Windisch, p. 243.

trois manuscrits : l'un est le manuscrit souvent cité qui appartient à M. le duc d'Aumale; les deux autres portent les nos 1433 et 2168 dans le fonds des manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Le poème a été imprimé, d'après un manuscrit seulement, dans un recueil allemand, l'*Archiv für Kunde der neueren Sprachen*, dirigé par M. Herrig, en 1868. Il est anonyme; l'auteur nous apprend incidemment que, comme beaucoup de ses contemporains, il avait écrit contre les femmes.

Herrig, Archiv t. XLII, p. 212.

Le roman doit son nom, le Cimetière (dans le texte « l'Atre ») périlleux, à une des aventures décousues qui en forment le sujet; ce n'est même pas une des plus importantes, mais elle sort quelque peu de la banalité ordinaire. Gauvain se trouve obligé, faute d'autre asile, de passer la nuit dans la chapelle d'un cimetière : la tombe sur laquelle il est assis s'ouvre, une demoiselle en sort et lui raconte sa lamentable histoire. Sa marâtre l'avait privée de sa raison par un charme; un diable l'a guérie, mais à la condition qu'elle se donnerait à lui. Il l'a enfermée dans cette tombe, où elle dort pendant le jour, et chaque nuit il vient la visiter : elle compte sur Gauvain pour la délivrer. Bientôt le démon arrive, et un combat terrible s'engage; Gauvain faiblit, la demoiselle stimule son courage en lui disant de regarder la croix qui se dresse au milieu du cimetière; enfin il est vainqueur, et, ce qui peut paraître singulier, il tue même le diable qu'il combat.

L'épisode du cimetière est intercalé dans le récit principal, dont voici un bref sommaire. L'orgueilleux Escanor de la Montagne est venu à la cour d'Arthur enlever insolemment une demoiselle qui s'y trouvait, en défiant tous les chevaliers d'Arthur de la lui reprendre; Gauvain, sous la garde de qui était la demoiselle, est resté sans rien dire, hésitant à troubler le repas en train (signalons de curieuses remarques à ce propos, v. 208 et suiv., 340 et suiv.). Naturellement Keu le sénéchal, suivant son usage, au lieu d'attendre comme Gauvain, auquel il reproche sa lâcheté, s'est armé et s'est mis à la poursuite d'Escanor, qui l'a désarçonné.

Enfin Gauvain sort de son indécision et part pour rejoindre le ravisseur. Il est arrêté par des cris plaintifs, et, s'approchant de l'endroit d'où ils partent, il reconnaît qu'ils sont poussés par trois dames, entourant un jeune homme qui vient d'avoir les yeux crevés; ce n'est pas toutefois ce malheur qui les afflige le plus : c'est la mort de Gauvain, qu'ils viennent de voir tuer en trahison par trois chevaliers; et c'est parce que le « varlet » leur reprochait cette action qu'ils l'ont traité si barbarement. Gauvain ne se nomme pas à ses amis inconnus; mais il leur promet de retrouver et de punir les auteurs de ces crimes. Depuis ce temps-là, contrairement à son usage, il refuse de dire son nom, même quand on le lui demande; il déclare qu'il l'a perdu, et qu'il ne pourra le dire que quand il l'aura retrouvé. Ce trait de la mort supposée de Gauvain qu'on lui annonce à lui-même figure encore ailleurs : sans parler du Lancelot en prose, où il a une grande importance, nous le reverrons dans Mériadeuc; c'est Gauvain lui-même qui annonce sa prétendue mort dans un poème épisodique inséré par Claude Platin dans sa version en prose de Guinglain.

Voyez ci-dessus, p. 37.

Après la délivrance de la demoiselle du cimetière, Gauvain se remet à la poursuite d'Escanor, que cette demoiselle le détourne en vain de combattre. Elle a appris du diable qu'Escanor avait la force de trois chevaliers jusqu'à none; de none à complies, sa force diminue, mais sans qu'elle cesse d'être fort grande. Nous avons vu plus haut qu'un don surnaturel de ce genre était d'ordinaire attribué à Gauvain lui-même. Notons encore ici la mention d'une prédiction effrayante faite au sujet de ce combat par la propre mère de Gauvain, qui aurait été une fée. Nous ne nous rappelons pas avoir rencontré ce trait ailleurs. Le neveu d'Arthur ne se laisse pas intimider; il profite seulement de l'avis de la demoiselle pour traîner autant qu'il peut le combat en longueur, si bien que, none étant passée, et la force d'Escanor commençant à décroître, il le tue, et emmène avec lui la demoiselle qu'Escanor avait enlevée à la cour d'Arthur et dont il avait fait son « amie »; elle

Voyez ci-dessus, p. 35.

paraît d'ailleurs assez consolable ; il la réunit à la demoiselle du cimetière et les emmène toutes deux à Cardueil.

Mais il est séparé d'elles par une nouvelle aventure, qui se présente avec aussi peu de raison que les autres. Il entend dans un bois des cris de femme : il y entre, et voit une demoiselle qui se lamente parce qu'elle a laissé s'enfuir l'épervier de son ami, qui la punira sévèrement de sa négligence. Gauvain essaie de reprendre l'oiseau, qui se pose d'arbre en arbre, et il s'enfonce ainsi dans la forêt; pendant qu'il est sur un arbre, survient l'ami de la demoiselle, qui la soupçonne de s'entendre trop bien avec Gauvain; pour les punir, il emmène leurs deux chevaux, dont le fameux Gringalet, et les laisse ainsi en plein bois. La nuit survient et un orage terrible éclate sur les malheureux, qui trouvent sous une croix de pierre un abri fort précaire et fort insuffisant. Heureusement, au jour, ils rencontrent un chevalier qui, en échange de l'épervier finalement reconquis, leur donne deux chevaux. Vient ensuite l'aventure d'un certain Espinogre, qui se réjouit fort d'avoir abusé une demoiselle en lui donnant Gauvain pour caution de sa promesse de l'épouser. Nous avons déjà vu ce trait dans Humbaut. Espinogre se croit bien à l'abri de tout danger, le bruit de la mort de Gauvain s'étant répandu; mais notre héros, sans lui révéler qui il est, le force à tenir sa parole. Gauvain rencontre ensuite un chevalier appelé Gadrès, qui tantôt rit aux éclats et tantôt pleure à chaudes larmes. Il explique les motifs de cette singulière conduite : il rit en pensant à sa belle et à l'amour qu'elle a pour lui; il pleure en songeant que, pour l'obtenir, il doit combattre vingt chevaliers. Gauvain l'aide, assisté d'Espinogre, de Raguidel (c'est le nom du chevalier auquel il a cédé l'épervier) et de Codrovain (c'est le nom du premier maître de l'épervier, qui a reconnu le tort qu'il avait eu envers notre héros et lui a rendu le Gringalet). Gauvain est ensuite hébergé chez Tristan « qui ne rit » (personnage distinct du fameux Tristan et souvent mentionné dans nos romans, mais sans qu'on nous fasse connaître ses aventures et l'origine de son

Voyez ci-dessus, p. 70.

IMPRIMERIE NATIONALE.

surnom); là il apprend la vérité sur les circonstances qui ont donné naissance au bruit de sa mort. Deux chevaliers, Gomeret « le desmesuré » et « l'Orgueilleux féé », dont le nom indique la puissance surnaturelle, aimaient deux sœurs, qui avaient déclaré leur préférer, bien qu'elles ne le connussent pas de personne, Gauvain, le neveu d'Arthur (nous avons vu que ce trait revenait souvent dans les romans relatifs à Gauvain). Ils s'étaient donc mis à la recherche de leur rival, et, ayant rencontré un chevalier appelé « le Courtois de Huberlant », qui portait des armes semblables à celles de Gauvain, ils l'avaient pris pour lui et l'avaient tué en trahison. Le meurtre avait eu pour témoins les deux demoiselles que Gauvain trouve dans le bois au début du récit et le « varlet » qui, en punition de ses reproches, a eu les yeux crevés. Gauvain combat avec succès ses prétendus meurtriers; l'Orgueilleux féé, vaincu, emploie son art magique à rendre la vie à l'une de ses victimes et la vue à l'autre. Gauvain, qui a retrouvé et repris son nom, combat encore, par suite d'un malentendu, le Laid Hardi, un de ses compagnons de la Table ronde (c'est encore un personnage souvent nommé, ainsi que le Beau Couard, qui lui fait pour ainsi dire antithèse). Enfin tout le monde revient à la cour d'Arthur; on célèbre plusieurs mariages, et tout se termine par des fêtes.

Voyez ci-dessus, p. 34.

GAUVAIN ET L'ÉCHIQUIER.

Ce roman n'existe que dans une version néerlandaise, mais il n'est pas douteux qu'il soit traduit du français. Les deux rimeurs à qui on le doit, Penninc et Pierre Vostaert, ont travaillé, d'après M. Jonckbloet, l'éditeur de leur œuvre, vers 1250; l'original français était donc plus ancien. Le Walewein est un des romans les mieux construits de la classe à laquelle il appartient; il se termine en nous montrant Gauvain marié, ce qui n'est pas conforme à la donnée ordinaire. Il présente d'ailleurs le même caractère que les

Jonckbloet, Geschiedenis, t. I, p. 332.

autres : les héros y agissent par les motifs les plus frivoles, et le merveilleux qui y foisonne est aussi dénué de profondeur que de vraisemblance; on y trouve cependant quelques traits qui ne manquent pas d'intérêt. En voici un résumé sommaire.

Un jour, à la cour d'Arthur, apparaît dans l'air un échiquier d'argent et d'ivoire, qui traverse la salle et disparaît. Le roi voudrait posséder ce joyau : Gauvain s'offre à le chercher pour son oncle. A travers une fente de rocher gardée par un dragon, il pénètre dans le « pays de féerie » (*Wonderland*), dont le roi possède cet échiquier et l'avait fait apparaître devant la Table ronde pour attirer chez lui un des compagnons. Il promet à Gauvain de lui donner l'échiquier, pourvu que celui-ci lui apporte l'épée « aux étranges renges » (*met de vreemde ringen*). Nous avons déjà vu cette épée dans Perceval, où Gauvain part également pour la conquérir; nous ne savons pas la suite que Chrétien aurait donnée à cette aventure, ni ce qu'était cette épée : l'allusion qui y est faite dans Méraugis ne nous éclaire pas. L'auteur de notre poème a repris ce nom, mais il ne l'explique pas davantage : il nous apprend seulement que cette épée rend toujours vainqueur celui qui la porte, et qu'elle est actuellement dans la possession du roi Amoris.

Voyez ci-dessus, p. 41.

Méraugis, p. 56, 149.

Après beaucoup d'aventures, Gauvain arrive chez Amoris; ce roi aime Isabele, que son père retient dans un château imprenable. Amoris remet l'épée à Gauvain, et promet de lui en faire don si celui-ci délivre Isabele et la lui ramène; Gauvain s'y engage et se met en route. Après maint nouvel incident, il réussit à pénétrer dans le château malgré tout ce qui le défend; mais il est accablé par le nombre de ses ennemis et jeté en prison. Quand Isabele voit Gauvain, elle reconnaît en lui un héros qui lui est apparu en songe, et qui depuis ce temps occupe constamment son imagination : c'est là un trait qui se rencontre dans nombre de fictions romanesques depuis la plus haute antiquité; Gauvain de son côté trouve pour la première fois en elle l'idéal féminin qu'il a rêvé. Ils s'aiment donc et

se le disent, et elle travaille à le délivrer; mais ils sont trahis et enfermés dans un affreux cachot. Ils en sont tirés par l'âme d'un chevalier auquel Gauvain a rendu jadis un grand service : c'est encore ici un trait bien connu dans les contes populaires, qui figure dans plusieurs romans du moyen âge et remonte à une source orientale. Dans une des aventures qui suivent, Gauvain perd l'épée d'Amoris. Il révèle alors à Isabele le véritable état des choses : Amoris ne lui a confié l'épée et ne la lui donnera qu'en échange d'Isabele; celle-ci déclare qu'elle aime mieux mourir que d'appartenir à Amoris. Heureusement Gauvain retrouve l'épée, et, plus heureusement encore, quand, esclave du serment prêté, il amène Isabele au château d'Amoris, il apprend que celui-ci vient d'avoir le bon esprit de se laisser mourir. Gauvain retourne chez le roi de féerie, non sans rencontrer encore bien des combats et des épreuves; il obtient l'échiquier merveilleux en échange de l'épée « aux étranges renges », et rentre à la cour d'Arthur, où il épouse Isabele.

Voyez Förster, Richars li biaus, p. XXIII

Nous n'avons pas parlé, dans cette rapide analyse, de nombreux épisodes qui se mêlent à l'action principale. Citons au moins celui du prince Rogès, changé en loup par sa belle-mère (comme Guillaume de Palerme dans le roman qui porte ce nom), et celui du pont tranchant jeté sur une eau brûlante, laquelle eau n'est autre chose que le purgatoire. On reconnaît ici un ancien mythe celtique, défiguré par une interprétation chrétienne et par l'addition de traits qui appartiennent à une autre conception de la demeure des morts.

Cf. Romania, t. XII, p. 509.

GAUVAIN ET KEU.

Ce poème, comme le précédent, n'existe qu'en néerlandais. Il est inséré dans une compilation que nous ne possédons pas en entier, bien que le manuscrit ne comprenne pas moins de 87296 vers, et qui, sous le nom de Lancelot, embrasse toute une série de romans français traduits au XIIIe siècle. On trouvera ailleurs un aperçu des éléments

divers dont se compose cet immense recueil; bornons-nous à dire que notre poëme compte 3668 vers et est inséré dans le livre III du Lancelot (v. 18603-22270).

Le roman qui nous occupe est un des plus faibles et sans doute des derniers du cycle. Dans l'étendue assez courte qu'il a, du moins en néerlandais, il présente une masse d'aventures sans liaison comme sans intérêt, enfilées au hasard les unes au bout des autres. Nous nous contenterons d'en indiquer quelques-unes. Le cadre du roman, sans doute de pure invention comme tout le reste, permettait et ordonnait même à l'auteur de les multiplier; il ne s'en est pas fait faute. Dans ce cadre, on remarquera l'exagération des mauvais côtés du caractère de Keu, que nous avons déjà signalée.

Voyez ci-dessus p. 50.

Le sénéchal, rempli d'envie contre Gauvain, présente à Arthur des chevaliers gagnés par lui qui prétendent que Gauvain s'est vanté de mettre à lui seul en un an plus d'aventures à fin que tous les chevaliers de la Table ronde. Gauvain nie, à bon droit, avoir jamais tenu ce propos présomptueux; mais il se dérobe de la cour, résolu à n'y rentrer que s'il a accompli ce dont on l'accuse de s'être vanté. Keu, de son côté, part avec les chevaliers ses amis pour rivaliser avec Gauvain. Inutile de dire qu'ils ne retirent que de la honte de leurs entreprises, tandis que Gauvain revient au bout de l'année, ayant envoyé au roi son oncle plus d'ennemis vaincus ou de captifs délivrés que tous les autres chevaliers ensemble. Peu de temps après, Keu revient aussi avec ses amis; on les force à confesser leur faux témoignage. Blessé dans le combat qui a amené ce résultat, honteux d'avouer sa calomnie, le sénéchal s'enfuit et disparaît. Personne ne le regrette à la cour. « Il « a fait mainte méchanceté, dit le roi. Qu'il aille au diable! » C'est toute son oraison funèbre. Ce n'est nullement ainsi que Keu est traité par Arthur dans les poëmes de Chrétien : au début de la Charrette, sa simple menace de quitter la cour décide le roi à lui accorder tout ce qu'il demande.

Mentionnons seulement un ou deux des incidents de

cette pauvre production. Gauvain combat un chevalier, Morilagan de la Noire Montagne, qui maltraitait indignement son amie parce qu'elle lui avait dit que Gauvain était plus preux et plus beau que lui. Nous retrouvons là cette admiration universelle que Gauvain, même de loin, inspire aux dames et aux demoiselles.

Voyez ci-dessus, p. 34.

Plus tard, il tue un dragon qui dévastait depuis longtemps la contrée où il habitait. Le dragon jette par la bouche des flammes dont le contact fait pâmer Gauvain; le sénéchal du roi de cette contrée le trouve inanimé, le relève, le soigne et le mène au roi, qui lui offre sa fille. C'est une variante très altérée d'un conte fort répandu, dont nous reparlerons à propos d'un petit poème épisodique sur Lancelot.

Signalons encore, parmi les adversaires que Gauvain envoie prisonniers à la cour d'Arthur, le terrible Gorleman : le combat entre lui et notre héros ne dure pas moins de trois jours, parce que Gorleman reprend ses forces, chaque fois qu'elles vont s'épuiser, en buvant à une fontaine merveilleuse, dont Gauvain réussit enfin à l'écarter. Cette histoire rappelle à la fois celle d'Antée dans la mythologie grecque et celle de Fierabras dans l'épopée française.

RIGOMER, PAR JEHAN.

Ce poème ne se trouve que dans le manuscrit de M. le duc d'Aumale (fol. 1 et suiv.), et n'y est pas complet; il n'en compte pas moins 17459 vers. On l'a souvent désigné sous le nom du Lancelot de Jehan, mais à tort; dans la première partie, que nous avons seule en entier, ce n'est pas Lancelot qui a l'honneur, bien qu'il soit longtemps en scène, et il est probable que dans la deuxième partie Gauvain devait également l'emporter sur lui. C'est Gauvain qui est le véritable héros; mais, vu la variété des aventures qui sont racontées dans ce long poème, aventures qui ont pour centre le château de Rigomer et ses « merveilles », vu aussi le nombre des poèmes sur Gauvain et l'opportunité de les

distinguer par leur titre, il vaut mieux appeler celui-ci Rigomer. Ce qui a trompé, ce sont les premiers vers, où l'auteur, après avoir cependant clairement annoncé qu'il va consacrer ses vers à Gauvain, semble prendre Lancelot pour héros; c'est aussi le fait que les aventures de Lancelot occupent seules d'abord plusieurs milliers de vers. Voici ce début, où l'auteur se nomme :

Jehans, qui en maint bien s'afaite
Et pluisor bele rime a faite,
Nos a un romans comenchié,
Asés briément l'a romanchié,
Des aventures de Bretaigne :
Bien cuic que des meillors ataigne.
Del roi Artu et de ses houmes
Est cis roumans que nous lisoumes,
Si est del chevalier le roi
U plus ot sens et mains desroi :
Quant plus ot sens et desroi mains,
Dont fu ço mes sire Gauvains.
Or ai talent que je vos die
De Lancelot del lac partie,
Et si vos veul dire et conter
Les mervelles de Rigomer
Dont cis romans meut et commence.

L'auteur se nommait donc Jehan; il avait composé plusieurs autres poëmes. Nous ne possédons sur lui ni sur ses œuvres aucun renseignement; aussi est-il bon de citer un autre passage, d'ailleurs intéressant, où il parle de lui :

Or entendés, et roi et conte, Fol. 21 c.
Çou que Jehans nos dist et conte
D'un romans que en escrit mist
Au tens que il s'en entremist.
Des aventures et des lais
Biaus et plaisans est li plus lais,
Mais seur tous [doit estre en haut pris]
Cil [dont] Jehans s'est (ms. sen) entremis;
Car il nos dit tante aventure,
Qui bien i meteroit sa cure
En escouter et en entendre
Mout grant sens i poroit aprendre.

Peu de romans nous présentent une telle masse d'aventures étranges et décousues; mais il faut reconnaître que l'auteur n'a pas perdu de vue, tout en entassant les incidents inutiles, le plan général de son poème, qui, au moins dans la première partie que nous avons en entier, se déroule avec une réelle unité. C'est ce plan général que nous mettrons en relief dans une analyse rapide, où nous laisserons de côté les mille épisodes qui commencent et finissent presque à chaque feuillet et dont la bizarrerie monotone lasse l'attention du lecteur le mieux disposé. Il paraît que le goût de nos pères était en cela l'opposé du nôtre.

Une « pucele » se présente, un jour de fête, à la cour d'Arthur, reproche aux chevaliers de la Table ronde leur inertie, et les invite à venir en Irlande, auprès de sa dame, chercher des aventures et de belles amies. Lancelot du Lac la suit de loin, arrive en Irlande, et, au milieu d'innombrables aventures, il apprend que la dame à qui appartient cette messagère est une demoiselle qui s'appelle Dionise. Elle est maîtresse du château de Rigomer, théâtre d'enchantements et de prodiges qui font la terreur de l'Irlande: « les merveilles de Rigomer » ne prendront fin et Dionise ne sera mariée que quand y viendra le meilleur chevalier du monde, lequel doit avoir femme ou amie[1] : ainsi l'a décidé la malédiction d'une fée. En attendant que la délivrance arrive, l'existence de Rigomer est un véritable fléau. Dans la lande qui entoure le château, on peut jouter et mener belle vie, pourvu que l'on consente à n'y entrer que désarmé; mais, si l'on veut passer le pont qui traverse le fossé, il faut combattre un serpent monstrueux, et quand même on arriverait à le vaincre, on n'en serait pas moins sûrement ou tué ou déshonoré; tel a été le sort de tous les chevaliers qui ont tenté l'aventure. Lancelot se présente; il combat d'abord un chevalier d'énorme stature, dont il finit, à la troisième reprise, par avoir raison, mais non sans avoir reçu de terribles blessures. Il se fait panser, et

[1] Le ms. (folio 23 *b*) porte « femme et amie », mais il faut certainement corriger *et* en *ou*.

au bout d'un mois il revient pour combattre le serpent : il réussit à l'étourdir d'un coup de massue, et franchit le fossé. Mais là commence sa déconvenue : une « pucele » se présente à lui, et l'emmène, sous prétexte de combattre un ennemi de sa dame, dans un souterrain (« fosse, chavee »), où elle lui dit d'attendre son adversaire; elle l'arme d'une lance qui a la propriété d'ôter à celui qui la porte force et courage (comparez un trait analogue, mais plus accusé, dans le Lancelet d'Ulrich de Zatzikhoven). Le chevalier que doit combattre Lancelot arrive, le désarme sans peine, et le laisse seul dans le souterrain. Pendant qu'il se désole, survient une autre « pucele », qui lui présente un anneau comme « druerie » de la part de sa dame; à peine l'a-t-il passé à son petit doigt qu'il perd mémoire et sens, et se laisse docilement réunir aux autres chevaliers qui ont tenté l'aventure avant lui, et qui, comme lui, chacun au doigt un anneau, ne sachant plus qui ils sont ni d'où ils viennent, travaillent aux métiers les plus divers. Parmi eux se trouvent notamment des « teliers », ce qui nous rappelle un épisode qui a quelque analogie avec ce passage dans la première continuation du Perceval. Lancelot est mis aux cuisines, et se résigne sans résistance à faire l'office de marmiton. Perceval, v. 21376 et suiv.

Cependant la cour d'Arthur a reçu presque chaque jour, depuis le départ de Lancelot, les vaincus qu'il y envoyait après chacune de ses aventures. Arrive enfin le dernier, ce géant qui défendait le pont de Rigomer : on le prend de loin pour un clocher (cf. ci-dessous l'analyse de Durmart). Il raconte les merveilles de Rigomer et apprend aux chevaliers de la Table ronde le triste sort où est réduit leur compagnon. Le printemps venu, cinquante-huit chevaliers partent pour délivrer Lancelot et « asomer » Rigomer. Gauvain d'abord, puis sept autres, Saigremor, Engrevain, Blioblého-héris, Ivain « del leonel », Gaudin le Brun, Cligès, Gaheriet, sont successivement séparés de la petite troupe, rencontrent des aventures diverses, et finissent par arriver isolément à Rigomer, où tous, excepté Gauvain, qui est retenu

plus longtemps en route, partagent bientôt le sort de Lancelot. Après le récit de l'aventure de chacun de ces huit chevaliers, le poète revient au gros des autres, et chaque fois avec une sorte de refrain épique : « Les cinquante-sept « poursuivent leur route », puis « les cinquante-six, les cin« quante-cinq, les cinquante-quatre, les cinquante-trois, « les cinquante-deux, les cinquante-un, les cinquante. . . » Le lecteur craint que chacun de ces cinquante ne doive avoir aussi son aventure épisodique; heureusement Jehan s'est contenté d'en attribuer une aux huit premiers. Les cinquante donc arrivent devant Rigomer; ils campent dans la lande qui entoure le château et y livrent tous les jours des combats effrayants. Le poète fait enfin accourir au secours du château enchanté des armées immenses, composées de tous les êtres fantastiques dont le moyen âge avait précieusement recueilli la liste, en l'enrichissant encore, dans les écrits les plus fabuleux de l'antiquité, les Têtes de chien, ceux qui n'ont qu'un pied, les Cornus, ceux qui ont un bec d'oiseau, les « Canelieus » (Chananéens), les « Popeliquans », etc. Devant cette inondation de monstres, les Bretons, malgré tout leur courage, ne peuvent tenir: ils fuient, et l'aventure de Rigomer va être abandonnée pour jamais, quand survient Gauvain, qui, comme le meilleur chevalier du monde, était destiné à y mettre fin.

Voyez Romania, t. VII, p. 441.

Gauvain avait été, peu après l'arrivée des cinquante-huit en Irlande, attiré dans un piège et jeté en prison. Mais il en est bientôt délivré par Lorie, « une fee qui mout l'amoit ». Le poète semble parler de ces amours de Gauvain et de la fée Lorie comme d'une chose connue; cependant nous ne les avons pas vus mentionnés ailleurs [1]. Dans la lande devant Rigomer, Lorie a dressé un pavillon magnifique; elle y reçoit Gauvain, quand, après maintes aventures intermédiaires, il arrive à son tour au rendez-vous. Sans se faire reconnaître de ses compagnons, il prend part à plusieurs combats; enfin il se présente pour terminer l'aventure. Il

[1] Voyez cependant plus loin, à propos de Guinglain, l'introduction du poème allemand sur Wigalois.

passe le pont : le serpent lui fait fête ; la « pucele » qui avait trompé Lancelot veut lui en faire autant, mais elle perd « son mimoire » et lui confesse la vérité sur le souterrain, la lance et le reste de l'enchantement; le chevalier qui doit le combattre s'enfuit devant lui ; la « pucele » aux anneaux veut lui en offrir un, mais Gauvain tire son épée, et elle s'enfuit. Gauvain entre dans la cuisine : il y trouve Lancelot occupé à tourner la broche, gros et gras, mais devenu tout à fait « bestial », et qui ne reconnaît pas son ami. Gauvain pleure à ce spectacle, et l'appelle par son nom. Lancelot sent quelque émotion, mais il refuse de le suivre hors de ce lieu, à cause de son amie, qui, lui dit-il, lui a envoyé hier l'anneau qu'il porte au doigt (or il y avait juste un an qu'il l'avait). Gauvain le lui enlève, et Lancelot revient à lui. Tous deux vont à l'ouvroir, où les chevaliers prisonniers travaillent à des métiers serviles; ils les délivrent, ainsi que les sept derniers venus, Saigremor et les autres, qui avaient été mis à part et avaient pour fonction de dresser des chiens et des oiseaux. Enfin, après quelques formalités encore, l'aventure est « asomée » :

Li prison sont desprisoné, Fol. 47 b.
Et li malade et li navré
Furent tot sain et sans dolor,
Et li outré ont lor onor.

On demande naturellement à Gauvain d'épouser Dionise; mais Lorie arrive avec un train magnifique, elle se déclare l'amie du meilleur chevalier du monde, et aucune mortelle ne peut prétendre l'emporter sur une telle rivale. Gauvain promet à Dionise de lui trouver dans le délai d'un an un époux digne d'elle.

Ici prend fin la première partie du poëme. Passant une aventure intermédiaire, qui ramène Gauvain et Lancelot à la cour, nous arrivons à celle qui le termine, ou du moins au début de laquelle il s'interrompt. Elle ne manque pas d'originalité, et doit reposer sur un conte plus ancien. Une « pucele » vient trouver le roi de la part de la demoiselle qui est héritière de Quintefeuille, et qui, orpheline, est

assiégée par son cousin. Leur débat doit être réglé par un combat singulier; mais le cousin n'accepte pas d'autre adversaire qu'Arthur lui-même. Le roi promet d'être le champion de la demoiselle et se met bientôt en route. Gauvain s'offre pour être son écuyer, mais Arthur désire qu'il reste auprès de la reine; il refuse également tous les autres qui se proposent. Il monte en selle et, regardant son pied que Gauvain met dans l'étrier, se prend à rire. La reine, qui pleure, s'offense de ce rire. « J'ai bien sujet de rire, dit « Arthur. D'abord je suis le meilleur roi du monde, puis « je suis sur le meilleur destrier du monde, enfin le meilleur « chevalier du monde me tient l'étrier. » La reine ne répond rien ; Arthur s'irrite de son silence et lui en demande la cause : « Il faut, dit-elle, faire passer la vérité avant tout. Il « y a bien aussi bon chevalier que Gauvain. » Arthur entre en fureur: il lui dit de justifier ses paroles, ou qu'elle perdra la tête ; il l'aurait prise par les tresses et traitée fort peu courtoisement si on ne l'avait arrêté. Gauvain intervient avec sa magnanimité ordinaire : « Je vous accorderai avec le roi, dit- « il à Guenièvre, car vous avez certainement raison. » Mais tout ce qu'il obtient pour elle, c'est un répit jusqu'au retour du roi. Elle s'engage à soutenir alors son dire, mais à condition qu'Arthur emmènera Lancelot du Lac comme écuyer. Il est probable qu'elle comptait sur les prouesses que Lancelot accomplirait dans ce voyage pour convaincre Arthur qu'il valait autant que Gauvain; mais nous n'avons pas le dénouement de l'aventure. Lancelot livre, peu de temps après le départ, un combat terrible à une bête merveilleuse appelée « pante » ou « pantre » (panthère?), qui jette le feu par la bouche. Il est si gravement atteint par ces flammes qu'il tombe comme mort. Heureusement survient une dame vêtue de blanc qui le guérit en un moment avec un « ongement » merveilleux :

Fol. 55 a. Cil qui la sont s'en esmervellent,
Bassement dient et conseillent :
« Cist est garis a poi de paine !
C'est ci Marie Madelaine,

S'a aporté de l'ongement
Dont ele fist a Diu present. »
Auquant jurent saint Bertemiu :
« Ains est la biele mere Diu,
Car autre n'en peüst finer. »
Ne sevent nient adeviner,
Car ce fu ma dame Lorie,
Li mon segnor Gauvain amie.

Ms. de Chantilli, fol. 51 *e*; ms. de Turin, fol. 52 *a*.

Arthur et Lancelot arrivent à Quintefeuille le jour même où le combat doit avoir lieu; le roi tue son adversaire. Après les fêtes que leur donne la demoiselle, ils prennent congé et se mettent au retour. Bientôt ils arrivent à une prairie où coule un ruisseau :

Li rois a coisi le ruissel . . . Fol. 55 *f*.

Ici s'arrête notre manuscrit. Il fallait encore au moins, pour que le poème eût sa fin légitime, raconter le résultat du débat d'Arthur et de Guenièvre, et marier la demoiselle de Rigomer. Nous sommes portés à croire, d'après la première partie, que Lancelot, malgré ses prodiges de valeur, était jugé inférieur à Gauvain et reconnaissait lui-même de bon gré la supériorité de son ami. Quant à Dionise, il est probable, d'après un passage (fol. 51 *d*), que Gauvain lui faisait épouser Midomidas, un chevalier qui se distingue dans l'épisode intermédiaire que nous n'avons fait qu'indiquer. C'est avec ce mariage que le poème devait finir : il se terminait, comme il avait commencé, par l'aventure de Rigomer. On peut évaluer assez exactement ce qui nous manque : d'après une ancienne pagination, cinq feuillets ont été enlevés au manuscrit de Chantilli entre celui qui termine le vers qu'on vient de lire et le suivant, qui contient le début d'un autre poème. Or chaque feuillet ayant six colonnes, chacune de 53 vers, on voit que c'est au moins 1,272 vers et au plus 1,590 qui sont perdus. Mettons 1,500 vers : il semble que c'était peu pour terminer l'aventure d'Arthur et Lancelot, revenir à Dionise et la marier à Midomidas.

On peut d'ailleurs se demander si cette aventure d'Arthur n'est pas un poème isolé, sans rapport à l'origine avec le reste. Les vers du début sont, il est vrai, précédés de quelques autres qui rattachent l'aventure au reste du poème; après la fin de l'épisode précédent, on lit :

Fol. 50 f.

Ciste aventure est a fin traite,
Qui de Mirondiel fu estraite;
Mais or me samble, en mon memoire,
Qu'el cief de l'an, en cel tempore,
Avint une aventure grans
Dont jou vos conterai par tans.
Segnor, oiiés que dire vuel, etc.

Mais ces vers de liaison ont fort bien pu être ajoutés par un compilateur. Ce qui peut porter à croire que l'aventure d'Arthur fait bien partie intégrante de Rigomer, c'est que nous y voyons figurer Lorie, la fée amie de Gauvain, qui, comme nous l'avons vu, est à peu près inconnue en dehors de ce poème. Toutefois, on pourrait dire que le compilateur l'a substituée à la Dame du lac, dont l'intervention pour guérir Lancelot, son protégé dès l'enfance, est plus naturelle. Il est donc fort possible que cet épisode ait formé à l'origine un poème à lui seul.

La question semble se compliquer par une circonstance accessoire. Le manuscrit de l'Université de Turin L. IV, 23, qui contient le texte unique du roman de Gliglois (voyez ci-dessous), renferme (fol. 51-59), sous le titre « D'une aventure du roy Artu », une autre copie de l'épisode qui termine Rigomer dans le manuscrit de Chantilli. Le début est le même dans les deux manuscrits :

Seigneur, oiés que dire vuel.
Un jour estoit a Estriguel (*ms. de Turin :* Tintaguel)
Li rois Artus et ses barnages :
Assés i ot et fols et sages;
Mout i ot rois et dus et contes, etc.

Cet épisode est donc présenté, dans le manuscrit de Turin,

comme un poème isolé, et l'on pourrait croire en avoir là une copie dans son état originaire. Mais c'est une illusion qui s'évanouit au premier examen. En effet, dans ce manuscrit (fol. 59 *b*), comme dans l'autre, le récit s'arrête bien avant la fin et au même vers :

Li roys a choissy le ruissiel. Fol. 59 *b*.

Seulement ici ce vers est au milieu d'une colonne. Il résulte de là que le scribe du manuscrit de Turin a copié l'épisode final de Rigomer sur le manuscrit même de Chantilli, et quand ce manuscrit était déjà tronqué. Cette copie n'a donc aucune valeur.

Le roman de Rigomer est certainement un des moins anciens du cycle. Il est précieux par cela même, en ce qu'il contient de nombreuses allusions, souvent importantes, à la littérature antérieure, et parfois à des œuvres que nous ne connaissons pas autrement. Jehan écrit avec facilité, mais sans art, et sous le rapport du style son œuvre n'a rien de remarquable; elle se laisse lire cependant, malgré sa longueur et sa prolixité. Une particularité curieuse qu'elle présente, c'est la connaissance précise de l'Irlande (bien plus grande que dans Durmart) qu'elle atteste chez le poète. Dès le début, nous voyons un tableau du pays qui devait être assez exact au XIIIe siècle :

Lanselos entra en Irlande. Fol. 2 *b*.
La terre estoit estrange et grande
Et les forès grant et plenieres,
Li marescoi et les bruieres;
Et les viles sont si lointaines
C'on va de l'une a l'autre a paines :
Cil qui bien a la voie antee
Va del (*ms.* le) main jusqu'a l'avespree,
Et cil qui pas ne set la voie
Par les forès va et forsvoie
Et sueffre grant faim et grant soi.

Lancelot est logé chez le seigneur de Medri, qui a la terre « jusqu'as marces de Brefeni ». Medri est peut-être

Midia ou Meath, au nord-est; mais Brefeni, qu'on retrouve encore plus loin, est sûrement le district de Brefinia, Brefny, à l'ouest. Au sud, on trouve le Conast (Connaught), à travers lequel Lancelot pénètre enfin dans le royaume de Dessemonne, dont la capitale est Corque : il s'agit évidemment de Cork et du pays appelé anciennement Desmomn ou Deswown, dont le comté de Desmond ne fait aujourd'hui qu'une partie; Cork ne se trouve pas dans le Desmond actuel, mais appartenait au Deswown ancien. D'autres noms sont moins clairs; mais ceux-là suffisent pour établir que Jehan, soit directement, soit indirectement, avait de l'Irlande une connaissance assurément assez rare chez les Français de son temps. On peut supposer qu'il trouvait ces indications dans une source anglo-normande, où il aurait puisé le sujet de son poème; mais une source de ce genre nous paraît en ce cas assez peu vraisemblable. Quant à Jehan, il était certainement Français et non Anglais; mais rien n'empêche qu'il ait fait un voyage en Irlande.

Fol. 5 *d*.

ARTHUR À TARN WADLING.

Madden, Syr Gawayne, p. 92 et suiv. — Robson, Three early english metrical romances.

Sous le titre assez mal choisi de « The aventurs of Arthur at the Tarne Watheling », nous possédons un petit poème anglais qui a été publié par Sir Frederick Madden et d'autres. Il se divise en deux parties qui n'ont d'autre lien entre elles que le rôle prépondérant, qui, dans toutes deux, est assigné à Gauvain. La première est très bizarre. Arthur chasse dans la forêt d'Ingleswood (Lancashire), près du lac (*Tarne*) Wahethelyne (aujourd'hui Tarn Wadling). Survient un orage : Gauvain et la reine Guenièvre (Waynour) sont séparés des autres; au milieu de l'orage, Guenièvre voit lui apparaître l'âme de sa mère : elle est en purgatoire, réclame des messes pour son salut, et fait une prophétie. Gauvain rassure la reine, qui promet à sa mère ce qu'elle demande. L'esprit disparaît; l'orage s'apaise, et le roi et sa suite rentrent à Carlisle pour souper. Mais une aventure

les y attend, qui fait le sujet de la seconde partie. Un chevalier, sire Galleron de Galway, entre dans la salle, accompagné d'une dame; il réclame son héritage, dont le roi, dit-il, s'est emparé injustement pour le donner à son neveu Gauvain, et il offre de prouver son droit contre n'importe lequel des chevaliers présents. Arthur accepte le défi pour ses guerriers, et accorde courtoisement à l'étranger les honneurs de l'hospitalité. Le lendemain, Gauvain combat Galleron en champ clos et le vainc; mais, à la requête d'Arthur, il lui rend les possessions contestées, et reçoit en retour d'autres biens et de nouveaux honneurs.

Le sujet de cette seconde partie est, comme on le voit, peu intéressant; celui de la première est peu chevaleresque. L'auteur écossais du XVᵉ siècle à qui nous devons ce poème, et qui a composé aussi celui de Golagros et Gauvain, rachète le défaut du fond par son talent original de conteur. A-t-il suivi un modèle français? Sir Frederick Madden le conclut avec vraisemblance de la mention d'un Galleron de Galway dans l'Arthur de Malory, compilation entièrement puisée à des sources françaises; en tout cas, le modèle ne contenait pas les noms tout anglais des localités qui figurent dans ce poème.

Voyez ci-dessus, p. 41.

Madden, Syr Gawayne, p. 328.

LE MARIAGE DE GAUVAIN.

Voici encore un poème qui n'existe qu'en anglais; on ne peut même pas dire avec certitude qu'il ait une source française. Il n'est cependant pas téméraire de lui assigner une provenance au moins anglo-normande, et comme il est intéressant à divers titres, nous n'hésitons pas à le faire entrer dans notre étude. On en possède deux versions, l'une, « The Wedding of sir Gawen, » est en strophes de six vers; la seconde, moins ancienne, a la forme habituelle des ballades populaires. Voici l'analyse de la première.

Madden, Syr Gawayne, p. 298. — Child, English ballads, tome II, p. 288.

Arthur, chassant dans la forêt d'Ingleswood, et se trouvant isolé de ses gens, est surpris par un baron appelé

IMPRIMERIE NATIONALE

Gromer, qu'il a privé de son patrimoine; Gromer paraît vouloir saisir l'occasion de se venger sur le roi, qui est désarmé; il lui laisse cependant la vie, mais à une condition : c'est que, au bout d'un an révolu, il répondra à cette question : Qu'est-ce que les femmes aiment par-dessus tout? Arthur jure de se présenter au jour fixé, et rejoint les siens. Il raconte son aventure à Gauvain, qui lui conseille d'employer l'année à parcourir le monde, interrogeant hommes et femmes sur le sujet de la question, et écrivant leurs réponses dans un livre; pendant qu'Arthur fera ainsi son enquête, Gauvain fera la sienne de son côté. Ils mettent ce conseil à exécution, et, peu avant le terme, ils ont rempli deux gros livres des réponses qu'ils ont reçues. Gauvain ne doute pas que la bonne ne soit dans le nombre, mais Arthur est inquiet. En se rendant à Ingleswood, il rencontre une femme d'une laideur monstrueuse, qui lui dit qu'elle connaît son secret, et qu'elle sait que, de toutes les réponses qu'il a recueillies, aucune ne vaut rien. Elle le sauvera s'il le veut, mais à une condition : c'est qu'il lui donnera Gauvain pour époux. Arthur répond que ce serait grande pitié, mais qu'après tout la décision regarde Gauvain. Celui-ci, quand il apprend la chose, dit sans hésiter : « Quand elle serait le diable en personne, je l'épouserai « plutôt deux fois qu'une, ou je ne serai pas un vrai ami. « — De tous les chevaliers tu portes la fleur! » s'écrie le roi. Il revient à dame Raguell (c'est le nom de la « demoiselle « hideuse »), qui prononce ainsi son oracle : « L'un dit ceci, « l'autre dit cela, mais ce qu'aiment les femmes par-dessus « tout, c'est la domination (*sovereynte*). Dis cela à ton en- « nemi; il maudira qui t'a si bien instruit. » C'est en effet ce qui arrive. Les réponses contenues dans les deux livres sont rejetées avec mépris par Gromer; mais quand il entend la dernière : « C'est ma sœur, dame Raguell, s'écrie-t-il, qui t'a « dit cela! Je voudrais la voir brûlée dans un feu. » Toutefois il ne peut nier que ce soit la vérité, et il s'éloigne.

Cependant dame Raguell réclame le payement de la dette contractée par Arthur. On célèbre une noce splen-

dide, où la mariée mange effroyablement. On conduit ensuite les époux dans la chambre nuptiale; ils prennent place dans le lit; le pauvre Gauvain tourne le dos à sa compagne[1]. « Donnez-moi au moins, lui dit-elle, un baiser « par courtoisie. » Il se retourne, et voit à ses côtés la plus belle jeune femme qu'on puisse imaginer. Elle lui dit alors qu'il peut choisir de l'avoir belle le jour et horrible la nuit, ou l'inverse; il trouve le choix trop difficile et le lui laisse. « Tu m'auras donc belle, lui dit-elle, et le jour et la « nuit. Ma marâtre, par nécromancie, m'a réduite à la forme « repoussante où tu m'as connue, et je ne devais retrouver « celle où tu me vois que si le meilleur chevalier d'Angle- « terre m'épousait et m'accordait en tout la domination. Tu « m'as délivrée par ta courtoisie, et le bonheur sera désor- « mais notre lot. » Le lendemain matin, Arthur et les autres, pleins d'angoisse, viennent voir si Gauvain n'a pas été tué par le monstre avec qui ils l'ont laissé; mais quelle n'est pas leur surprise et leur joie en voyant Gauvain sortir radieux de la chambre nuptiale, tenant par la main sa jeune et belle épouse, qui, par surcroît, promet de lui obéir constamment en toute chose!

La ballade ne provient pas du poème; elle présente quelques circonstances différentes. Arthur y joue un triste rôle. Surpris près du Tarn Wadling (voyez ci-dessus, p. 96) par un baron armé d'une massue, qui lui donne le choix entre se battre avec lui ou répondre à la fameuse question, il préfère éviter le combat; il recueille partout des solutions du problème, et revient au terme fixé. Une femme hideuse lui déclare qu'elle peut seule lui fournir la bonne réponse, mais à condition qu'il lui donnera Gauvain en mariage; ce qu'Arthur, sans autre forme de procès, promet de faire. Là-dessus, elle lui apprend que ce que désire toute femme, c'est de faire sa volonté (*a woman will have her will*); le terrible questionneur, quand il entend cette réponse, maudit sa sœur, qui l'a trahi. Dans la nuit de noces, quand

[1] Ce qui est résumé dans cette phrase manque dans le manuscrit, par suite de l'enlèvement d'un feuillet, mais on le supplée facilement.

la femme de Gauvain lui demande s'il préfère qu'elle soit belle le jour ou la nuit, il avoue qu'il préférerait la nuit, mais il lui laisse le choix. Elle lui raconte alors son histoire, qui est plus complète que dans le poème, en ce que son frère est ici, comme elle, victime du charme que leur a jeté leur belle-mère : il était obligé de provoquer tous ceux qu'il rencontrait jusqu'à ce qu'un d'eux lui eût révélé le secret des femmes; elle devait garder sa forme monstrueuse jusqu'à ce qu'un chevalier lui eût accordé de faire sa volonté[1]; ils sont tous deux délivrés grâce à Gauvain.

Ces deux versions ont cela de commun que Gauvain ne devient la victime, puis le héros de l'aventure, que dans la seconde partie : c'est Arthur et non lui qui court d'abord le danger et qui doit chercher la réponse à la terrible question. On suppose naturellement qu'il n'en était pas ainsi dans la forme première du récit, et que le personnage qui triomphe à la fin était en scène dès le commencement; c'est ce que nous voyons en effet dans les deux autres versions anglaises de ce conte, celle de Gower et celle de Chaucer, dont la seconde a pour théâtre la cour d'Arthur, mais ne mentionne pas Gauvain, tandis que la première nous éloigne tout à fait du cycle breton.

Voici ce que raconte Gower dans sa *Confessio Amantis* (vers 1390). Florent, neveu d'un empereur qui n'est pas nommé, a commis un meurtre. La grand'mère de celui qu'il a tué, pour se venger de lui malgré la protection de l'empereur, propose au jeune homme de lui garantir que les parents du mort le tiendront quitte s'il peut, dans un temps donné, répondre à la question que nous connaissons; s'il n'est pas en état de le faire, il se soumet volontairement à la mort. Florent s'engage par serment, et se met à recueillir de toutes parts des opinions; mais il n'en trouve pas deux pareilles, et désespère d'échapper aux conséquences de son téméraire engagement. Il rencontre une vieille femme qui lui offre de le tirer d'affaire s'il veut

[1] Cet endroit de la ballade est très défectueux, par suite de la lacération du manuscrit unique qui nous l'a conservée.

lui promettre de l'épouser; Florent refuse d'abord, puis finit par accepter ce pacte. Il comparaît devant la cour des dames, qui doit prononcer la sentence : il commence par citer toutes les autres réponses, mais aucune n'est jugée bonne; enfin on l'avertit qu'il n'a plus le droit d'en donner qu'une seule; il donne celle de la vieille : « Ce que les femmes aiment le mieux, c'est d'être souveraines en amour. » On l'acquitte, en maudissant celle qui a trahi le secret du sexe entier. Florent emmène sa fiancée dans son château, où on les marie. La nuit, elle lui reproche sa froideur et lui demande de se tourner vers elle; il le fait et voit un miracle de beauté. Elle lui propose le même choix que nous avons vu offrir à Gauvain; il la laisse maîtresse de décider. Elle lui apprend alors qu'elle sera toujours belle; elle avait été la victime d'un charme jeté par sa marâtre et qui devait durer jusqu'à ce qu'elle eût obtenu l'amour et la « souveraineté » d'un chevalier renommé sur tous les autres.

Child, The english and scottish ballads, t. I, p. 291.

Dans Chaucer (Conte de la femme de Bath), la scène est à la cour d'Arthur, mais le héros est un simple bachelier. Il commet un viol et non un meurtre, et c'est la reine qui lui impose de répondre à la question s'il veut échapper à la mort; il a un an pour se préparer. Il ne recueille pas deux réponses pareilles, et attend avec un grand découragement le terme fatal. Il voit un jour dans une clairière une troupe dansante qui s'évanouit à son approche et ne laisse sur la place qu'une vieille femme, qui lui révèle la bonne réponse (« les femmes n'aiment que la souveraineté »), à condition qu'il l'épousera. Après qu'il a été acquitté à l'unanimité, la vieille réclame son dû, et, malgré ses supplications, l'emmène chez elle. Le soir, elle le raille de sa froideur, et lui dit que, si elle est vieille, laide, repoussante (le poète ajoute : sans naissance, pour avoir l'occasion d'une longue et fort inopportune digression sur la noblesse), tout cela est une garantie pour un mari; au reste, il peut choisir : ou la garder telle qu'elle est, ou l'avoir jeune et belle avec toutes les conséquences dange-

reuses que ces qualités peuvent entraîner. Il lui laisse le choix : « Tu m'accordes donc la souveraineté? dit-elle. « Alors je serai à la fois belle et bonne. Regarde-moi. » Il se retourne et est émerveillé de ce qu'il voit. Elle fut toujours en effet aussi bonne qu'elle était belle, et ils vécurent heureux. Il est clair, d'après l'incident de la danse, que nous avons ici affaire à une fée, qui se joue du jeune homme et sait d'avance comment tout finira. On sait que le conte de Chaucer a été imité en vers par Dryden, puis par Voltaire dans « Ce qui plaît aux dames ». Voltaire a substitué Dagobert et Berthe à Arthur et à sa femme. Toutes les circonstances qui diffèrent dans Gower et dans Chaucer ont été modifiées par ce dernier, qui a embelli le conte par les détails les plus heureux, s'il l'a bien malencontreusement allongé par de pédantesques dissertations. Il n'est pas probable cependant que Chaucer ait tiré son récit de celui de Gower; on a fait remarquer qu'il a des vers identiques à certains vers du « Mariage de Gauvain », et les deux poèmes doivent remonter à une même source. C'est aussi sans doute celle où a puisé Gower, et les trois dérivations indépendantes, dont les rapports ne sont pas très clairs, nous indiquent une source commune assez reculée comme antiquité. Il n'est pas téméraire de supposer que c'était quelque lai breton.

Dryden, Works, t. XI, p. 377.

Child, loc. cit.

Si nous ramenons ces versions diverses à leur forme la plus simple, nous voyons tout de suite que le conte réunit deux éléments originairement indépendants : le premier est l'histoire de la belle, enchantée par un pouvoir malfaisant, qui recouvre sa beauté quand, malgré sa forme hideuse, elle est aimée et épousée; c'est là une donnée que nous retrouverons en analysant le roman de Guinglain, et qu'on peut regarder comme le pendant féminin de celle du conte si répandu de la Belle et la Bête. Avec cette circonstance spéciale que la belle est changée en vieille, on la retrouve dans divers contes ou chants populaires anglais, celtiques et scandinaves. L'autre élément de notre conte est la prétendue divulgation du secret des femmes. Il ne paraît pas,

Child, ibid., p. 292.

malgré l'accord sur ce point des différentes versions du conte, que la décision qui sauve la vie au héros de notre aventure soit aussi universellement acceptée qu'elles le disent.

AUTRES POÈMES ÉPISODIQUES.

Bien que le plus grand nombre, de beaucoup, des poèmes épisodiques du cycle breton aient Gauvain pour héros, la règle n'est pas absolument sans exception. Sans parler des lais que nous avons énumérés plus haut, nous possédons cinq petits romans épisodiques qui ne sont pas consacrés au neveu d'Arthur. Deux nous sont parvenus en français; deux n'existent qu'en anglais; nous n'avons le cinquième que dans une version néerlandaise.

LE MANTEAU MAL TAILLÉ.

Voyez t. XIX, p. 712-716.

Le conte du Manteau mal taillé vient d'être publié de nouveau, d'après tous les manuscrits, par M. Fr.-A. Wulff; les diverses versions de ce thème satirique ont été l'objet d'une savante étude comparative de M. Warnatsch. Romania, t. XIV, p. 343.

LE CHEVALIER DU PERROQUET.

Le manuscrit français 2154 (ancien 7980), composé de 74 feuillets d'assez petit format, contient, sous le titre de « Conte du papegaut », c'est-à-dire « du perroquet », un petit roman épisodique en prose, d'une écriture du XVe siècle. Il n'est pas sûr que ce roman, dont l'invention et la composition sont toutes françaises et fort peu anciennes, ait d'abord été en vers; il est à noter que là où la prose semble laisser encore transparaître le rythme et les allures habituelles de vers, ce sont des vers alexandrins groupés en laisses monorimes, et non des vers de huit syllabes rimant

deux à deux, qu'on croit retrouver. Si cette hypothèse était fondée, le Conte du perroquet offrirait, parmi tous les poèmes arthuriens, le seul exemple d'une telle forme. Quoi qu'il en soit, nous donnerons d'autant plus volontiers une courte notice de ce roman qu'il n'a été signalé jusqu'à présent, si nous ne nous trompons, dans aucun ouvrage de bibliographie ou d'histoire littéraire. Le titre rappelle un poème provençal bien connu, *las Novas del Papagai*, attribué à Arnaut de Carcasses; mais là s'arrête la ressemblance. Un autre roman, ayant pour titre le Papegaut ou le Chevalier du papegaut, également en prose, se trouvait, au xive siècle, à Mantoue, dans la bibliothèque des Gonzague. Il paraît avoir été différent du nôtre; l'inventaire des manuscrits Gonzague, rédigé en 1407 par un Italien, qui défigurait le français qu'il copiait jusqu'à le rendre souvent inintelligible, donne identiquement les premiers et les derniers mots de ces deux manuscrits : ils commençaient, en restaurant les formes françaises, par : « En ceste partie dit li contes que puis, » et finissaient par : « Il ne crerat mais en alcun, si se dresce. » Le début indique une branche d'un grand roman en prose plutôt qu'un récit isolé, et la fin est évidemment tronquée; en sorte qu'il est probable que, des deux manuscrits Gonzague, l'un était copié sur l'autre. Ces deux manuscrits étaient d'ailleurs de petite dimension, comme le nôtre, contenant l'un 60, l'autre 70 feuillets; on ne sait ce qu'ils sont devenus.

Romania, t. IX, p. 510.

L'auteur du Conte du perroquet a rattaché sa fiction au Merlin de Robert de Boron, qui se termine, comme notre conte commence, par le couronnement d'Arthur à la Pentecôte : il ne paraît pas avoir connu les continuations en prose qu'on a données à l'œuvre de Robert; au reste, sauf quelques allusions aux prophéties de Merlin, il se réfère peu aux autres monuments de la littérature arthurienne : le roi Loth, qu'Arthur institue régent du royaume en son absence, est le seul héros connu qu'on retrouve dans le récit, dont tous les personnages ont des noms de pure invention. Mais l'auteur n'en a pas moins taillé ce récit sur

le plan ordinaire des romans bretons, et sa seule originalité est d'avoir donné à Arthur lui-même le rôle attribué d'habitude à quelque chevalier de la Table ronde. Les aventures qui forment le sujet de ce récit ne se distinguent des autres que parce qu'elles poussent jusqu'à une plus extrême invraisemblance les données, d'ailleurs banales, qu'elles ont en commun avec la masse des contes du même genre : ce sont toujours des tyrans vaincus, des orgueilleux humiliés, des géants et des monstres pourfendus, des princesses délivrées; mais tout cela est ici raconté avec une sorte de sérieux dans l'absurde qui rendrait la lecture de ce petit roman insoutenable si elle était plus longue, et si l'auteur n'avait pas le mérite d'une certaine rapidité dans le récit qui le fait suivre sans trop d'ennuis d'une aventure à l'autre. La partie comique est confiée au perroquet et au nain chargé de sa garde : dès qu'il y a un danger, ce nain couard prend la fuite, et refuse, malgré les objurgations du perroquet non moins tremblant, de lui ouvrir sa cage pour lui permettre de prendre son vol; de là entre eux des disputes qui égayaient des lecteurs peu difficiles. Ce perroquet fantastique est, comme on le voit, doué de raison; il parle même fort doctement, sait beaucoup de choses, apprécie le vrai mérite, et surtout charme les voyages de son maître et le soutient dans ses travaux en lui chantant d'une voix mélodieuse les plus belles chansons du monde. C'est un oiseau qui paraît avoir apporté de sa patrie asiatique les qualités souvent attribuées à ses congénères dans les contes de l'Inde et de la Perse.

Le jour même du couronnement d'Arthur, raconte notre roman, une demoiselle vient demander un chevalier pour délivrer sa dame de la terreur où la tient un ennemi que nul n'ose combattre. C'est Arthur qui part lui-même. Chemin faisant, entre autres exploits, il débarrasse le pays de Causuel de la tyrannie d'un chevalier outrageux, le Lion sans merci, qui obligeait tous les chevaliers à lui faire hommage et à décerner chaque année le prix de la beauté à son amie, bien qu'elle fût si hideuse que le romancier renonce à

la décrire. Arthur fait attribuer le prix à une demoiselle qu'il
Fol. 9 v°. a déjà secourue, qui s'appelle « la Belle sans vilenie » et est « sœur Morgaine, la fée de Montgibel »; or ce prix, c'est précisément le papegaut merveilleux. Arthur le demande en récompense, et depuis ce temps il l'emmène avec lui et ne prend que le nom de « Chevalier du papegaut ». Il arrive bientôt près de l'Amoureuse Cité, où habite la Dame aux cheveux blonds, qui l'a fait chercher; il y rencontre son adversaire : c'est un chevalier colossal, sur un cheval aussi grand qu'un « olifant ». Après un combat terrible, le géant tombe, blessé à mort, et son agonie est tellement épouvantable que personne n'ose l'approcher avant qu'il soit tout à fait mort. Enfin la Dame aux cheveux blonds, qui a appris l'heureuse nouvelle, marche en grande pompe à la rencontre du Chevalier du perroquet; puis tous reviennent dans la plaine contempler le cadavre de leur ennemi. Quelle n'est pas leur stupeur
Fol. 15 r°. en voyant que cheval, cavalier, heaume, haubert, écu, lance et épée sont d'une seule et même pièce! L'auteur nous
Fol. 20 v°. explique plus tard cette merveille : « L'on trouve en [un] « livre qu'on appelle *mapemundi* qu'il est ung monstre qui « en mer a sa conversion, que l'on clame poisson-chevalier, « qui semble avoir destrier, heaulme et haubert et lance et « escu et espee, mais il est tout de luy mesmes; et tel estoit « celluy. » Et en effet on constate qu'il sortait tous les jours de la mer, pour ravager le pays et tuer tout ce qu'il rencontrait, et l'on entend dans la mer un tumulte affreux, produit sans doute par le deuil que la nouvelle de sa mort cause dans les profonds abîmes. Nous n'avons trouvé cette étrange fable ni dans le poème de l'Image du monde, appelé souvent « Mapemonde », ni dans aucune autre encyclopédie du moyen âge; il est probable qu'elle s'appuie sur une description fort exagérée de l'espadon.

En revenant du bord de la mer, le Chevalier du perroquet rencontre une demoiselle éplorée qui se jette à ses genoux et lui fait promettre de venir secourir la princesse Flordemont, que son père, le roi de l'île Fort, a laissée en mourant sous la tutelle d'un perfide maréchal qui veut

l'épouser malgré elle et la tient assiégée (cela rappelle assez le sujet de Floriant et Florete). La Dame aux cheveux blonds est fort mécontente de cet incident, car elle aime déjà beaucoup son libérateur. Elle demande un délai de huit jours, pendant lequel elle organise un grand tournoi, dont le vainqueur aura un baiser d'elle et sera son ami pendant un an. Elle mande le Chevalier du perroquet dans le pavillon magnifique qu'elle a fait construire sur un échafaud au lieu même où se passeront les joutes, et là ils se parlent si tendrement qu'elle « eust perdu le nom de chasteté » si le tête-à-tête n'avait été dérangé. Elle demande à notre héros de se conduire au tournoi comme le plus mauvais chevalier du monde, et en effet le lendemain il est la risée de tous. C'est ici sans doute une imitation du Lancelot de Chrétien; mais Arthur ne supporte pas aussi bien que l'amant de Guenièvre le caprice de sa dame. Quand au soir elle l'appelle de nouveau, ayant décidé, après un long monologue, de se donner à lui, il l'insulte, la rudoie et va jusqu'à la battre cruellement et à la traîner par ses tresses blondes, lui reprochant de l'avoir déshonoré pour prix de la délivrance qu'elle lui doit. Le lendemain, rendu à sa libre action, le Chevalier du perroquet remporte le prix et finit par vaincre en combat singulier son plus dangereux rival. La dame et lui se pardonnent alors leurs torts réciproques, et passent une nuit de délices, suivie de plusieurs autres. On voit par cet épisode que le temps de la soumission absolue et aveugle, idéal de la poésie courtoise du XIIe siècle, est passé, et les dames sont invitées à ne pas mettre à une trop rude épreuve la docilité de leurs amants. Fol. 24 r°.

Cependant le Chevalier du perroquet part pour sa nouvelle expédition. En route, il combat et tue un chevalier géant qui avait promis à sa belle de lui apporter la main droite de l'inconnu déjà célèbre; le frère du vaincu, qui veut le venger, est renversé à son tour, et punit cruellement la dame dont la légèreté a envoyé son frère à la mort: nouvel exemple de la modification des idées chevaleresques. Après quelques autres aventures, le Chevalier du perroquet pénètre

dans le château où Flordemont est en prison. Une bête merveilleuse le guide vers l'endroit où il doit rencontrer son adversaire : cette bête n'est autre chose que l'âme du roi Belnain, père de Flordemont, qui dirige le libérateur de sa fille et le prémunit contre les dangers fantastiques de son entreprise. Celui-ci faillit pourtant périr avant de toucher le but, atteint presque mortellement par un serpent monstrueux auquel il a enlevé le chevalier qu'il emportait. Ce chevalier le retrouve, le soigne, le guérit et lui donne à son tour quelques utiles instructions. Enfin il entre dans la grande salle du château périlleux, après avoir franchi le pont enchanté qui le défend. Il voit sortir d'une chambre voisine des demoiselles en grand nombre, chacune portant deux torches allumées, qui se rangent sur une estrade disposée tout autour de la table. Bientôt paraît le maréchal lui-même. Après un combat acharné, il est tué; tous les habitants du château, affranchis d'un joug odieux, font fête au vainqueur; on sonne les cloches, et tout le pays se livre à la joie. Flordemont et sa mère viennent en grand apparat féliciter leur sauveur et voudraient le retenir; mais il se hâte de se mettre au retour, et il ne leur demande qu'un vaisseau pour s'embarquer.

Fol. 61 v°.

Ce vaisseau est surpris par une furieuse tempête, qui le pousse sur une plage inconnue. Le Chevalier au perroquet va seul à la découverte. Dans un pays absolument désert, il trouve une tour, n'ayant pour ouverture qu'une haute fenêtre, et habitée par un vieux nain, qui lui fait le récit le plus étrange du monde. Jeté, vingt ans avant, par un orage dans cette île déserte, il a été abandonné par son maître et ses compagnons, avec sa femme que venaient de prendre les douleurs de l'enfantement, et qu'ils n'ont pas voulu emmener parce que la mer n'aurait pu la souffrir : c'est une croyance qui remonte à l'antiquité et qui était fort répandue au moyen âge. La mère est morte, et le fils qu'elle a mis au monde a été allaité par une « unicorne »; ce qui l'a rendu d'une vigueur surhumaine, égale à sa taille gigantesque; mais son intelligence n'est pas à la hauteur de sa force : il

tue tout ce qu'il rencontre, et n'obéit qu'à son père. Sur les injonctions de celui-ci, il épargne Arthur, qui s'est nommé au nain et lui a offert de le rapatrier. Il y a dans cette histoire, outre les absurdités du fond, des incohérences singulières: ainsi l'île est déserte, et cependant le jeune géant y tue chaque jour des hommes; le maître du nain, vingt ans avant, allait trouver le roi Arthur pour être admis à la Table ronde, et le roman nous présente Arthur comme venant d'être couronné. Ces faiseurs de contes à dormir debout semblent souvent avoir dormi eux-mêmes en les faisant.

La mer s'étant calmée et le vent étant favorable, Arthur, le perroquet, le nain, le géant, et l'unicorne elle-même, qui ne peut le quitter, reprennent la mer et abordent bientôt à un rivage qu'Arthur reconnaît : c'est le royaume de la Dame aux cheveux blonds. Elle reçoit son ami avec la plus grande joie; mais Arthur ne fait qu'un court séjour auprès d'elle. Un peu moins d'un an après avoir quitté Camelot, où il avait été emmené, le roi revient à Windsor (Videsores), et le lendemain, jour de la Pentecôte, il tient une cour splendide, couvert pour tout son règne de la gloire qu'il vient d'acquérir.

Ainsi se termine le « Conte du papegaut », où l'on trouve, dit la rubrique initiale, « les premières aventures qui avin« drent au bon roy Artur quant il porta coronne. » Ces aventures sont restées inconnues à tous ceux qui ont parlé de lui; et cela n'a rien d'étonnant, vu la date, assurément assez récente, où le récit en a été composé. Il ne serait pas impossible qu'à l'origine elles se rapportassent à un autre: le conte devrait finir, à ce qu'il semble, par le mariage du héros soit avec la Dame aux cheveux blonds, soit avec Flordemont (leur dualité rappelle assez les deux amies successives de Guinglain; voyez ci-dessous); mais on ne pouvait donner à Arthur d'autre femme que Guenièvre. C'est Guenièvre aussi qui a fait changer le dénouement d'un petit roman épisodique sur Lancelot dont nous parlerons tout à l'heure. Le fait est que toutes ces aventures, qui se ressemblent entre elles et prouvent combien l'invention est

plus pauvre que la réalité, peuvent être à peu près indifféremment assignées à l'un ou à l'autre des héros, aussi peu vivants qu'elles sont peu vraisemblables, entre lesquels les a réparties le caprice changeant des romanciers.

ARTHUR ET LE ROI DE CORNOUAILLE.

Percy (The)Folio manuscript, t. I, p. 59. — Child, The english and scotch ballads, t. I, p. 274.

Nous n'avons de ce poème anglais en forme de ballade dans le célèbre manuscrit de l'évêque Percy, le seul qui nous l'ait conservé, que quelques fragments, malheureusement très mutilés et très obscurs, mais très intéressants. Le sujet ressemble beaucoup à celui de la chanson de geste française du Pèlerinage de Charlemagne : on voit au début, comme dans ce poème, la reine opposer aux vanteries de son époux la supériorité d'un autre prince; on y trouve aussi quelque chose de fort ressemblant aux « gabs » de la chanson française, mais le récit semble tourner court. Par la vertu d'un livre saint qu'il a trouvé dans ses voyages, Bredbeddle, un des compagnons d'Arthur, dompte un démon à sept têtes, qui, par son pouvoir merveilleux, fait réaliser leurs « vœux » aux chevaliers bretons, et remplace ainsi la protection miraculeuse dont Dieu lui-même couvre les douze pairs. Arthur coupe ensuite la tête au roi de Cornouaille son hôte, beaucoup moins bien traité que le roi Hugon du poème français. Le tout a quelque chose de colossal, de féroce et de grotesque à la fois, qui, joint à l'état de mutilation où ce singulier poème nous est arrivé, lui donne un air tout à fait fruste et primitif. L'éditeur de l'admirable collection des ballades anglaises en cours de publication, M. Child, ne doute guère que la ballade dont il publie les fragments (après Madden) ne provienne de la chanson française; nous serions moins portés à l'admettre. Le roi qui en va visiter un autre dont on lui a vanté la magnificence, les « gabs », sont des lieux communs de la poésie germanique (et proprement scandinave), qui ont fort bien pu, dans une forme où ils

étaient déjà réunis, passer indifféremment en France et en Angleterre, et s'attacher dans un pays à Charlemagne, dans l'autre à Arthur. La ballade anglaise, comme toutes celles qui lui ressemblent, doit avoir pour base un poème antérieur d'une autre forme, et nous croirions volontiers que ce poème à son tour dérivait d'un poème anglo-normand. Nous avons vu plus haut, en analysant le roman de Rigomer, qu'une donnée analogue au début du Pèlerinage de Charlemagne se retrouvait ailleurs dans les poèmes français du cycle d'Arthur. P. 92.

LES VŒUX DE BAUDOUIN.

Il s'agit encore ici de « vœux », c'est-à-dire d'espèces de « gabs »; malgré la mention, dans le titre donné à ce roman par l'éditeur (Les Vœux d'Arthur, Gauvain, Keu et Baudouin), de quatre personnages principaux, le véritable héros du récit est Baudouin, nom altéré sous lequel il faut reconnaître Beduer, le célèbre bouteiller d'Arthur. Les quatre chevaliers sont dans la forêt d'Ingleswood, à la chasse d'un sanglier monstrueux dont on leur a fait le rapport. Chacun fait un vœu (*avowing*). Arthur promet de poursuivre le sanglier, et, s'il l'atteint, de le dépecer suivant les règles de l'art; Gauvain d'attendre la bête au Tarn Wadling (voyez ci-dessus, p. 96); Keu de tuer tout homme qu'il rencontrera dans la forêt. Baudouin se vante de trois choses : de ne craindre aucune menace, de ne refuser à personne la participation à son repas, de n'être jaloux d'aucune femme. Là-dessus, il s'en va. Les autres exécutent plus ou moins bien leurs vœux; Keu naturellement se couvre de confusion. Cette première partie n'a rien à faire avec la seconde, qui contient le vrai sujet du poème, et qui devrait avoir pour titre : Les Vœux de Baudouin.

Robson, Three early english metrical romances, p. XI.

Arthur se rend avec les siens au château de Baudouin; il met successivement à l'épreuve son intrépidité, son hos-

pitalité et son indifférence à l'égard de la conduite de sa femme : il trouve que Baudouin justifie parfaitement toutes ses prétentions, et lui demande avec surprise comment il a pu les concevoir et les réaliser. Baudouin lui raconte alors trois aventures qui lui sont arrivées, et qui lui ont donné des convictions très arrêtées sur la conduite à tenir dans la vie. La première lui a appris qu'un homme raisonnable ne doit pas craindre de risquer sa vie, car la mort n'arrive qu'à son heure, et souvent atteint précisément celui qui croit l'éviter en se cachant au moment du danger. La seconde lui a fait un devoir de ne refuser à manger à personne, parce qu'une fois, assiégé dans un château, et réduit à n'avoir plus qu'un jour de vivres, il a décidé les ennemis à lever le siège en faisant largement banqueter le messager qui venait le sommer de rendre la place, et leur a ainsi fait croire qu'il avait des provisions en abondance. Enfin, s'il ne cherche pas à contrôler la conduite de sa femme (qui d'ailleurs, dans le poème, n'a que les apparences de la légèreté), c'est pour ce qu'il a vu dans ce même château, qu'il défendait jadis contre les infidèles. Là vivaient bien cinq cents chevaliers, sans communication avec le dehors, et ils avaient avec eux trois femmes, qui ne trouvaient pas qu'elles fussent trop peu nombreuses; loin de là, deux d'entre elles s'unirent pour jeter la troisième dans un puits, et des deux survivantes, l'une coupa la gorge à sa compagne, afin de rester seule avec les cinq cents chevaliers, qu'elle suffisait à contenter. Baudouin a vu là la preuve qu'il est inutile d'essayer de contraindre une femme qui veut le mal, et que celle qui veut le bien n'a pas besoin de surveillance. Le conte appelle une conclusion un peu autre que celle-là, et plus grossière; c'est celle qui lui est donnée dans la forme française que nous en possédons, et qui semble, quoique visiblement empreinte d'exagération, reposer sur quelque fait réel arrivé en Palestine.

Montaiglon (A. de) et Raynaud (G.), Fabliaux, t. II, n° XXVI.

Ce petit poème, qu'on fait remonter au XIVe siècle (cependant la mention du canon comme d'une chose toute

Robson, p. XLII.

XIVe SIÈCLE.

coutumière paraîtrait devoir le faire descendre plus bas), a été publié par Robson. Il est écrit avec beaucoup d'agrément et de vivacité. Rien ne prouve qu'il ait eu un original français, mais rien non plus ne s'y oppose. La mention de la forêt d'Ingleswood et du Tarn Wadling le rattache à d'autres poèmes anglais que nous avons examinés plus haut.

Robson, p. 57-93.

LANCELOT ET LE CERF AU PIED BLANC.

Ce poème occupe 856 vers dans le livre III du Lancelot néerlandais, cette vaste compilation dont nous avons déjà parlé; il n'est pas douteux qu'il ne soit la traduction d'un poème français perdu. Il présente de l'intérêt à divers points de vue. Voici ce qu'il raconte :

Lancelot, l. III, v. 22271-23126.

A la cour d'Arthur se présente un jour une jeune fille, qu'accompagne un petit chien blanc. Elle dit qu'elle est envoyée par une reine aussi puissante que belle, qui promet sa main et son trône au chevalier qui pourra accomplir un exploit d'ailleurs très difficile : dans une forêt est un cerf qui a un pied blanc et que gardent des lions; celui qui, vainqueur des lions, rapportera à la reine le pied blanc du cerf, sera son époux; le petit chien conduira au but, sans faillir, celui qui osera tenter l'aventure. Keu, suivant son usage, se met en avant; le chien le mène jusqu'au bord d'une rivière large et rapide, et la traverse à la nage; mais le sénéchal n'ose s'y engager, et, tournant la bride de son cheval, rentre tête basse à la cour, où il raconte qu'un mal subit l'a forcé de revenir sur ses pas.

Lancelot veut à son tour essayer l'aventure. Il traverse la rivière, trouve les sept lions, les tue, non sans avoir reçu de terribles blessures, atteint le cerf dans la prairie où il paît, et lui coupe le pied; mais il tombe épuisé sur le gazon. A ce moment, il voit venir un chevalier qu'il invite à s'approcher : il lui raconte l'histoire, lui remet le pied blanc du cerf, et le prie d'aller porter ce pied à la reine, en lui disant que celui qui l'a tranché est gisant dans

IMPRIMERIE NATIONALE.

la forêt, grièvement blessé, et qu'elle vienne le secourir. Le chevalier, quand il a le pied blanc, a la scélératesse de tirer son épée et d'en frapper Lancelot, puis, le croyant mort, il se rend chez la reine, déclare qu'il a coupé le pied du cerf et réclame la récompense promise. La jeune reine éprouve pour lui une profonde répugnance, et ne peut se résoudre à tenir sa promesse. Elle convoque sa cour, et les barons décident qu'on attendra quinze jours avant de célébrer le mariage.

Cependant Gauvain s'inquiète de ne pas voir reparaître son ami Lancelot; il s'arme et part au hasard à sa recherche: Dieu le mène à l'endroit où Lancelot gisait; il le trouve respirant encore, le relève, et le conduit chez un médecin renommé, auquel il le confie, après que Lancelot lui a raconté sa victoire et la trahison du chevalier étranger. Gauvain se rend alors à la cour de la reine, et y arrive le jour même où, le délai étant expiré, elle allait épouser le prétendu vainqueur des lions. Gauvain le dément, le défie et le tue. Le lendemain paraît Lancelot lui-même, complètement guéri, et la reine, avec empressement cette fois, lui offre d'être son époux et de partager son trône. Lancelot demande un délai et retourne à la cour d'Arthur; on ne dit pas s'il revint jamais près de celle dont il avait conquis la main et le cœur; mais le poète remarque que, pour le monde entier, il ne l'aurait pas épousée, à cause de l'amour exclusif qu'il avait pour Guenièvre. Ce gauche dénouement est visiblement l'œuvre du compilateur néerlandais, qui insérait ce récit épisodique au milieu du roman consacré aux amours de Guenièvre et de Lancelot. Il est clair que, dans la forme française du récit, Lancelot épousait réellement la jeune reine, et cela prouve aussi que ce n'est pas le compilateur néerlandais qui a attribué cette aventure à Lancelot, en en dépossédant un autre héros : il n'a pas voulu la perdre, bien qu'elle le gênât, et il a préféré en altérer la fin. L'auteur du poème français qu'il suivait, non plus que celui du Lancelot traduit en allemand par Ulrich de Zatzikhoven, ne connaissaient les amours de Lancelot du Lac avec

la femme d'Arthur, qui devaient tenir une si grande place dans les romans postérieurs.

Ce n'est cependant pas Lancelot, c'est un personnage d'ailleurs inconnu qui est le héros de l'aventure dans un lai qui présente avec notre poème la plus étroite ressemblance. Tyolet, dont l'enfance est toute pareille à celle du Perceval de Chrétien, vient d'arriver à la cour d'Arthur, quand s'y présente la « pucele » accompagnée du « blanc brachet »; seulement elle n'est pas la messagère d'une reine; elle est la fille du roi de Logres, et c'est elle-même qui sera la récompense du vainqueur. Ce n'est pas Keu, c'est Beduer (appelé Lodoer dans le manuscrit unique) qui tente le premier l'aventure et ne se risque pas à passer l'eau. Tyolet, qui a le don merveilleux d'attirer à lui les animaux en sifflant, en fait usage pour appeler le cerf et lui coupe le pied; aux cris du cerf, les sept lions, qui dormaient, se réveillent et attaquent le héros, qui les tue tous, mais tombe ensuite sans force à côté d'eux. Gauvain, qui joue ici le même rôle, est guidé jusqu'à Tyolet par le « brachet » revenu à la cour; ce qui vaut mieux que la version du néerlandais; il le confie à une « pucele » qu'il rencontre et qui le conduit au médecin, et retourne à la cour d'Arthur, où le délai de huit jours, fixé par le roi pour remettre la jeune princesse au chevalier qui a présenté le pied du cerf, est expiré. Gauvain inflige un démenti au traître; l'autre se défend et se déclare prêt à soutenir son droit par les armes, quand paraît Tyolet lui-même, qui interpelle le prétendu vainqueur des lions et lui reproche son infâme conduite. Celui-ci se trouble, avoue son crime, et se jette aux pieds de Tyolet; Tyolet lui pardonne et épouse la « pucele », qui l'emmène dans son pays :

Romania, t. VIII, p. 45.

Rois fu et ele fu roine.
De Tyolet le lai ci fine.

Il est clair, par les différences qu'on remarque entre les deux récits, qu'ils ne dérivent pas l'un de l'autre. Ils proviennent d'une source commune où se trouvait déjà le petit

chien servant de guide, le pied blanc du cerf gardé par sept lions, et le meurtre commis sur le héros par celui auquel il s'est confié. Sous une forme différente et plus ancienne, cette histoire figurait déjà dans le cycle breton : elle forme un des principaux épisodes de la vie de Tristan dans la rédaction de Thomas comme dans celle de Béroul. Au lieu de sept lions qui gardent un cerf, il s'agit là d'un serpent monstrueux que Tristan combat et tue; il lui coupe la langue, la met dans sa « heuse », comme Tyolet le pied du cerf, et tombe inanimé par l'action du venin que le serpent lui a lancé. Le roi d'Irlande avait promis sa fille à qui tuerait le serpent : le sénéchal du roi, qui a vu de loin le combat, s'approche, coupe la tête du serpent mort, et prétend épouser Iseut; mais Tristan, qu'Iseut a relevé et soigné, confond le traître en faisant constater que la tête du serpent est dépourvue de langue et en montrant la langue qu'il a coupée. Bien qu'anciennement insérée dans la légende de Tristan, cette aventure ne devait pas en faire partie originairement, car Tristan se borne, quand son haut fait est reconnu, à demander la main d'Iseut pour le roi Marc, son oncle, tandis que primitivement c'était le héros qui devait lui-même épouser la princesse.

Ce beau récit n'appartient pas d'ailleurs en propre à la légende celtique, et il est intéressant de signaler sommairement quelques-unes des versions extrêmement nombreuses qu'on en connaît. Il figure dans beaucoup de contes populaires européens, souvent mêlé à d'autres thèmes; on les a plus d'une fois cités et rapprochés. Il est bon d'indiquer à part un conte récemment recueilli au Bengale, où le héros coupe la tête d'une *rakshasi* qui dévorait des victimes humaines, l'emporte, et s'endort; d'autres dépècent la *rakshasi* morte et prétendent l'avoir tuée pour obtenir la main de la fille du roi, promise au libérateur du pays; mais la tête, qu'on trouve en la possession du héros, le désigne, et c'est lui qui épouse la princesse. Une ressemblance plus frappante encore avec l'épisode de Tristan nous est fournie par un mythe grec, l'histoire d'Alcathoüs, fils de

Romania, t. IX, p. 579.

Romania, t. VII, p. 568.

Pélops, telle que nous l'ont fait connaître Pausanias et le scholiaste d'Apollonius de Rhodes. Le roi de Mégare avait promis sa fille à celui qui débarrasserait le pays d'un lion terrible qui le désolait. Alcathoüs tua le monstre, lui coupa la langue et la mit dans un sac; aussi plus tard, d'autres s'étant attribué son exploit, évidemment en présentant la tête du lion, Alcathoüs les confondit en montrant la langue coupée par lui à cette tête, et devint ainsi le gendre du roi de Mégare.

Il résulte de ces rapprochements, comme de bien d'autres, que l'épopée celtique, dont les romans bretons sont une dérivation très altérée, contient, comme toutes les épopées, des éléments adventices à côté de données nationales. L'histoire du tueur de monstre auquel un imposteur veut dérober sa gloire et son salaire s'y trouve au moins sous deux formes : celle où le héros est Tristan et celle où il est Tyolet ou Lancelot. La seconde est beaucoup plus éloignée de la forme originaire : le trait caractéristique et si ancien de la langue coupée y fait défaut; il est remplacé bien imparfaitement par le pied du cerf, qui ne joue pas même le rôle qu'il devrait jouer, puisque le héros a l'imprudence de le remettre lui-même au traître. Ce traître, dans notre version, est plus odieux que dans aucune autre : il ne se contente pas de dépouiller le vainqueur du fruit de son courage, il le tue ou croit le tuer, après qu'il en a reçu la plus grande preuve de confiance. Dans plusieurs formes du récit, la princesse doit être dévorée par le monstre dont le héros la délivre; il est difficile de dire si ce trait est primitif ou s'il provient d'un autre thème, de celui qu'on retrouve par exemple dans la légende de Persée et Andromède. Le petit chien qui dans notre version indique la voie au héros et plus tard le fait retrouver par son sauveur peut faire songer aux trois chiens qui, suivant plusieurs formes du récit, jouent un rôle important dans le combat livré au monstre; mais il est plus probable que nous avons là un simple lieu commun des contes bretons, commode pour servir d'introduction à une aventure : on le re-

Voyez ci-dessus, p. 69

trouve, avec des circonstances toutes pareilles, au début de la Mule sans frein, et c'est ce qui a fait croire que l'épisode du Lancelot néerlandais que nous venons d'analyser était une version de ce poème.

ROMANS BIOGRAPHIQUES.

Les plus anciens exemples de romans biographiques appartenant au cycle breton qui soient arrivés jusqu'à nous sont les deux Tristan, l'Érec, le Cligès, le Perceval inachevé, et, si l'on veut, l'Ivain de Chrétien de Troies. En dehors de ces œuvres, dont il a été parlé ci-dessus, et qui ont servi de modèle aux autres, nous possédons une vingtaine de romans biographiques; il est probable que nous en avons perdu beaucoup, surtout parmi les plus anciens : c'est ce qu'indiquent les nombreuses allusions qui se trouvent notamment dans les poèmes de Chrétien et que nous ne savons souvent à quoi rapporter, et les longues énumérations de compagnons de la Table ronde qui se présentent dans Érec, puis dans d'autres poèmes; la plupart des noms qui y figurent ne sont pour nous que des noms : au poète et à ses auditeurs ils rappelaient les aventures des héros qui les portaient.

Dans l'examen auquel nous allons soumettre les romans biographiques, nous comprendrons, comme nous l'avons fait pour les romans épisodiques, les ouvrages en langues étrangères qui nous représentent des poèmes français perdus. Nous devons faire ici sur plusieurs romans allemands une remarque générale qui nous dispensera de notices détaillées sur chacun d'eux. Les Allemands ne se sont pas contentés de traduire plus ou moins librement les poèmes français du cycle breton; ils ont de bonne heure essayé de composer des romans arthuriens de leur cru, en les donnant d'ailleurs généralement comme pris d'une source française, afin de les faire profiter du succès acquis aux traductions du français. On n'est pas encore arrivé à se mettre d'accord

sur le point de savoir si Wolfram d'Eschenbach a déjà employé ce procédé dans les parties du Parzival qu'il n'a pas trouvées dans Chrétien et qu'il prétend devoir à un certain « Kiot le Provençal »; cette question se rattache à l'histoire du Perceval de Chrétien et de ses diverses continuations, et nous ne l'examinerons pas. Mais il est à peu près certain, et nous l'avons indiqué plus haut, que Henri du Türlin, dans sa « Couronne », a joint de pures inventions, qu'il donne comme de Chrétien de Troies, aux emprunts qu'il a faits soit à ce poète soit à d'autres poètes français. Les critiques allemands diffèrent d'avis en ce qui concerne le Daniel du Stricker : les uns sont portés à le croire original, les autres le jugent traduit; aussi consacrerons-nous un article à cet ouvrage, à propos duquel se posent diverses questions qui rentrent bien dans notre étude. Mais on s'accorde, et à bon droit, à regarder comme de pures fabrications, d'ailleurs des plus fastidieuses, les trois énormes romans d'un auteur autrichien qui n'est connu que sous le nom du « Pleier », et qui florissait, si l'on peut ainsi dire, entre 1260 et 1270 : Garel du Val Florissant, encore inédit; Meleranz, qui a été publié il y a vingt-cinq ans; et Tandareis et Flordibel, qui vient de l'être. Ce Pleier imitait, entre autres prédécesseurs, le Stricker jusque dans le titre de son poème. Il a été imité lui-même par un rimeur de la fin du XIIIe siècle, appelé Conrad de Stoffeln, et dans lequel on a reconnu, peut-être sans grande raison, un chanoine de Strasbourg du même nom. Conrad a composé aussi un très long poème, le Gauriel de Montavel, dont il prétend (c'est une réminiscence du Parzival) avoir trouvé l'original en Espagne. « Mais, dit avec raison le seul critique qui ait eu la patience de lire ce poème en manuscrit, ce n'est là qu'une invention, une invention comme toute l'histoire du Chevalier au bouc (c'est le surnom donné au héros, imitation ou plutôt parodie du surnom du Chevalier au lion), histoire qui est plus pauvre et plus vide que dans aucun des romans arthuriens de la décadence, et qui, par conséquent, peut très bien avoir été inventée par l'auteur. » Un

P. 43.

Zeitschrift für deutsches Alterthum, t. XII p. 470-510.

Germania, t. VI, p. 385-411.

poème plus ancien, qui a plus de mérite de style, sinon de composition, est l'Edolanz, dont on n'a que des fragments; un autre critique remarque judicieusement : « La prétention de l'auteur de suivre fidèlement son modèle n'est « qu'une formule vide, et ce modèle, qui aurait été à peu « près nécessairement français, n'a pas existé. On n'a là « qu'une reproduction agrémentée, surchargée, exagérée, « des données des célèbres poèmes de l'âge précédent. » Tous ces romans décèlent leur véritable origine par la constante imitation des poètes allemands plus anciens, notamment de Hartmann d'Aue, de Wolfram d'Eschenbach et de Gotfrid de Strasbourg, qu'avaient illustrés leurs traductions des poèmes français du XIIe siècle. Leurs successeurs ne puisent plus directement à la source : on le voit tout de suite en ce qu'ils ne connaissent de noms celtiques que ceux qui sont dans les poèmes allemands antérieurs, et notamment en ce qu'ils rattachent leurs récits à cette partie du Parzival de Wolfram qui, d'où qu'elle sorte, est absolument inconnue à toute la littérature française. La valeur de ces essais de production originale de romans bretons sur le sol germanique est extrêmement faible, et les critiques allemands, comme on l'a vu, ne l'exagèrent pas : ils conviennent que, du moment qu'un roman de ce genre est d'invention allemande, il a chance d'être au-dessous des plus faibles parmi les compositions traduites du français. En tout cas, nous n'avons pas à examiner ici des œuvres qui appartiennent en propre à la littérature allemande; nous avons seulement voulu les signaler. Nous laisserons également de côté le poème cyclique sur la Table ronde d'Ulrich Füterer, composé au XVe siècle, uniquement d'après des sources allemandes.

Zeitschrift für deutsches Alterthum, p. 271-287.

Koberstein, Grundriss der deutschen Literaturgeschichte, t. I, p. 324.

Chez les autres peuples qui ont traduit nos romans, on ne rencontre guère de compositions originales. On a pensé que c'était le cas pour deux poèmes néerlandais, le Chevalier à la manche et Morien; mais nous ne le croyons pas, et nous les analyserons plus loin. Il semble bien qu'il y ait, dans les sagas norvégiennes et islandaises, dont beau-

coup sont fort peu anciennes, quelques récits arthuriens, donnés comme des traductions, et qui ne sont que des imitations. Nous ne les avons pas recherchées avec beaucoup de soin, nous bornant à mentionner aussi complètement que nous l'avons pu ceux de ces récits scandinaves qui ont réellement une source française.

BLANDIN DE CORNOUAILLE.

Voyez t. XXII, p. 234-236.

Ce roman fort médiocre a été imprimé en 1873 par M. Paul Meyer (Romania, t. II, p. 170-202). L'éditeur ne doute pas qu'il ne soit du XIVᵉ siècle, et il est porté à voir dans l'auteur un Catalan qui essayait d'écrire en provençal. Cette hypothèse a soulevé des objections; il est sûr, en tout cas, que l'auteur de Blandin n'écrit pas purement, même pour son temps. Notons que le roman de Blandin n'a des romans de la Table ronde que le caractère général des aventures et le surnom donné au héros principal : il n'y est d'ailleurs question ni d'Arthur ni d'aucun personnage du cycle breton.

Voyez Romania, t. IV, p. 146.

Le volume des Mémoires de l'Académie de Turin auquel renvoie l'article de l'Histoire littéraire est mal indiqué; il s'agit du tome XXVII, deuxième partie, dans lequel on se borne d'ailleurs à indiquer une notice manuscrite de M. Portalis des Luckets sur ce roman. Cette notice a été récemment retrouvée à Turin; elle a perdu tout intérêt depuis la publication du texte. Elle est faite, paraît-il, très consciencieusement.

Hist. litt. de la France, t. XXII, p. 235.

Giornale storico della letteratura italiana, t. IV, p. 476.

LE CHEVALIER À LA MANCHE.

Nous sommes obligés d'enregistrer ce poème sous ce titre, et non sous le nom du héros, par la raison que ce héros n'est pas nommé dans la seule version que nous en connaissions, la version néerlandaise, qui remplit en-

IMPRIMERIE NATIONALE.

viron quatre mille vers de la compilation connue sous le nom de Lancelot (III, 14581-18602). Voici un court résumé de ce poème sans grand intérêt. Pendant une absence d'Arthur, la reine Guenièvre est restée seule au palais de Cardueil; elle a bien le sénéchal Keu pour la garder, mais celui-ci est tombé malade; un jeune bachelier, qui vient d'arriver pour demander à Arthur de l'armer chevalier, se trouve seul dans la salle avec la reine et son hôtesse, la jeune princesse Clarette d'Espagne. Soudain on entend des cris de détresse poussés par une voix de femme. Le jeune étranger demande à la reine de l'armer en hâte pour qu'il aille secourir celle qui appelle à son aide; Guenièvre y consent, et Clarette, charmée du courage du jeune homme, lui donne sa manche. Keu raille, suivant son usage, la confiance de la belle étrangère, et le jeune homme promet, en s'éloignant, de tirer quelque jour vengeance du sénéchal.

Il arrive à l'endroit où un chevalier sans courtoisie accable de violences la « pucele » dont on a entendu les cris. Il le provoque, le vainc, et, après l'avoir réconcilié avec celle qu'il soupçonnait injustement, les envoie tous deux au palais et les charge de présenter son respect à Guenièvre, son amour à Clarette et sa menace à Keu. Cette menace se réalise par la suite : quand le héros du poème s'est illustré par ses exploits, Arthur lui fait demander de revenir à sa cour; il s'y refuse à cause du sénéchal. Celui-ci se met alors à la recherche du jeune inconnu; il l'atteint, mais il est par lui renversé de cheval, grièvement blessé, et revient couvert de honte auprès du roi. Nous avons ici une visible imitation du Perceval.

Nous ne suivrons pas le « Chevalier à la manche » dans ses nombreuses aventures. Le poète, comme nous l'avons déjà dit, ne le désigne que sous ce nom, qu'il a pris à cause du don de Clarette. Le héros lui-même déclare qu'il ne sait pas comment il s'appelle, ni d'où il est, ni qui sont ses père et mère. Il sait seulement que, nouveau-né, il a été trouvé à Douvre avec du vair et du gris et cent livres d'argent. On l'a recueilli dans un cloître, et pendant dix ans

il a étudié pour être clerc; mais quand il a appris l'incertitude qui plane sur son origine, il a embrassé la profession chevaleresque, et s'est mis en quête de ses parents, A la suite d'une blessure grave qu'il a reçue dans un combat, il est soigné dans le même cloître où s'est passée son enfance, et il déclare que, s'il ne peut arriver à épouser Clarette, il reviendra à sa première vocation et se fera moine. Peu de temps après, il apprend qu'on a proclamé un tournoi dont la main de la princesse d'Espagne doit être le prix. Il s'y rend sous sa chape de moine, et, à la surprise de tous, est vainqueur des plus célèbres chevaliers. Il arbore alors au-dessus de son capuchon la manche blanche que lui avait jadis donnée Clarette, et réclame le prix du tournoi, qu'elle est heureuse de lui donner.

A la cérémonie même du mariage, qui se fait en grande pompe, la mère du Chevalier à la manche le reconnaît. Ce n'était rien de moins qu'une reine. Elle avait eu ce fils de son « ami », et, délivrée en secret, elle avait exposé l'enfant avec les marques qui servent à le faire retrouver. Devenue veuve, et n'ayant pas d'autre enfant, elle le fait son héritier et emmène les nouveaux époux dans son royaume. Mais notre héros ne veut pas se reposer tant qu'il n'aura pas aussi trouvé son père, dont il ne sait rien, et qui a disparu depuis longtemps. Il se remet donc en quête, réussit à l'atteindre, et, après plusieurs autres aventures, le roman se termine par le mariage des père et mère de notre chevalier, dont on aurait pu enfin, à ce moment, nous faire connaître le vrai nom.

M. Jonckbloet est porté à croire que le Chevalier à la manche est une œuvre d'invention néerlandaise. Les raisons qu'il en donne ne nous paraissent pas convaincantes, et le roman ressemble trop aux productions les plus banales de la poésie arthurienne française pour que nous ne le regardions pas comme une d'elles; ce qu'indiquent aussi les noms propres qui y figurent (Clarette, Fellon, Galias, etc.).

Jonckbloet, Geschiedenis, t. I, p. 384.

CLARIS ET LARIS.

Ce roman, comme nous l'avons déjà indiqué, est le plus récent des romans en vers de la Table ronde; il en est aussi le plus long, et ces deux qualités suffisent à faire pressentir qu'il n'en est pas le plus intéressant. C'est un vrai produit de décadence, une perpétuelle imitation d'imitations, une interminable compilation de lieux communs. Le seul mérite qui puisse nous en faire supporter la lecture, en dehors de l'intérêt qu'un ouvrage aussi considérable présente toujours au point de vue du langage, c'est qu'il contient un grand nombre d'allusions aux romans antérieurs. L'auteur s'est attaché à faire reparaître les plus célèbres personnages des romans bretons, et à leur donner dans son récit un rôle qu'il a eu soin de rendre toujours inférieur à celui de ses deux héros, Claris et Laris, et cet artifice a pu réveiller quelque peu l'attention des lecteurs ou auditeurs du XIIIe siècle, qui retrouvaient avec plaisir, dans des aventures nouvelles, leurs anciennes connaissances poétiques, Ivain, Gauvain, Gahériet, Dodinel, Érec, Saigremor, *e tutti quanti*. Le patient éditeur des 30369 vers que contient le manuscrit unique de Claris et Laris (Bibl. nat., franç. 1447), M. Johann Alton, a joint à son édition une longue et consciencieuse analyse, qui ne lui a pas coûté peu de peine, les épisodes de ce roman étant très nombreux, généralement courts, et cependant rattachés entre eux et au récit central avec une certaine habileté, dans un plan général que l'auteur a dû établir d'avance et méditer longuement, et que l'éditeur a su mettre en relief. Nous ne voulons ici ni reproduire ni refaire l'analyse qui, dans le volume de M. Alton, n'occupe pas moins de trente-deux pages; nous nous bornerons à indiquer succinctement le fil général du récit, ou plutôt le double fil, car ce roman biographique a cela de particulier qu'il est également consacré à deux héros; il nous raconte les aventures qu'ils ont soit ensemble, soit séparément, depuis qu'ils sont devenus chevaliers errants, et qui se terminent, pour l'un comme

pour l'autre, par la gloire et le bonheur. Çà et là nous mentionnerons quelque épisode qui pourra offrir un intérêt particulier.

Le jeune Claris, écuyer à la cour de Ladont, roi de Gascogne, s'éprend d'un amour aussi ardent que subit pour Lidaine, femme de son seigneur. Voulant rester fidèle à celui-ci et à l'honneur, il se décide à quitter la cour de Ladont, après qu'il s'est fait armer chevalier par lui. Il part pour la cour d'Arthur en compagnie de son ami Laris, qui est le frère même de celle qu'il aime. Après avoir délivré Ivain, Gauvain et d'autres nombreux prisonniers, et avoir fait triompher le bon droit de Carados dans un combat inégal, ils entrent sans le savoir dans la forêt de Brocéliande (l'itinéraire qui les mène de Gascogne à la cour d'Arthur est extrêmement vague). Là ils pénètrent dans le château enchanté de Morgant, la sœur d'Arthur, et on leur annonce qu'ils y jouiront de tous les plaisirs, mais qu'ils n'en sortiront jamais. La nuit, Claris, croyant son compagnon endormi, s'abandonne à la douleur que lui cause la pensée de ne plus revoir Lidaine; Laris le surprend, le presse de questions, et finit par lui arracher son secret. Il est loin d'ailleurs d'éprouver les scrupules de Claris, et il apprend sans la moindre indignation que son ami aime sa sœur :

« Claris, fait il, pou m'amiez
Quant cele chose celiez.
Ja pour ce voir ne vous harrai,
Ançois vous en avancerai
Vers ma seror, bien le sachiez,
Mès que vous plus ne vous sechiez,
Mès pensez de joie mener,
Car je croi bien a ce mener
Ma seror, ne m'en cuit taisir,
Que l'avrez a vostre plesir. »

Mais il s'agit d'abord de s'échapper. Laris réussit à persuader de son amour Madoine, une des fées subordonnées à Morgant, qui lui révèle l'unique issue, et les deux amis, la nuit suivante, sortent du château et de la forêt.

Ils recommencent leurs prouesses, et délivrent notamment les trois rois Lot, Marc et Baudemagus, que le roi Thoas avait traîtreusement faits prisonniers. Le bruit de leurs exploits arrive à la cour de Bretagne, et Arthur en est émerveillé :

V. 4663. Quant li roys ot tot entendu,
Un clerc manda, n'a atendu,
Tout a fet en la chartre escrire.
Par verité vous puis bien dire
De quanqu'en Bretaigne avenoit,
En chartre escrire convenoit
Por touzjours renomer les faiz
Que li bon averoient faiz,
Et des mauvais les mauvestiez
Fussent seues par tretiez,
Qu'après lor mort s'en amendassent
Cil qui les euvres escoutassent.

Après quoi le roi fait savoir par toute sa terre qu'il faut qu'on porte grand honneur aux deux compagnons; ce que sachant, ils changent leurs armes contre celles de Keu et de Gale le Chauve, qu'ils ont trouvées chez un ermite. Ainsi déguisés ils reprennent leur marche, délivrent le jeune roi Brandaliz, et tuent une guivre énorme qui, avec ses sept petits « guivrets, » désolait une contrée.

Cependant l'empereur de Rome, Tereüs, fait sommer Arthur de venir à Rome se reconnaître son vassal (c'est, sauf le nom de l'empereur, une histoire qui vient de Gaufrei de Monmouth et qui a passé dans plus d'un roman). Arthur naturellement refuse, et convoque ses gens pour résister à l'attaque des Romains. Claris et Laris le rejoignent, se font connaître, et prennent la plus grande part à la défaite des ennemis. Mais au milieu des fêtes qui célèbrent, à Caradigant, la victoire des Bretons, un messager arrive de Gascogne, et réclame, au nom du roi Ladont, les services des deux jeunes héros. En effet, le roi d'Espagne Savari assiège Ladont dans sa capitale pour s'emparer de la belle Lidaine. Claris et Laris, accompagnés de Gauvain et de neuf autres chevaliers de la Table ronde, dégagent le roi

de Gascogne, mais Claris est blessé dans le combat. Comme la reine vient le visiter, il lui révèle son amour; Lidaine lui répond sévèrement; sur quoi il se pâme, et tout le monde le croit mort. Au milieu de la douleur générale, Lidaine, qui est elle-même fort affligée, raconte à son frère ce qui s'est passé, et Laris obtient d'elle qu'elle baise le prétendu mort : il revient à la vie à ce doux contact, et la reine, pressée par son frère, lui accorde d'être son amie, mais avec quelques réserves :

« Ore est alé si faitement V. 8168.
Que la vostre amie serai
Ainsi con je deviserai :
De l'acoler et du besier
Ne vous ferai ge nul dangier,
Mès du seurplus vous sofferrés. »

Elle exige même qu'aussitôt guéri il reparte pour la Bretagne; mais elle déclare que, si son mari venait à mourir, elle n'aurait pas d'autre époux que Claris.

Nos deux amis se remettent donc en route, avec leurs dix auxiliaires bretons. Une nuit qu'ils dorment tous dans un pavillon, qu'ils ont dressé au milieu d'un bois, survient Madoine[1], la fée que Laris avait autrefois trompée à Brocéliande, et qui était restée grosse de lui. Elle le reconnaît, l'enlève, et l'enferme dans une prison du château enchanté. Au matin, les onze chevaliers, ne trouvant plus leur ami, veulent le chercher; ils se mettent en quête chacun de son côté, jurant de se retrouver au bout d'un an au même pavillon.

Les aventures de chacun d'eux, aventures qui souvent se croisent et se mêlent, nous sont racontées ensuite en plusieurs milliers de vers. Notons seulement que Claris combat le diable pour lui enlever une jeune fille dont il s'était

[1] Madoine est accompagnée de deux autres fées, dont l'une s'appelle *Brunehout*, nom intéressant à noter. L'éditeur imprime ici (v. 8239) *Brimeholz*, mais plus loin (v. 10757) correctement *Brunehout;* dans l'analyse et au glossaire il lit dans le second passage *Brunehout*.

emparé (imitation du Cimetière périlleux); que Gahériet défend un ermitage contre quatre voleurs qui l'attaquent de nuit (absolument comme dans un épisode de Rigomer); que le Laid Hardi est retenu avec d'autres par le chant d'un jongleur magicien [1], dont le charme cesse quand survient le plus loyal des chevaliers, c'est-à-dire Claris; Claris délivre aussi de leur captivité plusieurs de ses compagnons qui avaient été surpris par le traître Thoas, et réussit à s'introduire auprès de Laris, auquel Keu, vaincu par un géant au service de Madoine, est venu tenir compagnie. Avec l'aide de ce même géant, dompté par Claris, les trois chevaliers s'échappent, et Claris, Laris et bientôt Gauvain se présentent, sous des armes inconnues, à un tournoi que donne Arthur et y remportent le prix; après quoi ils se font reconnaître. Laris, qui a été blessé dans le tournoi, est soigné par Guenièvre et ses demoiselles; parmi celles-ci il remarque Marine, sœur d'Ivain, et s'éprend pour elle d'un amour qu'il lui avoue et qu'elle lui rend. Sur ces entrefaites, on apprend que Ladont est mort, et que le roi Savari a de nouveau envahi la Gascogne : il assiège dans son dernier château Lidaine, qui fait demander secours à ses amis. Après de longues péripéties, Savari est vaincu et tué par les Bretons, l'Espagne conquise, et Arthur donne ce royaume à Claris, qui y joint celui de Gascogne en épousant la belle Lidaine.

Laris reste quelque temps auprès de son ami; mais le désir de revoir Marine le rend triste et malade. Il finit par avouer son amour à Claris, et celui-ci, avec sa femme, l'accompagne à la cour d'Arthur. Ils rencontrent naturellement bien des aventures, qui surprendraient si on n'en avait déjà vu la plupart ailleurs. La plus piquante est celle de la barque, encore est-elle racontée sans esprit. Ils arrivent, tout près de Camaalot, où ils vont rejoindre Arthur, à une rivière, et une

[1] Le passage mérite d'être signalé. Le Laid Hardi voit dans une prairie beaucoup de gens assis et écoutant *un conteor qui contoit une chançon et si notoit ses refrez en une viele* (v. 9941). Ainsi le violon ne servait qu'à exécuter le refrain en musique; peut-être était-ce ainsi qu'on chantait les chansons de geste.

barque s'offre à eux pour les passer; sur cette barque est une inscription, portant que ceux-là seuls peuvent y monter en sûreté qui sont exempts de toute tricherie, trahison et « loberie ». Ils hésitent un instant, puis, se sentant à l'abri, ils montent dans la barque; ils touchent l'autre rive sans encombre et mettent déjà pied à terre; mais

Lidaine ne se pot tenir V. 16521.
Qu'un seul petit ne se vantast
Et que Claris n'aresonnast:
« Certes, fet ele, bien me semble
Qu'en cest mont n'a, si con moi semble,
Si leal feme con je sui...
Par ceste nef bien le savez
Des letres, que leü avez. »
Quanque Lidaine ainsi parla,
Dusqu'aus mameles se trova
En l'iaue; hautement s'escrie :
« Amis Claris, aïe! aïe!
Se ne m'aidiez, ja noierai!... »

On la tire de l'eau, punie de son indiscrétion; il faut avouer qu'elle était excusable, car la vanterie n'était pas mentionnée dans l'inscription comme un cas rédhibitoire, à moins que « loberie » n'ait eu ce sens : nous ne lui connaissons que celui de paroles trompeuses, décevantes, et l'on ne voit pas que celles de Lidaine eussent ce caractère.

Marine n'est pas à la cour d'Arthur, et l'on reçoit bientôt un message de son père, le roi Urien, annonçant qu'il est assiégé dans sa capitale par le roi Tallas de Danemark, qui veut malgré lui épouser sa fille. A cette nouvelle, Laris tombe en pâmoison, et sa sœur Lidaine, sur le conseil de Claris, a recours à un stratagème, inspiré par le souvenir du procédé qui lui avait réussi jadis :

Vers son frere prist a aler, V. 16731.
Par grant tendreur vers soi l'embrace,
Baise li la bouche et la face
Molt dolcement, puis li escrie;
« Douz amis, vez ci vostre amie,

Marine, vostre damoisele!
Douz amis, quant je vous apele,
Certes bien me devez respondre...»
Laris ot sa seror parler,
Qui se fait Marine clamer;
Li nons de sa trés douce amie
Et la douçor qu'il a sentie
De la bouche la damoisele,
Qu'il crut de s'amie la bele,
Li ramaine le cuer a point...
Les eulz ouvri delivrement.

Arthur se dispose à secourir Urien; mais Ivain, Gauvain, Claris et Laris prennent les devants, et, après maintes aventures (dans l'une desquelles Madoine tente encore de s'emparer de Laris), réussissent à se jeter dans la ville assiégée. Leur arrivée coïncide avec celle d'Arthur, et Tallas, attaqué de deux côtés, est complètement vaincu; mais Laris, qui s'est laissé entraîner trop loin à la poursuite des fuyards, est entouré, fait prisonnier et conduit en Danemark. Quand on s'aperçoit de sa disparition, les trente meilleurs chevaliers de la Table ronde jurent de ne pas revenir à la cour avant d'avoir de ses nouvelles; Arthur leur donne rendez-vous au bout d'un mois à Clavent, le chef-lieu de la province du Danemark la plus voisine (l'auteur, à aucun endroit de son poème, ne paraît se douter que la Bretagne est une île).

Ainsi recommence une nouvelle quête, faite cette fois, non par onze chevaliers, mais par trente, dont chacun a ses aventures particulières. Nous ne les raconterons pas; elles n'occupent pas moins de huit mille vers, et rappellent parfois, par leur nature aussi bien que par l'arrangement général, celles qui remplissent une bonne partie de Rigomer. Signalons seulement un ou deux épisodes. Mordret, l'un des frères de Gauvain, celui qui doit plus tard commettre la grande trahison qui amène la ruine de la Table ronde, montre déjà ses mauvais instincts: rencontrant une «pucele» qui voyage seule, il veut lui faire violence, et n'est arrêté que par la venue des

deux frères de la jeune fille, qui l'auraient tué sans l'intervention de Gauvain. Cela ne le corrige pas, car plus tard, rencontrant encore une « pucele » seule à cheval dans un bois, il lui annonce brutalement qu'il faut qu'elle se soumette à ses désirs; mais ce n'était pas une demoiselle ordinaire, c'était Calogrenant (personnage emprunté au Chevalier au lion), qui, par un enchantement, avait été changé en femme, et qui « chevauchoit come damoisele ». Malgré ses protestations, Mordret s'approche :

Kalogrenanz le voit venir,
Et lors ne se vout plus tenir :
La jambe giete d'autre part,

et, luttant à bras le corps avec Mordret, s'empare de son cheval et s'éloigne, pour trouver aussitôt la délivrance du charme qu'il subissait. Un personnage qui est aussi un peu moins banal que les autres est Dodinel, auquel le poète a donné un caractère facétieux et plus d'esprit que de vaillance. Reçu par un chevalier qui a l'habitude de jouter avec ses hôtes, il le prie de remettre le combat au lendemain, pour que son amie, qui va arriver, en soit témoin, et, après une nuit confortablement passée, il s'esquive au petit jour. Plus loin, il rencontre sur la route un chevalier qui le provoque et lui annonce que, s'il le renverse, il lui coupera la tête. Dodinel s'en tire encore :

« Vassaus, fet il, il vos estuet,
S'il vous plest, un petit entendre;
Car forment feroie a reprendre
Se je ici vous assailloie :
Ja vient mes peres ceste voie,
Qui est chevaliers merveillous,
Et un mien frere, travaillous
D'armes plus qu'autres chevaliers...
Poour ai qu'il ne nos trovassent
Ci iluec, et vos decoupassent,
Car trop m'ainment parfetement
Ge reviendrai prouchainement :
Moi et vous nos combaterons;
Ja par el n'en eschaperons. »

Dodinel arrive chez Tallas, et, celui-ci lui demandant s'il n'est pas un de ces chevaliers d'Arthur qu'il emprisonne tous à mesure qu'ils se présentent, il lui répond qu'il est un simple ménestrel, et qu'il a trouvé dans un bois l'armure dont il est revêtu. On le met en présence de ses compagnons, auxquels il demande de ne pas le déceler :

V. 26938. « Mielz aing menestrel devenir
Que chevalier prison tenir;
Ceanz menestrel demorrai,
A mon pooir vous servirai,
Et quant revenrons en Bretaigne,
Si reserons de la compaigne. »

Un trait encore à noter est l'intervention de Merlin dans le récit. Brandaliz rencontre, la nuit, dans une forêt, auprès d'un feu, un vieillard qui lui donne à souper et auprès duquel il s'endort. Le lendemain, à son réveil, il ne voit personne, mais il entend une voix qui lui reproche de n'avoir pas interrogé sur le but de son voyage Merlin, qui l'a hébergé la veille,

Qui tout set, tout fet et tout oit,

qui connaît seul le secret de la naissance d'Arthur et qui l'a fait proclamer roi par l'épreuve de l'épée fichée dans le « perron » (c'est un épisode du Merlin de Robert de Boron), et qui sait aussi où Laris est prisonnier. En effet, peu de temps après, Claris, dans le même bois, fait la même rencontre; mais, plus avisé que Brandaliz, il interroge son hôte, et celui-ci lui répond aussitôt :

V. 22931. « Ge sui Merlins par non clamez;
Du roy Pendagron fui amez,
Longuement fui ensemble o soi,
Mès le monde est si plain d'anoi
Que ci ving pour espeneïr :
N'en partirai dusqu'au morir. »

Et il lui révèle la prison de Laris et les moyens de l'en délivrer, lui et ceux qui y ont été jetés avec lui.

Cette délivrance est encore le sujet d'un assez long récit. Attaqué par les Bretons, Tallas appelle à son secours son frère Salahadin et le roi de Russie Baraton. Dans un grand combat, Tallas est tué par Arthur, Salahadin par Laris et Baraton par Claris, le Danemark est conquis comme l'Espagne, Arthur le donne à Laris comme il avait donné l'Espagne à Claris, et l'on envoie chercher Marine pour l'unir à son amant. Mais cela ne marche pas aussi droit qu'on le supposerait. La fée Madoine réussit à s'emparer de Marine, qu'elle transporte à Brocéliande avec Ivain et Gauvain. Elle a la malice et l'imprudence de venir l'annoncer elle-même à Laris; mais celui-ci la saisit et la secoue de bonne sorte jusqu'à ce qu'elle ait promis de les rendre; en effet, Marine et les deux chevaliers se retrouvent, sans savoir comment, à l'endroit d'où la fée les avait enlevés, et bientôt après ils arrivent en Danemark, où on les reçoit à grande joie. Au milieu de fêtes magnifiques, on célèbre le mariage de Laris et de Marine, et les deux amis sont aussi heureux l'un que l'autre.

Assurément, après 29748 vers, le poème pourrait finir là, et la curiosité du lecteur le plus exigeant est assouvie; mais notre infatigable rimeur ajoute encore 622 vers pour nous raconter comment Arthur alla dans Cologne délivrer le roi Henri, père de Laris et de Lidaine (nous en entendons parler pour la première fois), qu'assiégeait le roi de Hongrie Saris. Ce roi est tué par Laris dans une grande bataille, et le vieux Henri, heureux de revoir son fils, lui abandonne le royaume d'Allemagne, qu'il joint à celui de Danemark. Enfin chacun retourne chez soi, et personne n'a plus parlé de Claris et de Laris jusqu'au jour où M. Alton est venu, du fond de l'Autriche, les tirer de l'oubli profond où ils sommeillaient dans le manuscrit cédé par Cangé à la Bibliothèque du Roi.

Le poème de Claris et Laris peut être daté avec assez de précision. L'auteur, s'élevant au début, suivant l'usage de

la plupart des poètes contemporains, contre l'avarice qui règne de son temps, dit :

V. 39.

Ele a tout le mont tormenté.
Nous savons bien par verité
Que Grece et Acre et Antioche
L'une en chiet et li autre en cloche,
Et la tierce en est ja ploïe :
Ce n'est pas nouvele joïe;
Costentinoble en est perdue,
Antioche s'en est rendue
Et sougiete au roi des Tartaires...
Et Acre en tremble de racine...
Et Envie y a tant regné
Qu'ele a moult grand part ou regné;
Nés a Fedric l'empereeur
Tolirent cez deus grant honneur,
Dont encore la trace dure,
De quoi mainte pesme aventure
Est avenue puis no tans.

Constantinople fut perdue en 1261, Antioche fut prise par les Turcs le 1er mai 1268, et la nouvelle de ce malheur était fraîche quand le poète écrivait ces vers. C'est donc en 1268, suivant toute apparence, qu'il commença son œuvre. Combien mit-il d'années à la parfaire? Rien ne nous l'indique; mais en supposant qu'il fût né vers 1240, nous pouvons admettre qu'il vécut jusqu'au commencement du XIVe siècle. Les particularités de son langage montrent, comme l'a vu M. Alton, qu'il appartenait à cette région picarde où la poésie épique du moyen âge, sous toutes ses formes, se continua le plus longtemps. Le style n'offre rien de remarquable : il est généralement clair et assez facile, mais terne et sans relief; quand on y trouve une tournure originale, une expression frappante, on peut être à peu près sûr qu'elle est empruntée à des ouvrages antérieurs. L'auteur devait être un ménestrel de profession; l'éditeur le conclut avec vraisemblance des louanges qu'il donne à la libéralité du temps jadis, par contraste avec la chicherie de ses contemporains, notamment à l'égard des ménestrels; ainsi, en racontant les noces de Claris :

Uit jours cele feste a duree. V. 29710.
Menestrel orent tel soudee
Comme il oserent deviser;
Car roys Laris lor fist donner
Palefroiz et chevaux et robes;
Ne furent pas servi de lobes,
Si come endroit chevalier font
Quant lor noces tenues ont.

Après avoir copié à peu près textuellement un passage de Floriant et Florete (voy. ci-dessus, p. 11), l'auteur de Claris et de Laris développe à sa manière la pensée de son modèle. Celui-ci avait dit :

Quar qui romanz volt escouter Floriant et Florete, v. 6239.
Et es biaus diz se velt mirer
Merveille est se ne s'en amende.

Notre poète en tire ces réflexions assez curieuses sur l'utilité des livres et notamment des livres français :

Et qui vos vorroit demander V. 29623.
S'en puet riens en romans aprendre,
Et je diroie sans mesprendre
Qu'il i gist tout li sens du monde...
Car se les estoires ne fussent,
Les genz de droit riens ne seüssent.
Li philosophe les (nos?) escrisent,
Qui tout le sens du monde lisent,
Qu'en ebreu furent premier fetes
Et de l'ebreu en latin tretes,
Ou molt bien furent translatees,
De latin en romans portees,
Fors que li sacres de la loy.

M. Alton a joint à son édition de Claris et Laris, outre l'analyse du poème, une étude philologique, des remarques grammaticales, un index fort utile des noms propres et une liste de mots qu'on trouvera bien courte. Il y a dans tout son travail quelques marques d'inexpérience, mais en somme il s'en est acquitté d'une manière très satisfai-

sante, et l'on ne peut que le remercier de la peine qu'il s'est donnée pour nous permettre de prendre facilement connaissance du dernier poème de la Table ronde, sorte d'encyclopédie arthurienne après laquelle il n'y avait plus de longtemps à revenir à la matière de Bretagne. C'est le Cercle littéraire de Stuttgart, auquel nous devons déjà tant de publications intéressant notre ancienne littérature, qui a donné l'hospitalité au vaste poème copié par M. Alton.

DANIEL, PAR LE STRICKER.

On possède un poème allemand dont le héros, chevalier de la Table ronde, est appelé « Daniel vom blüenden Tal », ce qui répondrait en français à un nom comme « Daniel « du Val Florissant ». Ce poème est encore inédit, mais on en doit à M. Karl Bartsch une analyse assez détaillée, dont nous donnons le résumé.

Bartsch, Karl der Grosse, p. VIII et suiv.

Le roi Arthur avait l'habitude de ne jamais manger sans qu'une aventure se fût présentée à lui (voyez sur ce trait ci-dessus, p. 49). Un jour que le repas, faute d'aventure, avait été différé jusqu'au soir, arrive à la cour de Cardueil un géant, qui vient sommer Arthur de rendre hommage à son maître, le roi de Cluse, Matur. Ce roi habite un pays plein de merveilles, séparé du reste du monde par une porte infranchissable. Pendant qu'Arthur se prépare à l'expédition qu'il veut faire en réponse à cette insolence, un jeune chevalier, Daniel du Val Florissant, qui venait d'être admis à la Table ronde après avoir montré sa valeur en renversant à la joute une douzaine des meilleurs compagnons, entre autres Gauvain, Ivain et Perceval, part seul pour aller chez le roi Matur. En chemin, il tue un nain qui tyrannisait une jeune fille, et s'empare de l'épée magique à laquelle le nain devait son pouvoir. Il secourt ensuite une autre dame contre un monstre « sans bu » (*bûchlos*), qui répandait la terreur grâce à une tête enchantée dont la vue tuait; Daniel attend le monstre le dos tourné, le voyant

venir dans un miroir, lui abat, sans se retourner, avec l'épée magique du nain, la main qui tenait la tête fatale, et, dirigeant cette tête contre lui, le fait ainsi périr; après quoi il la jette dans un lac, trouvant une telle arme indigne d'un chevalier. Il arrive à la porte du royaume de Matur, gardée par un géant jusque-là invincible; il le défie, le combat, et il vient de le tuer quand Arthur, Ivain, Gauvain et Perceval arrivent à leur tour. Ils entrent : un animal fantastique prévient par ses cris le roi Matur de la présence d'ennemis; il accourt, mais il est tué en combat singulier par Arthur lui-même. Une bataille terrible s'engage entre les Bretons et les guerriers de Matur, parmi lesquels le géant messager du début, frère de celui que Daniel a tué, se fait surtout craindre par sa force surhumaine et sa rage, qui redouble encore quand on lui a crevé les yeux à coups de flèches. Enfin, avec son épée magique, Daniel réussit à lui couper, comme à son frère, les deux mains, puis la tête, et les vassaux de Matur se soumettent au vainqueur. Daniel retourne à une aventure des plus fantastiques, commencée avant son combat contre le géant, qu'il mène à bonne fin en tuant un abominable enchanteur, qui était malade (sans doute lépreux), et qui rassemblait partout des victimes pour se faire de leur sang un bain où il devait retrouver la santé. Avec ceux qu'il a délivrés, il revient à Cluse, où Arthur se trouve en face d'une nouvelle armée ennemie, puis de plusieurs autres. Enfin on en vient à bout, grâce à Daniel, qui conseille d'utiliser la vertu magique de la bête qui se trouve à l'entrée du pays : quand elle crie, les Bretons l'ont éprouvé, tous ceux qui l'entendent tombent sans connaissance; or elle pousse ces cris stupéfiants dès qu'on enlève une bannière qu'elle porte dans sa bouche : on n'a qu'à la lui enlever en se bouchant les oreilles, et ce sont les ennemis qui seront victimes de l'enchantement. C'est ce qu'on fait, et, pour être délivrés du charme, tous les habitants de Cluse se soumettent. La veuve de Matur, Danise, après quelque hésitation, se décide à épouser Daniel; toutes les

IMPRIMERIE NATIONALE.

demoiselles de son royaume, ainsi que les veuves qu'ont faites les derniers combats, suivent son exemple en prenant pour époux les chevaliers bretons, et tout le pays est en fête. La joie est troublée par l'arrivée soudaine d'un géant, frère des deux qu'a tués Daniel, qui enlève Arthur, puis Perceval, et les dépose, dans la situation la plus périlleuse, sur la pointe inaccessible d'un rocher, avec l'intention de les y laisser mourir de faim. On s'empare de lui à l'aide d'un filet magique, appartenant à une jeune fille jadis secourue par Daniel, et le vieux géant se réconcilie avec Arthur quand il sait que la provocation, dans cette guerre, était venue de Matur et non du roi de Bretagne. Les fêtes reprennent de plus belle; enfin, Arthur retourne dans ses États, et Daniel reste roi de Cluse.

Nous avons dû, dans cette analyse, laisser de côté bien des épisodes; ce que nous en avons rapporté suffit à montrer que Daniel est un des romans les plus aventureux et les plus fantastiques du cycle breton. Les contes dont il est rempli sont-ils sortis de l'imagination du Stricker, ou les a-t-il trouvés dans un modèle français aujourd'hui perdu? S'il faut l'en croire, il n'a été que traducteur; mais sa déclaration ne suffit pas. Quelque singulier que cela puisse nous paraître, on sait qu'au moyen âge il n'y avait rien dont un romancier se défendît plus que du soupçon d'avoir inventé son récit; quand il osait le faire, il osait rarement l'avouer, de peur de perdre sans retour la confiance du public. En outre, en Allemagne, comme nous l'avons déjà dit, la mode était aux romans traduits du français, et un auteur inconnu, comme le Stricker, dont Daniel est le premier ouvrage, était naturellement amené à appeler la bienveillance sur son œuvre en la donnant comme traduite du français. Enfin la précision même avec laquelle il parle de son modèle rend son indication suspecte. Il prétend traduire son Daniel du français d'Albéric de Besançon. Cet Albéric n'est pas un inconnu : le clerc Lambert, vers 1130, déclarait, dans son poème allemand sur Alexandre, traduire les vers français d'Albéric de Besançon, et l'on sait qu'un

Kinzel, Alexander, p. LXIII.

fragment, malheureusement trop court, contenant le début du poème d'Albéric, a été retrouvé à Florence il y a quelques années et souvent publié. Traduit vers 1130, Albéric n'a pas écrit plus tard que le commencement du XIIe siècle, et c'est aussi la date qu'indique la langue du fragment de Florence. Or il est de toute impossibilité qu'un ouvrage comme le Daniel remonte à une telle antiquité : on ne connaissait pas même de nom, dans le sud-est de la France, à cette époque, Arthur et la Table ronde. Le Stricker a dû simplement emprunter le nom d'Albéric de Besançon à Lambert, et cette conclusion devient évidente quand on compare les vers où les deux poètes nomment leur auteur : ceux du Stricker ne sont que ceux de Lambert, légèrement rajeunis comme langue et comme rimes, par un homme qui s'est adonné en grand, plus tard, à ce genre de travail, en renouvelant tout le poème du clerc Conrad sur Roland. Voilà donc le Stricker pris en flagrant délit de mensonge, et dès lors on se demande si cet original français, auquel il a en tout cas donné un auteur imaginaire, n'est pas lui-même une fiction.

Meyer (P.), Alexandre le Gr., t. II, p. 1.

Germania, t. II, p. 29.

Certains traits du poème porteraient à le croire, comme l'absence frappante de noms propres. Les personnages principaux, dit M. Bartsch, ne sont presque jamais désignés que par des périphrases, ou ne reçoivent un nom que tout à la fin, comme par exemple « la demoiselle de la Verte Prairie », qui, au dénouement, est appelée Santinose. La géographie est laissée dans un vague remarquable. Certains traits du récit paraissent empruntés à l'épopée germanique. D'autres, et cela est plus incontestable, ressemblent à des traits connus de la mythologie gréco-romaine. Ainsi la tête dont la vue est meurtrière est visiblement la tête de Méduse; d'autres détails rappellent, quoique moins clairement, les histoires des sirènes, de Polyphème, de Circé. Un original celtique n'aurait pas puisé à cette source classique, et contiendrait en revanche plus de faits et de noms locaux. Il n'y a rien dans tout cela qui n'ait pu sortir de l'imagination d'un poète allemand du XIIIe siècle.

Bartsch, Karl der Grosse, p. XXXV.

Il ne faut cependant pas se hâter de conclure, et, à notre avis, il est plus vraisemblable que le Stricker a réellement mis en vers un roman français. Le caractère général de son poème est bien celui des romans français de la Table ronde de la seconde ou de la troisième époque. Le vague géographique se retrouve dans la plupart d'entre eux. La rareté des noms propres, remplacés fréquemment par des périphrases, est déjà notable dans les poèmes de Chrétien; dans quelques œuvres de la décadence, comme le Chevalier au perroquet, la plupart des personnages ne sont pas désignés autrement. Les emprunts à la mythologie germanique se réduisent à très peu de chose; ils ne portent que sur des traits accessoires, et ont fort bien pu, s'ils sont certains, être ajoutés par le traducteur. Quant aux imitations de fables antiques, elles peuvent aussi bien être le fait d'un poète français que d'un poète allemand : on lisait Ovide des deux côtés du Rhin et, même dans des textes celtiques, gallois ou irlandais, nous rencontrons de fort bonne heure des réminiscences ou des imitations de la mythologie. Un conte qui rappelle aussi, quoique de moins près, la fable de Méduse, se retrouve dans une des continuations en prose du Merlin. Remarquons encore que l'épisode du géant qui transporte Arthur sur une pointe de rocher inaccessible rappelle d'une manière frappante le début du roman de Jaufré et paraît moins en être une imitation que remonter à la même source. Il est sûr que le Stricker a trompé ses compatriotes en leur faisant croire qu'il traduisait un roman d'Albéric de Besançon : il a voulu profiter de la renommée attachée à ce nom, comme l'ont fait d'autres, par exemple Wolfram d'Eschenbach, en attribuant à Chrétien de Troies les poèmes anonymes qu'ils traduisaient; mais il a bien pu dire vrai en assurant qu'il suivait un modèle français. C'est parce que cette supposition, qui est d'ailleurs conforme à l'opinion de M. Bartsch, nous paraît au moins admissible, et même vraisemblable, que nous avons donné place à Daniel parmi les romans français du cycle breton. Il n'y tient qu'un rang secondaire, entre les productions les moins

Bibl. nat. ms. fr. 337, f. 295.

Germania, t. II, p. 449 et suiv.

anciennes et les moins puissantes d'une sève déjà presque épuisée. Cependant la variété et l'étrangeté même des aventures qui y sont accumulées, l'entrain avec lequel elles sont contées, en font lire au moins l'analyse avec un certain plaisir. Le Daniel ne paraît pas avoir été aussi goûté que d'autres romans qui ne valent ni plus ni moins : on a pensé, non sans vraisemblance, que cela pouvait tenir au peu de place qui y est fait à l'amour, contrairement au style ordinaire des romans de ce genre et aux goûts de leurs lecteurs habituels. Cependant, comme nous l'avons vu, le roman du Stricker ne fut pas sans influence sur la littérature de son pays, et c'est surtout, semble-t-il, en imitant ce roman que quelques poètes du XIIIe siecle osèrent composer des poèmes bretons de pure invention allemande.

DURMART LE GALLOIS.

L'auteur de Durmart le Gallois nous est inconnu. Son poème, quoique offrant d'assez remarquables qualités de composition et de style, paraît avoir été peu répandu; on n'a relevé jusqu'à présent, dans les littératures française et provençale, si riches en allusions aux romans célèbres, aucune mention qui s'y rapporte. Nous en avons trouvé cependant une, mais bien postérieure, dans le Débat des deux Amants, de Christine de Pisan; c'est même, en quelques vers, une sorte de résumé du poème, qui prouve que Christine l'avait lu, et par conséquent qu'il n'était pas oublié à la fin du XIVe siècle. Citant plusieurs héros que l'amour rendit vaillants, Christine dit :

Et le Galoys
Durmas vaillant, qui fu fils au bon roys
Danemarchois, celluy ot si grans roys
De prouesse que plus n'en orent trois.
Je vous demande
Que il perdy, quand la royne d'Irlande
Prist a amer, et tout en sa commande
Il se soubzmist, dont passa mainte lande

Paris (P.), Les Manuscrits françois, t. V, p. 164.

Pour lui conquerre
Son royaume, et mena si grant guerre
Qu'il le conquist et lui rendi sa terre.

Mais ce témoignage est isolé. Le poète, il est vrai, dit en terminant son récit :

V. 15980. Ci fine l'ystoire et li conte :
Mainte gent le prisent et loent,
Et molt volentiers dire l'oent.

Mais ce succès se bornait sans doute à des lectures faites dans un petit cercle. L'auteur se plaint, dans un passage curieux, mais assez obscur, de la décadence du goût à son époque. « Autrefois, dit-il, ceux qui faisaient les beaux dits, ceux qui « savaient bien composer les chansons et les histoires, étaient « en grand prix, et recevaient les riches dons. Aujourd'hui je « vois partout des gens sans sérieux et sans art, « une voide « gent sans mestier », qui prétendent à de beaux présents, « mais n'ont aucun titre à en recevoir. L'un dit : Je suis au roi; « l'autre, qui ne sait que crier et se chamailler, dit : Je vais « de tournoi en tournoi. Un autre contrefait le « sot sage », « avec des mots frivoles et niais... La plupart ne servent « qu'à porter de folles et vaines paroles d'amour... Et ils se « figurent qu'ils ont un grand mérite et que les beaux dons « leur sont dus; pour savoir imiter l'homme ivre on demande « maintenant une robe de vair, » etc. (v. 15086 et suiv.). Le poète n'est pas de ces gens-là : il prétend respecter son art et soigner son style; il revient à plusieurs reprises sur l'importance qu'il attache à son travail et sur le mérite qu'il s'attribue. Dès le début, il nous prévient qu'un homme qui sait dire « de beaux mots » doit chercher un public capable de l'apprécier : il y a des gens qui blâment sans raison et sans être en état d'amender; cela n'est que désagréable; mais il faut s'adresser à des auditeurs qui sachent bien reprendre et bien corriger. Le défaut que notre poète dit avoir surtout à cœur d'éviter, c'est la prolixité. Je veux, dit-il dès les premiers vers,

V. 14. D'un roial conte d'aventure
Commencier et dire briément
Sans anuioz alongement.

Ailleurs, s'excusant de ne pas rapporter tout l'entretien de certains personnages, il ajoute :

Car cil n'est mie bons contere V. 6075.
Qui trop alonge sa matere.

Plus loin : Si, dit-il, je vous racontais tout le voyage de Durmart,

Ce seroit parlers por noient : V. 9095.
Trop i aroit d'alongement.
A grant matere bien descrire
Covient de mainte chose dire,
Mais on i doit parler briément
Et bien fornir ce c'om enprent.

Malheureusement, ici comme dans bien d'autres poèmes du moyen âge, ces sages réflexions sur les avantages de la concision ne font que mieux ressortir combien la pratique est opposée à la théorie. Sur un sujet, en somme assez pauvre, l'auteur de Durmart n'a pas rimé moins de seize mille vers, et il aurait pu facilement en économiser la moitié. Toutefois il faut reconnaître que son style est toujours clair, correct, et parfois élégant, sinon original, que ses descriptions sont assez vives, et que les longs monologues qu'il prête à ses personnages prouvent une certaine finesse dans l'analyse des sentiments.

Il avait certainement lu Chrétien de Troies, et il l'imite visiblement. Dans un combat auquel prennent part les chevaliers de la Table ronde, le poète, par un artifice bien souvent employé depuis Homère, fait nommer les principaux d'entre eux à Durmart, qui les combat, par un compagnon à lui qui les connaît. Les traits qui distinguent chacun d'eux sont empruntés aux poèmes de Chrétien : Ivain, le cheva- V. 8402 et suiv.
lier au lion, porte, ainsi que tous les siens, des lions sur son écu; Perceval cherche le graal et la lance (de même v. 7375, les dames admirent Perceval, mais elles n'espèrent rien de lui, car, tout entier à la quête du saint graal, il est voué à la chasteté); Érec, bien que de lignage royal, a épousé une pauvre fille, etc. A un moment où il nous

montre Durmart chevauchant tout rêveur, le poète ajoute, par allusion à un des plus célèbres passages du Conte du graal :

V. 3741. Onques Percevaus li Galois
Ne fu de penser si destrois
Quant le vermel sanc remira.

Comme Chrétien, il a tenu à faire admirer dans son héros, à côté d'un courage à toute épreuve, d'une force et d'une adresse extraordinaires, la bonté, la douceur, la justice, la fidélité en amour, et par-dessus tout la courtoisie, ce mot qui exprimait à la fois l'exercice de toutes les vertus sociales et la perfection des manières. Par là déjà son roman, comme ceux de son modèle, peut passer pour une sorte de roman moral, de Télémaque ou de Cyropédie à l'usage des jeunes chevaliers et surtout des princes; et, cette application morale, l'auteur, en terminant, n'hésite pas à la faire lui-même, en s'adressant aux rois, ducs, comtes et barons, qui doivent trouver dans son récit l'exemple de la conduite qui leur convient. Mais ce qui distingue d'une façon assez remarquable notre anonyme de la plupart de ses émules, c'est qu'il ne cherche pas seulement à présenter un modèle accompli des vertus mondaines; il veut encore y joindre, bien que l'accouplement soit malaisé, la perfection chrétienne. Il a symbolisé cette dernière tendance dans une invention assez
V. 1508. froide, mais fort claire. Sortant de chez son père pour commencer sa carrière chevaleresque, Durmart rencontre un arbre dont les branches sont chargées de « chandelles » reluisant dans la nuit comme des étoiles; au sommet de l'arbre est un enfant nu, qui brille plus que l'arbre lui-même. Durmart veut s'approcher, mais tout disparaît, et une voix lui apprend qu'il reverra l'arbre et qu'il recevra alors des ordres qu'il devra exécuter. En effet, quand il a mené à bonne fin l'aventure qui est le sujet du roman, quand il est époux
V. 15556. et roi, il revoit, à la chasse, l'arbre merveilleux, et il reçoit de la voix l'ordre d'aller à Rome, où le pape lui expliquera sa vision, et, dorénavant, « de servir le grand roi qui récompense

« tous les services. » Durmart va à Rome (il la délivre de Sarrasins qui l'assiégeaient; ce qui est une imitation de plusieurs chansons de geste), et le pape lui fait comprendre, en effet, que l'enfant est Jésus-Christ, l'arbre le monde, et que les chandelles dont les unes avaient une flamme sombre et se sont éteintes en fumant, tandis que les autres brillaient purement et se sont élancées vers le ciel, sont les âmes des mortels. Durmart, édifié, cherche, par toutes ses actions subséquentes, à plaire à Dieu autant qu'au siècle. Encore ici c'est Chrétien qui a servi de modèle. Si dans Érec, dans Ivain, dans Cligès et surtout dans Lancelot, il a célébré la chevalerie entièrement mondaine; s'il n'est pas, suivant l'opinion de plusieurs critiques, l'auteur de la légende ascétique de Guillaume d'Angleterre, le poète champenois a donné dans le Perceval l'exemple, peu suivi au moins en France, de la fusion dans un même idéal des qualités du chevalier et des vertus du chrétien. L'arbre symbolique de Durmart est imité de divers épisodes du Conte du graal. Seulement notre auteur n'a pas su mêler intimement les deux éléments qu'il voulait associer : l'élément chrétien est demeuré tout extérieur et pourrait être supprimé sans que le poème en souffrît le moins du monde. La pensée de l'auteur n'en est pas moins sérieuse; on le voit aux vers de la fin, où il demande pardon à Jésus-Christ des fautes qu'il a pu commettre; on le voit surtout au ton général du récit, qui, bien qu'étant une histoire d'amour, ne présente, sauf dans l'épisode du début, où le héros est sévèrement blâmé par le poète, ni une expression, ni même une situation contraire à la décence. La scène la plus vive qui se passe entre la reine d'Irlande et son amant est celle où elle lui donne trois baisers pour le réveiller sans bruit, parce qu'il courrait un grand danger si on le trouvait endormi. Le poète a eu soin de donner à la reine cette excuse, et il n'indique que par une allusion bien légère qu'elle eut peut-être quelque plaisir à se la donner elle-même :

Voyez ci-dessus, p. 23.

Molt le vit bel en son dormant, V. 2269.
Car contre la lune luisant

Pot bien sa façon remirer.
Je ne sai pas adeviner
S'ele ot talent de lui baisier,
Mais por docement envellier
Le baisa la belle trois foiz.

Cette réserve n'est pas habituelle dans les romans du genre de celui qui nous occupe; le poète l'a rendue plus facile à ses amants et à lui-même en les tenant presque constamment séparés jusqu'au jour de leur mariage. A l'occasion de cette cérémonie, il exprime sur le mariage et l'amour des idées qui sont le simple langage du bon sens, mais qui sont curieuses en ce que le ton polémique du poète prouve qu'elles étaient contraires à l'opinion la plus répandue dans
V. 14995. les cercles aristocratiques pour lesquels il écrivait. « En gé- « néral, dit-il, on blâme ceux qui épousent leurs amies; mais « parler ainsi c'est prouver qu'on n'aime pas véritablement. . . « Quand on aime bien, on doit préférer la joie qui vous est « donnée à celle qui vous est seulement prêtée. Celui qui « n'épouse pas son amie est en grand danger : un autre peut « la lui enlever et l'épouser sous ses yeux. . . . . Prendre son « amie pour femme, c'est s'en assurer la possession pour tou- « jours. . . . . Celui qui refuse d'épouser celle qu'il dit aimer « ne l'aime guère, et, en vérité, bien des gens font mine « d'aimer qui ne savent ce que c'est. » Or, dans le code de la galanterie conventionnelle de la société élégante, au XIIe et au XIIIe siècle, l'article premier était, on le sait, que l'amour ne peut exister entre mari et femme. Notre auteur au rebours : il nous raconte dans l'introduction de son roman la liaison de Durmart, encore tout jeune « varlet », avec une dame de la cour du roi son père; mais il n'a que du mépris pour ces amours qui, outre qu'elles sont coupables, ne peuvent pousser à aucune prouesse, et il fait montrer la vraie voie à Durmart par son père, dans des vers qui méritent d'être cités :

V. 467. « Filz de roi doit estre loialz,
Dignes et vrais et de cuer halz;
Ne doit estre luxurios,
Quar c'est uns plais vilz et hontos.

Tu fais pechié molt desloial
De la feme le seneschal
Que tu tiens. . . . .
E ! quar laisse ester ta folie :
Tu feras sens et cortoisie. . .
N'est pas amors de fil a roi
Vers la feme d'un vavassor.
Filz de roi doit avoir amor
A haute pucele roial
Ou a roïne emperial. . .
Quant je fu jones, je tendi
A fille a roi de haut parage,
Tant que je l'oi par mariage :
C'est vostre mere; je l'ain tant
Que tos jors va l'amors croissant. »

L'affection conjugale des parents de Durmart l'un pour l'autre n'est égalée que par celle qu'ils lui portent et celle qu'il a surtout pour sa mère, dont il se déclare le chevalier, et à laquelle il envoie en hommage les prisonniers qu'il fait ou les tyrans dont il triomphe.

Les sentiments et les manières de voir que l'auteur de Durmart exprime dans son poëme en font le principal intérêt. L'intrigue, avons-nous dit, en est assez pauvre ou au moins très simple; elle n'en est pas plus vraisemblable pour cela. Durmart, fils de Jozefent, roi de Galles et en même temps de Danemark, décidé à quitter l'oisiveté où un amour mal placé le retenait et à se distinguer par ses hauts faits, entend parler avec admiration, par un pèlerin, de la beauté de la reine d'Irlande. Il en devient aussitôt épris, quitte la cour de son père après avoir été armé chevalier, et passe en Irlande. Mais en Irlande il y a, paraît-il, tant de rois et de reines que personne ne peut le renseigner sur celle qu'il cherche. Il rencontre un jour une demoiselle d'une beauté merveilleuse, accompagnée d'un chevalier dont la stature dépasse l'ordinaire; il se joint à eux. La demoiselle lui raconte qu'elle se rend à la ville de Landoc, où, tous les ans, le preux Cardroain expose un épervier, dont peut se saisir celle qui prétendra être plus belle que son amie Ide; seule-

ment elle devra avoir un chevalier qui soutienne ses prétentions contre Cardroain. Nous avons déjà vu plus d'une fois cet épisode, qui paraît pour la première fois dans Érec; il a toute l'absurdité qu'on rencontre trop souvent dans les « contes de Bretagne » : la beauté se constate et ne se prouve pas, surtout de cette étrange manière; et quoi de moins conforme à la dignité et à la modestie d'une femme que l'auteur prétend élever au-dessus de toutes les autres, que de traverser toute l'Irlande pour venir se faire déclarer belle, moyennant que le champion qui l'accompagne sache mieux se battre que Cardroain? Quoi qu'il en soit, on arrive à Landoc; la demoiselle inconnue saisit l'épervier; Cardroain l'arrête, le grand chevalier menace Cardroain s'il ne laisse aller et la demoiselle et l'oiseau; mais comme Cardroain, au lieu de céder, s'apprête à la joute, ce « grand clocher », comme l'appelle plus tard un des personnages (v. 2464), se refuse au combat, qu'il espérait éviter par ses menaces et son aspect terrible, et va laisser conduire en prison la demoiselle tout en pleurs, quand Durmart intervient. Il tue Cardroain, et, grièvement blessé lui-même, part cependant en hâte, avec la demoiselle qui porte l'épervier désiré sur son poing, parce qu'on l'a prévenu que le frère de Cardroain, Brun de Morois, voudrait venger son frère. En route, il désarçonne le grand chevalier, qui a cru que Durmart, affaibli par ses blessures, ne pourrait lui résister; mais, atteint par Brun de Morois, il lui expose qu'il ne peut le combattre dans l'état où il est, et lui demande un répit, que celui-ci lui accorde. Durmart et sa belle compagne arrivent à une tente, dressée dans une clairière de la forêt, où une demoiselle savante en l'art de guérir panse si bien les plaies du Gallois qu'en trois jours il les a oubliées. Or cette demoiselle a un ami, nommé Gladinel, qui est allé combattre un tyran aussi redoutable que cruel, le « Félon de la Garde », et qui ne revient pas. Durmart, on le devine, va attaquer le Félon, l'envoie à sa mère, et délivre Gladinel qui était prisonnier.

Ici prend fin la première des trois parties dont, avec l'in-

troduction et l'épilogue, se compose notre roman. Durmart veut revenir à la tente où il a laissé les demoiselles; mais il se trompe de chemin et s'en éloigne de plus en plus. Pendant une année environ il erre par l'Irlande et l'Angleterre, couvrant son nom de gloire, remportant le prix des tournois, délivrant des princesses, exterminant des brigands, mais rongé de souci; car il a appris trop tard que la demoiselle à l'épervier n'était autre que la belle reine d'Irlande dont il était épris avant de l'avoir vue, qu'il adore après avoir passé quelques jours près d'elle, et qu'il ne peut arriver à retrouver. On voit qu'ici l'invraisemblance touche au comique. Enfin, un jour, il fait une rencontre qui décide de son sort, et avec laquelle s'ouvre la troisième partie du récit (v. 10407).

Il est en Irlande, dans une contrée sauvage; il voit, au milieu d'un pays ravagé, des ruines de villes récemment détruites par l'incendie, des débris de châteaux et d'églises; sur les routes il trouve des cadavres sans sépulture. Il apprend d'un chasseur que ces contrées appartiennent à la belle reine d'Irlande, et qu'elles viennent d'être dévastées par son ennemi, le roi Nogant. Ce roi n'était autre que le grand chevalier qui avait si mal défendu la reine à Landoc, et qui, aussi méchant que lâche, avait juré de se venger du mépris qu'elle lui témoignait depuis lors. Abandonnée par beaucoup de ses vassaux, la reine s'est enfermée dans la seule ville qui lui reste, Limeri, où elle est assiégée; la garnison qui y est avec elle n'ose pas faire de sorties; mais en avant de la ville se trouve une forteresse, bâtie au milieu de l'eau, appelée le Château des Moulins, parce qu'elle protège les moulins où se fabrique le pain de la ville. Là s'est enfermée une poignée de jeunes gens, commandée par un écuyer appelé Procidas, et qui ne craint pas de sortir parfois de son fort pour harceler l'ennemi. Durmart se fait conduire dans ce château, devient le chef des courageux jouvenceaux, accomplit avec eux des exploits éclatants, mais où la prudence du capitaine consommé accompagne toujours la hardiesse, et n'hésite pas à armer chevaliers un certain nombre de ses

braves compagnons. La reine, qui a su le nom de ce défenseur inattendu, et qui retrouve en lui son libérateur d'autrefois, ce chevalier qui l'aimait sans la connaître, qu'elle avait aimé en le voyant, et dont elle avait tant pleuré la perte, assiste du haut des créneaux de la ville aux prouesses de Durmart et rouvre son cœur à toutes les espérances; mais, craignant d'éveiller la jalousie de ses barons, elle ne laisse pas voir qu'elle connaît ce chevalier aux léopards qui excite l'admiration de tous. Cependant Nogant, désespérant de prendre la ville malgré la supériorité de ses forces, envoie demander son appui à Arthur, en lui faisant croire que la reine qu'il assiège est une barbare, ennemie de la foi chrétienne, et en lui promettant vingt châteaux et l'hommage lige pour son royaume. Arthur et ses preux arrivent devant Limeri. Les combats recommencent plus brillants que jamais (le poète sait mettre d'ailleurs, dans leur description, de la variété et un certain intérêt), et nous voyons Durmart humilier successivement les plus célèbres champions de la Table ronde et désarçonner Gauvain lui-même. L'auteur de chaque nouveau roman, nous l'avons dit, se croyait obligé d'immoler ainsi les renommées les mieux consacrées à la jeune gloire qu'il célébrait; mais ces succès, à la fois trop précoces et trop peu vraisemblables, font souvent sur le lecteur une impression toute contraire à celle qu'ils sont destinés à produire. Enfin, Arthur veut avoir une entrevue avec la reine Fenise (on ne nous dit son nom qu'à ce moment), et il apprend qu'il a été trompé, qu'elle est fort bonne chrétienne, et que le roi Nogant lui fait la guerre contre tout droit. Nogant veut soutenir ses dires, mais, défié par Durmart, il s'enfuit pendant la nuit, et va se cacher dans un château au fond de l'Irlande, où on ne le poursuit pas. Durmart, comme on le pense bien, épouse la belle Fenise, et chacun rentre dans son pays.

L'épilogue, après nous avoir parlé du bon gouvernement du roi Durmart, nous fait connaître le couronnement édifiant que reçut une si belle vie. Nous avons déjà parlé de cette fin du poëme, et des réflexions morales et pieuses par

lesquelles l'auteur le termine. De toutes les vertus mondaines ou chrétiennes qu'il recommande, il n'en est aucune qu'il mette au-dessus de la largesse, fort en décadence, à ce qu'il assure, chez ses contemporains; et par là, comme par plusieurs autres traits, il se révèle à nous comme un de ces ménestrels qui vivaient des libéralités des grands. C'est pour un seigneur, sans doute pour un prince, qu'il a composé son roman.

On a fait remarquer avec raison, dans Durmart, l'unité de la composition et la symétrie de la disposition. On ne quitte pas un instant le héros principal pour en suivre d'autres, comme il arrive dans plus d'un roman semblable, et, ce qui est encore plus rare, toutes les aventures par lesquelles il passe ont un lien direct avec le sujet essentiel du poème, son amour pour la reine d'Irlande et son mariage avec elle. A ce mérite de l'unité il en faut joindre un autre, que l'éditeur a judicieusement relevé : on ne trouve dans Durmart, sauf un ou deux traits accessoires imités des romans consacrés (par exemple, le héros s'assied impunément dans une « chaire » où nul ne peut s'asseoir sans perdre la raison, à moins qu'il ne soit un chevalier parfait), aucun élément merveilleux. « Au lieu de fée, nous avons une jeune et charmante « reine; au lieu de géants, de simples brigands ou des hommes « aussi lâches que grands, comme Nogant; au lieu de châ- « teaux magiques, des manoirs très réels; peu de monstres, « de dragons, d'enchanteurs, d'objets fées..... On peut sou- « tenir que, pour le lecteur du moyen âge, cette suppression « du fantastique et du surhumain diminuait le charme poé- « tique du conte; mais l'histoire littéraire doit savoir gré à « l'auteur des efforts qu'il a faits dans ce sens : le roman entre « dans une nouvelle voie, meilleure et plus conforme à l'art « que l'ancienne. » Durmart, p. 513.

C'est précisément ce caractère prosaïque du récit, joint à la pauvreté de la fable, qui empêche, à notre avis, de croire que l'auteur de Durmart a puisé, pour l'écrire, dans la tradition celtique. L'éditeur pense qu'il existait avant notre poème une légende de Durmart le Gallois. Que pouvait-elle

bien raconter? En laissant de côté les épisodes, le roman se réduit à ceci : un chevalier s'éprend d'une reine sans l'avoir vue, la rencontre sans la connaître, la perd, et enfin, l'ayant aidée à reconquérir son royaume envahi, devient son époux. Ce sont là des incidents bien communs et bien peu saillants pour avoir fourni une véritable légende. Il est bien plus naturel d'en attribuer au poète, non pas même l'invention, mais la réunion. S'éprendre d'amour pour une princesse lointaine sur le seul bruit de sa beauté est un trait qui se retrouve dans les fictions romanesques de tous les peuples, et il n'y a aucun lieu de soupçonner, avec l'éditeur, dans la biographie, fabuleuse à notre avis comme au sien, du troubadour Geoffroi Rudel, la source où notre poète l'aurait puisé. C'est cependant la seule chose qui, dans Durmart, sorte quelque peu de la banalité ordinaire des récits de ce genre; pour plusieurs des autres épisodes, l'éditeur lui-même a montré qu'ils sont imités de romans antérieurs, notamment de ceux de Chrétien, et il ajoute avec raison qu'on pourrait sans doute trouver de semblables modèles à bien d'autres traits du poème. Nous avons donc là, taillée sur le patron général des romans d'origine celtique, une composition toute française, dont l'auteur ne connaissait sans doute aucunement les sources galloises ou bretonnes où avaient puisé ses prédécesseurs.

Durmart, p. 502.

Fidèle à la tradition qu'il trouvait établie, il met en Angleterre et en Irlande la scène de son récit. La façon dont il traite la géographie de ces pays mérite d'être examinée, car elle peut nous éclairer sur le lieu où il vivait. Il admet un roi de Galles, Jozefent, contemporain d'Arthur, ce qui choque les idées habituellement reçues; il attribue à ce même Jozefent, du chef de sa femme, le royaume de Danemark. La capitale de Jozefent est appelée simplement la Blanche Cité, ce qui paraît un nom de fantaisie; cependant le poète nomme à d'autres endroits la ville connue de Bangort (Bangor) comme résidence de ce roi. Les noms de Benevic (Berwick), Galvoie (Galloway), Arondel, et autres qu'il cite, lui étaient connus par les romans antérieurs où ils figurent;

mais nous n'avons trouvé que chez lui la forme, d'ailleurs correcte, de Glastingebieres (écrit aussi dans le manuscrit Glatingebieres, Gladingesbieres et Glandingesbieres) pour Glastonbury (anglo-sax. Glaestingabyrig), dont il fait à plusieurs reprises le séjour du roi Arthur. De l'Irlande il n'a évidemment qu'une connaissance très vague, et qui se borne à peu près à savoir qu'elle est séparée de l'Angleterre par la mer : il en nomme cependant trois villes, Duveline (Dublin), souvent mentionnée dans les romans, Limeri (Limerick), et Landoc, que nous ne savons pas identifier. Rien dans tout cela, à notre avis, n'autorise à penser que l'auteur de Durmart ait eu des Îles Britanniques une connaissance personnelle.

La langue du poème, telle qu'on peut la reconnaître, non en se fiant au texte du manuscrit, très altéré dans ses formes grammaticales, mais en étudiant les rimes, ne permet pas d'ailleurs de voir dans cet auteur un Anglo-Normand. Elle présente les caractères du parler usité dans la région de la France qui correspond à peu près à la Picardie. C'est dans cette région et dans celles qui l'avoisinent qu'a été, au XIIIe siècle, le siège de la plus grande activité poétique; c'est pour les princes puissants et généreux de la Flandre, du Hainaut, du Boulonnais, qu'ont été composés notamment la plupart des romans d'aventure sur lesquels nous possédons quelques renseignements précis : c'est pour l'un d'eux que travaillait l'auteur de Durmart.

L'imitation flagrante de Chrétien de Troies, que nous avons signalée dans son œuvre, ne permet pas de le croire antérieur au commencement du XIIIe siècle; mais la couleur ancienne du langage, la bonne qualité du style, la pureté des rimes et pourtant l'absence des recherches puériles des versificateurs plus récents nous empêchent de le faire descendre plus bas. Nous avons dans l'auteur de Durmart un contemporain, sans doute un peu plus âgé, et probablement un compatriote de Gui de Cambrai, de Gerbert de Montreuil et de Raoul de Houdenc.

Signalons, en terminant, quelques traits intéressants pour

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'histoire des mœurs, des idées ou de la littérature. Durmart, entrant dans la chambre de la « seneschacesse » dont il est épris, la trouve seule, qui

V. 236. En un romans list et aprent.

C'est un tableau qu'a souvent tracé Chrétien de Troies dès le XIIe siècle.

A plusieurs reprises il est parlé des divertissements que prennent les chevaliers pendant et après leurs repas : la musique y tient toujours la première place; par exemple :

V. 368. Après mangier ont fait oster
Les tables, quant il en est tans;
Li plusor font vieler chans
Et li alquant notes harper;
Et li plusor volent joer
As dés, as tables, as eschès.

Les lais, exécutés sur la harpe, sont l'objet de mentions particulièrement fréquentes; ainsi :

V. 3225. Une harpe fait [la damoisele] aporter.
Si commence un lai a harper;
Molt le savoit plaisanment faire;
Bien sot les notes a fin traire
Et bien les savoit commencier
Et bien monter et abaissier.

Voyez encore les vers 6153, 6225, etc. Les lais font partie de la description suivante d'un dîner, que nous citons à cause de certains mots curieux qu'elle présente, et parce qu'elle est assez complète. On remarquera que le dîner est entièrement maigre; en effet, le poète, deux cents vers plus haut, nous avait prévenus que Durmart était arrivé un vendredi dans le château où il est si bien reçu :

V. 6337. Li mangiers fu plaisans et nès,
De bons poissons noveaz et frès :
Lamproies orent et saumons,
B(r)ars et mulès et estorgons,
Et bons lus socis a planté
A un bon poivre geroflé

Qui fu destemprés a canele;
Si ot chascuns doble esquiele.
Bons vins orent et clers et sains,
Et bons raspés de toneas plains;
Si ont de maint desduit parlé
Anchois qu'il se soient levé;
Et tant com li mangiers dura,
Une damoisele harpa
Notes et lais molt plaisanment.
Après mangier lues erranment
Les tables ostent li vallet,
Si levent por estre plus net
Cil et celes qui mangié ont.
Laituaires aporter font
D'espisces et de gingebras;
A copes d'or et a henas
Lor a om le vin aporté,
Si boivent a lor volenté...
Chans et notes font vieler
Qui molt plaisent à escolter.

Le poète, il faut le dire, saisit trop souvent l'occasion de faire de ces descriptions, qui, paraît-il, plaisaient aux auditeurs malgré leur monotonie. La suivante est celle de la ville de Morois (Melrose), qu'on peut rapprocher de morceaux semblables dans d'autres poèmes; on y remarquera la mention du pavage :

Me sire Durmars regardoit V. 4399.
La ville qui trop bele estoit :
Car les rues sont grans et lees,
Si estoient totes pavees...
Molt i ot maisons bien ovrees,
Palais et sales fenestrees,
Crotes et votes et celiers,
Chambres et loges et soliers,
Molins et mostiers et chapeles,
Jardins et cleres fonteneles.

Dans le récit du grand tournoi où Durmart se couvre de gloire, il y a des traits qui se retrouvent ailleurs, mais qu'il est bon de relever. Les tournois n'étaient pas recherchés uniquement par amour de l'honneur et par désir

de plaire aux dames : c'étaient des jeux d'argent, où l'on faisait de gros profits. On s'emparait des armes et des montures de ceux que l'on désarçonnait, et on les prenait eux-mêmes pour les mettre à rançon. Notre poète nous présente, il est vrai, les chevaliers de l'ancien temps comme si désintéressés et si galants qu'ils envoyaient aux dames tout ce qu'ils gagnaient de la sorte (v. 7651 et suiv.); mais c'est là assurément un tableau tout idéal; ailleurs même il nous montre les rixes causées par l'avidité de ceux qui se disputent le butin :

V. 8614.

Après commencent a chacier
Cil qui les gaains convoitoient :
Li un as altres les toloient, etc.

L'éloge de cet ancien temps, que les poètes peignaient à leur guise, est un lieu commun des romans du moyen âge; notre poète ne l'a pas laissé échapper :

V. 1481.

Adont tenoient les grans cors;
Li siecles n'estoit mie sors,
Quar on donoit les riches dons
Jolis estoit trestos li mons,
Ce devoit molt a la gent plaire.
Or est li siecles d'altre afaire :
Quar li riche home sunt malvais,
N'aiment fors riotes et plais.
Qui set losengier et mentir,
Reponre et mucier et trahir,
Cil parole a cort baudement.

Aussi beaucoup de gens, qui ne se sentent pas capables d'accomplir les prouesses des anciens, ne veulent pas en admettre la réalité; le poète les invective dans un passage assez curieux :

V. 10385.

Molt vat vigors, molt vat proece,
Et molt doit om hair perece . . .
Se li Galois n'eüst erré
Et as armes son cors pené,
De lui ne fust nus beaz dis fais,
Nient plus que des nices malvais

Qui les hystoires pas ne croient
Por ce que faire n'oseroient
Les grans proeces que cil firent
Qui de haute uevre s'entremirent. . . .

Notre poète a, comme on le voit, un goût marqué pour les réflexions morales. Celle-ci, qu'il met dans la bouche de son héros, est aussi juste dans le fond qu'heureusement exprimée :

« . . . Je n'ai pas la dignité V. 5151.
Que je sache tot le secré
De fine amor entierement :
Ne le sevent guère de gent.
Tez quide estre d'amor laciés
Qui n'en fu onques aprochiés;
Mais une volentés trop vaine
Les plusors sorprent et demaine :
Lues desirent ce que il voient,
Et assés requierent et proient,
Et adès ne lor en sovient.
Si faite gent si n'aiment nient :
Desireor sunt apelé,
Ensi doivent estre nomé. »

Citons encore une expression assez originale sur ce même sujet :

Lors s'en parti en sospirant, V. 5199.
Et si vaist des iex larmoiant :
Siffaites larmes et telz plors
Claime jo reliques d'amors.

Le poète, qui met si haut l'amour loyal, aime en tout la simplicité; il s'élève contre les femmes qui se fardent, et fait à ce propos une comparaison qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'art :

Blanche estoit comme flors de lis,
Mais ce ert de droite nature :
Sor li n'avoit atre tainture.
A visage de crucefiz
Avient li tains et li vernis,
Mais dame ne s'en doit meller.

Notons enfin une particularité qui montre combien ces romans, destinés à la haute société, sont soumis aux conventions qui y régnaient. Tant que son héros est « varlet », le poète l'appelle simplement Durmart; mais à partir du moment où il est fait chevalier, il ne le nomme pas une seule fois, quelque gêne qu'il en doive éprouver pour la facture de ses petits vers, autrement que « mon seigneur Durmart » (ou « mes sire Durmars, » au cas sujet). Les autres chevaliers qui figurent dans le récit ont aussi leur nom précédé de ce titre, qui était dû à tout chevalier. Le poète se permet quelquefois de l'omettre devant les noms les moins illustres; mais Gauvain, Ivain, etc., n'en sont jamais privés. L'écuyer Procidas, que Durmart fait chevalier, est aussi, à partir de ce moment, toujours appelé « mon seignor Procidas ».

Voyez ci-dessus, p. 36.

Le roman de Durmart le Gallois nous a été conservé dans un seul manuscrit, qui se trouve à la bibliothèque de Berne sous le n° 113, et provient, par l'intermédiaire de Bongars et de Pierre Daniel, de la bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire, pillée, comme on sait, en 1562. Dans ce volumineux manuscrit, qui contient beaucoup d'autres choses, notre roman avait passé presque inaperçu. Il y a une quinzaine d'années, un jeune philologue allemand, aujourd'hui professeur à Marbourg, M. Edm. Stengel, le lut, en reconnut l'intérêt et en prit copie. Il l'a publié en 1873 dans la Bibliothèque du Cercle littéraire de Stuttgart, qui contient déjà tant d'ouvrages intéressant notre vieille littérature, et dont il forme le 116e volume. L'éditeur a joint au texte une très bonne description du manuscrit, des remarques littéraires intéressantes, une étude linguistique qui laisse à désirer, et des notes lexicographiques auxquelles il a donné une disposition singulière, dont l'incommodité est compensée par un index alphabétique. Le texte lui-même, ainsi que les notes, présente des traces assez nombreuses d'inexpérience et aussi de précipitation; la ponctuation notamment, à laquelle les éditeurs d'anciens textes ne sauraient attacher trop d'importance, est traitée avec une fâcheuse négligence. Toutefois, ces fautes trouvaient de grandes atténuations d'une part dans

la jeunesse de l'éditeur, dont ce travail était à peu près le début, d'autre part dans les circonstances de la publication, mentionnées par lui pour excuser les imperfections de son travail. Elles ont été relevées impitoyablement, dans un article d'ailleurs fort instructif, par un autre savant allemand, M. W. Förster, aujourd'hui professeur à Bonn, qui, ignorant la copie prise du poème par M. Stengel, l'avait transcrit de son côté et s'apprêtait à le publier quand il fut désagréablement surpris par la nouvelle qu'une édition était sous presse. M. Förster se borna à insérer dans un journal littéraire une analyse de Durmart, accompagnée de quelques bonnes remarques, et soumit plus tard à une critique acérée le volume de son concurrent.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien, 1874, p. 134-162.

Jahrbuch für romanische Literatur, t. XIII, p. 65-81.

Pour lire couramment Durmart, il est bon de reporter dans l'édition les corrections de M. Förster, dont les unes sont des conjectures le plus souvent très plausibles, les autres les leçons restituées du manuscrit[1].

FERGUS, OU LE CHEVALIER AU BEL ESCU.

Voyez t. XIX, p. 654-665.

Depuis la notice de l'Histoire littéraire, le roman de Fergus (et non Frégus) a été imprimé deux fois, une première fois en 1841, à Édimbourg, pour l'Abbotsford Club, par M. Francisque Michel; une deuxième fois, en 1872, à Halle, par M. Ernest Martin. La première édition est faite d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, français

[1] Depuis que cet article a été écrit, il a paru une dissertation d'un élève de M. Stengel, M. Leonhard Kirchrath, intitulée : *Li romans de Durmart le Galois in seinem Verhältnisse zu Meraugis de Portlesguez und den Werken Chrestiens de Troies* (Marbourg, 1884). L'auteur s'efforce de mettre en lumière les ressemblances qu'il a remarquées entre Durmart et Meraugis, et conclut que l'auteur de Durmart a imité Raoul de Houdenc; l'inverse, étant donné le style des deux poètes, nous paraîtrait au moins aussi vraisemblable. Il croit aussi que, dans l'épisode de l'épervier, l'auteur de Durmart a imité celui du Bel Inconnu. Dans une seconde partie, M. Kirchrath prouve que l'auteur de Durmart a souvent imité le Conte du Graal de Chrétien de Troies; mais il ne veut pas qu'il ait connu les autres romans du poète champenois, ce qui, au moins pour Érec, est bien peu vraisemblable.

1553, seul connu alors; le texte de la seconde est établi sur la comparaison de ce manuscrit avec un autre, plus ancien et meilleur, qui appartient à M. le duc d'Aumale. En outre, l'imitation flamande de notre roman, Fergus, a été imprimée à deux reprises, en 1838 et en 1882.

Jonckbloet, Geschiedenis der nederl. Letterkunde in de Middeleuwen, t. I, p. 309.

L'article de l'Histoire littéraire attribue au même auteur, Guillaume, clerc de Normandie, le roman de Fergus, le Bestiaire divin (imprimé depuis par M. Hippeau), le Besant de Dieu (publié depuis par M. Martin) et deux contes, La Male Honte et Le Prêtre et Alison. Diverses études récentes ont prouvé que l'auteur de Fergus, Guillaume le clerc, n'avait rien de commun avec celui du Besant, du Bestiaire et de plusieurs autres poèmes religieux récemment publiés, Guillaume le clerc de Normandie; que ni l'un ni l'autre de ces Guillaume n'a composé le conte du Prêtre et d'Alison, dont l'auteur s'appelle Guillaume le Normand, et que le conte de la Male Honte est sans doute d'un quatrième Guillaume, établi en Angleterre.

Voyez Romania, t. X, p. 457.

Fergus, éd. Martin, p. XII.

L'auteur de Fergus, qui paraît avoir été originaire de Picardie, avait sans doute aussi passé la mer pour chercher fortune en Grande-Bretagne. Il a poussé jusqu'à l'Écosse : son poème révèle une connaissance assez précise de ce pays, et, comme l'a fort bien montré le dernier éditeur, le poème doit avoir été composé en l'honneur d'un puissant seigneur écossais, probablement le célèbre Alain de Galloway (mort en 1233), descendant d'un Fergus, dont le héros du poème a reçu le nom.

FLORIANT ET FLORETE.

Voyez t. XXVIII, p. 139-179.

On peut consulter, pour le côté philologique de l'étude de ce poème, un intéressant article de M. Förster (voyez Romania, t. IV, p. 511). Sur les rapports du poème avec la Sicile voyez Romania, t. V, p. 112.

GLIGLOIS.

Le poème de Gliglois, conservé dans un manuscrit unique de la Bibliothèque royale de Turin (français L. IV, 23), est inédit et jusqu'à présent complètement inconnu. M. W. Förster, professeur à l'Université de Bonn, a l'intention de le publier; il en a fait prendre une copie, qu'il a soigneusement collationnée et qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer pour cette notice.

Le nom du héros de ce poème, connu par la rubrique « C'est de Gliglois comment il eut grant painne pour « s'amie », avait fait supposer qu'il pouvait s'agir ici de Guinglain, fils de Gauvain, appelé peut-être d'un nom voisin de Guiglois dans l'original français du Wigalois allemand (voyez ci-dessous, p. 194); mais c'était une conjecture erronée : notre poème n'a rien de commun avec celui de Guinglain ou le Bel Inconnu. En dehors du manuscrit qui le contient, on ne le voit mentionné nulle part, à moins qu'on ne veuille lire Gliglois au lieu de Clipois (rimant avec « liegois ») dans un passage de Richard le Beau, où sont rappelés divers romans.

Romania, t. III, p. 110.

Romania, t. IV, p. 479.

Le roman de Gliglois est un roman biographique de la deuxième époque, du genre le plus simple, et il ne contient certainement aucun élément traditionnel. L'invention en est très ordinaire, mais elle n'est cependant pas banale, et ne suit pas aussi servilement que dans d'autres compositions analogues la trace des poèmes antérieurs. L'auteur, en plaçant son action dans le cadre des romans de la Table ronde, lui a donné un caractère assez particulier : son ouvrage, en changeant quelques noms, serait tout aussi bien un roman d'aventure, ou même un roman au sens moderne : le merveilleux n'y joue aucun rôle, et l'on remarque dans toute la conduite du récit, et surtout dans l'exécution, le goût de l'observation réelle, de la peinture, idéalisée naturellement, mais exacte en maint détail intéressant, du milieu où vivait l'auteur et pour lequel il écrivait. La langue est familière, aisée, et l'expression souvent fort agréable. Le

poëme, qui n'a guère plus de 3,000 vers, se lit d'un bout à l'autre avec plaisir.

Gliglois nous est présenté au début comme un jeune bachelier, fils d'un châtelain d'Allemagne. Voulant s'instruire dans la profession des armes, il se rend à la cour d'Arthur pour y «servir» comme écuyer. On l'assigne en cette qualité au meilleur de tous les chevaliers, à Gauvain; ce qui le comble de joie. Peu de temps après se présente à la cour une «pucele», qui mérite parfaitement le nom qu'elle porte, Beauté. Elle a perdu son père et sa mère et possède en commun avec sa sœur aînée la terre de Landemore (ce nom vient de Chrétien et se retrouve souvent dans d'autres romans). Beauté a l'intention de séjourner à la cour, où la reine (qui n'est pas nommée dans notre poëme) lui fait le meilleur accueil. Gauvain s'éprend d'elle à première vue, et, le jour même de son arrivée, assis sur un lit (suivant l'usage) entre elle et la reine, il lui déclare son amour, que Beauté repousse fort nettement. Toutefois la reine, à qui Gauvain se confie, l'engage à ne pas perdre espoir, et lui promet de le servir auprès de sa belle autant qu'elle pourra.

Gauvain s'ouvre à son jeune écuyer et lui propose de l'envoyer servir celle qu'il aime : en voyant l'écuyer, elle pensera peut-être au maître. Gliglois se présente dans les chambres de la reine : toutes les dames l'admirent, et la reine fait de lui à Beauté le plus grand éloge, en ajoutant qu'elle doit être reconnaissante au chevalier qui lui donne un tel servant; mais Beauté ne répond rien. Quant à Gliglois, en s'acquittant de la fonction qui lui a été confiée, il subit le même charme que son maître :

Fol. 65 c. En sus se trait, prent la touaille
Et les bachinz, l'eve li baille
Et la roïne tout avant.
As tables mettent ly servant
Hanas et sel et puiz le pain.
Et Gliglois taille de sa main
Devant Biauté, mout la regarde :

« Dieus! fait il, male flame m'arde
S'onques mais vy plus bele femme!
Se Dieus ait part en la moie ame,
Se g'iere en paradys entrez,
Se me vozist amer Beltez,
Sy venroie jou a ly droit. »

La vue de Beauté le distrait tellement qu'il oublie de « tail-« ler » comme il le doit, ce dont elle le reprend, à sa grande confusion. Cependant un combat se livre en lui : cet amour lui paraît insensé et dépourvu de tout espoir, et il se trouve en outre à blâmer de répondre si mal à la confiance de son maître; mais l'amour est plus fort que tous les raisonnements et grandit sans cesse dans son cœur.

Gliglois avait la charge spéciale, à la cour, de nourrir les oiseaux (s'entend les oiseaux de chasse), et il allait chaque jour à cet effet dans le jardin où était leur demeure. Un matin il s'y est rendu de très bonne heure pour « ap-« pareillyer » les oiseaux et « les pennes afaitier », quand il voit apparaître Beauté, qui, ne dormant pas, est venue dans ce jardin, vêtue seulement d'une chemise et d'un « cort « mantel ». Gliglois la voit et se réjouit, mais, redoutant sa fierté, n'ose sonner mot et s'occupe de repaître un oiseau :

Beltez s'en vait par le gardin : Fol. 67 a.
A une cousture de lin
Commenche a lachier sa chemize.

Il s'agit, comme on le voit plus loin, de passer dans des trous un lacet qui serre sur les côtés ce vêtement intérieur. Nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré ailleurs ce détail de toilette (on sait qu'il est souvent question de « coudre » ainsi ses manches). Beauté a de la peine à accomplir cette opération, et Gliglois lui offre de l'aider. Elle accepte, mais on devine qu'il ne le fait pas sans un grand trouble; Beauté s'en aperçoit et le raille :

« Gliglois, qui onques mais che vit?
Vous devés lachier mes costés,

Et vous estes si trezpensés
Que jou ne say de vouz que dire.
Lachiez moy tost. » Gliglois souspire,
Si recommencha a laichier. . .
Il est ensy comme ly leux
Qui de mengier est desireux,
Quant est devant le faudeïs
Et voit devant luy lez brebiz,
Et si ne puet dedens entrer :
Çou ly fait plus le fain doubler.

Beauté l'interpelle de nouveau, et Gliglois ne peut s'empêcher de lui avouer sa passion. Il est fort mal reçu :

« Vous, lechieres ! qu'avez vous dit ?
Que vous m'amez ? A ! quel delit
J'averoie de vous ! Ahors !
Fors del gardin ! Dehait mes corps
Se jou vostre seigneur nel dy ! . . .
Gardez que ja maiz ne vous voie
En un seul lieu ou que je soie. »

Le pauvre Gliglois se retire, il se sent perdu. Cependant, l'heure du dîner venue, il ose encore, en tremblant, se présenter pour faire son service; Beauté ne lui dit rien, et, malgré sa menace, elle ne le dénonce pas à Gauvain. L'écuyer passe du désespoir à une joie qui remplit son cœur.

Un messager vient à la cour, invitant, de la part de la dame du Châtel Orgueilleux, à un grand tournoi où chaque chevalier devra amener son amie. Gauvain se réjouit, espérant que ses exploits lui vaudront la bienveillance de Beauté, et sur sa bannière il la fait peindre tenant une rose. Gliglois aussi est heureux de ce voyage, où il compte accompagner Beauté et la servir de manière à lui plaire. Pour s'y préparer, il retourne dans son pays et revient avec de l'argent, car il avait beaucoup dépensé, et des vêtements neufs qui font l'admiration de la cour. Mais un cruel désappointement l'attendait. La veille du départ, Gauvain réunit tous ses écuyers, et distribue leur tâche à chacun de ceux qu'il

emmène; quant à Gliglois, il le charge de rester et de s'occuper des oiseaux en son absence. Gliglois bien marri, le lendemain, quand tout le monde est parti, s'apprête cependant à remplir son office; mais en traversant la salle qui mène au jardin, quelle n'est pas sa surprise de voir Beauté à une fenêtre! Elle avait refusé d'aller au tournoi, n'y voulant pas paraître en compagnie de Gauvain. Elle déclare à Gliglois qu'elle irait bien volontiers, s'il se trouvait un chevalier qui l'escortât : le jeune écuyer s'élance dehors et rencontre un chevalier retardataire, fort bien monté et accompagné, tenant un faucon sur le poing. Ce chevalier accepte avec plaisir la proposition de mener Beauté au tournoi, et Gliglois vient l'annoncer à celle-ci, qui part avec l'étranger. A peine se sont-ils éloignés que Gliglois se rend compte qu'en exauçant le vœu de celle qu'il aime il a travaillé contre son intérêt, puisqu'elle s'en va avec un autre et qu'il reste seul. Il se décide à les suivre, et, sans manteau, à pied, court après eux. Il les atteint; le chevalier, qui voit sa fatigue, veut le faire monter sur un des chevaux qu'il mène avec lui; mais Beauté s'y oppose : Le jeune homme, dit-elle, a été chargé par Gauvain, son maître, de s'occuper des oiseaux, et il doit retourner à son poste : Gauvain en voudrait à celui qui l'aiderait à le quitter, et, quant à elle, si l'on donne un cheval à ce « garçon », elle descendra du sien et s'en retournera. Gliglois entend ces dures paroles, mais continue à courir après les chevaucheurs. La chaleur l'accablant, il ôte sa cotte. Le chevalier, pris de pitié, demande encore à Beauté de le laisser monter, mais elle refuse encore. Dans sa conversation avec elle, le chevalier étranger lui remet le faucon, oiseau incomparable, qu'il porte sur le poing, à condition qu'elle le donnera comme prix au mieux faisant dans ce tournoi où ils se rendent. Gliglois suit toujours, et, ses souliers le blessant, il les ôte et court pieds nus. Ils arrivent près d'une chapelle, et Beauté engage le chevalier à s'y arrêter : avant une entreprise comme celle du tournoi, il n'est pas mauvais de prier Dieu.

Ici se place un passage curieux à plus d'un titre :

Fol. 71 d.

Ens el canchiel Biautés s'en va;
Li chevaliers remest de cha
En la nef del mostier errant.
Biautés trova tot escrivant
Le moine qui iluec servoit,
Car d'autre cose ne vivoit
Se de chou non que il escrist.
Biautés s'asit lés lui, si dist :
« Biaus sire dous et de bon aire,
Poriiés vos orendroit faire
Unes lettres que jou volroie
Envoier? — Damoiselle, oie.
— Car les faites dont, sire frere. »
Biautés li conte la matere;
Cil la retint, et en latin[1]
L'a escript ens el parchemin.
Le brief ploia et si le rent,
Et Biautés volentiers le prent,
En s'aumosniere l'a bouté,
Et al moine par carité
Dona cinc sols et pour offrande;
D'iluec part, a Dieu le commende.

Il est intéressant de voir des moines faisant ainsi pour les grandes dames, et dans l'église même, la fonction que les écrivains publics, bien diminués en nombre, remplissent aujourd'hui pour des femmes de condition beaucoup plus humble.

Quand on remonte à cheval, le compagnon de Beauté, voyant les pieds de Gliglois qui saignent, déclare à celle-ci qu'il lui offrira un cheval malgré elle, si elle ne parvient pas à le décider à retourner sur ses pas. Elle demande à lui parler en particulier. Elle lui reproche la folie qu'il montre en l'aimant, et l'exhorte à rentrer. « D'ailleurs, ajoute-t-elle, « nous atteignons un bois; les chevaux vont prendre une « allure plus vive, et vous nous perdrez forcément. — Eh

[1] Le manuscrit porte *et le matint*, mais un *l* semble substitué à l'*m*. La correction est de M. Förster. Il est malheureux que précisément ce passage soit altéré; on ne s'attend pas à ce que la lettre de Beauté soit mise en latin.

« bien! dit Gliglois, en tirant son couteau de sa gaine, au « moment où je vous perdrai de vue, je me tuerai de ce « couteau :

Bien say que j'ere en paradis Fol. 72 c.
Puis que pour vous serai ocis.

« — Si vous voulez mourir pour moi, reprend-elle, je « vous en donnerai un autre moyen. Portez cette lettre à ma « sœur, au château de Landemore, qui est tout voisin, avec « cet anneau d'or, que vous lui montrerez, en lui disant de « ma part qu'elle fasse bien tout ce qui est marqué dans « la lettre. Pour vous, ne vous refusez à rien de ce qu'elle « ordonnera, quand ce serait de vous pendre ou de vous « brûler. — Demoiselle,

Ja ne volra si grant tourment, Fol. 72 d.
Puis que vous l'avés commandé
Que ne sueffre, car decolé
Furent pour Dieu maint bon martir,
Sy voel jou bien pour vous morir. »

Là-dessus, elle rejoint le chevalier et s'éloigne avec lui, disant qu'elle a décidé cet insensé à retourner au logis, et Gliglois, après s'être un peu reposé, en chemise et déchaux comme il est, prend le chemin de Landemore. Près du château, il rencontre le prévôt, qui lui enseigne où il trouvera la demoiselle qu'il cherche. Il la joint, lui remet, avec la lettre, l'anneau de Beauté et lui répète ses recommandations. La demoiselle fait aussitôt appeler son chapelain, et, l'emmenant dans une fenêtre, le prie de lui lire la lettre. Le chapelain la parcourt et s'étonne : « Voyez-vous, dit-il, « ce jeune homme sans chaussure et à moitié nu? Votre « sœur vous mande que c'est l'homme sur terre qu'elle aime « le plus et qui le mérite le mieux. Elle lui a fait souffrir tous « les tourments et lui a caché ce qu'elle sentait pour lui; mais « maintenant elle veut le récompenser de sa peine et prou- « ver en même temps ce qu'il vaut. Elle vous demande donc « de l'honorer autant que vous le pourrez, de le faire cheva-

« lier, de lui donner des armes et de l'envoyer au tournoi en « tel équipage qu'aucun autre ne se compare à lui. » Aussitôt la demoiselle revêt Gliglois, tout surpris, d'un riche manteau, et, après qu'on lui a servi un bon repas et qu'on l'a mené prendre dans une belle chambre un repos dont il a grand besoin, elle mande son prévôt et lui dit : « Préparez « tout ce qu'il faut pour un nouveau chevalier, le meilleur « cheval et les plus belles armes que vous puissiez trouver, « et amenez avec vous demain matin mes trente principaux « chevaliers aussi bien équipés que possible. »

Avant l'aube, la demoiselle fait préparer un bain, et se rend dans la chambre de son hôte :

Fol. 73 d.

Il se dormoit ens en un lit,
Et avoit sué un petit,
Si ot le visage arousé.
La pucele l'a regardé :
« Dieus, fait elle, qui tout fourmas
Et qui tout le monde estoras,
Qui ainc mais vit tel creature ?
Ba ! Dieus, ce samble une painture
Qui soit faite pour esgarder. . .
S'elle l'aime, ma douce suer,
Ne s'elle i a assis son cuer,
S'elle l'aime, n'est pas merveille ! »

Elle l'éveille et le fait entrer dans la cuve préparée :

Elle meïsme fu serjans.
La pucele ert mout avenans,
Et si estoit courtoise et preus.
Gliglois en estoit mout honteus,
Mais Biautés li ot commandé
Que il preïst trestot en gré
Quanque feroit, mot ne sonnast
Ne de nule rien ne parlast
De quankes on li volra faire.

La demoiselle le couvre elle-même de riches vêtements, et, après lui avoir révélé l'amour de sa sœur et le contenu de la lettre, l'envoie au tournoi avec une riche escorte. Il est

remarquable que Gliglois est traité depuis ce moment de « nouvel chevalier », et qu'il prend part en cette qualité au tournoi, sans cependant qu'il ait reçu formellement l'ordre de chevalerie. Il semble que ses armes et son costume suffisent à le lui conférer.

Inutile de dire que, arrivé au lieu du tournoi, le nouveau chevalier, que personne ne connaît, et qui a pris un logement hors de la ville, se fait remarquer entre tous autant par sa magnificence que par ses prouesses. Gauvain, qui le rencontre plusieurs fois, croit bien reconnaître en lui son écuyer, mais il n'ose en croire ses yeux. Gliglois tue dans une joute le fils du roi de Galles, qui est du camp opposé à celui des chevaliers de la Table ronde, où il a pris place. Il est fait prisonnier par ce roi, qui, ignorant la mort de son fils, envoie Gliglois à la reine, femme d'Arthur, comme étant le mieux faisant du tournoi. Il reçoit des mains de Beauté le faucon qui lui revient, et révèle son nom à la reine; après quoi Beauté raconte comment elle l'a aimé, comment elle l'a fait faire chevalier, et déclare qu'elle ne veut pas d'autre époux que lui; la reine l'approuve. On appelle le roi et les autres chevaliers; Arthur demande à Gliglois de faire partie de sa « mesnie »; Gauvain, enchanté du succès de son écuyer, l'embrasse et dit qu'il veut être désormais son « compagnon ». Mais la reine fait part à son mari de l'amour de Gliglois et de Beauté et annonce leur prochain mariage :

Gauvains l'oï, si s'enbroncha; Fol. 81 a.
Dolans en fu, si souspira,
Quant il ot de l'amour parler,
Car il cuidoit Biauté amer;
Et d'autre part liés en estoit
Pour chou que tant Gliglois amoit;
N'il ne fit onques vilonie,
Ains dit al roy et si li prie
Que il fache le mariage
Et li croise son heritage.

On n'est pas plus accommodant, et le bon Gauvain pousse

IMPRIMERIE NATIONALE.

ici la courtoisie à ses dernières limites; le poète l'explique assez finement en disant que le neveu d'Arthur « cuidoit » seulement aimer Beauté : il s'aperçut à temps que cet amour n'était pas aussi sérieux qu'il l'avait cru.

Le poète termine par quelques réflexions sur la persévérance en amour, qui réussit si bien à son héros; il recommande à ses lecteurs de l'imiter, et de ne pas faire comme ces amoureux frivoles qui se découragent au premier échec et vont tenter fortune ailleurs. Amour impose parfois de dures souffrances à ses fidèles, mais il les en récompense magnifiquement, comme le montre l'exemple de Gliglois :

Fol. 81 *b*.

A Gliglois doit on prendre esgart,
Qui tant proia et servi tant. . .
Car de teus en i a assés,
Quand ils n'ont lues lor volentés
De fine amor qui se retraient
Et maintenant aleurs rasaient,
Et dient que c'est sens d'amours
Quant en eschive les dolors;
Mais il mentent, n'est amors pas,
Qu'amors ne vient mie de gas :
Trop en seroit amours volage;
Cil n'aiment pas de fin corage. . .
Amors set bien homme grever,
Amors li set gueredonner :
Bons est li maus dont on repuet
Avoir bien quant faire l'estuet.
Si ot Gliglois : bien ly rendy
Tout le mal que pour li soufry.
Qu'il en ot chou qu'il desiroit.
Li livres fault ichy endroit.

Le ton de ce passage rappelle celui de divers morceaux du Bel Inconnu que nous allons citer; et, par l'agrément du récit et la grâce aisée de la forme, le petit poème de Gliglois n'est pas sans présenter plus d'une analogie avec l'œuvre de Renaud de Beaujeu.

GUINGLAIN OU LE BEL INCONNU,

PAR RENAUD DE BEAUJEU.

Ce roman, un des plus agréables à lire de tout le cycle breton, en est aussi, à divers points de vue, un des plus intéressants. Laissant de côté pour le moment la rédaction en prose du XVIe siècle, la version anglaise, le poème italien de *Carduino* et le poème allemand de *Wigalois*, sur lesquels nous reviendrons, nous allons nous occuper du poème français de Renaud de Beaujeu. Il nous a été conservé dans un seul manuscrit, le recueil bien connu qui fait partie de la bibliothèque de M. le duc d'Aumale, à Chantilli, et il a été imprimé, d'une façon très imparfaite, en 1860, par C. Hippeau.

Voyez Jahrbuch für rom. Literatur, t. IV, p. 417 (Mussafia). — Zeitschrift für rom. Philologie, t. II, p. 78 (Förster).

Le récit est très simple et, sauf en un point, ne s'écarte guère du cadre banal des compositions de ce genre; mais la banalité du thème est rachetée par le charme des détails. A la cour d'Arthur, à Carlion-sur-Mer, se présente un jour, accompagnée du nain Tidogolain, une « pucele » nommée Hélie, demandant pour sa dame, fille du roi Gringas de Galles, le secours d'un chevalier, qui doit venir seul, être preux entre les preux et se sentir capable d'accomplir l'aventure du « fier baiser ». Un jeune chevalier, qui ne connaissait ni son père ni même son nom[1], et qu'on avait appelé « le Bel Desconeü », venait d'arriver à la cour et avait obtenu du roi la promesse qu'il lui accorderait sa première requête. Il demande à être chargé de cette aventure, et Arthur le désigne, malgré les plaintes d'Hélie, qui aurait voulu obtenir un des chevaliers renommés de la Table ronde, au lieu de ce jouvenceau qui n'a donné encore aucune preuve de sa prouesse. Elle s'éloigne fort mécontente, sans même faire attention au Bel Inconnu, qui la

[1] Aux questions qu'on lui fait, à son arrivée, il répond : « Certes ne sai, Mais « que tant dire vos en sai Que *biel fil* m'a- « peloit ma mere, Ne je ne sai se je oi « pere ». Perceval non plus ne sait pas son nom, et sa mère ne l'appelle également que *beaus fius*. Voyez aussi le *Chevalier au cygne*, éd. Hippeau, v. 881.

rejoint et l'accompagne, mais qu'elle engage à renoncer à une aventure au-dessus de ses forces. Cependant, arrivé au « gué périlleux », le Bel Inconnu renverse d'abord Bliobliéris, qui en défendait le passage, puis ses trois amis qui essaient de le venger [1]; il tue ensuite deux géants qui voulaient faire violence à une demoiselle dans la forêt. Hélie reconnaît alors le mérite du champion qu'elle a dédaigné, et lui demande pardon de son injustice. Sa confiance toute fraîche dans la valeur de son compagnon lui inspire même une présomption fort peu louable : elle s'empare d'un « brachet » ou petit chien de chasse qu'elle rencontre, et refuse, malgré les prières du Bel Inconnu, de le rendre à son maître, l'Orgueilleux de la Lande (ce nom provient de Perceval); ce caprice a pour conséquence un combat terrible, où l'Orgueilleux est vaincu. Vient ensuite un épisode qui se rencontre souvent dans nos romans, celui de l'épervier donné en prix de la beauté : Margerie, fille du roi d'Écosse, y a prétendu, et a vu son ami tué en voulant soutenir ses droits; le Bel Inconnu la venge, et triomphe en effet de Giflet, le fils de Do [2], qui revendiquait l'épervier pour sa belle.

Toutes ces aventures ne servent guère qu'à allonger le récit. Celle qui suit est plus intéressante. Nos voyageurs arrivent devant le château de l'Île d'Or, admirablement construit, qui appartient à « la demoiselle aux blanches mains ». Cette demoiselle

V. 1917. Les set ars sot et encanter,
Et sot bien estoiles garder,
Et bien et mal, tot ço savoit :
Merveillous sens en li avoit.

Elle avait établi une singulière coutume pour se trouver le mari le plus vaillant possible. Tout prétendant à sa main

[1] L'histoire de ce second combat est preparee seulement ici et n'est racontée qu'après la défaite des géants; mais le poème anglais place les faits dans l'ordre que nous avons suivi.

[2] Encore un personnage de Chrétien de Troies, par exemple dans *Erec*. L'éditeur imprime à tort « le fils d'O » pour « le fils Do »; M. Bethge l'appelle « Giflet d'O ».

devait garder un pont qui, devant le château, fermait la route, et combattre avec tout chevalier qui se présentait : s'il était victorieux pendant sept années consécutives, il devait être l'époux de la demoiselle; s'il trouvait un vainqueur, celui-ci prenait sa place aux mêmes conditions. Ce poste périlleux est occupé en ce moment par Mauger le Gris, qui a triomphé déjà pendant cinq ans de tous ceux qu'il a combattus : cent quarante-trois têtes de chevaliers garnissent les pieux qui entourent sa tente; mais, s'il est vaillant, il est discourtois et félon; la demoiselle le hait et souhaite sa défaite; autant en font tous les vassaux de celle qu'il veut épouser. Aussi, quand, après un combat terrible, le Bel Inconnu le tue, on lui fait un accueil enthousiaste, et la demoiselle, charmée de sa beauté autant que de son courage, déclare qu'elle abolit l'ancienne coutume et qu'elle épousera dans huit jours le vainqueur de Mauger. Mais cela ne fait pas l'affaire d'Hélie; elle rappelle à son compagnon l'aventure qu'il a entreprise et qu'il est engagé d'honneur à mener à bout, et tous deux concertent le moyen de s'enfuir le lendemain matin du château. Le Bel Inconnu a quelque mérite à tenir sa parole, car la demoiselle aux blanches mains avait employé de grandes séductions auprès de lui. Au milieu de la nuit, quand tout se taisait et qu'il ne dormait pas, il vit la maîtresse du château franchir la porte de sa chambre :

Sans guimple estoit, eschevelee, V. 2428.
Et d'un mantel fu afublee
D'un vert samit o riche hermine.
Mout estoit bele la mescine.
As (*éd.* Les) ataces de son mantel
De fin or furent li tassel;
Desus sa teste le tenoit,
L'orle lés sa face portoit :
Li sibelins, qui noirs (*éd.* voirs) estoit,
Lés le blanc vis mout avenoit.
N'avoit vestu fors sa cemise,
Qui plus estoit blance a devise
Que n'est la nois qui siet sor branche;
Mout estoit la cemise blanche,
Mais encore ert la cars mout plus

Que la cemise de dessus.
Les ganbes mout blanches estoient,
Qui un petit aparissoient :
La cemise brunete estoit
Envers les ganbes (*éd.* la dame) qu'il veoit.
A l'uis la dame s'apuia,
Et vers le lit adiès garda,
Puis demanda se il dormoit...
« Dort il, fait ele, qui ne dit? »

Sur sa réponse, elle s'approche de lui et le serre tendrement dans ses bras; mais quand il veut lui donner un baiser,

V. 3133. Se li a dit : « Ce ne me plaist :
Tot torneroit a lecerie.
Saciés je nel feroie mie
De si que m'aiés esposee :
Lors vos serrai abandonee. »
De lui se parti (*éd.* para) maintenant,
Se li dist : « A Diu vos commant. »
Celi a laissé esbahi,
Qui mout se tient a escarni.

Il n'en quitte pas moins furtivement, le lendemain matin, ce séjour de délices, et il reprend sa marche avec Hélie. Avant d'arriver au terme, il soutient encore un combat contre Lampart, le seigneur du « chastel Galigan », qui n'héberge que ceux qui l'ont vaincu. Renversé par notre héros, Lampart l'accompagne jusqu'à la ville de Senaudon (v. 3361, 3822) ou Sinaudon (v. 6078), qui est le but du voyage, et dans laquelle il faut sans doute reconnaître le nom des montagnes du Snowdon[1]; mais il ne peut y entrer avec lui; il lui explique ce qui l'attend dans cette ville, qui, depuis la dévastation à laquelle elle est en proie, ne s'appelle plus que la Gaste Cité. Au milieu des rues désertes et des édifices en ruines, le Bel Inconnu verra un palais de marbre magni-

[1] Nous voyons également figurer le Snowdon dans le roman latin de *Meriadocus* (voyez Ward, *Catalogue of romances*, t. I, p. 375) et le royaume de Sinadoune dans le Lai du Cor de Robert Biket, v. 405.

fique, qui n'a pas moins de mille fenêtres : à chacune se tient un jongleur avec un instrument et un cierge ardent devant lui; ces musiciens salueront courtoisement l'arrivant, mais qu'il ait bien soin de leur répondre : « Dieu vous mau« disse ! » Il entrera dans la salle et attendra son aventure, en se gardant de pénétrer dans la chambre voisine.

Le Bel Inconnu arrive en effet au palais, répond par une malédiction au salut des mille joueurs d'instruments, puis entre à cheval dans la grande salle, dont on ferme la porte après lui, et qui est vivement éclairée par les mille cierges des jongleurs. Un chevalier armé sort d'une chambre et vient l'attaquer; le Bel Inconnu le met en fuite et le poursuit jusqu'au seuil de la chambre; il va franchir ce seuil, oubliant la recommandation de Lampart, mais il s'arrête à temps, en voyant des haches levées pour le frapper. Un nouvel adversaire se présente, monté sur un cheval qui porte une corne au front et dont la bouche jette des flammes. Après un combat auquel ne se comparent pas, d'après le poète, ceux de Tristan contre le Morhout, de Mainet contre Braimant et d'Olivier contre Roland (v. 3010-13), le Bel Inconnu tue son ennemi, dont le corps, tombé aussitôt en décomposition, exhale une fumée infecte ; en même temps les jongleurs disparaissent avec leurs cierges, un fracas terrible se fait entendre, et, plongé dans l'obscurité la plus profonde, le jeune héros sent l'épouvante le gagner; mais il se signe et reprend courage en pensant à la demoiselle aux blanches mains, dont il espère obtenir le pardon. Soudain une « aumaire » s'ouvre: il en sort une guivre, dont le corps était gros comme un baril et long de quatre toises, et qui avait une bouche vermeille d'où partait du feu, des yeux luisants comme des escarboucles, et une queue, quatre fois nouée, brillant de toutes les couleurs. Le Bel Inconnu met la main à l'épée, mais la guivre s'incline :

Semblant d'umelité li fait, V. 3135.
Et cil s'espee plus ne trait :
« Jo ne la doi, fait il, tocier,
Puis que la voi humelier. »

La guivre cependant s'approche de plus en plus, et il met de nouveau la main à l'épée, mais elle lui fait de nouveau des démonstrations amicales : elle est tout près, il va la frapper, mais elle l'apaise encore, et il admire la bouche qu'elle a si belle; il s'absorbe dans cette contemplation, quand elle se lance sur lui et le baise sur les lèvres, après quoi elle s'éloigne et rentre dans l'« aumaire », qui se referme. Le Bel Inconnu a fait « le fier baiser », mais il craint que la guivre ne soit le diable et qu'il ne soit perdu. Une voix se fait entendre et le rassure. Elle lui apprend d'abord qu'il s'appelle Guinglain[1] et qu'il est fils de Gauvain et de la fée « Blancemal »[2], qui lui a préparé cette aventure pour sa gloire et son bonheur. Épuisé par tant d'émotions, Guinglain s'endort; à son réveil, il voit près de lui une jeune fille d'une merveilleuse beauté : c'est Blonde Esmerée, celle qu'il a délivrée, la reine de Galles. Elle lui raconte qu'après la mort de son père deux enchanteurs, Eurain et Mabon (qu'il vient de tuer l'un après l'autre), ont dévasté sa cité, frappé de folie ou de mort les habitants, et l'ont changée elle-même en cette guivre monstrueuse qu'il a vue; elle aurait pu acheter sa grâce en consentant à épouser Mabon, mais elle s'y est toujours refusée, sachant qu'elle serait délivrée si elle pouvait donner un baiser au meilleur chevalier de la Table ronde, c'est-à-dire à Gauvain ou à son fils Guinglain. Celui-ci l'a en effet désenchantée; du même coup elle redevient maîtresse de sa ville et des trois royaumes qui en dépendent, et elle offre à son libérateur et sa personne et son empire.

Il est clair que le roman devrait s'arrêter là pour ressem-

[1] Telle est la forme constante du manuscrit (voy. *Zeitschrift für rom. Philologie*, t. II, p. 78); elle répond au nom gallois *Winwaloen;* c'est aussi celle du poëme anglais (voyez ci-dessous). L'éditeur du poëme français, sans prévenir, imprime partout *Giglain* (sauf au v. 3266 *Guiglain*), sans doute à cause du roman en prose du XVe siècle, qui porte *Giglan*.

[2] Hippeau a imprimé *Blancesmains* (la leçon du ms., communiquée par M. Förster, est dans la dissertation de M. Bethge); la faute est fâcheuse, puisque ce nom se confond avec celui de la « demoiselle aux blanches mains ». M. Kœlbing s'y est trompé : « La mère « du héros, dit-il, semble devoir à sa na-« ture de fée le privilège de pouvoir être « la maîtresse de son propre fils. » Les vers 4878 et suivants auraient dû lui ôter cette idée singulière. La rédaction en prose appelle la mère de Giglan *Blanchevalee*.

bler aux autres romans biographiques, ou du moins se borner à nous raconter le retour de Guinglain à la cour, sa reconnaissance avec son père et son mariage avec Blonde Esmerée. Nous verrons en effet que le récit qui a servi de source à Renaud de Beaujeu se terminait de cette façon naturelle. Mais notre poète l'a abandonné pour donner à la première partie du roman une suite qu'il ne comportait pas et qui n'a pas laissé de l'embarrasser pour son dénouement : évidemment séduit, comme son héros, par la belle hôtesse de l'Île d'Or, il lui a attribué, pour cette seconde partie, un rôle assez différent de celui qu'elle devait avoir dans le conte original, et qui ne cadre pas bien avec le reste. Il est de règle, en effet, dans les romans de ce genre, que le héros n'a qu'un amour, celui qui le mène au mariage final, ou que du moins, s'il en a d'autres, ils disparaissent devant celui-là; mais ici c'est tout le contraire que nous voyons arriver. Quand Blonde Esmerée déclare à son libérateur qu'elle veut faire de lui son époux, Guinglain lui montre « beau semblant », mais il déclare qu'il ne peut prendre d'engagement avant d'avoir le consentement du roi Arthur. En réalité, il ne songe qu'à la « fée » (on lui donne ici ce nom pour la première fois) de l'Île d'Or; il la revoit sans cesse telle qu'elle lui est apparue dans cette nuit où elle l'a visité, il se reproche la façon discourtoise dont il a agi envers elle, et doute qu'elle lui pardonne jamais. Au moment où la reine de Galles, qui a présenté Guinglain à ses barons comme son futur époux, s'apprête à partir avec lui pour la cour d'Arthur, il lui déclare qu'une affaire pressante l'oblige de la laisser aller seule. Elle s'en désole, mais continue son chemin, et Guinglain, accompagné de son fidèle écuyer Robert, se dirige aussi rapidement que possible vers l'Île d'Or.

Il rencontre la fée, puisqu'elle s'appelle désormais ainsi, qui revient de la chasse : il s'approche d'elle et demande à lui parler à part; il implore son pardon. Elle feint d'abord de ne pas le reconnaître, puis lui reproche sa conduite et lui déclare qu'elle ne le punit pas comme elle le devrait à

cause de l'amour qu'elle a éprouvé pour lui, mais qu'elle ne l'aimera plus jamais. « Eh bien! dit Guinglain, je resterai « au moins dans votre voisinage, et j'y mourrai assurément « sans beaucoup attendre. » En effet, il va prendre son logis non loin du palais de sa belle, et bientôt l'insomnie, le jeûne, le chagrin, le réduisent presque à l'extrémité. Mais un jour la dame le fait mander; il arrive et lui parle de ses maux. « Je ne crois pas, dit-elle, que ce soit pour moi que « vous souffriez, et en tout cas je serais bien folle de vous « donner une seconde fois mon amour : vous me trompe- « riez encore et vous en iriez comme l'autre jour. » Guinglain proteste, s'excuse, et

V. 4325.

La dame li fait un regart,
Et Guinglains li de l'autre part :
A iols s'emblent les cuers andui...
Puis li a dit : « Li miens amis,
Mout mar i fu vostre proece,
Vostre sens et vostre largece,
Qu'en vos n'a rien a amender
Fors tant que ne savés amer.
Mar fustes quant vos ne savés;
Totes autres bontés avés.
Et je vos di en voir gehir...
Plus vos amasse que nului
Se vos iço faire saviés. »

Elle l'invite cependant à venir habiter avec elle, et chacun lui fait fête. Le soir venu, elle lui indique un lit magnifique, où il doit reposer, et lui recommande, bien que la porte de la chambre où elle dort soit toute proche de ce lit et qu'elle la laisse ouverte, de ne pas y entrer pendant la nuit :

V. 4414.

« Gardés ne soiés tant engrès
Que en ma cambre entrés anuit :
Paor me feriés vos, je cuit;
Ne le faites sans mon commant. »

Guinglain ne peut résister longtemps à la tentation. Au milieu de la nuit, il se lève et veut aller chez la fée; mais il ne peut trouver la porte, et se voit tout à coup au milieu

d'une étroite planche, au-dessus d'un torrent tumultueux, n'osant ni avancer ni reculer. Le vertige le prend : il tombe et se retient à la planche; il sent ses bras s'affaiblir et lâcher prise, et se met, éperdu, à demander du secours :

« Signor, fait il, aidiés, aidiés V. 4187.
Por Dieu ! car je serai noiés.
Secorés moi, bone gent france.
Car je pent ci a une plance,
Ne ne me puis mais retenir.
Signor, ne m'i laissiés morir ! »

On accourt avec de la lumière, et on trouve Guinglain se tenant par les mains à la perche d'un épervier. L'enchantement dont il était victime se dissipe dès qu'on arrive, et tout honteux il se remet dans son lit. Il n'y reste guère. Il s'étonne de s'être laissé prendre à cette « fantosmerie », et se décide à aller voir son amie, qui est si près de lui. Il se lève; mais à peine a-t-il fait quelques pas qu'il croit soutenir sur sa tête et ses épaules toutes les voûtes de la salle. Plein d'angoisse, il s'écrie :

« Signor, fait il, aiue ! aiue ! V. 4557.
Bone gens, qu'estes devenue ?
Sor lo col me gist cis palais :
Ne puis plus soustenir cest fais.
A mort, ce cuit, serrai grevés
Se de venir ne vos hastés ! »
Lors se relievent maintenant,
Cierges ont espris li sergant :
Guinglain ont trové come fol,
Son orillier deseur son col,
Et si n'avoit autre besoigne.
Quant il les vit, si ot vergoigne :
Jus jete le plus tost qu'il pot
L'orillier, si ne sona mot
Ne les sergens pas n'araisonne;
De nule rien mot ne lour sonne :
Son cief a enbrucié en bas,
Puis s'est couciés en es le pas
Ens en son lit tos esmaris,
Et de honte tos esbahis.

Cette fois il ne songe plus à renouveler sa tentative, et il se désole silencieusement; mais la dame le trouve suffisamment puni, et elle l'envoie chercher par une demoiselle, qui l'introduit dans la chambre magnifique et longuement décrite de la fée. Celle-ci n'a plus les scrupules qu'elle avait montrés lors de leur première entrevue nocturne, et les deux amants sont heureux. La fée raconte à Guinglain qu'elle l'aime depuis son enfance, où elle le voyait chez sa mère, qu'elle aurait pu le retenir dès la première fois qu'il est venu chez elle, mais qu'elle voulait lui laisser accomplir l'aventure où elle savait qu'il se couvrirait de gloire et qu'elle lui avait d'ailleurs procurée en envoyant Hélie à la cour d'Arthur; c'est elle aussi dont la voix, après la défaite de Mabon et le fier baiser, a appris à Guinglain qui il était. Le lendemain matin elle convoque tous ses barons et leur fait reconnaître Guinglain pour seigneur, mais elle ne parle plus de l'épouser.

Cependant Blonde Esmerée est arrivée à la cour d'Arthur et y attend vainement Guinglain. Elle raconte qui il est[1] et comment il l'a délivrée, puis a disparu. Pour le retrouver, le roi proclame un grand tournoi, pensant qu'il voudra y prendre part. En effet, apprenant cette nouvelle, Guinglain annonce à son amie qu'il va la quitter pour aller au tournoi, mais qu'il reviendra aussitôt. Elle lui prédit qu'il ne reviendra pas, qu'il trouvera à la cour une femme qu'on lui fera épouser, et qu'il est perdu pour elle. Mais voyant sa résolution, elle prend elle-même son parti, et le lendemain matin Guinglain, à sa grande surprise, se réveille dans une lande, ayant à côté de lui ses armes, son cheval et son écuyer. Il se rend au tournoi, dont il obtient le prix, après quoi il se fait connaître. Arthur lui demande d'épouser Blonde Esmerée :

V. 6047. Le roi et tuit l'ont tant proié
Que Guinglains lor a otroié.

[1] On s'attendrait à ce que Gauvain, quand il apprend que le jeune héros est son fils, manifestât une grande joie. Le poète dit simplement (v. 5142) : *Et bien sot que ses fius estoit Et que la fee amee avoit.* Il est vrai qu'il y a une lacune avant ces vers, mais elle doit être d'un vers seulement.

C'est, comme on le voit, un mariage de raison. Le cœur du poète est tout à la fée de l'Île d'Or, et, bien qu'après son mariage Guinglain ne dût plus penser à elle, Renaud de Beaujeu, dans les jolis vers qui terminent son roman, manifeste le projet de réunir les deux amants dans une suite de son ouvrage :

Ci faut li roumans et define. V. 6103.
Bele, vers cui mes cuers s'acline,
Renals de Biauju mout vos prie
Por Diu que ne l'obliés mie :
De cuer vos veut tos jors amer,
Ce ne li poés vos veer.
Quant vos plaira dira avant,
U il se taira ore a tant;
Mais por un biau sanblant mostrer
Vos feroit Guinglain recovrer
S'amie que il a perdue . . .
Se de çou li faites delai,
Si est Guinglains en tel esmaí
Que ja mais n'avera s'amie.
D'autre vengeance n'a il mie;
Mais por la soie grant grevance
Ert sur Guinglain ceste vengeance,
Que ja mais jou n'en parlerai
Tant que le bel sanblant avrai.

Il faut croire que notre aimable poète n'obtint pas le « beau semblant » qu'il demandait, car nous ne trouvons aucune trace d'une continuation de son poème. Dans ce poème, à plus d'un autre endroit, Renaud de Beaujeu se met en scène et s'adresse à sa dame, et ces passages sont parmi les plus agréables de son œuvre; ils rappellent les interruptions du même genre qui se trouvent dans Partenepeus de Blois. C'est pour plaire à celle qu'il aime « outre « mesure », nous dit-il dès le début, qu'il a composé son roman, et pour lui montrer ce qu'il sait faire. Plus loin, et sans que le récit fournisse un prétexte à cette digression, il insiste sur sa loyauté envers celle qu'il n'a pas le droit de nommer « amie », mais qu'il peut appeler « mout amee »,

et parle avec une indignation peut-être habile de ceux qui prennent l'amour légèrement :

V. 123[illegible] Ce dient cil qui vont trecant,
Li uns le va l'autre contant :
« Peciés n'est de feme traïr. »
Mais laidement sevent mentir,
Ains mout est grans peciés, par m'ame.
Or vos penserés d'une dame
Qui n'avera talent d'amer :
Vers li irés tant sermonner
Que sera souprise d'amor,
Tant li prierés cascun jor
Bien li porés son cuer enbler. . .
Por vos tos ses amis perdra
Et son mari, qui l'amera :
Quant en avrés tot vo voloir,
Adont la vaurés decevoir!
Mal ait qui s'i acostuma
Et qui ja mais jor le fera!
Cil qui se font sage d'amor,
Cil en sont faus et traïtor.
Por ço mius vueil faire folie
Que ne soie loiaus m'amie :
Ce qu'ele n'est l'ai apelee;
Que dirai dont? la mout amee.
S'ensi l'apel, voir en dirai;
S'amie di, lors mentirai,
Car moi n'en fait ele senblant.
Las! por li muir, et por li cant!

Il se plaint encore ailleurs de la cruauté de celle qu'il a aimée dès le premier jour qu'il l'a vue :

V. 4118. De moi ocire ne repose,
Et je l'aim plus que nule cose!

Et, en racontant le bonheur de Guinglain, il fait un retour sur lui-même, et déclare encore que toutes les peines de l'amour sont largement payées par la récompense qu'il peut donner.

Il part de là pour faire l'éloge des dames et blâmer sévèrement ceux qui médisent d'elles :

Dius les fist de si grant vertu : V. 4731.
De tos biens les forma et fist,
Et biauté a eles eslist;
Et Dius nos vaut, ce cuic, former
Por eles toutes honerer
Et por lor comandement faire.

Si nous ne possédons pas d'autre roman de Renaud de Beaujeu, nous avons une chanson dont il est l'auteur, et qui nous permet d'établir approximativement le temps où il vivait. En effet le premier couplet de cette chanson est cité, sous le nom de « Renaut de Biauju », dans le roman de Guillaume de Dole, qui, comme on peut l'établir par un ensemble de preuves convergentes, a été écrit dans les dix ou douze premières années du XIIIe siècle. Renaud de Beaujeu a donc composé, sinon son roman, au moins sa chanson, avant 1212, et sans doute un certain temps avant, puisqu'elle était dès lors devenue célèbre. Elle présente bien d'ailleurs les sentiments et la manière de l'auteur du Bel Inconnu. On en jugera par le premier couplet, qui ressemble de fort près aux passages qui viennent d'être cités :

Jahrbuch für rom. Literatur, t. VI, p. 161.

Loial amor qui en fin cuer s'est mise
N'en doit ja mais partir ne removoir,
Que la dolor qui destreint et justise
Semble douçor quant l'en la puet avoir.
Qui en porroit morir en bon espoir
Gariz seroit devant Deu au juïse;
Por ço m'en lo quant plus me fait doloir.

Cette chanson soulève, en outre, une question assez curieuse. Elle ne porte le nom de Renaud de Beaujeu que dans Guillaume de Dole, qui a d'ailleurs une autorité exceptionnelle; elle est anonyme dans deux manuscrits de Paris, mais dans le célèbre chansonnier de Berne elle se retrouve accompagnée de cette rubrique : *Li alens de challons*. On a cru voir dans ces mots l'altération du nom d'un chevalier

Mss de la Bibl. nat. fr. 846, fol. 78 a; fr. 20050, fol. 19.

Raynaud (G.), Bibliographie des Chansonniers, t. II, 172, 231.

dont nous avons trois autres chansons, Alart de Chaus ou de Caus; mais c'est une conjecture peu vraisemblable; il est bien plus probable que le rubricateur du manuscrit de Berne, qui était, comme on sait, fort ignorant et fort distrait, a mal lu et mal reproduit l'indication qu'il devait copier et qui portait : *Li cuens de Challons*. Cette restitution nous ferait voir dans Renaud de Beaujeu un comte de Chalon; malheureusement nous ne trouvons pas, à l'époque où il vivait, de comte de Chalon qui ait porté le nom de Renaud, bien qu'il y ait eu plus d'un rapport entre la maison de Beaujeu et celle de Chalon; nous ne rencontrons pas non plus, à l'époque où a dû vivre notre poète, de Renaud parmi les membres de la famille de Beaujeu dont le nom est venu jusqu'à nous. Nous croyons toutefois probable que l'auteur du Bel Inconnu appartenait à cette grande maison de Beaujeu qui donna à la France tant d'illustres hommes de guerre, et qui, dès le milieu du XIIᵉ siècle, lui avait donné un poète célèbre, Guichard de Beaujeu. Le roman de Renaud a bien l'air d'avoir été écrit par un chevalier, par un homme du monde, plutôt que par un poète de profession; les négligences mêmes qu'on y remarque décèlent cette origine, et l'on peut en retrouver des traces jusque dans les libertés que l'auteur a prises avec son sujet et qui dépassent celles que se sont permises d'ordinaire les auteurs de romans analogues.

Nous avons déjà dit en effet que Renaud, pris d'un intérêt particulier pour la belle habitante de l'Île d'Or, lui avait sacrifié la véritable héroïne du récit, et avait détruit, par là même, l'unité et la proportion de ce récit. C'est ce qui résulte clairement de la comparaison de son œuvre avec un poème anglais qui a certainement la même source, mais qui la représente plus fidèlement. Ce poème, appelé d'un titre français « Ly Biaus Desconus », n'est pas, comme on l'a dit, une traduction abrégée du roman de Renaud de Beaujeu. C'est ce que suffit à montrer une comparaison rapide des deux ouvrages. Pour la faire nous nous servons des trois manuscrits du poème anglais qui ont été imprimés

Hippeau (C.), Le Bel Inconnu, p. XXIV. — Ward (H.), Catalogue of romances, t. I, p. 400.

ou collationnés, et qui présentent entre eux certaines différences, que nous signalerons quand elles en vaudront la peine. L'un de ces manuscrits, conservé depuis longtemps au Musée Britannique (bibl. Cottonienne, *Caligula* A. ii.), a été publié au XVIII[e] siècle par Ritson; Hippeau, le croyant inédit, l'a réimprimé à la suite du poème de Renaud, en demandant pardon aux savants anglais de les devancer. Un second manuscrit, qui se trouve à Naples, a été l'objet d'une collation soigneuse de la part de M. E. Kölbing. La troisième copie, qui n'est que du XVII[e] siècle, est dans le fameux manuscrit que possédait l'évêque Thomas Percy et qui est maintenant au Musée Britannique (*Additional*, 27879); elle a été imprimée avec le manuscrit entier par MM. Hales et Furnivall. De trois autres manuscrits on ne connaît que quelques passages communiqués par les éditeurs du manuscrit Percy.

Ritson, Ancient Engleish metrical Romances, t. II, p. 1.

Hippeau (C.), Le Bel Inconnu, p. XXIV, 241.

Englische Studien, t. I, p. 121.

Percy's Folio Manuscript, t. II, p. 415.

Le poème anglais, bien que beaucoup plus bref que le français, présente une introduction qui manque à ce dernier. Nous apprenons tout de suite que Guinglain[1] a été engendré par Gauvain « à la lisière d'une forêt[2] »; il a été élevé dans cette forêt par sa mère, et c'est parce qu'un jour il a rencontré un chevalier dont il a admiré l'armure qu'il se rend à Glastonbury, à la cour d'Arthur, et lui demande d'abord de le faire chevalier, ensuite de lui accorder le premier combat qui se présentera. Arrive Elene (c'est le nom que porte ici Hélie), accompagnée de son nain Teudelayn, et les aventures se succèdent, avec de légères différences[3], comme dans le roman français. Mais le caractère et le rôle de la belle châtelaine de l'Île d'Or sont autres, et tels que

[1] Les mss portent : *Gyngelayn, Ginglaine, Gingelyane, Gingelagne, Geynleyn, Gynleyn.*

[2] Ainsi le poème anglais se rattache au conte inséré dans le *Perceval* : cf. ci-dessous, p. 192.

[3] Voyez ci-dessus, p. 172, note 1. Bliobliéris est appelé ici William Celebronche (confusion avec le Guillaume de Salebrent qui, dans le français, est un de ses trois amis); la jeune fille délivrée des géants se nomme Violette et a pour père le comte Antor, qui l'offre à son libérateur; Giflet, le fils Do, devient « Gyffroun le fludous »; l'épisode de l'Orgueilleux de la Lande (ici Otes de Lile) est assez différent, etc. Le poème anglais contient même en plus un ou deux épisodes, d'ailleurs insignifiants.

nous avons supposé qu'ils devaient être originairement. Elle est appelée la « Dame d'amour », et est une véritable magicienne, qui ne fait qu'arrêter le héros dans le cours de sa vraie carrière. Elle le retient comme enchanté[1] pendant douze mois et plus[2], et c'est alors seulement qu'Elene réussit à lui faire honte, à lui rappeler l'engagement auquel il manque, et à le faire sortir du château, où il ne revient plus. Le poème anglais a d'ailleurs traité fort brièvement cet épisode, et a sans doute, comme nous le verrons, omis des traits importants. Arrivé à Sinaudon, Guinglain, après un combat qui ressemble d'assez près à celui du poème français, délivre, en recevant le baiser du serpent, la princesse enchantée sous cette forme (elle n'est pas nommée); ce qui est plus naturel que chez Renaud, c'est que la délivrance a lieu dès que le baiser est donné, et que la princesse est aussitôt devant lui, « nue comme quand elle est née, et « tout son corps tremblant. » L'épisode de la voix qui parle à Guinglain fait complètement défaut : après la délivrance de la princesse, Guinglain accepte avec joie la main qu'elle lui offre; il reçoit aussitôt les hommages de ses nouveaux vassaux, et se rend avec sa femme à la cour d'Arthur. Là vient aussi la mère de notre héros, qui, dans le poème anglais, n'est nullement une fée; elle présente à Gauvain le fils qu'elle a eu de lui et qui fait tant d'honneur à son père. Gauvain bénit les jeunes époux, la noce se célèbre, et le poème finit[3].

L'auteur dit expressément (v. 222, 2122) qu'il suit un modèle français, et les noms français qui sont restés dans son ouvrage suffiraient à le démontrer; mais l'analyse qu'on

[1] « Cette belle dame savait beaucoup de sortilèges; elle lui faisait entendre des mélodies de toutes les sortes d'instruments qu'on pouvait imaginer. Quand il voyait son visage, il lui semblait qu'il était vivant en paradis; ainsi elle lui troublait les yeux. »

[2] Dans le manuscrit de Naples il n'est parlé que de trois semaines.

[3] Cette fin n'est complète que dans deux des six manuscrits du poème (Naples et Ashmole); dans le manuscrit de Lincoln's Inn, il manque la strophe où paraît la mère de Guinglain; les manuscrits Cotton et Lambeth omettent les trois strophes relatives au père et à la mère du héros; le manuscrit Percy s'arrête au moment où Guinglain et sa fiancée partent pour la cour.

vient de lire prouve que ce modèle n'était pas le poème de Renaud. C'était un poème qui ressemblait beaucoup à ce dernier, et qui présentait déjà les noms du « Bel Des-« coneü », de l'Île d'Or, de Mauger le Gris, de Lampart, de Sinaudon, des enchanteurs Eurain (angl. Irain) et Mabon, mais qui ne faisait du séjour de Guinglain auprès de l'enchanteresse de l'Île d'Or qu'un épisode au milieu des autres et n'y revenait pas une seconde fois[1]. Renaud de Beaujeu a eu ce même poème sous les yeux et l'a transformé comme on l'a vu, au détriment de l'unité d'action de son poème et du caractère de son héros. Quant au récit lui-même, nous pouvons en indiquer une forme plus ancienne encore que celle du poème où ont puisé à la fois Renaud de Beaujeu et l'auteur de la version anglaise.

Cette forme nous a été conservée, plus ou moins fidèlement, dans le petit poème italien de *Carduino*, qui a été composé dans la seconde moitié du XIVe siècle, peut-être par Antonio Pucci, auteur de plusieurs ouvrages du même genre, et dont M. Pio Rajna nous a donné, il y a quelques années, une première et très bonne édition. Carduin[2], qui joue le rôle de Guinglain, n'est pas ici le fils de Gauvain : son père Dondinel a été empoisonné à la cour d'Arthur, dont il était le favori, par Mordret et ses frères (parmi lesquels, l'auteur le dit expressément, était Gauvain), et à cause de cela la mère s'est retirée avec l'enfant dans une forêt sauvage, où il grandit seul, dans l'ignorance absolue du monde, croyant même qu'il n'y a pas d'autres humains que sa mère et lui, vivant et se couvrant de la chair et de la peau des bêtes qu'il tue. Mais un jour il rencontre le roi Arthur avec ses hommes : les chevaux et les chevaliers l'émerveillent; il déclare à sa mère qu'il veut connaître le monde qu'il a entrevu : elle y

[1] On ne peut admettre que l'auteur anglais ait remanié et simplifié le poème français : il faudrait qu'il eût retrouvé d'instinct la forme que la comparaison avec *Carduino* nous montre avoir été la forme primitive. M. Kölbing, dans le travail cité plus haut, a porté le même jugement que nous sur le rapport des deux poèmes : on s'étonne que M. Bethge (*Wirnt von Gravenberg*, p. 14) ait persisté à soutenir la thèse contraire, sans donner d'arguments nouveaux.

[2] Ce nom doit être une altération du nom celtique de Cardroain, qui figure, par exemple, dans Durmart (voyez ci-dessus, p. 147).

consent et le mène à la ville, où elle lui procure des vêtements et des armes.

La ressemblance entre ce début et celui du Perceval est évidente; M. Rajna a cependant remarqué avec raison que certains traits sont ici plus primitifs que dans l'œuvre de Chrétien de Troies, et il a conjecturé que l'auteur de *Carduino* pouvait bien avoir connu une forme de Perceval « plus « simple et plus authentique [1] ». La supposition est juste au fond; mais il n'est pas nécessaire d'admettre que dans le poème français qui a servi de modèle au rimeur italien le héros de l'aventure ait déjà été Perceval. Si nous comparons à son récit celui du poème anglais, nous voyons que là aussi la mère de Guinglain habite une forêt solitaire et élève son fils dans l'ignorance du monde, d'où le tire une rencontre avec des chevaliers. Ce trait de l'ancien conte est déjà bien atténué dans l'anglais, et Renaud de Beaujeu l'a presque tout à fait supprimé [2], mais ce qui reste suffit à nous montrer qu'il était primitif. C'est d'ailleurs un lieu commun celtique : nous le retrouvons, par exemple, avec des détails tout particuliers et d'autres qui ressemblent de fort près à ceux du poème champenois, dans le lai de Tyolet, et il appartient, comme nous le montrerons, à la biographie d'un Perceval qui n'a rien à faire avec le graal.

Carduino, p. XXVII.

Romania, t. VIII, p. 40.

Carduin se rend à la cour d'Arthur, et l'aventure du désenchantement de la belle changée en serpent se présente aussitôt à lui. Elle s'appelle ici Béatrice, et sa sœur, qui remplit le rôle d'Hélie, raconte tout de suite au roi qu'il s'agit pour un chevalier hardi de délivrer Béatrice d'un enchanteur, qui, pour se venger de son refus, a désolé son pays et l'a réduite elle-même au plus triste sort. Entre son départ de la cour et l'arrivée à la ville enchantée, Carduin ne rencontre que trois aventures : l'une est le

[1] M. Rajna n'aurait pas dû d'ailleurs comprendre dans sa comparaison les 690 premiers vers de l'édition du Perceval, particuliers au manuscrit de Mons, et qui ne sont certainement pas de Chrétien.

[2] Il en a conservé des traces, comme l'ignorance où Guinglain, appelé seulement *Bel fils* par sa mère, est resté de son vrai nom (voy. ci-dessus), etc.; mais le poète français a traité fort obscurément cette partie de son sujet.

meurtre d'un chevalier qui veut lui ravir sa compagne de route, et qui se trouve, à la grande joie de Carduin, être Guerriès, frère de Mordret, et celui même qui avait remis le poison au père de notre héros; la seconde est celle de la jeune fille délivrée des deux géants, dont le récit présente une remarquable coïncidence tant avec le poème anglais qu'avec le poème français; enfin la troisième (qui est la première dans l'ordre du récit) mérite de nous arrêter un instant : c'est au fond celle de la fée de l'Île d'Or, mais avec des traits particuliers. Carduin, la sœur de Béatrice et le nain arrivent dans un château dont la dame, une duchesse, était une puissante « maîtresse d'art ». Elle dit fort nettement à Carduin, après le souper : « Tu connais la coutume constante : je veux que tu dormes avec moi cette nuit. » Seulement elle ajoute cette restriction : « Écoute-moi bien. Quand je t'appellerai, ne viens pas; si je te dis de ne pas venir, tu viendras. Fais toujours le contraire de ce que je te dirai. » Carduin le promet; mais quand, de sa chambre voisine, elle l'appelle et lui dit : « Entre ici, chevalier, » il oublie la recommandation et s'élance. Aussitôt il entend des mugissements comme ceux d'une mer irritée et il sent un vent de tempête; des géants le saisissent et le suspendent par les mains au-dessus de l'eau qu'il croit voir; il passe ainsi toute la nuit à *dondolare*, jusqu'à ce que le jour vienne rompre l'enchantement. Carduin tout confus quitte le château sans prendre congé. La sorcière joue ici, comme dans le poème anglais, un rôle purement épisodique, quoique bien moins important. Mais ce qui est remarquable, c'est la présence dans le poème italien du trait de la fascination du héros, que le poète anglais a supprimé ou s'est borné à indiquer vaguement, et que le poète français a retiré de l'endroit où il devait se trouver pour le reporter ailleurs et le motiver tout autrement. Il est probable que la source commune accordait à l'épisode de l'enchanteresse à peu près l'importance et la durée qu'il a dans le poème anglais, et y insérait l'histoire de la fascination subie, une nuit seulement ou deux nuits de suite, par le héros. Cette fascina-

tion même est tout à fait du genre de celles que nous trouvons dans plusieurs romans ou chansons de geste, et paraît répondre plus particulièrement à certaines conceptions de l'imagination du moyen âge.

Le dénouement du poème mérite aussi notre attention. Il n'y a ici qu'un enchanteur au lieu de deux, ce qui est plus naturel, et il n'a pas seulement changé Béatrice en serpent, il a encore métamorphosé en toutes sortes de bêtes les habitants de la cité, et en rochers les édifices et les maisons qui la formaient, sauf le palais où il habite. Instruit par le nain (qui remplace ici Lampart)[1], Carduin tue le magicien, et brise un anneau qu'il trouve dans sa ceinture et auquel était sans doute attachée sa puissance (nous avons ici, comme le montreraient des rapprochements où nous ne pouvons entrer, un véritable trait de conte de fée, mais assez gravement altéré). Ensuite a lieu le « fier baiser »; seulement, au lieu que ce soit la guivre qui le donne au héros, comme dans les deux poèmes sur Guinglain, c'est lui qui a le courage de la baiser *in bocca*, ce qui est encore visiblement plus naturel et plus ancien. Aussitôt non seulement Béatrice, mais tous ses sujets reprennent forme humaine, et le poème se termine par le mariage de Carduin, devenu un des premiers chevaliers de la Table ronde, avec la belle princesse qu'il a délivrée.

On voit que le poème italien, quoique bien postérieur au poème français, représente plus fidèlement, au moins dans les traits essentiels, le vieux conte[2], dont celui-ci s'éloigne

[1] Un détail montre combien est incontestable, malgré tant de divergences, le lien qui attache les différentes versions de notre conte. Le nain dit ici à Carduin : « Quand tu auras frappé ton « adversaire, il fuira dans une chambre « voisine; garde-toi bien de l'y poursui- « vre, car son dessein est de revenir par « un détour connu de lui et de te frapper « par derrière; » et en effet c'est ce que l'enchanteur essaie plus tard de faire. Ce trait n'est pas dans l'anglais, mais il a laissé dans le français une trace visible. Lampart dit à Guinglain (v. 2807): *Et tant com vos amés vo vie, Si gardés que vos n'entrés mie En la cambre que vos verrés;* mais le motif a été changé (voy. ci-dessus, p. 175).

[2] M. Rajna n'a reconnu le rapport de *Carduin* avec le Bel Inconnu qu'après avoir donné son édition du poème italien (voy. Bethge, p. 80). Il se proposait de publier, sur la comparaison des deux romans, un travail qui malheureusement, par suite de circonstances fortuites, n'a pas vu le jour.

au contraire beaucoup. Une première modification de ce conte, qui a consisté à faire du héros le fils de Gauvain, s'est produite dans la source commune, perdue aujourd'hui, du rimeur anglais et du poète français; ce dernier a fait volontairement d'autres changements, dont il est maintenant facile de se rendre compte. Le vrai sujet du récit, devenu déjà moins important dans le poème anglais et encore plus effacé dans le poème français, c'est le « fier baiser », duquel il nous reste à dire quelques mots.

Cette histoire d'une jeune fille changée en serpent et qui ne peut reprendre sa forme humaine que s'il se rencontre un mortel assez courageux pour lui donner un baiser se retrouve ailleurs encore dans la littérature arthurienne. Elle forme un épisode, d'ailleurs fort altéré et maladroitement rattaché au reste du récit, du roman de Lancelet, mis en allemand par Ulrich de Zatzikhoven. Mais ce n'est pas seulement dans les contes bretons que cette merveilleuse histoire figure; elle paraît d'origine orientale ou au moins byzantine, et nous la trouvons localisée en Grèce et singulièrement reliée à des souvenirs de l'antiquité classique. Le voyageur anglais Jean de Mandeville, connu par ses fables, rapporte qu'en passant devant l'île de Lango (Cos), il entendit raconter que la fille du fameux Hippocrate habitait cette île sous la forme d'un dragon. Un jour un jeune homme, ignorant cette circonstance, avait débarqué dans l'île et y avait rencontré une jeune fille d'une grande beauté, qui lui avait dit de revenir le lendemain et de lui donner un baiser, sans s'effrayer de l'apparence sous laquelle il la verrait: il la délivrerait ainsi, et jouirait avec elle de l'île et de ses trésors. Le jeune homme revint; mais quand il vit le terrible dragon qui s'avançait vers lui, la peur le saisit et il s'enfuit, en sorte que la fille d'Hippocrate ne fut pas désenchantée. Elle l'aurait été plus tard, si l'on en croit l'auteur de Tirant le Blanc, qui, ayant sans doute lu Mandeville, fait mettre l'aventure à fin par un certain Espertius, lequel d'ailleurs, comme le héros de notre poème, reçoit le baiser au lieu de le donner. La légende de la fille d'Hippocrate, à en croire des témoignages

Dunlop's Geschichte der Prosadichtung, übersetzt von Liebrecht, p. 175.

récents, n'est pas encore oubliée dans l'île de Lango, et, malgré le récit de Jacques Martorell, on croit qu'elle a conservé sa forme de serpent et qu'elle attend toujours un libérateur[1]. On a rattaché cette légende au fait qu'Hippocrate aurait eu un petit-fils (et non un fils) du nom de Dracon. Il est plus probable que, dans l'attribution de cette métamorphose à la fille d'Hippocrate, il y a un souvenir de l'ancien rôle du serpent dans le culte d'Esculape, qui a dû être facilement confondu avec le « divin » médecin de Cos. Quoi qu'il en soit, l'aventure même se retrouve dans bien d'autres endroits, par exemple dans l'*Orlando furioso* du Bojardo, dans les Contes amoureux de Jean Flore, et dans beaucoup de récits et de chants populaires de divers pays, qui ont été savamment réunis et commentés. Elle a pénétré dans les contes celtiques; mais, comme bien d'autres éléments de ces contes, elle n'est pas d'invention celtique et provient d'une source étrangère.

Child, The english and scottish popular Ballads, part II, p. 307.

Le fils de Gauvain, auquel le poème qui est la source de la version anglaise et du roman de Renaud de Beaujeu a rapporté l'aventure du « fier baiser », n'est pas, en dehors de cette aventure qui lui est originairement étrangère, inconnu à la littérature arthurienne. La première continuation du Perceval de Chrétien de Troies raconte que Gauvain eut d'une demoiselle qu'il avait rencontrée dormant sous une tente dans une forêt[2] un fils, qui tout enfant fut enlevé du château de Lis, où il vivait avec sa mère, plus tard adoubé par un chevalier, et recueilli par la « demoiselle esgaree ». La manière fort abrégée dont l'auteur parle de ces aven-

Perceval, v. 20387.

[1] Nous devons dire que, malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucune trace de la survivance actuelle de ce conte dans l'île de Cos.

[2] Cette demoiselle a un père, Méliant de Lis, et deux frères, Morre de Lis et Bran de Lis; ils surprennent Gauvain auprès de leur sœur et le défient: Gauvain tue le père et l'un des frères, et combat plus tard l'autre en pleine cour d'Arthur, puis se réconcilie avec lui, la demoiselle jetant entre eux deux l'enfant qu'elle a de Gauvain. La première partie de ce récit (Perceval, v. 16885-17481) a fourni le sujet d'un poème anglais du xve siècle, dont on ne possède qu'un long fragment (Madden, *Syr Gawayne*, p. 207 et suiv.). Il est remarquable que l'aventure de Gauvain avec la demoiselle est racontée une première fois, dans une des rédactions de cette continuation, tout autrement que dans le récit qu'en fait plus tard Gauvain lui-même (v. 11987 et suiv.).

tures montre qu'il se référait à une source où elles étaient racontées en détail; ce qu'il dit suffit en outre pour nous faire voir que l'enfance du fils de Gauvain ressemblait beaucoup à celle de Perceval et de Tyolet: le héros primitif de l'aventure du « fier baiser » avait aussi une pareille enfance, et c'est sans doute ce qui a été cause qu'on a attribué cette aventure au fils de Gauvain. Le récit qu'avait sous les yeux le continuateur du Perceval lui prêtait d'ailleurs beaucoup d'autres exploits auxquels ce continuateur s'est contenté de faire rapidement allusion : après avoir rappelé le merveilleux écu d'or dont le jeune chevalier se rendit maître, il ajoute :

Perceval, v. 20691.

Mais ne me loist mie arester
De ceste aventure conter
Ne des autres, dont mout i a :
Si com la sale delivra,
Ne l'abatement del plancier
U on le dut jus trebucier,
Ne ke il tensoit sor le pont
Ciaus ki furent monté amont,
Ne le hardement des degrés
Que il fist quant il fu armés,
Dont li pules se merveilla
Et li rois quant il l'esgarda,
Car mout estoit jovenes d'eage[1];
En la chambre a l'ome sauvage
S'en entra, qui[2] mout estoit biaus,
Et si avoit nom Yoniaus;
A sa fin vos voel amener;
Ceste oevre me fait sorparler.

Un jour il rencontre Gauvain, joute avec lui sans résultat; Gauvain lui demande son nom, mais il ne le sait pas lui-même : au château de Lis on ne l'appelait que « le neveu « de son oncle ». Gauvain le reconnaît pour son fils, se fait reconnaître pour son père, et tous deux s'en vont joyeux à la cour d'Arthur. Nous retrouvons dans ce conte un lieu

[1] Le manuscrit suivi par M. Potvin porte : *Car mout fu jovenes ses eages*, et au vers suivant : *a l'ome sauvages*.

[2] Le manuscrit de Mons, suivi par M. Potvin, porte *et* au lieu de *qui*; mais *qui* paraît plus probable.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Voyez Warnke, Die Lais der Marie de France, p. XCVII.

commun de la poésie épique de tous les peuples : le combat d'un père et d'un fils qui ne se connaissent ou ne se reconnaissent pas. Dans les vers que nous venons de citer il faut voir le résumé d'un poème perdu qui racontait la vie du fils de Gauvain tout autrement, sauf au début, que les romans que nous avons étudiés jusqu'ici. Dans ce résumé, aucun nom ni surnom n'est donné à ce fils. Mais dans la seconde continuation du Perceval, celle de Gaucher de Dourdan, qui, suivant toute vraisemblance, n'a pas connu la première, il apparaît, d'ailleurs seulement pour un instant (v. 24523 et suiv.), sous le surnom du « Bel Desconeü ». Sous ce surnom et le nom de Guiglain, il fait aussi une courte et insignifiante apparition dans le roman de Tristan en prose. « Lo Bels Desconogutz » est cité, dans le roman de Jaufré, entre les chevaliers de la cour d'Arthur, et, parmi les diseurs de contes que met en scène l'auteur de *Flamenca*, il y en a un qui dit « del Bel Desconogut ».

Si nous avons pu nous rendre un compte à peu près exact du rapport qui existe entre notre poème et les poèmes anglais et italien, il est beaucoup plus difficile de comprendre celui qui l'unit au poème allemand de *Wigalois*, composé en Bavière, vers 1210, par Wirnt de Gravenberg. Les ressemblances sont incontestables, mais intermittentes : Wigalois, qui porte visiblement le même nom que Guinglain, est fils comme lui de Gauvain et d'une fée ; comme lui il se présente à la cour d'Arthur et réclame le droit de suivre l'aventure que vient annoncer une jeune fille accompagnée d'un nain ; comme lui encore, il est d'abord l'objet des mépris de la demoiselle ; il lui arrive en chemin plusieurs des aventures que rencontre Guinglain, celle de Lampart (fort différente et mise en premier lieu), celle de la jeune fille délivrée des deux géants (avec des traits absolument pareils), celle de la demoiselle à qui il assure le prix de la beauté (il s'agit ici non d'un épervier, mais d'un cheval et d'un perroquet), celle du chien que son maître veut reprendre à la compagne du héros (le récit allemand est plus près de l'anglais que du français) ; mais l'aventure prin-

Cf. ci-dessus, p. 106.

cipale n'offre qu'une vague ressemblance : il y a bien un dragon, une bête merveilleuse qui reprend sa forme humaine et qui révèle au héros le nom de son père, une princesse délivrée et épousée par lui ; mais tout cela ne rappellerait guère l'histoire de Guinglain, si la similitude du nom et la ressemblance des premiers épisodes ne provoquaient à la comparaison. Au reste, l'histoire de Wigalois, déjà très longuement racontée dans cette dernière partie, ne s'arrête pas encore là : le roman allemand a toute une fin qui ne correspond à aucune partie du roman français ; il a de même une longue introduction, où sont racontées les amours de Gauvain, dans le pays des fées, avec Florie, la mère de Wigalois, qui pourrait bien être sortie de l'imagination du poète allemand[1]. Pour le reste, la question est fort compliquée : Wirnt dit à plusieurs reprises qu'il ne tire pas son sujet d'un livre, qu'il l'a entendu raconter à un écuyer, et se plaint des difficultés qu'il a ainsi eues à le bien connaître[2]. Quelle qu'ait été la source où l'écuyer avait puisé et la fidélité avec laquelle il a communiqué son information, on ne peut guère douter que le chevalier bavarois n'ait pris à son tour de grandes libertés avec le récit qu'on lui faisait, ne l'ait amplifié notablement et ne l'ait beaucoup changé[3]. Il termine son ouvrage en nous disant

Wigalois, v. 132, 596, 11623.

[1] Cependant dans Rigomer (voyez ci-dessus, p. 90) nous voyons que Gauvain a pour amie une fée appelée Lorie ; ce qui ressemble d'assez près à Florie.

[2] Racontant que Gauvain fut renversé et pris par un chevalier inconnu (grâce, il est vrai, à une ceinture magique), le poète croit devoir dire : « Jamais de « lui on n'avait raconté pareille honte, « et elle ne sortirait pas non plus de ma « bouche, si un écuyer ne me l'avait dit « comme une entière vérité ; mais j'en « dispute tout le temps avec lui. » C'est un passage à joindre à ceux qui sont cités ailleurs (p. 32) sur la tradition qui présente Gauvain comme invincible.

[3] M. Kölbing, dans le travail cité plus haut, admet que le poème anglais (D) et le poème allemand (W) représentent deux poèmes français perdus, parallèles au poème français (R). Florie est aussi le nom de l'amie de Gauvain dans la Couronne de Henri de Türlin (ci-dessus, p. 34) ; mais ce n'est pas une fée. Mais M. Mebes (*Ueber den Wigalois*, prop. de la *Realschule* de Neumünster, 1879) a montré qu'il y avait dans W des passages qui ne pouvaient s'expliquer que comme une traduction des passages correspondants de R. Il conclut avec vraisemblance que l'écuyer de Wirnt avait des fragments manuscrits du poème de Renaud ; pour le reste, il l'avait entendu raconter : sa mémoire avait fort mal retenu le récit, et l'imagination de Wirnt s'est efforcée, mais

que Wigalois et la belle Larie (c'est le nom de l'héroïne) eurent un fils dont l'histoire est bien plus belle que celle de son père et demande, pour être dignement traitée, un talent que lui, Wirnt, ne se sent pas; cependant il s'y essaiera peut-être si un meilleur ne se met pas à la tâche. Ce héros s'appelait d'après lui «li fort Gawanides», nom singulier, qui paraît plus latin que français; il est complètement inconnu d'ailleurs, et il nous semble fort probable que le bon Wirnt, tout en se donnant des airs d'ami scrupuleux de la vérité, comptait tirer de sa cervelle toute l'histoire du petit-fils de Gauvain. En tout cas il en a été de son projet comme de celui que Renaud de Beaujeu annonce en terminant son œuvre: rien ne nous autorise à croire qu'il ait été exécuté. En effet, un autre ouvrage de Wirnt de Gravenberg n'aurait sans doute pas disparu sans laisser de traces, attendu le succès considérable qu'a obtenu celui qu'il nous dit être son premier et qui paraît être resté le seul. Non seulement les manuscrits en sont nombreux, mais il a été mis en prose et ainsi imprimé plusieurs fois au XVIe siècle; il a même été l'objet d'une curieuse version en judéo-allemand. En outre, une *saga* islandaise et un livre populaire danois sur Gabon et Vigolès n'ont pas d'autre source que le poëme de Wirnt, ou plutôt que le roman en prose allemande qui en est issu.

Wigalois, v. 11639.

Grässe, Die grossen Sagenkreise des Mittelalters, p. 225-227.

Le poëme de Renaud de Beaujeu, auquel nous revenons en terminant, a été, lui aussi, en France, l'objet d'une rédaction en prose. On en possède trois éditions, l'une sans date, l'autre de 1530, la troisième de 1539, toutes trois données à Lyon par Claude Nourry, et toutes trois fort rares. L'auteur, qui se nommait Claude Platin et était religieux antonin[1], a réuni bizarrement deux romans qui n'ont

sans grand bonheur, de compléter ce récit tronqué et incohérent. M. Bethge, dans une dissertation parue en 1881, a vivement contesté les conclusions de M. Mebes; mais on ne peut nier en tout cas que Wirnt ne suive fidèlement le poëme de Renaud dans certaines parties, tandis que dans d'autres il s'en écarte presque absolument, et il serait singulier que l'écuyer eût oublié à ce point l'histoire si caractéristique du «fier baiser», s'il avait retenu si fidèlement, jusque dans leurs détails, les aventures assez insignifiantes du début.

[1] Frère Claude Platin ne se contentait pas de mettre en prose française du

XIV[e] SIÈCLE.

rien à faire ensemble; c'est ce qu'indique déjà le titre de sa publication : « L'histoire de Giglan, filz de messire Gauvain, « qui fut roy de Galles, et de Geoffroy de Maience, son « compagnon, tous deux chevaliers de la Table ronde. » Ce Geoffroy, mal à propos surnommé de Mayence, n'est autre que le héros du roman provençal de Jaufré. Claude Platin a entrelacé son histoire avec celle de Guinglain, sans même essayer de les unir quelque peu intimement. Dans son prologue, il nous dit : « Moy frere Claude Platin, humble « religieux de l'ordre monseigneur sainct Anthoine, ung « jour en une petite librairie la ou j'estoye trouvai ung gros « livre de parchemin bien vieil escript en rime espaignolle as- « sez difficile a entendre, auquel livre je trouvay une petite « hystoire, laquelle me sembla bien plaisant, qui parloit de « deux nobles chevaliers qui furent du temps du noble roy « Artus et des nobles chevaliers de la table ronde, dont « l'un des chevaliers fut nommé Giglan, qui fut filz de mes- « sire Gauvain nepveu du roi Artus, lequel Giglan fut roy « de Galles qu'il conquist par sa prouesse; et l'autre eut « nom Geoffroy, fils du duc de Maience. Ay voulu translater « ladicte histoire de celle rime espaignolle en prose fran- « çoise au moins mal que j'ay peu selon mon petit enten- « dement, a celle fin que plus facilement peust estre enten- « due de ceux qui prendront plaisir a la lire ou ouyr lire. » Malgré cette déclaration, il ne faudrait pas croire, comme on l'a fait, que Claude Platin a réellement traduit un roman espagnol, fondé lui-même sur le poème de Renaud de Beaujeu : il est certain, et par la forme des noms propres[1] et

Hippeau, Le Bel Inconnu, p. 1.

provençal qu'il prenait pour de l'espagnol; nous lui devons encore le Débat de l'homme et de l'argent, plusieurs fois imprimé au XV[e] et au XVI[e] siècle, et que M. de Montaiglon a inséré dans le t. VII (p. 302-329) de ses Anciennes Poésies françoises. Cette pièce, qu'on a voulu, dans certaines éditions, faire passer pour l'œuvre du poète Maximien, est précédée d'une préface où on lit : « Laquelle dis- « putation moy, frere Claude Platin, re- « ligieux de l'ordre de monseigneur « sainct Anthoine, ay translaté de lan- « gaige ytalien en rime françoise. » Le Débat est traduit d'un poème italien : *Il Contrasto del danaro e dell' uomo;* voyez l'admirable Catalogue des livres de M. le baron James de Rothschild, t. I, p. 357.

[1] Le nom « Giglan » semblerait seul avoir une forme méridionale, mais Emerie (Esmerée), la Gaste Cité, l'Île d'Or et plusieurs autres n'ont certainement pas passé par une langue étrangère. Nous avons déjà vu que la mère

par d'autres rapprochements, que c'est ce poème même sur lequel a travaillé le prosateur. Ce qu'il dit de « rime « espaignolle » ne s'applique qu'au roman de Jaufré : il a pris, comme bien d'autres de son temps, du provençal pour de l'espagnol, et il a étendu au second ouvrage qu'il mettait en prose ce qui ne s'appliquait qu'au premier. C'est donc en vain qu'on rechercherait l'original de Claude Platin dans les bibliothèques espagnoles.

La rédaction de frère Claude nous a paru généralement fidèle ; il faut remarquer seulement qu'au début du récit elle intercale un épisode assez intéressant qui n'est pas dans le poème. Giglan vient d'arriver à la cour d'Arthur, quand une demoiselle s'y présente, accompagnée d'un chevalier dont le heaume est fermé, qui vient, dit-il, se disculper d'avoir tué Gauvain en trahison et provoque ceux qui douteraient de sa loyauté. Au milieu du deuil que la nouvelle de la mort de Gauvain répand dans la cour, le Bel Inconnu demande et obtient la faveur de le venger; il est cependant prévenu par le sénéchal Keu; mais celui-ci, selon sa coutume, subit un échec ridicule. Le combat entre Giglan et le chevalier étranger reste longtemps indécis; enfin celui-ci lève son heaume et se nomme : c'est Gauvain lui-même ; il raconte qu'un félon chevalier avait pris son nom, et, sachant que la demoiselle qui l'accompagne s'était éprise de Gauvain sur sa renommée, avait voulu, sous ce masque usurpé, non seulement la séduire, mais lui faire violence : Gauvain était survenu précisément à temps pour la sauver et tuer l'usurpateur de son nom. A cette révélation, la joie est grande, comme on pense, et la demoiselle, charmée d'apprendre que ce Gauvain qu'elle aimait n'est ni indigne ni mort, est encore plus contente de le prendre pour époux. Nous avons là sans doute le résumé d'un petit conte épisodique sur Gauvain, qu'on peut mettre au nombre des plus

de Giglan est appelée « Blanchevalee » (fol. O ii v°) : il est singulier que, dans le premier chapitre, énumérant les principaux chevaliers de la Table ronde, l'auteur dise : « Giglan qui fut filz de « messire Gauvain et de la fae[e] Heli- « nor. » Ce prologue appartient d'ailleurs en entier à frère Claude.

heureusement imaginés. L'auteur de ce conte avait habilement utilisé un trait qui, nous l'avons vu, se retrouve souvent dans nos romans, où plus d'une jeune fille, sur la grande réputation du neveu d'Arthur, déclare, sans l'avoir vu, qu'elle n'épousera jamais que lui. Ce récit n'avait originairement rien à faire avec Guinglain, et c'est un troisième élément que Claude Platin a fait entrer dans sa compilation. En donnant à Giglan le rôle du chevalier qui combat Gauvain, il a produit une nouvelle variation du thème du combat d'un fils contre son père, que nous avons déjà rencontré dans le Perceval également appliqué à Gauvain et à son fils.

Voyez p. 80.

Voyez ci-dessus, p. 194.

Le roman en prose de frère Claude Platin a été analysé par le comte de Tressan, dans la Bibliothèque des Romans (octobre 1777), avec l'inexactitude et les enjolivements qui caractérisent les « extraits » de ce galant vulgarisateur[1].

IDER.

Le héros de ce roman encore inédit, mais qui sera prochainement publié pour la Société des anciens textes français, appartient certainement au fonds ancien des traditions galloises. Il est un des guerriers d'Arthur qu'a mentionnés Gaufrei de Monmouth, et, si le singulier écrit intitulé *De antiquitate Glastoniensis ecclesiae* a été rédigé par Guillaume de Malmesbury tel qu'il a été imprimé, il nous présente un récit sur Ider visiblement emprunté à un roman chevaleresque et contemporain de Gaufrei, sinon antérieur. Mais il est possible que l'écrit de Guillaume de Malmesbury ait été fortement interpolé, et que l'épisode dont il s'agit y ait été inséré quelque temps après la composition de l'ouvrage. Il conserve néanmoins un réel intérêt, comme nous représentant un récit qui a tous les caractères

Germania, t. XII, p. 276; Paul und Braune, Beiträge, t. III, p. 331.

[1] M. Kölbing, dans le travail plusieurs fois cité, a cru à la fidélité de l'analyse de Tressan; ce qui l'a induit à porter un jugement erroné sur la version de Claude Platin et son rapport avec le poème de Renaud.

d'un poème anglo-normand de la première période, et qui est d'ailleurs visiblement apparenté au poème français qui fait l'objet de notre étude. Voici cet épisode.

Gale, Hist. Brit. Scriptores, p. 307.

A une fête de Noël, à Caerleon (Karlium, le Carlion de nos romans, l'*Isca Silurum* des Romains), Arthur arme chevalier Ider, vaillant jeune homme, fils du roi Nuth, et, pour l'éprouver, il l'emmène dans une expédition contre trois géants redoutables qui habitaient le mont des Grenouilles (*montem Ranarum, nunc dictum Brentenol*). Ider, sans rien dire à Arthur ni à ses autres compagnons, va en avant, provoque les géants, et, dans un combat prodigieux, les tue tous les trois, mais tombe épuisé par suite de ses blessures. Quand Arthur arrive avec les siens, il trouve le jeune homme presque inanimé; il part à la recherche d'un char pour l'emporter, mais, quand il revient, Ider a rendu le dernier soupir. Arthur le fait enterrer dans l'abbaye de Glastonbury, où vingt-quatre moines sont établis et richement dotés à charge de prier pour son âme. Cette fin est naturellement ajoutée par l'écrivain monastique, et il est probable que dans le poème qu'il suivait, comme dans l'épisode correspondant de notre roman, Ider survivait à ce terrible combat. L'interpolateur de Guillaume de Malmesbury prétend avoir trouvé ce conte dans une histoire d'Arthur (*legitur in gestis illustrissimi regis Arturi*) : il faut sans doute entendre par là, comme nous l'avons dit, un poème anglo-normand. Nous reconnaissons dans ce récit ce caractère simple et primitif des plus anciennes compositions arthuriennes : les seuls compagnons d'Arthur mentionnés avec Ider, Gauvain, Kei et Béduer, sont ceux qui l'entourent toujours dans la tradition purement galloise; d'autre part, la circonstance de la chevalerie conférée à Ider empêche de croire que le narrateur latin ait tiré son récit d'un conte gallois.

A côté du combat d'Ider contre les géants, un autre exploit de lui était célèbre : il consistait à avoir tué un ours. Un petit poème sur Tristan, qui remonte certainement au XIIe siècle et a été composé en Angleterre, nous l'atteste, et

prouve, en outre, qu'avant Lancelot, Ider avait été donné par la poésie comme amant à la reine Guenièvre. Tristan, rappelant à Iseut tout ce qu'il a souffert pour elle, lui dit :

Tristan, éd. Michel, t. I, p. 225; Romania, t. XV.

> Onques Yders, cil qu'ocist l'ors[1],
> N'ot tant ne poines ne dolors
> Por Guenievre la fame Arthur.

Cet amour d'Ider pour Guenièvre, dont notre roman a conservé des traces visibles, n'est rappelé, que nous sachions, nulle part ailleurs; mais il n'en est pas de même de son combat avec l'ours. Le poème qui nous occupe en présente un récit, où il est remarquable que la scène est dans l'appartement de Guenièvre, et qu'Ider se comporte comme son dévoué protecteur. D'autre part, dans la Vengeance de Raguidel, nous voyons Ider, qui joue d'ailleurs un rôle secondaire, lutter avec un ours redoutable et en venir à bout. La merveilleuse victoire remportée sur les géants et le combat contre l'ours étaient donc les deux traits principaux de la renommée d'Ider, fils du roi Nut : ils se retrouvent l'un et l'autre, mais assez éloignés de leur forme primitive, dans notre poème. Il est inutile de rapporter ici les nombreuses mentions d'Ider qui se rencontrent dans divers romans : on n'y prend guère au personnage que son nom, et on le présente quelquefois, par exemple dans Érec, sous un aspect peu favorable qui ne convient guère à sa réputation authentique.

Voyez ci-dessus, p. 54.

Le manuscrit unique de Cambridge qui nous a conservé le roman d'Ider est incomplet du début. D'après des allusions qu'on rencontre par la suite, on voit qu'Ider était né dans la ville de Cardueil, à la suite du viol d'une jeune fille par un chevalier étranger, qui s'était éloigné aussitôt après et était demeuré inconnu. A l'âge de dix-huit ans, Ider, ayant appris ces circonstances, avait quitté

[1] L'édition de M. Michel porte : *Onques, Ysiaut, Del qu'ocist l'ors.* Nous avions conjecturé que c'était une mauvaise lecture, et, en effet, le manuscrit porte *Ydel quocist lors*, que nous avons corrigé comme on le voit ci-dessus. Cette correction a été admise dans l'édition nouvelle que M. Morf vient de donner de ce petit poème dans le tome XV de la Romania.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sa patrie pour se mettre en quête de son père, le ramener et lui faire épouser sa mère. Il arrive à la cour de la reine Guenloïe, à laquelle il inspire de l'amour; Ider l'aime de son côté, mais il se dérobe d'auprès d'elle pour continuer sa recherche et illustrer son nom. Il rencontre un soir un chevalier inconnu auquel il sert temporairement d'écuyer, et le lendemain il tue (nous ne savons dans quelles circonstances) deux ennemis qui menaçaient son nouveau maître. Or ce maître n'était autre qu'Arthur, comme Ider l'apprend (ici commence le manuscrit) des compagnons du roi, qui l'avaient perdu à la chasse et le retrouvent avec grande joie. Ider est charmé d'être ainsi entré en rapport avec le roi qu'il désirait tant connaître;
Fol. 1 b. mais Arthur, revenu dans son palais, à Pomfret, oublie complètement le jeune « vallet » qui lui a été d'un si grand secours. Sur ces entrefaites, arrive une messagère, envoyée par la dame du Château des Pucelles (c'est Édimbourg qui est d'ordinaire ainsi désigné dans nos romans), qui, menacée par le Noir Chevalier, demande à Arthur, son suzerain, le secours qu'il lui doit : Arthur répond qu'il tâchera plus tard de s'occuper d'elle, mais que, pour le présent, il ne peut interrompre le siège qu'il a mis devant le Rouge Mont, pour châtier Talac, qui le brave. Ider, indigné, s'éloigne d'une cour dont le maître oublie les services rendus et se refuse à ses devoirs de seigneur, et va offrir son bras à Talac du Rouge Mont, non sans avoir été armé chevalier par un des hôtes qu'il rencontre et avoir acquis, dans le fils d'un pauvre chevalier qui l'héberge aussi, le plus fidèle des écuyers, Lugain. La reine Guenloïe, ayant appris la présence de son ami dans le château du Rouge Mont, est venue avec sa suite de demoiselles établir dans la plaine ses riches tentes, dont s'émerveillent assiégeants et assiégés, et assiste aux exploits chaque jour renouvelés d'Ider. Celui-ci joute avec Gauvain lui-même; le combat, suivant l'usage (voyez ci-dessus, p. 32), est indécis; mais Ider, ayant tué le cheval de Gauvain, va emmener celui-ci prisonnier, quand le sénéchal Kei frappe

Ider en trahison et lui brise sa lance dans le flanc. Arthur, qui avait déjà déploré son apparente ingratitude envers Ider, et Gauvain, qui admirait sa prouesse, le croyant mortellement atteint, en sont désolés; mais Lugain, qui ne désespère pas, met le blessé sur une litière et l'emmène, avec beaucoup de peine, chez son père : en chemin, il rencontre Guenloïe, qui voulait se donner la mort, mais qui, reconnaissant Ider et voyant qu'il respire encore, retire le fer de sa plaie et l'adresse à une abbaye de femmes, où il est très bien reçu, et où un excellent médecin le guérit. Arthur, qui a fait la paix avec Talac à la suite du deuil commun où les a jetés la perte d'Ider, apprend avec bonheur la guérison du jeune chevalier; il vient le visiter avec Gauvain et la reine Guenièvre, et le fait chevalier de la Table ronde. Ici finit la première partie du roman.

Entre cette introduction et la suite est intercalé l'épisode de l'ours, dont nous avons dit un mot tout à l'heure. Un jour qu'Ider est avec Gauvain et d'autres dans la chambre de la reine, un grand ours aveugle, qui était à la chaîne et que les « oursiers » étaient en train de « beter » (c'est-à-dire d'exciter) avec des chiens, rompt sa chaîne et entre dans la chambre. Tous se sauvent, Gauvain cherche une arme, mais Ider s'avance vers l'ours, le prend à bras le corps : Fol. 27.

Ensement se sont pris andui :
Yder l'enbrace et il lui
Com feïssent dui luteor :
Cil quil veient en ont freor.

Dans cette terrible étreinte, c'est l'ours qui le premier perd haleine, et Ider, le saisissant par la peau du cou, réussit à le lancer par la fenêtre dans le fossé qui entoure le château. Depuis ce jour, sa renommée à la cour fut plus grande encore. On reconnaît ici, au milieu d'aventures toutes chevaleresques, un récit d'un caractère primitif; il rappelle des exploits analogues attribués à bien des héros épiques, entre autres au Cid; seulement d'habitude c'est un lion qui remplace l'ours.

Cependant Guenloïe, désireuse de revoir Ider, a recours à un expédient assez détourné : elle vient assiéger Talac, devenu le vassal d'Arthur, parce qu'elle compte qu'il demandera secours à son suzerain et qu'ainsi tous les chevaliers de la Table ronde arriveront devant le Rouge Mont. Talac vient en effet requérir l'aide d'Arthur, mais cette fois celui-ci veut avant tout aller délivrer la dame du Château des Pucelles. Talac s'éloigne fort mécontent; Gauvain et Ivain le rejoignent pour l'aider. Ider, froissé de ce que Gauvain est parti sans le prévenir, va chercher des aven-

Fol. 28.

tures de son côté. La plus intéressante de celles qu'il trouve est un combat acharné contre un chevalier dans lequel il reconnaît à la fin son propre père, Nuc[1], riche duc d'Allemagne, qui avait toujours désiré retrouver la demoiselle qu'il avait jadis aimée et qui est tout heureux de découvrir en son fils le meilleur chevalier qu'il ait jamais vu. Nous

Voyez ci-dessus, p. 194, 199.

avons déjà rencontré dans nos romans plus d'une variante de ce thème. Ider et son père se rendent ensemble à la cour d'Arthur; Guenloïe, qui est toujours informée par des courriers de ce qui arrive à son ami, se réjouit d'apprendre sa noble extraction.

Nous arrivons à la dernière partie du roman, où se montrent les traces des récits plus anciens sur Ider dont nous avons parlé. Il passe un jour par la tête du roi Arthur une malencontreuse idée : devisant avec Guenièvre, il lui demande d'abord ce qu'elle ferait au cas où il viendrait à mourir; elle le supplie de laisser un tel discours. Il y consent, mais il revient par un détour à son but :

Fol. 41 c.

« Mès si ço ert qu'il esteüst
Qu'uns altres de moi vos deüst,
Qui prenderiez vos, par la fei
Que vos devez et Deu et mei ?
— Jol vos ai dit, c'en est la some,
Que ja mès ne prendereie home.
— Jo quit bien qu'il vos desplaireit;

[1] Cette forme est attestée par les rimes pour notre poème ; mais le nom ancien du père d'Ider était Nut, dans les textes français d'ordinaire Nu.

Mès qui tele force fereit
Envers vos d'autre seignor prendre,
Que ne vos peüssiez defendre
Por crieme de perdre le chief,
Qui prenderiez od menor grief?
Dites le, si Deus vos ait. »
Tant l'en somont et tant li dit
Qu'el li a respondu folie :
« Sire, ne sai que jo vos die;
Il ne fait a parler de ço :
Ja après vos ne vive jo,
Car trop vivreie a grant tristesse !
Mès si jo ierc a tel destresse
Com vos dites, se ne soffreie,
Ce que jo por riens ne fereie,
Se mis sires Iders m'aveit,
C'est cil dont mains me desplaireit. »

Depuis cette réponse, qu'il a arrachée si imprudemment à sa femme, Arthur est dévoré de jalousie contre Ider et rêve à un moyen de le perdre. Il propose à Gauvain, Ivain, Kei et Ider de venir avec lui chercher aventure. Ils rencontrent Guenloïe, qui leur raconte que, près de Wircercestre (Worcester), au milieu de la forêt de Malverne, dans le Glocester, sont deux géants formidables, qui possèdent un couteau merveilleux, emmanché de corne de « ceraste » : celui qui pourra le lui apporter sera son mari. Arthur et ses compagnons se rendent du côté indiqué. Arrivés près du repaire des géants, ils envoient Kei pour le reconnaître; mais celui-ci jette à peine un coup d'œil sur le manoir, qu'entourent des pieux chargés de nombreuses têtes coupées, et se cache près de la porte. Ider, envoyé après lui, entre dans la salle, trouve les deux géants qui rôtissaient un sanglier, les tue l'un et l'autre après un rude combat, prend sur la table le couteau demandé par Guenloïe, puis il se désarme et se chauffe tranquillement. Arthur, Ivain, Gauvain, accompagnés de Kei qui sort de sa cachette, arrivent dans la salle, croyant Ider mort et voulant le venger, et sont fort surpris de trouver Ider assis à la cheminée et les deux monstres étendus sans vie. La nuit,

Ider a soif; Kei s'offre à lui chercher à boire, et ce traître, qui nourrissait toujours contre notre héros une haine mortelle, lui apporte de l'eau d'une fontaine qu'il savait empoisonnée. Ider boit, et aussitôt il tombe stupéfié et tellement défiguré que le lendemain matin Gauvain, qui, ne sachant rien, veut l'éveiller, ne trouve plus même en lui forme humaine. Ses compagnons croient que les géants lui ont lancé quelque venin dont il est mort, et ils s'éloignent. Surviennent dans le manoir deux frères, fils du roi d'Irlande. Ils trouvent Ider gisant, et reconnaissent qu'il respire encore et qu'il a été empoisonné : or ils portent avec eux des herbes de leur pays, et les herbes qui ont crû en Irlande sont victorieuses de tout poison (c'est une croyance que nous retrouvons assez souvent au moyen âge, et qui se rattache à la légende de saint Patrice); ils en font boire une infusion à Ider, qui aussitôt vomit le premier breuvage, et leur raconte son aventure. Les deux frères se rendent à la cour d'Arthur, et Gauvain, à qui ils rapportent ce qui s'est passé, dénonce, d'accord avec Nuc, la trahison de Kei; on va le mettre à mort, quand Ider, qui s'était arrêté en route, arrive à son tour, et demande qu'on fasse grâce au perfide sénéchal. Le fidèle Lugain, qui se mourait de douleur d'avoir perdu son maître, le retrouve avec transport. Bientôt survient la belle Guenloïe: Ider lui offre le couteau qu'il a ravi aux géants, et réclame l'exécution de sa promesse. On pense qu'elle ne se refuse pas à la tenir. Arthur, qui n'a plus de malveillance contre Ider, le fait couronner roi pour qu'il puisse épouser une reine. Après le mariage, Ider se rend à Cardueil avec sa femme et son père Nuc, qui répare son ancien tort en épousant celle qui lui a donné un fils dont il est si fier. Lugain est armé chevalier. Le roman finit par la description des fêtes dans lesquelles on célébra tant d'heureux événements.

Comparé à la forme primitive de l'épisode des géants, telle que la résume le texte latin cité plus haut, on ne peut dire que le récit de notre poème ait l'avantage. La conduite d'Arthur, qui empêche Ivain et Gauvain d'aller au secours

d'Ider quand on entend le bruit de son combat avec les géants, est trop odieuse, et le poète a beau nous dire que la jalousie abaisse les plus nobles caractères, il est pénible de voir ainsi défigurer celui du roi loyal et courtois par excellence. Combien est à la fois plus simple et plus poétique le procédé de l'ancien récit, où l'on voyait le jeune Ider se dérober secrètement à ses compagnons pour aller seul défier et tuer les géants! Il vaut mieux aussi que la mort apparente du héros soit causée par ses blessures ou par le venin que lui ont lancé les monstres qu'il a mis à mort que par un vulgaire empoisonnement, étranger à ce grand exploit. Et comment tolérer que Kei, auteur d'un crime aussi infâme (et déjà d'une trahison presque pareille), continue à figurer parmi les chevaliers de la Table ronde et reçoive même, un peu plus loin, quelques éloges? On devine que notre épisode a été recueilli par le poète français dans un état assez altéré, et qu'il s'est tiré comme il a pu de données insuffisantes et peu claires. Il est probable que, dans le récit qu'il a arrangé, la jalousie d'Arthur était plus fondée que dans le sien : voulant faire un vrai roman biographique et marier son héros à la fin, il a rompu le lien qui existait, dans la source où il puisait, entre Ider et Guenièvre, et a inventé, pour en tenir lieu, la jolie scène que nous avons racontée plus haut.

Ce poète était en effet un homme de talent et un homme d'esprit. Il n'y a pas de roman de la Table ronde où le récit soit plus agréable, le style plus coulant, l'expression plus nette et plus vive que dans le sien. Il écrivait pour la haute société de son temps; cela s'entendrait sans qu'il le dît; mais il le dit expressément dans les vers par lesquels il termine son ouvrage :

Cist livres falt ici et fine.
Por rei fu faiz e por reïne
E por clers e por chevaliers
Qui bials diz oent volentiers,
Por dames et por dameiseles
Qui mout sont courteises et beles,

Et nient pas por autre gent
Ne fu faiz li livres nient [1].

Aussi trouve-t-on dans son poème tout ce qui devait plaire à cette société et que nous avons déjà remarqué dans plusieurs œuvres du même genre : descriptions de joutes, de fêtes, de riches tentes, d'armes, de costumes, digressions sur l'amour tel qu'il était alors à la mode, longs monologues, dialogues pressés, etc. On y trouve aussi des passages plus originaux. Nous allons en signaler quelques-uns.

Dès le début se place un épisode assez singulier, que nous avons omis dans notre rapide résumé : c'est la façon dont Ider est armé chevalier. Ayant quitté la cour d'Arthur, il rencontre un roi, Ivenant, auquel il communique son désir de recevoir l'ordre de chevalerie. « Je vous le con« férerai, dit Ivenant, mais à une condition. Allez m'attendre « dans mon château, près d'ici; vous y trouverez ma femme; « elle vous offrira son amour, comme elle fait à tous ceux « que j'y envoie, bien qu'au fond elle n'aime que moi. Si « vous pouvez vous défendre d'elle, je vous armerai cheva« lier; sinon, vous aurez perdu votre peine, comme tous « les écuyers qui ont tenté l'aventure. » Ider, sûr d'être défendu par son amour pour Guenloïe, accepte l'épreuve. Il arrive au château, entre dans la salle, qui est pleine de chevaliers occupés à divers jeux, et, fatigué qu'il est, s'endort dans un fauteuil. La reine, qui est dans son appartement, envoie une « pucele » chercher de l'eau à la fontaine dans la cour; en traversant la salle, celle-ci voit Ider endormi, et s'arrête à le contempler, si bien qu'elle oublie sa commission et revient auprès de la reine le bassin vide à la main. On la gronde, on se prépare à la battre : elle s'excuse en parlant du beau damoisel qu'elle a vu. Aussitôt

V. 210. La reïne prent un mantel
De ciglaton a penne grise:
Sans guimple fu et sanz chemise,
Kar chaut feseit : de chambres ist,
Venue est la ou Yders gist.

[1] Ces deux derniers vers paraissent altérés, mais nous ne voyons pas comment les rétablir.

Elle s'approche du dormeur, l'éveille fort doucement et lui propose son amour sans autre préambule. Ider lui répond d'abord par de dures paroles; mais, comme cela ne suffit pas à l'écarter, il la menace de la frapper, et il ne s'en tient pas à la menace :

Quanques il puet se treit ariere, V. 380.
Mes el se treit toz dis soentre :
Iders la fiert del pié el ventre
Si qu'el cheï ariere enverse. . . . .
Jo nel sai pas de ço reprendre,
Kar il ne se poeit defendre.
La dame devint tote pale.
Cil qui sont as gieus en la sale
Voient le cop et les diz oent;
Mout s'en rient, mout s'en esjoent :
Bien sevent la costume tote.
Li uns toche l'autre del cote,
Mès n'i gardent ne tant ne quant :
As gieus gardent et font semblant
Qu'il entendoient al deduit,
Et demeinent grant joie tuit.

Il faut avouer que tout cela est peu courtois et peu délicat. Ces grossièretés sont d'autant plus instructives qu'elles sont involontaires et qu'elles montrent la brutalité à peine réprimée qui subsiste presque entière sous le vernis de politesse et de raffinement que la société chevaleresque du XIIe siècle aime à faire briller.

Les réflexions auxquelles notre poète se complaît sont souvent intéressantes et bien exprimées. Il parle ainsi de l'avare :

Quel bien a de l'avoir qu'il muce? V. 1719
Sol tant qu'il le set en sa huce,
Et bel li est quant il le nunbre. . . . .
Cil qui estuient les tresors
Il se destreinent assez plus
Que cil qui quierent par les us.
Qui que le gart, tot iert altrui :
L'avoir lairra ou l'avoirs lui.

Dans un morceau fort curieux, le poète rapproche l'amour de la religion, et attaque vivement ceux qui ne prennent l'habit religieux que pour abriter leur paresse ou leur cupidité :

V. 3706. Ce est droite religion
Que haïr tote vilanie.
Cil qu'Amor tient en sa baillie
Ne la voldroit dire ne faire.
Religion n'est pas en haire :
Les blanches chapes ne les noires
N'i font force vaillant deus poires.
Li bosoignos et li vilain
Devienent moine por le pain
Et por jeter soi de la cure
Du vivre et de la vesteüre.
Qui si vait a religion
Si a la costume au bordon :
Il vole o les és, puis s'embusche
Por mangier le miel de la rusche.....
Ne tienc pas de trop grant merite
Moine qui home desherite;
Qui cruels est et convoitos
Ne puet estre religios,
Car l'om ne set plus malveis vice
Ne plus vilain que avarice;
Mès el cuer del verai amant
Ne regne il ne tant ne quant,
Mès largesse et autres vertuz :
Ja qui bien aime n'iert perduz.

Après avoir fait du pavillon de Guenloïe la description la plus mirifique, notre poète éprouve le besoin de critiquer des morceaux semblables chez ses confrères; il les accuse d'exagération dans des termes qui prouvent qu'il avait fait sa rhétorique :

V. 4483. Plusor troveor se penerent
Es estoires que il conterent[1]
De feire unes descripcions
De vergiez et de paveillons

[1] La leçon du manuscrit est ici altérée; elle porte : *Des estoires que len mesme nerent.*

Et d'el, si que tuit s'aparceivent
Qu'il en dient plus qu'il ne deivent :
Par ço quident lor traitez peindre,
Mès nel font, car on n'i doit feindre :
O bien estoire, o bien mençonge;
Tels diz n'a fors savor de songe,
Tant en acreissent les paroles;
Mès jo n'ai cure d'iperboles :
Yperbole est chose non voire
Qui ne fu et qui n'est a croire.
C'en est la difinicion.
Mès tant di de cest paveillon
Qu'il n'en a nul soz ciel quil vaille.

Citons encore quelques traits qui intéressent l'histoire des usages, des mœurs ou des lettres. La coutume de donner au nouveau chevalier, quand on venait de l'armer, un coup de la paume ou du plat de l'épée sur le cou était, d'après l'auteur, tombée en désuétude de son temps, ce qui paraît d'ailleurs contredit par d'autres témoignages :

De ses armes l'arma li rois, V. 474.
Puis li a doné la colee
Quant il li a ceinte l'espee;
C'ert la costume as anciens,
Mès nel font mès en nostre tens.

Opposant les mauvaises qualités de Kei aux perfections de Gauvain, le poète dit du premier :

Vous n'orrés ja son los en conte. V. 1166.

En effet, comme nous l'avons dit, depuis Chrétien, qui paraît avoir donné l'exemple, tous les auteurs se sont acharnés à présenter sous les plus noires couleurs le malheureux sénéchal, et le nôtre a même plutôt enchéri sur ses prédécesseurs, tout en conservant à Kei un certain courage; encore ne le prouve-t-il guère au besoin. Voyez ci dessus, p. 50-52.

Quand la belle Guenloïe veut se tuer pour ne pas survivre à son ami, elle pense qu'elle retrouvera dans l'autre

monde les amoureuses qui avant elle ont eu recours au suicide pour échapper à un trop grand chagrin; elle les trouve à peu près toutes dans Ovide, et c'est un passage à joindre à ceux que nous avons cités ailleurs sur la connaissance d'Ovide au moyen âge; on remarquera aussi dans ce passage la tournure peu chrétienne des sentiments :

Hist. litt. de la France, t. XXIX, p. 499.

V. 2589.

« Bel semblant, ço quit, me feront
Les cheitives qui o toi (elle s'adresse à Amour) sont,
Qui s'ocistrent par druerie
D'amor; mout voil lor compainie.
D'amor me recomfortera
La lasse Deïanira [1],
. . . . . et Canacé,
Eco, Scilla, Fillis, Pronné,
Ero, Biblis, Dido, Mirra,
Tisbé la bele, Hypermnestra,
Et des autres mil et cinc cenz.
Amor, por quoi ne te repenz
De ces simples lasses destruire?
Trop cruelment te voi deduire :
Pechié feiz que n'en as pitié;
Nuls deus fors toi ne fait pechié.
De ço est Tisbé al dessus
Que por lié s'ocist Piramus;
Amors, de ço te puet loer,
Car a ta cort siet o son per.
Eco i est o Leander :
Si jo i fusse avec Ider,
Aise fusse, ço m'est avis,
Com alme qu'est en paraïs. »

On voit quel était le bon usage, pour le salut, quand on avait affaire à des personnes de religion, dans ce passage qui nous montre Lugain accueilli par la prieure d'un couvent de nonnes :

V. 2934.

Li portiers oevre, et Lugains entre :
Vers la dame qu'il a veüe

[1] Tout ce passage est déplorablement altéré dans le manuscrit. Nous l'avons restauré autant que possible. Ce vers est ainsi conçu : *La lasse doy ia nirra.* Nous n'avons pas réussi en entier le vers suivant : *Ki son cost et eanace.*

S'est aprismiez, si la salue;
El li dit : *Benedicite!*
Il quiert hostel par charité :
Il deüst dire : *Dominus!*
Ço fust ordre, mès n'out a us
D'estre araisniez en tel maniere.

Le manuscrit qui nous a seul conservé le roman d'Ider se trouve, comme nous l'avons dit, dans la bibliothèque de Corpus Christi College, à Cambridge. Le texte, incomplet au début, y compte encore 9606 vers; on peut estimer à cinq ou six cents ceux qui manquent au commencement, et qui sont d'autant plus regrettables que l'auteur s'y était peut-être nommé. Ce manuscrit a été exécuté en Angleterre au XIIIe siècle; l'écriture en est fort belle, mais la leçon est très défectueuse, et, pour retrouver le texte original, il faut constamment recourir à la critique conjecturale : elle est toutefois, au moins dans beaucoup de cas, assez aisée, le scribe n'ayant pas volontairement altéré son modèle, mais l'ayant simplement lu de travers, par suite de sa connaissance imparfaite du français. Dans les citations que nous avons faites, nous avons donné un texte restitué pour le sens et quelque peu pour la forme, sans juger utile de noter les leçons exactes du manuscrit, qui trouveront naturellement leur place dans l'édition du poème. Nous devons à M. Paul Meyer la communication d'une copie très fidèle du manuscrit de Cambridge, qu'a prise pour lui une personne habituée de longue main à des travaux de ce genre aussi bien qu'à de solides recherches littéraires, miss Lucy Toulmin Smith.

Un mot encore sur la date, la patrie et les sources de ce joli roman. L'étude des rimes nous révèle des faits linguistiques assez particuliers. Le plus intéressant est celui-ci : un *e* bref précédé et suivi d'un *i*, qui en français propre aboutit à *i*, donne dans le dialecte de notre poète *ie;* ainsi *liet* (lit) rime avec *siet, liez* (lits) avec *cochiez, despiet* (dépit) avec *siet, prié* (je prie) avec *congié, priet* (subj.) avec *siet, empiert* (subj. du verbe *empeirier*) avec *iert* (était), *deliet*

(délit) avec *dechiet*, *esliere* (élire) avec *litiere*, *piés* (pis, poitrine) avec *niés* (lat. *nepos*), etc. Nous ne connaissons pas d'autre texte où l'on ait relevé exactement ce même trait phonétique; mais des particularités analogues se retrouvent dans toute la région occidentale de la langue d'oïl, depuis le sud de la Normandie jusqu'au Poitou, en y comprenant le Maine, la Touraine et l'Anjou. C'est à cette région que doit être assigné notre poème, comme le montre aussi la distinction toujours observée entre *oi* et *ei*, qui ne devient pas *oi* comme dans la région orientale. En tout cas, la forme anglo-normande sous laquelle le texte se présente n'est sûrement pas originale : le poème a été composé sur le continent, sans que l'auteur, qui écrivait sans doute dans la première moitié du XIII[e] siècle, ait eu recours directement à des sources celtiques. Il a composé son poème avec divers éléments, que nous avons déjà signalés en grande partie. Le plus important est ce qu'on peut appeler la légende d'Ider; l'auteur l'a probablement recueillie dans les récits de ces conteurs qui, originairement venus d'Angleterre, parcouraient les cours seigneuriales en disant les histoires d'Arthur, toujours assurées de plaire. De cette légende il a retenu, outre le nom du héros et celui de son père, l'épisode de l'ours, le combat contre les géants, et, au moins à l'état de souvenir atténué, les amours avec Guenièvre (soit qu'il les ait lui-même réduites à presque rien, soit qu'il n'en ait déjà recueilli que ce souvenir). Pour donner de l'unité et un nouvel intérêt à l'histoire de son héros, il a raconté sa naissance irrégulière, la recherche qu'il fait de son père, son combat contre lui et finalement leur rapprochement et le mariage de ses parents; nous disons qu'il a raconté ces événements, et non qu'il les a inventés : on les retrouve en effet, plus ou moins semblables, dans deux anciens lais, celui de Milon, par Marie de France, et celui de Doon; on les retrouve encore dans des récits appartenant à des littératures fort diverses, et notamment dans le roman d'aventures de Richard le Beau, d'ailleurs sensiblement pos-

Romania, t. VIII, p. 59.

térieur au nôtre. Les autres épisodes dont le poète s'est servi pour amplifier sa narration paraissent plus réellement imaginés par lui; encore plusieurs d'entre eux ne sont-ils que des variations de thèmes qui se retrouvent ailleurs. On ne se lassait pas alors d'entendre des aventures qui, malgré leur ressemblance générale, offraient dans chaque nouveau roman assez de traits particuliers pour paraître nouvelles; elles n'avaient pas naturellement la monotonie que leur trouve le lecteur moderne quand, pour une étude du genre de celle-ci, il lit à la file les quarante ou cinquante poèmes où plusieurs d'entre elles reviennent sans cesse sous des formes à peine changées. Cette monotonie n'est atténuée que par la manière de conter, et à ce point de vue l'auteur d'Ider est un de ceux qui présentent le plus d'agrément. Son œuvre, malgré son mérite, a été fort peu répandue : non seulement on n'en a qu'un manuscrit, mais nous ne connaissons ni traduction qu'on en ait faite à l'étranger, ni allusion qui s'y rapporte dans aucun autre roman.

JAUFRÉ.

Voyez t. XXII, p. 224-234.

La notice insérée ici doit être complétée et rectifiée par celle que donne M. Bartsch dans son Précis de l'histoire de la littérature provençale. Ce critique paraît cependant s'avancer trop en disant que le roman de Jaufré n'a pas été composé avant le milieu du XIIIe siècle. En effet, les expressions dont se sert l'auteur en parlant du roi d'Aragon ne peuvent s'appliquer qu'à Jacques le Victorieux, qui était alors « jeune couronné » et « nouveau chevalier », et qui venait de remporter un premier succès sur les infidèles. Jacques, né en 1206, et roi en 1213, fut armé chevalier en 1221. Le prologue de Jaufré doit avoir été écrit peu après l'année 1225, où Jacques fit une première fois la guerre aux musulmans, et, bien qu'il dût lever le siège de Peñiscola, obtint un succès réel; il ne peut guère être posté-

Bartsch, Grundriss der prov. Literatur, p. 17.

Meyer (P.), Les derniers troubadours, p. 38.

Tourtoulon (Bon de), Jacques Ier le Conquérant, t. I, p. 173.

Ibid., p. 188.

rieur à l'année 1228, où la conquête de Majorque jeta sur le jeune roi une gloire que notre poète n'aurait pas manqué de célébrer avec éclat. C'est donc entre 1225 et 1228 que le roman a dû être écrit. On ne saurait, en effet, songer à reconnaître dans le « jeune couronné » et le « nouveau chevalier » du prologue le fils de Jacques, Pierre III, qui monta sur le trône en 1276, à trente-sept ans.

Comme nous l'avons dit à propos du roman de Guinglain, il existe de Jaufré une rédaction en prose française du XIVe siècle, qu'aucun critique n'a signalée jusqu'à présent, quoiqu'elle ait été trois fois imprimée. Cela tient au titre sous lequel elle se présente : non seulement l'histoire de Jaufré est mêlée à celle de Giglan, mais Jaufré porte le nom de « Geoffroy de Mayence », ce qui devait le faire prendre pour un héros français et non breton. Voici comment s'explique cette méprise de frère Claude Platin, l'auteur de la double traduction. Jaufré, quand il se présente à la cour, dit qu'il est fils de Dovon, un des meilleurs vassaux qu'ait eus jadis le roi Arthur. Claude Platin a cru reconnaître là Doon de Mayence, personnage bien connu de l'épopée nationale, et cela d'autant plus facilement sans doute que ce Doon, dans les chansons de geste, est fils de Gaufrei [1]. Cependant l'analyse du roman de « Giglan et Geoffroi » par Tressan, tout incomplète et infidèle qu'elle est, aurait dû suffire pour faire reconnaître depuis longtemps que ce Geoffroi n'était autre que Jaufré.

Raynouard, Lexique roman, p. 56.

Bibliothèque des Romans, octobre 1777.

Claude Platin assure qu'il a traduit ce roman de « rime « espaignolle »; il a pris, comme nous l'avons dit, du provençal pour de l'espagnol : cela est arrivé à d'autres qu'à lui. Il existe bien en espagnol un roman sur les aventures de Jaufré; mais ce roman en prose n'est pas l'original de Claude Platin. C'est la *Crónica de los nobles cavalleros Tablante de Ricamonte y Jofré, hijo de Donasson,* imprimée plusieurs fois au XVIe siècle depuis 1513, encore au XVIIe, et

Voyez ci-dessus, p. 198.

Gayangos (P. de), Libros de Caballeria, p. LXX.

[1] Il est vrai que le texte imprimé du livre de Claude Platin, au moins dans l'édition sans date que possède la Bibliothèque nationale, porte *Donon;* mais c'est sans doute une faute d'impression pour *Dovon.*

qui n'a pas cessé, dans des éditions populaires de plus en plus altérées, d'avoir du succès auprès du public espagnol. Cervantes loue plaisamment l'auteur de Tablante de sa minutie à exprimer les détails de la vie réelle : il semble qu'il y ait là quelque confusion de mémoire, car le récit assez sec du roman espagnol ne mérite nullement cet éloge ironique. Ce roman est une imitation libre et fort ennuyeuse du poëme provençal de Jaufré; Taulas de Rougemont est devenu Tablante de Ricamonte. Le nom de fils de Donasson, donné à Jofré, nous paraît provenir des deux vers du poëme provençal où le héros se nomme :

Seiner, Jaufre lo fill Dovon
Ai nom en la terra d'on son.

L'édition de la *Crónica* donnée à Séville en 1599 porte au titre : *la qual fué sacada de las crónicas francesas por el onrrado varon Felipe Camus.* Philippe Camus est connu dans l'histoire de la littérature française pour avoir mis en prose, au XVe siècle, le roman d'Olivier de Castille et Artus d'Algarbe et le Cléomadès d'Adenet (devenu Clamadès dans la prose), publiés tous deux au XVe siècle, en édition gothique. Ces deux romans ayant été de bonne heure traduits et imprimés en espagnol, et ayant eu beaucoup de succès, c'est sans doute ce qui aura engagé l'éditeur de 1599 à profiter de la vogue qui s'attachait en Espagne au nom de Philippe Camus, fort oublié en France. Cette allégation a induit en erreur le savant bibliographe Nicolao Antonio, qui a fait de Felipe Camus un auteur espagnol, traducteur de livres français, et lui a attribué, outre les trois romans qui viennent d'être mentionnés, les versions castillanes de Pierre et Maguelone et de Robert le Diable. L'édition de Tablante parue à Alcala de Henares en 1604 attribue ce roman à un certain Nuño de Garay, parfaitement inconnu d'ailleurs, et qui paraît avoir trouvé bon de s'approprier cette œuvre sans maître; il ne connaissait sans doute que des éditions anonymes.

Gayangos, loc. cit.

Du Verdier, Biblioth. fr., t. V, p. 199.

Gayangos (P. de), Libros de Caballeria, p. xv.

Ajoutons que le roman provençal a été l'objet d'une traduction libre en français moderne par Mary-Lafon.

LANCELET.

Voyez t. XXII, p. 212-223.

Depuis la publication de cet article, diverses études ont été consacrées au poème d'Ulrich de Zatzikhoven et à sa source française; on les trouvera indiquées et résumées dans un article de la Romania, t. X, p. 465-496; voir aussi des remarques complémentaires au tome XII, p. 459 et suivantes.

MANUEL ET AMANDE.

Zeitschrift für deutsches Alterthum, nouv. sér., t. XIV, p. 297-307.

On a trouvé dans une reliure et M. Oswald Zingerle a publié trois fragments d'un poème allemand du XIIe siècle, auquel il a donné ce nom, et qui repose certainement sur un original français (v. 113), malheureusement perdu, ainsi que la traduction allemande presque entière[1]. Le premier fragment, fort court et fort maltraité, offre peu d'intérêt; mais il n'en est pas de même des deux derniers, qui n'en font qu'un, avec une lacune assez considérable au milieu; ils se trouvent, en effet, sur trois feuilles qui formaient ensemble un cahier; mais la feuille du milieu manque, ce qui nous prive de 80 vers. Ce cahier menait fort près de sa fin un poème qui, à en juger par l'exiguïté du format du manuscrit (20 vers à la page), n'était sans doute pas bien long; ce qui venait après notre fragment ne devait pas dépasser quelques vers. Ce fragment commence par régler le sort du héros du poème, Manuel, empereur grec, et Amande, fille d'un roi d'Espagne. Après de longues traverses, ils se marient devant Arthur à Cardueil et s'en vont en Grèce, où ils firent une fin bénie. Nous avons donc là un roman dans le genre de Cligès et de Floriant et Florete, où les héros de l'Orient viennent figurer à la cour d'Arthur; le nom de Manuel, visiblement emprunté à l'empereur de

[1] Une allusion à la belle Amande se trouve dans le *Willehalm* d'Ulrich du Türlin et se rapporte sans doute à notre poème; voy. *Germania*, t. XVIII, p. 115.

ce nom (1143-1180), nous montre que ce roman était de date assez récente et sans doute de pure invention.

Mais ce qui suit la fin du récit mérite plus l'attention. Le poète revient à Arthur, et nous dit que, depuis son retour (v. 115), il présida vingt-cinq ans la Table ronde, après l'aventure terrible où il avait passé pour mort et était même resté longtemps en bière (v. 111, 112). Cette aventure, qui était racontée dans la partie perdue du poëme, ne nous est pas connue autrement. Enfin la gloire d'Arthur prit fin, car rien ne dure toujours. Ses fidèles croyaient qu'il ne pouvait mourir, et que Dieu lui avait donné cette grâce. « Quelle fut sa fin? Là-dessus il y a beaucoup de récits. » Le poète en commence un; mais ce récit est interrompu par la lacune indiquée ci-dessus au bout de trois vers, qui sont peu clairs, et desquels il résulte seulement qu'il s'agit d'un chat. Le combat d'Arthur contre un chat gigantesque et surnaturel est raconté dans la version la plus répandue du Merlin en prose; mais le roi breton est vainqueur. Un poète normand, animé de sentiments tout anglais, résume au commencement du XIIIe siècle, pour la réfuter, une fable que les Français racontaient, dit-il, au déshonneur d'Arthur, et qui paraît ressembler de plus près au récit de notre poëme. Voici ce que dit André de Coutances :

V. 151.

Paris (P.), Les Romans de la Table ronde, t. II, p. 358-362.

Jubinal, Nouveau Recueil, t. II, p. 2.

Rimé ont de lui li Franceis. . .
Il ont dit. . . . .
Que boté fu par Capalu
Li reis Artur en la palu,
Et que le chat l'ocist de guerre,
Puis passa outre en Angleterre,
Et ne fu pas lenz de conquerre,
Ainz porta corone en la terre
Et fu sire de la contree.
Ou ont itel fable trovee?
Mençonge est, Deus le set, provee,
Onc greignor ne fu encontree.

D'après le passage obscur de notre poëme, il semble que le chat était en même temps un poisson. Si l'on rapproche

ce trait du nom de Chapalu, qui, dans André de Coutances, paraît être le nom du chat fantastique, on songera tout naturellement à reconnaître dans ce monstre le Chapalu qui joue un rôle dans la Bataille Loquifer, et qui avait « la tête « d'un chat, les pieds d'un dragon, le corps d'un cheval « et la queue d'un lion. »

Hist. litt. de la France, t. XXII, p. 536.

Quand nous retrouvons le texte de notre poème, Arthur a disparu. Sa femme, qui n'est pas nommée et qui l'aime d'un amour fidèle, digne de servir de modèle à toutes les femmes, l'attend pendant onze années encore; après quoi elle meurt de douleur et est enterrée à Saint-David (la mention de cet ancien siège épiscopal, métropole du pays de Galles, est digne d'attention). Nous n'avons retrouvé nulle part cette version de la mort de Guenièvre. Dans un roman en prose, elle meurt avant son mari, de la douleur que lui cause la mort de leur fils Lohot, et elle est enterrée à Avalon. Dans Gaufrei de Monmouth, elle expie sa mauvaise conduite par une reclusion perpétuelle dans un cloître; il en est de même dans les grands romans en prose, où elle pleure, après la disparition d'Arthur dans la bataille contre Mordret, ses coupables amours avec Lancelot. Ici, au contraire, elle est présentée comme la plus pure et la plus tendre des épouses, et en cela l'original français de notre poème, quelque peu ancien qu'il fût, était fidèle à d'anciennes traditions. Il est regrettable que nous ne connaissions ce poème que d'une manière si incomplète et si défectueuse.

Perceval, édit. Potvin, tome II, p. 247, 270, 283.

MÉRAUGIS DE PORTLESGUEZ,

PAR RAOUL DE HOUDENC.

L'auteur de Méraugis de Portlesguez, Raoul de Houdenc, a été célèbre parmi ses contemporains et a occupé de nos jours, à plusieurs reprises, les historiens de la littérature. On peut voir ailleurs les articles que nos prédécesseurs ont consacrés à ses diverses productions; à propos d'un autre roman, la Vengeance de Raguidel, nous avons examiné le

Voyez au t. XXIII la Table du XIIIe s.

Voyez ci-dessus, p. 46.

bien-fondé de l'attribution qui lui en a été faite. Quant à Méraugis, il n'y a pas de doute à avoir; le poète s'y nomme deux fois expressément :

Pour ce Raoul de Houdenc[1] dit. . . . P. 2.
Li contes faut, si s'en delivre P. 255.
Raoul de Hodenc, qui cest livre
Comença de ceste matire.

Nous retrouvons d'ailleurs dans le style du poème toutes les particularités qui caractérisent celui du roman des Ailes de Courtoisie et du Songe d'Enfer, deux ouvrages qui sont incontestablement de Raoul de Houdenc : subtilité de la pensée et bizarrerie de l'expression, rimes très riches, enjambement fréquent, emploi constant de la forme dialoguée et surtout interrogative, etc. Ajoutons que dans Méraugis l'imitation de Chrétien de Troies est sensible presque à chaque page, non seulement dans les incidents du récit, où nous aurons plus d'une occasion de la faire remarquer, mais dans la composition et l'exécution. Raoul a pris à Chrétien sa façon souvent singulière de présenter de nouveaux personnages ou de révéler le passé de ceux qui sont en scène depuis longtemps, de faire pressentir les événements sans les annoncer, de piquer et de tenir en éveil la curiosité, non sans compromettre parfois la clarté de la narration; il lui a pris l'usage des monologues où les héros du roman analysent et mettent aux prises leurs sentiments contradictoires, les réflexions sur la nature de l'amour, le raffinement sur ses lois, l'alliance intime de l'amour, de la courtoisie et de la prouesse; il lui a pris, bien que son style reste très particulier, beaucoup des grâces et des élégances souvent un peu maniérées de sa diction. Aussi est-il naturel que Huon de Méri, qui écrivait en 1226 son Tournoi de l'Antéchrist, associe Raoul à Chrétien dans un même éloge, et trouve qu'il est bien difficile de glaner encore un peu

[1] Le ms. de Vienne, suivi par l'édition, porte *de son sens;* mais cette leçon, provenant du vers suivant (*Qu'il veut de son sens qu'est petit*) est visiblement mauvaise. Les vers 1-32 manquant dans le ms. du Vatican, et le ms. de Berlin n'étant qu'un fragment, on n'a de chance de trouver la bonne leçon que dans le ms. de Turin, mais en tout cas elle n'est pas douteuse.

de « bel françois » après ces deux moissonneurs qui l'ont cueilli à pleines mains. Il n'est pas douteux d'ailleurs que Chrétien ne soit le modèle et Raoul l'imitateur; ce qui nous permet de dater ses œuvres de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle; mais il n'est pas possible de préciser davantage : la façon dont en parle Huon de Méri atteste seulement que Raoul était mort en 1226, et, comme il semble le mettre tout à fait sur le même plan que Chrétien, mort vers 1180, on est porté à croire qu'il les regardait comme des auteurs déjà assez anciens l'un et l'autre, et que Raoul de Houdenc avait cessé de vivre, en 1226, depuis assez longtemps.

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 868-870.

L'Histoire littéraire de la France contient déjà une notice sur Méraugis de Portlesguez, mais on n'en connaissait alors que les 300 premiers vers, communiqués par Ad. de Keller dans sa *Romvart,* et l'on s'était borné à dire : « Il semble, « par le début, que cette composition se rapporte plutôt au « cycle de la Table ronde qu'elle n'est un roman d'aven« tures [1]. » Nous croyons donc devoir faire ici exception à notre règle ordinaire, et consacrer une notice étendue à une œuvre, d'ailleurs importante, qui n'a que l'apparence d'avoir été déjà l'objet d'un article dans notre recueil.

Le roman de Raoul de Houdenc nous est parvenu dans quatre manuscrits, dont aucun, par un singulier hasard, n'est conservé en France. Le premier est à Vienne, le second à Rome, le troisième à Turin; on en trouvera dans les notes de l'édition l'indication exacte. Un quatrième manuscrit, provenant du cabinet de Von der Hagen et conservé à Berlin, ne contient que deux fragments (1800 vers environ sur environ 6000); les variantes que ce manuscrit présente avec le texte de l'édition ont été très exactement relevées par M. Ad. Tobler dans le tome I de ses *Mittheilungen aus altfranzösischen Handschriften* (Berlin, 1870). L'édition donnée par M. Michelant a été imprimée avec luxe, à peu

[1] Depuis, à l'occasion de l'édition de M. Michelant, M. Littré a donné dans le Journal des Savants une analyse de Méraugis, avec des observations sur le texte, réimprimée dans ses Études et glanures (1880), p. 329-369.

d'exemplaires, à la librairie Tross, en 1869; elle a été l'objet, dans le *Jahrbuch für romanische Literatur* et dans la Revue critique d'histoire et de littérature, de la part de MM. Ad. Mussafia et P. Meyer, de comptes rendus qui montrent qu'elle laisse à désirer. Il est probable qu'une édition critique, fort souhaitable, ne tardera pas à voir le jour.

Le sujet de Méraugis est assez compliqué, mais l'auteur a su ramener tous les épisodes à un centre unique, et mérite à bon droit l'éloge, au moins dans l'ensemble, pour l'habileté de sa composition. La jeune Lidoine, héritière du royaume d'Escavalon [1], se présente à un tournoi où les concurrents ne sont pas seulement des chevaliers : à la plus belle est destiné un épervier, qui l'attend sur sa perche au milieu du champ; Lidoine ose le saisir, et l'approbation unanime ratifie sa confiance en elle-même [2]. Deux chevaliers des plus preux, et qui sont compagnons d'armes, Méraugis de Portlesguez [3] et Gorvain Cadrut [4], s'éprennent en même temps de Lidoine et se l'avouent; mais ce n'est pas la même chose que chacun d'eux aime en elle : Gorvain est uniquement séduit par la beauté de la jeune reine, Méraugis déclare qu'à ses yeux cette beauté n'aurait guère de prix, si elle n'était accompagnée de « valeur » (nous dirions aujourd'hui de mérite), et que c'est pour cette valeur qu'il lui a donné son amour. Les amis, devenus rivaux, commencent par disputer sur le plus ou moins bon droit de chacun, et des paroles ils en viennent aux coups. Lidoine, avertie, accourt et les sépare, en les renvoyant au jugement de la cour du roi (et non d'une cour d'amour, comme le dit le sommaire de l'édition). On expose, en effet, le sujet du

[1] C'est ainsi qu'il faut lire. M. de Keller avait imprimé *Descavalon;* le ms. de Vienne, suivi par l'éditeur (si ce n'est qu'il ajoute à tort une *s* finale), porte *de Cavalon.* Le royaume d'Escavalon appartient à la géographie de Chrétien de Troies (voy. Perceval, v. 6169 et suiv.).

[2] C'est un lieu commun que nous avons déjà rencontré plus d'une fois. Le plus ancien exemple, source probable de tous les autres, est dans l'Érec de Chrétien.

[3] On sait que Lesguez est le nom du port de Saint-Brieuc; il serait possible que le héros de notre poème tirât son nom de cette ville bretonne.

[4] Ce nom de Gorvain Cadrut, non plus que celui de Méraugis, ne se trouve, si nous ne nous trompons, dans Chrétien; nous ne voyons pas où Raoul l'a pris.

différend à Arthur, qui invite ses barons à donner leur avis. Le premier qui parle est le mordant sénéchal Keu : « J'opine, dit-il, que chacun des prétendants possède Li-« doine à son tour pendant un mois; c'est le seul moyen « de les satisfaire tous deux. » On ne prend pas l'avis au sérieux et on délibère sur la question en litige; mais survient la reine, qui revendique la cause comme lui appartenant, puisqu'il s'agit d'amour. Arthur admet cette prétention, et les dames, sous la présidence de la reine, après une discussion qui, il faut le dire, est mal menée et peu intéressante, jugent en faveur de Méraugis. Gorvain furieux « fausse » le jugement; il insulte son ancien compagnon, et, tout désarmés qu'ils sont, oubliant les règles les plus ordinaires de la courtoisie, les deux rivaux tombent l'un sur l'autre à coups de poing. On les arrête à grand'peine, et Gorvain quitte la cour, jurant de se venger.

Lidoine, pour sa part, ne contredit pas le jugement des dames; mais, avant de se donner à Méraugis, elle veut que pendant une année il cherche les aventures et couvre de gloire le nom qui doit être celui du roi d'Escavalon. A ce moment se présente à la cour un nain camus, qui fait honte au roi Arthur d'oublier son neveu Gauvain, lequel est parti pour aller chercher l'épée « aux estranges renges [1] », et qui n'a pas reparu depuis plus d'un an : on ne pourra savoir où est Gauvain que si on le suit, lui le nain, et il faut pour cela un chevalier exempt de toute peur. Méraugis s'offre naturellement pour cette « quête », et Lidoine, heureuse de le voir si empressé à se lancer dans une périlleuse entreprise, lui propose de l'accompagner; ce qu'il accepte avec grande joie, comme on peut croire.

Alors commence une série d'aventures qui n'ont entre elles que peu de lien. Une vieille femme enlève au nain son cheval, et ne veut le rendre que si Méraugis abat un

[1] On voit, en effet, dans le Perceval, Gauvain partir à la quête de cette épée; une suite est également donnée à cette aventure, laissée inachevée par Chrétien, dans le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach et dans le Gauvain néerlandais que nous avons analysé (voyez ci-dessus, p. 39, 41, 83).

écu qui est suspendu devant un pavillon au milieu d'une forêt. Méraugis abat l'écu, et des lamentations éclatent aussitôt dans le pavillon; cet écu appartient à un personnage redoutable, appelé l'Outredouté, qui, à la prière d'une femme dont il est épris, a mis un terme aux meurtres et aux ravages dont il épouvantait le pays, mais seulement à condition qu'il ne lui sera infligé d'affront par personne : s'il en reçoit un, il se regardera comme autorisé à reprendre ses méfaits interrompus. Or il n'a suspendu là son écu que dans l'espoir qu'on l'abattrait et qu'on lui fournirait ainsi un prétexte qu'il souhaite ardemment; on est allé aussitôt le prévenir, et il ne peut tarder à arriver, pour recommencer ses criminels exploits en punissant d'abord celui qui l'a insulté. Méraugis l'attend toute la nuit près du pavillon; mais au matin il reprend sa route. Il rencontre un chevalier, Laquis, qui le provoque; Méraugis le renverse, et, maître de lui, l'envoie, malgré ses supplications, au pavillon de la forêt, dire à l'Outredouté que c'est lui, Méraugis, qui a renversé son écu, et qu'il le trouvera d'ici à trois jours en prenant toujours le chemin à droite. Laquis fait son message; l'Outredouté le force à se battre avec lui, et, quand il l'a vaincu, lui crève l'œil gauche, afin, dit-il, dans la recherche qu'ils vont faire ensemble de Méraugis, de se souvenir que c'est à droite qu'il faut prendre. Cependant Méraugis a retrouvé le nain, qu'il avait perdu depuis l'aventure du pavillon; ce nain obtient de lui qu'il sera son champion dans un tournoi qui se livre chez le roi Amargon; Méraugis y est naturellement vainqueur, et le résultat est que le nain camus obtient pour épouse celle qu'il aimait, et que d'ailleurs il avait choisie « sans orgueil », car elle était plus courte et plus camuse que lui, et bossue par surcroît. C'est pour atteindre ce but que le nain avait attiré après lui le meilleur chevalier de la cour d'Arthur; ce but atteint, il disparaît de l'action, et Méraugis reprend sa quête, sans savoir par où la mener et sans paraître se souvenir que le nain avait promis de la diriger.

L'Outredouté et Laquis, s'étant mis un peu tard à leur

quête, suivent en vain pendant plusieurs jours la direction indiquée; enfin l'Outredouté se sépare de Laquis, et celui-ci rencontre par hasard Méraugis; il lui raconte l'odieuse cruauté de l'Outredouté, et Méraugis jure de lui donner en échange de son œil la main qui le lui a crevé; le pauvre Laquis s'éloigne, en souhaitant de voir aux prises les deux hommes qui ont causé ses malheurs. Méraugis arrive à un endroit d'où partent trois routes : une croix désigne la première comme « sans merci », la seconde comme « sans raison », la troisième comme « sans nom ». Sur le conseil de Lidoine, il choisit cette dernière, et arrive bientôt à la « Cité sans nom ». On l'y accueille avec des marques de joie; et on le conduit au rivage, d'où une barque le mène, sans Lidoine, dans une île, où il doit combattre le chevalier qui habite la tour. Ce chevalier paraît, et, après une longue lutte qui épuise les deux combattants, mais reste indécise, il se fait connaître : ce n'est personne d'autre que Gauvain lui-même, l'objet de la quête de Méraugis. Celui-ci se réjouit; mais Gauvain lui raconte son triste sort, qu'il trouve en ce moment plus pénible encore. Cette tour est habitée par une dame, dont l'ami faisait ainsi venir dans l'île tous les chevaliers qui arrivaient dans la cité, joutait avec eux et les tuait. Gauvain y fut amené comme les autres, et fut vainqueur. Depuis ce temps, il est obligé de faire ce que faisait le chevalier qu'il a tué. Nul moyen de sortir de l'île : la barque ne vient du rivage que sur un signal de la dame; nul moyen de subsister que par les provisions que seule elle peut faire apporter : il faudra donc que Gauvain tue Méraugis, ou que Méraugis tue Gauvain et reprenne alors pour lui le rôle odieux de celui-ci. Mais Méraugis pense qu'il est permis et possible, en pareil cas, de recourir à une ruse, et voici celle qu'il imagine. Il reprend en apparence son combat acharné avec Gauvain, et se laisse renverser de cheval; Gauvain feint de lui couper la tête et de la jeter à la mer : de l'éloignement où la dame, assise aux créneaux de la tour, voit le combat, elle peut s'y méprendre, bien que Gauvain n'ait détaché et

lancé à la mer que le heaume de Méraugis. Gauvain retourne près de la dame et lui raconte la mort de son adversaire. A la nuit noire, Méraugis vient à la tour, apparaît comme un revenant à la dame et à ses femmes : « Vous êtes mortes si « vous me résistez, » leur dit-il, et il les enferme toutes dans une chambre. Le lendemain matin, l'ingénieux Méraugis revêt une des robes de la dame et fait à la barque de la cité le signal connu. La barque approche : Méraugis saute dedans; à la puissance de son élan, à la lourdeur de sa chute, qui disjoint presque les ais du bateau, les quatre mariniers reconnaissent que ce n'est pas là leur dame; mais

Desouz le mantel a porfil P. 143.
Traist Meraugis l'espee nue,
Et dit : « Vostre dame est venue.
Vez la : je la tieng dans ma main. »

Les mariniers trouvent les droits d'une telle dame fort bien fondés, et ils obéissent aveuglément à Méraugis. Ils recueillent Gauvain, et mènent nos deux chevaliers à une ville appelée Handitou[1], où ils se séparent, Gauvain pour reprendre sa quête, Méraugis pour chercher Lidoine, car (on ne s'avise jamais de tout) il avait complètement oublié, en combinant son stratagème, la présence de son amie dans la cité à laquelle il se dérobait. Les deux chevaliers se donnent rendez-vous à la cour d'Arthur : celui qui arrivera le premier devra dès le lendemain se mettre en quête de l'autre.

Méraugis, allant au hasard, rencontre un chevalier qui sans aucun prétexte, fond sur lui; pendant qu'il ferraille, il voit passer dans la lande un autre chevalier qu'il reconnaît pour l'Outredouté, dont on lui a décrit l'écu rouge au serpent noir; il obtient de son adversaire d'occasion, Mare

[1] L'édition porte *Handiton*, qui semble la bonne leçon, si on se reporte aux nombreuses villes anglaises dont le nom se termine en *ton;* mais au vers 22 de la page 220 ce mot rime avec *pou* « peu » dans les manuscrits de Vienne et de Turin (celui de Berlin manque ici); il est vrai qu'au vers 5 de la page 146 il rime avec *adon* dans le manuscrit de Vienne, mais ce mot n'a guère de sens, le manuscrit de Turin a *d'entour* et le manuscrit de Berlin, qui porte *Handitou* et *haut ditou*, a *un pou*. La forme *Handitou* est donc assurée.

des Gardis, un répit pour rejoindre son ancien ennemi, et suit sur la neige les traces de son cheval, qui le mènent près du mur bas du courtil d'un château. Là quelle n'est pas sa surprise en voyant le terrible Outredouté, couvert encore de ses armes, mais chacune de ses mains serrée dans celles d'une jeune fille, prendre part à une « carole » qui se déroule gaiement en plein air! Méraugis entre par la porte ouverte : à peine l'a-t-il franchie que son ennemi quitte la « carole », où Méraugis, sans se rendre compte de la force magique qui le pousse, prend sa place tandis qu'il s'éloigne. C'était le « château des caroles », qui avait ce don que tout chevalier qui y entrait « carolait » sans s'interrompre ni se lasser, et sans s'apercevoir de la fuite du temps, jusqu'à ce qu'un autre survînt et le remplaçât. L'Outredouté, une fois sorti, regarde par-dessus le mur, et reconnaît Méraugis à ses armes, qui lui ont aussi été décrites. Il se résout à attendre qu'un nouvel arrivant fasse sortir son ennemi, et installe une tente devant la porte :

P. 159.

Que vous feroie plus lonc conte?
Meraugis fait mout l'envoisié :
Il chante avant et fiert del pié.
En meilleur point nel puis je mie
Laissier.....

Dix semaines se passent ainsi ; enfin un chevalier entre dans le château magique : l'enchantement de Méraugis cesse et il sort du château, se croyant toujours au même jour que quand il y a pénétré. Cette illusion et la manière dont il en est tiré donnent lieu à notre poète de se livrer à des développements qui seraient agréables, s'ils n'étaient beaucoup trop longs. Méraugis retrouve à la porte le cheval qu'il y avait laissé, et qui, enchanté comme son maître, n'avait pas eu faim depuis dix semaines. Il voit avec étonnement la tente de l'Outredouté, qui était justement absent à ce moment; mais son étonnement redouble quand il remarque l'herbe verte et fleurie et le bois tout feuillu :

P. 185.

Meraugis qui fu esbahiz

S'areste et dist : « Dieus, dont vien gié ?
Sui enchantez, ou ai songié ?
Ne sai, par foi, mais j'oi merveilles,
Quant j'oi chanter a mes oreilles
Le roussignol *oci! oci!*[1]
Et orendroit quant je fui ci
Erent les noifs par cest païs
Plein pié d'espès! Or m'est avis
Du roussignol que j'oi chanter
Qu'il le fet por moi enchanter...
N'est il estez ? nanil, par foi.
Quoi donc ? yvers ? yvers ? por quoi
L'erbe si vert ? Est il esté ?
Non est ; la noif a ci esté
Jehui par tout, que je sivi.
Par foi, a poi que je ne di
De moi que ce ne sui je mie. »

Toujours doutant, il arrive à un carrefour où il voit quatre hommes occupés à orner une croix de branches vertes[2]. Il reconnaît à ce signe infaillible qu'il est au dimanche des Rameaux et qu'il a été enchanté pendant une grande partie de l'hiver. Au bout de peu de temps, il rencontre enfin l'Outredouté, et entre les deux ennemis qui se sont cherchés si longtemps s'engage un combat furieux. Les descriptions de combats sont bien abondantes dans nos poëmes, et elles sont en général fort monotones; il faut reconnaître que Raoul de Houdenc a mis dans celle-ci une énergie et une fougue peu communes, qui vont jusqu'à la sauvagerie.

[1] Sur cette interprétation du chant du rossignol, voyez Histoire littéraire de la France, t. XXIX, p. 497.

[2] Ce passage est inintelligible dans l'édition, qui porte *baisier* ou *baissier* au lieu de *boissier*, qui est la bonne leçon. M. Mussafia a déjà cité la *crois boissie* ou *buissie* de la Vengeance de Raguidel (v. 1248, 1325). Il faut surtout rapprocher ces deux vers de la Manekine (v. 6850) : « Droit le jour de Pasques « flouries Qu'en mains lieus sont les croix « boissies. » La croix « boissiée » est proprement la croix ornée de rameaux de buis (en latin *crux buxata*); on a aussi nommé la croix ornée de la sorte *crois osaniere* (voyez Du Cange). Rabelais emploie ce mot (l. IV, ch. 13), et la *Briesve declaration d'aucunes dictions* jointe à l'édition de 1553 remarque : « Croix « osanniere, en poictevin, est la croix « ailleurs dicte boysseliere, pres laquelle « au dimenche des Rameaux l'on chante « *osanna*. »

Les deux adversaires sont bientôt dans un tel état que leurs coups ne portent que sur des plaies :

P. 195.

Merveille est com les almes tienent
Es corps qu'elles ne saillent fors :
Il n'i a nul qui n'ait el corps
Dis plaies que par la menour
Porroit une alme sanz demour
Issir s'ent les eles tendues...

Enfin, ne pouvant plus tenir écu ni épée, ils s'étreignent, ou plutôt ils s'appuient l'un contre l'autre, si épuisés, que chacun tomberait si l'autre ne le soutenait. C'est l'âme de l'Outredouté qui « tient » le moins bien : il meurt, et entraîne Méraugis dans sa chute. Dans un suprême effort, celui-ci, se rappelant le serment fait à Laquis, trouve encore assez de vigueur pour saisir une épée, en frapper le poignet de son ennemi, et s'emparer de la main droite, qui a volé à quelques pas; après quoi, la tenant fortement serrée, il s'étend sans connaissance sur l'herbe de la clairière.

Voyons, en attendant qu'on l'y relève, ce qu'était devenue Lidoine. Elle n'avait pas cessé d'être fort à plaindre. Du rivage de la Cité sans nom, elle avait assisté à la décapitation simulée de son ami, qu'elle avait crue réelle, et était tombée dans le plus violent désespoir. Une jeune fille, nommée Avice, qui l'avait rencontrée là pensant à se donner la mort, avait pris soin d'elle et l'avait doucement ramenée vers son royaume d'Escavalon. Elle était arrivée chez un de ses vassaux, Belchis le louche[1], qui, avec de grands semblants de respect, apprenant d'elle la mort de Méraugis, l'avait retenue prisonnière et prétendait lui faire épouser son fils Espinogre[2]. Elle avait feint d'y consentir, pour éviter la violence, mais en obtenant un répit, et elle avait fait secrètement demander secours à Gorvain Cadrut, dont les

[1] L'éditeur a corrigé partout *lois* (louche) en *lais*, excepté à la rime, où il ne le pouvait pas. M. Mussafia a relevé cette faute. Le vers où Belchis est appelé *Li lois qui s'entrefiert des ieus* montre même que le strabisme de Belchis était un strabisme convergent. Il est aussi appelé *l'anscais*, qui a à peu près le même sens.

[2] Ce nom se retrouve dans Perceval.

possessions étaient voisines. Gorvain, enchanté du nouvel espoir qui s'ouvrait à lui, était venu assiéger Belchis dans son château à peu près imprenable de Monthaut. Belchis avait fait demander du secours à tous ses parents et amis.

C'est un de ces parents, Méliant de Lis[1], qui, en se rendant à l'appel de Belchis, passe par la lande où Méraugis vient de combattre l'Outredouté et les trouve tous deux étendus. Il s'aperçoit que Méraugis n'est pas mort, le fait revenir à lui et l'amène à Monthaut. Là Méraugis est soigné; il apprend avec joie l'état des choses, et, sans se faire connaître, déclare qu'il sera heureux de prêter secours à Belchis contre Gorvain. Il réussit à voir Lidoine, qui ne s'attend pas à cette rencontre; tous deux, en se retrouvant, sont tellement émus qu'ils manquent se trahir. Cette petite scène, quoique présentée avec l'exagération maniérée qui est habituelle à nos romanciers et particulièrement à Raoul, ne manque pas d'intérêt et d'originalité. Méraugis, qui est près d'être guéri de ses blessures, s'est fait descendre dans la grande salle du château et étendre sur un tapis devant la cheminée. Il est fort laid à voir ainsi, parce qu'on lui a tondu la tête, en sorte que pour avoir l'air d'un fou il ne lui manque qu'une massue (on sait que la massue, devenue plus tard la marotte, et la tonsure complète sont les attributs constants du fou au moyen âge). Le bruit se répand dans le château que le chevalier blessé, inconnu, mais célèbre comme vainqueur du terrible Outredouté, est dans la salle; la dame, sœur de Belchis, veut le voir, et amène toutes les autres dames, parmi elles Lidoine. Elle le voit, elle le reconnaît, elle se pâme. En la voyant défaillir, Méraugis la croit morte, et il est tellement ému que ses plaies se rouvrent et que le sang jaillit dans l'âtre. On l'emporte, on le panse, on lui demande qui a causé cet accident : « C'est, dit-il, la trop grande chaleur du feu. » De son côté, Lidoine, interrogée sur le motif de sa subite défaillance, l'attribue à l'épouvante que lui a causée la vue de ce

[1] Nom d'un personnage du Perceval; voyez ci-dessus, p. 92.

fou hideux qui était dans la salle. Ainsi l'un et l'autre dissimulent sagement, et nul ne soupçonne leur secret.

Cependant Avice a été envoyée par Lidoine à la cour d'Arthur demander du secours. Elle y trouve Gauvain, qui vient justement d'y faire sa rentrée, après avoir mené à bonne fin l'aventure de l'épée « aux estranges renges », et lui reproche de laisser sans aide l'amie de Méraugis, qui est mort dans l'île de la Cité sans nom pour avoir voulu le retrouver. Gauvain, sans révéler à personne la vérité sur cet incident, consent à aller au secours de Gorvain Cadrut, et il emmène toute la Table ronde au siège de Monthaut. Méraugis, qui est tout à fait remis de ses blessures, après avoir renversé plusieurs des nouveaux assiégeants, engage avec Gauvain un combat au milieu duquel il se fait reconnaître; sur quoi Gauvain, à la stupéfaction de tous les spectateurs, lui rend son épée et se laisse emmener par lui dans la place. Les chevaliers de la Table ronde sont si indignés de cette lâche conduite de celui qu'ils considéraient comme leur chef et qui vient de les déshonorer tous, qu'ils ne parlent de rien de moins que de le mettre à mort dès qu'ils pourront le retrouver. Belchis, émerveillé des prouesses de son nouveau champion, pousse l'enthousiasme jusqu'à lui jurer fidélité et à en faire faire autant à tous ses hommes, en sorte que Méraugis est le vrai maître du château. Il en profite bientôt au grand dam de Belchis. Lidoine, entendant vanter les exploits incomparables du « blanc chevalier » (c'est le seul nom sous lequel on connaisse Méraugis), dit à la sœur de Belchis qu'elle voudrait le voir; celle-ci lui rappelle que c'est le même dont la vue inopinée lui a produit un si terrible effet, et l'engage à ne pas recommencer l'épreuve. Mais Lidoine insiste :

P. 243.

« . . . Jel voil orendroit
Veoir, que talens m'en est pris;
Issi est mes talens espris
Qu'aussi come je dui morir
Del veoir morrai del desir
De lui veoir, si je nel voi

Orendroit. — Orendroit, par foi,
Fet la dame, vous i merrai,
Ainz que muiriez; mais paour ai
De vostre mal.» Lors lui ensaigne
Qu'ele se saint : ele se saigne
Plus de cent foiz en un randon.

Les dames arrivent dans la salle où sont tous les chevaliers. Mais cette fois nos deux amants ne dissimulent plus. La scène est présentée par le poète avec une vivacité et une brièveté énergiques, qui montrent, comme bien d'autres passages, le talent réel dont il était doué quand il voulait se donner la peine d'être simple sans être banal:

Aussi tost com il s'entrevirent P. 144.
S'entrevinrent, que tuit les virent,
Les bras tendus, si s'entracolent;
Cent foiz et cent ainz qu'il parolent
S'entrebaisent, et cele crie :
«Biaus amis!» et cil : «Bele amie!»
C'est tout quant qu'il pueent respondre.
Lors ne puet plus li lois repondre
Ce qu'il en pense; poi s'en faut
Qu'il n'ist du sens; cele part saut,
Et prent Meraugis par le braz.
«A poi, fet il, je ne te faz
Une honte. Fui toi de ci!
— Avoi! Par la vostre merci,
Taisiez vous, et n'en parlez mie :
Je sui Meraugis, c'est m'amie.
Par saint Denis, qui qu'en parolt,
C'est Meraugis qui la vous tolt
Par force, si groucier volez.»
Lors dist li lois, qui fu desvez :
«Coment! vassals, es tu donc tiex?
S'estoies Meraugis et Diex
Tout ensemble, n'avras tu pas
Lidoine! Mar le te pensas :
Tu en morras. Prenez le moi!
— Tu me prendras? Mès je pren toi.
N'es tu mes hom? — Par foi, je non.
— Donc t'apel je de traïson.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

En effet, les hommes de Belchis, Méliant de Lis en tête, qui viennent de prêter à Méraugis serment de fidélité, refusent de l'attaquer, et Belchis est obligé de céder. Gorvain, apprenant ces événements, lève le siège de Monthaut, mais prétend s'emparer du royaume d'Escavalon, que Lidoine, quand elle croyait Méraugis mort, lui avait promis s'il la délivrait des mains de Belchis. Il offre à Méraugis de vider ce différend en même temps que l'ancien dans un combat solennel à la cour d'Arthur, où il prétend toujours avoir été « forjugé ». Méraugis accepte; il est naturellement vainqueur, et fait grâce de la vie à Gorvain, à condition qu'ils redeviendront comme autrefois bons compagnons. Il lui donne même en mariage l'aimable Avice[1], et les deux couples vivent dans le bonheur et la plus parfaite union.

Tel est le poème de Raoul de Houdenc. L'auteur ne parle nulle part d'une source où il aurait puisé, et l'on ne voit pas qu'il soit nécessaire d'en supposer une. Le plan général du roman et les incidents dont il est semé peuvent fort bien être sortis tout entiers de son invention, en entendant ce mot dans le sens restreint où il faut l'entendre en parlant d'écrivains de ce temps et de ce genre, c'est-à-dire comme s'appliquant surtout à la variation de thèmes antérieurement connus. Nous avons déjà signalé quelques-unes de ces données; on pourrait en relever plus d'une autre; ainsi la provocation qui consiste à abattre l'écu d'un chevalier est indiquée dans le Perceval; le siège soutenu par l'héroïne, où son amant, sans être connu, la défend, se retrouve, au moins en germe, dans le Chevalier au lion et à partir de là dans un grand nombre de romans; mais dans le nôtre on remarque cette variante assez piquante que le héros, qu'on croit mort, soutient l'un de ceux qui veulent le remplacer contre l'autre, et le dénouement est aussi assez original. Pour l'aventure de Gauvain dans l'île et celle du « château des caroles », on trouve plu-

[1] Nous empruntons cette circonstance du mariage de Gorvain au manuscrit de Berlin, dont le texte est d'ailleurs assez altéré. Elle n'est pas dans celui de Vienne, ni, à ce qu'il semble, dans celui de Turin.

tôt des imitations que des modèles; elles peuvent certainement avoir été imaginées par Raoul et présentent bien, la dernière surtout, le caractère fantastique et presque extravagant qui convient à ce genre de romans.

La façon dont le poète, au début, parle de son œuvre mérite d'être signalée. Outre qu'elle semble exclure l'hypothèse d'une source directe (comparez les prologues si différents de Chrétien), elle montre quelle haute idée l'auteur se fait de la valeur de son œuvre, et comme fond et comme forme :

P. 2.

Pour ce Raous de Hodenc dit
Qu'il veut de son sens, qu'a petit,
Un novel conte comencier
Qui sera bons a anoncier
Toz jorz, ne ja mès ne morra,
Mès tant com cist siecles durra
Durra cist contes en grant pris :
C'est li contes de Meraugis,
Qui fist les faiz que je racont;
Mès s'au conter ne vos mescont,
Il n'i a mot de vilenie,
Ainz est contes de cortoisie
Et de biaus moz et de plaisanz.
Nus, s'il n'est cortois et vaillanz,
N'est dignes du conte escouter
Dont je vos vueil les moz conter.

Il est certain, comme nous l'avons fait remarquer, que, quand il ne tombe pas dans la manière ou la bizarrerie, Raoul a un style très vivant et souvent très heureusement expressif. Ce style est caractéristique : nous en avons dit quelques mots à propos de la Vengeance de Raguidel. On peut louer, dans son ensemble, la composition du roman de Méraugis. Elle est sujette, cependant, à un assez grave reproche. Le poète a des idées qui semblent prêter à de très intéressants développements, et il n'en tire pas parti. On a souvent, et souvent à tort, voulu chercher des idées profondes cachées sous la suite peu liée d'aventures invraisemblables qui composent la plupart de nos romans; celui-ci paraît bien avoir été réelle-

ment conçu en vue de mettre une idée en action : lequel a raison des deux amants qui aiment la même femme, l'un pour ses charmes physiques, l'autre pour ses qualités morales? Le problème est vivement et nettement posé au début, mais il n'est ni résolu, ni même sérieusement abordé : la discussion de la cour des dames est insignifiante, et les actions des deux rivaux, qui devraient toutes être inspirées par leur conception différente de l'amour, n'ont plus aucun rapport avec ce point de départ. Il en est de même de la résolution prise par Lidoine d'accompagner Méraugis dans sa quête de Gauvain : on s'attend à ce que la présence inaccoutumée d'une femme dans un voyage de ce genre va produire des épisodes d'un caractère particulier; mais on est complètement déçu : les aventures se succèdent sans que Lidoine y ait la moindre part, sans même d'ordinaire qu'elle y soit mentionnée, et le poète semble oublier sa présence aussi complètement que le héros lui-même, quand celui-ci combine, en prenant si peu souci de sa maîtresse, son évasion de la Cité sans nom. Ç'aurait été le cas, cependant, de mettre en lumière par quelque trait frappant, cette « valeur » de Lidoine, supérieure à sa beauté, qui lui vaut l'amour de Méraugis, et que nous sommes réduits à admettre sur parole, tant sa figure sort peu de la banalité coutumière des figures de femmes dans nos romans. Ce contraste entre l'originalité de la conception et la faiblesse de l'exécution est frappant; il montre en Raoul, comme les disparates de sa manière, comme cet emploi, poussé jusqu'à l'abus et tombant dans l'enfantillage, de la forme interrogative, comme la vivacité même et la coupe hachée de son style et de son vers, une nature ardente mais peu tenace, toute à l'impression du moment, tantôt jetant ses idées et ses paroles comme elles lui viennent sans les trier ni les suivre, tantôt s'attachant avec une attention excessive et minutieuse à raffiner sur un détail de pensée ou d'expression; nature intéressante en somme, richement douée pour certains côtés de la poésie, et qui aurait sans doute produit des œuvres vraiment re-

marquables si elle avait été plus sagement et plus sévèrement gouvernée.

Le poème de Raoul doit avoir eu du succès; cependant nous n'en connaissons pas d'imitation étrangère, et dans les romans postérieurs il y est rarement fait allusion. Nous avons vu qu'il est assez douteux que l'auteur de Durmart ait eu sous les yeux l'ouvrage de Raoul de Houdenc. Lidoine est mentionnée dans le joli conte de Galeran de Bretagne, et l'on trouve ailleurs encore son nom ou celui de son ami. Méraugis de Portlesguez joue un rôle singulier dans le roman de Tristan en prose, où il est présenté comme le fils naturel du roi Marc de Cornouaille; ce sont là des inventions postérieures. L'épisode de Gauvain dans l'île de la Tour a passé tout entier, mais avec un dénouement tragique et sous d'autres noms, dans la rédaction du Merlin en prose que nous a conservée un manuscrit unique, actuellement en Angleterre, et qui vient d'être publiée pour la Société des anciens textes français.

Wolf, Ueber Raoul de Houdenc, p. 29, 31.

Merlin, t. II, p. 44-57.

MÉRIADEUC

OU LE CHEVALIER AUX DEUX ÉPÉES.

Ce roman est un des plus longs du cycle (il compte 12,352 vers), mais non un des plus intéressants. On n'y trouve aucun caractère qui sorte de la banalité convenue, aucune aventure dont l'invraisemblance soit rachetée par quelque trait piquant, par quelque invention originale; encore moins peut-on y saisir, comme dans Durmart ou Méraugis, une idée morale qui donne un intérêt général et une sorte d'unité supérieure aux épisodes qui s'y succèdent. On ne peut toutefois refuser à l'auteur un certain art dans l'enchaînement des fils, en apparence épars, qu'il poursuit l'un après l'autre et qu'il sait cacher par instants et finalement rassembler; cette habileté de construction, fréquente aux époques où un genre narratif ou dramatique est en décadence, a pu retenir sur les récits, peu neufs de fond et

peu brillants de forme, du Chevalier aux deux épées l'attention des contemporains, et nous permet encore de les lire sans trop de fatigue. Le style, qui n'a rien de saillant, et qui n'offre pas au grammairien et au lexicographe autant de sujets d'observation que celui d'autres romans analogues, n'a rien non plus qui choque ou qui arrête, et contribue à faire de ce poème un type assez exact de la moyenne des romans bretons. Nous donnerons du récit un sommaire très condensé, en laissant de côté une bonne partie des aventures, notamment celles de Gauvain, qui peut, ici comme ailleurs, être regardé comme le héros du poème presque autant que le chevalier qui lui a donné son nom. Une analyse fort complète a été faite en allemand par l'éditeur de Mériadeuc; une autre plus courte, qu'il n'a pas connue, avait, il y a longtemps, été communiquée par Alfred Schweighæuser à M. Jonckbloet et imprimée par ce savant.

Jonckbloet, Walewein, t. II, p. 75.

Mériadeuc, dont on n'apprend le nom que fort avant dans le récit, et qui au début ne le connaît pas lui-même, est le fils de Bléheri, lequel a été tué par Gauvain d'une façon assez singulière. Il avait un ennemi appelé Brien de la Gastine, et un combat singulier entre eux devait vider leur querelle. Brien était venu à la cour d'Arthur, et avait, par un procédé que nous avons déjà bien souvent rencontré, demandé au roi un « don », sans le désigner d'avance. Arthur, suivant son fâcheux usage, s'était engagé, sans savoir à quoi; or ce que réclama Brien, c'était que le roi lui prêtât son neveu Gauvain, qui devait pendant un certain temps lui obéir en tout : il voulait l'employer comme champion dans son duel (on trouve quelque chose de pareil dans l'Ivain de Chrétien de Troies). Le combat a lieu sans que Brien ait fait connaître la substitution. Bléheri, croyant avoir devant lui un adversaire auquel il se sait supérieur, n'a revêtu qu'une mauvaise armure, et tombe sous les coups de Gauvain. Avant de mourir, il ordonne qu'on l'enterre dans la « gaste chapele » avec son épée au côté, et il déclare que celui qui ceindra cette épée ne pourra en être débarrassé que par un chevalier aussi preux que l'a été Bléheri lui-même.

Or il se trouve, par suite d'une aventure fort extraordinaire, que la jeune et belle reine de Caradigan, Lore, a ceint l'épée de Bléheri, et est venue à la cour d'Arthur, pensant y trouver un chevalier digne de la lui déceindre et de devenir son mari. Keu, Ivain, Dodinel, s'y essaient en vain; les trois cent soixante-six compagnons de la Table ronde ne sont pas plus heureux (il est vrai que les trois meilleurs d'entre eux, Gauvain, Tor et Girflet, étaient absents); vingt mille chevaliers viennent ensuite, et la reine de Caradigan reste toujours l'épée au côté. Mais un jeune homme de vingt-deux ans à peine (les héros de notre cycle débutent en général de meilleure heure), qui ne connaissait ni son père, ni même son nom, ayant été (on ne sait pourquoi et on ne dit même pas la chose expressément) élevé dans la solitude, loin de ses parents, qu'on appelait à la cour « le V. 10772.
« beau valet », et qui avait servi d'écuyer à Gauvain, vient réclamer du roi l'exécution de la promesse faite par lui à son neveu, à savoir de l'armer chevalier. Dès qu'il est armé, il veut à son tour tenter l'aventure : il détache l'épée sans aucun effort, et la ceint à côté de la sienne; mais, à la surprise de tous et au grand dépit de Lore, il s'éloigne aussitôt de la cour, sur le cheval qu'il vient de monter, sans même jeter un regard sur celle qui a juré de n'avoir pas d'autre époux que lui, et il n'entend que de loin le sénéchal Keu lui décerner le surnom de « Chevalier aux deux épées », sous lequel il fut connu tant que son vrai nom n'eut pas été révélé. Voilà un début qui ressemble à beaucoup d'autres[1]; les auditeurs, paraît-il, ne se lassaient pas de tant de variations sur un même thème.

Le reste du poème nous raconte les prouesses du jeune héros, sa renommée toujours croissante, le désir de plus en plus vif qu'a Lore de le revoir, les recherches qu'on fait de lui, toujours en vain, jusqu'à ce qu'enfin le roi lui-même se mette en quête, jurant de ne pas s'arrêter avant de l'avoir trouvé. Le Chevalier aux deux épées a appris de sa mère,

[1] Notamment, comme on l'aura remarqué tout de suite, à celui du Bel Inconnu.

près de laquelle une aventure l'a conduit, l'histoire de la mort de son père; il a d'abord poursuivi et tué Brien de la Gastine; il cherche ensuite Gauvain, l'amitié qu'il avait pour lui ayant fait place au désir ardent de la vengeance. Il l'atteint, le provoque, et un combat terrible s'engage, mais est interrompu par l'arrivée de la mère du Chevalier aux deux épées, qui se jette aux pieds de son fils et le supplie de se réconcilier avec son adversaire. Gauvain venait en effet de la défendre victorieusement contre le fils de Brien de la Gastine, qui l'assiégeait et l'avait réduite à la dernière extrémité; d'ailleurs c'est innocemment qu'il avait tué Bléheri, et Bléheri lui-même, en mourant, avait déclaré qu'il lui pardonnait. Les deux héros s'embrassent, et, avant de revenir auprès du roi, mettent à fin l'aventure de l'épée merveilleuse. Le Chevalier aux deux épées, qui devient ainsi un moment le chevalier aux trois épées, avait trouvé près d'une source une épée couverte de taches de sang ineffaçables et qui avait cette destinée qu'elle devait faire périr celui qui la ceindrait s'il n'était sans nom et le meilleur chevalier du monde. Cette épée avait blessé un chevalier, qui ne pouvait guérir que s'il en recevait un second coup des mains de celui qui aurait le droit de la porter, et qui en même temps apprendrait son nom. Notre héros trouve le blessé, le guérit, et sur l'épée, d'où le sang s'efface, appa-
V. 10865. raît en lettres d'or le nom de Mériadeuc, qui était d'ailleurs celui du père de Bléheri.

Gauvain et Mériadeuc se décident enfin à rejoindre Arthur. Mais en route ils apprennent qu'un parent du roi, le Roux du Val périlleux, a profité de ce que celui-ci s'était mis en quête du Chevalier aux deux épées pour lui faire la guerre et surprendre beaucoup de ses hommes, qu'il tient prisonniers dans une région inaccessible. Heureusement Mériadeuc rencontre ce vassal déloyal, qui s'enfuyait vers son pays; il le combat, le vainc, délivre les prisonniers et l'envoie en suppliant au roi. Il arrive bientôt lui-même à la cour d'Arthur, où les exploits qu'il a accomplis depuis un an ont jeté le plus vif éclat d'abord sur le nom du Chevalier

aux deux épées, ensuite sur celui du Chevalier aux dames, qu'il a porté quelque temps, enfin sur celui de Mériadeuc. Il est surtout bien accueilli par la reine de Caradigan, qu'il avait revue encore une fois dans l'intervalle sans se faire connaître d'elle; bientôt il l'épouse, et reçoit avec sa main la couronne de son royaume, au milieu de fêtes magnifiques. Ils eurent des enfants et vécurent longtemps heureux.

Comme nous l'avons dit, les aventures de Gauvain sont mêlées à celles du héros principal. La plus intéressante est celle-ci. Un chevalier, nommé Brien des Îles (ce qui fait une confusion parfois gênante avec Brien de la Gastine), est amoureux d'une belle reine qui lui promet de l'épouser s'il peut vaincre Gauvain, le plus preux et le plus beau chevalier du monde. Brien se met à la recherche de Gauvain: il le rencontre désarmé, et, lui ayant demandé son nom, que celui-ci, d'après son usage, lui dit aussitôt, bien qu'il connaisse son dessein, il l'attaque et lui passe sa lance au travers du corps; après quoi, le croyant mort, il s'éloigne tout joyeux et vient demander à la reine des Îles de tenir sa promesse. Cependant Gauvain, qui avait seulement perdu connaissance, se traîne jusque chez lui, se fait panser, et, dès qu'il est rétabli, se met en route pour punir son déloyal ennemi. Partout il trouve répandu le bruit de sa mort, et cette croyance générale lui amène même une aventure assez piquante. Il délivre, chemin faisant, une jeune fille d'un odieux prétendant, et les parents, qui ne voulaient, semble-t-il, défendre l'honneur de leur fille que contre la violence, la donnent pour récompense à son défenseur. Mais quand Gauvain veut profiter de sa bonne fortune, la demoiselle se met à fondre en larmes : pressée de questions par son libérateur inconnu, elle lui raconte que, dès son adolescence, éprise de Gauvain sur sa renommée, elle lui avait voué ce qu'elle se voit sur le point de perdre; maintenant Gauvain est mort, et elle ne peut songer à lui sans douleur. Son compagnon lui dit d'abord que Gauvain n'est pas mort, ce qui la remplit de joie, et déclare ensuite qu'il est lui-

Voyez ci-dessus, p. 37.

IMPRIMERIE NATIONALE.

même Gauvain; mais elle refuse obstinément de le croire sur ce second point et, voulant rester fidèle au vœu qu'elle a fait, déclare qu'elle ira s'assurer de la vérité à la cour d'Arthur. Gauvain, tout en maugréant, est obligé de la laisser partir; mais plus tard il la retrouve auprès du roi, et elle répare généreusement le tort qu'elle lui avait fait la première fois. Pour le moment, il poursuit sa route, et arrive bientôt à la ville de Rades[1], capitale du royaume des Îles, où tout est en fête pour le mariage que Brien va célébrer avec la reine. Devant tout le peuple assemblé, l'archevêque donne lecture des « convenances » entre la reine et Brien : elle a promis de l'épouser, comme le meilleur et le plus beau chevalier du monde, s'il peut vaincre Gauvain, qui seul le surpasse; Brien déclare qu'il a tué Gauvain, et qu'il mérite maintenant le prix. Mais le Chevalier aux deux épées, qui se trouvait là, proteste : « Si « Gauvain est mort, dit-il, c'est moi qui suis le meilleur et « le plus beau des chevaliers. » Gauvain l'entend, et, sans se faire connaître, revendique à son tour le premier rang. La reine ordonne que d'abord les deux nouveaux prétendants combattent ensemble; au milieu de la bataille, le Chevalier aux deux épées demande à son adversaire son nom; quand il le sait, il renonce à sa prétention et s'incline devant celui dont il avait été naguère l'écuyer. Gauvain s'avance alors devant la reine : « Gauvain, dit-il, n'est pas mort; « Brien, il est vrai, l'a attaqué déloyalement et l'a grièvement « blessé, mais il est encore en vie, et je suis prêt de soutenir « mon dire par les armes contre ce traître et ce menteur. » Dans le combat qui suit, Gauvain est naturellement vainqueur; sans se faire reconnaître à Brien, il l'envoie comme prisonnier à la cour d'Arthur, et s'éloigne avec le Chevalier aux deux épées. La reine des Îles fait courir après eux et leur demande de revenir; ils refusent, mais consentent à

[1] Remarquons qu'entre les vers 5247 et 5248 il y a certainement une lacune, occasionnée sans doute par une distraction, habituelle aux copistes, qui a fait confondre ici un vers terminé par *Gauvains* avec un autre vers terminé de même. Au vers 5253, l'éditeur imprime *en Neuois*, ce qui serait un nom de pays inconnu; mais il faut lire *ennevois*, « sans retard, bientôt ».

dire qui ils sont. Quand elle apprend que c'est Gauvain lui-même qui a combattu devant elle, ce Gauvain à qui, sur sa renommée, elle avait depuis longtemps donné son cœur, elle tombe pâmée; mais le neveu d'Arthur, toujours rebelle à des chaînes durables[1], a disparu pour ne plus revenir. Cet épisode rappelle plus d'un récit dont nous avons déjà parlé à propos de Gauvain; nous avons remarqué que souvent on s'éprend de lui sans le connaître, sur sa réputation d'incomparable prouesse. L'histoire de sa prétendue mort se retrouve assez semblable dans le Cimetière périlleux. L'éditeur du Chevalier aux deux épées, qui a fait ce rapprochement, pense que notre poème est plutôt ici le modèle que la copie; il est plus que probable en tout cas qu'il est le plus ancien des deux, mais il est très possible que tous les deux aient puisé à une source antérieure perdue. Nous retrouvons encore ailleurs, dans les romans en prose, l'histoire de la prétendue mort de Gauvain; c'est un de ces lieux communs que les auteurs de romans bretons de la seconde période trouvaient dans les récits précédents et qu'ils mettaient en œuvre, le plus souvent, sans se connaître les uns les autres. Il n'est pas douteux cependant que l'auteur de Mériadeuc n'ait connu et imité des poèmes français que nous possédons, notamment ceux de Chrétien de Troies, modèles constants que tous les successeurs du poète champenois ont eus sous les yeux; on a remarqué avec raison que l'aventure de la jeune fille délivrée par Gauvain reproduisait, dans des détails caractéristiques, une aventure racontée par Chrétien dans Ivain[2], et on a signalé d'autres ressemblances plus lointaines avec Érec et Cligès[3].

Voyez ci-dessus, p. 80.

Voyez aussi ci-dessus, p. 199.

Förster, Li Chevaliers as deux espees, p. LXIII.

Au début du poème, et sans grand lien avec le reste, figure un récit qui présente un certain intérêt au point de vue de la source. Le roi Arthur reçoit un jour un message

[1] Sur la mention, au début, d'une amie de Gauvain appelée Guenloïe, voyez ci-dessus la note de la page 34.

[2] Plus ressemblante encore, la même aventure se retrouve dans Rigomer (fol. 3).

[3] Notez encore un souvenir évident de la Charrette dans la remarque qui accompagne le nom du roi Bademagus : « De cui tiere n'est reveuus Nus estranges « ne ne revient. » Cf. la note de l'éditeur sur le vers 102.

du roi Ris d'Outre-Hombre. Ce roi a depuis neuf ans quitté son pays pour faire des conquêtes; il a vaincu neuf rois, et a coupé leurs barbes, desquelles il compte faire fourrer un manteau pour son amie. Considérant Arthur comme le plus haut roi du monde après lui-même, il lui demande de lui envoyer sa barbe dont, par honneur pour lui, il fera la bordure du manteau. Arthur, comme on pense bien, refuse avec indignation. Une guerre s'ensuit, et finalement le roi Ris est vaincu par le Chevalier aux deux épées et se reconnaît vassal d'Arthur. Ce roi Ris ou Rion, avec sa singulière ambition, appartient au vieux fonds des contes celtiques. Gaufrei de Monmouth est le premier à raconter sa requête à Arthur (livre VII, ch. v); il en fait un géant et l'appelle Ritho. Wace traduit ainsi ce passage :

Wace, Brut, v. 11960.

Riton aveit tant rei conquis
E vencu e ocis e pris;
De leur barbes qu'ot escorcies
Ot unes piaus appareillies...
Par grant orgoil e par fierté
Aveit al rei Arthur mandé
Que la siue barbe escorçast
E bonement lui enveiast,
E si com il plus forz esteit
E plus des altres reis valeit,
La soe barbe onoerreit,
E a ses piaus orle [en] fereit.

Mais ici, plus conformément à la vraisemblance épique, c'est Arthur lui-même qui, dans un combat singulier, défait le géant, après quoi il le traite comme il traitait les autres, lui enlève son fameux manteau, et y met pour bordure la barbe même de Rithon.

Tristan, t. II, p. 31.

Thomas, l'auteur de Tristan, raconte le même exploit d'Arthur dans des termes qui rappellent beaucoup et ceux de Wace et ceux de notre poëme; seulement il ne donne au géant que le nom d'Orgueilleux et le fait venir d'Afrique.

V. 2043.

Le nom de Rion, mais sans l'histoire, paraît dans le Perceval de Chrétien de Troies, où il est « roi des îles »; les ro-

mans en prose ont accueilli l'un et l'autre. On a retrouvé, coïncidence qui n'est pas fréquente, la légende de Rion dans la littérature galloise, et on l'a rapportée non sans vraisemblance à un personnage historique qui vivait au xe siècle; nous nous bornerons ici à signaler ce rapprochement.

Saga af Tristram ok Isönd. p. 348.

Si le roman de Mériadeuc est, sauf quelques détails comme celui-là, dépourvu de toute base traditionnelle, c'est cependant à la tradition qu'il a emprunté au moins le nom de son héros. La forme qu'il lui donne, « Meriaduec », au cas sujet « Meriadues » rimant avec « lues », appartient à la Bretagne armoricaine; la forme britannique plus ancienne de ce nom est *Meriadauc,* la forme galloise *Meriadoc;* le breton armoricain *Meriaduec* est plus tard devenu *Meriadec.* On peut reconnaître là le nom d'un personnage fort énigmatique, de ce Conan Mériadec qui, dans la légende érudite des Bretons de France, a longtemps passé pour avoir fondé leur établissement en Gaule. Un autre roman a pour héros un personnage qui porte le même nom sous la forme galloise Meriadoc; ce roman a cela de particulier qu'il est écrit en latin. Le manuscrit du British Museum qui le contient est encore inédit; mais nous avons du récit, sinon une analyse, du moins une idée suffisante pour voir qu'il est fort différent du poème français. Caradoc, roi de Galles, a été tué en trahison par son frère; ses deux enfants, exposés dans la forêt, sont recueillis et élevés par le chasseur Ivor. Après de longues aventures, Meriadoc venge son père et finit par épouser la fille de l'empereur, qu'il a délivrée de son ravisseur, le roi Gondebaud. Ce roman, rédigé par un Anglo-Normand, et sans doute d'après un poème anglo-normand, paraît avoir pour base, dans sa première partie, un vieux conte gallois; la seconde est remplie des lieux communs des romans d'aventures du XIIIe siècle, époque à laquelle il appartient. Tout ce qu'il a, outre le nom du héros, de commun avec le nôtre, c'est que Meriadoc, comme Mériadeuc, venge son père déloyalement mis à mort; mais les circonstances mêmes du meurtre et de la vengeance, ainsi que

V. 10865.

Ward, Catalogue of romances, t. I, p. 374.

XIVᵉ SIÈCLE.

tout le reste, diffèrent trop dans les deux récits pour qu'on veuille admettre entre eux le moindre rapport.

Si l'auteur du Chevalier aux deux épées a pris dans une tradition plus ancienne le nom de son héros, il ne paraît pas avoir non plus inventé la périphrase par laquelle il le désigne et l'aventure qui y donne lieu. Nous les retrouvons l'une et l'autre dans une des suites données, au XIIIᵉ siècle, à la mise en prose du Merlin de Robert de Boron. Cette suite, conservée dans un seul manuscrit, vient seulement d'être imprimée en français; mais la plus grande partie, comprenant l'épisode dont il s'agit ici, se trouve, sous une forme anglaise, abrégée dans la compilation cyclique composée à la fin du XVᵉ siècle par sir Thomas Malory, et connue sous le nom impropre de *Morte Darthur*. Nous y voyons, comme dans notre roman, se présenter à la cour d'Arthur une demoiselle ceinte d'une épée que le plus preux des chevaliers doit seul pouvoir déceindre; comme dans notre roman, après que tous les plus illustres se sont en vain essayés, c'est un inconnu qui met l'épreuve à bonne fin; mais à partir de là les deux récits divergent complètement, et les aventures de notre Chevalier aux deux épées n'ont rien de commun avec celles du guerrier qui, dans le Merlin, reçoit le même surnom et qui de son nom s'appelle Balaain. La ressemblance du début prouve que cette épreuve de déceindre l'épée était un de ces thèmes qui composent le fonds commun des romans bretons, fonds dans lequel, comme nous l'avons déjà vu, l'auteur de notre poème a puisé plus largement que dans son imagination.

Merlin, publié par G. Paris et J. Ulrich, t. I, p. 213 et suiv.

Le roman de Mériadeuc ne nous est arrivé que dans un seul manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, et d'après lequel il a été publié par M. W. Förster, en 1877, avec un soin qui ne laisse rien à désirer. L'éditeur a joint au texte, outre l'analyse, une importante introduction grammaticale, et des notes qui contiennent souvent de précieuses observations.

MORIEN.

Le roman de Morien (*Moriaen*), en vers néerlandais, est intercalé dans la grande compilation qui porte le titre de Lancelot; il compte environ 4,700 vers. Après avoir été imprimé par M. Jonckbloet dans l'édition du Lancelot en 1849, il a été publié isolément en 1878 par M. Te Winkel. Avant d'aborder les diverses questions que soulève ce poème intéressant, nous devons en donner l'analyse.

A la cour d'Arthur se présente, un jour, un chevalier grièvement blessé. On le soigne, on le guérit, et il raconte son histoire : étant ruiné, il s'est fait brigand; dernièrement il a rencontré un chevalier qu'il a voulu dépouiller et qui l'a arrangé comme on voit et lui a fait promettre, sans se nommer, de se présenter de sa part à la cour d'Arthur. A la description qu'il fait du chevalier et de ses armes vermeilles (d'après Chrétien), on reconnaît Perceval; Arthur regrette qu'il ait quitté sa cour pour chercher la lance et le graal, et se plaint qu'aucun des compagnons de la Table ronde n'aille à sa recherche. Keu s'offre d'y aller, et jure de le ramener mort ou vif; mais Arthur se met à rire, et lui rappelle qu'une fois déjà il a voulu se mêler des affaires de Perceval, et que celui-ci l'a récompensé en lui brisant le « canefbeen », l'os du bras, comme le montre le passage de Perceval que M. Te Winkel rapporte ici avec raison : V. 248.

Et Percevaus pas ne se faint: Perceval, v. 5685.
Desous la bocle en haut l'ataint,
Si l'abat si sor une roce
Que la canole[1] li desroce,
Que entre le keute et l'essele,
Aussi com une sece astele
L'os del braç destre li brisa.

[1] Ce mot paraît signifier en ancien français la commissure des clavicules, bien qu'en certains patois il désigne aujourd'hui la nuque; en tout cas il ne signifie pas « trachée-artère, ca« nal de la respiration », comme le dit M. Godefroy après Roquefort, qui l'avait pris à D. Carpentier.

Gauvain déclare qu'il va se mettre à la recherche de Perceval, et qu'il ne s'arrêtera pas plus d'une nuit ou deux avant de l'avoir trouvé. Lancelot prend le même engagement, et tous deux partent ensemble.

Au bout de quelque temps ils rencontrent, monté sur un cheval tout noir, un chevalier de stature colossale, tout noir lui-même. Son insolence le met aux prises avec Lancelot; le combat dure longtemps entre eux sans résultat; Gauvain intervient et arrive à les séparer. Le chevalier noir demande alors aux deux amis s'ils connaissent Agloval, frère de Perceval le Gallois. « Que lui voulez-vous? — Il est mon
V. 642. « père. Il vint un jour, il y a quatorze ans, dans notre pays « de Moriane (pays des Mores, des noirs) et séduisit ma mère, « puis partit, obligé qu'il était, disait-il, de chercher Lancelot qui était perdu, mais promettant de revenir. Il n'est « pas revenu. Or il avait laissé ma mère enceinte de moi. Je « suis maintenant privé d'honneur et d'héritage; je cherche « mon père pour qu'il répare ses torts, et j'ai juré de demander « à tout chevalier que je rencontrerais des renseignements « sur lui. Ainsi dites ce que vous en savez, ou préparez-vous à « combattre avec moi. » Gauvain et Lancelot lui répondent qu'ils sont précisément en quête de Perceval et d'Agloval (bien que ce dernier n'ait pas été mentionné jusque-là), et l'engagent à aller se présenter à la cour d'Arthur, où ils espèrent bientôt ramener son père et son oncle. Quand Morien (tel est le nom du chevalier noir) apprend que c'est Gauvain et Lancelot qu'il a devant lui, il s'agenouille, leur fait des excuses pour son arrogance, et obtient d'eux la permission de s'associer à leur quête. Pendant tout le cours du poème, on voit avec intérêt se parfaire l'éducation de ce jeune géant sauvage, qui apprend de ses nouveaux amis, et surtout de Gauvain, la mesure, la prudence, la douceur, la courtoisie, et qui joint ainsi ces qualités raffinées à la force et au courage indompté qu'il tient de la nature.

Ils arrivent devant une croix près de laquelle est un ermite; cet ermite leur raconte qu'il a vu récemment deux chevaliers frères, l'un couvert d'armes vermeilles (c'est Per-

ceval), l'autre portant les insignes des chevaliers d'Arthur (c'est Agloval); mais il ne sait où ils sont allés. La croix marque la limite du royaume d'Arthur; au delà on trouve deux chemins : celui de gauche mène dans un pays habité par de mauvaises gens, celui de droite dans un désert hanté par le diable. Lancelot prend le chemin de droite, Gauvain et le chevalier noir prennent le chemin de gauche; mais Morien ne veut pas se borner à accompagner Gauvain : il tient à « aventurer » tout seul, et ne suivra Gauvain que de loin. Ils prennent congé l'un de l'autre. V. 1179.

Gauvain, pour délivrer une jeune fille, provoque et tue un chevalier qui la malmenait. Le soir il arrive à un château où il est fort bien reçu; il ne sait pas que son hôte est le père du chevalier qu'il a tué le matin, et le père ne sait encore rien de son malheur. Au milieu du repas on apporte le cadavre du jeune homme, et le sang qui se remet tout à coup à couler des plaies dénonce la présence du meurtrier. Les critiques ont noté que les deux parties de cet épisode se retrouvent, mais séparées l'une de l'autre, dans le poème néerlandais sur Gauvain et l'échiquier; il ne suit pas de là, comme on l'a cru, que l'auteur du Morien ait copié l'œuvre de Penninc et Vostaert; il est plus probable, ainsi que le dit M. Te Winkel, que les deux romans néerlandais ont puisé dans une source française, et sans doute dans un poème épisodique perdu relatif à Gauvain. La situation si dramatique que nous retrouvons ici ne se présente, à notre connaissance, dans aucun autre roman breton; mais elle est connue dans l'épopée française : c'est ainsi que l'on apporte, dans Huon de Bordeaux, le corps du fils de Charlemagne, que Huon a tué sans savoir qui il est, dans la salle où Huon est en train de boire à la table de l'empereur; c'est ainsi également que, dans Floovant, Richer est assis au repas chez son hôte, le duc Émelon, quand on apporte le corps du fils du duc, que Richer vient de combattre et de tuer. La croyance d'après laquelle le sang d'un homme tué jaillit de ses blessures à l'approche du meurtrier, croyance bien connue et qui se retrouve dans

Voyez ci-dessus, p. 82.

Moriaen, p. 44.

Huon de Bordeaux, p. 37.

Floovant, p. 32.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Shakspeare, n'est pas mentionnée à cet endroit dans nos chansons de geste; mais elle était aussi répandue en France qu'ailleurs, et elle apparaît notamment dans le Chevalier au lion de Chrétien.

Le Chevalier au lyon, v. 1178.

L'hôte de Gauvain veut d'abord le tuer; mais, arrêté par le respect de l'hospitalité, il se contente de l'enfermer dans la salle, et, le lendemain matin, il le laisse partir en paix, quitte à le faire attaquer quand il sera hors de chez lui et armé. Il charge son sénéchal de porter à Gauvain ses armes; mais le sénéchal, moins loyal que son maître, change l'excellente épée de Gauvain pour une mauvaise et coupe toutes les courroies de son cheval. Gauvain prend congé du vieillard, croyant qu'il lui a pardonné, et il tombe bientôt dans l'embuscade qui l'attendait sur la route. Grâce à la trahison du sénéchal, il tombe de cheval, et son épée se brise; on le prend, on le charge de liens, on l'emmène, avec l'intention de le faire périr par l'affreux supplice de la roue. Heureusement Morien survient au moment où la roue était déjà prête et où on allait y étendre son ami; il le délivre, tous deux vont retrouver l'ermite, et Gauvain séjourne quelque temps dans l'ermitage pour se guérir des blessures qu'il a reçues.

Arrive Gariet (en français Gaheriet), l'un des frères de Gauvain, qui le cherchait, et qui lui apporte de graves nouvelles. Arthur a été surpris à la chasse et emmené par le roi des Saisnes (*Sassen*); le roi d'Irlande a envahi et presque entièrement conquis le pays; la reine se désole et fait chercher partout Gauvain et Lancelot; quant à Perceval, la nouvelle est venue à la cour que, désespérant de retrouver jamais la lance et le graal, à cause du péché qu'il a commis en abandonnant sa mère (voyez le Perceval de Chrétien), il est allé rejoindre son oncle dans sa cellule d'anachorète (autre emprunt au poème de Chrétien), et veut consacrer le reste de sa vie à expier sa faute; son frère Agloval est auprès de lui, très grièvement blessé, et commençant à peine à se rétablir. Morien jure de le trouver et de lui faire épouser sa mère, et, laissant Gauvain se mettre en quête de Lancelot, il part

pour l'ermitage de son grand-oncle, dont l'ermite chez qui ils sont actuellement lui a enseigné la route.

Arrivé à l'ermitage, Morien se fait reconnaître à son père. Agloval explique que des obstacles insurmontables l'ont empêché jadis de tenir sa promesse, mais il se déclare prêt à aller épouser la mère de Morien et à légitimer ainsi son fils, qu'il présente à Perceval et à leur oncle. Agloval est encore trop malade pour partir : Morien lui dit qu'il ira d'abord secourir Arthur, puis qu'il viendra le rechercher; il part, en effet, accompagné de Gaheriet et de Perceval, qui obtient de son oncle la permission de quitter l'ermitage pour un temps. Gauvain se joint à eux avec Lancelot, qu'il a retrouvé et tiré d'une situation plus que périlleuse[1]. Les cinq héros arrivent devant le dernier château qui reste aux Bretons et qu'assiège le roi d'Irlande; ils font ce roi prisonnier et délivrent Arthur des mains du roi des Saisnes. Puis tous retournent auprès d'Agloval, qu'ils retrouvent complètement guéri, et l'accompagnent dans le pays de Moriane, où l'on célèbre par des fêtes magnifiques son mariage avec la noire princesse qui a donné le jour à Morien.

Tel est ce roman, bien composé et surtout bien exécuté, qui n'est pas surchargé, comme tant d'autres, d'épisodes enfilés bout à bout et racontés avec une hâte qui leur enlève l'intérêt qu'ils pourraient avoir. Le caractère de Gauvain y éclate dans toute sa beauté. Mais on a reproché avec raison au personnage principal de manquer de relief et de n'accomplir aucune action d'éclat. Malgré cela, Morien est une des œuvres, sinon les plus originales, du moins les plus intéressantes parmi les romans bretons de pure invention et de formation récente. Malheureusement nous n'avons pas cette œuvre, même en néerlandais, telle qu'elle a été écrite.

Jonckbloet, Geschiedenis der meddenn. Letterkunde, t. I, p. 321.

M. Te Winkel a montré, en effet, avec beaucoup de pénétration, que le rédacteur du Lancelot néerlandais, en

[1] Nous retrouvons ici une nouvelle forme du récit relatif à Lancelot qui a été analysé plus haut (p. 113-118). La version de Morien est fort écourtée et présente des divergences inutiles à relever ici.

insérant notre roman dans sa compilation, lui avait fait subir une altération grave. Morien, dans l'œuvre qu'il avait sous les yeux, était le fils de Perceval; mais le compilateur trouvait dans les romans en prose, dont la traduction forme la plus grande partie du Lancelot néerlandais, que Perceval était mort vierge: il ne pouvait donc lui attribuer un fils. Il est alors allé chercher Agloval, frère de Perceval nommé uniquement dans les romans en prose, il l'a substitué à Perceval comme père de Morien; mais il n'a pas accompli ce travail sans laisser des vestiges de l'état de choses qu'il modifiait et des marques de son intervention qui ont été fort bien reconnues et signalées par M. Te Winkel. Bornons-nous à rapporter les vers du début, qui sont assez clairs pour qui
V. 4. connaît les procédés littéraires du moyen âge : « Il y a des « livres qui nous font savoir que Morien était fils de Perce- « val, et d'autres livres nous disent qu'il était fils d'Agloval; « celui-ci était frère de Perceval, et ainsi Morien était ne- « veu de Perceval. Car on sait véritablement que Perceval et « Galaad restèrent vierges..... C'est pourquoi je dis de Per- « ceval qu'il ne pouvait avoir de fils; mais j'ai lu dans des « livres que Morien était le fils du frère de Perceval. » Ces livres ne sont, bien entendu, allégués que pour appuyer la vraie raison, donnée par l'auteur lui-même. Tout ce qui concerne Agloval faisait donc défaut dans le Morien authentique, et doit être écarté du récit.

Nous nous trouvons dès lors en présence d'une sorte de continuation du Perceval de Chrétien; l'auteur ne paraît nullement en avoir connu les suites. Il suppose que Perceval,
Perceval, v. 7601 et suiv. dans ces courses errantes dont le poète champenois parle très sommairement, avait pénétré jusqu'au pays des Mores et y avait eu un amour dont Morien est le fruit : il est probable que, dans l'œuvre originale, c'était la quête du graal et non celle de Lancelot qui empêchait Perceval de revenir comme il l'avait promis. Nous avons déjà indiqué quelques-uns des rapports étroits du Morien avec le Perceval : remarquons spécialement que, dans notre poème comme dans celui de Chrétien, c'est le péché qu'a commis Perceval en

quittant sa mère qui le rend indigne de mener à bonne fin l'aventure du graal. Chrétien laisse Perceval dans l'ermitage de son oncle, et c'est là que notre poëme le fait retrouver par Morien. L'auteur de Morien a donc voulu terminer à sa façon le roman de Chrétien, sans d'ailleurs s'occuper du graal; en faisant épouser à Perceval la mère de Morien, il a oublié son engagement avec Blanchefleur, que l'on voit ailleurs, comme on le verrait sans doute dans l'œuvre de Chrétien si elle était terminée, devenir la femme de celui qui lui a donné son premier amour. On a remarqué que cette histoire du fils noir de Perceval ressemble par plus d'un trait à celle de Feirefiz dans le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach. Ainsi que Morien, Feirefiz est le fils d'une femme noire; mais, au lieu d'être tout noir comme celui-ci, il est moitié noir comme sa mère et moitié blanc comme son père. Ce père, qui a laissé enceinte, dans l'Orient, la princesse noire qu'il avait séduite, tout comme le fait Perceval dans Morien, n'est pas Perceval : c'est son père Gamuret, et Feirefiz est le frère et non le fils de Perceval. Comme Morien, Feirefiz quitte son pays pour venir chercher son père en Occident. Ce sont là des ressemblances notables. Faut-il en conclure, avec M. Martin, que les deux récits ont une source commune? Cela ne semble pas indispensable. Cette donnée d'un fils qui part pour chercher son père, finit par le retrouver et lui fait épouser sa mère, n'est pas rare dans les romans du moyen âge. Nous l'avons vue dans Ider, dans le Chevalier à la manche, dans le roman latin de Meriadoc; en dehors des romans bretons, elle se retrouve dans Richard le Beau, dans le poëme anglais de Sir Degore, etc. Reste la couleur noire de la mère du héros; elle s'imposait à l'imagination des poëtes du moyen âge du moment qu'ils en faisaient une Sarrasine, et il n'y a de singulier que la coïncidence par laquelle la même aventure est attribuée ici à Perceval, là à son père[1].

Perceval, v. 7887.

Moriaen, p. 30; Martin, Zur Gralsage, p. 18.

[1] M. Te Winkel rapporte (p. 33) à ce propos l'hypothèse de Grimm, d'après laquelle l'histoire de Gamuret et de Feirefiz dans Wolfram est empruntée à

Une dernière question se pose à propos du Morien. MM. Jonckbloet et Te Winkel sont d'accord pour penser que c'est un poème originairement néerlandais, et non traduit du français. Si cela était, nous aurions dû l'exclure de nos études; mais nous ne voyons aucune raison de nous ranger à cette opinion. Le fait qu'on n'a pas retrouvé l'original français ne prouve naturellement rien; nous avons vu bien des exemples de pertes semblables. La composition originale en néerlandais au moyen âge d'un roman breton quelconque serait au contraire un fait unique[1]. Il faudrait pour l'admettre des arguments plus valables que la rareté des mots français employés dans le Morien et une certaine tendance à moraliser qu'on y remarque : ce sont là des traits qui appartiennent sans doute, surtout le premier, à l'individualité du traducteur, mais qui ne font pas qu'il ait été autre chose que traducteur.

PERCEVAL.

Voyez ci-dessus, p. 27.

Il ne s'agit pas ici, bien entendu, du Perceval de Chrétien de Troies, dont nous avons dit plus haut quelques mots destinés à compléter sommairement la notice de nos prédécesseurs, ni du Perceval hypothétique de Robert de Boron, que nous laissons de côté, ainsi que le Perlesvaus, comme se rattachant au cycle des romans en prose. Le poème dont nous allons parler est un poème anglais, qui remonte certainement, d'une façon plus ou moins directe, à une source française, et qui mérite l'attention par la place qui lui revient dans le développement d'une des légendes les plus célèbres du moyen âge. Voici l'analyse de ce curieux petit roman, qui a été publié en 1844 par M. Hal-

l'histoire plus ancienne et toute germanique de Tirol et Fridebrant. Cette hypothèse paraît très vraisemblable; quant à l'origine de la légende, il n'est pas possible de la préciser : c'est un de ces lieux communs de la poésie populaire qui n'ont pas de patrie et se retrouvent partout.

[1] M. Jonckbloet le suppose aussi, mais sans raison, comme nous l'avons vu (p. 123) pour le Chevalier à la manche.

liwell, d'après la copie unique du xve siècle qui nous l'a conservé. Le poème est sans doute du XIIIe siècle; il est en tout cas antérieur à Chaucer, qui le cite expressément.

« Sir Percevelle », ou Perceval, était un des meilleurs chevaliers de la cour d'Arthur, et celui-ci l'estimait tant qu'il lui donna, avec une riche dot, sa sœur « Acheflour » en mariage. Au tournoi par lequel on célébra les noces, Perceval se couvrit de gloire, et renversa notamment « le Chevalier rouge », qui jura de se venger. En effet, l'année suivante, Acheflour ayant mis au monde un fils, qui fut nommé Perceval comme son père, celui-ci donna un tournoi pour fêter cet heureux événement; le Chevalier rouge y vint, et profita de cette occasion pour tuer celui auquel il ne pardonnait pas son humiliation (v. 1-160). La veuve résolut d'empêcher son fils de connaître les jeux meurtriers de la guerre et des tournois : elle prit congé du roi et des barons, et se retira dans une forêt, n'emmenant avec elle qu'une servante et un troupeau de chèvres. C'est là qu'elle éleva le jeune Perceval. Quand il eut un peu grandi, elle lui remit un « javelot écossais », la seule arme qu'elle eût emportée; l'enfant sut bientôt s'en servir si adroitement qu'il n'y avait dans le bois bête ni oiseau qui pût échapper à son coup. Il resta ainsi plus de quinze ans, ne portant d'autre vêtement qu'une peau de chèvre, n'ayant rien appris du monde, et connaissant seulement par sa mère l'existence d'un être d'une puissance incomparable, qui a créé le ciel et la terre, et qu'on nomme Dieu (v. 256).

Un jour il rencontre dans la forêt Ivain[1], Gauvain et Keu, qui allaient rejoindre le roi Arthur; il admire leurs riches vêtements (ils n'étaient point armés) et croit que l'un d'eux doit être le Dieu dont lui a parlé sa mère; mais Gauvain lui apprend qu'ils sont tous trois des chevaliers, et que, s'il se rend à la cour d'Arthur, il pourra être fait chevalier lui-même. Perceval n'a plus d'autre pensée : il s'empare d'une jument sauvage qu'il trouve dans le bois, et

[1] M. Schulze, trompé par l'analyse de lady Guest, dit que le poème anglais donne à ce nom la forme galloise *Owain;* on n'y trouve que *Ewayne.*

vient annoncer sa résolution à sa mère. Celle-ci est désolée, mais elle sent qu'elle ne peut rien, et, après avoir donné à son fils de très sommaires conseils de courtoisie, elle le laisse partir le lendemain, monté à cru sur sa jument, son javelot à la main. En le quittant, elle lui remet un anneau, qu'elle lui recommande de lui rapporter comme signe de reconnaissance, car elle l'attendra dans sa retraite (v. 432).

Perceval part. Il trouve sur son chemin une salle (*haulle*), dont la porte est ouverte; il entre, et, voyant un bon repas servi, croit faire preuve de la « mesure » que sa mère lui a recommandée en n'en mangeant que la moitié. Il pénètre ensuite dans une chambre contiguë où une dame dort sur un lit : il lui donne un baiser, lui enlève, toujours sans l'éveiller, l'anneau qu'elle porte au doigt, et laisse à la place celui que lui a donné sa mère. Après quoi il arrive à la résidence d'Arthur, entre à cheval dans la salle, si bien que sa jument « baise le front du roi », et lui demande brusquement de le faire chevalier. Arthur regarde ce « sauvage », dont les manières sont aussi étranges que l'apparence. Les barons croient que le roi va se fâcher; mais il est frappé de la ressemblance de l'inconnu avec son beau-frère qu'il regrette toujours; pour le venger, il est depuis quinze ans en guerre avec le Chevalier rouge, mais il ne peut rien contre lui, et il sait que le fils seul du défunt doit punir le meurtrier. Perceval, qui ne sait pas qui est son père, interrompt brusquement les réflexions où le roi s'abîme et le somme de nouveau de lui accorder ce qu'il demande : le roi lui promet de l'armer chevalier; mais que d'abord il descende, qu'il prenne place à table et qu'il partage le repas royal (v. 600). A ce moment, le Chevalier rouge entre à cheval dans la salle, et, après avoir injurié tous les guerriers d'Arthur, vide une coupe d'or placée devant le roi et l'emporte. « Voilà cinq ans qu'il m'insulte ainsi, s'écrie Arthur, et « chaque fois il est loin avant que j'aie pu m'armer et le « rejoindre ! » Perceval lui promet de mettre l'insolent à la raison; monté sur sa jument, il suit le Chevalier rouge,

en lui criant de rapporter la coupe. L'autre s'arrête, et, surpris de l'aspect et des discours étranges de l'enfant, lève sa visière pour mieux le voir; puis il menace celui qu'il prend pour un fou de le jeter dans le marais voisin. Mais Perceval lui lance son javelot droit dans l'œil et l'étend mort. Dans son ignorance, l'enfant dit plusieurs fois au mort de se relever pour recommencer le combat; enfin, voyant qu'il ne bouge pas, il veut lui ôter son armure rouge pour la revêtir; mais il ne sait comment s'y prendre. Il se rappelle que sa mère lui a dit, si son javelot se brisait au ras du fer, de le mettre dans le feu pour brûler le bois resté dans l'arme, et, avec son fusil, il allume un grand feu pour y jeter le chevalier mort, espérant ainsi vider l'armure qu'il convoite. Heureusement, Gauvain, qui avait suivi l'enfant, survient et l'aide à désarmer le mort. Quand Perceval a changé ses peaux de chèvre et sa jument contre les armes rouges et le cheval également rouge qu'il a conquis, il n'en met pas moins le cadavre « rôtir » dans le feu; après quoi, ayant donné la coupe d'or à Gauvain pour le roi, il part en quête d'aventures (v. 825).

Nous raconterons plus brièvement la suite. Les armes et la monture de Perceval le font prendre pour le Chevalier rouge, d'abord par la mère de celui-ci, vieille sorcière qu'il a le plaisir d'envoyer rejoindre son fils dans le brasier encore allumé, puis par un chevalier qui était l'ennemi du mort et qui fait fête à Perceval quand il apprend ce qui en est; ce chevalier était son oncle paternel, mais ni l'un ni l'autre n'en savait rien. Arrive un messager, envoyé de la « Terre des « Puceles » (*Maydeneland*) par la belle Lufamour à Arthur, pour lui demander secours contre un « soudan » qui l'assiège. Perceval, sans rien dire à personne, se dirige seul vers le château assiégé (v. 1060). Le messager continue sa route, et, d'après ce qu'il dit à Arthur, celui-ci, qui ne se consolait pas de la perte de Perceval, reconnaît que c'est lui que le messager a rencontré. Il devine qu'il est parti pour secourir Lufamour, et, accompagné de trois chevaliers, il prend lui-même le chemin de la « Terre des Puceles » (v. 1124).

Quand Arthur, Ivain, Gauvain et Keu arrivent, Perceval à lui seul a détruit deux armées infidèles. Il tue ensuite le soudan de sa propre main, et naturellement reçoit en récompense le royaume et la main de la princesse qu'il a délivrée. Arthur l'arme chevalier et retourne chez lui (v. 1760).

Perceval jouit quelque temps de son bonheur; mais un matin il songe à sa mère, qu'il a laissée dans le bois, et il part pour la retrouver. Chemin faisant il entend des cris et trouve une dame attachée à un arbre. Il la délie; elle lui raconte qu'elle est maltraitée par son époux, le Chevalier noir, depuis le jour où un inconnu, pendant son sommeil, lui a enlevé son anneau qu'il a changé pour un autre. Le Chevalier noir survenant, Perceval le renverse d'abord à la joute, puis lui démontre l'innocence de sa femme dans cette aventure, rend à la dame son anneau et réclame le sien. Malheureusement le Chevalier noir ne l'a plus : il l'a remis au seigneur du pays, qui est un terrible géant (v. 2000). Perceval se présente au château du géant, qui se trouve être le frère du soudan qu'il a tué naguère. Malgré son énorme massue de fer, le géant est tué par Perceval, qui pénètre dans le château et retrouve l'anneau de sa mère. « Maudit « le jour, lui dit le portier, où fut forgé cet anneau! Mon « maître l'avait offert à une dame qu'il courtisait; mais quand « elle vit l'anneau, elle s'écria : Brigand, as-tu tué mon fils et « pris l'anneau que je lui avais donné? Et, perdant le sens, « elle déchira ses habits et s'enfuit dans la forêt. » Perceval ne doute pas que ce ne soit sa mère. Pour la ramener, il dépouille son armure, se couvre comme autrefois d'une peau de chèvre et s'enfonce dans le bois. Au bout de sept jours, il la retrouve, mais elle est tout à fait insensée. Enfin on lui donne un breuvage qui la fait dormir trois jours et trois nuits : quand elle se réveille, elle a retrouvé sa raison; son fils et elle s'embrassent en remerciant Dieu. Perceval la conduit dans son royaume, et tous mènent une vie heureuse. Plus tard il se rendit en Terre Sainte et eut la grâce d'y trouver la mort (v. 2288).

L'histoire de Perceval se présente évidemment à nous,

dans ce poème, sous une forme tronquée jusqu'à être parfois inintelligible (c'est le cas pour plus d'un poème anglais du moyen âge). Ainsi nous ne voyons nulle part de reconnaissance formelle entre Arthur et son neveu; le messager de Lufamour, qui raconte à Arthur sa rencontre avec Perceval, lui dit qu'il n'avait pas d'autre nom que « le fils de « sa dame » (v. 1094); cependant plus loin on l'appelle « Sir Percevelle de Galoys », sans qu'on nous ait appris comment il avait su son vrai nom, etc. D'autre part, le style du poème anglais a une allure populaire qui lui donne parfois une apparence quelque peu burlesque; c'est ce qui l'a fait traiter avec peu d'attention par plusieurs des nombreux critiques qui se sont occupés de l'histoire de la légende de Perceval. L'éditeur, M. Halliwell, le regardait tout simplement comme un abrégé très sommaire du Perceval de Chrétien et des continuations de ce poème. Une telle opinion n'est pas soutenable. Le roman français ne fait pas du Chevalier rouge le meurtrier du père de Perceval; il borne la suite de l'aventure de l'anneau (dans laquelle d'ailleurs Perceval prend un anneau, mais n'en laisse pas un autre à la place) au combat de Perceval contre le mari de la dame et à la justification de celle-ci; il contient en revanche de nombreux épisodes, notamment celui du « graal » merveilleux et de la lance qui saigne, dont le poète anglais ne dit rien et qu'il est tout à fait improbable que ce poète ait omis, tandis qu'il aurait ajouté toute la fin. Le « Sir Percevelle » remonte donc à une autre source, et sans doute à un poème anglo-normand. Ce poème anglo-normand est-il, à l'inverse, la source de Chrétien, qui déclare expressément avoir travaillé d'après un livre? On ne peut le croire un instant, car il faudrait admettre que le poète français a de gaieté de cœur changé un récit clair, intéressant et cohérent en un tissu d'aventures sans suite, souvent sans motifs et parfois incompréhensibles. Tout l'épisode du Chevalier rouge dans le poème français est d'une obscurité qui se dissipe dès qu'on admet que ce personnage était le meurtrier du père de Perceval; l'aventure de l'anneau, si im-

The Thornton Romances, p. XII

portante dans le poème anglais, n'a dans le poème français aucune raison d'être; le sujet même le plus essentiel du récit, l'éducation chevaleresque, faite par la seule expérience, d'un adolescent élevé dans les bois, ce sujet, encore visible à travers les altérations et les omissions de l'auteur anglais, et qui devait être bien plus en relief dans l'original, est à peine indiqué dans le poème français, où Perceval, une fois sa première aventure accomplie, paraît, grâce à quelques leçons d'un vieillard, un chevalier aussi avisé et aussi courtois que les autres. Le Perceval anglais est un poème biographique qui ressemble à beaucoup d'autres, mais qui a plus d'unité que la plupart d'entre eux: le héros, orphelin par un meurtre, et que sa mère veut soustraire à sa vraie destinée, arrive à la remplir, venge son père, console sa mère et épouse la jeune fille qu'il a délivrée et qui lui apporte un royaume. Le début est un lieu commun des récits bretons : nous l'avons déjà rencontré dans l'histoire de Guinglain et dans celle de Tiolet. C'est dans celle de Perceval qu'il semble le mieux à sa place : il se relie logiquement à toutes les aventures qui la composent. Le récit où Chrétien a puisé le sujet de son œuvre inachevée était au contraire fort incohérent; il est probable qu'il provenait d'une transmission très défectueuse d'un poème semblable à l'original du nôtre, mêlé au conte du « graal », ou plat mystérieux, et de la lance sanglante : le récit ainsi amplifié paraît être la source du poème de Chrétien et, au moins pour une grande partie, du *mabinogi* gallois de Peredur, qui n'est pas plus l'original que la copie de ce poème; seulement il faut admettre que le récit, dans la forme qui a servi de base aux deux imitations, était déjà très altéré (il ne connaissait ni le vrai rôle du Chevalier rouge, ni le sens de l'aventure de l'anneau); il l'était plus encore dans la forme spéciale qu'a connue Chrétien. Celui-ci, d'après son habitude, ne s'est pas inquiété de mettre dans le conte qu'il « rimoyait » plus d'ordre et de clarté qu'il n'en trouvait; nous ne savons d'ailleurs, son œuvre étant restée à l'état de fragment,

Voyez ci-dessus, p. 193.

quelle signification et quelle suite il entendait donner à l'aventure du graal, dont il avait fait le centre de son poème. Ses continuateurs ont trop mal suivi ses indications pour que nous soyons en droit d'admettre que son explication ressemblait à la leur.

Ces questions fort complexes ne peuvent être ici qu'indiquées; elles devaient l'être, pour qu'on se rendît compte de l'intérêt du petit poème anglais que nous venons d'analyser. Les critiques, comme nous l'avons dit, l'ont diversement jugé; la plupart de ceux qui ont étudié ce qu'on a appelé « la légende du graal » ne l'ont même pas mentionné. M. Schulze en fait remarquer avec raison l'unité de plan et de structure; mais il a certainement tort d'y voir une dérivation abrégée et simplifiée des récits gallois et français; on ne comprend pas non plus ce qui l'induit à y reconnaître une version spécialement armoricaine de l'histoire de Perceval. La vraie place de « Sir Percevelle » dans l'évolution du cycle toujours amplifié de Perceval a, au contraire, été parfaitement discernée par un savant qui est un poète, et dont la critique pénétrante est éclairée par le goût littéraire le plus délicat : M. Wilhelm Hertz, dans une étude sur ce cycle, qui, malgré sa brièveté, est la meilleure que l'on ait encore faite, a montré que le poème anglais nous représente, sous une forme assez voisine de l'original, quoique altérée, un des éléments primordiaux qui sont entrés dans la composition du conte gallois et du roman français. Il faut ajouter, comme nous l'avons dit, que ce poème repose très probablement sur un poème anglo-normand, derrière lequel on peut avec vraisemblance chercher un conte purement celtique.

San Marte, Die Arthur-Sage, p. 246.

Hertz (W.), Die Sage von Parzival, p. 24.

SAIGREMOR.

On a publié dans divers recueils trois fragments fort courts qui appartiennent à un même poème allemand, perdu d'ailleurs, dont le héros était Saigremor. Ce personnage apparaît déjà dans l'Érec de Chrétien; il figure dans

Voyez Germania t. XVIII, p. 115.

plusieurs autres romans, mais nous n'avons pas gardé de poème qui lui soit spécialement consacré. Le poème allemand était certainement traduit du français.

Dans le premier fragment, Saigremor part pour se mettre en quête de Gauvain; son amie Niobe se décide à l'accompagner.

Dans le second fragment, Saigremor apprend que Gauvain est dans l'île de la fée Karmente.

Dans le troisième fragment, Saigremor combat Gauvain, qui se rend à lui prisonnier.

Il est impossible de ne pas être frappé de la ressemblance de ces trois passages avec des passages de Méraugis de Portlesguez. Méraugis, comme Saigremor, se met en quête de Gauvain; Lidoine, comme Niobe, accompagne son ami. Gauvain dans les deux poèmes est retenu dans une île enchantée; il combat Saigremor comme il combat Méraugis, et, s'il se rend à lui, ce n'est peut-être qu'une ruse, comme celle par laquelle Méraugis feint d'être décapité par Gauvain. Nous voyons d'ailleurs Gauvain se laisser de même en apparence emmener prisonnier dans un autre épisode de Méraugis. Le roman de Saigremor était donc, suivant toute vraisemblance, une combinaison, sous de nouveaux noms, d'aventures déjà connues; on peut se consoler de l'avoir perdu.

Voyez ci-dessus, p. 233.

L'auteur d'une suite du *Willehalm* de Wolfram d'Eschenbach (traduction de notre chanson d'Aleschans), Ulrich du Türlin, mentionne Saigremor en même temps qu'un certain nombre de personnages d'ailleurs inconnus. Il n'est pas sûr que cette allusion se rapporte à notre roman; le nom d'Amande semble indiquer plutôt que tout le passage se réfère au roman de Manuel et Amande, dont nous connaissons si peu de chose.

Voyez ci-dessus, p. 218.

TITUREL.

Nous ne mentionnons que pour mémoire le poème allemand ou plutôt les poèmes allemands de Titurel. On sait

que Wolfram d'Eschenbach avait commencé un poème consacré aux ancêtres d'Anfortas, le roi du graal dans son *Parzival;* il n'en a écrit que des fragments, que nous croyons, avec Lachmann et contrairement à l'opinion de récents critiques, postérieurs au *Parzival.* Ces fragments, après avoir subi un renouvellement, ont été insérés dans un vaste poème appelé *Titurel,* et composé sans doute vers 1270 par un certain Albert de Scharffenberg.

Bartsck (H.), Wolfram's Parzival, p. XV.

Nous pensons que ni Wolfram ni son continuateur n'ont eu de source française directe pour leurs prolixes récits; nous ne les analyserons donc pas. La question est d'ailleurs connexe à celle des sources du *Parzival* de Wolfram, que nous nous sommes interdit d'aborder dans ces notices. Il faut seulement remarquer que Wolfram n'a pas inventé le nom de Titurel; ce nom est breton d'origine, et répond au nom de Tidorel, héros d'un lai récemment publié. Mais c'est peut-être tout ce qu'il y a de celtique dans l'histoire de ce roi du graal et de toute sa descendance, telle que la racontent les poèmes allemands.

Romania, t. VIII p. 66.

TOREC.

Le roman de Torec est intercalé dans la grande compilation néerlandaise de Lancelot, où il occupe les vers 23127-26980 du livre III. L'éditeur du Lancelot, M. Jonckbloet, avait remarqué que ce roman rappelait par certains côtés la manière du célèbre Jacob de Maerlant, le poète le plus fécond des Pays-Bas au XIIIe siècle. Un passage découvert depuis dans un ouvrage longtemps perdu de Maerlant, l'Histoire de Troie, prouve qu'il est en réalité l'auteur de Torec. Cette circonstance a rendu notre poème plus intéressant aux yeux des critiques néerlandais, et a déterminé M. Jan Te Winkel à en publier en 1875 une édition à part. Maerlant a dû l'écrire encore assez jeune, vers 1255 d'après M. Jonckbloet, dix ans plus tard d'après M. Te Winkel. Dans son âge mûr, il se reprochait d'avoir composé des histoires « mensongères » comme celle-là. Il suivait certainement un

Maerlant (J. van), Roman van Torec, p. XXXI.

Ibid., p. XXXII; Jonckbloet, Geshiedenis, t. I, p. 383.

Torec, p. XXXIII.

roman français, que nous ne possédons plus et que l'œuvre néerlandaise remplace seule pour nous; aussi en donnerons-nous une brève analyse. Ce n'est pas, tant s'en faut, un des meilleurs romans du cycle, et c'est certainement un des moins anciens; on y retrouve beaucoup de lieux communs des poèmes antérieurs, des caractères qui n'ont rien de saillant et des aventures trop nombreuses, assez mal rattachées les unes aux autres, et racontées en général avec une brièveté qui touche à la sécheresse et qui en fait paraître l'accumulation plus fatigante; quelques-unes cependant ne sont pas dénuées d'intérêt. De tradition celtique, il n'en faut chercher aucune trace directe, non plus que de modèle anglo-normand; tout part de l'invention du poète français, en prenant ce mot invention dans le sens restreint où il faut toujours l'entendre ici.

Le récit s'ouvre par une aventure qui concerne les parents du héros, mais qui détermine en grande partie sa destinée. Sa grand'mère Mariole possédait un « cercle » (c'est-à-dire une couronne) d'or, auquel étaient attachés des vertus merveilleuses, et qui lui a été ravi par Bruant de la Montagne. Mariole désespérée, ayant perdu son mari, met au monde une fille dont la naissance lui coûte la vie. Avant de mourir,
V. 141. elle l'expose, on ne voit pas bien pourquoi, sur la mer, enfermée dans un tonneau avec une lettre qui raconte toute son histoire. On recueille l'enfant dans le royaume de Basse-Rivière, sur la plage duquel les flots l'ont portée, et on la baptise du nom significatif de Tristouse. Devenue grande, elle épouse Idor, roi de Basse-Rivière, et elle donne bientôt le jour à Torec. A la naissance de Torec, sa mère, qui jusque-là, songeant toujours aux infortunes des siens, n'avait jamais eu un moment de joie, rit pour la première fois de sa vie, et retombe ensuite dans sa mélancolie. Quand Torec a vingt ans et qu'il vient d'être armé chevalier, Tristouse lui montre la lettre qui raconte les malheurs de sa famille. Il part aussitôt, jurant de venger les siens et de reprendre à Bruant le cercle d'or. Tristouse, en le voyant s'éloigner, rit encore une fois et pleure en même temps.

Après diverses prouesses, pareilles à celles qu'acccomplissent ordinairement les héros de nos poèmes, Torec arrive au château de Bruant, qui est gardé par deux lions et deux géants. Il tue les deux géants à coups de flèches, puis les deux lions, et se présente devant Bruant, auquel il réclame le cercle d'or. Ils combattent, et Bruant vaincu devient l'ami de Torec; mais il ne peut lui livrer le cercle : il avait dû jadis le céder à Mirande, la sœur de sa femme, laquelle est la plus belle « pucele » du monde, et qui seule peut guérir Torec de la blessure empoisonnée qu'il a reçue dans le combat. En outre, elle ne donnera le cercle, avec sa main, qu'à un chevalier qui aura vaincu tous les compagnons de la Table ronde. Torec jure de n'épouser qu'elle; V. 654. sur quoi le lecteur ne peut s'empêcher de remarquer que cette belle devait être fée, ou qu'elle était bien miraculeusement soustraite aux lois communes de la destinée humaine, puisque nous la voyons paraître déjà comme une jeune fille dans la première partie du roman, qui se passe avant la naissance de la mère de Torec.

Après mille aventures plus ou moins extravagantes, Torec V. 3024 arrive enfin au château de Mirande. Celle-ci, qui l'aimait déjà rien que sur la renommée de ses exploits, lui fait demander s'il se sent la force et le courage d'abattre tous les chevaliers de la Table ronde. Torec répond affirmativement, et l'on prie Arthur d'envoyer ses quarante meilleurs chevaliers. Ils arrivent bientôt, Gauvain à leur tête, et ils apprennent le téméraire engagement de notre héros. « Ce « serait grand dommage, dit le courtois Gauvain, que Torec « perdît son amie à cause de nous. Faisons couper les « sangles de nos chevaux : il nous désarçonnera sans peine, « et notre honneur sera sauf. » La moitié des chevaliers bretons adopte ce généreux subterfuge; les vingt autres, dont naturellement le sénéchal Keu, s'y refusent. A la joute, Torec renverse d'abord ces vingt-là, Keu le premier et ensuite son fils Griffon (nous ne l'avons pas rencontré ailleurs). Le lendemain c'est le tour des vingt qui avaient suivi le conseil de Gauvain. Gauvain le premier quitte les arçons,

IMPRIMERIE NATIONALE.

puis Lancelot, Ivain, Tristan, Ider et tous les autres. Il y a là une énumération de chevaliers de la Table ronde qui n'est pas sans intérêt; les noms sont souvent défigurés, mais on peut d'ordinaire les reconnaître (ainsi Meliandeles est Méliant de Lis, Gravain est Agravain, Ivain « *metten li-* « *baerde* » est Ivain « del leonel », etc.). Après cette épreuve victorieuse, la belle Mirande est prête à épouser Torec; mais Keu dit : « Il y a encore à la cour du roi des chevaliers qu'il « n'a pas abattus. — J'irai les chercher, répond Torec, et je « n'épouserai mon amie qu'après les avoir renversés comme « les autres. » Bientôt après, en effet, il se présente à la cour d'Arthur. Il désarçonne tous les chevaliers qu'il n'avait pas déjà vaincus, et dont une partie d'ailleurs, incitée par Gauvain, lui a, cette fois encore, facilité la victoire de la même manière. Mais Arthur, voyant la déconfiture de toute sa « maisnie », entre lui-même en lice, ce qu'il ne faisait jamais. Il était en effet un si rude jouteur que, après avoir démonté Lancelot, Perceval et même Gauvain, il avait renoncé à prendre part à aucun tournoi. Torec est à son tour désarçonné par le roi, mais cela n'empêche pas qu'il n'ait rempli son engagement; il épouse Mirande, et il ceint le cercle d'or. Ses parents viennent à la noce : Tristouse rit pour la troisième fois. Bientôt après son père, le roi Idor, meurt, et Torec va prendre avec sa femme possession de ses États.

Telle est l'action principale du récit; nous avons passé sous silence les innombrables épisodes qui en retardent la marche, notamment les aventures, assez étrangères à celles de Torec, de Mélion, un de ses adversaires, devenu son ami. Reprenons dans ces épisodes quelques traits qui méritent d'être signalés à cause du merveilleux assez particulier qu'ils présentent. A trois reprises différentes, Torec est frappé par un guerrier invisible; une dernière fois, celui-ci joute ostensiblement avec lui; mais il interrompt le combat et
V. 3181. lui dit qu'il est l'oncle de sa mère, qu'il le protège, qu'il prend à volonté la forme d'un *alf* (en français il y avait sans doute « luiton »), et que c'est lui qui l'a frappé trois fois. Cette

mythologie est plus germanique que celtique : elle rappelle les tours que jouent à leurs fils respectifs le roi des nains Elberich dans le poème allemand d'Ortnit, et le « luiton » Malabron dans le poème français de Gaufrei. Ce trait d'un chevalier qui peut se rendre invisible et en profite pour frapper les autres, mais d'une façon moins inoffensive, se retrouve d'ailleurs dans les suites de Perceval et dans une des continuations en prose du Merlin de Robert de Boron.

Plusieurs jeunes filles, entre autres la fille du roi Morligan, sont successivement enlevées par une sorte de Cyclope, qui les emporte dans une caverne. Le roi promet sa fille à qui la délivrera. Mélion, accompagné d'un autre chevalier, Raguel, arrive près de la caverne, qui est un puits dans la montagne; il se fait attacher à une corde que tient Raguel et pénètre ainsi dans l'intérieur. Il trouve le monstre endormi dans le giron de la princesse qu'il vient d'amener, au milieu de quarante autres jeunes filles. Mélion le tue, et fait remonter les jeunes filles par la corde. Mais quand elles sont toutes en haut, le perfide Raguel laisse retomber la corde dans le gouffre, et, après avoir par des menaces imposé silence aux captives délivrées, se présente à la cour du roi, réclamant la main de la princesse, qu'on a promise à celui qui la ramènerait. Cependant Mélion, resté dans la caverne, y trouve, avec deux chiens et deux faucons incomparables, un cheval merveilleux, qui le ramène au jour et bientôt au palais du roi. Il dévoile la trahison de Raguel, qui est mis à mort, et il épouse la princesse. Cette histoire a cela d'intéressant qu'elle rappelle un conte populaire fort répandu, dans lequel il s'agit d'ordinaire de trois frères qui délivrent trois jeunes filles, et dont le dernier est trahi par ses frères comme l'est ici Mélion par Raguel. A cette donnée s'est mêlée celle du vainqueur de monstre auquel un perfide rival veut dérober sa gloire et sa récompense; nous en avons parlé plus haut à une autre occasion.

V. 1620-1905

Voyez Romania, t. X, p. 561.

Voyez ci-dessus p. 116.

Torec arrive un jour dans un château situé sur le bord de la mer, et devant lequel vient se présenter une fois par an « le vaisseau aventureux » : qui s'y embarque ne revient pas.

Torec y monte, et bientôt il aborde à une prairie où s'élève un palais de marbre, rempli de chevaliers et de dames. Le maître de ce séjour lui annonce qu'il devra combattre et vaincre s'il veut retourner là d'où il vient. « En attendant, lui dit-il, soyez le bienvenu; demain vous verrez la « chambre de sagesse. » Cette chambre de sagesse (ou de jugement) est une salle magnifique où des vieillards, des chevaliers, des dames, discutent sur divers sujets. Les premiers de ces débats que le poète nous rapporte ont trait à la morale ou à la politique, et ont un caractère de gravité qui ferait croire qu'ils ont été ajoutés par Maerlant, le futur moraliste, le père en Néerlande de la « poésie bourgeoise ». La dispute entre une demoiselle et une dame pour savoir dans laquelle de ces deux classes il vaut mieux chercher une amie est plus dans le goût de nos romans; on s'attendrait à un jugement, et l'on aurait là une de ces fameuses cours d'amour qu'on n'a jamais vues qu'en poésie; mais l'auteur nous dit seulement que les uns prirent parti pour la dame et les autres pour la demoiselle. Pendant trois jours Torec assiste, avec un plaisir toujours nouveau, à ces doctes controverses, et, le matin du quatrième jour, il se réveille, à sa grande surprise, au lieu même où il s'était embarqué; du combat qu'il devait livrer il n'est pas autrement question.

On a déjà pu voir que les réminiscences sont fréquentes dans notre roman; il serait facile d'en signaler plus d'une encore. Ainsi l'épisode du château de Montesclaire (v. 756 et suiv.) se rattache à un passage de Perceval; et ce n'est même pas aux romans bretons que se bornent les emprunts de l'auteur. Au début, l'histoire de la grand'mère de Torec, trouvée sur un arbre à la chasse par le roi Briant de l'Île Rouge, est imitée d'une des versions du célèbre conte qui a fourni à Beaumanoir le sujet de la Manekine, et c'est dans une version de ce même conte que nous voyons une princesse exposée sur la mer et qui se donne le nom de Tristouse. D'autres noms, comme celui de Mabille, appartiennent à l'onomastique des chansons de geste, et un per-

Voyez ci-dessus, p. 39.

Beaumanoir, Œuvres poétiques, p. p. Suchier, t. I, p. LXXXIII.

sonnage porte même le surnom de Rouge Lion, qui vient du cycle des croisades. Tous ces traits contribuent à nous démontrer le peu d'ancienneté de notre roman et son origine purement française. L'existence d'un roman français de Torec est d'ailleurs attestée directement. La librairie du Louvre possédait, au XIVᵉ siècle, un volume contenant « Torrez, rimé, bien historié et escript. » La reine Isabeau de Bavière l'avait entre ses mains le 12 novembre 1392, et en 1411 on constata qu'il était en déficit : il ne s'est plus retrouvé. On rencontre assez souvent dans les poèmes antérieurs la mention d'un « vallet » ou d'un « roi au cercle « d'or ». C'est sans doute cette appellation, dont l'origine n'était plus connue, qui a engagé l'auteur de Torec à raconter par quelles aventures son héros était devenu possesseur du cercle d'or, inséparable de son nom.

Delisle (L.), Le Cabinet des manuscrits, t. III, p. 168.

WIGAMUR.

Le nom de ce héros d'un poème allemand du XIIIᵉ siècle est celtique; il répond à celui de Guingamor, personnage principal d'un beau lai récemment découvert et publié. Ce lai était célèbre : il y est fait une intéressante allusion dans le Perceval de Gaucher de Dourdan, où l'on voit figurer Brangemor, fils de Guingamor et de la fée Brangepart, mortel par son père, immortel par sa mère. Mais le roman allemand n'a sans doute rien de traditionnel. Il se compose d'une masse d'aventures bizarres, attribuées à des personnages affublés de noms plus bizarres encore, et le tout paraît être sorti de l'imagination de l'auteur anonyme, qui d'ailleurs, à l'exemple de ses confrères, ne s'est pas fait faute de puiser dans l'arsenal des lieux communs accumulés par ses prédécesseurs; c'est ainsi que Wigamur secourt un aigle contre un vautour et devient le Chevalier à l'aigle, comme l'Ivain de Chrétien et de Hartmann d'Aue est le Chevalier au lion. D'autres traits paraissent empruntés aux traditions germaniques. Nous n'avons pas le courage de résumer cette suite

Büsching, Deutsche Ged. des Mittelalters, t. I.

Romania, t. VIII, p. 50.

Perceval, édit. Potvin, v. 21859.

mal liée de récits, qui n'offrent d'autre intérêt que le style assez remarquable de l'auteur. Bornons-nous à dire que, dans notre conviction, ce roman n'est pas fait sur un original français; il ne rentre donc pas dans le cercle de nos études.

G. P.

BOETIUS,

MAÎTRE ÈS ARTS À PARIS.

En l'année 1277 (nouveau style), le quatrième dimanche du carême, Étienne Tempier, évêque de Paris, condamna solennellement, en synode, deux cent quatre propositions jugées hérétiques, ou du moins téméraires, qu'on avait soumises à son examen comme extraites des cahiers de divers régents *in artibus*, professeurs de grammaire ou de philosophie. Nos prédécesseurs ont regretté de n'avoir pas rencontré les noms de ces régents dans le préambule de la sentence. C'est un regret que nous avons aussi; cependant, quelques informations nous étant venues d'ailleurs, nous croyons connaître aujourd'hui plusieurs de ces trop libres docteurs. L'histoire littéraire du XIIIe siècle n'avait peut-être pas un point plus obscur. Nous espérons y faire pénétrer, du moins, quelque lumière.

Hist. litt. de la France, t. XIX, p. 354.

Une des thèses condamnées est, suivant la remarque de l'abbé Fleury, de saint Thomas. Cela n'est pas douteux; à l'énoncé de cette thèse le nom de frère Thomas est joint par exception et à bon droit. Mais qui l'aurait accusé d'avoir soutenu la plupart des autres l'aurait indignement calomnié, car il s'est employé plus que personne à les combattre. Les maîtres de Paris que la sentence ne nomme pas sont, d'ailleurs, des vivants, et en l'année 1277 frère Thomas était mort, bien loin de Paris. Enfin ce sont, répétons-le,

des artistes, et c'est une chaire de théologie que frère Thomas occupait autrefois dans la maison de Saint-Jacques. Si donc il s'agit de lui dans la sentence, c'est uniquement parce qu'il a tiré de sa doctrine sur le principe d'individuation des conséquences qui semblent limiter la puissance de Dieu. Le reste ne le concerne pas.

Dans un volume de la Sorbonne qui est aujourd'hui le numéro 16533 de la Bibliothèque nationale, on lit ces mots après une copie des articles condamnés : *Principalis assertor istorum articulorum fuit quidam clericus Betus appellatus*, avec un signe d'abréviation sur l'*e* de *Betus*. Ayant connu cette annotation, Bertrand d'Argentré l'a très malheureusement interprétée, proposant de lire, au lieu de *Betus*, *Brescianus*, et de voir dans ce *Brescianus* certain Jean de Brescia, professeur de physique, condamné par un légat en 1247 pour avoir défini l'essence de la lumière autrement qu'on avait coutume de la définir. Cela ne pouvant être accepté, on s'est moins éloigné de *Betus* en lisant *Bonetus*. Ainsi le principal fauteur des opinions réprouvées aurait été certain clerc nommé Bonnet. Mais, quoique plus vraisemblable que celle de Bertrand d'Argentré, cette conjecture n'est pas, en fait, mieux fondée. Le nom abrégé dans le manuscrit de la Sorbonne devait être ainsi lu : *Boetus* ou *Boetius*. C'est là ce que nous avons appris plus tard.

Argentré (B. d'), Collect. jud., t. I, p. 184.

Hauréau, Hist. de la philos. scol., 2e pér., t. I, p. 97.

Nous avons d'abord été mis sur la bonne voie par un catalogue des œuvres de Raimond Lulle dressé, dit l'auteur même de ce catalogue, à la fin du mois d'août 1311. Raimond Lulle a composé, pour justifier la sentence de l'année 1277, un dialogue où les théologiens philosophes, représentés par Socrate, sont très malmenés. Or, dans ce catalogue de 1311, le dialogue est intitulé : *Liber contra errores Boetii et Sigerii*. Déjà mieux informé par cette indication très précise, nous l'avons été plus sûrement encore par un témoin peut-être plus ancien dont nous avons fait récemment la rencontre. Ce témoin est le scribe à qui nous devons la copie de la sentence de 1277 que contient, au folio 68, le n° 4391 de la Bibliothèque nationale. En effet, en

Hist. litt. de la France, t. XXIX, p. 73.

Ibid., p. 333.

Ibid., p. 72.

tête de cette copie, qui semble avoir été faite dans les dernières années du XIIIe siècle, on lit: *Contra Segerum et Boetium hæreticos.* Il n'est donc plus possible d'en douter, les deux cent quatre articles de la sentence concernent principalement ces deux téméraires, *Sigerus* et *Boetius.*

Hist. litt. de la France, t. XXI, p. 96.

Siger est maintenant bien connu. Une longue notice lui a été consacrée dans cette Histoire littéraire. Il était Brabançon et professait à Paris dans la rue du Fouarre, où Dante fut, assure-t-on, un de ses auditeurs. Ses écrits conservés attestent la liberté de son esprit. Ils sont assez nombreux, moins nombreux cependant que ne le dit sa notice, où lui sont attribués à tort ceux du grammairien Siger de Courtrai. Nos confrères, MM. L. Delisle et Gaston Paris, ont corrigé cette erreur. Siger de Brabant mourut tragiquement, vers l'année 1283, dans la ville d'Orvieto; Siger de Courtrai, qui paraît avoir été l'un des premiers hôtes de la Sorbonne, vécut certainement jusqu'à l'année 1315.

Delisle (L.), Le Cabinet des man., t. II, p. 173. — Paris (G.). Séance publique des cinq Académies, 1881, p. 28.

Franklin, La Sorbonne, p. 222.

On était donc, en ce qui touche Siger, suffisamment informé. A la vérité l'on n'avait pas la preuve qu'il eût été personnellement atteint par la sentence de l'année 1277; mais on le supposait. Eh bien, cette conjecture était vraie; la preuve qui manquait, la voilà. Mais on ne savait rien quant à son complice; on ignorait même qu'un *Boetius* quelconque eût, au XIIIe siècle, enseigné dans l'école de Paris. Nous venons un peu tard réparer un oubli. Il n'est pourtant pas impossible que ce *Boetius* ait survécu vingt ou trente ans à la sentence qui l'a condamné; les témérités qui ont de telles suites, c'est ordinairement la jeunesse qui les fait commettre.

Paris (G.), mémoire cité, p. 25.

Plusieurs des anciens bibliographes de l'ordre de Saint-Dominique avaient parlé, les uns répétant les dires des autres, d'un *Boetius,* Danois de naissance, *Dacus* ou *de Dacia,* auteur de plusieurs commentaires sur Aristote, dont ils avaient fait un religieux de leur ordre et qu'ils avaient placé par conjecture en l'année 1353. Mais le scrupuleux Échard ne l'a pas aussi facilement admis dans sa nomenclature. A la vérité, dit-il, il avait découvert un *Boetius Da-*

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 640.

cus dont il existait une somme de logique à la bibliothèque de Saint-Victor; mais rien n'indiquait qu'il eût été d'un ordre quelconque.

Si le volume vu par Échard à la bibliothèque de Saint-Victor n'a pas été transmis à notre Bibliothèque nationale, nous en trouvons, du moins, le titre dans l'ancien catalogue de Claude de Grandrue. Il est intitulé : *Boetius de Dacia in octo libros Topicorum Aristotelis*, et d'autres exemplaires de cet écrit nous sont connus. Un de ces exemplaires est, sans aucun nom d'auteur, dans le n° 296 du collège Merton, à Oxford; mais, dans la bibliothèque de Bruges, sous le n° 509, l'auteur est aussi *magister Boetius de Dacia*, et à la fin d'un autre exemplaire que nous offre le n° 16170 de la Bibliothèque nationale, venu de la Sorbonne, nous lisons : *Quæstiones supra libros Topicorum a mag. Boetio determinatæ et sufficienter per modum copiæ datæ.* Or voici les premiers mots de ce manuscrit : *Cum honorandi viri, videlicet patres nostri venerandi primi philosophantes, res temporales contemnentes et vitam suam in studio sapientiæ ponentes . . . ;* et comme ces premiers mots sont, au rapport de M. Laude, ceux par lesquels débute le manuscrit de Bruges, il est indubitable que notre *Boetius* est le *Boetius de Dacia* de Bruges et de Saint-Victor.

Laude, Catal. des manuscrits de Bruges, p. 441.

Eh bien, ce *Boetius de Dacia*, qu'il ait ou n'ait pas été dominicain, ne vivait certainement pas au milieu du XIVᵉ siècle. La preuve nous en est d'abord fournie par l'âge même du manuscrit de la Sorbonne que nous avons sous les yeux. Cette copie, dictée par le maître à ses élèves, est d'une écriture que l'on rapporte sûrement au XIIIᵉ siècle. Une autre preuve, non moins convaincante, de l'erreur commise par les anciens bibliographes, c'est que plusieurs des thèses condamnées en 1277 se retrouvent presque littéralement dans le commentaire sur les Topiques. Or on ne supposera pas sans doute que ces thèses d'un *Boetius* aient été, peu de temps après, reproduites par un autre *Boetius*, au mépris de la sentence qui déclarait excommunié quiconque oserait les défendre.

On le supposera d'autant moins que ce nom de *Boetius*

IMPRIMERIE NATIONALE.

fut, au moyen âge, tout à fait inusité. C'est, en effet, un nom barbare, latinisé d'une façon pédantesque. Cette information nous est fournie par deux pièces du xvᵉ siècle qu'a publiées Langebec. L'une de ces deux pièces est une liste des chanoines séculiers de Roskilde, où les noms de ces chanoines sont tous en latin ; l'autre, une liste des mêmes chanoines où quelques-uns des mêmes noms sont en danois. Or, dans la liste latine, nous voyons un Olaüs *Boetius*, qui, dans la liste danoise, figure sous le nom d'Olaüs Bossön. Bossön, qui veut dire fils de Bos, est un nom patronymique quand il suit ce que nous appelons un prénom. *Boetius* peut donc faire supposer un prénom absent. Mais cette supposition ne serait pas sans doute fondée en ce qui regarde notre docteur. Pour n'en faire aucune, nous continuerons à le désigner par ce nom latin, le seul qu'ont connu les maîtres et les écoliers de Paris, le seul que portent les nombreux écrits dont nous allons rendre compte.

Langebec, Scr. rer. Danic., t. VIII, p. 328 et 329.

Il s'agira d'abord de ce commentaire sur les huit livres des Topiques que nous avons trouvé dans le nº 16170 de la Bibliothèque nationale. Aristote renouvelle plusieurs fois dans ses Topiques ses déclarations sur la nature propre et sur les modes accidentels de la substance. Le commentateur est donc mis en demeure de dire l'opinion qu'il professe lui-même sur ce point de doctrine dont la gravité ne peut être impunément méconnue. Il n'hésite pas, d'ailleurs, à le faire. L'universel en soi, dit-il fermement, n'existe pas. Il n'y a pas d'autre universel en soi que le concept des manières d'être identiques dont les individus sont les sujets réels : *Universalia non sunt a singularibus separata secundum esse, sed secundum considerationem solam.* C'est ce qu'il exprime encore en ces termes : « Le genre n'est pas un être quel- « conque hors de l'intellect. » Il ne déduit pas, il est vrai, les conséquences de ce principe, les ayant sans doute déjà déduites en d'autres écrits; mais, quant au principe, il l'énonce très résolument. Notre *Boetius* est donc un nominaliste; mais, hâtons-nous de le dire, un nominaliste nullement excessif. Loin de contester la valeur des idées générales,

Nº 16170, fol. 63 vº, col. 2.

Ibid., fol. 65 vº, col. 1.

à tout propos il répète qu'elles ont le fondement le plus réel.

Cependant il ne suffisait pas, en ce temps-là, d'être nominaliste pour soulever l'Église contre soi ; des partisans de cette doctrine le plus grand nombre vivait en paix avec l'Eglise ; elle en honorait même quelques-uns d'une faveur toute particulière. Il nous faut donc rechercher dans les livres de *Boetius* les conclusions plus ou moins originales qui, par lui dictées à ses élèves, l'ont fait citer devant le synode, juger et condamner.

Plusieurs des deux cent quatre articles sont incontestablement averroïstes. Ceux-là, cela va sans dire, n'appartiennent pas à notre docteur ; l'Église elle-même ne les réprouve pas plus vivement que lui. Mais en voici qui n'ont ni cette origine ni ce caractère. Tel est d'abord l'article 52 de la sentence : *Quod de Deo non possit cognosci nisi quia est, sive ipsum esse.* De Dieu l'on ne peut rien savoir, si ce n'est qu'il est. Il est, on n'en doute pas ; mais l'imagination des théologiens s'est trop ingéniée à le pourvoir de qualités, d'attributs plus ou moins contraires. De toutes les catégories de l'être, une seule, suivant les philosophes, concerne Dieu, c'est la catégorie de la substance. Cette thèse, comme on le voit, n'est pas nouvelle. Nous la trouvons, en effet, ainsi formulée par *Boetius : Quia Deus perfecte non potest intelligi a nobis, per consequens non potest diffiniri.* Passons à l'article 58. Il est ainsi conçu : *Quod in substantiis separatis nulla est possibilis transmutatio, nec sunt in potentia ad aliquam mutationem ad aliud, quia æternæ sunt et immunes a materia.* Les substances que les théologiens appellent séparées, ce sont les anges, et saint Thomas professe que, les anges n'ayant pas de matière, chaque ange est une espèce, la matière circonscrite en certaines limites étant le principe de toute individualité. Cette doctrine est celle de *Boetius.* Il l'expose même en des termes si précis qu'ils sont choquants. Si, dit-il, telle substance séparée est sa propre espèce, telle autre substance de même nature est pareillement sa propre espèce : il est donc impossible, puisqu'elles sont distinctes

Ibid., fol. 59, col. 1.

l'une de l'autre, qu'elles soient d'une seule espèce. Dieu lui-même, ajoute-t-il, ne pourrait les identifier en espèce, la nature des choses ne le permettant pas. De ces prémisses se déduit logiquement la thèse condamnée. Aussi lisons-nous dans le commentaire des Topiques : *Cui potest inesse accidens sibi inest potentia passiva. Substantiis separatis non potest inesse potentia passiva, ergo nec accidens.* Or la puissance passive, définie *principium transmutationis ab alio secundum quod aliud*, est propre à la matière; donc les substances séparées, n'ayant pas de matière, ne peuvent être les sujets d'aucune mutation accidentelle : *Omnia quæ transmutantur materiam habent... Substantia separata dicitur quia materiam non habet. Ergo, etc.* Ce sont les expressions mêmes de l'article condamné. Nous ne ferons plus qu'un rapprochement. Voici l'article 172 de la sentence synodale : *Item quod accidens sine subjecto non est accidens nisi æquivoce; et quod impossibile est quantitatem sive dimensionem esse per se; hoc enim esset ipsam esse substantiam.* Prétendre que la quantité, que la dimension peuvent exister par elles-mêmes, sans être en un sujet, c'est émettre une opinion d'une absurdité manifeste. On a souvent accusé les adversaires du réalisme de l'avoir calomnié. Jamais pourtant ils n'ont mis à son compte une thèse aussi révoltante. Nous félicitons maître *Boetius* de s'être ainsi déclaré pour la thèse contraire : *Accidens in se suam fixionem non habet; se inesse significat per suum subjectum. Quare separari non potest; illud enim separari non potest cujus separari est ejus corrumpi.* Nous ne lui faisons pourtant pas un grand mérite d'avoir dit cela, car, parmi les fidèles interprètes d'Aristote, pas un seul n'a jamais dit et pu dire autre chose.

Ibid., fol. 68, col. 1.

Ibid., fol. 68, col. 2.

Un autre écrit de notre docteur est dans le nº 14876 de la Bibliothèque nationale sous ce titre : *Commentum magistri Boetii super majus volumen Prisciani.* M. Thurot, à qui ses patientes recherches ont révélé l'existence de cet écrit, dit en avoir trouvé l'abrégé dans le nº 1334 de la Sorbonne, aujourd'hui 16297 du fonds latin. Ce terme d'abrégé n'est pas tout à fait exact. Dans l'un des deux ouvrages il y a des fragments qui se retrouvent littéralement dans l'autre;

Not. et extr. des manuscr., t. XXII, 2ᵉ part., p. 517.

mais les mêmes questions sont plus longuement traitées tantôt dans celui-ci, tantôt dans celui-là. Notre conjecture est que l'auteur de l'écrit contenu dans le n° 16297 a fait de trop libres emprunts à maître *Boetius*. Mais très justement M. Thurot a fait remarquer que l'ouvrage contenu dans le n° 14876 n'est certainement pas un commentaire sur Priscien. *Boetius*, qui le cite, deux fois au moins, dans sa glose sur les *Topiques*, l'appelle plus exactement sa *Grammaire*. Nous lisons au fol. 63 v°, col. 2, du n° 16170 : *Nomen in numero plurali significat rem ut multiplicatam actu et per plura supposita, ut diximus in Grammatica nostra*. De même au fol. 64 v°, col. 2 : *Numerus pluralis designat naturam humanam actu per plura supposita multiplicata, sicut in nostra Grammatica docuimus*. Le prétendu commentaire sur Priscien est, en effet, une véritable grammaire, divisée en deux parties, dont la première traite des signes en général, *de modis significandi*, la seconde des parties du discours.

Dès l'abord on constate que cette grammaire est d'un logicien très expérimenté; cependant les digressions logiques y sont courtes et rares. Nous n'y avons, d'ailleurs, rien rencontré que le synode ait jugé condamnable. Cependant M. de Bonald aurait tenu pour suspect le passage suivant, s'il l'avait connu : « Si la nature ne fait rien de superflu, « elle nous fournit tout ce qui est nécessaire, comme dit « Aristote au troisième livre de l'Âme. Or il est nécessaire à « un homme d'exprimer ses pensées à un autre homme dans « le langage qui convient, car, ainsi que le dit le philosophe « dans sa Politique, l'homme est un animal sociable . . . En « outre, nous voyons les autres animaux exprimer ce qu'ils « sentent, ce qu'ils conçoivent, aux individus de leur espèce, « et il est constant qu'ils le font comme il convient, puisque « tout penchant naturel tend directement, si rien n'y met « obstacle, à sa meilleure fin. Donc l'espèce humaine tient « pareillement de la nature sa manière d'exprimer ses pen- « sées dans le langage qui convient. Si l'on reléguait quelques « individus dans un lieu désert où ils ne pourraient entendre « parler aucun homme, où ils ne pourraient recevoir de

N° 14876, fol. 76 v°.

« personne aucune leçon sur l'art de parler, ils se feraient « naturellement et de la même manière la confidence natu- « relle de leurs sentiments, car il n'y a qu'une manière de « s'exprimer naturellement; et ce qui le prouve, c'est que « nous devons à la nature l'instrument au moyen duquel « nous parlons. En conséquence, de même que l'homme est « naturellement disposé pour d'autres actions naturelles, « ainsi naturellement il a la parole pour exprimer ses pen- « sées dans le langage qui convient. » Oui, nous le reconnaissons, cette doctrine sur l'origine du langage est tout à fait contraire à celle de M. de Bonald; mais elle est tout à fait conforme à celle qu'a proposée Condillac, sans pourtant la professer aussi librement. Condillac avoue qu'il n'a pas su mettre d'accord, sur ce point, sa doctrine philosophique et sa foi religieuse. *Boetius* n'a pas éprouvé le même embarras : au moyen d'un syllogisme il a tout concilié. La grammaire est, dit-il, une science, et toute science humaine procède naturellement de l'observation des choses. Or ces choses, c'est Dieu qui les a créées. Donc la cause première de toute science humaine, c'est Dieu : *Omnis nostra scientia accepta est a rebus. Et, cum omnium rerum Deus sit causa..., ideo relinquitur quod omnis nostræ scientiæ causa est Deus.* Telle est la phrase finale de la *Grammaire.*

Les deux ouvrages dont nous venons de rendre un compte sommaire ne sont pas les seuls que *Boetius* nous ait laissés. Deux autres se trouvent encore dans le nº 509 de Bruges, un commentaire sur les Premiers et les Seconds Analytiques et une série de démonstrations paradoxales intitulée *Sophismata.* Le commentaire, qui s'étend du fol. 31 au fol. 75 du volume, est, comme on le voit, considérable. Les *Sophismata* sont au nombre de neuf. Il en existe un autre exemplaire à Florence, dans la bibliothèque Laurentienne. Si ces deux ouvrages sont à Paris, ils y sont anonymes.

Bandini, Catal. bibl. Laur., t. IV, col. 96.

Nous tenons, en outre, de *Boëtius* lui-même qu'il avait fait beaucoup d'autres écrits, dont nous ne pouvons malheureusement citer que les titres. On lit dans sa *Grammaire :*

Si tu quæras unde est diversitas modorum loquendi apud homines et distinctio idiomatum, cum naturaliter debeant esse idem apud omnes, hoc dictum est in Quæstionibus nostris super librum de Animalibus. On a plusieurs traités d'Aristote sur les animaux. Auquel de ces traités faut-il rapporter les questions discutées par notre auteur ? C'est là ce que nous ne saurions dire. Il avait aussi commenté la Métaphysique, comme il nous l'apprend dans son commentaire sur les Topiques : *Hæc proprietas et modus essendi est causa individuationis, de qua sufficienter et perfecte docuimus in Metaphysica nostra.* Il s'attribue pareillement, sur les Arguments sophistiques, un travail qu'il intitule tantôt *Quæstiones Elenchorum*, tantôt *Ars sophistica.* Il parle enfin de deux traités originaux sur lesquels nous n'avons pas d'autres renseignements que son témoignage. L'un avait pour titre *Ars demonstratoria : Accidentia propria*, dit-il, *quæ propriam causam habent in subjecto et etiam accidentaliter, quia significant aliquam rem additam subjecto, ideo sic de ipso prædicantur..., sicut diximus in Arte demonstratoria quam fecimus.* Le titre de l'autre était *Mathematica;* et voici comment l'auteur nous le fait connaître : *Omnis alia res non manet in esse nec durat, nisi, inquam, per naturam divinam in esse conservetur, sicut per demonstrationes evidentes diximus in Mathematica nostra.* Tous ces écrits paraissent perdus. La mauvaise renommée de l'auteur a fait craindre sans doute d'en multiplier les copies.

N° 14876, fol. 76 v°.

Ibid., fol 64, col. 1.

Ibid., fol. 62 v°, col. 2, et fol. 63, col. 2.

Ibid., fol. 64, col. 2.

Ibid., fol. 62 v°, col. 1.

Voici maintenant quatre livres indiqués par les anciens bibliographes de l'ordre des Prêcheurs, mais que le scrupuleux Échard dit avoir vainement recherchés : un traité *De æternitate mundi* et trois commentaires sur les opuscules d'Aristote qui sont intitulés : *De sensu et sensato, De morte et vita, De somno et vigilia.*

B. H.

JEAN DE VIGNAI,

GRAMMAIRIEN, PROFESSEUR À DIJON.

Le n° 1038 de l'Arsenal, venu de Saint-Victor, contient une glose sur le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu, que précède une longue dissertation sur les arts et les sciences, terminée par ces mots : *Explicit Margarita philosophiarum, compilata Divione a magistro Joanne, vice doctore ibidem.* La même glose, accompagnée du même discours, se rencontre dans le n° 184 de Boulogne-sur-Mer. Enfin dans un troisième manuscrit du discours et de la glose, que possède aujourd'hui la bibliothèque de Lamballe, le discours se termine ainsi : *Explicit Margarita philosophiarum, completa Divione a magistro Johanne Vignaco, vice doctore Divionis, anno Domini 1298, communicata scolaribus ab eodem.*

Bibl. de l'École des chartes, 1885, p. 586.

Le discours et la glose sont-ils du même auteur, nommé Jean de Vignai par le manuscrit de Lamballe? C'est ce dont jusqu'à ce jour personne n'a douté. Dans une notice intéressante sur le manuscrit de Boulogne, M. Morand a considéré le discours comme étant le préambule de la glose. Le rédacteur du catalogue de Boulogne et M. Thurot ont été de cet avis. On lit, il est vrai, à la fin du discours, dans le manuscrit de l'Arsenal : *Iste introitus potest fieri supra Græcismum.* Mais cela veut simplement dire que la Marguerite, qui sert ici d'introduction au Doctrinal, peut être également mise en tête du Grécisme, ces deux écrits, qui se ressemblent beaucoup, étant, dans les écoles, de même usage et interprétés habituellement l'un après l'autre par les mêmes docteurs. On remarque d'ailleurs que, dans le discours, le premier vers du Doctrinal est deux fois cité, non pas celui du Grécisme. En outre, à la fin du discours, dans le manuscrit de Lamballe, il est dit que le vice-docteur Jean termina sa Marguerite en l'année 1298. Or l'auteur de la

Revue des soc. sav., 1863, t. II, p. 50.

Catal. des man. des départ., t. IV, p. 685. — Notices et extraits des manuscrits, t. XXII, 2e part., p. 49.

glose paraît avoir été contemporain du roi Philippe le Bel, car plus d'une fois, dans les exemples qu'il donne, le présent roi de France est nommé Philippe. Voici un de ces exemples : *Quis est Philippus, rex Franciæ? Respondetur : Ille qui sedet super equum album vel nigrum.* Enfin l'auteur de la glose semble bien se faire intervenir lui-même dans le passage suivant : *Si aliquis quæreret utrum bene diceremus ita : « Vocor iste, » sicut « Vocor Joannes, » respondendum est quod non; quoniam illa verba vocativa important quamdam vocationem generalem quæ appetit speciem per quoddam nomen speciale . . . Et ideo patet quod male diceretur « Vocor iste ».* Toutes ces raisons nous persuadent que MM. Morand et Thurot ne se sont pas trompés lorsqu'ils ont uni le discours à la glose.

Ms. de l'Arsenal, fol. 157, col. 1.

Une remarque doit être faite sur les phrases que nous venons de citer. Ces phrases ne se lisent peut-être pas dans le manuscrit de Boulogne telles que nous les avons empruntées à celui de l'Arsenal. Mais le manuscrit de Boulogne, que M. Morand croit du xve siècle, est-il la reproduction fidèle du travail laissé par le vice-docteur? Si nous comparons les passages publiés par M. Morand, d'après ce manuscrit, aux passages correspondants qui nous sont offerts par celui de l'Arsenal, daté de l'année 1375, nous trouvons entre eux d'assez notables différences. On a lu dans le manuscrit de Boulogne tel mot, quelquefois important, que nous ne lisons pas dans le manuscrit de l'Arsenal, et réciproquement tel mot qui n'a pas moins d'importance est dans celui-ci, non dans celui-là. Le manuscrit de Boulogne ne nous semble pas, étant le plus moderne, le plus authentique.

La Marguerite commence par plusieurs invocations en vers rythmiques, que suivent quelques citations d'auteurs anciens ou modernes. Ce sont là des hors-d'œuvre qui montrent simplement la fervente piété du vice-recteur. Après vient une dissertation sur la dignité du professorat et sur les qualités nécessaires au bon professeur. Enfin l'auteur, abordant le sujet même de son discours, définit particulièrement toutes les sciences, qu'il a divisées d'abord en

IMPRIMERIE NATIONALE.

sciences utiles et sciences prohibées. S'il avait entendu faire une exposition méthodique, il aurait sans doute placé la grammaire à la tête des sciences utiles. Pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait? C'est bien évidemment parce que la Marguerite n'est que le prologue d'un traité grammatical. D'autres vers rythmiques suivent l'*explicit* de cette Marguerite :

Christe, verax arbiter,
 Summi Patris cura [1],
Summum Patrem dulciter
 Roga, prece pura,
Ut legam legaliter
 Legali lectura.
Est pater hic cura, pater est alius genitura.

Nous n'avons pas à dissimuler que nous venons de transcrire ces vers avec l'intention de faire voir que notre vice-docteur était un très méchant poète. Aussi le chapitre du Doctrinal qui concerne la métrique est-il celui qu'il a le moins amplement commenté. Il est meilleur logicien et tient à le montrer. Nous avons rencontré dans ses notes de très longues dissertations sur la nature, sur les modes de la substance, sur la plupart des questions débattues entre les réalistes et les nominalistes. Il est, pour sa part, nominaliste : Aristote, Avicenne, Albert le Grand, voilà ses maîtres en philosophie. Il est, d'autre part, assez bon grammairien. M. Thurot a tiré de sa glose plus d'une explication jugée par lui satisfaisante. Nous nous bornerons à signaler ici les renseignements qu'il donne pour l'histoire littéraire. Tous ne sont pas, à la vérité, dignes de confiance. Il y en a même que nous avons à relever comme étant d'une fausseté manifeste.

Notices et extr. des man., t. XXII, 2e part., p. 543.

Une foule de gens, dit-il, s'arrogent le droit d'enseigner sans avoir appris, et les erreurs qu'ils commettent en chaire sont si nombreuses qu'elles font grand tort à l'enseignement.

Ms. de l'Arsenal, fol. 6, col. 2.

[1] On a lu, dans le manuscrit de Lamballe, au lieu de *cura*, *creatio*. *Creatio* ne rime pas et serait une grosse hérésie. *Cura* est un terme impropre sans doute, mais moins suspect.

C'est, ajoute-t-il, la remarque d'un versificateur :

> Tot sunt doctores quot veris tempore flores ;
> Tot sunt errores quot habet natura colores.

Oui, dans tous les temps il s'est rencontré des professeurs à qui l'on peut justement reprocher d'avoir négligé de s'instruire ; mais, dans tous les temps aussi, l'on a vu des gens taxer les autres de défauts, d'erreurs dont ils n'étaient pas eux-mêmes tout à fait exempts. Et ce cas n'est-il pas celui de notre vice-recteur ?

Le grammairien espagnol Jean Gilles, qui cite souvent le poëme d'Hildebert sur sainte Marie l'Égyptienne, l'intitule brièvement *Zozima*. Zosime étant le nom connu du pieux anachorète qui joue, dans le poëme, le principal rôle, ce titre se comprend. Mais quand le vice-docteur, reproduisant tout entière une autre pièce du même Hildebert, la célèbre prière à la première personne de la Trinité, Ms. de l'Arsenal, fol. 1, col. 2.

> Alpha et Omega, magne Deus,
> Heli, heli, Deus meus,
> Cujus virtus totum posse,
> Cujus sensus totum nosse. . .

l'intitule *Zozima monachorum*, il fait preuve d'une ignorance vraiment singulière, prenant un nom propre pour un nom de chose. Ces deux mots unis, *Zozima monachorum*, n'ont, d'ailleurs, aucun sens.

Un peu plus loin, citant un long fragment du *Megacosmus* de Bernard *Silvestris*, notre régent en désigne l'auteur par une de ces appellations vagues qui, dit-il, *appetunt speciem*; il l'appelle *cosmographus*. Soit. le *Megacosmus* est bien, en effet, une sorte de cosmographie. Mais au fol. 5, col. 2, nous avons à signaler autre chose qu'un défaut de précision ; ces vers empruntés à la seconde partie du même livre, au *Microcosmus* : Ibid., fol. 2, col. 1 et 2.

> Quidquid Roma legit studuisti, quidquid Athenæ,
> Quidquid Chaldæi dogmatis Indus habet. . .

Bernard Silv., De mundi univ., p. 67.

sont attribués à Boèce : *Quod dicit Boetius in Macrucosmo (sic)*. L'erreur est grave.

La glose commence, au fol. 12 de notre manuscrit, par ces mots : *Sitientes venite ad aquas... Licet ista verba sint ad aliam intentionem dicta, tamen possunt convenientissime nostro proposito adaptari*. Suit une exhortation à l'étude, et, parmi les vers anonymes que cite le glossateur à l'appui de ses excellents préceptes, nous rencontrons une petite pièce de sept vers dont quatre ont été récemment publiés par M. l'abbé Bourassé, d'après un manuscrit de Tours, sous le nom de Marbode. Que cette pièce soit ou ne soit pas de Marbode, elle n'est pas indigne d'être connue tout entière, et la voici :

Hildeb. et Marb. Opera, col. 1634.

Cum sine doctrina nil proficiat medicina,
Nec sine doctrina tendantur in æquore lina,
Nec sine doctrina fugiat lepus ora canina,
Nec sine doctrina capiatur præda ferina,
Nec sine doctrina panem det molta farina,
Nec sine doctrina portum petat ulla carina,
Audi doctrinam si vis vitare ruinam.

On lit ensuite une note relative à la vie d'Alexandre de Villedieu, note curieuse qui diffère de la narration tirée par Leyser d'un manuscrit d'Helmstadt et reproduite dans l'Histoire littéraire. Alexandre, dit cette note, originaire de Villedieu en Normandie, *in Eustria*, avait, au temps de sa jeunesse, vivant à Paris, deux compagnons, pauvres comme lui (le manuscrit de Boulogne ne dit pas qu'ils fussent pauvres), dont l'un, qui était Anglais, se nommait Adolphe et l'autre Ivon (le manuscrit de Boulogne ajoute qu'il était Breton). Ils enseignaient ensemble la grammaire. Mais Adolphe ayant été pourvu par certain prélat d'une très haute dignité, et, quelque temps après, Ivon étant mort, Alexandre fut appelé par l'évêque de Dol, qui le chargea d'instruire deux de ses neveux. Telle était la méthode d'Alexandre : une règle exposée, aussitôt il l'abrégeait en deux vers, pour la mieux graver dans la mémoire de ses écoliers. Après avoir plusieurs fois entendu ses neveux ré-

Hist. litt. de la France, t. XVIII, p. 202.

Ms. de l'Arsenal, fol. 13.

citer les règles ainsi contractées, l'évêque invita le professeur, trouvant sa méthode très louable, à mettre en vers toute la grammaire; ce que fit Alexandre. Cette grammaire versifiée, c'est le Doctrinal. Le glossateur date l'œuvre de l'année 1200. Il ajoute que, revenu plus tard à Paris, Alexandre, dont le pénible travail fut très goûté, reçut les insignes du doctorat. Ainsi racontée, l'anecdote paraît mériter toute notre confiance.

Ms. de l'Arsenal, fol. 13 v°, col. 2. Ibid., fol. 17 v°.

Continuons à recueillir et à contrôler les informations plus ou moins sûres qui sont fournies par notre glossateur. Souvent il cite Jean de Garlande. Citer ce grammairien autrefois célèbre, mais naguère encore si mal connu, c'est presque toujours nous rappeler quelque erreur commise dans la notice qui le concerne au tome VIII de l'Histoire littéraire. Plusieurs corrections ont été déjà faites à cette notice; mais, puisqu'il en reste beaucoup d'autres à faire, pouvons-nous négliger l'occasion qui nous est présentement fournie d'amender sur quelques points les dires de nos vénérés prédécesseurs, qui devaient mieux connaître, étant religieux, les théologiens que les grammairiens?

Hist. litt. de la France, t. XXI, p. 369; t. XXII, p. 12 et 77.

Il s'agira d'abord du *Facetus*, dont notre glossateur cite quelques vers sous le nom de Jean de Garlande. Plusieurs manuscrits attribuent, en effet, à Jean de Garlande ce poème très peu digne du grand renom qu'il a longtemps conservé, et l'attribution n'a pas paru plus suspecte à dom Rivet qu'au vice-docteur de Dijon. Cependant elle n'est pas acceptable, ce *Facetus* étant, comme on l'a prouvé, d'un poète, non meilleur, mais plus ancien que Jean de Garlande. Un des plus savants compilateurs du XIVe siècle, Jérémie de Montagnone, le désigne toujours ainsi : *Auctor libri qui dicitur Facetus.* Nous ne saurions le désigner mieux; c'est un auteur dont le nom ne sera sans doute jamais connu.

Notices et extr. des man., t. XXVII, 2e part., p. 19.

Notre scoliaste cite encore ainsi Jean de Garlande : *Unde Jo. de Garlandia in Doctrinali :*

Ms. de l'Arsenal, fol. 36, col. 2.

Is genitivus habet semperque brevis fore debet.

Cela nous met en mesure de réfuter une conjecture de

M. Thurot, qui, trouvant Jean de Garlande allégué par un autre glossateur d'Alexandre, s'est demandé si Jean de Garlande n'avait pas aussi commenté le Doctrinal. A cette question nous devons d'abord répondre que Jean de Garlande, qui vécut un quart de siècle environ après Alexandre, aurait pu le commenter, mais ne l'a pas fait. Quant au Doctrinal cité sous son nom par notre scoliaste, évidemment ce n'est pas une glose, puisque c'est un poëme, et d'ailleurs nous croyons que ce livre est ici mal intitulé. Jean de Garlande a tant écrit de poëmes sur la grammaire que nous ne savons pas bien auquel rapporter ce titre de *Doctrinale,* qui conviendrait à plusieurs. Ce que l'on peut tenir pour certain, c'est que ce titre n'est mentionné dans aucun catalogue et par aucun bibliographe.

Notices et extr. des man., t. XXII, 2e part., p. 510.

Au feuillet 11, col. 1, nous lisons : *Unde Jo. de Gall. in fine Accentuarii :*

Grammaticæ verbis effectus collige paucis :
Scribe per hanc recte, lege recte, construe recte,
Metrifica recte, voces intellige recte.

Dom Rivet n'a pas ignoré l'existence de cet *Accentuarium,* si souvent cité par les grammairiens du XIIIe et du XIVe siècle; mais, n'en ayant connu que le titre, il s'est contenté de dire qu'il traite des accents. C'est un poëme de mille quatre cent vingt-six vers dont on a conservé diverses copies. Une de ces copies est dans le no 546 de Bruges, et M. Scheler en a publié d'intéressants extraits.

Scheler, Lexicogr. lat., p. 8. — Notices et extraits des man., t. XXII, 2e part., p. 53.

« Jean de Garlande a fait aussi, disent nos prédécesseurs, « un abrégé de grammaire. » Sur cet abrégé de grammaire, *Compendium grammaticæ,* voici le témoignage de notre scoliaste : *Unde, secundum Jo. de Gall. in Compendio suo :*

No 1032 de l'Arsenal, fol. 18 vo, col. 1.

Qui dicit Pascha, post Paschatis, errat ab arte ;
Pascha quidem Paschæ. . . . . ;

et ce *Compendium* se trouve, avec l'*Accentuarium,* dans le no 546 de Bruges, où il est mal intitulé *Ars versificatoria.*

L'art de faire des vers n'est aucunement l'objet de ce poème, qui commence par ces vers difformes :

Grammaticam trivialis apex subigit sibi firmo
Pro pede, sed lapsu lapidum formidat hiatum,
Schemate quos operis parvi conjungere tento.

Notices et extr. des man., t. XXVII, 2e part., p. 48.

Or ce sont là précisément les premiers vers du *Compendium grammaticæ*, selon Tanner.

Tanner, Biogr. brit., t. II, p. 18.

Enfin notre scoliaste cite deux fois, au feuillet 11, col. 2, une Clef de ce *Compendium*, *Clavis compendii*, que nos prédécesseurs ont prise pour un traité d'alchimie, croyant que l'objet de cet écrit est de rendre plus facile la lecture d'un *Compendium alchimiæ* plusieurs fois publié, dans le XVIe siècle, sous le nom de Jean de Garlande. Et d'abord Jean de Garlande n'est pas même l'auteur de ce *Compendium alchimiæ*. Il a fallu faire, pour le mettre à son compte, une série de conjectures dont nos prédécesseurs n'ont pas reconnu la fausseté, bien qu'elle soit évidente. L'auteur incontestable de ce *Compendium* est Martin Ortolan ou Lortholain, alchimiste très convaincu, qui fit quelque bruit vers le milieu du XIVe siècle. Pour ce qui regarde l'écrit intitulé *Clavis compendii*, en voici les deux premiers vers :

Notices et extr. des man., t. XXVII, 2e part., p. 35.

Artis grammaticæ dudum compendia quædam
Protraxi, quorum clavem tenet iste libellus;

et c'est en citer assez pour faire voir clairement que cet écrit est un traité de grammaire.

Le vice-docteur invoque aussi l'autorité de Matthieu de Vendôme. Au feuillet 13, nous lisons : *Valet sermo metricus ad faciliorem acceptionem, ad venustam et lucidam brevitatem...; quod elici potest a diffinitione versus a Matthæo Vindocinensi : Versus est oratio metrica, succinctim clausulatimque progrediens venusto verborum matrimonio*, etc., etc. Cette définition du vers est tirée d'un traité de Matthieu, mêlé de prose et de vers, qu'à publié M. l'abbé Bourgain d'après un manuscrit imparfait, n° 1612 de la bibliothèque de Troyes. Il y en a d'autres copies au collège Balliol, à Oxford,

Fol. 13 v°, col. 1.

Bourgain, Matth. Vind. Ars versif.

Journal des Sav., 1883, p. 209.

Delisle, Cabinet des man., t. II, p. 524.

au musée Hunter, à Glasgow, et à la Bibliothèque impériale de Vienne. Richard de Fournival l'intitule *Summa de arte versificandi*, le manuscrit de Troyes *Ars versificatoria;* Jérémie de Montagnone le cite fréquemment sous le titre de *Poetria*. Ces différents titres conviennent, et l'on voit bien qu'ils se rapportent au même ouvrage. Mais d'autres, plus modernes et plus libres, ont été l'origine de quelques erreurs. Le relieur du manuscrit de Vienne ayant maladroitement entremêlé les cahiers de deux ouvrages qui n'ont ensemble aucun rapport, M. Endlicher a pris les derniers cahiers de l'*Ars versificatoria* pour un traité complet, qu'il a de son chef intitulé : *Summula de Schematibus et coloribus sermonum;* et Matthieu de Vendôme a conséquemment été doté de cette *Summula* comme d'un livre tiré des ténèbres où l'avaient laissé les anciens bibliographes. C'est une erreur à corriger à la page 65 de notre tome XXII. Nous devons en signaler une semblable à la page suivante. L'*Ars versificatoria* est, avons-nous dit, un mélange de prose et de vers : la prose explique les règles ; les vers, composés par le professeur peu modeste, sont des modèles de style poétique. Or plusieurs manuscrits offrant les vers sans la prose, MM. Thomas Wright et James Halliwell ont séparément édité, sous le nom de Matthieu, quelques-uns de ces petits poèmes, comme formant un recueil de lieux communs. Ils ont ainsi trompé nos prédécesseurs, qui, dans le tome XXII, ont distingué ce recueil de l'*Ars versificatoria*, déjà mentionné dans le tome XV.

Endlicher, Cat. cod. philol. Vind., p. 251.

Hist. litt. de la France, tome XV, p. 427. — Journal des Savants, 1883, p. 213.

D'autres noms se lisent encore dans notre glose. Plusieurs fois nous y rencontrons celui de Primat. Quel est ce Primat? Nos prédécesseurs ne l'ayant pas fait connaître, nous allons dire brièvement ce que nous savons de lui.

Delisle (L.), Le poète Primat, p. 5.

En l'année 1142, dit Richard de Poitiers dans sa chronique, vivait certain rimeur, homme de basse condition et d'un extérieur disgracieux, dont les propos et les vers plaisants étaient en grande vogue chez les écoliers. Il était d'Orléans, se nommait Hugues et avait reçu le surnom de Primat. Un autre chroniqueur, François Pippino, le fait vivre

Delisle (L.), Les écoles d'Orléans, p. 15.

à peu près dans le même temps et le dit chanoine d'Orléans. Il occupa du moins dans cette ville une chaire et s'y fit un grand renom. Matthieu de Vendôme y fut, nous dit-il, un de ses élèves :

Mihi dulcis alumna,
Tempore Primatis, Aurelianis, ave!

Notices et extr. des man., t. XXIX, 2e part., p. 260.

On suppose même qu'il avait été surnommé *Primas* comme chef des écoles d'Orléans, ces termes *primas* et *caput scolæ* étant, suivant Du Cange, synonymes. Il est certain que, de son vivant, on ne l'appelait guère autrement que le Primat ou le Primat d'Orléans. Jean de Salisburi, parlant d'un livre dont on comptait les rares exemplaires, dit que Primat d'Orléans en possédait un :

Clauditur archivis Remorum, Belgica prima
Hunc dedit, et Primas Aurelianus habet;

Joannis Sarisb. Entheticus; Patr., t. CXCIX, col. 969.

et, longtemps après, Henri d'Andeli disait de même « le « Primat d'Olliens ». Hugues, le vrai nom de ce professeur célèbre, fut bientôt complètement oublié.

Héron, Œuvres de Henri d'Andeli, p. 92.

Nous venons de dire qu'il était facétieux. Aussi l'a-t-on souvent mis en scène, improvisant de badines et libres reparties, ou faisant même à ses supérieurs des affronts qu'à lui seul on pouvait pardonner. Il est bien difficile aujourd'hui de discerner le faux du vrai dans tous ces plaisants récits. Ainsi Boccace lui donne le rôle principal dans une aventure dont les circonstances prouvent, si toutefois Boccace les a fidèlement rapportées, que cette aventure ne le concerne pas. La grande renommée de ce jovial personnage fit que, dans les siècles suivants, on mit à son compte un grand nombre de méchants tours dont les auteurs étaient ignorés. Notre confrère, M. Delisle, a raconté plusieurs de ces anecdotes. En voici une qu'on n'a pas encore citée. Il ne voulait, dit-on, chanter à l'église qu'en ouvrant la moitié de la bouche, et, comme on lui demandait un jour la raison de cette singulière habitude, il répondit que, n'ayant encore

Notices et extr. des man., t. XXIX, 2e part., p. 259.

Delisle (L.), Le poète Primat, p. 1 et 3. — Notice sur quelques man. de Tours, p. 15. — Les écoles d'Orléans, p. 9.

IMPRIMERIE NATIONALE

XIVe SIÈCLE.

Ms. latin de la Bibliothèque nat. n°18081, fol. 77 v°, col. 1.

Delisle (L.), Le poète Primat, p. 1. — Notices et extr. des man., t. XXIX, 2e part., p. 258.

qu'une demi-prébende, il ne devait pas, aux heures canoniales, l'office de sa bouche tout entière.

On lui a de même prêté beaucoup de vers que très certainement il n'a pas faits. Salimbene nomme aussi Primat un autre farceur, chanoine de Cologne dans la première moitié du XIIIe siècle, à qui, dit-il, une partie de ces vers appartiennent. Ce que confirme le n° 5848 de la Bibliothèque nationale, venu du monastère de Saint-Dorothée de Vienne, où quelques-uns des mêmes vers se retrouvent sous ce titre : *Primas ad cœnam Salczburgensis archiepiscopi.* Évidemment le régent d'Orléans n'a jamais figuré parmi les convives de l'archevêque de Salzbourg. Nous avons même, sous le nom de Primat, d'assez longs poèmes où sont nommées des personnes qui vécurent longtemps après ce régent de gaie mémoire. Il serait facile de prouver qu'avec le temps ce nom de Primat est devenu, comme celui de Golias, comme, plus tard, celui de Pasquin, un nom d'emprunt sous lequel écoliers et maîtres ont mis en circulation des vers libres, ou, du moins, des facéties dont ils n'osaient s'avouer auteurs.

Hist. litt. de la France, tome XI, p. 10.

Ibid., t. XXII, p. 160.

L'œuvre la plus authentique de Hugues Primat est cette pièce sur un manteau pelé que nos prédécesseurs ont publiée sans nom d'auteur, d'après le n° 8433 de la Bibliothèque nationale, et qu'ils ont ensuite attribuée, par erreur, à Payen Bolotin. Elle est anonyme dans le manuscrit d'où nos prédécesseurs l'ont tirée. Dans la chronique de Richard de Poitiers, d'après laquelle M. Delisle l'a donnée, l'auteur est, en toutes lettres, nommé Hugues Primat. D'autres éditions plus ou moins imparfaites de la même pièce se rencontrent dans les commentaires de M. Fr. Otto sur les manuscrits de Giessen, p. 107, dans l'*Archiv* de M. Pertz, t. X, p. 628, dans les poèmes attribués à Walter Mapes qu'a publiés M. Wright, p. 85, et dans les *Kleinere Schriften* de M. J. Grimm, t. III, p. 83. *Hugo Primas* figure pareillement au titre de ces deux vers à l'adresse d'un prieur qui faisait boire du mauvais vin à ses convives :

Delisle (L.), Le poète Primat, p. 6.

Hoc vinum putre, quia putri putruit utre;
Non sapor est ori. Sit gratia nulla priori.

Avec la même sûreté nous attribuons au Primat d'Orléans la pièce rythmique :

Dives eram et dilectus,
Inter pares præelectus...,

que M. Wright a publiée dans le recueil précédemment cité, p. 64, d'après un manuscrit harléien. Nous en avons une copie anonyme à la Bibliothèque nationale, n° 16208 (fol. 135). Mais elle est sous ce titre dans un manuscrit de Florence : *Opus Hugonis, Aurelianensis primatis, de exclusione propria.*

Bandini, Catal. biblioth. Leopold., t. II, col. 423.

Hugues, le vrai nom du poète, ne se lit qu'en tête de ces trois pièces; mais un bien plus grand nombre nous offrent le surnom de Primat, et certainement plusieurs d'entre elles appartiennent au professeur d'Orléans. Thomas de Capoue disait, dans les premières années du XIII[e] siècle : *Dictaminum... tria sunt genera a veteribus diffinita...: prosaicum, ut Cassiodori; metricum, ut Virgilii; rythmicum, ut Primatis.* Voilà Primat compté parmi les anciens par Thomas de Capoue. Il ne s'agit donc pas du chanoine de Cologne, qui vécut après Thomas. Et ce Primat est cité comme ayant excellé dans la poésie rythmique ainsi que Virgile dans la poésie métrique! Évidemment il avait, pour Thomas de Capoue, d'autres titres à cette glorieuse comparaison qu'une simple pièce, une complainte faite par un vieillard disgracié. C'est pourquoi nous croyons qu'il conviendrait de restituer au Primat du XII[e] siècle plusieurs des poëmes rythmiques qui sont attribués à celui du XIII[e] par Salimbene mal informé, et d'autres encore que l'on rencontre dans les manuscrits ou les imprimés sous les noms de Golias, de Mapes ou sans nom. Mais cette restitution, nous n'osons pas la faire; dans une masse confuse d'œuvres anonymes et pseudonymes, où, le plus souvent, rien ne peut faire soupçonner ni l'âge ni la patrie de l'auteur, tout choix serait arbitraire. Voici, pour terminer, les petites pièces que notre glose cite, comme exemples, sous le nom de Primat.

Notices et extr. des man., t. XXII, 2[e] part., p. 418.

On lit au feuillet 193, col. 1 : *Item Primas :*

Abbas abbatum, via vitæ, gloria vatum,
Si mihi des capam, facies de paupere papam.

Les mêmes vers se trouvent deux fois dans un autre commentaire sur le Doctrinal que contient le n° 14747 de la Bibliothèque nationale, fol. 197 et 205.

Primat, raconte notre glose, avait la fièvre quarte; cependant voyant sur sa table, à l'heure du dîner, un gras canard et ne pouvant résister au désir d'en manger, il se dit :

Ms. n° 1038 de l'Ars., fol. 80 v°, col. 2.

O fluvialis anas, quanta pinguedine manas!
Si satur affuero, febre curatus ero.

Mais ce mets indigeste, loin de chasser la fièvre, l'augmenta. Primat fit alors ce triste aveu de son imprudence :

Si bene cavissem, si fræna gulæ posuissem
Febres quartanas non roborasset anas.

Nous lisons aussi les mêmes vers dans le n° 14747 de la Bibliothèque nationale, fol. 197.

Au feuillet 86, col. 1 : *Unde Primas :*

Mittitur in disco mihi piscis ab archiepisco
Po non declino quia missio sit sine vino.

Notons que Salimbene donne ces vers, en les estropiant, à son chanoine de Cologne, et que le n° 5848 de la Bibliothèque nationale dit qu'ils ont été composés pour l'archevêque de Salzbourg. Or il n'est guère vraisemblable qu'un chanoine allemand ait fait à la table d'un prélat allemand ce jeu de mots français sur l'absence du « pot » où l'on met le vin. Quant au témoignage du n° 5848, l'autorité du copiste à qui nous devons ce manuscrit ne doit pas être jugée considérable, car, parmi les vers qu'il donne à Primat, se trouvent ceux-ci, qui sont indubitablement de saint Augustin :

Riese, Anthol. lat., n° 769.

Si quis amat dictis absentum rodere vitam,
Hanc mensam indignam noverit esse sui.

Enfin voici deux fois, sous le nom de Primat, ces vers que MM. Wright (Walter Mapes, p. 85) et J. Grimm (*Kleinere Schriften*, t. III, p. 83) ont publiés sous le nom de Golias. Il s'agit d'un cheval donné par un évêque à Primat, toujours dépourvu de quelque chose :

Arsenal, n° 1038, fol. 51 v°, col. 1, et Bibliothèque nat., n° 14747, fol. 46.

Pontificalis equus est dextro lumine cæcus,
Claudus et antiquus, morsor, percussor iniquus;
Cespitat in plano, nec surgit poplite sano.
Si non pollueret dextrum latus atque sinistrum,
Si non excuteret de collo sæpe capistrum,
Et si portaret gressu leviore magistrum,
Non esset melior runcinus donec ad Istrum[1].

D'autres noms, beaucoup moins connus que celui de Primat, se lisent encore dans la même glose. Voici d'abord certain Gui *de Gronna*, cité plusieurs fois comme ayant commenté le Doctrinal. M. Thurot avait déjà rencontré le nom de ce commentateur dans une glose qu'il désigne sous le n° 94 du fonds de Navarre; mais il n'avait pu retrouver son commentaire. Nous allons peut-être aider à découvrir un autre de ses écrits. Il avait fait, dit notre vice-docteur, outre ce commentaire, une Somme commençant par *Quasi modo*. Ailleurs nous trouvons nommés un Jean de Laon et un *Monachus* dont M. Thurot n'a fait aucune mention. Il est aussi question d'un Jean *Dachus* que M. Thurot ne nomme pas non plus et sur lequel nous avons à fournir quelques renseignements. Ce Jean *Dachus*, ou mieux *Dacus*, Jean le Danois, a fait, vers l'année 1280, plusieurs ouvrages, mentionnés par Sanders, qu'on trouve aujourd'hui réunis dans le n° 539 de Bruges. Le premier est une Philosophie, *Philosophia;* le second, une Grammaire, dont une autre copie se rencontre dans le n° 2006 de Troyes, une troisième (sous le faux nom de *Martinus de Dacia*) dans un volume de Saint-Marc décrit par M. Valentinelli. Enfin le troisième est un commentaire sur le *Minus volumen* de Priscien.

Ars. n° 1038, fol. 73, col. 1, et fol. 117 v°, col. 1.

Notices et extr. des man., t. XXII, 2e part., p. 558.

Ars. n° 1038, fol. 20, col. 2, et fol. 132 v°, col. 2.

Fol. 49 v°, col. 2.

Valentinelli, Bibliotheca man. S. Marci, t. IV, p. 136.

B. H.

[1] Nous établissons notre texte sur les deux manuscrits. L'édition de M. Wright est très fautive.

ANONYME

AUTEUR D'UNE GLOSE SUR LE GRÉCISME ET LE DOCTRINAL.

Ces deux gloses, dont la seconde est incomplète, sont réunies dans le n° 8427 de la Bibliothèque nationale, que M. Thurot rapporte au XIVe siècle. Le manuscrit, qui semble d'abord un peu plus ancien, n'est pas certainement postérieur au premier quart du XIVe. Il devient donc opportun d'en parler.

La réunion de ces deux gloses dans le même volume et l'écriture identique de l'une et de l'autre font aussitôt supposer qu'elles ont le même auteur. On constate, après les avoir lues, qu'elles ne diffèrent aucunement en ce qui regarde la méthode, et, de plus, qu'un grand nombre de vers, cités comme exemples et cités de mémoire, se rencontrent dans l'une et dans l'autre. Enfin le glossateur lui-même, cette preuve est décisive, s'attribue la seconde dans la première. On lit, en effet, dans une de ses notes sur le Grécisme : *Sicut patet in metris, de quibus diximus in notulis Doctrinalis.* Son premier soin avait donc été d'annoter le Doctrinal; ensuite il s'était occupé du Grécisme.

Biblioth. nat., n° 8427, fol. 9 v°.

C'est un grammairien assez expérimenté, qui, pour s'excuser d'avoir beaucoup étudié les auteurs profanes, s'efforce de paraître théologien. On peut le compter au nombre des maîtres que censure en ces termes Éverard du Val des Écoliers : *Video quod artistæ disputant quæstiones theologorum, theologi quæstiones artistarum et philosophorum.* Cependant il n'est guère théologien, et, quand il cite les textes sacrés, il ne les cite pas toujours à propos. Il est plus logicien. Mais, la logique étant une des parties de la philosophie, ne peut-on pas le blâmer aussi d'avoir eu trop de commerce avec les philosophes? Il s'en justifie, disant que leur maître, Platon, n'était lui-même qu'un disciple de

Biblioth. nat., ms. lat. n° 12426, fol. 1 v°, col. 2.

XIVe SIÈCLE.

N° 8427. fol. 24.

Moïse, et n'avait écrit le Timée qu'après avoir lu le Pentateuque : *Timæus est quidam liber... quem Plato composuit postquam ipse legit quinque libros Moysis, ubi studuit.* Il cite moins, il est vrai, Platon qu'Aristote; mais Aristote ne fut-il pas un des auditeurs de Platon?

Il montre d'ailleurs très clairement qu'il était Français. Se croit-il obligé de traduire dans un idiome vulgaire certains mots latins dont ses contemporains faisaient rarement usage? C'est toujours en français qu'il les traduit. Nous lisons au fol. 18 v° : *Enchenia* (pour *encænia*) *dicuntur gallice* estrines, *et enchenio, nias* (ce verbe est dans saint Augustin), estriner; *unde possum dicere : Enchenio capam meam, quando primum induo eam.* Plus loin, au fol. 22 v° : *Compes, compedis, carcer ubi captivi ponuntur, scilicet* buie *gallice.* Au fol. 23 v° : *Secors... sine corde, id est sine custodia,* couars *gallice.* Au fol. 25 v°, ce vers

Si quis amat ranam, ranam putat esse Dianam,

est ainsi traduit : « Qui crapaut aime, lune li semble. » Enfin, au fol. 26 v°, nous lisons : *Auxionarius* regratier *gallice, et auxionaria* regratiere *in layca lingua, gallice.* Ces citations nous semblent suffire. Le glossateur est évidemment Français, et, fier de l'être, il cite avec complaisance, en exemple, ces vers d'un poète dont son copiste a si mal transcrit le nom que nous ne le pouvons lire :

Armis, militia, rebus, probitate, sophia
Francia munitur, nec eidem par reperitur.

Ce qu'il y a de principal dans l'un et dans l'autre commentaire, ce sont les étymologies. Or, notre étymologiste faisant venir du grec la plupart des mots qu'il décompose, on soupçonne ce que peuvent valoir ses étymologies. Les radicaux grecs qu'il fait tour à tour intervenir sont, pour le plus grand nombre, des mots estropiés ou complètement inconnus, des mots de sa fabrique. Là n'est donc pas l'intérêt de ses copieuses digressions sur les deux traités classiques. Ce que nous y trouvons de plus intéressant, il n'en aurait

pas été flatté, ce sont les historiettes qu'il raconte naïvement et les citations qu'il prodigue.

Les historiettes amènent les citations, ou les citations les historiettes. Voici de quelle manière. Everard ayant dit que le mot *anda* signifie (nous ne savons dans quelle langue) fiente, fumier, et que de ce mot dérive l'ethnique *Andegavis*, le scoliaste raconte à ce propos l'anecdote suivante. Quelques riverains de la Maine, voulant fonder une ville, consultèrent un augure, et, sur son conseil, choisirent un lieu que tapissait une couche épaisse de fiente d'oiseaux. D'où le nom de cette ville : *Andegavis; g enim*, dit le scrupuleux étymologiste, *ponitur causa euphoniæ;* et il fait suivre son récit de ces vers, dont il ne nomme pas l'auteur :

Sicut Pictavis nomen trahit ex ave picta,
Sic est Andegavis avium de stercore dicta.
Sicut avis picta verum non denotat esse,
Sic gens hinc dicta falsis vult semper inesse.

Neues Archiv, t. VIII, p. 193.

M. Wattenbach, qui a cité les deux premiers de ces vers d'après un manuscrit de Vienne, suppose qu'ils sont d'un partisan du pape Anaclet. Les évêques de Poitiers et d'Angers s'étant, dit-il, déclarés pour Innocent II, le poète a si mal traité ces deux villes en pensant à leurs évêques. Cette conjecture ne nous semble pas devoir être admise, les deux vers cités par M. Wattenbach en suivant d'autres, non moins injurieux, sur Geoffroi Babion, scolastique d'Angers, qui n'a pas certainement vécu jusqu'en l'année 1130, la première du schisme. Quoi qu'il en soit, il nous est prouvé que, tant avant qu'après ce schisme, c'est-à-dire durant tout le moyen âge, on n'a pas cru à la sincérité des Poitevins. Ils ne sont pas, en effet, mieux traités dans ces vers que nous lisons ailleurs :

Ms. latin de la Bibliothèque nat., n° 16089, fol. 151°.

Parisius locus egregius; mala gens, bona villa,
Nam duo pastilla pro nummo dantur in illa.
Andegavis vino, Pictavis proditione
Gaudet, et usura Turonis Blesisque loquela,
Carnotum fastu, fœtoribus Aurelianis,
Parisius decori, quæ villa prævalet omni.

Il s'agit aussi de Paris dans notre glose, et voici l'explication qu'elle nous donne du mot *Parisius : Parisius dicitur a « pari », quod est « de », et « isis », ductio, quasi villa introductionis, quia multi introducuntur ad artes liberales.* Gargantua n'a-t-il pas mieux trouvé?

Voici maintenant quelques gloses qui se rapportn t à d'anciennes coutumes ou d'anciennes mœurs. Sur ce vers d'Éverard :

> Campulus et lembus, seu linter, cymba, carambus,

le scoliaste fait la remarque suivante : *Campulus* (pour *caupulus*) *est parva navis facta ex coriis, et hanc habent Scotici in piscatione salmonum, et eam domum piscatores deferunt et ad aquam quando volunt.* Ailleurs il nous apprend que les écoliers de Paris avaient l'inconvenante habitude de siffler leurs maîtres, pour les inviter soit à répéter une explication déjà donnée, soit à se taire, quand ils jugeaient que la leçon avait déjà trop duré.

N° 8427, fol. 31.

Fol. 89.

Cet inépuisable citateur ne cite guère que des vers, soit anciens, soit modernes. Des anciens il nomme toujours les auteurs; presque jamais ceux des modernes. Il faut le regretter; en les nommant il nous aurait pu rendre bien des services. Il donne quelquefois, à la vérité, les titres des poèmes modernes auxquels il fait ses emprunts, comme l'Alexandréide, la Tobiade, mais, quand il ne les fait pas à ces grands poèmes, il ne fournit aucune indication.

De tant de vers anonymes quelques auteurs nous sont pourtant connus. Ceux-ci (fol. 9) :

> Morbo, vel curis, vel tempore forma liquescit;
> Offuscat speciem morbus, vel cura, vel ætas,

ont été récemment publiés par M. Fierville comme extraits d'un poème didactique qui paraît être de Pierre Riga. Ces autres (fol. 55) :

Notices et extr. des man., t. XXXI, p. 104.

> Nullus inops sapiens; ubi res ibi copia sensus;
> Res sapiunt,

Hauréau, Mél. poét. d'Hildebert, p. 57.

sont d'Hildebert, l'évêque du Mans. Au fol. 7, nous lisons toute une tirade sur les figures de rhétorique, commençant par

Versificaturo quædam tibi tradere curo,

Hildeb. et Marb. Op. (éd. Beaug.), col. 1587.

qui, nous le savons, appartient à Marbode, l'évêque de Rennes. Nous n'éprouvons pas plus d'embarras à dire de qui sont ces vers techniques :

N° 8427, fol. 34. Pollice tango lyram, facio cum vomere liram...
Fol. 44. Servat ab hoste latus dextrum clypeus mihi latus...
Fol. 45 v°. Nil ego sponte levo quod sit lateri grave lævo...
Fol. 46 v°. Rhetica regna plagæ dicuntur, vulnera plagæ...;

et plusieurs autres de même sorte que nous rencontrons dans les deux gloses. Ils sont tirés d'un poëme mnémonique intitulé *De partibus orationis*, qui commence par

Dactyle, quid latitas? Exi. Quid publica vitas?

Hist. litt. de la France, tome XV, p. XIII.
Not. et extr. des man., t. XXVIII, 2e part., p. 428.

dont l'auteur est l'Anglais Serlon de Wilton, et non pas, comme on l'a supposé, Serlon, chanoine de Bayeux. Ce poëme curieux a été récemment publié. Faisons incidemment remarquer que le premier des vers que nous venons de citer a été si goûté que d'autres grammairiens se le sont approprié. On le retrouve dans le poëme sur les Synonymes, commençant par *Ad mare ne videar latices*, que l'on rapporte communément soit à Matthieu de Vendôme, soit à Jean de Garlande. Au même Serlon appartiennent les vers :

N° 8427, fol. 71 v°.

Linquo coax ranis, cras corvis vanaque vanis;
Ad logicam pergo quæ mortis non timet ergo,

Mém. de l'Acad. des inscriptions, t. XXVIII, 2e p., p. 242.

qui lui sont attribués par tous les narrateurs de sa légende, Eudes de Cheriton, Jacques de Vitri, Robert de Sorbon et autres.

Mais il y a beaucoup d'autres vers que nous ne savons à

qui rapporter; ceux-ci, par exemple, qui sont d'auteurs badins :

Femina corpus, opes, animam, vim, lumina, vocem, N° 8427, fol. 31 v°.
Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat...
Adæ de costis illi datur uxor et hostis; Fol. 35.
Idcirco sine væ non vivit filius Evæ...
Mala Mali malo mala contulit omnia mundo... Fol. 46 v°.
Affectus, non effectus, habet ægra senectus... Fol. 48.
Vultu talis eris qualia mente geris... Fol. 48 v°.
Si cæcus cæcum conatur ducere secum, Fol. 52.
In foveam ductor primus cadit, inde secutor...
Femina fallere vanaque dicere quando cavebit, Ibid.
Secana piscibus et mare fluctibus ante carebit...

Les poètes modernes que nomme notre glossateur sont seulement au nombre de quatre, et de ces quatre poètes, tous nés en France, il n'y en a qu'un, Pierre Riga, qui ait sa notice dans l'Histoire littéraire; les trois autres, Aimeri, Hugues Primat et Jean de Beauvais, attendent encore la mention qui leur est due.

Fol. 114 v°.

Fol. 11, 50 v°, 101 et 125.

C'est un devoir dont nous pouvons nous acquitter, au moins pour deux d'entre eux, en peu de mots.

Aimeri est cité fol. 11 : *Magister Americus dicit decem et septem modos esse litteras copulandi, quæ binæ semper positæ vocali in dictione conjunguntur.* Notre confrère, M. Thurot, nous a fourni sur cet Aimeri de très précieuses informations. Né dans un lieu nommé Gâtine, en Saintonge, il vivait à la fin du XIe siècle. Un de ses écrits, daté de l'année 1086, et intitulé *De arte lectoria,* nous a été conservé. Il existe tout entier dans le n° 416 de Tours, et le n° 11277 de la Bibliothèque nationale en contient des fragments assez étendus. Dans cet écrit, dont l'objet principal est d'enseigner la quantité des mots, il y a beaucoup de vers mêlés à la prose. Notre anonyme n'est pas d'ailleurs le seul grammairien qui l'ait cité; Pierre Hélie lui a fait aussi quelques emprunts, et nous le voyons habituellement soit allégué, soit critiqué, dans un autre commentaire du Doctrinal que contient le n° 1038 de l'Arsenal.

Comptes rendus de l'Académie des inscriptions; 1870, p. 244.

Notices et extr. des man., t. XXII, 2e part., p. 533.

Hugues Primat est nommé à l'occasion de ces vers :

N° 8427, fol. 50 v°.

Pauper mantelle, sine villis et sine pelle,
Si potes, expelle ventos rabiemque procellæ...

qui sont, en effet, de ce bouffon personnage. Quant à Jean de Beauvais, notre glossateur ne le cite qu'une fois en le nommant : *Magister Joannes Belvacensis, in Libro Pauperum, posuit septem, « Mæreo, prandeo », addens istis quinque neutra passiva... Deinde dicit magister Joannes Belvacensis sic :*

Fol. 125.

Exulo cum nubo, cum vapulo veneo, fio;
Ista volunt sensum, voce negante, pati.

Fol. 97 v°.

Ailleurs il cite simplement le livre, *Liber Pauperum,* le nom de l'auteur omis. Aux passages que nous venons de reproduire se rapportent exactement deux phrases d'une autre glose sur le Doctrinal, contenue dans le n° 8422 de la Bibliothèque nationale (fol. 25, col. 2). Voici la première : *Actor,* c'est-à-dire Alexandre de Villedieu, *dicit in littera quod quinque sunt verba neutra passiva; sed magister Belvacensis, in Libro Pauperum, posuit septem, scilicet « mæreo » et « prandeo », quia ista verba formant præteritum suum per circumlocutionem, ut « pransus sum », et « mæstus sum ».* Et voici la seconde : *« Nubo » tale est quod habet significationem passivam, ut « Mulier nubit viro », id est juncta est; et sic significat rem suam per modum passionis; ergo videtur quod sit neutrum passivum; et hoc dicit Priscianus et magister Belvacensis.* Nous n'avons pas à Paris le livre entier de maître Jean de Beauvais; nous n'en avons qu'un fragment intitulé *Nodus in scirpo,* dans le n° 6765, fol. 61, de la Bibliothèque nationale, commençant par :

Ad præsens edam pueris puerilia quædam.
A veniens ex *us*, sine neutro, transit in *abus*,
Hæc animatorum sunt discernentia sexum.
Liber, id est Bacchus, vel vir sine compede natus,
At liber est codex, vel ruptus ab arbore cortex...

Mais l'ouvrage complet est à Oxford, dans le n° 178 du collège Saint-Jean-Baptiste, sous ce titre : *Joannis Belvacensis liber grammaticus qui dicitur Nodus in scirpo, vel Liber Pauperum, versibus rythmicis et commentario perpetuo instructus.* Le poème, ajoute M. Cox, commence par

> Ad præsens edam pueris puerilia quædam,

et le commentaire perpétuel par : *Introducendis in artem grammaticam.* C'est peut-être encore ce *Liber Pauperum* que Bandini mentionne comme existant à la bibliothèque Laurentienne, sans titre, mais commençant par :

Bandini, Catal. bibl. Laur., t. IV, col. 379.

> Ad præsens edam pueris puerilia quædam.
> Tracturam metrica monstrans ratione loquelæ,
> Grammaticæ rudibus propono dogma fidele.

Quoi qu'il en soit, Jean de Garlande cite ainsi le livre et l'auteur dans son *Compendium grammaticæ :*

> Quid dicam de præteritis variisque supinis?
> Et quid de brevibus, de longis? Non aliena
> Carmine transplanto quæ struxerat ante Joannes
> Vir Belvacensis, legiturque libellulus unus.

Enfin, parmi quelques scolies sur le *Geta,* dans le n° 8207 de la Bibliothèque nationale, fol. 24 v°, nous lisons : *Unde Jo. Belvacensis :*

> Æquiparantia : *do* genitivo sive dativo.

On peut supposer que ce Jean de Beauvais, puisqu'il est cité par Jean de Garlande, mourut dans les dernières années du XIIe siècle.

Signalons, pour terminer, une erreur qu'a commise M. Thurot, sur la foi d'un scoliaste. Alexandre de Villedieu dit emprunter à un grammairien, qu'il nomme Pierre, ce qui, dans son Doctrinal, concerne les prétérits et les supins. Or, un scoliaste ayant cité ce vers

Notices et extr. des man., t. XXII, 2e part., p. 510

> Ad præsens edam pueris puerilia quædam,

Notices et extr. des man., t. XXII, 2ᵉ part., p. 515.

comme le premier du poème composé par maître Pierre, M. Thurot, trompé par ce faux renseignement, a confondu ce poème avec le *Liber Pauperum*. Ils sont, comme il convient, distingués l'un de l'autre par l'anonyme qui est l'objet de cette notice. Il nomme, avons-nous dit, Jean de Beauvais comme auteur du *Liber Pauperum;* ailleurs (fol. 101), il cite ainsi maître Pierre : *Unde* (*in*) *Præteritis magistri Petri dicitur :*

Si sugo suctum nobis foret, ango dat anctum.

Ajoutons que le poème de maître Pierre commence, dans les nᵒˢ 7645 (fol. 212), 15121 (fol. 150) de la Bibliothèque nationale et 380 de Valenciennes, par

As in præterito *vi* suscipit, *s* removendo;
Non sic formantur ter quinque, sed excipiuntur.

B. H.

DURAND DE CHAMPAGNE,

FRANCISCAIN.

Anton., Chron., part. III, tit. XXIV, cap. IX, fol. 245, col. 1.

Saint Antonin mentionne, dans sa Chronique, un Durand qui a composé, dit-il, une Somme des Confesseurs, différente de la Somme de Jean de Fribourg. Cette mention vague et dépourvue de date a été recueillie, vers le commencement du XVIᵉ siècle, par un chroniqueur franciscain, Marien de Florence, qui a placé sous l'année 1344 le nom de Durand, en compagnie d'un certain nombre d'écrivains fort peu connus. Wadding a reproduit l'énumération de Marien, mais en y apportant une prudente réserve : je ne voudrais pas affirmer, ajoute-t-il, que tous ces religieux aient vécu à l'époque indiquée par Marien : *Neque enim asseverave-*

rim omnes sub hoc tempore vixisse. Sur la foi de Wadding, les bibliographes modernes qui ont parlé de Durand, tels que Du Cange, Ellies du Pin, Oudin, Fabricius, Moréri et l'abbé Chevalier, l'ont fait vivre au milieu du XIVe siècle, entre les années 1340 et 1350. Il est facile d'établir que Durand vivait à une époque un peu plus reculée : les ouvrages qu'il nous a laissés ont été écrits vers la fin du XIIIe siècle ou tout à fait au commencement du XIVe, date qui s'accorde parfaitement avec ce que nous savons de la vie de l'auteur.

Wadding. Ann. Min., ann. 1344. n. IX.

Trois textes à date certaine nous sont parvenus sur le cordelier frère Durand. Les deux premiers sont les testaments de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, le premier du 1er avril 1304 et le second du 25 mars 1305. Dans l'un et dans l'autre Jeanne de Navarre désigne pour l'un de ses exécuteurs testamentaires « frere Durand, « nostre confessor ». Le second testament contient un legs assez important, par lequel la reine voulait reconnaître les services de frère Durand : « A frere Durant, nostre confes- « seur, quatre cens livres en argent sec, et cent livres de « tournois de rente à prendre chacun an après nostre « decedz, tant comme il vivra tant seullement, sur les « rentes et yssues de nostre prevosté de Provins. . . » Le dernier texte que nous ayons à citer est tiré des tablettes de Philippe le Bel. Nous y voyons que, le 12 juin 1307, le roi fit une aumône aux cordeliers de Châtellerault par la main de frère Durand, confesseur de la feue reine (*per fratrem Durandum, confessorem quondam reginæ*).

Bibl. nat., ms. 140 de Brienne, fol. 89 v° et 100 v°.

Recueil des Historiens, t. XXII. 554 H.

Ce frère Durand, auquel la reine avait assigné une rente viagère sur la prévôté de Provins, est, à n'en pas douter, le cordelier qui est ainsi désigné dans la rubrique d'une Somme très développée à l'usage des confesseurs : *In nomine summæ et individuæ Trinitatis, incipit prologus in Summa collectionum pro confessionibus audiendis, edita a fratre Durando de Campania, ordinis fratrum Minorum, confessore reginæ Franciæ et Navarræ.* Cette Somme ne se présente pas à nous comme une œuvre originale, mais comme un simple résumé des

écrits composés sur la matière par les plus fameux jurisconsultes et par les théologiens les plus autorisés. L'auteur s'est proposé de contribuer à l'instruction des pauvres clercs, qui n'avaient pas le temps de lire beaucoup de livres, encore moins le moyen de les acheter : *Ego in ordine fratrum Minorum minimus, simplex pro simplicibus, pauper pro pauperibus, qui tantam librorum multitudinem ex quibus collecta sunt habere præ paupertate non possent, vel [quibus] propter occupationes varias studere vel perlegere [non] liceret, etiam si haberent, præsens opus stilo rudi sed compendioso, non de scientia mea sed de divino confisus auxilio, attemptare præsumpsi.*

L'un des mérites que s'attribue Durand, c'est d'avoir accordé dans ses compilations une grande place aux opinions modernes, telles que le pape Boniface VIII les avait fait coordonner dans le Sexte : *Multa quoque a prioribus scripta a modernis doctoribus sunt suppleta, declarata lucidius et melius emendata, in tantum ut etiam ipse dominus Hostiensis in apparatu suo super Decretales de eadem quæstione dicat aliter quam in Summa, judicans posteriora prioribus præferenda. Papa vero Bonifacius jura nova condidit et multa dubia declaravit. Propterea non superfluum, imo valde necessarium, judicavi novas casuum tangere quæstiones, modernorum opiniones, additiones, declarationes, seu correctiones exprimere de Sexto decretalium, in locis propriis et titulis explicare, prout in foro conscientiæ videtur expediens pro consiliis animarum.* De ces termes il semble résulter que Durand écrivit la Somme peu de temps après la promulgation du Sexte, qui eut lieu en 1299.

La *Summa collectionum* se divise en deux livres, dans lesquels sont assez arbitrairement réparties toutes les questions que peut comporter la théologie morale et surtout la casuistique.

Le premier livre roule sur les qualités et les devoirs d'un confesseur, sur la pénitence et les parties de la pénitence (la contrition, la confession et la satisfaction), sur les parties de la satisfaction (l'aumône, le jeûne, la prière, les indulgences et la restitution), et enfin sur les sept péchés capitaux (l'orgueil, l'envie, la colère, la paresse, l'avarice, la

gourmandise et la luxure). Le second livre suit l'ordre des commandements du Décalogue.

L'auteur a dû recourir à des raisonnements très subtils, et dont il ne nous a pas toujours livré les fils, pour faire entrer dans son cadre les questions aussi nombreuses que variées dont il voulait s'occuper. C'est ainsi qu'il est arrivé à grouper dans la division relative à la colère les matières auxquelles s'appliquent les rubriques suivantes : la correction paternelle, la « purgation », la juridiction, les peines, l'excommunication, les rapports avec les excommuniés, les cas faisant encourir l'excommunication majeure, l'absolution, l'interdit, la suspense, la déposition et la dégradation, la bonne et la mauvaise réputation, les différentes espèces de la colère considérée comme vice, le blasphème, l'injure, les dommages, la violence, l'intimidation, la liberté et la servitude, les serfs, les affranchis.

La division consacrée à l'avarice n'offre guère moins de variété, mais elle est beaucoup plus homogène. Voici les sujets des différentes distinctions qu'elle embrasse : la donation, le testament, la succession *ab intestat,* la succession par héritage, l'achat et la vente, le louage, le contrat emphytéotique, le prêt, l'emprunt, le dépôt, le précaire, l'échange, la transaction, les pactes, les cautions, les gages, la société, la gestion d'affaires, les tuteurs ou curateurs, les fiefs, la constitution et le maintien du domaine, les prescriptions, l'usufruit.

L'auteur, qui avait pris les sept péchés capitaux pour sujet de son premier livre, était exposé à de fréquentes redites dans le second livre, qui est un long commentaire des dix commandements de la loi. Plus d'une fois il s'est tiré d'embarras en renvoyant purement et simplement à la première partie de son ouvrage. C'est notamment ce qu'il a fait pour le sixième, le neuvième et le dixième commandement. Le second livre n'en est pas moins fort étendu.

Au premier commandement, *Non adorabis deos alienos,* ont été rattachés des traités sur les articles de foi, sur les sacrements, sur les vertus théologales et sur le culte. La ques-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tion du culte amène l'auteur à parler des dîmes et des oblations, des vœux, des personnes employées au service divin, surtout des religieux et des abbés, de la dédicace des églises, des biens des églises, des reliques, des maisons religieuses, des franchises, des privilèges, des exemptions, des conservateurs, des sortilèges, des hérétiques, des juifs, du mensonge, du serment, du parjure, des féries et du repos dominical.

A propos du quatrième commandement nous n'avons pas seulement le tableau des devoirs des enfants envers leurs parents. Durand de Champagne nous expose encore les droits et les devoirs des prélats qui ont à diriger les enfants de Dieu dans les voies de l'Église. De là tous les chapitres qui portent sur les bénéfices, les prébendes, les bénéficiers, la résidence, le clerc malade, les vicaires, les sépultures, les suffrages ou prières pour les morts, l'acception de personnes, l'élection, la demande (*postulatio*), la confirmation de l'élu, le sacre, le *pallium,* la distinction hiérarchique des dignités, le commandement et l'obéissance, les patrons et le droit de patronage.

Pour faire comprendre la méthode suivie dans la *Summa collectionum,* je prendrai pour exemple la distinction des indulgences. Elle se divise en douze chapitres, dont les rubriques font bien entrevoir le contenu :

Ms. latin 3264, fol. 19 v°-20 v°.

Qui peut donner les indulgences? — A quelles conditions les indulgences sont-elles valables? — Les indulgences ont-elles autant de valeur qu'on le proclame? — Si un pécheur dont la pénitence est de sept ans donne le premier jour ou successivement sept deniers à des églises qui ont des pardons annuels, sera-t-il libéré en tout ou en partie? — A qui servent les indulgences? — Quand une indulgence est donnée en ces termes : *Quicumque vadit ad talem ecclesiam, habeat tantum vel tantum de indulgencia,* le pénitent gagne-t-il autant de fois l'indulgence qu'il va à cette église, même dans une journée? — A quel moment l'indulgence est-elle gagnée? — Les indulgences s'appliquent-elles aux âmes du purgatoire? — Le croisé qui meurt avant de s'être mis en route gagne-t-il l'indulgence plénière? — Le croisé qui pèche mortellement après avoir pris la croix, ou pendant l'expédition, est-il tenu à une pénitence spéciale? — Celui qui se croise pour lui et pour un ami décédé gagne-t-il l'in-

dulgence pour lui et pour son ami? — Comment traiter les quêteurs qui, allant d'église en église avec des lettres de pardons, prêchent abusivement et se livrent à la débauche?

Les traités de casuistique sont, en général, fort intéressants à consulter pour l'histoire des mœurs; mais celui de Durand de Champagne est loin de fournir autant de renseignements qu'on pourrait le supposer d'après l'étendue de l'ouvrage: sans la table, il remplit 1,040 colonnes d'un grand volume in-folio, d'une écriture hérissée d'abréviations. Nous signalerons seulement plusieurs traits qui nous ont paru offrir un peu d'originalité et qui montreront la nature des informations qu'on peut espérer rencontrer dans cette compilation volumineuse et assez confuse.

Sous le titre des sortilèges (*De sortilegiis*) sont examinés différents genres de superstitions auxquels l'auteur recommande de ne pas s'adonner. Ainsi il ne faut pas avoir Fol. 177.
égard au cours des astres pour bâtir une maison, pour planter des arbres, pour contracter un mariage, pour recueillir des herbes médicinales. Il ne faut pas attacher d'importance aux jours égyptiaques, ni au jour des calendes de janvier, où l'on chante des chansons, où l'on fait des repas et où l'on échange des cadeaux, comme pour commencer l'année. Il est défendu de mettre sur les malades des écriteaux portant autre chose que le symbole et l'oraison dominicale. Les prêtres ne doivent pas, en signe de deuil, Fol. 178.
dépouiller les autels, les couvrir de tentures lugubres, ni enlever ou éteindre les luminaires habituels; il leur est interdit d'entourer d'épines l'autel ou le crucifix, de célébrer pour des vivants la messe des morts. On ne saurait assez condamner les femmes qui se vantent de chevaucher, la nuit, en nombreuse compagnie, avec Diane et Hérodiade, de parcourir de vastes territoires et de pouvoir changer en mieux ou en pis certaines créatures.

Durand distingue les différents caractères des serments, et pose des règles pour savoir ceux qui lient d'une manière absolue et ceux dont on peut s'affranchir ou se faire affranchir. Voici plusieurs des espèces qui sont discutées : deux

chevaliers jurent d'aller ensemble combattre outre-mer; deux personnes, de réciter le psautier en alternant les versets; des peintres ou d'autres artistes, d'abandonner à la fabrique d'une église le tiers de leur gain; des bouchers, de ne pas vendre des viandes corrompues; des marchands, de ne pas sophistiquer leurs denrées, et de ne pas hausser leurs prix dans les marchés à terme; des artisans, de ne pas gagner plus de six deniers sur une marchandise de dix sous, ce qui revient à cinq pour cent; des foulons, de ne pas allonger les étoffes au delà d'une certaine mesure; des tailleurs, de ne pas travailler la nuit, pour que la quantité des produits n'en fasse pas baisser le prix; des vignerons, de ne pas louer leur travail au-dessous d'un salaire déterminé; des bourgeois, de ne pas laisser vendre dans leur ville les vins étrangers tant que ceux du cru n'auront pas été consommés.

Fol. 186. A propos de la sanctification du dimanche, Durand nous initie à quelques détails de la vie des écoliers. Il ne leur est pas permis, le dimanche, de faire des copies proprement dites, ni de louer leur travail pour corriger des copies; mais ils peuvent mettre par écrit les leçons qu'ils ne sauraient retenir sans cette précaution, et les sermons dont ils ont pris note au style ou au crayon[1].

Fol. 236. Au chapitre des jeux, Durand approuve les représentations scéniques qui avaient lieu dans les églises et qui se recommandaient au même titre que les danses de David devant l'arche. Comme telles, il cite les mystères de l'étable du Seigneur, d'Hérode et des mages, de Rachel pleurant ses enfants et du saint sépulcre, qui ont pour but d'édifier les fidèles plutôt que de les amuser.

Les usages de la chancellerie des papes étaient familiers à Durand de Champagne. La question des exemptions lui a

[1] « Credo etiam quod non liceat scolaribus aliquod grande transcribere de quaterno in quaternum in diebus hujus modi; lectiones tamen suas, quas sine scriptura non possunt memoriæ commendare, vel sermones, quos stilo vel plumbo notaverunt, credo quod possunt scribere, et lectiones librorum quos audierunt corrigere. Locare autem aut conducere operas suas vel alienas propter corrigendos libros diebus hujus modi non debent. » (Fol. 189 v°.)

suggéré l'idée d'écrire un chapitre qui est une véritable leçon de diplomatique. Quelle est, dit-il, la forme des privilèges accordés par les papes aux églises? Ils doivent commencer par la salutation; exemple : *Clemens, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati talis loci ejusque fratribus, tam præsentibus quam futuris, regularem vitam professis, in perpetuum.* La salutation doit être écrite en lettres allongées; elle doit tenir en une seule ligne, au bout de laquelle les trois points recourbés qui suivent les mots *in perpetuum* ne doivent pas déborder dans la marge. Il doit y avoir la souscription du pape et celle des cardinaux présents. A la fin du privilège, avant les signes et les souscriptions, on met deux fois le mot *amen.* Un tiers de ligne doit être réservé pour les deux *amen*, et les deux premiers tiers de cette ligne Fol. 172 v°. doivent contenir la fin du texte du privilège.

Les chapitres *De fide instrumentorum,* qui font partie des questions relatives au huitième commandement, sont aussi très instructifs pour les études diplomatiques. On a déjà remarqué qu'une faute de latin suffisait, au XIIIe siècle, pour rendre suspecte une lettre sortie de la chancellerie pontificale. Durand de Champagne avertit qu'il ne faut pas traiter avec une aussi rigoureuse sévérité les actes qui ne passent point, comme ceux de la chancellerie romaine, par beaucoup de mains et ne sont point soumis à un triple contrôle : *litteræ papales transeunt per multas manus, nam leguntur primo in petitione, secundo in notula, tertio in littera grossa.* Fol. 258

Les observations sur les moyens de reconnaître la fausseté des bulles occupent près de trois colonnes. Nous au- Fol. 259. rions peut-être essayé de les traduire; mais le texte en est altéré dans plus d'un passage, et pour en tirer parti il faudrait le comparer non seulement avec les formulaires et les manuels de la chancellerie romaine, qu'on a si utilement employés dans ces dernières années, mais encore avec les commentaires des grands canonistes du XIIIe siècle. Il n'y a pas lieu d'entamer ici une aussi minutieuse et longue discussion.

Nous avons à la Bibliothèque nationale, dans les numé-

ros 3264 et 16891 du fonds latin, deux copies de la Somme de Durand de Champagne, toutes les deux du XIVe siècle. Le numéro 16891 vient du couvent des cordeliers de Paris; l'autre a appartenu à Colbert, qui l'avait apparemment tiré d'un dépôt du Languedoc; à la fin (fol. 260) ont été peintes assez grossièrement l'image d'un évêque et des armoiries : parties, au 1, d'argent à la bande d'azur accompagnée de cinq roses de gueules; au 2, d'azur à la fasce d'or. A côté on avait tracé, en bleu et en rouge, une inscription qui, malgré les mutilations qu'elle a subies, peut encore se lire ainsi : JOHANNES EPISCOPVS RIVENSIS. Il en faut conclure que l'un des premiers possesseurs du livre a été un cordelier, Jean de La Tissenderie, que le pape Jean XXII fit monter sur le siège épiscopal de Rieux par une lettre en date du 20 juillet 1324.

Gallia christiana nova, t. XIII, 187.

Un troisième manuscrit de la Somme de Durand de Champagne était jadis au couvent des franciscains de Saint-Jean de Tolède.

Sbaralea, Suppl., p. 225.

Deux autres ouvrages ont été attribués à Durand. Le premier est un commentaire sur le quatrième livre des Sentences, qui paraît avoir existé autrefois dans une bibliothèque de Bologne, mais qui ne s'y trouvait déjà plus du temps de Sbaraglia. Celui-ci croyait bien que Durand avait composé un commentaire sur les Sentences; il dit même que ce commentaire est cité par Antoine de Bitonto, *in quæstione super epistola Pauli ad Corinthios, cap. XIII, quæ legitur in dominica Quinquagesimæ.* Dans l'édition que nous avons consultée des Sermons d'Antoine de Bitonto sur les épîtres des dimanches, imprimée à Venise en 1496, nous avons bien trouvé les trois questions dont le thème a été fourni par le chapitre XIII de la première épître de saint Paul, en vue d'un sermon pour le dimanche de la Quinquagésime; mais la liste des auteurs qui y sont cités se réduit à saint Augustin, saint Bonaventure, saint Thomas et Nicolas de Lire. Nous manquons donc de renseignements suffisants pour savoir si Durand de Champagne a réellement commenté les Sentences. Par suite d'une confusion facile à

Ant. de Bitonto Sermones, fol. 15.

expliquer, on a pu lui attribuer une partie du commentaire de Durand de Saint-Pourçain. C'est là une hypothèse qui a été émise par Casimir Oudin et à laquelle nous nous rallierions très volontiers.

Oudin, Comm. de script. eccl., t. III, col. 956.

Nous avons à relever une autre attribution qui doit être rejetée sans la moindre difficulté. Sbaraglia cite comme un ouvrage distinct de la Somme des confesseurs un *Directorium confessorum*, divisé en quatre parties; il ajoute qu'il y en a une copie dans le manuscrit 451 de Colbert. Or le manuscrit 451 de Colbert n'est, en réalité, que le manuscrit latin 3264 de la Bibliothèque nationale, d'après lequel nous avons analysé la Somme des confesseurs.

La liste des ouvrages dont les anciens bibliographes faisaient honneur à Durand de Champagne doit donc subir quelques réductions; mais il convient, suivant nous, de l'enrichir d'un livre qui a été jusqu'à présent classé parmi les anonymes. Nous voulons parler du Miroir des dames.

Le Miroir des dames (*Speculum dominarum*) est un manuel de morale chrétienne, à l'usage des femmes en général, mais particulièrement destiné aux princesses et aux reines. Il a été composé pour l'édification et l'instruction de Jeanne, reine de France et de Navarre, comme nous l'apprend un prologue où l'auteur a exprimé en quelques lignes tout ce que nous savons sur l'origine de l'ouvrage :

Incipit Prologus in Speculum dominarum.

Ad honorem et gloriam summi regis et reginæ gloriosæ Virginis, matris ejus, aliqua verba et exempla salubria de scripturis sacris et libris sanctorum in hoc libello compendiose studui compilare, ad ædificationem et eruditionem excellentissimæ dominæ Johannæ, Dei gratia illustrissimæ reginæ Franciæ et Navarræ, necnon ad utilitatem omnium dominarum, ut sciant qualiter ad Deum et ad ea quæ Dei sunt debeant ordinari, qualiter in regimine sui et suorum habere se debeant utiliter et prudenter, qualiter eas deceat cum omnibus irreprehensibiliter conversari, tandem quibus meritis mereantur ad æterni regni gloriam sublimari.

Ms. latin 6784 de la Bibl. nat., fol. 1.

Trois princesses du nom de Jeanne ont porté le titre de reine de France et de Navarre : Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, morte en 1305; Jeanne de Bourgogne,

femme de Philippe le Long, morte en 1329, et Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel, morte en 1371. C'est assurément pour l'une de ces reines que le Miroir a été composé. Nous croyons qu'il faut écarter Jeanne de Bourgogne et Jeanne d'Évreux, parce que, comme on le verra P. 318. plus loin, l'ouvrage ne saurait guère être de beaucoup postérieur à la canonisation de saint Louis. D'ailleurs, en adoptant le nom de Jeanne de Navarre, nous nous conformons à une tradition qui était déjà établie au commencement du P. 322 et 325. XVIe siècle, ainsi que nous aurons bientôt l'occasion de le constater.

Le Miroir des dames se compose de trois traités, assez mal reliés les uns aux autres. Le premier traité a pour titre *De conditionibus mulierum*, et comprend trois parties d'inégale longueur.

La première partie, intitulée : *Quid sit mulier ex conditione naturæ,* est divisée en quinze chapitres. C'est un tableau de toutes les misères de la condition humaine, de celles-là surtout qui atteignent particulièrement les femmes.

En regard de ce sombre tableau, l'auteur, dans les vingt-trois chapitres de la seconde partie, intitulée : *Quanta sit (mulier) ex additione fortunæ*, montre quelles brillantes prérogatives sont attachées au titre de reine, et il indique comment une femme se mettra à la hauteur d'une telle dignité. Les formules des lettres adressées à la reine indiquent les qualités qui lui sont indispensables; il lui faut mériter les titres que le cérémonial oblige à lui donner : *præclarissima, illustrissima, serenissima, excellentissima, altissima* et *potentissima*. Il lui faut aussi répondre à l'empressement des populations qui accourent sur son passage quand elle visite les provinces du royaume : riches et pauvres attendent impatiemment son arrivée, se précipitent à sa rencontre et se vantent de l'avoir vue. Plusieurs raisons expliquent l'empressement des populations. De tous côtés la reine distribue d'abondantes aumônes; elle visite les monastères et les léproseries; elle entre dans les plus humbles réduits où se cache la pauvreté. L'annonce de son arrivée

remplit d'espoir tous les malheureux qui souffrent de l'oppression, sans pouvoir se faire rendre justice, trop pauvres pour aller à la cour et obtenir une audience, ou bien rebutés par des ennuis de tout genre et fatigués par des délais toujours renaissants. La reine, dans ses voyages, apporte un soulagement à de telles misères; elle écoute les réclamations des innocents, accueille les plaintes des persécutés et répare les injustices des grands et des officiers royaux. La confiance renaît dans l'âme de tous ceux qui l'approchent. On lui porte à l'envi des cadeaux, on est fier des honneurs qu'on lui prodigue. Mais plus la reine a de pouvoir, plus elle a une lourde responsabilité à porter. Elle doit aussi se mettre en garde contre les dangers de toute sorte auxquels l'exposent à chaque instant le luxe dont elle est entourée et l'absolue soumission de ses sujets. Quand tous, depuis les plus humbles jusqu'aux princes du royaume, s'inclinent respectueusement et plient le genou devant sa majesté, elle ne doit pas manquer de rentrer en elle-même, pour reconnaître sa fragilité et s'humilier devant Dieu.

Dans les deux premières parties du traité, on a vu ce que la femme est par sa nature et ce qu'elle devient quand la fortune lui confère la dignité de reine. La troisième partie a pour but d'exposer les effets de la grâce divine sur les femmes en général et sur les reines en particulier : *Qualis debeat esse regina ex infusione gratiæ*. Cette partie, qui forme à elle seule les deux tiers de l'ouvrage (fol. 27 v°-150 v° du ms. latin 6784), comprend quatre distinctions intitulées de la Grâce, des Mœurs, des Passions et des Vertus. Malgré la longueur des développements, il n'y a presque rien à en tirer pour l'histoire des mœurs et des idées. À peine y avons-nous rencontré deux ou trois passages dignes d'être cités. Tel est celui dans lequel l'auteur recommande aux dames les bonnes lectures : « Pour une dame, « c'est une honnête et salutaire occupation que de lire ou « d'écouter des préceptes et des exemples propres à l'édifier, « à la consoler et à l'instruire. »

Tract. III, p. III, dist. II, cap. III, fol. 33 du manuscrit 6784.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Tel est encore le blâme adressé aux clercs qui recherchent les livres beaux et curieux, et dédaignent les livres utiles mais de modeste apparence (*plus quærunt habere libros pulchros et curiosos quam veraces et utiles minus pulchros*), faute comparable à celle qui consiste à dépenser plus d'argent pour les peintures que pour la construction d'une maison. Cette phrase méritait d'être relevée parce qu'elle se retrouve à peu près mot pour mot dans la grande Somme de Durand à l'usage des confesseurs : *In libris plus desiderant pulchritudinem quam bonitatem, plus volentes libros pulchros et curiose illuminatos habere quam veraces et bene correctos.*

Ibid., cap. XVII, fol. 38.

Ms. latin 3264, fol. 23, col. 2.

L'auteur du Miroir condamne l'usage d'égayer les repas par un concours d'histrions et de bouffons, dont les grossières plaisanteries provoquent le rire des convives : *In mensis divitum solent esse histriones et scurræ, dicentes verba vana, mendacia, fœda et turpia, ad risum provocantia.*

Ms. latin 6784, fol. 130.

Il s'élève avec force contre les abus auxquels donnait trop souvent lieu l'exercice du droit de prise pour l'approvisionnement de l'hôtel des grands. Combien de fournisseurs ne sont point payés, ou ne reçoivent que des acomptes insuffisants! Combien en voit-on qui s'épuisent à courir après la cour (*post curiam currere*) et qui finissent par abandonner leurs plus justes réclamations, pour mettre un terme aux frais qu'on leur occasionne et aux vexations dont on les fatigue! Qu'il est encore abusif de forcer des malheureux à céder des objets dont ils ont absolument besoin! Pour mieux faire saisir l'injustice de pareils procédés, on racontait qu'un moribond, dans le délire de l'agonie, s'était senti violemment battu par saint André et par saint Grégoire, pour les tracas qu'il avait jadis causés à une veuve, à qui il devait six deniers : il avait reçu autant de coups que la vieille avait fait de pas pour obtenir le payement de ce qui lui était dû. On citait encore l'exemple d'un noble seigneur qui avait pris l'habitude de ne rien manger sans que le compte des fournisseurs eût été réglé : un jour ses gens lui avaient servi un de ses mets de prédilection ; avant

d'y toucher, il demanda si le prix en avait été soldé, et, comme on avait dû avouer que non, il envoya le plat aux pauvres et fit immédiatement donner satisfaction au fournisseur. Ibid., fol. 122 v°.

Les inconvénients qu'entraînait la vente des prévôtés et des autres offices sont condamnés en termes d'une remarquable précision : « On vend ainsi ce qui ne devrait pas « être vendu ; on le vend au delà de la valeur réelle, et, ce « qui pis est, on le vend à des gens indignes, qui n'ont aucun « souci du bien public et ne recherchent que leur intérêt « personnel, pour s'enrichir aux dépens du peuple et se « venger de leurs ennemis. » Ibid., fol. 123.

Le deuxième traité de l'ouvrage se compose de trente-deux chapitres et roule uniquement sur les avantages de la sagesse, qui, aux yeux de l'auteur, repose principalement sur l'instruction. La sagesse, utile à tous les hommes, puisqu'elle les distingue des brutes, est surtout nécessaire aux rois. Un artiste ne mérite pas le nom qu'il porte s'il ignore les principes de l'art. On en peut dire autant des grammairiens, des médecins, des légistes et des théologiens. De même, un roi des Romains, qui écrivait à un roi de France pour l'engager à donner à ses enfants une instruction libérale, s'exprimait en ces termes : Un roi illettré est, pour ainsi dire, un âne couronné; un roi dépourvu d'instruction (*insipiens*) est comme un fou qui a le glaive à la main, comme un marin inexpérimenté qui tient le gouvernail au milieu des tempêtes, comme un juge ignorant des lois qui siège dans une cour et rend des jugements pervers. Ibid., fol. 151 v°.

Parmi tous les avantages de la sagesse ou de l'instruction, il en est un que l'auteur se plaît à mettre en relief : c'est qu'elle est une source inépuisable d'honnêtes distractions. « Qu'il est insensé, s'écrie-t-il, de rechercher le plaisir et le « délassement dans des amusements matériels, comme la « chasse, le vol des oiseaux, et des joutes inutiles, où le corps « se fatigue, où l'on court des dangers, où le temps se perd, « où le cœur se gâte et d'où rien ne peut sortir d'utile ! « La sagesse, au contraire, procure le calme de l'esprit et

« le repos du corps; jamais de dangers et toujours la sécu-
« rité; point de dissipation, mais une parfaite tranquillité;
« point de perte de temps, mais un réel accroissement de
Ibid., fol. 152 v°. « mérite.

« Que de fruits les princes peuvent retirer de la lecture! « Ils trouvent souvent dans les livres ce qu'ils n'ont jamais « eu l'occasion d'entendre. Ce qu'ils apprennent par les « yeux se grave plus profondément dans leur mémoire que « ce qu'ils ont perçu par les oreilles; les paroles passent, « les écrits restent (*Visus certiorem reddit hominem quam au-* « *ditus : verbum enim auditum transit, littera scripta manet*). Aussi « l'histoire a-t-elle enregistré avec beaucoup d'éloges les « noms des rois qui ont cultivé et protégé les lettres : Pto- « lémée, Alexandre, Trajan et Théodose. » Charlemagne ne pouvait être omis dans cette énumération, lui « qui avait « étudié les sciences libérales et qui en avait fait peindre « dans son palais de si belles représentations, lui qui avait « porté sa sollicitude sur les saintes écritures et qui avait « transféré de Rome à Paris le centre des études (*studium* « *transferri fecit de Roma usque Parisius*). Quand de tels « princes régnaient, les peuples revenaient à l'âge d'or « (*Quando tales principes, scilicet sapientes, regnabant, illud secu-* « *lum dicebatur aureum*). Heureuse est la république quand « elle est gouvernée par la sagesse des gens instruits, et « qu'elle a pour chefs des hommes voués à l'étude. Personne « n'a autant besoin d'une instruction solide et étendue que
Fol. 159 et 160. « le prince, dont la sagesse doit servir à tous ses sujets. »

Le troisième et dernier traité a pour titre : *De domo multiplici quam ædificare debet regina, vel quælibet alia domina.* Il y est question de quatre demeures, qui sont distinguées par les quatre épithètes : extérieure, intérieure, inférieure et supérieure. La demeure extérieure est la maison dans laquelle la reine entretient ses gens; l'intérieure, c'est la conscience, qu'il faut disposer et décorer avec le même soin et le même luxe que les plus somptueux palais; la demeure inférieure, c'est le séjour des réprouvés, par opposition à la demeure supérieure, c'est-à-dire le ciel, où tous les fidèles

doivent s'assurer une place par la pratique des vertus chrétiennes.

La lecture du Miroir des dames offre assez peu d'intérêt. On y trouve surtout des lieux communs, tels que des préceptes et des pensées tirées des livres sacrés et des auteurs ecclésiastiques. A peine y remarque-t-on quelques citations des écrivains de l'antiquité latine : Cicéron (fol. 134 du ms. 6784), Sénèque (fol. 34, 35, 115 v°, 155 et 157 v°) et Macrobe (fol. 111). Tous les exemples, à peu près sans exception, sont empruntés à l'histoire sainte. Il y a fort peu de ces historiettes et de ces fables que nous avons plaisir à rencontrer chez les sermonnaires et les moralistes du moyen âge. Voici cependant une anecdote bien connue, que l'auteur rapporte pour montrer que les rois ne doivent mettre aucun retard à rendre la justice à leurs sujets.

Trajan partait pour une de ses campagnes, quand une veuve accourut à sa rencontre et le supplia de punir des malfaiteurs qui venaient de faire périr son fils. L'empereur promit de lui donner satisfaction à son retour. « Et si vous « ne revenez pas? s'écria la mère. — Dans ce cas, dit le « prince, ce serait à mon successeur de te donner satisfac-« tion. » La malheureuse insista pour que Trajan ne laissât pas à son successeur le mérite d'accomplir un acte de justice qui lui incombait à lui-même. Le prince se rendit à l'observation; il descendit de cheval, examina sur-le-champ l'affaire et décida que la plainte de la veuve était parfaitement fondée.

Mél. publ. par l'École des hautes études, pages 281-296.

Fol. 125.

C'est par un apologue que l'auteur fait voir combien il serait dangereux pour une reine de se laisser étourdir par les grandeurs. Il cite l'exemple de la corneille que les oiseaux avaient choisie pour reine et que chacun d'eux avait revêtue de ses plus belles plumes. Enivrée de son éclat, la malheureuse corneille méprisa les autres oiseaux, qui, pour la punir, la privèrent de sa royauté et lui arrachèrent son plumage d'emprunt, de sorte qu'elle dut reprendre sa première condition et fut encore moins considérée qu'avant son élévation.

Fol. 22 v°

Il est assez étonnant que, dans un livre composé pour la femme de Philippe le Bel, ni l'exemple de la reine Blanche de Castille, ni même celui de saint Louis, ne soit jamais invoqué. Un tel silence serait presque impossible à expliquer si l'ouvrage avait été composé longtemps après l'année 1297, date de la canonisation officielle de saint Louis. Aussi pensons-nous qu'il a dû être rédigé aux environs de l'année 1300.

Nous avons analysé le Miroir des dames d'après une copie conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 6784 du fonds latin. Cette copie a été exécutée en 1459 pour Jean d'Étampes, évêque de Nevers. La miniature qui sert de frontispice représente une reine dirigeant la construction d'un château; il y a là évidemment une allusion au titre du dernier traité de l'ouvrage : *De domo multiplici quam ædificare debet regina.* Jean d'Étampes donna ce joli manuscrit, en 1460, à Jean, comte d'Angoulême, qui inscrivit ou fit inscrire au commencement une note relative à la naissance de son fils Charles et un certain nombre de dates historiques, principalement pour des événements des règnes de Charles VI et de Charles VII.

Le texte original du Miroir des dames ne paraît pas avoir été fréquemment copié. Il dut avoir beaucoup moins de succès qu'une traduction française qu'en fit faire la reine Jeanne, à qui l'original latin avait été présenté. Le traducteur, qui appartenait, comme l'auteur, à l'ordre de Saint-François, le dit expressément dans une courte préface, où, après avoir rappelé l'utilité de l'instruction et cité l'exemple de Charlemagne, il indique les raisons qui ont décidé la reine à faire entreprendre cet ouvrage :

Notices et extr. des man., t. XXX, 1, 27.

Et pour ce que le saige roy Salmon dit que, la ou il n'y a science qui appartient a l'ame, il n'y a nul bien, pour tant, tres noble et tres excellente dame madame Jehanne, royne de France et de Navarre, considerant que, tout ainssy que la pierre precieuse assise en fin or est tres belle et tres resplendissant, tout aussi est il de vertu et de science assise en ame de noble et haulte personne, comme sont roys, roynes, princes, princesses, pour ce il luy a pleu a moy, petit et povre de l'ordre des Frères Meneurs, commettre ung petit livre moral et assés profitable de

latin en françois translater et mettre, lequel livret peult estre apellé le Mireur de dames, affin qu'elle sache voir et considerer comment, toute tache ostée de sa conscience, puisse estre bien ordonnée a Dieu et a ce qui luy appartient, et comment ou gouvernement de sa personne, de son ostel et de ses subgès elle se doit avoir, et comment avec tous sans nulle reprehension doit honnestement converser, et après par quieulx merites puisse venir a perdurable gloire, et sans fin avec le souverain roy regner.

La traduction suit assez exactement les grandes lignes du texte original; mais elle s'en écarte dans beaucoup de développements secondaires. Les différences sont d'ailleurs trop peu intéressantes pour qu'il y ait utilité à les relever.

Nous ne connaissons à la Bibliothèque nationale qu'un seul exemplaire de l'ancienne traduction du Miroir des dames, le n° 610 du fonds français, lequel paraît dater du commencement du XVe siècle et a dû être copié pour une maison princière; il est, en effet, exécuté avec beaucoup de luxe et orné de trois grandes peintures, dont la première représente la reine recevant le livre des mains d'un cordelier, en présence de quatre dames qui sont debout à sa droite (fol. 1). Sur le deuxième tableau (fol. 25), la reine est agenouillée aux pieds du crucifix; une des dames de sa suite lit une prière dans un livre; une autre tient un chapelet. La dernière peinture (fol. 29) nous montre la reine à genoux près d'un cordelier, qui reçoit sans doute sa confession; les dames de la suite se tiennent à distance; le Seigneur, sortant d'un nuage, lance les rayons de sa grâce sur la tête de la reine. On ignore comment ce beau volume était arrivé dans la librairie de Blois, où il se trouvait au commencement du XVIe siècle.

Au moyen âge, le Miroir des dames devait être entre les mains de la plupart des reines et des princesses. Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, en possédait un exemplaire, qui passa dans la librairie du Louvre : « Item le « Miroir aus dames, qui fut de la royne Jehanne d'Evreux, « a une couverture de soye et deux fermouers d'argent des « armes de la ditte royne, escript en françois de lettre formée,

Inv. de 1411, ms. français 2700 de la Bibl. nat., fol. 60, art. 90.

XIVe SIÈCLE.

«commençant ou IIe foillet *assise en noble,* et ou derrenier «*depuis la bonne.*» Il y avait encore dans la librairie du Louvre une autre copie du Miroir des dames, qui se voit aujourd'hui à Cambridge, dans la bibliothèque de Corpus Christi College, n° 324.

Notices et extr. des man., t. XXX, I, 18.

En 1396, Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois, légua à la comtesse de Foix son «livre de l'enseigne-«ment du Mirouer des dames, lequel est couvert de veluau «et a les fermoirs d'argent».

Test. de Blanche de Navarre, article 222.

Jean, duc de Berri, s'était procuré deux exemplaires du Miroir des dames, qui nous sont parvenus tous les deux : l'un se conserve à la bibliothèque royale de Bruxelles, n° 9555 ; l'autre forme le n° 29986 du fonds additionnel au musée Britannique.

Delisle, Mél. de pal., p. 232.

Un des inventaires qui furent dressés en 1408 après la mort de Valentine, duchesse d'Orléans, mentionne «le «Miroer des dames, couvert de drap d'or, les fermaulx «d'argent, esquelz sont saint Jehan Baptiste et saint Jehan «euvangeliste, armoyez de France et Navarre et d'Evreux.» Ce livre venait peut-être de la reine Jeanne d'Évreux, comme l'une des copies possédées par Charles V.

Laborde (L. de), Les ducs de Bourgogne, III, 239, n° 6126.

Charles le Téméraire possédait deux Miroirs des dames, que les anciens inventaires de la librairie des ducs de Bourgogne décrivent assez nettement pour qu'on puisse les reconnaître s'ils sont parvenus jusqu'à nous :

Barrois, Bibl. protypogr., p. 151 et 302, art. 949, 950, 2131 et 2132.

Ung livre en parchemin, couvert d'ais rouges, intitulé au dehors *C'est le livre du Miroir aus dames*, comançant au second feuillet *Le souverain roy renie*, et au dernier *les dessus dites.* — Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais rouges, intitulé au dehors *C'est le livre du Miroir aux dames*, comançant au second feuillet *et des biens que j'en ay euz*, et au dernier *et li dist sires.*

Le fonds de la reine de Suède au Vatican, n° 403, renferme une copie du Miroir des dames, qui paraît être du XVe siècle et qui est décorée de deux miniatures : au folio 1, on voit la reine Jeanne, couronne en tête, qui joue aux échecs avec un jeune seigneur; sur le folio 3, elle est repré-

sentée, avec deux suivantes, recevant l'hommage du livre que l'auteur ou le traducteur lui offre à genoux.

Le Miroir des dames, qui avait obtenu un si grand succès au XIVe et au XVe siècle, faillit avoir un regain de vogue à l'époque de la Renaissance. Un contemporain de François Ier, Ysamberd de Saint-Léger, prêtre, voulut l'approprier au goût du jour. Il le remit en français et dédia sa nouvelle traduction à la sœur du roi « tres excellente, superillustre « et tres clere dame madame Marguerite de France, royne « de Navarre, duchesse d'Alençon et de Berry, contesse « d'Armygnac. » L'épître dédicatoire est surtout curieuse, parce qu'elle nous fait voir le jugement que les beaux esprits portaient, au commencement du XVIe siècle, sur les œuvres des temps scolastiques. Ysamberd de Saint-Léger commence par rappeler les dames du monde païen, du monde juif et du monde chrétien dont les vertus ont été célébrées par les historiens sacrés ou profanes. S'adressant ensuite à la reine Marguerite, il indique ainsi le but qu'il s'est proposé en donnant une forme nouvelle au Miroir des dames :

A quoy, ma tres redoubtée dame, je vostre tres humble orateur, pauvre escollier et tres humble subject, congnoissant que aymez telz myroers (les exemples des femmes vertueuses), lesquelz toutes foys se esblouyssent de vostre regard, parce que les surmontez tous, c'est-à-dire telles dames et semblables, et que vostre tant saincte et vertueuse sequelle de dames et damoiselles se myrent en vous et aultres heroïques et vertueuses dames par contemplacion de bonnes affections, operations et vertuz, ay traduyt de latin en nostre vulgaire françoys ce present traicté intitulé le Myroer des dames, pour ce qu'il comprent la mode de soy myrer et orner vertueusement en nobles faictz et condicions, car il est plain et semé de toutes bonnes monitions, doctrines et exemples, lequel voz filles accepteront aggreablement, s'il leur plaist, pour quelque passe temps; neantmoins qu'il soit de soy insuffisant d'estre en vostre chambre et garde-robe, congneu que le stille de son rural langaige trop est aggreste, mal tyssu, serpy et ordonné. Toutes foys, a cause des bonnes et savoureuses sentences qui dedens sont inserées, point n'en desdaigneront la lecture, qui sera a elles salutaire, car y pourront prouffiter en doctrine de bonnes meurs. Pour ceste cause fut il composé en latin par ung devot religieux de l'ordre des frères Myneurs, jadiz confesseur de illustre et clere dame madame Jehanne

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Navarre, espouse de tres illustrissime et serenissime prince Philippe le Bel, jadis roy de France, a la requeste de laquelle ledit confesseur ce livre compilla en assés gros stille de ditter, conforme a son temps, auquel toutes les bonnes lettres estoyent mortes et de nulle reputacion, et selon la matiere subjecte, deduicte et contenue en ce dit livre, car communement matieres moralles et theologalles se escripvent simplement et en dur stille, non pas si plaisant que les hystoriens, poethes, rheteurs et orateurs ont acoustumé user et escripre. A la verité, l'auteur de cestuy traicté escript tout en la sorte que s'il declamoit au peuple, sans aulcunement phalerer ne decorer des elegances de rhetoricque sa deduction, et pour ce ne faict a rejecter ou contempner, car aultrement nous rejecterions toutes les œuvres de sainct Thomas, l'Escot, maistre Jehan Gerson, et generallement de tous ceulx qui ont escript en theologie ou philozophie moralle, depuys Alexandre des Halles, qui est le premyer qu'on dit avoir escript par questions, jusques a presque en ceste aage, en laquelle nous voyons les bonnes doctrines et bonnes lettres (la grace a Nostre Seigneur) renaistre et revenir en vigueur, par la prudente disposition et tres saige ordonnance de nostre tres crestien roy souverain sieur, vostre frere aussy, et de ma superillustre dame vostre dive mere et fleur productive, aussy a ce faire par vous continuellement induictz et sollicitez, au grand prouffit, honneur et exaltacion de toutes sciences tant divines que humaines et augmentation de la foy catholicque.

Vous supplyant, ma tres honnorée dame et royne tres claire, par tous lieux et siecles renommée, que, si en la traduction j'ay aulcunement failly, vostre doulx et begnin regard tourne sa veue de doulceur et de clemence a pardon et excuse, car l'original et exemplaire auquel je me suys reduict estoit si fort viel, si mal escript et effacé qu'a peine on le pouoit lire et en elicer et extraire bon sens et congru. Il sera en vostre benevole et humain desir le accepter de la main du moindre de tous voz tres humbles serfz et escolliers, pryant Nostre Seigneur vous donner en ce monde trop plus longue felicité que ne fut celle de Claudie la Romaine, Emylie ou la mere des Gracques, qui tant fut renommée, aussy toute prosperité avecques faveur superceleste, et en l'autre la vie eternelle avec les bienheureux en paradis.

Les termes de cette dédicace montrent qu'elle a été écrite avant la mort de Louise de Savoie et après le mariage de Marguerite d'Angoulême avec le roi de Navarre, c'est-à-dire dans la période comprise entre les années 1526 et 1531. Le manuscrit d'après lequel nous venons d'en publier les parties essentielles est conservé à la Bibliothèque nationale, n° 1189 du fonds français. C'est l'exemplaire

même qui fut offert à la princesse, comme l'indique le grand tableau qui sert de frontispice au volume, et d'ailleurs les armes qui sont peintes dans la lettre initiale de l'épître dédicatoire ne peuvent à cet égard laisser aucune espèce de doute. Le manuscrit 1189 n'est qu'un premier tome de l'ouvrage; il ne contient pas même en entier le premier des trois traités dont se compose le Miroir : il s'arrête à la fin de la deuxième distinction de la troisième partie de ce traité. C'est à peine le cinquième de la composition originale. Il n'est guère probable qu'Ysamberd de Saint-Léger soit allé jusqu'au bout d'une entreprise dont il avait sans doute assez mal calculé l'étendue. Il ne s'est pas, en effet, borné à traduire le Miroir des dames, il l'a singulièrement amplifié et l'a surchargé de développements moraux et de rapprochements historiques dont il n'y a trace ni dans le texte latin, ni dans la vieille version française. C'est ainsi que les 108 feuillets du manuscrit offert à la reine Marguerite correspondent seulement aux 41 premiers feuillets du manuscrit latin 6784 et aux 36 premiers feuillets du manuscrit français 610. Comme tableau de mœurs, l'arrangement d'Ysamberd de Saint-Léger est infiniment supérieur à l'œuvre de son devancier. Voici, par exemple, le portrait que l'ancien traducteur avait tracé de la femme plaintive (*querulosa*) :

Après, je dy que noble dame ne doit pas estre querelleuse ne plaintive. Aucunes en y a qui sont si tres chargeuses et envieuses, qui adès se plaingnent de leurs maris et par parolles plaintives les molestent jour et nuit, pour avoir robes, joyaulx et aultres choses precieuses. Maintenant plourent, maintenant gemissent, maintenant tencent, maintenant murmurent et a leurs maris mainent mauvaise vie, et en elles complaingnant usent aucune fois de tel langaige : « Je suis a douleur, a meschef et en grant angoisse, et le doy bien estre; car je voi que tu ne « m'aymes pas, ne riens ne me prises ne honnores, et me tiens en servitude, si comme je fusse ta chamberiere; toutes les aultres sont mieulx « vestues et mieulx parées; je suis entre les aultres la plus chetive et la « plus mescheant. » Telle condicion ne doit pas estre en noble dame. Ms. français 610, fol. 34 v°.

C'est la traduction à peu près littérale d'un chapitre de

l'ouvrage latin (tract. I, parte III, dist. II, cap. xx, fol. 39 du ms. latin 6784). Sur ce thème, Ysamberd de Saint-Léger a trouvé le moyen d'écrire 19 pages, dont il suffit de citer les deux premières :

Man. fr. 1189, fol. 89.

La dame saige doibt avoir en horreur les querimonies des femmes qui se complaignent a leurs mariz et espoux, si elles ne sont par excez vestues et parées, en sorte que leurs maris en sont tous infestez et troublez. Aucunes veullent avoir robes, joyaulx, mutatoires et aultres singullarittez et frivolles superlectilles, tellement que la culture de telles femmes est souvent plus grande que le revenu de leurs mariz, et se elles n'ont ce que elles convoitent et appetent, nuyct et jour lamentent, suspirent et gemissent, garrulent et murmurent, de telles et semblables parolles arraysonnent leurs espoux en fraulde et fiction : « Je suis, dit elle, la plus infortunée femme qui soit soubz le ciel, « et ay honte que vous ne aymez aultrement et reputez de plus d'estime « sans me tenir ainsy subjecte. Toutes les aultres sont plus richement « et precieusement accoustrées que je ne suis, et seulle suis qui apparois « la plus ville et detestable. Que te ay je faict? Que te ay je deservy? « Mais te ay je pas tousjours cherement aymé, comme mon vray seigneur « et loyal mary? » Vela comment une femme mondaine se veult louer par orgueil et presumption, et les aultres en elation surmonter. Point ne se peult souffrir estre surmontée, mais veult toutes aultres dominer, et encore par sus son mary. Par quoy dit l'Ecclesiastique que, si la femme a quelque auctorité, qu'elle est a son espoulz contraire, dont il procède souvent grand inconvenient. Sainct Hierosme disoit contre Jovinian : « Le livre de Theophraste parlant des nopces demande, dit il, si « l'homme prudent se doibt marier, et, quant il a eu diffini si la femme « estoit belle, de bonne meurs et honnestes parens, il respondit que, « s'il estoit sain, saige et riche, qu'il se mariast hardiment. » Incontinent adjousta que ces choses estoient a tard en une femme; par quoy il conclud que la femme n'est pas a prendre et espouzer a l'homme saige et discret; car elle l'empescheroit qu'il ne prouffitast a l'estude de philosophie, veu que l'on ne peult pas aux femmes et estude estre adonné, subject et empesché. Et davantaige il fault en mariage tant choses necessaires, vestementz, anneaulx, chaines, monilles, chamberieres et aultres choses variables. Puis fault entendre toute nuyct complainctes et clameurs, car la femme querelle a son mary, ainsi que dit sainct Hierosme : « Pour quoy regardiez vous telle l'autre jour? Pourquoi parliez vous point « a ma chamberiere quant elle venoit du marché? » Tout en ceste façon se complaignoit Dalida, disant a Sanson que il la prenoit en hayne et despriz, pour les aultres aymer. Juvenal le poete, en ses satyres, consent a ces parolles, et dit qu'il n'est aucune cause en laquelle la femme ne

mette aucune noise et altercation, et que le lict de mariage a tous les jours dissenssions et riottes alternement faictes entre l'espoux et la femme, si que le plus souvent le mary est empesché de dormir avec sa femme, car elle lui est pire que les tigres. Elle par son astuce fainct les pleurs et gemissementz. Elle [est] coulpable du mal faict cellé et couvert, ou elle hayt ses enfans, ou elle plore faignant et simulant son mari une autre aymer et entretenir.

Il ne faut pas nous attarder plus longtemps aux paraphrases d'Ysamberd de Saint-Léger, dont les efforts n'ont pas réussi à remettre en honneur le Miroir des dames. Nous n'avons plus qu'à relever une particularité dont il a consigné la mention dans son épître dédicatoire. Il y dit expressément que le cordelier qui a composé le Miroir était le confesseur de la reine Jeanne de Navarre; il n'est fait allusion à cette qualité ni dans le texte latin, ni dans l'ancienne version française; mais la dernière peinture du manuscrit français 610 paraît représenter un cordelier recevant la confession de la reine. Il est donc certain que le Miroir des dames a été écrit par un cordelier, et très vraisemblable que ce cordelier était le confesseur de la reine Jeanne de Navarre. Il n'est donc pas téméraire de ranger le Miroir des dames parmi les ouvrages de Durand de Champagne.

A l'occasion d'un manuel de morale chrétienne, intitulé le Miroir des dames et composé pour la femme de Philippe le Bel, il convient de signaler en quelques lignes un autre Miroir, écrit un peu plus anciennement pour une reine de France et qui porte également sur la pratique des vertus chrétiennes. Nous ne connaissons qu'un seul exemplaire de ce petit traité. Il se trouve à la bibliothèque Mazarine (ms. 809, n° 870 du nouveau catalogue), à la suite d'une belle copie de la Somme le roi, qui se termine par cette date : « Et cist presenz livres fu finez l'an Nostre Seigneur « corant par M.CC. quatre vinz et quinze anz, ou mois de « decembre, par la main Estiene de Monbeliart, prestre, vi- « caire perpetuel Sainct Meulon en Pontoise. Deo gratias. »

Le traité dont il s'agit est intitulé : Le Miroir de l'âme.

Il se réduit à une trentaine de pages, dans lesquelles l'auteur développe assez élégamment les raisons qui doivent décider une reine à pratiquer rigoureusement les vertus chrétiennes. L'ouvrage est anonyme, et les généralités, un peu vagues, d'où l'auteur ne sort jamais, ne fournissent pas le moyen de percer le voile sous lequel il s'est dissimulé. Mais il est facile d'en déterminer au moins approximativement la date. Nous avons, à cet égard, des renseignements très explicites à tirer d'un prologue qui mérite d'être rapporté textuellement :

Pour ce que Diex aime tant homme et feme que il les veut pourveoir de toutes choses qui leur sont necessaires, il leur a donné une vertu que l'en apele memoire, et a cele memoire ne puet nuns venir senz II entrées, c'est a savoir veoir et oïr, et a chascune de ces II antrées convient avoir I chemin par quoi l'en puisse aler, c'est escripture et parole; car parole sert a oïr, et escripture a veoir. Et puet l'en moult de choses veoir par escripture, et toutes choses oïr par l'orille. Et pour ce que toutes les choses ne puent pas estre retenues par oïr, si les met l'en en escripture. Car quant l'en a oblié aucune chose que l'en a oïe, l'en revient touz jours a remembrance et a memoire par escrit de la chose que l'en a oïe et obliée. Et pour ce convient il moult de choses metre en escripture, et meïsmement translater de latin en françois, pour ce que chascune chose soit meuz seüe et plus communement. Et pour ce, tres noble et tres puissant dame madame Blanche, par la grace de Dieu royne de France, je vous envoi ce livre que l'en apele le Miroer de l'ame, que j'ai fet escrire pour vous. Et pourquoi il est apelez Miroer de l'ame, il i a bien reson : car, aussint comme nous veons que I homme ou une femme se mire au miroer corporel pour oster ce qui li puet desplere, tout ausi convient il que l'ame ait I miroer par quoi ele puisse oster les vices et les pechiez qui li vienent du cors et la mainnent a la mort d'enfer; et se puet aourner, en regardant en ce miroer, des bones vertuz qui mainnent l'ame et le cors a la joie de paradis. Mes nus ne connoist le bien se il ne connoist le mal; ausi nus ne connoist les joies de paradis, se il ne connoist les tourmenz d'enfer. Et ces II choses ne puet l'en connoistre fors par oïr dire ou par escripture. Mes escripture est plus certeinne que oïr dire. Et pour ce, tres noble, tres chiere et tres amée dame, je vous envoi ce miroer, ouquel vous pouez en mirant oster les taiches de pechié et aourner l'ame et le cors de bones vertuz. Si vous pri que vous le recevez en gré, se il vous plest.

Ainsi, le traité a été fait pour une reine de France

nommée Blanche[1], et comme la copie qui nous en est parvenue se trouve dans un manuscrit daté de l'année 1295, Blanche de Castille, femme du roi Louis VIII, est la seule princesse à qui puisse s'appliquer la dédicace qui vient d'être rapportée. M. Molinier a pensé, il est vrai, que l'auteur du Miroir avait pu offrir son livre à la reine Marguerite de Provence, qui, suivant lui, aurait été qualifiée de « reine blanche » après la mort de saint Louis, son mari. Il suppose ainsi que, dès le XIIIe siècle, les reines de France étaient appelées « reines blanches » pendant leur veuvage. Il est d'abord fort douteux que l'usage de cette dénomination remonte à une époque aussi ancienne. Mais, dans tous les cas, les termes « Madame Blanche, par la grace de Dieu « royne de France, » semblent bien nettement indiquer que, sous la plume de l'écrivain, le mot « Blanche » était le nom et nullement la qualification de la reine.

Molinier, Catal. des man. de la Mazarine, I, 408.

Marguerite de Provence doit donc être mise hors de cause, et c'est sans la moindre hésitation que nous rapportons à Blanche de Castille la dédicace du Miroir de l'âme. Blanche est morte en 1252; le Miroir de l'âme est donc une composition de la première moitié du XIIIe siècle.

Une très petite miniature à fond d'or, qui décore la lettre initiale du prologue, représente une reine assise, qui reçoit un miroir des mains d'une religieuse à genoux, en manteau blanc, avec coiffure noire. Même en supposant qu'une religieuse ait été chargée de remettre le Miroir de l'âme entre les mains de la reine, il serait téméraire d'invoquer cette circonstance pour justifier une hypothèse sur le sexe et la profession de l'auteur du traité. Quel qu'il fût, cet auteur parlait à la reine avec une grande autorité et avec une entière liberté. Le langage qu'il tient est d'ailleurs en

[1] Il n'y a rien de commun entre le Miroir de l'âme que nous analysons et un traité latin de saint Bonaventure intitulé : *De regimine animæ*, et dédié, dit-on, à Blanche, reine d'Espagne. Les éditeurs des œuvres de saint Bonaventure ont supposé qu'il s'agissait de Blanche, fille de saint Louis, qui épousa Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X, roi de Castille; mais il est plus que douteux que Blanche ait jamais eu le titre de reine.

Le traité de saint Bonaventure est compris dans l'édition des œuvres de ce docteur publiée à Rome en 1596, t. VII, p. 18.

parfaite harmonie avec ce que nous savons des sentiments de piété dont était animée la mère de saint Louis.

Du commencement à la fin, le Miroir de l'âme est fortement empreint de mysticisme. Il n'y a guère que des considérations sur les félicités célestes, sur les peines éternelles, sur la crainte de la mort, sur la lutte entre les appétits du corps et les aspirations de l'âme, sur les dangers de la vie mondaine.

Une seule citation permettra d'apprécier quel esprit a présidé à la composition de l'ouvrage et quel tour l'auteur a su donner à ses développements :

Fol. 198 du manuscrit.

Saichiez donc, tres chiere et tres amée dame, que tout ce qui leur avient (aux damnés), il vous puet avenir; car vous estes terre ausi comme il sont, et vivez de terre, et en terre revertirez quant le jour de la mort venra, qui vient tost et soudainement, et par aventure la mort vous prendra en la journée d'ui. Certeine chose est que vous morrez; mes vous ne savez comment, ne quant, ne en quel leu, car la mort vous suit et atent partout; dont, se vous estes saige, vous l'atendrez partout.

Se vous ensivez la char, vous serez punie en char. Se vous vous delitez en la char, vous serez tourmentée en la char. Se vous querez robes curieuses, pour voz robes curieuses vous serez vestie de teignes et de vers. Car la joutice Nostre Seigneur ne puet jugier fors selonc ce que nous avons desservi par noz huevres. Car cil qui plus aime gloutonnie que abstinence, luxure que chasteé, ensuit le deable et ira aveques li ou tourment perdurable.

O doulereuse ame, quele paour auras tu quant tu auras tout lessié le bien de ce monde, lequel tu regardoies si volentiers, et a si grant joie tu habitoies ou monde en ta bele saule si a ese et si privéement? Comment oseras tu seule entrer ou païs que tu ne connoistras, quant tu verras courre contre toi ces noirs deables a si grant compaignie? Qui te secourra, cheitive ame, ou jour de si grant necessité? Qui te deffendra des deables qui sont appareillié a toi menger? Qui te confortera? Qui te menera? Tres chiere dame, quele douleur, quel pleur, quant les mauvès seront dessevré de la compaignie aus sains et de la vision de Dieu, et seront livrez et bailliez a la puissence au deable, et iront aveques li ou feu perdurable, et i demorront pleurant et gemissant senz fin perdurablement! Car il seront moult loing et essillié et banni de ce beneüré païs de paradis, et seront tourmenté ou feu d'enfer, dont il n'istront jamès. Car li feus d'enfer comme plus gaste e plus a a gaster. Les tourmenz i sont tiex que il renovelent touz jours. Car la souvraine et

la très grant douleur ne puet corrumpre ne tuer les tourmentez, ainçois reviennent touzjours en leur painnes, et en tele maniere ne puet la char morir; ainçois est dampnée aveques l'ame et vit pour ce que ele sente les tourmenz; ele les sent, pour ce que ele se dueille; ele se duet, pour ce que ele reçoit digne loier de sa desserte : car le feu d'enfer tourmente selonc plus et selonc mains. *Unde versus :*

Sic se conformat meritis cujusque gehenna,
Ut qui deliquit levius levioribus ille
Subjaceat pœnis, et qui graviore reatu
Excessit gravius graviorem sentiat ignem.
Mortis inauditæ torquentur agone quibus mors
Est non posse mori, quia quorum mortua vita
In culpa fuerit, sic vivet semper eorum
Mors in suppliciis, et qui delinquere vivus
Non cessat finem moriendi nesciet illic
Astrictus [pœnis]; nivium de frigore transit
Ad prunas, o supplicium miserabile, semper,
Et nunquam moritur quem torquet carcer Averni.

La citation qui termine cette tirade est assez remarquable, et ce n'est pas la seule fois que l'auteur du Miroir de l'âme ait fait des emprunts aux poètes latins. Ailleurs, il rapporte deux vers relatifs au jugement dernier : Fol. 201.

Judicium faciet gestorum quisque suorum,
Cunctaque cunctorum cunctis arcana patebunt.

Sur la fin du traité, il cite un vers léonin qui rappelait sous une forme concise le mystère de la rédemption :

Aspice, mortalis, pro te datur hostia talis.

Ce livret rédigé pour la reine Blanche semble avoir été assez vite oublié, puisqu'une seule copie nous en est connue; mais le titre qui lui avait été donné répondait si bien aux goûts du temps qu'il fut appliqué à beaucoup de traités de dévotion. Nous ne connaissons pas moins de six autres opuscules français qui ont circulé au XIVe et au XVe siècle sous le titre de Miroir de l'âme, sans qu'aucun d'eux paraisse se rattacher au *Speculum animæ* de Henri de Hesse. Il suffira de les énumérer en peu de mots. Hain, Repert., nos 8401 et 8402.

I. Traité de morale chrétienne, dont une notable partie est une sorte de Somme des vices et des vertus. La copie du xve siècle que nous en avons dans le manuscrit français 996 de la Bibliothèque nationale a perdu depuis longtemps un premier cahier, de sorte que nous sommes privés du titre initial et probablement d'un prologue qui nous aurait renseignés sur la composition de l'ouvrage. Pour suppléer à cette perte, nous transcrivons les dernières lignes de l'opuscule : « La fin du livre qui est appelé le Miroer de l'ame. La « [da]me par qui instance et desirer ce livre est compassé, « desiroit moult a avoir par quoy elle peust plus desirée- « ment et accoustuméement son cueur tenir près de Dieu; « et pour ce nous y avons mis ce que nous cuidions qui « plus luy vaulsist a soy retraire de l'amour du monde et « a congnoistre soy et a congnoistre par quoy elle peust et « sceust les pechés eschever et fuyr et soy excercer en ver- « tus, par quoy elle venist en gloire. Et se, par corrupcion « d'escripvain ou par autre, mesprison y est trouvée qui « soit a amander, nous prions celuy qui Dieu a donné grace « et cognoissance de verité en la divine escripture, qui cest « livre lira ou orra, que ce qu'il y trouvera a amander qu'il « amende en charité. Amen. »

II. Abrégé de la doctrine chrétienne, attribué à Jean de Gerson. Il commence ainsi dans le manuscrit français 909 de la Bibliothèque nationale (fol. 103) : « Le Mirouer de « l'ame sur les dix commandemens de la loy crestienne, com- « posé par maistre Jehan Jarson. Gloire soit a Dieu, ou nom « duquel, pour le salut des ames du simple peuple cres- « tien, et pour eulz monstrer en gros la teneur de nostre foy « et pour savoir ce que Dieu nous commande et deffent, « est ordonnée ceste breve escripture pour exposer a ceulz « qui ne peuent souvent oyr autres sermons, et contient « xviii chappitres. »

La Bibliothèque nationale en possède, sous la cote D 8838 de la Réserve, une édition gothique (in-4° de 25 feuillets, 27 lignes à la page), qui nous offre, à la suite

Brunet, Manuel, III, 1748.

du Miroir de l'âme, trois petits poèmes français : le premier consiste en douze vers sur « les armes de Nostre Re-« dempteur » ; le second, intitulé « Le debat du corps et de « l'ame », commence par ce vers :

Quant la saincte escripture nous dit et nous racompte. . .

le troisième est « La science de bien vivre et de bien morir », dont les premiers vers sont :

Qui a bien vivre veult entendre,
A morir luy convient aprandre.

III. Traité divisé en sept chapitres, qui ont pour objet la misère de la condition humaine, le péché, la pénitence, le mépris du monde, la vaine gloire du monde, la mort, le paradis et l'enfer. Il s'ouvre par un prologue, qui est le développement du texte : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas*, et qui est précédé de la rubrique : « Cy commence le pro-« logue de ce present traitié le Miroir de l'ame, lequel fist « et composa un notable religieux de l'ordre des Chartreux, « pour introduire tous princes a despriser le monde et ses « vanitez. »

Ce traité, qui est évidemment traduit d'un texte latin, occupe la seconde partie d'un manuscrit de l'ancienne librairie de Louis de Bruges, aujourd'hui n° 562 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Il y est copié avec ces gros caractères auxquels on reconnaît les livres exécutés au xve siècle pour les ducs de Bourgogne et pour les grands personnages de la Flandre. Il devait s'en trouver plusieurs exemplaires dans la librairie des ducs de Bourgogne ; le baron de Reiffenberg le met au nombre des œuvres de Jean Miélot et en fixe la traduction à l'année 1451.

Barrois, Bibliothèque protypogr., nos 789, 797, 1614 et 1939.

Annuaire de la Biblioth. royale de Belgique, 7e année, p. 125.

Il existe une autre traduction française du même traité, qui commence par les mots « Selon la sentence du devot et « excellent docteur monseigneur saint Gregoire, il n'est nul « sacrifice plus agreable a Dieu. . . » Cette traduction forme la

dernière partie du manuscrit français 1865 de la Bibliothèque nationale, fol. 97-119.

Brunet, Manuel, III, 1751 et 1752. Catal. des livres de J. de Rothschild, I, 41 et 42.

La première de ces deux traductions, après avoir subi des remaniements, a été souvent imprimée au xve et au commencement du xvie siècle.

Le texte latin n'a pas eu moins de succès que la version française. Sous le titre de *Speculum aureum animæ peccatricis*, il a eu de nombreuses éditions, dont une douzaine sont indiquées dans le Répertoire de Hain. Les rubriques de la plupart des éditions s'accordent pour attribuer l'opuscule à un chartreux.

Hain, Repert., n°s 14899-14910.

IV. Méditations dévotes intitulées « Cy commence le petit Mirouer de l'ame devote pour elle mirer et congnoistre « son estat. » — Premiers mots : « *Respice et fac secundum* « *exemplar quod tibi monstratum est in monte. Exodi xxv^o capitulo*. Pour ce que l'ame est un esperit raisonnable, naturellement tendant a beatitude... » Cet ouvrage remplit les 63 feuillets du manuscrit français 1864 de la Bibliothèque nationale, qui est du xve siècle.

V. Petit poème, en vers de huit syllabes, comprenant 48 strophes, chacune de douze vers. En voici le commencement, dans lequel il est facile de reconnaître une réminiscence du Reclus de Moliens :

Via vitæ. Via mortis.

Chi commenche li Mireoirs de l'ame :

Benedicite. Dominus.
Trop longuement me sui tenus
De une histore publier,
Ou grans et moiens et menus,
Et vieux et jones et quenus,
Soient constraint d'estudier,
Pour leurs vices licentier
Et leurs vertus multeplier,
Par quoi cascuns soit devenus

Esleus de Dieu, qui sans dangier
Aront biens tant qu'a souhaidier
On en aroit *multo minus*.

Le manuscrit français 12594 de la Bibliothèque nationale nous offre une copie de ce petit poème, qui semble avoir été exécutée vers le commencement du XVe siècle.

Il est inutile de comprendre dans cette énumération le petit poème que le copiste du ms. français 1055 de la Bibliothèque nationale a intitulé le Miroir du corps et de l'âme, et qui commence par le quatrain :

Ugne grant vision en ce livre est escripte,
Jadis fut revellée a dam Philebert l'ermite,
Qui fut si saint preudome et de si grant merite,
Qu'onques par luy ne fut faulce parolle dicte.

C'est en effet la pièce, souvent copiée ou imprimée, dont le véritable titre est le Débat du corps et de l'âme. Il ne convient pas d'examiner ici les nombreuses versions de cette célèbre légende, dont plusieurs ont été réunies par M. Thomas Wright, et dont la plus connue, composée en vers latins rythmiques, est généralement attribuée à Robert de Lincoln.

Wright, Latin poems attr. to W. Mapes, p. 95 et 321.

L. D.

TRAITÉS DIVERS

SUR LES PROPRIÉTÉS DES CHOSES.

I

LES PROPRIÉTÉS DES CHOSES MORALISÉES.

C'est tout récemment qu'on a appelé l'attention sur l'ouvrage qui va être l'objet principal de cette notice. Au mois de janvier 1885, M. Narducci a communiqué à l'Académie des *Lincei* des observations intitulées : *Intorno ad una Enciclopedia finora sconosciuta di Egidio Colonna, romano, ed al plagio fattone dall' Inglese Bartolomeo Glanville.* Dans ce travail, le savant italien a signalé un long traité contenu dans le manuscrit Q. 5. 26 de la bibliothèque Angélique; après avoir essayé d'établir que ce traité a été composé par Gilles de Rome, il a cru pouvoir démontrer que Barthélemi de Glanville l'avait largement mis à contribution pour composer le célèbre traité *De proprietatibus rerum.*

Atti della R. Acc. dei Lincei, 18 janv. 1885.

L'ouvrage dont il s'agit, et dont l'ancienne librairie des papes renfermait deux copies, aujourd'hui disparues, nous est connu par deux manuscrits. Le premier, celui dont s'est servi M. Narducci, est un petit volume en parchemin, de la fin du XIIIe siècle; il est intitulé au commencement : *Liber de moralitatibus corporum cœlestium, elementorum, avium, arborum sive plantarum et lapidum pretiosorum, qui et quæ in scriptura divina vel alibi in libris autenticis continentur.* Ce sont à peu près littéralement les termes par lesquels l'ouvrage est indiqué, sous le n° 777, dans le catalogue de la bibliothèque des papes déposée au château de Peñiscola : *Item tractatus de moralitatibus rerum, scilicet corporum cœlestium, elementorum, animalium, avium, piscium, arborum sive plantarum, herbarum, lapidum pretiosorum, cum duabus tabulis per alphabetum.* Le titre final paraît avoir été mutilé dans le ms. de l'Angélique; il se réduit maintenant à ces mots : *Explicit liber de proprie-*

Faucon, La libr. des papes, II, 128.

tatibus rerum. Le second exemplaire de l'ouvrage, que nous avons sous les yeux en rédigeant la présente notice, est classé, à la bibliothèque royale de Munich, sous le n° 8809 de la série des manuscrits latins; il a été copié en 1426 et constitue un volume en papier, de 241 feuillets in-folio. Le titre y est ainsi indiqué dans les formules placées au commencement et à la fin du texte : *Adjuvante Deo, in isto opere tractatur principaliter de septem in universo, et primo tractatur de corporibus cœlestibus, secundo de elementis singulis, tertio de avibus, quarto de piscibus, quinto de animalibus, sexto de arboribus sive plantis, septimo de mineralibus. — Explicit liber sive tractatus septiformis de moralitatibus corporum cœlestium, elementorum, animalium, piscium, arborum sive plantarum, herbarum ac lapidum pretiosorum.* Un écriteau en grosses lettres gothiques du XVe siècle, fixé sur la couverture du volume, nous offre un titre abrégé, qui caractérise parfaitement le contenu de l'ouvrage et qui nous paraît devoir être adopté, de préférence aux longues énumérations qui viennent d'être rapportées : PROPRIETATES RERUM MORALIZATE. C'est du reste la dénomination que nous trouvons au n° 690 du catalogue de la bibliothèque de Peñiscola : *Item una pars libri de proprietatibus rerum moralizatis.* Faucon, La libr. des papes, II, 121.

Nous avons, en effet, à examiner une assez vaste compilation dont l'auteur s'est proposé de faire connaître les propriétés des choses et d'en tirer des applications morales. Il l'annonce expressément dans une courte préface, où il prévient le lecteur qu'il passera successivement en revue les corps célestes, les éléments, les oiseaux, les poissons, les animaux, les arbres ou les herbes et enfin les pierres précieuses.

Quoniam, sicut scribitur Sapientiæ XXXIII, vani sunt omnes homines in quibus non est scientia Dei, et de hiis quæ videntur bona non poterunt intelligere eum qui est, oportet volentem uti salubriter creaturis intelligentiæ aciem supermentaliter[1] figere in earum mysteriis, et ipsa mysteria applicare in omnibus sacris. Ceterum quia hæc ipsa fieri minime valent nisi præcognita proprietate creaturarum ad litteram, ideo

[1] L'édition de M. Narducci porte *supernaturaliter.*

scripturus per ordinem de corporibus cœlestibus, elementis, avibus, piscibus, animalibus, arboribus sive herbis, et lapidibus pretiosis, qui et quæ in veneranda pagina vel alias autentice mysterialiter describuntur, juxta quod inductus, ductus et informatus sum multipliciter[1] et frequenter a venerabili patre et domino meo singulari Benedicto, Sancti Nicolai in carcere Tulliano diacono cardinali, prius substernam singulis de præmissis litteræ veritatem, et deinde moralitatem, subinducens semper probationem per veras scripturæ sacræ auctoritates et per sanctos sive glosas vel magistrorum Parisiensium expositiones, juxta quod Dominus melius ministrabit. Inchoando ergo, in nomine æterni Dei, de corporibus cœlestibus, a cœlo empyreo, quod est supremum corpus creaturarum omnium, sumam[2] principium.

L'ouvrage a donc été rédigé à la demande de Benoît, diacre-cardinal de Saint-Nicolas *in carcere*. Il ne peut être ici question que de Benoît Caietan; on sait que Benoît Caietan reçut ce titre du pape Martin IV, le 12 avril 1281, qu'au mois de décembre 1291 il devint cardinal-prêtre de Saint-Silvestre à Mont-Cavallo, et qu'il prit le nom de Boniface VIII en 1294, quand il monta sur le saint-siège. La composition de l'ouvrage est donc postérieure à l'année 1281 et antérieure à l'année 1291. De ce qu'il est dédié à Benoît Caietan, M. Narducci a cru pouvoir conjecturer qu'il avait été rédigé par Gilles de Rome. Il a invoqué à l'appui de son opinion la dédicace qui se lit en tête d'un commentaire sur le Livre des Causes, et qui commence par ces mots dans un manuscrit de la Sorbonne, aujourd'hui n° 16122 du fonds latin : *Ex illustri ac generosa prosapia oriundo, viro magnifico et suo domino speciali domino Benedicto, Dei gratia Sancti Nicolai in carcere Tulliano diacono cardinali, devotus ejus frater Ægidius Romanus, ordinis fratrum Heremitarum Sancti Augustini, cum omni subjectione seipsum et promptam ad sua beneplacita voluntatem*[3]. Mais tous les ouvrages dédiés à

Potthast, Reg., p. 1923.

[1] Les mots *ductus et informatus sum multipliciter* manquent dans le manuscrit de Munich.

[2] Le manuscrit de Munich, qui est fort incorrect, porte *sumum*. M. Narducci a imprimé *summa*.

[3] M. Narducci a cité cette dédicace d'après l'édition de *Ægidii Romani opus super authorem de causis Alpharabium*, publiée à Venise en 1550, in-quarto, par les soins du Florentin Egidio Bonsi. Elle se trouve aussi dans un manuscrit de Saint-Marc de Venise, dont Valentinelli a donné la notice (*Bibliotheca ms. ad Sanctum Marcum*, IV, 123).

Benoît Caietan ont-ils nécessairement Gilles de Rome pour auteur? C'est là, ce nous semble, une question à laquelle il serait téméraire de répondre affirmativement. Nous croyons donc qu'il faut encore considérer comme anonyme le traité des Propriétés des choses moralisées. Telle était déjà la tradition au milieu de XIVe siècle. Nous en avons pour garant un passage de Pierre Bersuire, qui mérite d'être cité, ne fût-ce que pour montrer comment l'ouvrage dont nous nous occupons était apprécié par les contemporains. Voici dans quels termes l'auteur du Réductoire moral en parle à la fin du prologue de son encyclopédie : « Après avoir terminé « mon travail, disait-il, j'ai rencontré un volume intitulé : La « Moralisation du livre des propriétés des choses (*quoddam « volumen quod intitulatur De moralisatione libri de proprietatibus « rerum*). On y trouve une remarquable exposition, non pas « de tous les livres, mais seulement de quelques-uns, et pas « même, pour ceux-ci, le commentaire du texte de tous les « chapitres, mais seulement de quelques propriétés, que « l'écrivain y a développées assez longuement, en y ajou- « tant diverses matières. L'élégance de la composition m'en- « gagea à le lire en entier, et j'en ai tiré des observations « utiles qui manquaient à ma rédaction primitive, et que « j'ai pu intercaler aux places convenables, sous une forme « abrégée. »

Berchorii (Petri) Reductorii moralis prologus; ms. latin 16785, fol. 3, c. 2.

Nous ne hasarderons donc aucune hypothèse sur le nom de l'auteur des Propriétés des choses moralisées. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'on y voit citer avec beaucoup de complaisance différents traits de la vie de saint François. Cette particularité n'est peut-être pas suffisante pour nous autoriser à attribuer l'ouvrage à un frère Mineur.

L'auteur, quel qu'il fût, était dépourvu de toute prétention littéraire, témoin l'humble protestation qu'il a mise à la fin de son recueil : « Si des hommes de sens, dit-il, « astrologues, physiciens, philosophes, théologiens, si des « savants autorisés trouvent à faire dans mon ouvrage des « additions, des retranchements ou des corrections, je les « conjure, moi, pauvre petit compilateur, de les faire sans

IMPRIMERIE NATIONALE.

« crainte. Car je me suis mis à l'œuvre sans aucune pré« tention ; j'accepte et je sollicite les rectifications que des « hommes plus instruits pourront apporter à mes écrits. » *Si cui autem sano viro, astrologo, physico, philosopho, theologo, vel quacumque dignitate perito*[1], *in opere præfato aliquod fuerit visum addendum, minuendum aut etiam corrigendum, obsecro ego pauperculus compilator operis ut addat, minuat, corrigat et declaret. Sine præjudicio enim hoc scripsi ad saniorum virorum emendationem et correctionem votivam.*

Nous avons tenu à rapporter textuellement cette profession de foi, dont les termes suffiraient, croyons-nous, pour écarter l'attribution de l'ouvrage à un maître aussi célèbre que Gilles de Rome. Il importait aussi de la signaler parce qu'elle fournit le moyen de constater l'existence d'un manuscrit qui a peut-être été détruit. C'est évidemment à un exemplaire des Propriétés des choses moralisées que se rapporte l'article suivant d'un inventaire de la bibliothèque du couvent des Franciscains d'Assise, daté de l'année 1381 et dont nous devons la connaissance à Sbaraglia : *Liber de moralitatibus corporum cœlestium, elementorum, avium, piscium, animalium, arborum, plantarum*, etc., commençant par les mots *Adjuvante Deo, in hoc opere tractatur principaliter de septem in universo*, et finissant par *sine præjudicio enim hæc scripsi ad saniorum virorum emendationem et correptionem votivam*[2].

Sbaralea, Supplem.

Les Propriétés des choses moralisées comportent sept livres, dont le sujet est très clairement indiqué par les sommaires ou les tables placés en tête de chaque division. — I. Les corps célestes : 34 chapitres, consacrés au ciel, aux signes et aux cercles du ciel, aux astres et à différents phénomènes de l'atmosphère. — II. Les éléments : 4 grands chapitres, pour le feu, l'air, l'eau et la terre. — III. Les oiseaux, partagés en 39 genres et classés par ordre alphabétique. — IV. Les poissons ont fourni la matière de 91 chapitres, dans lesquels on cite très souvent le traité de maître Jorath sur les animaux (*secundum Jorath de anima-*

[1] Il faut peut-être lire *prædito*. — [2] Par suite d'une erreur facile à expliquer, le texte de Sbaraglia porte *notitiam*.

libus). — V. Les animaux autres que les oiseaux et les poissons : 82 chapitres, disposés suivant l'ordre alphabétique des noms d'animaux. — VI. Les végétaux, ou, comme porte l'intitulé, les arbres, les plantes et les herbes : 181 chapitres rangés alphabétiquement. — VII. Les pierres précieuses ou les minéraux : 98 chapitres, dans l'ordre alphabétique.

Le plan de l'ouvrage est fort simple. Pour chaque objet, le compilateur réunit les renseignements que fournissent les recueils dans lesquels la physique et l'histoire naturelle étaient étudiées au moyen âge : c'est une constatation de faits, qui ne part jamais de l'observation personnelle, mais toujours d'un emprunt fait tantôt aux auteurs de l'antiquité, comme Aristote et Pline, tantôt aux écrivains ecclésiastiques qui se sont appliqués à trouver un sens symbolique à la plupart des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. A cette constatation des faits attestés par des textes (*litteræ veritatem*, comme il est dit dans la préface) succède une application morale (*moralitatem*), à l'appui de laquelle sont invoqués les livres sacrés, les Pères de l'Eglise, les glossateurs et les maîtres de Paris (*probationem per veras Scripturæ sacræ auctoritates, et per sanctos, sive glosas vel magistrorum Parisiensium expositiones*).

Le chapitre consacré à chaque objet est divisé en autant de paragraphes qu'on a reconnu, dans cet objet, de propriétés susceptibles de se prêter à une explication morale. Tous les paragraphes ont une disposition rigoureusement uniforme : d'abord l'indication d'une propriété réelle ou fantastique, puis la moralisation de cette propriété, enfin les textes qui peuvent servir de thèmes pour développer la moralisation. Les paragraphes ne sont point reliés les uns aux autres; le pur hasard semble avoir déterminé la place qui leur a été assignée. Pour faire apprécier la méthode suivie d'un bout à l'autre de la compilation, nous analyserons le long chapitre consacré à l'aigle, en conservant au nom de cet oiseau le genre féminin qu'il a dans le latin.

Il faut distinguer dans l'aigle vingt-six conditions ou propriétés, dont chacune a une signification symbolique,

utile à étudier pour l'instruction et l'édification religieuse des fidèles.

1° L'aigle, au dire de Pline et d'Isidore, peut être considérée comme la reine des oiseaux. A ce titre, elle représente la sainte Vierge, la dame et la reine des anges et des esprits bienheureux; c'est, en effet, à la sainte Vierge que
Esther, v, 6. s'appliquent les paroles de l'Écriture: *Esther est quam rex accepit uxorem et voluit esse reginam*, et les vers de la séquence *Supernæ mater:*

> Illic regina virginum
> Transcendens culmen ordinum.

2° Suivant Isidore, l'aigle s'élève par son vol au-dessus de tous les oiseaux, et plane les ailes immobiles sur les airs et les mers. De même la sainte Vierge surpasse en dignité tous les chœurs des anges et des bienheureux; elle trône, triomphant du monde, de la chair et du diable, comme porte l'Ecclésiastique (XXIV, 9-11): *In omni gente et in omni terra et in omni populo primatum habui, superborum et sublimium colla calcavi propria virtute.* De là les chants de l'Église: *Exaltata est sancta Dei genitrix*, et *Quæ hodie cum angelis triumphans.*

3° Au rapport du même Isidore, les yeux de l'aigle soutiennent, sans se refermer, tout l'éclat du disque du soleil. Ainsi la sainte Vierge contemple la source de la lumière éternelle et l'abîme de la sagesse. Il serait fastidieux d'indiquer, ici et dans les articles suivants, les textes des livres saints et des ouvrages des Pères que le compilateur a cru pouvoir citer pour relever l'intérêt de rapprochements plus ou moins ingénieux et subtils.

4° L'aigle, au témoignage de Pline, se fait remarquer entre tous les oiseaux par sa libéralité: à moins d'être tourmentée par une faim excessive, elle ne dévore pas en entier la proie dont elle s'est emparée; elle en réserve une part aux oiseaux qui la suivent; aussi est-elle toujours accompagnée d'oiseaux qui espèrent tirer profit de sa

chasse. La sainte Vierge, elle aussi, fait participer aux grâces dont elle est comblée les âmes qui l'invoquent avec confiance.

5° Le même auteur nous apprend que l'aigle met dans son nid deux pierres précieuses appelées aétites[1], l'une masculine, l'autre féminine, sans quoi elle ne pourrait se reproduire. Elle place dans son nid une agate pour préserver ses petits de la morsure des reptiles venimeux et des coups de la foudre. Ce sont là les bonnes intentions qu'à l'exemple de la sainte Vierge il faut mettre dans son cœur, si l'on veut accomplir des œuvres de perfection et se tenir en garde contre les mauvais penchants du corps.

6° La glose du chapitre XXIV de saint Matthieu signale la finesse d'odorat dont l'aigle est douée et qui lui fait sentir les cadavres d'outre-mer. De même, à l'exemple de la sainte Vierge, les âmes saintes et dévotes doivent toujours rester sensibles aux suaves odeurs des repas et des consolations célestes.

7° Au dire de Pline, l'apparition et le cri de l'aigle effrayent tous les autres animaux, même les oiseaux de proie. Ainsi l'invocation de la sainte Vierge et des saints de Dieu met les démons en fuite.

8° Saint Ambroise, dans l'Hexaemeron, explique comment l'aigle, affaiblie par la vieillesse, se rajeunit à la chaleur du soleil, en secouant ses plumes et en se plongeant dans une eau vive, pour guérir l'obscurcissement de sa vue et la lourdeur de ses ailes. C'est l'image des saints qui dirigent leurs pensées vers le monde spirituel pour se dépouiller de tous vices et de tous défauts.

9° Suivant Isidore, l'aigle doit son nom à l'acuité de sa vue: *Aquila ab acumine oculorum dicta*. Elle a, en effet, une vue si perçante que, assez éloignée de la terre pour être à peine aperçue des hommes, elle distingue un petit poisson dans la mer, et que, se laissant tomber sur lui comme une pierre, elle le saisit et l'entraîne au rivage. Telle doit être

[1] Le manuscrit de Munich, le seul que nous ayons sous les yeux, porte *echedes*. Le passage de Pline auquel il est fait allusion est le chapitre IV du livre X.

la perspicacité des prélats, chargés d'arracher les âmes à la mer du siècle et de les amener au port du salut.

10° L'aigle, au dire de saint Ambroise, est un oiseau chaud, sec, fort et courageux, dont la vigueur réside principalement dans les ailes, les serres et le bec. C'est l'image des saints, que la grâce du Saint-Esprit embrase, et qui dépensent leur ardeur à contempler Dieu et à l'exalter par leurs louanges.

11° On lit dans le neuvième livre de saint Ambroise : « Il y a une espèce d'aigle, appelée *almachor;* ces oiseaux, « prenant leurs petits dans leurs serres, les tiennent sus- « pendus en l'air et les forcent à regarder en face les rayons « du soleil, et cela avant qu'ils aient les ailes complètement « développées; si, dans cette épreuve, l'aigle surprend des « larmes dans l'œil d'un aiglon, le pauvre animal est aussitôt « tué ou rejeté du nid, comme indigne de sa race; il devient « au contraire l'objet de soins particuliers s'il fixe résolument « ses yeux sur le soleil[1]. » Les prélats ne doivent pas traiter autrement les fidèles dont la conduite leur est confiée : il faut priver de la communion de l'Église tous ceux qui méconnaissent les lois divines.

12° D'après un passage des Morales de saint Grégoire, quoique l'aigle regarde sans sourciller les rayons du soleil, elle sait parfaitement se diriger sur une proie très éloignée. De même, les hommes les plus habitués à la vie contemplative doivent se mettre à la portée des gens les plus simples pour les édifier et les secourir. Ainsi faisait saint François, qui, à l'exemple des anges de l'échelle de Jacob, tantôt s'élevait jusqu'à Dieu par la contemplation, tantôt s'abaissait par charité pour le prochain.

13° L'aigle, dit saint Grégoire dans les Morales, niche sur les rochers les plus élevés, pour être à l'abri des surprises de ses ennemis. Cependant elle s'élance dans les

[1] Cette citation paraît se rapporter au chap. XVIII du livre V de l'Hexaemeron de saint Ambroise (*Patrol.* de Migne, vol. XIV, col. 232). Le texte correspondant du traité de Barthélemi l'Anglais (liv. XII, ms. lat. 347, fol. 117 v°) commence ainsi : *Dicit etiam Ambrosius, sicut et Aristoteles, in libro IX, quod quædam species aquilæ quam vocant almachor...*

profondeurs, dès qu'elle y aperçoit un cadavre ou une proie à sa convenance. Tels sont les hommes arrivés aux hauteurs de la contemplation, qui en descendent pour se dévouer au salut des âmes.

14° Aristote, au livre VI, nous apprend que l'aigle pond trois œufs au plus et qu'elle jette le troisième hors du nid; elle les couve avec une telle assiduité qu'elle s'en affaiblit et qu'elle ne peut guère donner la chasse aux petits oiseaux; ses griffes se recourbent, ses ailes blanchissent et elle s'épuise à nourrir ses petits. Image du clerc, qui doit se contenter de deux bénéfices communs et résigner le troisième qu'il pourrait avoir en plus.

15° Le même auteur nous dépeint la peine que l'aigle prend pour apprendre à ses petits à voler : elle les laisse avoir faim pour qu'ils la suivent avec plus d'entrain dans les airs; s'ils se montrent un peu paresseux, elle les excite par des coups de bec à sortir du nid; aussitôt qu'ils sont enforcis et emplumés, elle les éloigne et n'en a plus nul souci. C'est là un exemple pour les prélats, qui doivent stimuler le zèle des fidèles plus ou moins paresseux, et qui peuvent abandonner à eux-mêmes ceux qui sont affermis dans la pratique de la vertu.

16° Saint Grégoire parle dans ses Morales des soins que prend l'aigle pour donner à ses petits, nouvellement éclos, une nourriture légère et liquide. Ainsi l'abbé, le prélat ou le prédicateur doit donner des enseignements très simples aux gens simples qu'il est chargé d'instruire.

17° Aristote, en son livre VI, signale des aigles appelées *achat*, qui surveillent fort longtemps leurs petits, qui leur tracent la route quand ils commencent à voler, qui les nourrissent et qui se tiennent toujours prêtes à les secourir s'ils sont attaqués par d'autres oiseaux. C'est encore un exemple pour les abbés, qui doivent entourer leurs sujets d'une sollicitude toute particulière et les défendre vigoureusement dans les attaques qu'ils ont à subir.

18° Dioscoride et Constantin vantent l'efficacité du foie de l'aigle pour plusieurs maladies des yeux. Ainsi le zèle

des prélats ou des docteurs ramène dans le droit chemin ceux qui sont dévoyés.

19° Aristote, au livre XVI, nous dépeint l'aigle comme un oiseau d'une chaleur et d'une sécheresse excessive, et par là même courageux et colère. C'est là l'image des hommes que le vice a rendus violents et colères.

20° Au témoignage du même auteur, l'aigle est l'ennemie acharnée des autres oiseaux, qu'elle poursuit sans trêve ni merci. Ainsi envisagée, elle symbolise les nobles qui oppriment et persécutent les faibles.

21° Le vautour, suivant Aristote, au livre IX, est redouté des aigles, principalement de l'espèce qui fréquente les bords de l'eau. De même, les démons sont terrifiés par le Christ.

22° Pline rapporte que l'aigle a un pied palmé, comme celui de l'oie, pour se diriger sur l'eau quand elle y poursuit une proie; l'autre pied est divisé et muni d'ongles très aigus pour saisir la proie. Symbole de la ruse, des embûches et de la voracité des démons.

23° Nous lisons encore dans Pline que la plume de l'aigle a un principe corrosif, si bien qu'elle détruit et consume les plumes des autres oiseaux auxquelles elle est mêlée. Pareillement, les cordes en boyau de loup entraînent la destruction des cordes en boyau d'oiseaux à côté desquelles on les place sur des instruments de musique, comme les vielles et les cithares (*in figella*[1] *vel in cithara*). On reconnaît là les méchants, dont l'exemple, la conversation et la compagnie sont pour les autres une source de corruption.

24° Au dire d'Aristote, l'aigle n'aime pas la société. Dans ce cas, elle symbolise les hommes farouches et peu sociables.

25° Suivant Pline, l'aigle habitue ses petits à la chasse; elle les y pousse à coups de bec. C'est ainsi que les usuriers et les voleurs forcent leurs enfants à imiter et à continuer leurs méfaits.

26° Aristote rapporte que l'aigle est sans merci pour ses

[1] Le passage correspondant de Barthélemi l'Anglais porte : *in viella vel in cythara.*

petits et qu'elle les chasse loin d'elle quand l'éclat du soleil leur fait fermer les yeux. Ainsi font les mondains, qui n'aiment que leurs pareils, uniquement sensibles aux prospérités du monde.

On voit avec quelles préoccupations et par quels procédés l'auteur des Propriétés des choses moralisées étudie les êtres de la création et les phénomènes naturels pour en tirer un enseignement moral. Tels sont exactement le plan et le but de la vaste compilation consacrée par Barthélemi l'Anglais aux Propriétés des choses. La ressemblance des deux ouvrages est telle que M. Narducci a lancé contre Barthélemi une accusation de plagiat, accusation qu'il a cru justifier en imprimant en regard l'un de l'autre les chapitres qui sont consacrés à l'aimant dans l'une et l'autre compilation. Nous avons donc à examiner, puis à expliquer la nature et l'étendue de ces rapports.

Les auteurs des deux compilations se sont proposé le même but : faire servir les phénomènes naturels à un enseignement religieux et moral. Mais ils ne se sont pas renfermés dans un cadre pareil. Barthélemi a groupé dans dix-neuf livres les phénomènes dont il voulait s'occuper. Les Propriétés des choses moralisées ne contiennent que sept livres, lesquels répondent aux livres VIII, IV, XII, XIII, XVIII, XVII et XVI de l'autre ouvrage. Celui-ci renferme donc douze livres dont l'équivalent ne se trouve pas dans les Propriétés des choses moralisées. Voilà une première différence, qui porte sur les matières qui font l'objet du travail. Il y a une autre différence, non moins appréciable, dans la façon dont les mêmes questions sont traitées. Nous avons vu que chaque article des Propriétés des choses moralisées comprend : 1° l'exposé d'un fait; 2° la moralité qui peut en être déduite; 3° les textes de l'Écriture et des Pères qu'il convient d'en rapprocher. Barthélemi l'Anglais expose les faits à peu près dans les mêmes termes que l'auteur de l'autre ouvrage; mais il est infiniment plus sobre dans ses explications; de courtes annotations marginales lui suffisent pour signaler les applications morales auxquelles peut

donner lieu chacune des particularités recueillies, et les rapprochements indiqués par ces notes marginales ne sont jamais accompagnés de textes empruntés à l'Écriture sainte et aux Pères. Un seul exemple fera toucher du doigt la différence de la méthode suivie par chaque écrivain. Voici comment Barthélemi parle de la nourriture des aiglons :

De aquilis vero dicitur, ut tangit Gregorius super Job, quod, quando ejus pulliculi recenter nati ad capiendum grossiorem cibum et digerendum sunt invalidi, sanguinem et liquidiorem humorem prædæ suæ in os suum attrahit et sugit, et attractum sanguinem in ora pulliculorum vomit, et ita reficit eos cibo leviori quousque convalescant ad sumendum cibum fortiorem.

En marge sont les deux annotations : *Nota de pastu verbi et exempli. — Nota quod simplicia simplicibus conveniunt.*

Le passage correspondant des *Proprietates rerum moralizatæ* est ainsi conçu :

Ut tangit Gregorius in Moralibus, quando ejus pulli recenter nati ad capiendum grossiorem cibum ac digerendum sunt invalidi, sanguinem et liquidiorem humorem prædæ suæ in os suum attrahit et sugit, et attractum in ora pullorum evomit, et ita reficit eos cibo leviori quoadusque convalescant ad sumendum cibum validiorem.

Significat quod abbas seu prælatus aut etiam prædicator debet simplicia documenta simplicibus administrare. — Prima Cor. x°: Tanquam parvulis in Christo lac vobis potum dedi, non escam. — Dionysius, in libro De cœlesti hierarchia : Periculosum infirmis et immundis velle sacra reserare misteria.

Malgré ces différences, nous devons reconnaître que les deux ouvrages présentent les plus grandes analogies dans les détails aussi bien que dans l'ensemble. Prenons seulement une remarque bien secondaire. Comment deux auteurs, sans se connaître, ou bien sans puiser à une source commune, auraient-ils pu s'imaginer que l'aigle, en ne voulant couver que deux œufs, enseigne aux clercs à se contenter de deux bénéfices? C'est ce que Barthélemi l'Anglais exprime ainsi :

Dicit Aristoteles, libro sexto, quod aquila ad plus ponit tria ova, sed

tercium projicit a nido, quoniam graviter incubat super ea. (Nota contra habentes plura beneficia.) — Et subdit quia illo tempore debilitatur in tantum quod non potest bene venari pullos avium aliarum, quia tunc incurvantur ungues sui, et albescunt alæ suæ et tunc nimis gravatur in dando cibum pullis suis. (Nota de compassione bonorum prælatorum.)

Les mêmes idées sont longuement développées dans l'article correspondant des Propriétés des choses moralisées:

Ut ponit Aristoteles, libro sexto, aquila ad plus ponit tria ova, sed tertium projicit a nido, quoniam graviter incumbit super ea. Et subdit quod in illo tempore debilitatur in tantum quod non bene potest venari pullos avium aliarum, quia tunc incurvantur ungues et albescunt alæ suæ, et tunc nimis gravatur in dando cibum pullis suis.

Significat clericum debere esse contentum duobus communibus beneficiis et tertio cedere, si habet; quod ipsum si oportet facere, multum anxiatur et spiritu debilitatur, quia non potest plura beneficia venari, et ideo restringit elemosinas et pietatis imposita officia.

Ecclesiastici xiv : Insatiabilis est oculus cupidi; usque in novissimo manifestat malitiam suam. — Jeronimus ad Paulinum presbyterum : [Credenti t]otus mundus divitiarum est; infidelis et obolo indiget.

Quant à la ressemblance du plan général, on verra jusqu'à quel point elle est poussée, en jetant un coup d'œil sur un tableau synoptique dans lequel nous avons mis en regard la table des chapitres consacrés à la botanique dans les Propriétés des choses moralisées, dans le livre de Barthélemi l'Anglais et dans l'ancienne traduction française que Jean Corbichon a faite de ce dernier ouvrage pour le roi Charles V :

Propriétés des choses moralisées, livre VI.	Barthélemi l'Anglais, livre XVII.	Jean Corbichon, livre XVII.
Arbor in generali.	Arbor.	Arbre en general.
Arbor aromatica.	Arbor aromatica.	Arbre aromatique.
Amigdala.	Amigdalus.	Amandier.
Abies.	Abies.	Sapin.
De aloa arbore.	Aloes arbor.	Aloes, arbre.
De aloe succo.	Aloe cujusdam herbæ succus.	Aloe, herbe.
Arundo.	Arundo.	Rosel.
Amonium.	Amonium.	Armoine.
Anetum.	Anetum.	Anet.

Propriétés des choses moralisées, livre VI.	Barthélemi l'Anglais, livre XVII.	Jean Corbichon, livre XVII.
Anisum.	Anisum.	Anis.
Aleum.	Allium.	Aillet.
Absinthium.	Absinthium.	Aluine.
Apium.	Apium.	Ache.
Astrologia (*sic*).	Aristologia.	Aristologie.
Agnus castus.	Agnus castus.	Agnel chaste.
Arthemesia.	Artemesia.	Armoise.
Avena.	Avena.	Avoine.
Balsamum.	Balsamum.	Baume.
Bedellium.	Bedellum.	Bedellium.
Buxus.	Buxus.	Boys.
Balaustia.	Balaustia.	Balaustie.
Beta.	Beta.	Bette.
Cedrus.	Cedrus.	Cedre.
Cypressus.	Cypressus.	Cyprès.
Cyprus.	Cyprus.	Cyprus.
Cinamomum	Cinamomum.	Canelle.
Cassia.	Cassia aromatica.	Cassia.
Cassia fistula.	Cassia fistula.	Cassia fistule.
Calamus aromaticus.	Calamus aromaticus.	Tuiel aromatique.
//	Calamus usualis.	Tuiel usual.
//	Calamus scripturalis.	Tuiel a escripre.
Capparis.	Capparis.	Capparis.
Cardamonium.	Cardamonium.	Cardamone.
Calamentum.	Calamentum.	Calmante.
Carex.	Carex.	Erbe tranchant.
Carduus.	Carduus.	Chardon.
Carica.	Carica.	Figues seches.
Ciminum.	Ciminum.	Commin.
Coriandrum.	Coriandrum.	Coriandre.
Coliquintida.	Coloquintida.	Coloquinte.
Crocus.	Crocus.	Saffran.
Cepa.	Cepa.	Ciboule ou oignon.
Cepe silvestre sive caninum.	Cepe caninum.	Oignon canin.
Cucumen.	Cucumen.	Cucumere.
Cucumen silvestre.	//	//
Celidonia.	Celidonia.	Celidoine.
Cucurbita.	Cucurbita.	Courge.
Cucurbita agrestis.	//	//
Centaurea.	Centaurea.	Centaurée.
Daphnus.	Daphnis.	Laurier.
Diptamus.	Diptamus.	Diptane.
Dragentia.	Dragantia.	Serpentine.
Dragantum.	Dragantum.	Dragantum.
//	Ebenus.	Ebene.
Edera.	Edera.	Yerre.
Elitropium.	Elitropium.	La soussie.
Elleborus.	Elleborus.	Elebre.
Esula.	Esula.	Esule.
Eruca.	Eruca.	Eruque.

Propriétés des choses moralisées, livre VI.	Barthélemi l'Anglais, livre XVII.	Jean Corbichon, livre XVII.
Enula.	Enula.	Enule.
"	Epithimum.	Epithime.
Ebulus.	Ebulus.	Yeble.
Ficus.	Ficus.	Figuier.
Fraxinus.	Fraxinus.	Fresne.
Fagus.	Fagus.	Fou.
Faba.	Faba.	Feve.
Frumentum.	Frumentum.	Fourment.
Far.	Far.	"
"	Farina.	Farine.
Fermentum.	Fermentum.	Levain.
Fumus.	Fumus.	Fumeterre.
Feniculus.	Feniculus.	Fenoil.
Ferula.	Ferula.	Ferule.
Fenum.	Fenum.	Fain.
Flagella.	Flagella.	Les flayaus des arbres.
Folia.	Folia.	Les fueilles.
Flores.	Flores.	Les fleurs.
Flos campi.	Flos campi.	Fleur de champs.
Fructus.	Fructus.	Le fruit.
Germina.	Germen.	Germe.
Gramen.	Gramen.	Herbe sauvaige, appelée a Paris herbe vert.
Galbanus.	Galbanus.	Galbane.
Gutta aromatica.	Gutta.	La goute.
Gariopholi.	Gariophili.	Girofle.
Genesta.	Genesta.	Geneste.
"	Granum.	Le grain.
Git.	Gith.	Neelle.
Ilex.	Ilex.	Ilex.
Juniperus.	Juniperus.	Genevre.
Ysopus.	Ysopus.	Ysope.
Jacinctus.	Jacinctus.	Jacinte.
Jusquiamus.	Jusquiamus.	Jusquiam, hannebane.
Castanea.	Kastanea.	Chastaignier.
Laurus.	Laurus.	Laurier.
Lentiscus.	Lentiscus.	Lantisque.
Lilium.	Lilium.	La fleur de lis.
Lactuca.	Lactuca.	Letue.
Lappa.	Lappa.	Lappe.
Lappace.	Lappaces.	Le cabus.
Legumina.	Legumina.	Potages.
"	Lens.	Lentille.
Linum.	Linum.	Lin.
Malus.	Malus.	Pommier.
Malus granata.	Malus granata.	Pommier de granate.
Mora.	Morus.	Mourier.
Mirtus.	Mirtus.	Mirte.
Mirra.	Mirra.	Le mierre.
Mirrum.	Mirrum.	La mierre.

Propriétés des choses moralisées, livre VI.	Barthélemi l'Anglais, livre XVII.	Jean Corbichon, livre XVII.
Mandragora.	Mandragora.	Mandragore.
Milium.	Milium.	Millet.
Menta.	Menta.	Mante.
Malva.	Malva.	Mauve.
Nux.	Nux.	Noyer.
Nux avellana.	Nux avellana.	Nois de coudre.
Nuces aromaticæ.	//	//
Nardus.	Nardus.	Narde.
Olea sive oliva.	Olea.	Olivier.
Oleum.	Oleum.	Huille.
Oleaster.	Oleaster.	Olivier sauvage.
Olera.	Olus.	Choux.
Ordeum.	Ordeum.	Orge.
Palma.	Palma.	Palme.
Palmes.	Palmes.	Raincel de vigne.
Propago.	Propago.	Proveing.
Platanus.	Platanus.	Platanier.
Populus.	Populus.	Poplier.
Pinus.	Pinus.	Pin.
//	Pinea.	La pomme du pin.
Pix.	Pix.	Pois.
Pirus.	Pirus.	Perier.
Prunus.	Prunus.	Prunier.
Papirus.	Papirus.	Jonc.
Paliurus.	Paliurus.	Chauchetreppe.
Papaver.	Papaver.	Pavot.
Plantago.	Plantago.	Plantain.
Petrasilium.	Petrosilium.	Persil.
Piper.	Piper.	Poivre.
Pulego.	Pulegium.	Poulieul.
Porrum.	Porrum.	Poirel.
Quercus.	Quercus.	Chesne.
Quisquiliæ.	Quisquiliæ.	Vanneures de blé.
Rosa.	Rosa.	Rose.
//	Radix.	Racine.
Rampnus.	Rampnus.	Aubespine.
Resina.	Resina.	Resine.
Rubus.	Rubus.	Buisson.
Ruta.	Rutha.	Rue.
Saltus.	Saltus.	Saut.
Salix.	Salix.	Saulz.
Sambucus.	Sambucus.	Seur.
Saliunca.	Saliunca.	Saluerique [1].
Stacte.	Stacte.	Staces.
Storax.	Storax.	Storax.
Sicomorus.	Sicomorus.	Cicomor.
//	Spina.	Espine.
//	Ligna Sechim	Sechin.

[1] Ce mot semble être le résultat d'une faute de lecture. Le mot latin *saliunca*, écrit *saliuca*, avec un signe d'abréviation, aura été lu *salu[er]ica* au lieu de *saliunca*.

Propriétés des choses moralisées, livre VI.	Barthélemi l'Anglais, livre XVII.	Jean Corbichon, livre XVII.
Sentix.	Sentix.	Sentix.
Sepes.	Sepes.	Haie.
Sudes.	Sudes.	Palis.
Siliqua.	Siliqua.	Silique.
Sinapis.	Sinapis.	Sanevé.
Semen.	Semen.	Semence.
Spica.	Spica.	L'espi.
Stipula.	Stipula.	Chaume.
Simila vel similag	Simila tritici.	Fleur de fourment.
Scopa.	Scopa.	Boul.
Stuppa.	Stupa.	Estoupes.
Taxus.	Taxus.	Taxus.
"	Tabula.	Table.
"	Trabs.	Tref.
Therebintus.	Therebintus.	Trebinte.
Tina.	Thinia.	Thinie.
"	Tyrsus.	Le couplet des arbres.
Tigna.	Tigna.	Chevrons.
Triticum.	Triticum.	Froument.
Tysana.	Typsana.	Tisaine.
"	Tribulus.	Chardon.
Tymus.	Thimus.	Thimus.
Thymeama.	Thimiama.	Thimiama.
Thus.	Thus.	Encens.
Vimen.	Vimen.	Osier.
Virga.	Virga.	Verge.
Virgultum.	Virgultum.	Vergier.
Vitis.	Vitis.	Vigne.
Vitis agrestis.	Vitis agrestis.	Vigne sauvage.
Vitulamen.	Vitulamen.	Branches bastardes de la vigne.
Vinea.	Vinea.	Vigne.
Uva.	Uva.	Grappe de roisin.
Uva immatura sive acerba.	Uva immatura.	Grappe verte.
Uva passa.	Uva passa.	Grappes seiches.
Vinum.	Vinum.	Vin.
"	Color vini.	"
"	Vinum rubeum.	Vin rouge.
"	Vinum novum.	Vin nouvel.
"	Vinum conditum.	Vin artificiel ou on met espices.
"	Vinum dulce.	Vin doulz.
Vinacia.	Vinacium.	Marc.
Vinaria.	Vinaria.	Celier.
Viola.	Viola.	Violette.
Ulmus.	Ulmus.	Ourme.
Urtica.	Urtica.	Ortie.
Zizania.	Zizannia.	Yvraie.
Zimziber.	Zinziber.	Gingembre.
"	Zedoarium.	Sitoual.
Zugkarum sive zugkara.	Zucharum vel zuchara.	Sucre.

Le choix des matières qui sont traitées dans le livre XVII de l'ouvrage de Barthélemi l'Anglais et dans le livre VI des Propriétés des choses moralisées et l'ordre dans lequel les matières y sont présentées prouvent jusqu'à l'évidence que, pour cette partie au moins, les deux compositions sont identiques, et que l'une d'elles est la copie ou l'imitation de l'autre. Il reste à déterminer quel est l'original.

M. Narducci n'a pas hésité à déclarer que l'original était le recueil dont il a trouvé un exemplaire à la bibliothèque Angélique. Ce recueil, dit-il, est antérieur à l'année 1291, et Barthélemi écrivait aux environs de l'année 1360. C'est donc Barthélemi qui est le copiste, l'imitateur, ou, pour parler plus exactement, le plagiaire. Telle est en deux mots la thèse qu'a soutenue M. Narducci devant l'Académie des *Lincei*. Nous n'aurons pas de peine à démontrer qu'elle est la conséquence d'une erreur, répétée, depuis bientôt trois siècles, par la plupart des bibliographes, et enregistrée en dernier lieu dans le Répertoire des sources historiques du moyen âge par M. l'abbé Ulysse Chevalier.

Chevalier, Répertoire, col. 228.

En effet, Barthélemi l'Anglais est un écrivain, non pas du milieu du XIVᵉ siècle, mais du milieu du XIIIᵉ, comme on le verra dans la deuxième partie de cette notice; le *Liber de proprietatibus rerum* qu'il a composé jouissait d'une grande réputation au moment même ou le cardinal Benoît Caietan décidait un modeste compilateur à publier les *Proprietates rerum moralizatæ*. Cela résulte du témoignage de frère Salimbene, qui, à propos de l'éléphant de l'empereur Frédéric II, s'exprime ainsi : « La nature et les « propriétés des éléphants ont été convenablement expo- « sées par frère Barthélemi l'Anglais, de l'ordre des Mi- « neurs, dans l'ouvrage intitulé : *De proprietatibus rerum* « et qui est divisé en dix-neuf livres. » Encore aujourd'hui nous possédons plusieurs exemplaires du traité *De proprietatibus rerum* dont l'écriture, comme on le verra plus loin, dénote une époque antérieure à la date de la rédaction des *Proprietates rerum moralizatæ*. Nous n'en conclurons cependant pas qu'il faut rejeter sur le compilateur des *Pro-*

Salimbene, Chronica, p. 48.

prietates rerum moralizatæ l'accusation de plagiat que M. Narducci avait dirigée contre Barthélemi l'Anglais. C'est avec une entière loyauté qu'il a fait au livre de son devancier des emprunts parfaitement autorisés par les usages du temps, et dont il a d'ailleurs prévenu les lecteurs quand il a dit, en commençant, qu'il reproduirait les textes de l'Écriture, les écrits des Pères, les gloses et les expositions des maîtres parisiens. Par les mots *magistrorum Parisiensium expositiones* nous croyons qu'il faut entendre la doctrine de l'Université de Paris, que devait représenter l'ouvrage de Barthélemi l'Anglais.

II

LES PROPRIÉTÉS DES CHOSES, PAR BARTHÉLEMI L'ANGLAIS.

Ce qui vient d'être dit de la nature et de l'origine des *Proprietates rerum moralizatæ* nous amène à parler du livre *De proprietatibus rerum,* dont il n'a point encore été question dans l'Histoire littéraire de la France, soit que nos devanciers en aient considéré l'auteur comme étranger à notre pays, ce qui n'est point exact, soit qu'ils aient songé, avec la plupart des bibliographes, à le comprendre parmi les écrivains du XIVe siècle. Quoi qu'il en soit, le moment est venu de faire connaître, au moins sommairement, une composition théologique qui, touchant en même temps à la philosophie, aux sciences naturelles et à la géographie, a joui de la plus grande vogue, pendant les trois derniers siècles du moyen âge, dans tous les pays de l'Europe, et qui peut être encore aujourd'hui utilement consultée, ne fût-ce que pour éclaircir certaines questions de symbolique chrétienne.

Les nombreux manuscrits du livre *De proprietatibus rerum* qui ont passé sous nos yeux s'accordent pour l'attribuer à un cordelier, frère Barthélemi l'Anglais : *Frater Bartholomæus Anglicus, de ordine fratrum Minorum.* La plupart des bibliographes modernes donnent à Barthélemi le surnom de Glanville. Nous ignorons l'origine de cette dénomination, dont nous n'avons point trouvé trace avant le XVIe siècle,

Paris (P.), Les manuscrits françois, I, 261.

Quétif, Script., I, 486.

Trittenheim (J. de), Script. eccl., fol. 137 v°.

et qui est assez difficile à justifier, comme notre savant confrère M. Paulin Paris le faisait remarquer en 1836 et comme l'avaient déjà soupçonné les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum.* Le surnom de « l'Anglais » a fait supposer qu'il était originaire de l'Angleterre; mais c'est une hypothèse qui ne repose sur aucun fondement solide; elle a peut-être été émise pour la première fois à la fin du xve siècle par Jean de Trittenheim, dont le témoignage mérite d'être rapporté, parce qu'il a été le point de départ de ce qu'ont dit de Barthélemi la plupart des critiques modernes. L'abbé de Sponheim s'exprime ainsi dans son traité des Écrivains ecclésiastiques :

> Bartholomæus, ordinis fratrum Minorum sancti Francisci, natione Anglicus, vir in divinis scripturis studiosissimus et non infime doctus atque in sæcularibus litteris sufficienter imbutus, nec minus religiosa conversatione quam scientia insignis. Edidit non spernendæ auctoritatis opuscula, quorum lectio simplicioribus fratribus necessaria judicatur. E quibus ego reperi tantum volumen quod prænotavit De proprietatibus rerum libros xix : « Cum proprietates rerum ». Sermones varios, librum 1, alia quoque multa scripsisse dicitur, sed ad manus nostras minime venerunt.

Nous n'avons remarqué dans le *De proprietatibus rerum* rien qui trahisse une origine anglaise; plusieurs passages que nous signalerons bientôt semblent plutôt indiquer que l'auteur était Français, ou du moins qu'il habitait la France et qu'il en connaissait parfaitement les usages. De plus, Barthélemi de Pise, qui vivait dans la seconde moitié du xive siècle, dit formellement que l'auteur du *De proprietatibus rerum* appartenait à la province de France : *Bartholomæus, qui librum edidit de proprietatibus rerum, de provincia Franciæ fuit.* Frère Salimbene, ayant à caractériser l'auteur du *De proprietatibus rerum,* dit simplement : « Frère Barthélemi l'Anglais, de l'ordre des Mineurs, fut un grand clerc, « qui expliqua toute la Bible dans un cours professé à Paris : « *Magnus clericus fuit, et totam Bibliam cursorie Parisius legit.* »

Sbaralea, Supplement., p. 115.

Salimbene, p. 48.

Le renseignement le plus précis qui nous soit parvenu sur la vie de Barthélemi se trouve dans une lettre adressée

en 1230 par le général des frères Mineurs au provincial de France, lettre dont la substance est passée dans le récit de Wadding. Il s'agissait d'organiser la province de Saxe, récemment instituée par suite du dédoublement de la province d'Allemagne, que le chapitre général venait de partager en deux. Le général demandait au provincial de France l'envoi de deux religieux qui devaient diriger l'administration et les études de l'ordre dans la nouvelle province, et c'était frère Barthélemi l'Anglais qui était désigné pour le second poste : *fratrem Bartholomæum Anglicum lecturæ præficiendum.*

Wadding, Annales, 1230, § 16.

Tout se réunit donc pour nous autoriser à inscrire le nom de Barthélemi sur la liste des théologiens français et pour le placer parmi les auteurs de la première moitié du règne de saint Louis. C'est d'ailleurs la date que nous aurions été amenés à lui assigner par l'examen des manuscrits que nous possédons du *De proprietatibus rerum*, et dont plusieurs offrent tous les caractères de copies du XIIIe siècle. Amable Jourdain était déjà arrivé à peu près au même résultat, en constatant que, dans le *De proprietatibus rerum*, plusieurs traités d'Aristote sont toujours cités d'après une traduction faite sur la version arabe, traduction qui tomba en désuétude vers l'année 1260. Il est donc assez étonnant que presque tous les bibliographes modernes, soigneusement énumérés par l'abbé Chevalier, aient fait vivre Barthélemi au milieu du siècle suivant. L'origine de cette erreur, qui est même passée dans le Discours sur l'État des lettres en France au XIVe siècle, doit être cherchée dans le traité de Jean de Trittenheim, où la notice consacrée à Barthélemi l'Anglais est placée après l'article de Pierre Thomas, rapporté à l'année 1350, et avant celui de Pierre Bouhier, rapporté à l'année 1360.

Jourdain (Am.), traduct. d'Aristote, 1re éd., p. 398.

Chevalier (Ul.), Répert., p. 228.

Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 479 et 481.

Le *De proprietatibus rerum*, auquel Barthélemi a dû sa célébrité, est une encyclopédie, dans laquelle sont groupés, suivant un ordre assez arbitraire, la plupart des êtres et des phénomènes naturels, artificiels ou surnaturels. Les innombrables observations qui y sont développées ont pour

but de faciliter l'intelligence des « énigmes » de l'Écriture sainte et de fournir les éléments d'un enseignement moral. Le fond de l'ouvrage n'a rien d'original; le plus souvent ce n'est qu'une mosaïque, dont les matériaux, disposés sans art, ont été tirés d'un assez grand nombre de livres sacrés ou profanes. La liste de ces livres forme le dernier chapitre de la compilation; elle est à la fois assez courte et assez instructive pour trouver place ici :

Auctores, de quorum scriptis sunt hæc tracta, sunt isti :

Augustinus.
Adamantius.
Ambrosius.
Amo.
Alquinus.
Anselmus.
Basilius.
Beda.
Bernardus.
Cyprianus.
Esicius.
Eusebius.
Chrysostomus.
Damasus.
Damascenus.
Dionysius.
Elpricus.
Fulgentius.
Gregorius.
Gilbertus.
Ieronimus.
Isidorus.
Innocentius.
Leo papa.
Michael Scotus.
Nazarenus.
Origenes.
Orosius.
Petrus Sen[onensis].
Panphilius.
Patricius.
Rabanus.
Robertus Lincoliensis.
Richardus de Sancto Victore.
Symon Tornacensis.
Stephanus Strabus.

Inter philosophos autem hii sunt auctores :

Aristoteles.
Avicenna.
Averrois.
Algazel.
Apollonius.
Alfredus Anglicus.
Ali medicus.
Asclepides magus.
Boecius.
Cicero.
Cato.
Cipio Affricanus.
Constantinus medicus.
Demostenes.
Dyascorides.
Democritus.
Donatus gramaticus.
Eraclitus.
Epicurus.
Euclides.
Egidius medicus.
Fisologus.
Galienus medicus
Iorat Caldeus.
Iparcus.
Juvenalis.
Johannicius.
Kalyxtus Grecus sive Atheniensis.
Leucippus.
Macrobius.
Mercurius.
Myselat astrologus.
Ninus Delphicus.
Ovidius.

Oribasius medicus.
Papias.
Plato.
Platearius medicus.
Plautus.
Persius.
Plinius junior.
Priscianus.
Pittagoras Samius.
Plotinus.
Rasis.
Rufus medicus.
Salustius.
Salernitanus practicus.
Secundus philosophus.
Solinus.
Symonides.
Trimegistus.
Theophrastus.
Titus Livius [1].
Tullius.
Teophilus, de urinis.
Tholomeus.
Varro.
Virgilius.
Uguitio Pisanus.
Willelmus Conches.
Ypocras.
Ysaac leno.
Zoraster magus.

Barthélemi ne connaissait certainement pas tous les auteurs, vrais ou supposés, qu'il s'est complu à énumérer. La liste qu'il a dressée, et qui ne contient pas de noms postérieurs au commencement du XIIIe siècle, aurait encore pu s'allonger de plusieurs noms qui se rencontrent çà et là au cours de la compilation. Tel est un Hérodote auquel on faisait honneur d'un traité géographique, composé vraisemblablement à une époque assez avancée du moyen âge.

C'est à cet ouvrage que Barthélemi a emprunté le portrait des Poitevins : *Et ideo gens Pictavica, robusta corpore, facie venusta, audax animo, est, ut dicitur, callida ingenio et astuta, ut recitat Erodotus.* Le chapitre relatif à la Picardie, qui vient immédiatement après cette phrase, commence aussi par une citation du prétendu Hérodote : *Picardia Galliæ Belgicæ est provincia, a quodam oppido sive castro Ponticio sic vocata, ut dicit idem, de regionum descriptione, videlicet Erodotus.* C'est encore Hérodote qui fournit les traits du portrait des Gascons : *Erodotus qui recitat gentem Vasconum fore corpore levem et agilem, animo audacem, ad bella præcipitem et ferocem.*

Ms. latin 347. fol. 156.

Ibid.

Ibid., fol. 160 v°.

L'ouvrage est divisé en dix-neuf livres, dont chacun est consacré à une matière bien déterminée : I. Dieu. — II. Les anges. — III. L'âme humaine. — IV. Les éléments et les

[1] Dans les manuscrits que nous avons consultés, le nom de Tite Live est suivi du nom de *Boetius*.

humeurs du corps humain. — V. Les parties du corps de l'homme. — VI. Les phases et les fonctions de la vie; les rapports de famille et de société. — VII. Les maladies. — VIII. Le monde céleste. — IX. Le mouvement et le temps. — X. La matière et les éléments. — XI. L'air et les phénomènes atmosphériques. — XII. Les ornements de l'air, c'est-à-dire les oiseaux. — XIII. L'eau et les poissons. — XIV. La terre et les montagnes. — XV. Les trois parties du monde. — XVI. Les minéraux. — XVII. Les végétaux, ceux-là seulement qui figurent dans le texte ou dans les gloses de l'Écriture sainte. — XVIII. Les animaux mentionnés dans les livres sacrés. — XIX. Propriétés de différents objets matériels, ou états des corps : la couleur, l'odeur, la saveur, la solidité ou la fluidité, le poids, l'étendue, le son, le nombre.

Il n'était pas difficile de faire rentrer dans un tel cadre tous les sujets sur lesquels on voulait parler. Ainsi, la saveur amène Barthélemi à donner des détails sur les épices et sur les aliments. L'histoire naturelle est traitée avec une prédilection visible; mais l'histoire proprement dite est absolument laissée de côté, et nous devons d'autant plus nous en étonner que la géographie est exposée avec une ampleur qu'il est rare de rencontrer au moyen âge. Le livre XV n'est, en réalité, qu'une sorte de dictionnaire géographique des provinces du monde ancien et du monde moderne. C'est là peut-être la partie la plus originale de la compilation. Pour en donner un exemple, je citerai quelques lignes de la description de plusieurs provinces françaises que l'auteur paraît avoir bien connues.

Nous n'avons rien à relever dans les chapitres de la Normandie, de la Bretagne, de l'Anjou, de la Touraine, de la Gaule Sénonaise, de l'Auvergne, de la Gascogne et de la Narbonnaise. Mais, pour d'autres provinces, nous trouvons des observations dignes d'être mises en lumière.

Ms. latin 347, fol. 145 v°.

Barthélemi étend les limites de la Bourgogne jusqu'aux Alpes, et il y signale, dans les montagnes, la présence de goitreux dont l'infirmité tient à l'eau de neige qu'ils sont

obligés de boire : *Plures sunt incolæ juxta Alpes qui ex frequenti usu aquarum nivialium efficiuntur sub mento turgidi et strumosi.*

A propos du Poitou, il indique les difficultés que présente l'entrée du port et du château de la Rochelle. Ms. latin 347 fol. 156.

Nous traduirons, en les abrégeant, les chapitres qui concernent la Lorraine, la Flandre, la Picardie et l'Ile-de-France.

« La Lorraine est comme la dernière province de la Germanie; elle tire son nom du roi Lothaire; elle est bornée « à l'orient par la Rétie ou le Brabant, au midi par le Rhin « et l'Alsace, à l'ouest par la Gaule Sénonaise, au nord par « la Gaule Belgique. La Meuse l'arrose. C'est là que se trouve « la cité de Metz. Le pays produit beaucoup de fruits et de « vin. Il y a des eaux, des montagnes, des forêts, du gibier, « du bétail. La population est un mélange de Français et « d'Allemands. On y voit des sources merveilleuses qui « guérissent de différentes maladies. Ibid., fol. 152 v°.

« La Flandre est une province de la Gaule Belgique, « située sur l'Océan, bornée à l'orient par la Germanie, au « nord par la Grande-Bretagne, au couchant par la mer des « Gaules (*mare Gallicum*), au midi par la Gaule Sénonaise et « la Bourgogne. Cette province, malgré l'exiguïté de son « territoire, abonde en biens de nature très diverse : elle est « fière de ses gras pâturages, de ses villes, de ses ports, de « ses fleuves, et notamment de l'Escaut, qui la parcourt en « tous sens. Les habitants sont bien faits, robustes, prolifiques, industrieux; ils s'enrichissent dans beaucoup de « commerces, ils sont avenants de mine, de sentiment, de « parole et de geste. Unis entre eux, ils se sont attiré la con-« fiance des étrangers. Ils excellent dans le travail de la « laine; ce sont eux qui fournissent des étoffes à presque « tout l'univers. Avec les laines précieuses qu'ils tirent de « l'Angleterre ils fabriquent d'excellents draps, qui se répan-« dent par terre ou par mer dans une foule de pays. Le « sol est plat; il produit du fruit dans beaucoup d'endroits. « Il y a un assez grand nombre d'arbres, mais peu de forêts. « De certains marais on extrait des mottes de terre qui sup-« pléent à la disette de bois; le feu qu'elles donnent est Ibid., fol. 148 v°.

« très vif; mais la cendre en est inutile et l'odeur dés-
« agréable.

Ms. latin 347, fol. 156.

« La Picardie, qui tire son nom du château de Picquigny, « est une province fertile, arrosée par beaucoup de cours « d'eau, bien peuplée, garnie de cités, de villes et de châ- « teaux forts, tels que Beauvais, Amiens, Arras, Thérouanne « et Tournai. Elle a pour limites : au levant, le Rhin, fleuve « allemand; au midi, la France supérieure (*Gallia superior*); « au couchant, la mer d'Allemagne ou de France; au nord, « la Grande-Bretagne. Il y a deux Picardies, la haute (*supe- « rior*), qui est la plus rapprochée de la France; l'autre s'ap- « pelle le pays bas (*alia dicitur terra inferior*), qui touche aux « frontières de la Flandre et de la Rétie ou Brabant; on « l'appelle le Hainaut. Les habitants de ces deux pays se « distinguent par l'élégance de la taille, la régularité des « traits, la hardiesse de l'esprit, l'urbanité des manières, la « clarté de l'intelligence et la tendresse des sentiments. Leur « parler est plus grossier que celui des autres pays français.

Ibid., fol. 148.

« La France possède de nobles carrières et d'excellents « matériaux pour construire les édifices. Le sol de Paris se « fait particulièrement remarquer par un gypse ou verre « que les habitants appellent du plâtre. C'est une terre vitrée, « qui par une vertu minérale se transforme en pierre; cette « pierre, soumise à une cuisson et mêlée avec de l'eau, « forme un ciment qui durcit instantanément et dont se font « des murailles, des voûtes et des pavés. Parmi les nobles et « très fameuses cités qui sont en si grand nombre dans la « France, Paris tient assurément le premier rang. De même « que jadis Athènes, la mère des arts libéraux et des belles- « lettres, la nourrice des philosophes, la source de toutes « les sciences, fut l'ornement de la Grèce, ainsi, de nos jours, « Paris a développé la science et la civilisation non seulement « en France, mais dans tout le reste de l'Europe. Comme « une mère de sagesse, elle accueille les enfants de toutes les « parties du monde, elle pourvoit à leurs besoins, elle les « gouverne en paix; elle cultive la vérité, et voit des créan- « ciers dans les savants et dans les ignorants. La ville est

« riche et puissante; la paix y règne; l'air et l'eau y conviennent à ceux qui s'adonnent à la philosophie; la vue « des champs, des prairies et des montagnes rafraîchit les « yeux fatigués par le travail; les étudiants y trouvent des « rues et des maisons appropriées à leurs habitudes; elle « suffit également aux besoins de toutes les autres classes de « la société. En un mot, elle l'emporte sur toutes les autres « villes. »

Barthélemi a fourni beaucoup moins de détails sur l'Angleterre. Nous transcrivons le chapitre qu'il a consacré à ce pays; nous l'avons choisi parce qu'il donne une juste idée de la latinité de l'auteur, et parce qu'on pourrait supposer qu'il renferme des allusions à la prétendue origine anglaise de Barthélemi :

Ms. latin 347, fol. 143 v°; ms. latin 16098, fol. 138 v°.

Anglia oceani est insula maxima, quæ circumfuso mari a toto orbe undique est divisa, quæ quondam Albion ab albis rupibus a longe circa maris littora apparentibus est vocata; quam, succedente tempore, quidam proceres de Trojæ excidio discedentes, facta classe, Palladis, ut fertur, oraculo, ad prædictæ insulæ littora pervenerunt; qui cum gigantibus, qui tunc terram possederunt, diutius pugnantes, arte pariter et virtute, insulam, superatis gigantibus, suo dominio subjecerunt, et a Bruto, qui illius exercitus erat princeps, terram vocaverunt Britanniam, quasi insulam a Bruto tunc temporis armis et potentia acquisitam; a cujus Bruti prosapia reges potentissimi processerunt, quorum opera magnifica si quem audire delectat historiam Bruti legat. Illa autem insula, post longa tempora, a Saxonibus Germanicis, multis et variis intervenientibus sævissimis præliis, est acquisita et a suis posteris est possessa, qui, Britonibus vel mortuis vel exulatis, insulam inter se diviserunt, et singulis provinciis secundum linguæ suæ proprietatem nomina imponentes, linguæ et gentis suæ memoriam reliquerunt, vocantes insulam Angliam, ab Angela regina, clarissimi ducis Saxonum filia, quæ illam insulam post multa prælia possedit. Isidorus tamen dicit Angliam ab angulo dictam, quasi terram in fine vel quasi mundi angulo constitutam. Sed beatus Gregorius, videns Anglorum pueros Romæ venales tempore paganorum, audiens quod essent Angli, alludens patriæ vocabulo, respondit : « Vere, « inquit, sunt Angli, quia vultu nitent ut angeli; illis oportet verbum « annunciare salutis. » Nam, ut dicit Beda, terræ nobilitas adhuc in puerorum vultibus resultabat. De hac insula dicit Plinius multa, similiter et Orosius; sed Isidorus summatim tangit expressius quæ alii obscurius retulere. Britannia, scilicet quæ nunc dicitur Anglia, est insula quæ

Beda, Hist. eccles., II, 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

contra aspectum Galliæ et Hispaniæ est sita; circuitus ejus obtinet quadragies octies LXXV milia; multa et magna flumina sunt in ea; fontes calidi, metallorum etiam larga copia. Gagades lapis ibi plurimus et margarita. Gleba optima et diversis fructibus valde apta. Ibi oves lanigeræ in præcipua abundantia; ibi ferarum et cervorum multitudo nimia invenitur; pauci lupi vel nulli in insula reperiuntur, et ideo oves quæ ibi maxime abundant tutius in caulis et in pascuis sine custodia relinquuntur, ut dicit Beda. Unde quidam, describens insulam Anglicanam, metrice sic dixit :

Anglia terra ferax et fertilis angulus orbis,
Insula prædives, quæ toto vix eget orbe,
Et cujus totus indiget orbis ope;
Anglia plena jocis, gens libera (*sic*), apta jocari,
Libera gens, cui libera mens et libera lingua,
Sed lingua melior liberiorque manus[1].

Multas alias prosequitur gentis et insulæ dignitates, quas hic interponere esset longum. Quære infra de Britannia.

Le chapitre Bretagne, auquel renvoie Barthélemi, ne renferme à peu près rien qui n'ait été déjà rapporté dans le chapitre Angleterre. Il est cependant bon de le citer, pour faire voir le désordre qui règne dans le *De proprietatibus rerum*.

Ms. latin 347, fol. 145; ms. latin 16098, fol. 140.

Britannia oceani est insula in Europa, quæ per longum in boream extenditur; a meridie habet Gallias; ut dicit Orosius, hæc insula habet in longum passuum milia octuaginta, in latum milia ducenta. A tergo autem, unde oceano infinito patet, Orcades insulas habet, quarum XX desertæ sunt et XIII incoluntur. Deinde occurrit insula Tile, navigatione VI dierum, ut dicit Plinius, libro IV, et Isidorus, XV, a Britannia insula separata; secundum Orosium vero versus Circium in medio oceano sita est, propter ejus maximam distantiam paucis nota. Hæc Britannia, ut dicit Plinius, libro IV, c. XVII, inter septentrionem et occidentem jacet, opposita Germaniæ, Galliæ et Hispaniæ maximo intervallo. Huic primo Albion nomen fuit, forsan propter albas rupes insulam circumdantes;

[1] Cette pièce, dont la versification rappelle les procédés de Godefroid de Viterbe, a une certaine analogie avec un petit poème anonyme, commençant par le vers : *Anglia terra ferax et fertilis angulus orbis*, que M. Wattenbach a publié dans *Neues Archiv* (I, 601), d'après un manuscrit anglais. Elle diffère d'un autre morceau que Beaugendre a inséré dans les œuvres d'Hildebert et qui commence par le vers *Anglia terra ferax, tibi pax diuturna quietem*...

deinde a Bruto Britannia est dicta; sed tandem a Germanicis ipsam obtinentibus Anglia est vocata. Quære supra in littera A, de Anglia.

La variété des notions renfermées, sous un volume relativement restreint, dans le *De proprietatibus rerum*, assura le succès de l'ouvrage dans la société du moyen âge, auprès des clercs aussi bien qu'auprès des gens du monde. Le texte latin fut bientôt et resta longtemps un livre classique dans les universités. Les copies s'en multiplièrent dans tous les pays de la chrétienté. L'ouvrage de Barthélemi figure expressément sur le catalogue des ouvrages que les libraires de Paris louaient aux écoliers de cette ville, moyennant une rétribution, dont le taux avait été fixé par un règlement officiel, du temps de Philippe le Bel: *Item liber De proprietatibus rerum; continet* C *et* II *pecias;* IIII *solidos.*

Jourdain (Ch.), Index, p. 74.

Le plus ancien fonds de la bibliothèque de la Sorbonne renfermait deux copies du *De proprietatibus rerum.* L'une, aujourd'hui n° 16098 de la Bibliothèque nationale, venait de Godefroi de Fontaines: *Iste liber est pauperum magistrorum de Sorbona, ex legato magistri Godefridi de Fontibus.* L'autre, qui porte maintenant le n° 16099, avait appartenu à maître Pierre de Limoges; elle était fixée par une chaîne sur un pupitre dans la chapelle du collège; ce qui prouve que l'ouvrage de Barthélemi était alors l'un des livres les plus feuilletés par les clercs.

Le *De proprietatibus rerum* circulait en Angleterre avant la fin du XIIIe siècle. L'université d'Oxford possède, sous le n° 1512 du fonds d'Ashmole, une copie qui se termine par cette souscription: *Ego Germanus Swerd de Wakefend finivi istud opusculum die lunæ proxima ante festum beatæ Katerinæ virginis, anno Domini* M. CC. *nonagesimo sexto.*

Black, Catalogue of the Ashmolean mss., col. 1415.

Il était dès lors bien connu en Italie. Nicolas Bocasin de Trévise, qui fut pape sous le nom de Benoît XI, en donna un exemplaire en 1297 à un couvent de frères Prêcheurs.

Sbaralea, Supplem., p. 115.

En 1329, le pape Jean XXII fit acheter à deux moines cisterciens de l'abbaye de Candeil, au diocèse d'Albi, un exemplaire du *Liber de proprietatibus rerum*, qu'il paya neuf florins d'or. Sous les règnes de Charles V et de Charles VI,

Reg. Clem. V, t. I, p. CCI.

il y en avait au moins quatre copies dans la librairie du Louvre. Un formulaire du xve siècle nous a transmis le saufconduit que Charles VI fit délivrer à un cordelier de Londres qui voulait emporter en Angleterre un exemplaire du *De proprietatibus rerum* acheté à Paris.

Delisle, Cab. des mss., III, 136.

Bibl. nat., ms. français 14371, fol. 111 v°.

Saufconduit pour ung Anglois religieulx qui achate des livres en France.

Charles, etc. a tous les justiciers et officiers de nostre royaume ou a leurs lieuxtenans et a tous gardes de pons, ports, passaiges, payages, travers establiz en nostre dit royaume auxquels ces lettres seront monstrées, salut. Nous voulons et vous mandons que frere Robert Chambrilen, religieulx de l'ordre des freres Mineurs du couvent de Londres en Angleterre, lequel a acheté en ceste nostre ville de Paris quatre volumes de livres, entre lesquelz est ung livre nommé le livre de la proprieté des choses, avecques [lesquelx] livres ledit frere Jehan s'en veult retourner a sondit couvent, vous laissiez et souffrez passer avecques lesdis livres et ses chevaulx et varlès et autres biens, par voz lieux, passaiges, destrois et jurisdictions, sans vous luy faire ne souffrir estre fait destourbier, arrest ne empeschement en quelque maniere que ce soit.

Donné a Paris, le IIIe jour de juillet l'an, etc.

Les copies du *De proprietatibus rerum* sont fort communes dans nos bibliothèques. La Bibliothèque nationale n'en possède pas moins de dix-huit exemplaires, sous les nos 346, 347, 347 A, 347 D, 347 E, 347 F, 348, 349, 350, 350 A, 524, 10200, 10201, 12967, 15447, 16098, 16099 et 17817 du fonds latin. Presque tous sont de la fin du XIIIe ou de la première moitié du XIVe siècle: l'un d'eux, le n° 346 A, est daté du mois de mars 1300. Il y en a à l'Arsenal, n° 696, un exemplaire qui remonte à l'année 1321; celui qui est au séminaire d'Autun, sous le n° 32, porte à la fin cette note: *Hic liber fuit magistri Johannis de Bourbonio, quondam canonici Remensis, postea Æduensis ecclesiæ decani; 1330.*

La vogue du *De proprietatibus rerum* persista jusqu'au commencement du XVIe siècle. Quatorze éditions antérieures à l'année 1500 sont décrites par Hain, et la liste qu'il en a dressée n'est pas complète.

Hain, Repert., n° 2498 et suiv.

Les princes et les gens du monde ne goûtaient guère moins que les clercs le livre de Barthélemi l'Anglais. Charles V en fit faire, en 1372, par Jean Corbichon, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, une traduction française, dont les manuscrits sont nombreux et qui a été imprimée une dizaine de fois. Cette traduction sera plus tard l'objet d'un article particulier, dans lequel il y aura lieu d'examiner en même temps la version espagnole, la version anglaise et la version néerlandaise qui, toutes les trois, ont été publiées à la fin du xve siècle.

Le livre que Barthélemi l'Anglais a intitulé *De proprietatibus rerum* est assurément le plus complet et le plus célèbre qui ait été composé sur un sujet si conforme au goût de nos pères pour la symbolique et pour le merveilleux. Il a valu à l'auteur la qualification de *Magister de proprietatibus rerum*, titre sous lequel il est désigné, non seulement dans la souscription du manuscrit latin 524 de la Bibliothèque nationale (*Explicit liber septimus decimus Magistri de proprietatibus rerum*), mais encore dans un passage du *Reductorium morale* de Pierre Bersuire (l. VIII, cap. 1) : *Item secundum Magistrum de proprietatibus, pugnæ sunt inter animalia et aves; sed hoc est semper aut ratione loci aut ratione cibi.*

Bibl. nat., manuscr. latin 16785, fol. 172, col. 1.

III

LA NATURE DES CHOSES, PAR THOMAS DE CANTIMPRÉ.

Un ouvrage tout à fait digne d'être placé à côté du *De proprietatibus rerum* est celui qui est intitulé *Liber de natura rerum secundum diversos philosophos*. Il n'en a point encore été question dans l'Histoire littéraire de la France. Nos prédécesseurs se sont bornés à constater que l'attribution de cet ouvrage soit à Thomas de Cantimpré, soit à Albert le Grand, ne reposait, à leur avis, sur aucun argument solide. Ils ont même cru que le texte du *De natura rerum* était perdu, quand, à propos des observations de Vincent de Beauvais, ils ont dit : « Il emploie surtout un traité anonyme de la nature des

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 183.

Ibid., t. XVIII, p. 489.

« choses, qui n'est connu que par ses citations, et dont l'au-« teur paraît avoir observé immédiatement plusieurs faits. »

Nous ferons sommairement connaître ce traité, et nous espérons pouvoir démontrer sans réplique qu'il a été composé, entre les années 1228 et 1244, par Thomas de Cantimpré. La préface nous apprend très exactement ce que renferme l'ouvrage et dans quelles conditions il a été rédigé. « Trouvant, dit l'auteur, les natures des choses dispersées « dans beaucoup de livres, j'ai travaillé avec le plus grand « soin, pendant près de quinze ans, à rassembler ce que les « philosophes et d'autres écrivains nous ont transmis sur « les natures et les propriétés des choses, et à présenter sous « un petit volume toutes les notions qu'on en peut tirer pour « la morale. » C'est avec cette intention qu'il a étudié l'anatomie du corps humain, l'âme, les causes et les espèces des hommes monstrueux, la nature des quadrupèdes (*pecudes*), des oiseaux, des bêtes marines (*belluæ marinæ*), des poissons, des serpents, des vers, des arbres, des plantes, des fleuves, des pierres et des métaux, l'atmosphère, les sept planètes, les phénomènes météorologiques, les éclipses du soleil et de la lune et en dernier lieu les quatre éléments. Les auteurs qu'il a suivis sont, en premier lieu, Aristote, qui non seulement pour les matières, mais encore pour toute la doctrine philosophique, n'a point de rival. Pline et Solin viennent immédiatement après Aristote; puis saint Ambroise, auquel l'Hexaemeron de saint Basile a servi de modèle. Ont encore été consultés avec grand profit l'Histoire orientale de Jacques de Vitri, deux livres anonymes, de date assez récente, qui sont désignés par les mots *Liber rerum* et *Experimentator;* les traités médicaux de Galien et de Platearius; le *Physiologus;* le philosophe Aldhelme, dont les écrits sont très courts, mais excellents. Une place a été réservée aux opinions vulgaires, qu'on aurait tort de rejeter en bloc. Il faut aussi bien faire attention à la différence des climats, et ne pas prendre pour des fables des récits qui, au premier abord, semblent prodigieux, mais qui n'en sont pas moins très véridiques; car on se tromperait grossièrement en jugeant des choses de l'Orient

d'après les choses de l'Occident; les habitudes des animaux et les vertus des plantes diffèrent beaucoup suivant les latitudes. La connaissance que les prédicateurs en prendront leur sera très utile pour affermir la foi et pour corriger les mœurs.

Le *De natura rerum* comprend dix-neuf livres, dont le sujet est indiqué par les titres suivants : I. Du corps humain. — II. De l'âme, suivant saint Augustin. — III. Des hommes prodigieux de l'Orient. — IV. Des quadrupèdes, *de animalibus quadrupedibus,* ce qui, au commencement de la préface, avait été appelé *De natura pecudum.* — V. Des oiseaux. — VI. Des monstres marins. — VII. Des poissons des rivières et de la mer. — VIII. Des serpents. — IX. Des vers (cette catégorie renferme les insectes et d'autres animaux de genres très variés : les grenouilles, les sangsues, les tortues, etc.). — X. Des arbres ordinaires. — XI. Des arbres ou plantes aromatiques et médicinales. — XII. Des herbes. — XIII. Des cours d'eau. — XIV. Des pierres précieuses. — XV. Des sept métaux. — XVI. Des sept régions de l'air. — XVII. De la sphère et des sept planètes. — XVIII. Des phénomènes météorologiques. — XIX. Des quatre éléments.

Les livres sont de longueur fort inégale; ils sont divisés en chapitres, qui se succèdent généralement suivant l'ordre alphabétique des mots adoptés pour servir de rubriques. Une notable partie de l'ouvrage se réduit à des emprunts faits aux auteurs indiqués dans la préface; il y a cependant un assez grand nombre d'observations et de réflexions dont la forme, sinon le fond, paraît appartenir en propre au rédacteur du *De natura rerum.* Cet ouvrage mériterait assurément d'être l'objet d'un examen approfondi, pour déterminer quelles étaient les connaissances en histoire naturelle des savants du XIIIe siècle. On pourra s'en faire une idée en lisant un chapitre que nous avons pris un peu au hasard dans le livre VI; c'est celui qui traite des harengs.

DE ALLECIIS.

Allecia pisces marini sunt, ut dicit Liber rerum, in occiduo mari quod

mediterraneum est inter majorem Britanniam atque Germaniam. Tempus quo allecia capi solent optimum dicitur in omni fere genere piscium marinorum. Unumquodque enim piscium genus marinorum habet fere tempus suum, et in alio tempore bonum non est. Optima alleciorum piscium captura est circa augustum mensem aut circa septembrem. Durat autem captura ejus usque ad decembrem, sed hoc raro propter angustias temporis. Hic piscis admodum parvus est, sed cum recens captus fuerit delicatiorem cibum præbet. Salsus durare sanus potest ultra quam alii pisces in hominum usus. Hic fere solus omnium piscium aqua tantum vivit, nec nisi in aqua vivere potest, statimque ut aeris serena contigerit expirat, nec ulla mora est inter contactum aeris et expirationem. Oculi ejus de nocte lucent in mari instar luminis; sed horum virtus moritur cum ipso pisce. Ubicumque super aquas in mari lumen vident, gregatim adventant, et hoc astu alliciuntur ad retia. Dictis temporibus, quasi parati ad capiendum, in usus hominum divino munere deducuntur. Hibernis vero temporibus, secreto maris usque ad tempus debitum absconduntur, et hoc circa Germaniam. (Ms. latin 523 A, fol. 104 v°; ms. latin 347 B, fol. 118.)

Le chapitre de l'étain, dans le livre XV, renferme deux observations originales. L'auteur y fait d'abord remarquer qu'autrefois la Grande-Bretagne était le seul pays d'où l'on tirait l'étain; mais depuis, ajoute-t-il, « on en a découvert « une mine très abondante en Allemagne. » Une seconde observation a trait à la soudure : « Autrefois les tuyaux des aqueducs « souterrains se soudaient à l'étain; mais ce métal se dés- « agrège au contact de l'eau; aussi a-t-on eu l'idée, dans les « temps modernes, de le remplacer pour la soudure par du « plomb fondu. »

DE STAGNO.

Stagnum temperatissimæ naturæ est. In Britannia tantum reperiri solebat, sicut multæ historiæ produnt; sed modernis temporibus in Germaniæ partibus abundantissima vena reperta est. Stagnum ductile est valde atque tractabile, liquabile vero super omnia metalla. Mutum est per se; sed cum ære, argento vel auro mixtum, canorum atque armonicum est. Fulget interius, sed foris de facili contrahit corruptelam, et hoc squaloris, non rubiginis; nunquam enim rubiginatur. In aqua diu jacens de facili computrescit : unde fistulas aquæ ductus, quæ sub terra fieri solebant ex plumbo et consolidari stagno, modernis temporibus ex calido et fusili plumbo consolidare ars hominum excogitavit, eo quod solidatæ stagno durare non poterant in longinquum; plumbum enim sub terra semper durat. (Ms. latin 523 A', fol. 159.)

Le rédacteur du *De natura rerum* est loin d'avoir mentionné dans sa préface tous les ouvrages qu'il a mis à contribution. Çà et là, au cours de sa compilation, il donne des indications bibliographiques dont plusieurs méritent d'être relevées.

Dans le livre premier, il parle de l'accouchement d'après un traité de Cléopâtre, qui voulut être appelée le médecin des reines et qui dédia son traité à sa fille : *Hinc sequitur de partu et arte obstetricandi, in libro Cleopatræ, quæ se vocari medicam voluit reginarum; præcepit autem eadem Cleopatra filiæ suæ, ad quam librum scripsit, ut nulli tam regulariter credat.* (Ms. latin 347 B, fol. 17, col. 2; ms. latin 347 C, fol. 14, col. 2; ms. latin 523 A, fol. 15, col. 2.)

Quelques pages après le chapitre de l'accouchement, nous lisons un abrégé du fameux Secret des secrets que l'auteur, comme tous ses contemporains, attribuait à Aristote. Il indique en ces termes l'origine merveilleuse du texte qu'il s'en était procuré :

> Scribit enim venerabilis Johannes Hispalensis Tharesiæ, Hispaniarum reginæ, libellum brevem de observatione dietæ vel custodia corporis, et dicit se excerpsisse de libro Aristotelis, Alexandro Magno edito, qui arabice vocatur Cyralacerar, quod latine potest dici Secretum secretorum. Et dicit idem Johannes Hispalensis se accepisse a quodam philosopho, qui, imperatoris cujusdam jussu, hunc librum, quæsitum diutius, invenit in ara maxima et sollempnissima Jovis, ubi reponi solebant secretius edita philosophorum. Hunc ergo librum dictus venerabilis Johannes Hispalensis de arabico transtulit in latinum, et nos eumdem causa abbreviationis excerpsimus. (Ms. latin 347 B, fol. 18, col. 2; ms. latin 347 C, fol. 15; ms. latin 523 A, fol. 16.)

L'auteur du *De natura rerum* rapporte, dans le livre V, à propos de l'oiseau appelé *Agochiles,* une étymologie proposée par Michel Scot, le traducteur d'Aristote : *Agochiles avis est Orientis quæ a re nomen habere dignoscitur. Dicit enim Michael, qui transtulit librum Aristotelis de animalibus, quod Agochiles arabice latine dicitur sugens lac caprarum.* (Ms. latin 347 B, fol. 81 v°, col. 2; ms. latin 347 C, fol. 63, col. 2; ms. latin 523 A, fol. 67, col. 2.)

Le même livre V renferme l'abrégé d'une lettre apocryphe

IMPRIMERIE NATIONALE.

sur la fauconnerie : *Falconum genera septem sunt, sicut dicunt Aquila et Simacus et Theodorion, qui utique scribunt Tholomæo, regi Ægypti, epistolam in qua ejus præcepta tractaverunt de avibus nobilibus quas dicimus aucupantes, secundum quod invenire potuerunt in veterum scriptis. Scribitur et in eadem epistola de medicinis dictarum avium, quæ omnia brevitatis causa compendioso sermone contraximus.* (Ms. 347 B, fol. 84; ms. 347 C, fol. 72 v°; ms. 523 A, fol. 77, col. 2.)

Le livre XIV porte uniquement sur les pierres précieuses; il abonde en détails sur les vertus de ces pierres et sur la signification qu'on donnait aux figures qui s'y trouvaient gravées. L'auteur avertit que les écrivains dont il rapporte les opinions ne méritent peut-être pas une entière confiance; il fait les plus formelles réserves sur un traité composé par un Juif, probablement en hébreu, et qu'il dit avoir traduit en latin :

Huc usque opiniones antiquorum sunt de sculpturis, quas nec in omnibus refutandas credimus, nec in omnibus approbandas, et in hoc magis dubitabiles sunt, quia auctores earum minime invenimus annotatos. Sequitur libellus cujusdam Techel, philosophi Judæorum, de sculpturis lapidum.

Sequitur et libellus cujusdam philosophi Judæorum, Techel nomine, qui scripsit illum libellum de sculpturis, ut dicit hunc editum a filiis Israel eo tempore quo per desertum transierunt ut intrarent in terram promissionis; sed nec in istis opinionibus in omnibus credendum existimo, et hoc magis valere ad honorationem lapidum quam ad spem ponendam in eis, quam in solo Deo sicut anchoram tutam ac firmam habemus. Hunc igitur libellum Techel transtulimus in latinum. (Ms. latin 523 A, fol. 157; ms. latin 14720, fol. 155 v°.)

Le passage qui vient d'être transcrit n'est pas dans tous les exemplaires du *De natura rerum;* il manque dans les manuscrits 347 B, 347 C et 6838 A, qui s'accordent d'ailleurs avec le manuscrit 523 A pour terminer le livre XIV par de curieux détails sur la bénédiction des pierres précieuses. On croyait que les vertus bienfaisantes dont elles étaient douées à l'origine avaient été neutralisées par le contact des hommes impurs; pour faire revivre ces vertus, il fallait soumettre les pierres à une sorte de bénédiction ou de purification.

On les enfermait dans une étoffe de lin, on les plaçait sur l'autel, et, après la messe, le prêtre, encore revêtu des habits sacerdotaux, prononçait la bénédiction suivante :

Deus, omnipotens pater, qui etiam per quasdam insensibiles creaturas virtutem tuam omnibus ostendisti, qui Moysi, famulo tuo, inter cetera vestimenta sacerdotalia rationale judicii XII lapidibus pretiosis adornari præcepisti, necnon et Johanni evangelistæ cœlestem civitatem Jerusalem virtutibus eosdem lapides significantibus construendam æternaliter ostendisti, majestatem tuam humiliter deprecamur ut hos lapides consecrare et sanctificare digneris per sanctificationem et invocationem tui nominis, ut sint sanctificati et consecrati, et recipiant effectum virtutum quas eis te dedisse sapientium experientia comprobavit, ut quicunque illos super se portaverint virtutem tuam per illos sibi adesse sentiant, donaque gratiæ tuæ et tutelam virtutis tuæ accipere mereantur, per Jesum, filium tuum, in quo omnis sanctificatio consistit, qui tecum vivit et regnat Deus per infinita sæcula sæculorum. Amen. (Ms. latin 347 B, fol. 171 v°; ms. 347 C, fol. 145 v°; ms. 523 A, fol. 158.; ms. 6838 A, fol. 138.)

Un écrivain dont le témoignage revient très fréquemment dans la plupart des livres du *De natura rerum* est toujours désigné par le nom *Experimentator.* Cet Expérimentateur devait vivre à peu près à la même époque que l'auteur du *De natura rerum,* qui le désigne en ces termes au commencement de son ouvrage : *Invenies etiam librum quemdam suppresso auctoris nomine, quem modernis temporibus compilatum audivi, cujus sententias, ubicunque repereris, ex hoc cognosces quod hoc nomen* EXPERIMENTATOR *subsequentibus invenies prælibatum.* L'Expérimentateur vivait donc vers le commencement du XIIIe siècle. Il devait avoir formé un recueil d'observations naturelles, dont aucun manuscrit ne semble encore avoir été signalé. Pour permettre de le retrouver, s'il existe encore, nous rapporterons, sans aucun commentaire, plusieurs des emprunts que lui a faits l'auteur du *De natura rerum.* Ce sont des particularités relatives aux buffles, aux chameaux, aux castors, aux corbeaux, aux poules, aux chapons, aux crocodiles et aux dauphins :

Bubalus fortitudine maxima pollet, ut dicit Experimentator. (Ms. latin 523 A, fol. 33, col. 2.)

Irati cameli strident horribiliter, ut dicit Experimentator. (Ms. latin 523 A, fol. 33 v°, col. 2.)

Castores in grege vivunt et ad silvas in multitudine vadunt, lignisque dentibus abscissis, ea ad cavernas suas miro modo deferunt: nam unum pro vehiculo resupinatum pedibus elevatis in terram projiciunt et inter ejus crura ligna abscissa artificiose componunt, et sic eum cauda trahentes ad propria tecta deducunt, ut idem Experimentator dicit. (Ibid., fol. 35 v°, col. 2.)

Corvi gravidi dicuntur fieri si eos corvinum ovum edere contigerit, ut dicit Experimentator. (Ibid., fol. 73.)

Ut enim dicit Experimentator, in ovatione gallina multum laborat. (Ibid., fol. 81 v°, col. 2.)

Gallus gallinaceus avis est, ut dicit Liber rerum, testiculis viduatus, quem scriptura peponem nominat, nos vero vulgariter caponem. Dicuntur autem qui libidine arcentur citius impinguari, ut dicit Experimentator. (Ibid., fol. 82.)

Cocodrillus. . . non solum animalibus, sed etiam hominibus infestus est, et tamen, ut dicit Experimentator, cum hominem occiderit, luget eum. (Ibid., fol. 94 v°, col. 2.)

Delphini vivunt in annos plurimos, usque scilicet in annos centum XL, et hoc Experimentator didicit amputatis eorum caudis. (Ibid., fol. 96 v°.)

L'un des derniers passages que nous venons de citer renvoie à un ouvrage que nous n'avons pas mieux reconnu que celui de l'Expérimentateur, et qui était simplement intitulé : *Liber rerum.* La préface du *De natura rerum* nous apprend que c'était un livret de peu d'étendue : *Librum vero rerum, libellum admodum parvum, inveni, qui etiam de naturis rerum plurima comprehendit*[1]. Ce *Liber rerum* est une des sources auxquelles a fréquemment puisé l'auteur du *De natura rerum.* Il en a tiré la définition de beaucoup d'animaux. A titre d'exemple, nous rapporterons les premiers mots des chapitres consacrés à l'âne, au sanglier, au cochon et à la chèvre.

Asinus, ut dicit Liber rerum, animal deforme est, vile et despectum, grandi capite, latis et longis auribus. (Ms. latin 523 A, fol. 31.)

Aper silvester, ut dicit Liber rerum, bestia fortis est, quæ nullam

[1] Ce passage manque dans le ms. 523 A; nous le citons d'après les mss. 347 B et 347 C, et surtout d'après le ms. latin 6838 A et le ms. B 53 de Berne, qui nous ont fourni la leçon la plus correcte.

doctrinam bonorum morum recipit unquam, sed semper sæva et ferox est. . . (Ms. latin 523 A, fol. 31 v°, col. 2.)

Aper domesticus, ut dicit Liber rerum, bestia similiter est sæva et immunda, quæ in obscenis et lutosis locis gratissime commoratur, nec diu patitur, cum lota fuerit, iterato se in talibus volutari. (Ibid., fol. 32, col. 2.)

Capra, ut dicitur in Libro rerum, animal barbatum est, longis et acutis cornibus; pascitur in convallibus et in montibus, in ramis arborum quos ore potest attingere. (Ibid., fol. 36 v°.)

L'auteur du *De natura rerum* nous a prévenus, dans sa préface, qu'il ne dédaignait pas les opinions vulgaires. C'est ainsi qu'il a rapporté tout au long un conte qui courait dans le peuple sur la fidélité conjugale des cigognes :

Ad evidentiam hujusmodi, etsi non certum, quiddam tamen memorabile vulgus edocuit. Ferunt hominem quemdam sagacis ingenii [dixisse] in eminentiori loco domus suæ, ut consuetudinem habent, ciconiarum par diutius habitasse. Accidit autem ut, recedente mare, alter mas superveniens feminam ejus adulterina commixtione pollueret. Nec mora, recedente adultero, statim adultera in fonte eminus se mergebat, purgabatque se per aquam. Cumque reverteretur a pastu compar feminæ, non advertebat in conjuge scelus adulterii, aquæ lavamento deletum, sicque deluso sæpius mare, dominus habitationis illius factum frequenter advertit. Venitque die quadam, cum post adulterium, secundum consuetudinem, adultera niteretur fonte lavari, ut eam dominus habitationis arceret a fonte. Nec mora, masculus ejus a pastu rediens in femina sua cœnum adulterii deprehendit, ad horamque dissimulans abiit, et reversus secunda die maximam ciconiarum multitudinem secum adduxit, quæ singulæ aggressæ adulteram crudeli morte miseram laniarunt. (Ms. latin 347 B, fol. 87 v°, col. 2; ms. 347 C, fol. 68; ms 523 A, fol. 72, col. 2; ms. 6838 A, fol. 62 v°.)

Une autre tradition populaire est racontée à propos des monstres marins appelés moines, qui habitaient la mer de Bretagne; ils passaient pour attirer les hommes sur le rivage et pour les entraîner dans les flots. Cette légende est encore vivante en basse Normandie; dans tous les villages qui avoisinent la petite ville de Saint-Vast, il est fréquemment question des ruses du Moine de Saire, qui a précipité de nombreuses victimes dans les eaux de la mer, à l'embouchure de la rivière appelée la Saire. Il est impossible de ne

pas rapprocher ce prétendu Moine des monstres marins dont l'auteur du *De natura rerum* nous a conservé le souvenir :

Monachi maris monstra sunt marina ex re nomen habentia. In mari Britannico hujusmodi animalia habitant; formam piscis habent in inferioribus; in superioribus vero speciem ex parte humanam ; caput habent in modum capitis monachi recenter rasi; coronam desuper rasam et candidam circulumque nigrum circa caput super loca aurium, in modum circuli qui relinquitur ex crinibus in capite monachi vel clerici in multa amplitudine distenti. Monstrum istud libenter allicit homines super ripas maris ambulantes luditque coram eis et saltibus appropinquat. Si autem in admiratione ductum appropinquare viderit hominem, appropinquat et ipse, si datur facultas, rapit hominem et trahit in profundum sicque ejus carnibus satiatur. Faciem non habet in toto similem homini, quia nasum similem pisci habet, osque naso continuum. (Ms. latin 347 B, fol. 111 v°; ms. 347 C, fol. 93 v°, col. 2; ms. 523 A, fol. 99.)

Tous les récits de la compilation que nous examinons se rapportent à l'histoire naturelle. C'est même dans cette catégorie qu'il faut faire rentrer un conte dont la légende de Charlemagne a fourni le sujet. On prétendait qu'un cri des perroquets rappelait les mots grecs du salut à l'empereur. Ce cri fut poussé par une troupe de perroquets, sur le passage de Charlemagne, dans les déserts de la Grèce. C'était le présage des événements qui devaient bientôt lui assurer le titre d'empereur :

[Psittacus] habet quamdam vocem naturaliter qua salutare videtur Cæsares. Unde factum est ut, [cum] erranti Karolo Magno per deserta Græciæ obviæ essent aves psittaci, quasi græca lingua salutaverint eum, clamantes : « Imperator, vale. » Quarum verbum, instar cujusdam prophetiæ enunciationem, complevit eventus, quia, cum tunc eo tempore tantum rex Galliæ Karolus esset, sequenti tempore Romanorum factus est imperator. (Ms. latin 347 B, fol. 102 v°; ms. 347 C, fol. 86 ; ms. 523 A, fol. 91.)

L'auteur du *De natura rerum* avait en vue l'enseignement moral des fidèles. Telle est l'intention qu'il annonce formellement au début du livre. Mais il a rarement expliqué comment on devait employer les observations qu'il a r

laborieusement entassées dans sa compilation. Il laissait aux prédicateurs le soin de les développer et de les appliquer. Çà et là, cependant, il se laisse aller à tirer la morale des observations. En voici un exemple : « Quand le crocodile « veut attirer les oiseaux, il ouvre la gueule, et il ferme les « yeux pour avoir l'air de dormir. Les oiseaux qui se laissent « tromper par ce stratagème sont bientôt pris au piège et « avalés. C'est l'image des usuriers qui engagent les mar- « chands pauvres à emprunter, ou bien encore celle des « princes qui poussent leurs officiers à réaliser des gains et « qui trouvent ensuite des prétextes pour les dépouiller. » (Ms. latin 523 A, fol. 94 v°.)

Le *De natura rerum* doit avoir été composé en France ou en Allemagne. On y trouve les noms vulgaires sous lesquels différents oiseaux, différents poissons, étaient connus dans les deux pays, par exemple : *De aucipitre qui vulgariter dicitur* OSTORS (ms. latin 523 A, fol. 68 v°) ; — *Borbothæ pisces sunt fluviales sic in Galliis vulgariter appellati, cum anguilla similitudinem habere videntur. . . ;* BORBOTE *gallice,* LUMBE *vel* QUAPPE *theutonice vocantur, secundum idiomata diversa* (ibid., fol. 105 v°, col. 2) ; — RAITHE, *vel* RAIS *aut* ROCHEN, *ut eas vulgus diversis linguis appellat, pisces maris sunt* (ibid., fol. 113 v°) ; — VEUTH *piscis est sic vulgariter dictus, qui latine aristosus dicitur* (ibid., fol. 115 v°).

La conjecture que suggère l'emploi de ces dénominations vulgaires est encore confirmée par la déclaration que fait l'auteur à la dernière page de son traité. « En finissant « mon travail, dit-il, je réclame l'indulgence du lecteur ; s'il « ne trouve pas tout ce dont il a besoin, il doit bien penser « qu'il est impossible à un seul homme de rencontrer, de « lire et de résumer les écrits de tous les philosophes du « monde entier. Je crois cependant qu'il n'y a point chez « les Latins un recueil aussi ample et aussi varié sous un petit « volume. Je n'ai épargné ni peines ni dépenses pour mener « mon entreprise à bon terme. Il y a quatorze ou quinze ans « que je m'applique à composer un livre sur les natures des « choses. Je n'ai jamais perdu de vue la recommandation

« de saint Augustin, qui, dans son traité sur la Doctrine « chrétienne, signale l'utilité de rassembler les particularités « relatives aux natures des choses et surtout des animaux. « Je les ai donc rassemblées. Je ne me suis pas borné à la « France et à l'Allemagne, plus riches en livres que tous les « pays de l'univers. J'ai encore rassemblé ce qu'on a écrit « dans les régions d'outre-mer et en Angleterre. J'en ai tiré « les meilleurs enseignements. Si mon recueil rend des ser- « vices, qu'on veuille bien prier à mon intention, pour que « Dieu me récompense, suivant mon travail, dans l'autre vie: »

Consummato igitur opere utcunque potuimus, a discreto lectore veniam postulamus, certi utique quia et si minus invenerit quam necesse sit, cogitare poterit quia impossibile sit omnes philosophos, qui a diversis et multis inveniri et legi toto orbe terrarum casualiter poterunt, totaliter unum hominem invenire posse et legere atque excerpere et in uno volumine copulare. Credimus tamen quod tanta et tam diversa in tam parvo volumine posita vix inter Latinos poterunt inveniri. Neque enim aut laboribus aut expensis ullo modo pepercimus, quin opus istud ad effectum perduceremus. Anni jam XIIII aut XV elapsi sunt ex quo libro de Naturis rerum diligenter intendimus, illud patris beatissimi Augustini episcopi dictum in libro de Doctrina christiana diu habentes præ oculis, ubi dicit utilissimum fore si quis laborem assumeret quo in unum volumen naturas rerum et maxime animalium congregaret. Congregavi ergo; nec mihi suffecit Gallia atque Germania, quæ tamen in libris copiosiores sunt regionibus universis, immo in partibus transmarinis et in Anglia libros de naturis editos aggregavi, et ex omnibus meliora et commodiora descripsi. Si quem ergo collecta juvant, oret pro me, ut secundum laborem meum mihi Deus mercedem restituat in futurum. Amen. (Ms. latin 347 B, fol. 183 v°, col. 2; ms. 347 C, fol. 156 v°; ms. 523 A, fol 173 v°, col. 2; ms. 6838 A, fol. 148.)

De cet épilogue il résulte d'abord que l'auteur du *De natura rerum* vivait soit en France soit en Allemagne, ou peut-être qu'il a successivement habité ces deux pays; ensuite qu'il a mis quatorze ou quinze ans à composer son ouvrage. Cette dernière particularité nous était déjà connue par les premières lignes de la préface : *Naturas rerum in diversis auctorum scripturis late per orbem sparsas inveniens, cum labore nimio et sollicitudine non parva, annis ferme XV operam dedi.* Un autre passage de la même préface doit être parti-

culièrement remarqué ; c'est une mention de « maître Jacques « de Vitri, jadis évêque d'Acre, aujourd'hui évêque de Tusculum et cardinal de la cour de Rome » : *magistrum Jacobum de Vitriaco, condam Acconensem episcopum, nunc vero Tusculanum præsulem et Romanæ curiæ cardinalem.* Jacques de Vitri a occupé le siège de Tusculum depuis 1228 jusqu'en 1244. C'est donc entre ces deux années qu'a été rédigé le livre *De natura rerum.* Exactement à la même époque vivait un écrivain actif et fécond, que ses occupations ont successivement fixé en Belgique, en France et en Allemagne, et qui était intimement dévoué à Jacques de Vitri. Nous avons nommé Thomas de Cantimpré, originaire du Brabant, élevé dans les écoles de Liège, d'abord chanoine régulier de l'abbaye de Cantimpré, au diocèse de Cambrai, puis religieux de l'ordre des frères Prêcheurs à Cologne, à Paris et à Louvain, connu par son attachement à Jacques de Vitri. Ces rapprochements suffiraient pour justifier l'attribution qui lui a été faite du *De natura rerum.* Mais à l'appui de cette attribution, déjà indiquée par Jean de Trittenheim et donnée de nos jours sans aucune réserve par le cardinal Pitra, nous pouvons invoquer le témoignage de Thomas de Cantimpré lui-même. Voici dans quels termes il s'exprime au commencement du *Bonum universale de proprietatibus apum :* « Écrivant à la demande de mes amis un livre sur « les prélats et les sujets, j'ai feuilleté le livre sur la nature « des choses, qui m'avait coûté quinze ans de travail obstiné, « et qui renferme un chapitre sur les abeilles, rédigé « d'après Aristote, Solin, Pline, Basile le Grand, saint Ambroise et Jacques, évêque d'Acre : » *Rogatus instantissime a quibusdam familiaribus meis, librum de prælatis et subditis multa sollicitudine et labore conscripsi. Revolvi autem librum illum De natura rerum quem ipse multo labore per annos quindecim de diversis autoribus utilissime compilavi, in quo capitulum de apibus, secundum philosophum Aristotelem, Solinum, Plinium, magnum Basilium, Ambrosium episcopum et Jacobum Acconensem, cum magna consideratione conspexi.*

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 177-184.

Pitra, Spicil. Solesm., II, 520.

Le *De natura rerum* fut accueilli avec une grande faveur

IMPRIMERIE NATIONALE.

par les contemporains de Thomas de Cantimpré. Vincent de Beauvais lui a fait de larges emprunts pour la composition du *Speculum naturale;* mais il ne s'est pas astreint à le reproduire textuellement. On appréciera les libertés qu'il a prises avec son confrère, en lisant d'abord le chapitre de la colombe tel qu'il est inséré au livre V du *De natura rerum,* puis l'extrait du même chapitre qui forme un article du *Speculum naturale* (l. XVII, c. LIV).

Texte original de Thomas de Cantimpré :

Columba, ut dicit Augustinus, avis est mansueta. Rostro non lacerat. Sine felle est, ut Beda dicit; tamen Aristoteles dicit quod fel habet, sed non eodem loco quo cetera animalia, nam in intestino illud habet. Solvitur ergo contrarietas Bedæ, qui dicit quod fel non habet, per hoc ut subauditur non eo loco quo cetera animalia. Osculo amorem excitat. Gregatim incedit. Nulli nocet. Morticino non vivit; puro grano pascitur. Gemitum pro cantu reddit. Pullos alienos nutrit. Columba IX vicibus visum recuperat. In alto nidificat, ut dicunt Jacobus et Beda, ubi mala bestia non possit attingere. Tua ergo conversatio, anima fidelis, in cœlis sit. Super aquas libentius requiescit, ut et sitim restringat et venientis umbram accipitris prospiciat in aquis. Beatus ergo vir qui in sapientia Scripturæ morabitur et in justitia meditabitur, et in sensu cogitabit circumspectionem Dei; cibabitur enim pane vitæ et intellectus, et aqua sapientiæ salutaris potabitur.

Est arbor quædam Orientis, dicit Isidorus, quæ græce peridixion dicitur, latine vero circa dexteram; fructus hujus arboris dulcis est, quo columbæ mirifice delectantur; umbra vero et ramis ejus proteguntur. Est autem in ipsis partibus quoddam draconum genus quod ipsis columbis insidiatur; ipse autem draco naturaliter ipsam arborem perhorrescit adeo ut umbra illius formidet attingi. Sedentibus ergo columbis in arbore, procul insidiatur draco et respicit si ulla earum arborem deserat et sibi præda fiat; si autem fuerit umbra in parte sinistra, dextram draco petit; si dextra, sinistram. Dracones intellige dæmones; columbas, animas fideles; peridixion, crucem Christi, cujus circa dexteram mater ejus; umbra[m] arboris, signum crucis.

Palumbus est genus columbarum quæ, amisso comparili consorte, solitaria incedit, nec quicquam viride ad requiescendum petit, nec corporalem copulam ultra requirit.

Jacobus. In trans mare, versus Orientem, sunt columbæ quæ, nunciorum fungentes officio, litteras dominorum suorum sub alis deportant, tempore modico multa terrarum spatia transeuntes. Sunt autem valde ne-

cessariæ, maxime quando per terras inimicorum suorum alii nuncii transire non audent.

Aristoteles. Columbæ maximæ munditiæ sunt, nec adulteria norunt. Fidem non violant, ut dicit Plinius, communemque domum, et, nisi cælebs et casta aut vidua sit, domum non relinquit. Certum est autem quod aliquæ columbæ sunt quæ masculos non noverunt. Aliæ vero quæ, post habitos primo ac perditos, viduæ remanserunt; tales autem communem vitant domum earum columbarum quæ conjugiis copulantur, ne vexentur inquietationibus masculorum, fugiuntque et in parietinis habitant. Imperiosos mares feminæ subinde etiam iniquos ferunt. Quippe suspicio est adulterii : tunc plenum querela guttur sævique rostro ictus, mox in satisfactione osculatio et circa Venerem preces crebrisque orbibus adulatio. Amor utrique sobolis æqualis. Sæpe pullis præsalsiorem terram collectam gutture in ora exspuunt parentes, tempestivitatem cibo præparantes. Columbæ pullos suos educant binos; semper pariunt prius marem, post triduum vero feminam. Incubant ambo vicissim, incubat femina post meridiem usque in matutinum; cetero autem tempore mas. Octavo decimo die excludunt, ut dicit Experimentator. Columbæ primum penetrant testam et post illam dividunt. Columbæ, quando errantem columbam invenerint, aggregant sibi. Comedunt lapillos propter stomachi temperantiam : calidissimæ enim naturæ sunt. Elevatis pennis pugnant. Fimum habent ardentem nimis, quem quidem nido ejiciunt et pullos suos docent ejicere. Sanguis columbæ et hirundinis et turturis, de sub dextra ala acceptus, oculo impositus, medetur; est enim acutus et habet potentiam dissolvendi. Inter pullos plerumque inveniuntur et ova, et, dum alii evolant, alii erumpunt. Ipsi demum pulli trimenses fetificant. Si mas non sit, feminæ æque saliunt pariuntque ova, sed ex hiis nil gignitur. Mas adultos pullos nido ejicit; sed, antequam ejiciat, cum ipsis coit. Columba valde gravatur in partu ovorum; quod si tardaverit parere, a mare percutitur.

Columbæ proprium habent inter aves. Non enim elevant caput quando potant quousque eis sufficiat.

Columbæ ac turtures XV annis vivunt.

Duo sunt genera accipitrum, quorum unum genus nequaquam sedentes capit, sed in aere volitantes; aliud vero est genus accipitrum quod aves non capit nisi in terra sedentes. Quod naturaliter columbæ scientes discernunt inter genera accipitrum, et sedendo vel fugiendo vitant eorum insidias, secundum quod sedendo vel volando se ab illis capiendas sciunt. Columbarum pulli meliores et saniores in vere et in autumno quam temporibus aliis, et hoc quia hiis temporibus grano maxime vivunt.

Plinius auctor est quod columbæ carnes recentes atque hirundinum, simul contritæ, contra serpentes valent.

Proprium est columbarum, inter ceteras aves, collum, cum biberint, non resupinare, latoque bibere gutture, more jumentorum.

Verum columbis inest quidam gloriæ intellectus, ut videtur. Nam aliquando secum sola sedens, secreto colores suos circa collum varietate dispositos mirata considerans, applausu alarum et rostro sulcat penniculas; et in regimen volatus cultusque comptioris plumas pennasque disponit. Quod videns nisus, soluto volatu, in multo velocior funda, latro speculatur occultus et gaudentem in ipsa gloria rapit.

Voici maintenant sous quelle forme ce chapitre est passé dans le *Speculum naturale* (l. XVII, c. LIV) :

De columba. Ex Libro de naturis rerum.

Columba, ut dicit Beda, felle caret. Dicit tamen Aristoteles quod fel habet, non eo loco quo cetera animalia, sed in intestino. Morticino non vivit, sed puro grano. Visum recuperat novem vicibus. In alto nidificat, ubi mala bestia attingere non valeat. Super aquas libenter requiescit, ut sitim sedet et umbram accipitris venientis in aquis prospiciat. Aliquando vero sola sedet; colores suos varios circa collum admirans, alarum plausu rostroque plumeculas sulcat et in regimen volatus comptiorisque cultus pennas disponit : tunc nisus, speculator occultus, congaudentem in hujusmodi gloria rapit. Columbæ calidissimæ sunt, et lapillos propter stomachi temperantiam comedunt. Fimum etiam ardentem nimis habent, quem et ipsæ nido ejiciunt et pullos ejicere docent. Pennis elevatis pugnant, et columbam errantem cum viderint, sibi aggregant.

Dicit Jacobus quod trans mare, versus Orientem, columbæ sunt quæ, nunciorum fungentes officio, litteras dominorum suorum sub alis brevi spatio per longe deportant, ideoque valde necessariæ sunt, maxime quando per terras inimicorum alii nuncii transire non audent.

Columbæ proprium est inter aves non elevare caput quando potat, donec ei sufficiat.

Vincent de Beauvais n'est pas seul à nous attester la célébrité du *De natura rerum*. Nous voyons ce livre, du temps de Philippe le Bel, inscrit, à l'Université de Paris, parmi les ouvrages classiques dont le prix de location était fixé par un règlement officiel : *Item de naturis rerum, continet* XL *pecias,* XVIII *denarios.* Les copies durent s'en multiplier, et il nous en est parvenu un assez grand nombre.

Jourdain (Ch.), Index, page 74, n° 356.

Le fonds latin de la Bibliothèque nationale renferme, sous les n°s 347 B, 347 C et 523 A, trois exemplaires du *De*

natura rerum, qui ont jusqu'à présent passé inaperçus parce que les auteurs du catalogue imprimé au XVIIIe siècle les avaient annoncés comme renfermant, soit textuellement, soit en abrégé, le *De proprietatibus rerum* de Barthélemi l'Anglais.

Catal. cod. mss. Bibl. regiæ, IV. 497, 498.

Le plus ancien, sinon le plus correct, est celui qui porte le n° 523 A. Il a été copié en 1276, comme l'atteste la souscription finale :

Explicit Liber de natura rerum.

> Quem collecta juvant, collectoris memor esto,
> Ut sibi post mortem Christi sit gratia præsto.

Hunc librum scripsit frater Enjorrannus, anno Domini MCCLXX sexto.

Ce manuscrit se conservait, au XVe siècle, dans l'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine, d'où il passa dans la librairie royale de Blois.

Les manuscrits 347 B et 347 C offrent tous les deux les caractères du XIVe siècle. Les livres XIII et XV manquent dans l'un et dans l'autre; mais cette absence est certainement accidentelle; car les livres XIII et XV sont formellement annoncés dans la préface copiée en tête des deux exemplaires dont nous parlons et qui nous offrent généralement les mêmes leçons. Un trait de ressemblance commun à ces deux manuscrits, c'est qu'ils contiennent, à la suite du *De natura rerum*, sans aucune séparation, une soixantaine de fables, presque toutes en prose, qui ont été publiées par M. Hervieux et dont les premières commencent par ces mots : *Cum mulier, e clamosis parvuli vagitibus tædiata, puerum, in sui commotione animi, lacerandum luporum dentibus commendaret. . . Testudo, suam tarditatem detestans, ut doceret volare aquilam mercede conduxit. . . Cancer filium suum conviciis increpabat, eo quod tortuosis gressibus incederet et oblique. . . Cum Phœbus et Boreas de præeminentia virium contenderent coram leone. . .* — Le manuscrit 347 C a appartenu à Charles, duc d'Orléans, qui a mis sa signature sur la dernière page du volume.

Hervieux, Fabulistes latins, t. II, p. 483.

Un quatrième manuscrit de la Bibliothèque nationale, le n° 14720 du fonds latin, venu de l'abbaye de Saint-Victor, mérite d'être mentionné à part. Copié vers la fin du XIIIe siècle, il nous offre, sur la première et la dernière page, deux notes fort anciennes, qui attribuent formellement l'ouvrage au célèbre dominicain Albert le Grand :

Hunc librum collegit et compilavit frater Albertus, ordinis fratrum Prædicatorum. Explicit Liber de naturis rerum, quem composuit frater Albertus, ordinis fratrum Prædicatorum, doctor eximius.

Malgré l'ancienneté de ces notes, dont l'écriture ne saurait être postérieure au commencement du XIVe siècle, il est impossible d'accepter l'attribution du *De natura rerum* à Albert le Grand. Les raisons qui nous ont conduit à en faire honneur à Thomas de Cantimpré conservent toute leur valeur.

La bibliothèque de l'Arsenal possédait un manuscrit du *De natura rerum* daté de l'année 1307. C'est un des volumes que Libri s'est indûment appropriés; il l'a enregistré dans son catalogue sous le n° 1059. Ce volume est encore entre les mains du comte d'Ashburnham.

A la bibliothèque Mazarine le *De natura rerum* est représenté par un exemplaire venu du couvent des Grands-Augustins et qui porte le n° 1274. M. Molinier l'a compris dans son catalogue sous le n° 861 (t. I, p. 405), en l'attribuant à Thomas de Cantimpré. Il est à remarquer que, dans le titre final, l'ouvrage y est appelé *Liber de naturis rerum;* mais la rubrique initiale porte: *Incipit prologus in Libro de natura rerum;* ce qui est d'accord avec la plupart des manuscrits de la Bibliothèque nationale. — A la bibliothèque Sainte-Geneviève, sous la cote D. l. 7, se conserve une copie sur papier du *Liber de natura rerum;* elle ne date que du XVe siècle et s'arrête au milieu du chapitre *De leopardis*, dans le livre IV.

Neues Archiv, VIII, 332.
Laude, Catal. des man. de Bruges, 354.

Un exemplaire du *De natura rerum* est à la bibliothèque royale de Berlin, n° 114 du fonds Hamilton. Il y en a trois à Bruges, sous les nos 411, 412 et 413.

Nous ignorons le sort de la copie du *De natura rerum* dont l'existence a jadis été signalée par Quétif et Echard à la chartreuse de Gosnai, au diocèse d'Arras.

Quétif. Script. I, 251.

Thomas de Cantimpré, après avoir publié le *De natura rerum*, trouva bon d'y faire une addition dont le caractère est indiqué par une phrase ajoutée à la fin de la préface dans les exemplaires de la seconde édition : *Vicesimum autem, post finem laboris nostri, non tanquam ex nostra compilatione, sed tanquam necessarium, nostro operi præcedenti addidimus, qui utique de ornatu cœli et motu siderum atque planetarum ad intelligendam sphæram et eclipsim solis et lunæ evidentissime tractare videtur. Addidimus tamen aliqua et quædam subtraximus, atque nonnulla in eodem libro correximus.*

Le même avertissement est exprimé en des termes à peu près identiques au début du livre XX.

Dans la seconde édition, la qualification de *nunc vero Tusculanus præsul* a été conservée à Jacques de Vitri. On peut donc supposer que cette édition est antérieure à l'année 1244, date de la mort du cardinal.

Nous connaissons seulement trois exemplaires de la seconde édition du *De natura rerum*. Le premier, jadis possédé par Colbert, est aujourd'hui le n° 6838 A du fonds latin, à la Bibliothèque nationale. Il a été copié en 1305, comme l'indique la souscription finale : *Explicit totalis Liber de naturis rerum, finitus anno Domini* M° CCC° *quinto, sexto decimo kalendas septembris.* Ce ms. 6838 A vient assurément de Belgique : le copiste a transcrit sur les huit dernières pages du volume un traité de médecine en néerlandais, qui commence par ces mots : *Desen bouch sendde Ypocras den Keyser . . .*

Le deuxième, n° 410 de la bibliothèque de Bruges, vient de l'abbaye des Dunes; le copiste, Jean d'Anvers, a mis à la fin une pièce de vingt hexamètres, qui est un résumé de l'ouvrage et qui a été publiée par Laude.

Laude, Catal. des man. de Bruges, p. 351.

Le dernier exemplaire que nous connaissions de la seconde édition du *De natura rerum* est conservé à la bibliothèque de Berne sous la cote B 53. Le docteur Hermann Hagen a cru que l'auteur de l'ouvrage se nommait Mengor.

Hagen, Catal. cod. Bern., p. 81.

Il a été trompé par les huit vers qui se lisent à la fin du volume :

Post libri finem, non cessa reddere laudem
Christo, qui forti studuit se tradere morti.
Me qui discernis, vel qui mea verbula cernis,
Scriptis scriptoris nosces hiis nomen et horis :
Est autem Mengor dictus humilisque sacerdos,
Ordinis invicti monachus sancti Benedicti.
Pro quo tu caris Christum precibusque precaris,
Ne sit dampnatus, verum sine fine beatus.

Sinner, Catal. cod. Bern., III, 107.

Déjà, au siècle dernier, Sinner avait attribué à *Mengor, sacerdos vel monachus sancti Benedicti,* la composition du *De natura rerum.*

Les huit vers qui sont à la fin du manuscrit de Berne ont bien été composés par un bénédictin nommé Mengor, ou peut-être Mengos, forme qui semble appelée par la rime. Mais ils se rapportent à la copie et non point à la rédaction du *De natura rerum,* qui est bien l'œuvre de Thomas de Cantimpré.

IV

OPUSCULES DIVERS SUR LA NATURE OU LES PROPRIÉTÉS DES CHOSES.

Après avoir analysé les grandes compilations connues sous les titres de *Proprietates rerum moralizatæ, De proprietatibus rerum* et *De natura rerum,* il convient d'indiquer en quelques mots plusieurs opuscules qui ont obtenu beaucoup moins de succès, et qui souvent ne sont qu'un extrait ou un arrangement des livres de Barthélemi l'Anglais et de Thomas de Cantimpré.

I. Un manuscrit d'origine méridionale, copié au XIIIᵉ siècle, aujourd'hui n° 455 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, nous a conservé un résumé très succinct, et cependant assez complet, des notions renfermées dans le livre de Barthélemi l'Anglais et dans les compositions du même genre.

Les matières n'y sont point disposées méthodiquement, mais suivant un ordre alphabétique très imparfait, puisqu'on y a mis pêle-mêle tous les mots ayant la même initiale. Voici, par exemple, comment se présentent les articles de la seconde lettre de l'alphabet: *Beata virgo. Balneum. Balsamum. Balteus. Basiliscus. Barba. Bubo. Beryllus. Butirum. Buxus. Bucina. Bos.*

Sous chaque mot sont indiquées sans aucun développement les propriétés de l'objet ou de l'être dont il s'agit. Ainsi, quelques lignes suffisent pour rappeler à la mémoire les particularités, au nombre de vingt-deux, qu'il faut remarquer dans les colombes :

Columba simplex. — Nidum præ aliis habet asperum et pauperem. — Felle caret. — Pedes rubeos habet. — Osculum instat. — Nullum ore vel unguibus lædit. — Raptu non vivit. — Pullos rostro pascit de his quibus pasta est. — Morticino non vescitur. — Alias aves nec minimas invadit. — Puro grano vescitur. — Alienos pullos ut suos fovet. — Super fluenta residet, ut accipitrem caveat. — In petris nidificat. — Ingruente tempestate ad nidum fugit. — Alis se defendit. — Gregatim volat. — Gemitum pro cantu dat. — Meliora grana eligit. — Visum recuperat. — Fecunda est. — Geminos nutrit.

L'explication de la plupart de ces « propriétés » se trouve dans le chapitre consacré par Barthélemi à la colombe. Nous y voyons, par exemple, comment les colombes se tiennent au-dessus des eaux pour éviter les éperviers : *Super fluenta residens, umbram accipitris de longe venientis inspicit; quam statim videns ad interiora foraminis fugiens se abscondit, sicut dicit glosa ibi Oculi ejus sicut columbæ super rivos aquarum,* etc. Nous avons cité le chapitre du *De natura rerum* où se trouve consignée la même observation.

Le petit dictionnaire dont nous nous occupons remplit 46 colonnes du ms. latin 455 (fol. 95-98 v°); il commence par les mots *Angelus, purus natura, fidelis in custodiendo, reconciliator...* Le copiste n'avait mis aucun titre; mais une main à peu près contemporaine a tracé au-dessus des premiers mots la rubrique *Liber de proprietatibus rerum*, c'est-à-dire le titre de l'ouvrage de Barthélemi l'Anglais.

IMPRIMERIE NATIONALE.

D'autres copies du même dictionnaire se rencontrent dans le ms. A 544 de Rouen (27 du catalogue), dans un ms. de la Bodléienne (Laud. Miscell. 112) et dans le ms. latin 11207 de Paris (fol. 54-76). Ce dernier contient aussi un bestiaire et des traités sur les arbres, sur les parties de l'être humain, les phases de la vie et les pierres précieuses.

II. Une compilation qui, au moins dans certaines parties, est un simple remaniement du *De natura rerum* de Thomas de Cantimpré, occupe une cinquantaine de pages du ms. 188 du fonds Libri à Florence, qui est d'origine italienne. Les matières s'y présentent dans l'ordre suivant :

De septem regionibus. — De speris. — De planetis. — De cursu planetarum; de passionibus aeris. — De quatuor elementis. — De quadrupedibus. — De avibus. — De piscibus. — De serpentibus. — De vermibus. — De arboribus. — De herbis. — De lapidibus pretiosis. — De metallis. — De fontibus. — De partibus et membris corporis humani.

Not. et extr. des man., XXXII, 1, 76.

Les passages qui en ont été cités dans les Notices et extraits des manuscrits suffisent pour faire comprendre le rapport qui existe entre les deux ouvrages. La comparaison des pages relatives aux pierres précieuses est surtout significative. Le manuscrit de Florence renferme cependant des détails que nous avons vainement cherchés dans les deux rédactions du *De natura rerum*. Telle est, au fol. 49 v°, la mention d'un phénomène que l'empereur Frédéric, évidemment Frédéric II, avait fait vérifier par des commissaires spéciaux :

Fons est in regione Armeniæ Norvegiæ (*sic*), qui in lapidem mutat omne quod in eo mittitur, colore tamen manente in rebus; etiam vestem impositam mutat in lapides. Et hoc probatum est vel fuit ex mandato Frederici imperatoris, nunciis ad hoc directis.

III. Il y a des débris assez considérables d'une autre encyclopédie naturelle dans le ms. 1068 de Libri. Les différents chapitres avaient pour objet Dieu, les cieux, les anges, les éléments, la lumière, la chaleur, les miroirs, les démons, le ciel et le temps, les phénomènes astronomiques, le feu,

l'air, le son, le vent, les nuages, les éclairs, la rosée, le brouillard, la vapeur, l'eau, la terre, les tremblements de terre, les métaux, la pierre propre à bâtir, certaines pierres remarquables, telles que l'aimant, les pierres précieuses, les plantes, les semences, les fruits, les arbres en général, les arbres à fruits, les épices, l'huile, le vin, les oiseaux, les poissons, les quadrupèdes, les petits animaux, les reptiles, les serpents, les vers, les parties du corps, les parties des quadrupèdes en particulier, les parties communes à l'homme et aux quadrupèdes, les facultés de l'âme.

Cette compilation doit avoir été rédigée dans la seconde moitié du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Le traité de Thomas de Cantimpré y est expressément cité : *Ex Libro de natura rerum : Aquila habet dextrum pedem sinistro majorem... Ex Libro de natura rerum : Ferunt et quidam habere canticum præscium cum longe a pullis advenire sentiat adversarios eorum...* Ces deux passages se lisent, au livre V du *De natura rerum,* dans le ms. latin 523A, fol. 66 v°.

Le ms. 1068 de Libri date du commencement du XIVe siècle. Les mutilations qu'il a subies nous empêchent de pouvoir indiquer le titre et les premiers mots de l'ouvrage, qui paraît pouvoir être revendiqué pour la France, à en juger par la façon dont l'auteur parle du cresson : *Cardamus est « creyson ».*

IV. Nous attribuerons, au contraire, à l'Allemagne la compilation qui nous a été conservée dans le ms. 1323 de Libri, copié au commencement du XIVe siècle et provenant de l'église Saint-Matthias de Trèves. Elle débute par les mots : *In creatione hominis, de terra alia terra sumpta est quæ homo est, et omnia elementa ei serviebant quia eum vivere sentiebant...* La division consacrée aux plantes n'a pas moins de 216 chapitres. Les autres divisions sont intitulées : *De quatuor elementis, De arboribus, De lapidibus, De piscibus, De volatilibus, De quadrupedibus, De vermibus venenosis, De metallis.* C'est surtout la présence de beaucoup de mots allemands qui nous décide à en faire honneur à l'Allemagne.

V. On signalera encore, n'en doutons pas, beaucoup d'autres recueils du genre de ceux qui viennent d'être indiqués. Ce qui assura longtemps la vogue de ces compositions, ce fut l'usage qu'en faisaient les prédicateurs. Dans la première moitié du XIVe siècle, un dominicain, Jean de Saint-Géminien, frappé de l'utilité des comparaisons que les sermonnaires pouvaient tirer des phénomènes naturels et des différents êtres ou objets de la création, composa un vaste recueil d'observations dont le caractère est nettement indiqué par le titre de l'ouvrage : *Liber de exemplis et similitudinibus rerum.* Cet ouvrage, dont Hain indique six éditions du XVe siècle, est divisé en dix livres, où il est successivement question des éléments et des corps célestes, des métaux et des pierres, des arbres et des plantes, des poissons et des oiseaux, des animaux terrestres, c'est-à-dire de ceux qui marchent ou rampent sur la terre, des hommes, des songes et des visions, des lois, des produits artificiels, des actions et des mœurs des hommes.

Nous ne prolongerons pas cette énumération. Il suffit d'avoir montré comment, à côté des grandes compilations de Barthélemi l'Anglais et de Thomas de Cantimpré, sont venues se grouper d'autres compilations du même genre, dont les auteurs avaient toujours pour but de faire servir l'observation des phénomènes naturels à l'instruction et à l'édification des fidèles[1]. L'étude de ces compilations se lie intimement à celle des bestiaires et des lapidaires. Nous avons cru qu'il importait surtout d'en déterminer la date, pour qu'on puisse désormais rechercher en toute sécurité dans quelle mesure plusieurs d'entre elles ont servi à la composition d'ouvrages en langue vulgaire.

L. D.

[1] L'une des plus singulières applications des phénomènes naturels à des sujets de piété nous est fourni par un poème français, dont l'auteur s'est attaché à voir dans les propriétés des choses l'image symbolique des qualités de la sainte Vierge. Ce poème, copié au commencement du XIVe siècle, se trouve dans le ms. français 12483 de la Bibliothèque nationale. M. Gaston Raynaud l'a fait connaître en 1885, sous le titre de « Poème moralisé sur les propriétés des choses », dans la *Romania*, t. XIV, p. 442-484.

ANONYME,

AUTEUR D'UN RÉCIT DE VISIONS.

Cet anonyme nous a fait le récit de ses visions en deux petits écrits que contient le n° 2592 de la Bibliothèque nationale. Le premier est intitulé : *Liber visionum quas dedit videre Dominus Jesus servo suo;* le second : *Liber sermonum Domini Jesu Christi, quos locutus est in servo suo.*

Ces visions, comme les visions de sainte Hildegarde, ne sont pas seulement celles d'un homme endormi ; ce sont, non moins souvent, celles d'un homme éveillé, que l'esprit de Dieu vient tout à coup éclairer d'une lumière surnaturelle. On ne peut, du reste, s'y tromper, le narrateur ayant pris le soin de décrire avec l'exactitude la plus minutieuse toutes les circonstances dans lesquelles il fut honoré, soit le jour, soit la nuit, des confidences divines.

Il est regrettable qu'il ait été plus discret en ce qui regarde son nom et le lieu de sa naissance. Son nom sera probablement toujours inconnu. Mais il fournit sur sa famille un certain nombre de renseignements, les uns précis, les autres vagues. Précisément il nous dit qu'il avait un frère plus âgé que lui et une sœur plus jeune. Vaguement il nous informe que sa famille était riche, possédant plusieurs domaines. De plus, il nous raconte qu'il jouissait lui-même, quoique fils puîné, de possessions héréditaires dont il fit l'abandon avant d'entrer en religion. Or cet abandon, où l'a-t-il fait ? Le manuscrit porte *apud Sadonem;* mais dans ce manuscrit, qui est du XVe siècle, plusieurs noms de lieux situés en France sont altérés. Nous lirions volontiers, au lieu de *Sadonem, Salonem.* Notre visionnaire se trouvait, nous dit-il, dans la ville d'Orange et, la quittant, Fol. 56 r° et v°. il était rendu, quelques jours après, chez ses parents, allant

leur abandonner ses biens. D'Orange à Salon le voyage est, en effet, de quelques jours. Notre conjecture est donc que ses parents habitaient Salon.

Fol. 53. Ses visions commencèrent dès son enfance. Voici la première: « Je dormais dans mon lit quand je me suis vu transporté sur le mur du domaine paternel, là d'où l'on aperçoit la porte de la ville. Et voilà que, du milieu de la « ville, par la rue qui mène à la porte susdite, était conduit « un taureau indompté. Et quand il passa devant le seuil « d'une maison où demeurait une veuve craignant Dieu, « tout à coup le taureau devint un homme de la plus haute « taille, dont les vêtements étaient en lambeaux, et une voix « que j'entendis en moi me dit: « C'est l'Antéchrist; » alors, « effrayé, terrifié, je descendis du mur, je montai, courant, « vers la chapelle qui est dans le domaine, et, y ayant pris « un crucifix, je me dirigeai vers la fenêtre septentrionale « qui regarde la porte de la maison. Le géant était là devant « la porte. Mais je lui défendis d'entrer, et il n'entra pas. » Cela nous fait voir que la terreur de l'Antéchrist existait, au moyen âge, même chez les enfants. Peut-être croyait-on devoir leur en parler souvent. C'était certainement les exposer à faire de mauvais rêves.

Lorsqu'il eut franchi l'âge de l'adolescence, notre auteur fut ordonné prêtre. La première année de son ordination, il se rendait à Marseille quand, de très grand matin, ayant dépassé la ville de Roquevaire et venant de dire ses matines, il vit le ciel s'ouvrir et dans le ciel apparaître quelqu'un, sur un trône, la face voilée. A sa droite étaient les apôtres, en robes blanches; à sa gauche, la Vierge Marie, vêtue d'un manteau noir, et la Vierge, ainsi que les apôtres, fléchissant les genoux, croisant les mains, avaient l'attitude de suppliants. Qu'est-cela? se dit le rêveur éveillé. — « C'est, lui répondit l'Esprit-Saint, c'est Jésus courroucé qui « médite d'anéantir à la fois plusieurs nations. Cependant « les prières de la Vierge et des saints sont en train de « l'apaiser. » L'anonyme nous révèle ici la plus constante de ses préoccupations. Il est persuadé que ses contemporains

sont des gens infâmes, qu'ils ont mérité les plus cruels châtiments, et que la justice de Dieu va les foudroyer sans délai, si sa miséricorde ne vient pas ajourner l'exécution de la sentence.

Partout, soit en veillant, soit en dormant, il voit des choses sinistres. Étant à Orange, il est transporté par l'esprit de Dieu dans la ville de Rome. Ayant traversé le Tibre, il entre dans une vieille église. Elle est vide, il n'y a pas un fidèle, et la chaire en est occupée par un fantôme vêtu de blanc, un simulacre immobile dont le sommet est surmonté d'un masque, le masque d'un homme. Il est ensuite conduit au palais de Latran, dont il trouve la basilique pareillement déserte, les sièges de marbre, de porphyre, étant cachés sous un manteau d'épaisse poussière. Cependant quelque chose s'agite devant le sanctuaire. C'est un serpent, un monstrueux serpent, et le Saint-Esprit, qui guide le visionnaire dans son pèlerinage, lui dit : « Ce serpent, c'est « l'Antéchrist. » Ainsi l'Antéchrist, cet hôte unique du palais de Latran, occupe la place du pape. Mais tout à coup, à cette place, le rêveur le voit assailli par un nombre infini de glaives, de lances, d'autres armes de guerre, et tomber, périr misérablement sur le pavé du temple. Comprend-on l'énigme? Elle est expliquée par une série d'autres visions, dont voici quelques-unes. Notre auteur, songeant qu'il se trouve dans la chambre à coucher d'une des maisons paternelles, aperçoit de là, devant une prairie, une foule de gens qui se querellent sur les matières de la foi. Un évêque se présente et veut, en les éclairant, les mettre d'accord. Mais on l'insulte, on le chasse. Le rêveur, l'abordant, lui dit : « Es-tu catholique? — Oui sans doute, répond « celui-ci; il y a mieux, je suis le pape, et c'est pour cela « qu'on m'accable d'outrages. » Et plein de compassion, notre homme s'attache aux pas du pape honni, persécuté. Une autre fois, tandis qu'il récitait, bien éveillé, les prières de complies, il voit se dresser devant lui, sur un mont de pierre, une splendide et gigantesque église, quand un épais brouillard, venu de l'occident, l'envahit, la dérobe à ses

Fol. 53 v°.

Fol. 57 v°.

Fol. 59 v°.

yeux. Il ne la voile pas cependant tout entière, ne pouvant atteindre le sommet de la partie supérieure. La moralité du récit qui va suivre semblera plus claire encore. Le visionnaire, étant à Marseille, venait de célébrer l'office divin dans l'église de Saint-Victor, devant l'autel de la Vierge. Ayant déposé ses vêtements sacerdotaux et quittant l'église, il voit apparaître saint Pierre en robe rouge, les cheveux hérissés, les yeux pleins de colère, et tenant dans sa main gauche ses grandes clefs de fer. Pourquoi dans sa main gauche? C'est, hélas! que son bras droit est noir, desséché, ne vivant plus. « Seigneur Jésus, dit le prêtre consterné, qu'est-cela? » Et l'esprit lui répond : « Cela veut dire que la partie droite « de l'Église est comme morte, *nigra, sicca et quasi arida;* « mais pourtant il reste à l'Église la puissance des clefs. » Tout cela nous montre que, selon notre visionnaire, l'Église est aussi corrompue que le siècle; et même, à vrai dire, la corruption du siècle le touche, l'agite moins que celle de l'Église; mais il est fermement convaincu qu'elle doit échapper à tous les maux qui l'affligent, que sa puissance affaiblie doit encore dominer le monde, et, papiste fervent, passionné, il se prosterne aussi bas qu'il peut devant le pape réel parce qu'il lui représente son pape idéal.

Fol. 55.

La plupart de ses visions sont datées des années 1291 et 1292, et nous le trouvons, au cours de ces années, officiant ou prêchant dans les villes d'Orange, de Tarascon, de Lambesc, de Marseille, d'Avignon, etc. Dans cette dernière ville il est témoin de tumultes dont le souvenir agite son sommeil. Une secte, nommée, dit-il, la secte des « Saorats », y a gravement troublé la paix publique. Aucun des historiens de la Provence n'ayant fait mention de cet événement, nous croyons devoir transcrire ici deux passages de notre texte qui le concernent. Le premier est un simple et trop bref récit : *Factum est autem, cum cœpissem verbum Domini ardentius prædicare, semper inferens de præparatione ad tribulationes futuras, circuiens castra et villas, perveni ad Avenionem civitatem, eadem prædicans ibi; et facta est indiscreta commotio virorum ac mulierum ac periculosa valde, vocataque*

Fol. 56 v°.

est congregatio eorum a vulgo Saoratorum secta. Et factum est tempore illo quo mortuus est dominus N. papa quartus. Ainsi le fait est daté, Nicolas IV étant mort le 4 avril 1292. Dans le second passage l'auteur nous apprend que, peu de temps après, dans la semaine qui précéda l'Ascension, Dieu voulut bien lui révéler que les sectaires d'Avignon seraient prochainement mis en déroute : *Anno eodem, hebdomada ante Ascensionem Domini, apud Avinionem, vidi in spiritu congregatam hominum et mulierum multitudinem magnam, et subito diminuta est usque ad tres, cumque illos crederem interire, subito disparuerunt. Et dixi : « Quid est hoc, Domine Jesu ? » Dixitque spiritus ejus in me : « Secta quæ vulgo Saoratorum dicitur est « ad nihilum redacta. »* Peut-être faut-il lire, au lieu de *Saoratorum*, *Saccatorum*. Les *Saccati*, appelés au Midi « frères Ensaqués », au Nord « frères Sachets », avaient été condamnés, en 1275, au concile de Lyon; mais comme leur secte avait, au dire de Salimbene, pris origine en Provence, il ne serait pas surprenant qu'elle y eût conservé, même en 1292, de nombreux adhérents. Le fanatisme appartient au genre de ces mauvaises semences dont il est bien difficile de purger le sol quand elles l'ont une fois envahi.

Fol. 57.

Salimbene, Chr. ad ann. 1248, p. 111.

D'Avignon, après la mort de Nicolas IV, le visionnaire revient à Orange et commence à former le dessein d'entrer en religion. « Ayant, dit-il, parcouru divers pays, je rentrai « dans la ville d'Orange, et là, peu de jours après, je me « vis en songe au seuil de la chambre à coucher pontificale, « devant lequel se tenaient trois cardinaux très simplement « vêtus, et je leur dis : « Salut, mes pères ! » Après qu'ils « m'eurent rendu mon salut, l'un d'eux, Jacques Colonna, « me fit cette question : « Que veux-tu, mon fils ? Veux-tu « voir le pape ? — Oui, » répondis-je. Il m'introduisit « donc dans la chambre du pape et m'y laissa. Je fléchis les « genoux devant le pape et baisai son pied. Il me dit : « Quelle est ta condition ? » Je répondis : « Je suis, seigneur, « un de vos chapelains. » Et, m'ayant embrassé, il ajouta : « Ce grand Teutonique a béni toi et ta maison. » Et il pleu« rait en me disant cela. Vêtu d'une robe grise, il était,

Fol. 56 v°.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« dans une chambre voûtée, assis sur une chaise de paille « brisée, près de son lit, qui était petit et recouvert par une « draperie de vil prix. Réveillé, je me demandai : « Qu'est-« ce que cela signifie? » Et l'esprit du Seigneur dit en moi : « Ce Teutonique, qui fut de l'ordre des Prêcheurs, ayant « été jadis bien reçu par tes parents, en les bénissant t'a « béni, toi et ta maison. Le reste signifie l'humiliation « future de l'Église. » On connaît tous ces personnages : le pape Célestin avec sa robe grise, sa robe d'ermite, qu'il avait imposée violemment aux moines du Mont-Cassin, et, dans l'espèce de cellule qu'il s'était fait construire au palais de Naples, sa résidence ordinaire, gardé par les trois cardinaux qu'il avait chargés de gouverner en son nom. De ces trois cardinaux nous trouvons ici nommé le principal, Jacques Colonna, d'abord favori de Nicolas IV, puis de Célestin V. Quant au Teutonique, c'est Jean le Teutonique, quatrième général des frères Prêcheurs, mort en 1252.

On suppose sans doute qu'après avoir fait ce rêve, notre anonyme, enclin déjà, nous l'avons dit, à quitter le siècle, va sans tarder s'y décider et prendre l'habit des Prêcheurs, dont un illustre général a béni sa famille. Mais il hésite encore et continue ses voyages, allant à Bagnols, et, la semaine avant l'Ascension, revenant dans les murs d'Avignon. Nous le trouvons ensuite à Lambesc. C'est vers ce temps qu'il prit définitivement le parti de dépouiller tout le
Fol. 57 v°. vieil homme et de se vouer à Dieu. Un jour, tandis qu'il célébrait la messe, un moine parut à ses yeux, le capuchon de sa coule tellement baissé qu'on ne pouvait distinguer son visage, et lui dit : « Viens dans notre ordre, qui doit être par « toi restauré. » Cette vision le troubla beaucoup et même le remplit de tristesse. Persuadé néanmoins que Dieu l'avait fait appeler par un de ses messagers, il obéit, et, quinze jours après, il était admis comme novice dans une maison religieuse.

A quel ordre appartenait cette maison? Il est surprenant qu'il ne le dise pas. Il donne quelquefois lieu de penser qu'il s'agit d'un ordre ancien. Cependant on croit reconnaître

à d'autres indices qu'il se fit admettre chez les franciscains, et l'on sait d'ailleurs qu'il y eut en ce temps-là bon nombre de pieux franciscains dont l'imagination fut singulièrement troublée.

Il fit ensuite un voyage à Paris, vers l'année 1294. Il priait, dit-il, en cette ville, devant l'autel de Saint-Jacques, quand il y fut agité par une de ses visions habituelles. Il se trouvait face à face avec un pape décharné, misérable, ne donnant aucun signe de vie. C'était le pauvre Célestin. Mais quelque temps après il apprit son abdication, sa fuite et l'élection de Boniface, dont il vit en songe le couronnement. Le couronnement de Boniface ayant eu lieu au mois de janvier 1295, le songe est postérieur à cette date. Il n'est pas, remarquons-le, de moins triste augure que les précédents, et le dernier qui nous est ici raconté (nous le croyons de l'année 1296) est également lugubre. Evidemment le moine désolé n'espère pas beaucoup plus de Boniface que de Célestin. Quand donc finiront les tribulations de l'Église? Fol. 57 v°. Fol. 59.

Le second livre, le *Liber sermonum*, nous reporte au mois d'août de l'année 1291. La voix de Dieu s'est fait entendre au visionnaire, lui disant d'aller crier : « Aux armes! aux « armes! » dans la ville d'Orange. L'année suivante, la même voix vient frapper ses oreilles, non plus seulement pour lui donner un ordre, mais pour lui fournir le texte de longs discours qu'il doit aller réciter soit au peuple des prétendus fidèles, *generale,* soit à diverses communautés religieuses, et même à des particuliers, *speciale.* Nous ne devinons pas à qui sont adressés tous ces discours spéciaux, la désignation des personnes étant presque toujours énigmatique. Nous ne savons, par exemple, à qui rapporter ces peu flatteuses qualifications : « l'hydropique » et « l'ours » de l'Église; mais nous ne pouvons ne pas comprendre à qui doivent être transmises les paroles suivantes : « Dis à l'agneau de l'Église : « Tu nourris dans ta simplicité des loups qui dévorent mon « troupeau. Quand je ferai ma visite, je te visiterai, car tu « n'as pas vu, pauvre abusé, que l'on écorchait mes brebis.

« Toi aussi, si tu ne te corriges, je te châtierai. Je te demanderai compte du sang de mes ouailles. Souviens-toi que « tu fus un misérable mendiant et défends-toi de tout ce « qui sent la grandeur... » Il est bien évident que cet agneau de l'Église est le pape Célestin. De même nous voyons bien que le discours suivant concerne l'abbé de Cîteaux : « Dis au père des hommes vêtus de robes blanches : Pourquoi t'es-tu, souillant ta gloire, écarté de la « voie suivie par tes prédécesseurs? Les sciences étrangères « que tu goûtes et recherches troubleront la paix de ton « rustique asile. Retourne à ton innocence, à celle de tes « pères, sinon je viendrai te visiter et je te traiterai durement pour avoir permis à tes fils d'aller vers la femme « d'autrui, *fornicari pateris filios tuos.* » Or voici le fait historique auquel ce discours se rapporte. Jean de Warde, moine cistercien des Dunes, avait obtenu le titre de docteur en l'Université de Paris. Comme c'était le premier moine de sa robe qui s'était montré digne de cet honneur, son succès fut un événement pour l'ordre tout entier, et l'abbé de Clairvaux, Thibaud de Sanci, l'en complimenta dans une lettre que nous avons conservée.

Les discours adressés aux congrégations, aux évêques, aux princes, aux rois en général, sans aucune allusion personnelle, sont les plus véhéments. Quelquefois l'auteur mêle, dit-il, ses propres pensées au texte des remontrances que Dieu lui dicte. Il s'exprime alors en des termes moins mystiques, comme, par exemple, dans ce passage d'un discours aux évêques : « Pourquoi, vous qu'on appelle pasteurs, ne « prenez-vous aucun soin de votre troupeau? Vous n'avez « pas des brebis pour avoir des pâturages, vous avez des « pâturages parce que vous avez des brebis. Pourquoi donc « amassez-vous des pâturages et laissez-vous vos brebis « mourir de faim? Mais vous vous construisez des maisons, « des palais, vous vivez largement, vous entassez l'or et « l'argent... La cour du pasteur Jésus se composait de « Joseph et de Marie; la vôtre est remplie de jeunes gens « bien parés, lascifs, impudiques, qui portent des armes,

« nourrissent des chiens, des oiseaux, volent les pauvres, « entretiennent des courtisanes, se confessent rarement, « sinon jamais, communient à peine, oppriment les justes, « reçoivent des présents, blasphèment le nom de Dieu et « jouent aux dés, dansent, chantent, prennent leurs ébats « aux sons de la musique. Vous qui avez de tels compagnons, « hôtes de tels convives, craignez d'être précipités avec eux « dans le gouffre de l'enfer. Héli fut certainement lui-« même un homme de bien; mais, pour n'avoir pas corrigé « l'insolence de ses fils, il fut justement condamné par Dieu. « Soyez attentifs, mes pères, mes très chers pères, à bien « choisir les gens dont vous avez besoin pour votre service « et le service des pauvres. Que font l'or et l'argent sur vos « tables ? Ceux à qui cet or, cet argent appartiennent meu-« rent sur les places de faim et de froid; devant les portes « de vos palais, les pauvres sont assis dans la boue, et, dans « l'intérieur, devant une cheminée où le feu pétille, vous « regardez les tours que font des histrions. . . Vos chiens « mangent vos restes dans leurs écuelles; personne n'offre « aux pauvres les miettes de vos festins. Vos chevaux sont aux « soins d'un maréchal; pour veiller sur les pauvres du « Christ bien rarement vous nommez un aumônier. Vos « chevaux ont des vêtements, des couvertures où sont brodés « des écussons, de curieux ornements, et les pauvres n'ont « pas même quelques guenilles pour cacher leurs parties « honteuses. . . » Il n'est pas nécessaire de traduire jusqu'au bout ce long sermon : un fragment peut faire juger ce qu'est le reste.

Le *Liber sermonum* doit avoir été composé quelques années après le *Liber visionum*. Il est en effet parlé, vers la fin du *Liber sermonum*, d'un concile que le pape vient de convoquer. Or cela ne semble pouvoir se rapporter qu'au concile dont la convocation fit tant de bruit et causa tant de troubles en l'année 1301. Il n'est donc pas improbable que notre anonyme ait vécu jusque vers l'année 1316.

B. H.

THOMAS D'IRLANDE,

THÉOLOGIEN.

Il n'y a guère d'écrivain dont la vie soit plus obscure que celle de Thomas d'Irlande. Son nom même est discuté. Les manuscrits l'appellent simplement *Thomas Hibernicus;* mais la plupart des bibliographes le disent né dans le comté de Kildare et le surnomment *Palmeranus* ou *Palmerstonius.* Sur quel fondement? Aucun d'eux ne s'explique à cet égard. Le premier qui lui a donné ce surnom l'a confondu peut-être avec un dominicain anglais, Thomas Palmer, qui fut prieur du couvent de Londres dans les premières années du XVe siècle et nous a laissé, comme lui, plusieurs écrits théologiques. C'est Echard qui fait cette conjecture, et nous ne refusons pas d'y souscrire. Les anciens bibliographes sont, en effet, complètement en désaccord sur le temps où Thomas d'Irlande a vécu. Nous allons le montrer. Barthélemi de Pise raconte deux fois, dans ses Conformités, que le couvent d'Aquila, près de Naples, avait jadis un religieux de ce nom qui s'était signalé par un acte de grand courage. Ses chefs le pressant de se faire ordonner prêtre, il s'était mis dans l'impossibilité de leur obéir en se coupant un doigt; ce qui lui fit tant d'honneur qu'on le vénéra comme un saint, à qui l'on attribua plus d'un miracle. Ayant donc recueilli cette légende, Wadding a facilement identifié le Thomas d'Irlande de Barthélemi de Pise et le Thomas Palmerston des anciens bibliographes, qui, dit-il, ayant obtenu, dans l'Université de Paris, les insignes du doctorat, était de là parti pour l'Italie, où il était mort en l'année 1270. Fabricius, on ne sait pourquoi, recule sa mort d'une année; mais tout autre est l'opinion d'Altamura, qui le fait vivre en 1465. On reconnaîtra que

Quétif et Éch., Script. ord. Præd. t. I, p. 745.

Barthol. Pisan. Conform.; lib. I, fruct. 8 et 11, sec. part.

Wadding, Annal. Min. anno 1269, cap. XIII. — Script. Minor., p. 222.

Fabricius, Bibl. med et inf. ætat., t. VI, p. 254.

Quétif et Échard, loco cit.

voilà de bien singulières contradictions. Il n'y en a pas de moindres en ce qui regarde son habit. Il était frère Mineur selon Wadding et presque tous les annalistes du même ordre; et, en effet, plusieurs manuscrits de ses œuvres, manuscrits d'assez bonne date, parmi lesquels nous en pouvons citer un de notre bibliothèque privée, lui donnent ce titre de Mineur. Mais non, répondent Antoine de Sienne, Altamura, ainsi que le plus grand nombre des éditeurs de ses livres, il était frère Prêcheur. Quelques-uns même de ces éditeurs paraissent avoir supposé qu'il n'était ni Mineur, ni Prêcheur, mais ermite: *Vir solitariæ vitæ addictus*. Comme le docte et prudent Échard l'a déjà montré, toutes ces assertions sont autant de fables. Il ne nous reste qu'à confirmer cette démonstration par quelques arguments nouveaux.

Anton. Sen., Bibl. ord. Præd., p. 249.

Thomas Hibernicus, Flor. doct., en tête de l'édition de 1622.

Jordan de Saxe, qui fut presque contemporain de Thomas d'Irlande, ne le place, parlant de lui, dans aucun ordre; le titre qu'il lui donne est simplement celui de *socius in Sorbona*. Il entrait au collège de Sorbonne sous le provisorat de Jean des Vallées, vers l'année 1302. C'est en l'année 1316 qu'il composa le dernier de ses écrits datés. Ajoutons qu'il conserva jusqu'à sa mort des relations avec la maison de Sorbonne même. On lit du moins dans l'obituaire de cette maison, au 28 juillet: *Obiit magister Thomas Hibernicus, quondam socius domus, qui compilavit Manipulum florum et tres parvos tractatus, scilicet De tribus punctis religionis christianæ, De tribus ordinibus angelicæ hierarchiæ et ecclesiasticæ, De tribus sensibus sacræ scripturæ, quos et misit nobis et multos alios libros. Legavit etiam 16 libras pro emendis redditibus.* Les termes de cet obituaire prouvent très clairement que Thomas d'Irlande n'est mort ni Prêcheur ni Mineur : un religieux mendiant, ayant fait vœu de ne rien posséder en propre, n'aurait pu léguer une somme quelconque à d'anciens condisciples. Les Sorbonistes l'ont, du reste, toujours considéré comme une des gloires de leur maison. Lorsqu'ils édifièrent, à la fin du xve siècle, une nouvelle bibliothèque, et résolurent de la décorer de vitraux peints où seraient

Jordan. Saxon., Vitas fratr. lib. II, cap. XIV.

Franklin, La Sorb., p. 224.

Delisle (L.), Cab. des man., t. II, p. 176.

Ibid., p. 200. — Franklin, La Sorb., p. 98.

représentés les plus illustres de leurs anciens hôtes, Thomas d'Irlande fut un de ceux dont ils firent choix. Ils le placèrent entre Henri de Gand et Henri de Hesse.

Nous avons une autre remarque à faire sur la mention de l'obituaire. Les trois petits traités dont Thomas d'Irlande légua les manuscrits à la Sorbonne étaient réunis dans un même volume, où le troisième manque aujourd'hui; c'est le n° 16397 de la Bibliothèque nationale. Or, dans une copie de ce recueil, copie faite pour la librairie de la Sorbonne, et que contient à l'heure présente le n° 15966 de notre fonds latin, on lit, à la fin du premier traité : *Expliciunt regulæ omnium christianorum, sive de tribus punctis christianæ religionis, collectis per magistrum Thomam, studentem quondam in domo de Sorbona, baccalarium in theologia.* Cet *explicit* n'étant pas dans le manuscrit légué, c'est donc une addition faite par le copiste après la mort de l'auteur. Or, si Thomas d'Irlande avait été reçu docteur, comme Bale le suppose, évidemment ce copiste ne l'aurait pas, après sa mort, appelé bachelier. Il n'est pas prouvé, dit Échard, que Thomas ait obtenu les insignes du doctorat; il est prouvé, disons-nous, qu'il ne les a jamais obtenus.

Balæus, Centur. XIV, p. 242.

La date de sa mort est inconnue. Dans le n° 362 de la bibliothèque de Bruges, vers le milieu du volume, on lit : *Explicit liber sextus Decretalium, cum glossa Joannis Monachi, scriptus a magistro Thoma de Ibernia, in civitate Parisiensi. Finitus vigilia Matthæi apostoli, anno 1329.* Assurément il n'est pas impossible que notre maître Thomas ait vécu jusque-là; mais il n'est guère vraisemblable que, depuis longtemps bachelier, auteur d'écrits estimés, il ait été réduit à faire, en 1329, l'humble métier de copiste. Suppose-t-on que peut-être il a copié pour lui-même ce sixième livre des Décrétales et la glose étendue qui l'accompagne? C'est une supposition qu'on pourrait faire s'il avait été canoniste; mais ses ouvrages nous prouvent qu'il ne l'était aucunement. Les renseignements certains que l'on a sur lui s'arrêtent donc en l'année 1316.

Laude, Catal. des manuscrits de Bruges, p. 306.

Nous sommes mieux informés en ce qui touche ses écrits.

Sur ce point encore nous aurons plus d'une fois à contredire les anciens bibliographes; mais nous le ferons avec plus de sûreté.

L'ouvrage le plus considérable qu'on ait sous le nom de Thomas d'Irlande est une compilation ordinairement intitulée *Manipulus florum,* quelquefois *Tabula originalium, Summa auctoritatum, Flores doctorum, Flores Patrum,* qui a joui, durant tout le moyen âge, d'une grande célébrité. C'est un recueil de maximes morales, rangées suivant l'ordre alphabétique, avec l'indication des auteurs et des livres auxquels elles sont empruntées. Parmi ces auteurs, saint Augustin est toujours cité le premier, et, après saint Augustin, on voit placés, au même rang que les autres Pères de l'Église, les philosophes, les historiens profanes, Platon, Aristote, Cicéron, Sénèque, Aulu-Gelle, Végèce, etc. Les emprunts faits aux écrivains latins du moyen âge, Raban Maur, saint Bernard, Hugues et Richard de Saint-Victor, Alain de Lille, Pierre de Blois, etc., sont aussi très nombreux. Mais, nous en prévenons, quand il s'agit de ces auteurs plus modernes, les indications du compilateur sont moins dignes de confiance. Ayant beaucoup de lecture, mais peu de critique, il a plus d'une fois reproduit les titres inexacts et les fausses attributions des manuscrits où il a puisé.

L'utilité d'un tel recueil en explique le succès. Il était surtout précieux pour les prédicateurs, leur offrant un moyen facile de passer pour de grands savants. Aussi a-t il été souvent imprimé. Il le fut, pour la première fois, à Plaisance, en 1483, in-fol La seconde édition est de Venise, in-4°, chez Jean Rossi, sans date; Fabricius la rapporte à l'année 1492. Le même bibliographe indique, en outre, parmi les éditions postérieures, une seconde de Venise, 1550; une de Paris, 1556; deux de Lyon, 1555, 1567. Mais cette nomenclature n'est pas complète; il y manque les éditions d'Anvers, 1568, 1576, 1580; de Cologne, 1579; de Genève, 1622; de Paris, 1664; de Lyon, 1678. Nous croyons même qu'il y en a eu d'autres.

Hain, Repert. bibl., tome III, n° 8542.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Mais, n'omettons pas d'en faire la remarque, toutes ces éditions ne sont pas de simples reproductions de l'œuvre originale. Celle de l'année 1622 doit être particulièrement signalée comme offrant un très grand nombre d'extraits qui manquent dans les manuscrits anciens. C'est l'éditeur qui lui-même a grossi le bouquet; il l'a, dit-il, enrichi de plusieurs milliers de fleurs: *multis sententiarum chiliadibus locupletior.* Ce n'est certes pas trop dire. On ne s'en plaint pas, mais on s'étonne de trouver le nom de Thomas d'Irlande en tête d'un recueil où sont cités des auteurs du XVe et du XVIe siècle, comme, par exemple, le canoniste Albert Krantz, mort en l'année 1517.

P. 636.

Il est incontestable que Thomas d'Irlande doit à ce livre presque toute sa célébrité. Il paraît pourtant ne pas l'avoir fait seul; il est même possible qu'il n'en ait fait que la moindre partie. A la fin d'un manuscrit aujourd'hui conservé dans le n° 129 du collège Merton, à Oxford, on lit cette note du copiste: *Explicit Manipulus florum, compilatus a magistro Thoma de Hibernia, quondam socio Sorbonico; et incepit frater Joannes Galensis, ordinis fratrum Minorum, doctor in theologia, istam tabulam, et magister Thomas finivit.* Ainsi le Mineur Jean de Galles serait le premier et principal auteur du *Manipulus florum.* Thomas d'Irlande n'aurait fait que l'achever. C'est là ce qu'attestent encore d'autres manuscrits cités par Sbaraglia. Conrad Gesner ayant signalé le fait, les annalistes et les bibliographes franciscains ne pouvaient manquer de recueillir cette information et de revendiquer pour leur confrère, Jean de Galles, un ouvrage dont la renommée s'était si longtemps maintenue. L'assertion de Luc Wadding est ferme et précise: *Morte præventus,* dit-il en parlant de Jean de Galles, *non finivit; absolvit postea Thomas de Hibernia.* On sait quand fut achevé le *Manipulus florum;* plusieurs manuscrits, notamment les nos 16533 de la Bibliothèque nationale, 1785 de Troyes et 171 de Bruges, nous apprennent que Thomas y mit la dernière main en l'année 1306, le vendredi après la passion des apôtres Pierre et Paul. Or, Jean de Galles étant mort

Sbaralea, Suppl., p. 430.

Gesner (C.), Biblioth. universal., p. 460.

Delisle (L.), Cab. des man., t. II, p. 176. — Laude, Catal. des man. de Bruges, p. 163.

vers l'année 1303, il n'y a pas de contradiction entre les deux dates. Jean de Galles meurt en 1303, laissant l'ouvrage imparfait; un théologien de sa nation universitaire, sans doute son ami, Thomas d'Irlande, l'achève en 1306. Cela n'est aucunement invraisemblable. Échard, il est vrai, le conteste; mais, contre son habitude, il ne donne, à l'appui de sa contestation aucune raison vraiment plausible. C'est là ce qui a déjà été dit et ce que nous répétons ici.

Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 179.

Ibid., p. 188-189.

Quelle qu'ait été, d'ailleurs, la part de Thomas d'Irlande dans la confection de ce *Manipulus*, une simple compilation ne peut faire justement apprécier le mérite d'un auteur. Mais l'obituaire de la maison de Sorbonne mentionne, sous le nom de Thomas, trois autres ouvrages dont nous allons maintenant rendre un compte moins sommaire. Le premier, que ce catalogue intitule *De tribus punctis religionis christianæ*, se rencontre, dans quelques manuscrits ou dans quelques catalogues, sous ces titres différents : *De regulis omnium christianorum, Expositio articulorum fidei christianæ*. C'est le titre donné par l'obituaire qu'il faut préférer. Les n°s 347 de Saint-Omer, 146 de Metz et 616 de Vienne nous offrent ce traité sans aucun nom d'auteur; mais le nom de Thomas se lit dans les n°s 15966 et 16397 de la Bibliothèque nationale, qui l'un et l'autre proviennent de la Sorbonne. Ajoutons qu'il a été imprimé sous le même nom. Fabricius n'était pas, en effet, bien renseigné lorsqu'il le supposait inédit; il en existe une édition in-4°, faite à Lubeck, en 1496, par Étienne Arndes. Ce n'est pas un ouvrage considérable; il n'occupe que vingt colonnes dans notre n° 15966. On y trouve néanmoins un exposé complet des devoirs du chrétien. Le premier est de croire fermement aux articles de la foi, qui sont au nombre de quatorze. Le second est d'observer fidèlement les dix préceptes du Décalogue, que l'auteur prend soin d'expliquer et de commenter. Ainsi, après avoir recommandé le respect des parents, il expose en détail tout ce que le chrétien doit aux ministres de sa religion, et insiste particulièrement sur le payement régulier de la dîme. Le troisième point est de ne commettre aucun

Fabricius, Bibl. med. et inf. ætat., t. VI, p. 257.

Hain, Repert. bibl., tome III, n° 8544.

des sept péchés mortels. Toutes les formes de la luxure et de l'avarice sont ici décrites. C'est être avare que de prêter avec intérêt; que de vendre à terme en ajoutant quelque chose au prix de la marchandise, en raison du délai ré-
N° 15966, fol. 3. clamé par le débiteur : *Si bladum vel quamcumque aliam rem carius ad terminum propter expectationem vendiderit;* que d'imposer des amendes excessives aux gens de sa dépendance; que de ne pas payer sa dîme fidèlement. Cette affaire de la dîme est, comme on le voit, un des grands soucis de l'auteur. La perception de cet impôt sur le revenu était si difficile ! On commettait habituellement, pour n'en verser qu'une part, tant de fraudes ! Le traité finit par un épilogue assez étendu sur les pouvoirs et les devoirs des prêtres. L'auteur s'y montre un papiste très résolu. Qu'on ne lui parle pas de l'égalité des évêques; il ne saurait l'admettre.
Ibid., folio 5, col. 2. Le pape tient sur la terre la place du Christ; les évêques, archevêques et cardinaux tiennent celle des apôtres. Voilà la constitution de l'Église. Elle est monarchique, qu'on l'entende bien, et non pas anarchique. On lit enfin à la dernière colonne : *Hi sunt tres puncti religionis christianæ collecti per magistrum Thomam Ibernicum anno Domini 1316; quos si quis vellet extendere, posset inde tres lineas sive superficies constituere, quia punctus fluens facit lineam et linea fluens facit superficiem, secundum Philosophum. Sed collector uti voluit consilio cujusdam dicentis :*

Horatius, De arte poet. v. 335.

Quidquid præcipies esto brevis, ut cito dicta
Percipiant animi dociles teneantque fideles.

Ainsi nous apprenons de l'auteur lui-même et son nom et la date de son écrit. Ces renseignements méritent donc une entière confiance.

L'ouvrage que l'obituaire de la Sorbonne intitule *De tribus sensibus sacræ scripturæ* se trouve aussi dans les nᵒˢ 15966 et 16397 de la Bibliothèque nationale, où il commence par : *Sapientia ædificavit sibi domum. . . Sicut dicit beatus Augustinus.* Le sujet n'offrant pas matière à de longs

développements, l'auteur s'en est quelquefois écarté pour faire des digressions. Il y en a une fort longue, mais sans intérêt, sur les vertus mystiques du nombre sept; il y en a deux autres, plus curieuses, relatives à l'Université de Paris, qui, bâtie sur les sept colonnes du *trivium* et du *quadrivium*, a pour fondement la faculté des arts, pour murailles principales la faculté de droit et la faculté de médecine, pour toit la faculté de théologie, qui termine, couronne l'œuvre entière. Un fragment de la deuxième digression doit être littéralement cité. « *Sapientia Dei Patris ædificavit* N° 15966, f. 7 v°.
« *sibi domum*. . . Cette maison est l'école de Paris. La ville « d'Athènes, qui fut premièrement la mère des études, « était divisée en trois parties principales, celles de Mer- « cure, de Mars et du Soleil, car les habitants avaient pour « coutume de désigner les quartiers par les noms des dieux « qu'ils adoraient. La portion de la ville habitée par les mar- « chands et le peuple était sous le vocable de Mercure, « appelé le dieu des marchands. . . ; celle où résidaient les « princes, les nobles, sous le vocable de Mars, le dieu des « combats; celle où demeuraient les professeurs de philo- « sophie avec leurs écoliers, sous le vocable du Soleil, qui « est le dieu de la sagesse; car, de même que le Soleil sur- « passe toutes les planètes, ainsi la sagesse l'emporte sur « tous les arts, toutes les vertus. Le bienheureux Denys, le « plus grand philosophe d'Athènes, ayant vu une éclipse « surnaturelle le jour de la passion du Christ, se convertit. « Cette éclipse était contre nature puisque la lune était « pleine et qu'une éclipse de soleil ne peut avoir lieu que « si cet astre fait la rencontre de la lune. . . Quand donc le « bienheureux Denys eut été converti par l'apôtre Paul, il « vint dans le royaume de France, y transportant avec lui « les deux fleurs de la Grèce, la philosophie et l'art mili- « taire, y ajoutant lui-même une troisième fleur, la foi « chrétienne. Cette triple fleur est représentée par le lis que « le roi de France porte sur ses armes et qui se compose de « trois branches. Celle de droite désigne la philosophie, la « sagesse; celle de gauche, la gloire militaire; celle du

« milieu, la foi . . . Ce qu'attestent les vers qui se lisent, en « France, sur la tombe du bienheureux Denys :

> Flos duplex Achaiæ, sophos et militiæ,
> Sequens Dionysium servit regno Franciæ;
> Fides summa specie florem facit tertium;
> Trini floris folium effigiat lilium,
> Signum regis Franciæ.

« Le bienheureux Denys vint ensuite à Paris pour faire de « cette ville la mère des études, à l'instar d'Athènes. La ville « de Paris est, comme Athènes, divisée en trois parties : l'une, « celle des marchands, des artisans et du populaire, qu'on « appelle la Grande Ville, *Magna villa ;* l'autre, celle des nobles « hommes, où est la cour du roi et l'église cathédrale, qu'on « appelle la Cité; la troisième, celle des étudiants et des « collèges, qu'on appelle l'Université. Les études furent « d'abord transférées de la Grèce à Rome, ensuite de Rome « à Paris, au temps de Charlemagne, vers l'an 800, et l'école « de Paris eut quatre fondateurs, à savoir Raban, Claude, « Alcuin, maître du roi Charles, et Jean surnommé Scot, « né toutefois en Irlande, l'Irlande étant la grande Écosse, « lequel Jean fut un des quatre commentateurs des livres « du bienheureux Denys, car ces livres ont été quatre fois « commentés, par Jean Scot, Jean Sarrazin, Maxime et « Hugues de Saint-Victor. » On nous dispense de séparer le faux du vrai dans cet amalgame de traditions discordantes; mais, si grande qu'y soit la part de l'erreur, il peut être utile de signaler tous les textes qui nous sont parvenus sur les origines de l'Université de Paris. Aucun de ces textes n'est tout à fait conforme aux autres.

Le dernier des trois petits traités légués par Thomas d'Irlande à la maison de Sorbonne est mal intitulé dans l'obituaire: *De tribus ordinibus angelicæ hierarchiæ et ecclesiasticæ.* En effet, ce titre indique d'abord qu'il s'agit de trois ordres, et il n'en mentionne ensuite que deux. Le vrai titre est *De tribus hierarchiis;* et la première hiérarchie, appelée supercéleste par l'auteur, est la Trinité; la seconde, simple-

ment céleste, la nature angélique; la troisième, subtercéleste, l'Église. Sur les deux premières hiérarchies l'auteur est très bref; mais il donne plus d'explications sur la troisième. Dans quelle intention Thomas a-t-il fait ce petit livre? Il n'a pas besoin de le déclarer expressément: tout ce qu'il avance, tout ce qu'il démontre a pour objet d'établir qu'au-dessus du ciel, dans le ciel, sous le ciel, le gouvernement nécessaire est le gouvernement monarchique. Il va sans dire que, sous le ciel, le pape est, suivant lui, le seul vrai monarque. Nous trouvons encore cet écrit dans les nos 15966 et 16397 de la Bibliothèque nationale. Un autre exemplaire est dans le no 68 du collège Merton, à Oxford.

Aucun bibliographe ne mentionne sous le nom de Thomas une série de questions sur les Sentences que contient le no 15853 de la Bibliothèque nationale, provenant aussi de la Sorbonne. Ces questions doivent-elles être attribuées à Thomas d'Irlande? Il est vrai qu'on lit son nom, *Thomas Hibernicus*, au dernier feuillet du volume; mais ce simple nom, que rien n'accompagne, indique-t-il l'auteur? Ajoutons que l'inscription de ce nom est postérieure au legs du sorboniste Jean Gorre, qui donna le volume à ses confrères en l'année 1360. On peut donc avoir des doutes sur la véracité de l'attribution. Ces doutes exprimés, disons que les questions discutées sont au nombre de vingt-six: dix-sept sur le premier livre des Sentences, sept sur le deuxième, une sur le troisième et une sur le quatrième. L'auteur est plutôt un théologien qu'un philosophe, et, comme théologien, il a ce trait de ressemblance avec les compilateurs du *Manipulus florum,* qu'il ne reconnaît aucune autorité supérieure à celle de saint Augustin. Les maîtres qu'il cite ensuite le plus souvent sont Aristote, Averroès, saint Anselme, Henri de Gand et même Duns Scot. Parmi les modernes, c'est Henri de Gand qu'il paraît avoir préféré; cependant il le contredit quelquefois, notamment sur un point important, la théorie de la volonté. Henri ayant considéré la volonté comme passive, on le lui reproche; il faut, dit-on, la définir une puissance active, ou bien admettre

Delisle (L.), Cab. des man., tome II, p. 159.

que tout, dans ce monde, advient par nécessité (*Sentent.*, lib. I, quæst. IX, art. 1). Ajoutons que l'ensemble de cet ouvrage considérable en recommande l'auteur. Sa méthode démonstrative étant celle de son temps, on est en droit de la trouver d'une subtilité fastidieuse. Mais ici le fond est moins banal que la forme, et il est facile de reconnaître, sous le logicien prolixe, un théologien qui, sans être téméraire, pense assez librement.

Oudin, Comment., tome III, col. 612. — Wadding, Script. Min., p. 222. — Sbaralea, Supplement., p. 696.

Bale, Échard et Fabricius ne parlent pas d'un livre cité par Oudin, Wadding et Sbaraglia, et plusieurs fois publié sous ce titre : *Flores sacrorum Bibliorum, sive loci communes omnium materiarum veteris et novi Testamenti, per Thomam Hibernicum, ordinis Prædicatorum.* On en désigne des éditions de 1556 et de 1662. Nous en avons sous les yeux une de Lyon, 1679, in-12. Cet autre recueil de *Flores* est pareillement alphabétique; mais il a cela de particulier que tous les extraits qui s'y trouvent sont tirés des livres saints; il n'y a rien ni des Pères ni des philosophes. C'est donc un complément du *Manipulus*. Nous croyons néanmoins que les éditeurs l'ont attribué sans raison à Thomas d'Irlande. Aucun manuscrit ne l'offre, en effet, sous son nom. L'attribution est conjecturale, sinon frauduleuse. Tant de fraudes semblables ont été commises!

Simler (J.), Biblioth., p. 796.

Voici d'autres attributions qui nous sont également suspectes. Simler paraît être le premier des bibliographes qui ait mentionné sous le nom de Thomas d'Irlande les trois traités dont les titres suivent : *De illusionibus dæmonum, De tentationibus diaboli, De remediis vitiorum.* Où Simler a-t-il vu ces traités? C'est ce qu'il ne dit pas, et vainement Echard les a recherchés. Nous avons renouvelé sans plus de fruit la même enquête.

B. H

FRANÇOIS CARACCIOLI,

CHANCELIER DE L'ÉGLISE DE PARIS.

Mort en 1316.

Pierre de Saint-Omer, succédant à Berthault de Saint-Denys comme chancelier de l'église de Paris, paraît avoir occupé cette charge jusqu'en 1304. Après 1304 le chancelier de Paris est Simon de Guiberville. Le nom du chancelier Simon de Guiberville précède, comme il convient, celui des maîtres en théologie dans cette pièce curieuse, dont nous avons déjà parlé, la supplique au roi, postérieure à l'année 1304, pour maître Raoul de Vémars. Un de ses frères, comme lui chanoine de Paris, Étienne de Guiberville, était mort le 1er mars 1301. Simon figure pour la dernière fois dans les actes, avec le titre de chancelier de Paris, le 21 avril 1308. En cette année même, le mardi après la fête de Saint-Nicolas d'hiver, il fut élu doyen de l'église de Paris, et mourut, tenant cette charge, le 19 juillet 1320. L'historien de l'église de Paris, Gérard Dubois, ne nous apprend pas à qui fut donnée la chancellerie vacante par la retraite de Simon de Guiberville en l'année 1308; mais un acte publié par d'Argentré, et reproduit dans le précédent tome de cette Histoire, mentionne, sous la date de l'année 1311, un chancelier nouveau, François de Naples.

Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 319.

Dubois, Historia eccl. Paris., t. II, col. 573.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 430.

Guérard, Cart. de N.-D., tome III, p. 351; tome IV, p. 24.

Ibid., tome III, p. 113.

Gall. chr. nova, t. VII, col. 208.

Argentré (D'), Collect. jud., t. I, part. I, p. 247. — Histoire litt. de la France, t. XXIX, p. 44.

Le jeudi après la Nativité de la Vierge, en l'année 1311, le 9 septembre, François de Naples écrit qu'ayant examiné certains ouvrages de Raimond Lulle, il n'y a rien trouvé de contraire à la saine doctrine. Quelque temps après, Alphonse, roi d'Aragon, autorise la lecture des mêmes ouvrages, justifiés, dit-il, par la censure du chancelier François de Naples. Le même chancelier, suivant Du Boulay, conféra la licence à Landolphe Caraccioli, franciscain,

Bulæus, Histor. Univ. Paris., t. IV, p. 955. — Bolland., Acta Sanct., 30 junii, p. 655.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sous le pontificat de Jean XXII, et plus tard à Jean de Naples, de l'ordre des Prêcheurs. Mais en quelle année ce Jean de Naples fut-il inscrit au nombre des licenciés? Deux manuscrits différents de Bernard Gui, l'un et l'autre cités par Échard, indiquent le mois de novembre de l'année 1315 ou le même mois de l'année 1316. Il faut lire sans doute 1315, car on voit en 1316 un autre chancelier, Thomas de Bailli, qu'Hémeré fait mourir en 1328. D'où il suit encore que Du Boulay s'est trompé lorsqu'il suppose qu'une lettre de Jean XXII, adressée le 14 juillet 1318 au chancelier de Paris au sujet de la licence de Pierre Auriol, a été reçue par François de Naples. C'est à Thomas de Bailli que le pape eut affaire en cette occasion.

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 567.

Jourdain (Ch.), Index chronolog., p. 91.

Bulæus, op. cit., t. IV, p. 177.

Voici maintenant la conjecture d'Hémeré sur le nom de famille de ce François de Naples : « C'est peut-être, dit-il, « celui qu'on appelle François Caraccioli », *forte is qui Carasoli appellatus est.* Pour Du Boulay cela n'est pas douteux : il ne le nomme jamais autrement, et il a raison. Les Caraccioli étaient depuis longtemps une des plus illustres familles de Naples; on les croit originaires de la Grèce, et l'on date du xe siècle leur émigration dans l'État napolitain. Or on trouve précisément notre chancelier dans la notice généalogique de cette maison. Il y appartient à la deuxième branche, celle des comtes de Pisciotta. Jacques-Guillaume Imhof lui donne pour père le comte Ligorio, pour frères les comtes Gautier et Bérard.

Hemeræus, De academia Paris., p. 130.

Imhof, Historia Ital. et Hisp. geneal., p. 261, 291.

Le même historien nous apprend que François Caraccioli ne fut pas seulement chancelier de l'église de Paris, mais qu'il fut encore chanoine de Rouen. Il est probable qu'il n'exerça pas cette dernière fonction et se contenta d'en recueillir les fruits. Un assez grand nombre de clercs italiens possédaient alors, en France, de ces opulents bénéfices, obtenus à la sollicitation des papes, qui ne leur imposaient aucun devoir. Quoi qu'il en soit, le nécrologe de l'église de Rouen confirme, en ce qui regarde François Caraccioli, l'assertion du généalogiste Jacques Imhof. Il est, en effet, deux fois nommé dans ce nécrologe; il l'est au 8 mars, en

Rec. des hist. de la Fr., t. XXIII, p. 360, 363.

même temps que d'autres chanoines, et l'est ensuite au 9 juin, avec cette désignation particulière : *Vir magnæ scientiæ Franciscus Carazoli, doctor in theologia.*

Enfin voici d'autres renseignements qui nous sont fournis sur François Caraccioli par François de Pietri, l'historien de son illustre famille; il fut encore, dit-il, conseiller du roi de Naples ainsi qu'ambassadeur particulier de la reine à la cour de Rome, et, pour payer ses services, le roi lui fit don d'une riche abbaye qu'avait auparavant possédée Landolfe, cardinal de Saint-Ange.

Pietri (Fr. de), Cronol. della fam. Caracciola, p. 18.

Ce Landolfe étant mort à Avignon le 29 octobre 1312, d'après son épitaphe, on doit déjà supposer que François Caraccioli fut pourvu de l'abbaye vacante au temps où il était chancelier de Paris. Il aurait alors exercé dans sa patrie les fonctions de conseiller et d'ambassadeur avant de venir en France, et l'on ne connaîtrait rien de sa vie après l'année 1316. Cette supposition est confirmée par un témoignage précis et authentique. Hémeré nous apprend, en effet, que l'église de Paris célébrait l'anniversaire du chancelier François le deuxième jour avant les calendes de juillet, et, dans une nomenclature des dignitaires de cette église qui est conservée aux Archives nationales, nous lisons qu'il mourut le 31 mai 1316. Enfin dans un des plus récents obituaires de l'église de Paris, qui nous est offert par le numéro 15439 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, nous lisons, sous la date du 31 mai : *Item obiit Franciscus Carasolus, Neapolitanus, cancellarius et concanonicus noster, qui, anno 1316, legavit nobis ad opus anniversarii 90 libras Parisienses.* Il mourut donc étant chancelier de Paris, sans revoir son pays.

Ciacconius, Vitæ pontificum Romanor., t. I, col. 801.

LL 189, fol 24 v°.

Il nous reste à parler de ses écrits. Ils ne sont pas nombreux, et le plus considérable de ceux qui portent son nom n'est peut-être pas de lui. Dans le volume inscrit sous le numéro 3568 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, se trouvent, au folio 146, des instructions sur la pénitence dont voici le titre : *Incipit Summa pœnitentiæ, edita a magistro Francisco, quondam cancellario Parisiensi.* Le manu-

scrit paraissant être du XIVᵉ siècle, nous avons recherché si, durant ce siècle ou le précédent, plusieurs chanceliers de Paris avaient porté le nom de François. Du Boulay n'en faisant connaître qu'un seul, et ce nom de François n'étant pas d'ailleurs commun en ce temps-là, surtout en France, c'est bien, on n'en peut douter, notre François de Naples, *vir magnæ scientiæ,* selon le nécrologe de Rouen, que désigne le titre de la Somme recueillie dans le numéro 3568 de la Bibliothèque nationale. L'auteur dit l'avoir rédigée *ad honorem Sancti Nicolai ac fratrum utilitatem.* Cela paraît devoir s'entendre d'une église, d'une chapelle dédiée à saint Nicolas, où il y avait des frères, c'est-à-dire des réguliers. Ce n'est donc pas Saint-Nicolas-des-Champs; ce n'est pas davantage Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui étaient de simples paroisses; mais c'est peut-être Saint-Nicolas-du-Louvre, qui dépendait de l'évêché de Paris et où vivaient fraternellement quinze pauvres écoliers. Nous n'insistons pas, toutefois, sur cette conjecture. L'ouvrage fut écrit quelque temps avant le concile de Vienne, c'est-à-dire avant l'année 1311, puisqu'on
N° 3568, f. 149 v°. y parle des templiers comme d'un ordre encore existant.

Quant à la manière d'écrire de l'auteur, elle a plus d'aisance que ne le fait prévoir la brièveté de l'ouvrage. Ce canoniste lettré recherche les jeux de mots et ne recule pas même devant les facéties. Ainsi, dans son chapitre des abus, *De abusionibus,* ayant à déclarer ce qui, dans le cloître, est le plus contraire aux lois de la discipline, il dit que c'est, par exemple, un jeune homme désœuvré, un vieillard têtu, un moine bavard et querelleur. Quand il parle ensuite des abus du siècle, le ton de sa plaisanterie est encore plus libre. Voici quelques-unes des antithèses qu'il a réunies dans le dernier chapitre de son livre, sous le titre de *Verba Christi*: « Tu es homme et ta tête est couronnée de fleurs, et moi, qui « suis Dieu, je porte une couronne d'épines. Tu as des gants « blancs à tes mains, et des clous sont fixés dans les miennes. « Tu danses avec des vêtements blancs, et moi, sous cette « robe blanche, j'endurais pour toi les moqueries d'Hérode. « Tes pieds s'agitent pour la danse, et mes pieds étaient au

« supplice. Tu danses et dans les ébats de ta joie tu étends « tes bras en manière de croix; et moi, couvert d'opprobres, « j'ai eu mes bras étendus sur une croix véritable. . . Et « cependant reviens vers moi, et je te recevrai. »

Mais cet ouvrage est-il bien du chancelier François de Naples? Comme nous l'avons dit, il est à son nom dans le numéro 3568 de nos manuscrits latins; mais nous lisons dans ce volume soit la première édition, soit l'abrégé d'un traité plus considérable, que nous offrent, sans nom ou sous d'autres noms que celui du chancelier François, de très nombreux manuscrits, notamment les n°s 14528 et 14883 de la Bibliothèque nationale, 184 et 799 du Mont-Cassin, 3238, 3596, 4586, 4782 et 9666 de la Bibliothèque royale de Munich, 1355, 1703 et 4012 de la Bibliothèque impériale de Vienne, 381 de la bibliothèque d'Angers, 67 du collège Lincoln, à Oxford, et un volume de la bibliothèque de Saint-Marc qui nous est signalé par M. Valentinelli. Tous les manuscrits que nous venons de désigner, y compris notre numéro 3568, commencent par la même dédicace aux « frères » de Saint-Nicolas, et les premiers mots de cette dédicace sont : *Quoniam circa confessiones animarum pericula sunt et difficultates.* La différence entre les deux textes n'est pas très notable dans les premiers chapitres; mais il n'y a presque pas de ressemblance entre les derniers. Voici maintenant les informations que nous fournissent les manuscrits sur l'auteur du texte le plus considérable.

Il est sans aucun nom dans les n°s 3596 de Munich, 184 et 799 du Mont-Cassin. Les n°s 1355 et 4012 de Vienne l'attribuent à Raimond de Peñafort; mais c'est une fausse attribution. On possède un abrégé de la grande Somme de Raimond, fait par lui-même ou par quelque autre; mais cet abrégé, dont il y a des copies nombreuses, commence toujours par *Quoniam inter crimina ecclesiastica simoniaca hæresis primum obtinet locum,* et n'a, d'ailleurs, aucun rapport avec le traité contenu dans les numéros 1355 et 4012 de Vienne.

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 109.

Parmi les auteurs supposés du même traité, nous avons à désigner, après Raimond de Peñafort, le cardinal Bérenger de Frédol; on le rencontre, en effet, sous le nom de cet illustre canoniste dans les nos 14523 de Paris et 1703 de Vienne. Mais c'est une attribution qu'il faut également rejeter. Il est bien vrai que tous les anciens bibliographes désignent sous le nom de Bérenger une Somme semblable, qu'ils intitulent pareillement *Summa pœnitentialis* ou *Summa de foro pœnitentiali;* mais nous avons ailleurs cette Somme du cardinal Bérenger, commençant par *In primis debet interrogare sacerdos pœnitentem utrum sciat Pater noster,* et nous constatons que ce petit livre diffère en tout point de celui qui se trouve dans les nos 14523 de Paris et 1703 de Vienne. Enfin, dans les nos 14883 de la Bibliothèque nationale, 3238, 4586, 4782 et 9666 de la Bibliothèque royale de Munich, 381 d'Angers et 67 du collège Lincoln, ainsi que dans le volume de Saint-Marc décrit par M. Valentinelli, le plus étendu de nos deux traités porte le nom d'un certain Paul, tantôt appelé maître, tantôt prédicateur, prêtre ou religieux de Saint-Nicolas, qualifications tirées de la dédicace. Or quel est ce frère ou ce maître Paul? Nous ne savons. Malgré le nombre des manuscrits où son nom se rencontre, il n'est mentionné ni par Fabricius ni par les autres bibliographes. Fabricius cite, il est vrai, sur les indications de Gennadius et d'Honoré d'Autun, un certain évêque Paul comme auteur d'un traité sur la pénitence, qui contenait de sages et douces maximes. Mais, quel que soit ce traité, ce Paul connu de Gennadius a dû vivre dans le IVe ou le Ve siècle et ne peut être par conséquent le Paul que nous cherchons. Faut-il donc supposer qu'il s'agit encore ici d'un nom altéré par un copiste et reproduit par d'autres copistes en cet état d'altération? Assurément on peut faire cette conjecture; mais on peut conjecturer aussi que Paul est le véritable auteur de l'écrit souvent copié sous son nom, écrit plus tard abrégé par le chancelier François, ou bien encore que le chancelier François a rédigé d'abord un manuel sommaire, que Paul a, plus tard,

Fabricius, Bibl. med. et inf. ætat., t. V, p. 215.

amplifié. Cependant, si le traité le plus long et le plus court sont de deux auteurs différents, on ne s'explique guère comment la même dédicace aux religieux ou confrères de Saint-Nicolas se lit en tête des deux traités. Ces explications données, nous ne concluons pas. La question sera peut-être un jour facilement résolue à l'aide de manuscrits que nous n'avons pas rencontrés.

Une édition du texte le plus ample a été récemment donnée par les religieux du Mont-Cassin, dans le tome IV du catalogue de leur bibliothèque (*Florileg.*, p. 191). Elle est intitulée : *Rationes pœnitentiæ compositæ a fratribus Prædicatorum.* Ce titre peu clair n'aidera personne à deviner l'auteur.

Il nous reste à faire connaître une lettre intéressante de François Caraccioli, qui nous a été conservée dans un des volumes légués par Jacques de Padoue à la maison de Sorbonne. Ce volume, qui porte aujourd'hui le numéro 15669 du fonds latin à la Bibliothèque nationale, est un recueil de pièces très diverses. Au *verso* du folio 24 est copiée la lettre dont il s'agit. Elle est à l'adresse de Robert d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile. François Caraccioli, qui réside à Paris, supplie le roi de laisser revenir en France un de ses chapelains, frère Pierre de Narni. C'est, dit-il, un très savant homme, et l'Université de Paris, qui l'a formé, qui l'a pourvu du titre de docteur, désire le voir occuper une de ses chaires. Nous connaissons d'ailleurs ce Pierre de Narni, qui appartenait à l'ordre des ermites suivant la règle de Saint-Augustin. Philippe Elssius nous apprend qu'il jouissait du plus grand crédit à la cour de Naples en l'année 1321. La date de la lettre écrite en sa faveur paraît être l'année 1309; Robert y est, en effet, appelé *rex novus;* ce qui fait supposer que François Caraccioli fut, comme chancelier, le successeur immédiat de Simon de Guiberville. Il fallait avoir l'autorité d'un chancelier pour offrir une chaire.

Elssius, Encom. August., p. 568.

B. H.

GEOFFROI D'ABLIS,

FRÈRE PRÊCHEUR.

Mort le 10 septembre 1316.

On a quelques doutes sur le lieu natal de ce GEOFFROI, que des pièces diverses appellent en latin *Geoffridus de Albusiis, de Ablusiis, de Abluviis* et *de Abluseriis*. Cependant Ambroise d'Altamura, cité par Jean Liron, n'hésite pas à dire qu'il était du pays chartrain. Cette assertion admise, son nom serait en latin *Gaufridus de Ablusiis*, en français Geoffroi d'Ablis. Ainsi l'appellent, en effet, son collègue, son ami Bernard Gui et les plus dignes de confiance parmi les historiens de son ordre, Quétif et Échard. Il paraît certain qu'il fit ses premières études dans la ville de Chartres, au couvent des frères Prêcheurs. On ajoute qu'il prit ses engagements religieux dans le même couvent, puis étudia la théologie et fut reçu docteur en cette faculté. C'est là, du moins, ce que rapporte Nicolas Lefebvre dans son histoire du couvent de Chartres; mais Échard fait remarquer, en le citant, que Bernard Gui n'a pas compté Geoffroi d'Ablis parmi les docteurs de son ordre. Il est donc probable qu'il ne fut pas un de ces gradués; ce qui ne l'empêcha pas, dit Échard, d'enseigner la théologie à ses jeunes confrères. On ne pouvait pas, en effet, imposer la condition du doctorat à tous les lecteurs, à tous les sous-lecteurs des écoles conventuelles, et généralement ils n'étaient pas même bacheliers. Quoi qu'il en soit, on nous laisse ignorer en quelles chaires, en quels lieux, Geoffroi remplit cet office de maître en théologie; nous le voyons pour la première fois, au commencement de l'année 1303, arrivant à Carcassonne avec le titre d'inquisiteur général.

Liron, Biblioth. chart., p. 123.

Not. et extr. des man., t. XXVIII, 2e part., p. 397. — Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 532.

Thurot, Organ. de l'ens., p. 118.

C'était un emploi très difficile, et même très périlleux, qu'avait précédemment occupé Nicolas d'Abbeville. Exas-

pérés par les violences de ce fanatique, les gens de Carcassonne l'avaient, dit-on, chassé de leurs murs; mais cet éclat de vengeance n'avait aucunement calmé les esprits, les cachots bien gardés de l'inquisition ne s'étant pas ouverts pour rendre leurs victimes. Tout le pays était donc resté en proie à la plus vive agitation, et, dans les villes presque insurgées, consuls et manants menaçaient de mort quiconque portait l'habit abhorré de Saint-Dominique. Geoffroi d'Ablis n'arrivait pas avec le dessein de ménager l'ennemi. C'est ce qu'il s'empressa de faire connaître, en écrivant deux lettres très véhémentes, l'une à l'official de Carcassonne, l'autre aux archiprêtres et recteurs de Carcassonne, de Toulouse et d'Albi, pour leur enjoindre de surveiller sans relâche tous les fauteurs de l'hérésie.

Vaissète, Hist. du Lang., t. IV, p. 155.

Mss. de la bibl. nat.; collect. Doat, t. XXXII, fol. 143.

A la tête des gens que Geoffroi pouvait ainsi désigner sans trop les calomnier étaient les deux réformateurs du Languedoc, agissant comme délégués de la justice royale, l'archidiacre Richard Leneveu et le vidame d'Amiens, Jean de Picquigni. Derrière eux s'agitait la grande foule, chaque jour de plus en plus excitée par les prédications de ce religieux Mineur dont on a récemment raconté la touchante histoire, Bernard Délicieux. D'abord aux prises avec Bernard, Geoffroi lui tient tête et obtient sur lui quelques avantages. Mais, le vidame ayant osé forcer les cachots souterrains du saint-office et transférer les prisonniers dans les tours de la ville, l'autorité de l'inquisiteur général a été gravement compromise par cette intervention insolite de la puissance civile. C'est donc à Geoffroi de se venger; ce qu'il fait en excommuniant Jean de Picquigni (septembre 1303).

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 539.

Hauréau (B.), Bern. Délicieux et l'inq. Albigeoise.

On rapporte que, vers ce temps, Geoffroi s'entremit dans une très grosse affaire, la réconciliation du roi Philippe le Bel avec la cour de Rome. Étant ami de Pierre de Belleperche, il se concerta, dit-on, avec lui, écrivit au pape Benoît XI, fit écrire à ce pape par le roi lui-même, et donna le conseil, qui fut suivi, d'envoyer une ambassade en Italie. Sur quelles pièces a-t-on fait ce récit? On a négligé de nous l'apprendre. Echard aurait voulu prouver sur ces pièces, à l'honneur de

IMPRIMERIE NATIONALE.

son ordre, qu'en effet Geoffroi d'Ablis avait joué ce rôle important; mais, les ayant recherchées, il ne les a pas trouvées. Toute la part de vérité que contient le récit que nous venons de rapporter consiste peut-être en ce qu'il y avait eu d'anciennes relations entre Pierre et Geoffroi, Pierre étant chanoine de Chartres.

Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 360.

En l'année 1304, le vidame d'Amiens, qui n'a pas manqué d'appeler au pape, se rend à Pérouse, où se trouvait la cour pontificale, pour soutenir son appel. Dans la même ville arrivent après lui l'évêque d'Albi, l'inquisiteur de Carcassonne et celui de Toulouse, venant justifier la sentence rendue contre le rebelle. Le procès allait commencer, quand le pape Benoît mourut subitement, le 7 juillet. Ce pape ayant autrefois porté l'habit de Saint-Dominique, Geoffroi fut prié de rechercher et d'attester combien de malades et de possédés avaient été guéris à la vue de son corps exposé. Il remit à la cour, le 19 juillet, le procès-verbal de son enquête. On y lisait la relation de quinze miracles. Les historiens des Mineurs parlent eux-mêmes de ces miracles. Cela prouve que personne n'a voulu n'y pas croire, si ce n'est dans le parti des Colonne, le pape Benoît étant généralement regretté.

Vaissète, Hist. du Lang., tome V, p. 121.

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 533.

Deux mois après, le 29 septembre, meurt le vidame d'Amiens. Ainsi le procès est, sinon terminé, du moins indéfiniment ajourné. C'est pourquoi Geoffroi quitte Pérouse et rentre à Carcassonne, où l'état des esprits ne s'était pas, en son absence, notablement amélioré. Il recommence donc ses poursuites interrompues, et chaque jour augmente le nombre des « emmurés ». Mais bientôt après, Clément V ayant prescrit de faire l'essai de la clémence, deux cardinaux, Pierre de la Chapelle et Bérenger de Frédol, vinrent par son ordre dans le pays. Nous les trouvons le 15 avril 1306 à Carcassonne, donnant audience aux accusateurs ainsi qu'aux défenseurs de l'inquisition. Geoffroi d'Ablis est présent et l'affaire s'instruit. Les cardinaux continuant leur enquête dans les cachots de Carcassonne et d'Albi, Geoffroi les accompagne et voit mettre en liberté bon nombre de ses

Collection Doat, t. XXXIV, fol. 52.

prisonniers. Il était encore avec eux le 11 mai, les ayant suivis jusque dans le diocèse de Toulouse; mais il les quittait le 15 de ce mois, dans la ville même de Toulouse, et chargeait trois procureurs de le représenter. Les circonstances l'obligèrent, quand il fut de retour à Carcassonne, de prendre quelque repos. Cependant il n'eut pas longtemps à subir cette dure contrainte. Bientôt, en effet, mécontent des Albigeois, le roi permit qu'ils fussent de nouveau persécutés. Geoffroi reparaît en scène, le 23 juillet 1308, dans la ville de Poitiers. Les cardinaux l'ont assigné dans cette ville, pour l'entendre justifier, s'il le peut, la sentence par lui rendue contre le vidame d'Amiens. Malgré ses explications, la sentence est annulée. Dans la même année, soit avant, soit après son voyage à Poitiers, Geoffroi d'Ablis envoyait deux commissaires dans la ville de Castres, avec la charge d'y faire une enquête. Nous le trouvons ensuite à Toulouse, du 22 octobre 1308 au 6 août 1309, dirigeant un grand nombre d'interrogatoires. Il est encore dans la même ville, durant le mois d'avril 1311, siégeant aux côtés de son confrère Bernard Gui. Devant eux comparaît toute une foule de vulgaires accusés, des pauvres gens, qu'ils traitent, pour les moindres délits, avec une rigueur extrême. Vers la fin de cette année 1311, le 28 novembre, Geoffroi d'Ablis est à Pamiers dans le couvent de son ordre, où nous le voyons témoin d'un accord au sujet d'une dîme. Géraud de Blomac l'ayant accompagné dans ce voyage, il est probable qu'il s'était rendu dans la ville de Pamiers pour quelque affaire d'hérésie. Nous le retrouvons enfin à Toulouse, au mois d'avril 1312 et le 7 mars 1316, toujours occupé de nouvelles poursuites. Comme il n'est plus ensuite parlé de lui, Échard suppose que, chassé de Carcassonne par quelque émeute, il alla mourir dans la ville de Lyon. C'est une conjecture qu'il fonde sur une sentence de l'inquisition de l'année 1319, portant que les gens d'Albi feront ériger à Lyon, dans le couvent des Prêcheurs, une tombe de pierre en l'honneur de Geoffroi d'Ablis, leur victime, mort dans la plus grande pauvreté. Il ne nous est pas prouvé

Ibid., fol. 66.

Ibid., fol. 69.

Ibid, fol. 114-122.

Molinier (Ch.), l'Inquisition dans le Midi, p. 127.

Limborch, Hist. inquisit., part. II, p. 38, 92.

Molinier (Ch.), loc. cit.

Limborch, opere cit., part. II, p. 94, 98, 183.

Quétif et Échard, op. cit., tome I, p. 533. — Coll. Doat, t. XXXIV, fol. 176.

qu'une émeute l'ait exilé de Carcassonne; mais nous avons des informations précises sur la date et le lieu de sa mort. Il mourut en effet à Lyon, le 10 septembre 1316, se trouvant alors en cette ville avec son collègue Bernard Gui. Cela nous est attesté par une lettre de Bernard au prieur des frères Prêcheurs de Carcassonne. Annonçant la mort de Geoffroi et ne pouvant lui-même se rendre à son poste d'inquisiteur, il charge le prieur de le suppléer. Cette lettre a été publiée par notre confrère M. Léopold Delisle, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Toulouse.

Not. et extr. des man., t. XXVII, 2ᵉ partie, p. 397.

Le seul ouvrage qu'on attribue à Geoffroi d'Ablis est un bref commentaire sur les quatre livres des Sentences, autrefois conservé dans la ville de Chartres, au couvent des Jacobins. Mais on ne le retrouve pas au nombre des volumes provenant du même fonds qu'a reçus la bibliothèque publique de cette ville. On a donc lieu de croire qu'il est perdu. Cette perte n'est peut-être pas très regrettable. Ce que l'on a conservé de Geoffroi d'Ablis a certainement plus d'intérêt; nous voulons parler de ses mandements, de ses lettres qui se rapportent aux affaires de l'inquisition.

La plus ancienne de ces pièces est le monitoire à l'adresse de l'official de Carcassonne dont nous avons parlé ci-dessus. Il en existe une copie à la Bibliothèque nationale, t. XXXII du fonds Doat, fol. 143. A la suite, fol. 147 *verso,* est la lettre aux archiprêtres et aux recteurs des églises de Carcassonne, de Toulouse et d'Albi, que nous avons également mentionnée. Ces deux pièces, qui ne sont pas datées, doivent être de l'année 1302. A la date du 10 août 1303, déclaration de Geoffroi d'Ablis portant que les consuls et les habitants de Carcassonne n'ont pas été réellement excommuniés comme hérétiques, bien que plusieurs d'entre eux eussent mérité de l'être. Cette déclaration a été imprimée par M. Mahul dans son ouvrage intitulé Cartulaire de Carcassonne, t. V, p. 655. M. Mahul l'a tirée du tome XXXIV de Doat, fol. 21. Dans le même tome, fol. 38, lettre de Geoffroi, du 21 juillet 1305, par laquelle il donne un recteur à l'église de Saint-Pierre d'Avit, au diocèse d'Albi; il

avait reçu de l'évêque d'Albi, Bernard de Castanet, son grand ami, la permission de disposer de cette cure. Même tome, fol. 83, lettre de Geoffroi envoyant deux commissaires, Jean Faugoux et Géraud de Blomac, à la recherche des hérétiques réfugiés dans les cavernes; cette lettre est du 29 septembre 1305. Vers ce temps Geoffroi fit un voyage à Lyon, et dans cette ville, le 10 novembre, il donna une autre commission en vue des mêmes poursuites; la pièce est au même tome de Doat, fol. 85. Le 15 mai 1306, à Toulouse, il dicte l'acte, dont nous avons parlé, par lequel il institue trois procureurs; au même tome de Doat, fol. 69. Enfin, le 20 de ce mois, de retour à Carcassonne, Geoffroi déclare avoir lu, dans les registres de l'inquisition de l'année 1251, que Bernard Fabri, de Pesencs, aïeul de Guillaume, viguier d'Albi, s'était lui-même reconnu coupable d'hérésie; cette lettre est au fol. 104 du même tome de Doat. M. Mahul en a publié les parties les plus importantes dans son Cartulaire de Carcassonne, t. V, p. 659.

Un des registres de l'inquisition, conservé dans le numéro 4269 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, est appelé, par M. Ch. Molinier, Registre de Geoffroi d'Ablis. Le vrai titre de ce précieux volume est : *Acta inquisitionis Carcassonensis ann. 1308 et 1309;* mais, ainsi que l'a justement remarqué M. Molinier, tous les actes qu'il contient sont des interrogatoires faits sous la présidence de Geoffroi d'Ablis. Molinier (Ch.), ouvr. cité, p. 111.

B. H.

GILLES DE ROME,

RELIGIEUX AUGUSTIN, THÉOLOGIEN.

SA VIE.

GILLES COLONNE (*Ægidius Columna* ou *Egidio Colonna*), de l'illustre famille de ce nom, quoique ce point, selon Gan- Mort le 22 décembre 1316.

Ossinger, Bibl. August., p. 237-251. — Gandolfus, Diss. hist., p. 20-36. — Curtius (Corn.), Vir. ill. ord. S. Aug. elogia, p. 61-81. — Rocca (Ang.), Vita Ægid. — Thomas de Herrera, Alph. Aug., t. I, p. 7.

dolfo, ait été contesté par quelques écrivains qu'il ne nomme pas, était natif de Rome; d'où il prit son surnom de *Romanus* ou de *de Roma*, par lequel il est généralement désigné. Il semblerait donc, et par son origine et par le lieu de sa naissance, devoir être étranger à l'histoire littéraire de notre pays, si de longues études et un enseignement presque continuel dans l'Université de Paris, les fonctions de précepteur du fils de Philippe le Hardi, la réorganisation et pour ainsi dire la fondation d'un grand établissement religieux dans cette capitale, enfin l'occupation d'un des sièges épiscopaux les plus éminents du royaume, ne l'eussent rendu véritablement un des nôtres et en quelque sorte naturalisé Français. C'est ce que prouvera le récit succinct des événements de sa vie.

Gandolfus, op. cit., p. 26.

Curtius (Corn.), op. cit., p. 61.

Ciacconius (Alph.). Vit. pont. Rom., t. II, fol. 334.

Guill. de Nang., Chr. anno 1295.

Gilles de Rome naquit, dit-on, en l'année 1247. Il passa son enfance dans les habitudes de la haute société, et reçut l'éducation distinguée qui convenait à sa naissance. Dès ses premières années il se fit remarquer par sa sagacité, la justesse de son esprit, l'étendue et la solidité de sa mémoire. Mais, dédaignant les séductions du monde et les vanités du siècle, encore à la fleur de l'adolescence, il se dévoua au service de Dieu, et s'engagea parmi les ermites de l'ordre de Saint-Augustin, dans le monastère de Sainte-Marie-du-Peuple (*del popolo*). Sous l'habit de religieux, il sut allier de la manière la plus admirable la modestie et la pureté des mœurs avec la gravité et l'humilité. Il ne se distingua pas moins par la supériorité de son esprit; et, lorsque son année d'épreuves fut terminée, le général de l'ordre, Clément d'Osimo, le jugeant suffisamment instruit dans les lettres, l'envoya immédiatement à Paris pour y perfectionner ses études sous les maîtres si renommés de cette métropole de toutes les sciences. Quelques auteurs, et entre autres Torelli, prétendent qu'il était contraire aux coutumes de l'ordre d'envoyer les jeunes religieux hors de leur province pour faire leur cours de philosophie, et que par conséquent Gilles de Rome dut étudier la logique et la métaphysique soit à Rome, soit dans quelque autre ville d'Italie. Il

Ossinger, opere cit., p. 237.

Torelli, Secol. Agost., tome V, p. 344.

est possible qu'il ait pris en effet quelques notions de ces sciences dans sa ville natale; quoi qu'il en soit, il quitta de bonne heure l'Italie, puisque, arrivé à Paris, il s'attacha à Thomas d'Aquin, le plus célèbre docteur de ce temps, et fut son auditeur le plus assidu pendant treize ans, si l'on en croit Guillaume de Tocco. Or saint Thomas d'Aquin est mort en 1274. En supposant donc que Gilles de Rome soit resté son disciple jusqu'à son dernier jour, il a dû venir à Paris au plus tard en 1261, lorqu'il avait à peine atteint sa quinzième année. Mais ici se présente une autre difficulté. On a vu dans cette Histoire qu'en cette même année 1261 Thomas d'Aquin quitta pour longtemps Paris, puisqu'il n'y revint qu'en 1269; qu'en 1270 il était déjà de retour en Italie, et qu'il y mourut sans avoir revu la France. Il faut donc admettre, ou qu'il y a exagération dans l'assertion de Guillaume de Tocco, ou que, si Gilles de Rome est resté pendant treize ans disciple assidu de saint Thomas, il l'a suivi dans ses diverses pérégrinations, et qu'il a réellement, comme le prétendent certains écrivains, perfectionné ses études, soit en philosophie, soit en théologie, à Rome et dans plusieurs autres villes.

Bolland., Acta Sanct., t. I mart., p. 672.

Hist. litt. de la France, t. XIX, p. 241, 242.

Cave (Guill.), Script. eccl., t. II, p. 339.

De quelque manière que les choses se soient passées, que Gilles de Rome soit resté ou non à Paris de 1261 à 1274, il est certain qu'il étudia, avec Augustin Trionfo d'Ancône, sous Thomas d'Aquin, dans l'Université de Paris, et qu'il s'attacha entièrement à la personne et à la doctrine de son maître. Aussi cet homme si doux devenait-il un ennemi pour celui qui se déclarait l'adversaire de saint Thomas. Guillaume de la Mare en fit l'épreuve. Ce franciscain, professeur à Oxford, ayant, dans son livre intitulé : *Correctorium sive Reprehensorium operum fratris Thomæ,* attaqué un certain nombre d'assertions du docteur Angélique, Gilles de Rome s'empressa de le réfuter et de joindre ses efforts à ceux de l'ordre de Saint-Dominique pour défendre leur maître commun.

Curtius (Corn.), p. 62. — Miræus (Aub.), Script. eccl. auct., p. 75.

Oudin (Cas.), Comm. de Script. Ecclesiæ, t. III, col. 638. — Torelli, p. 346.

Ce dévouement n'allait pas néanmoins jusqu'à l'abdication de tout jugement personnel; mais, toujours modeste

Rocca Angeloj, Vita Egid., p. 2.

et reconnaissant, si le disciple croyait devoir en certains points s'écarter des opinions de son maître, il s'excusait sur la faiblesse de son esprit, qui ne saisissait pas, disait-il, la force de certains arguments, et, sans en nommer l'auteur, il ne le désignait que par la qualification de grand homme. De même, s'il fallait écrire ou parler contre des assertions qui lui semblaient fausses, il le faisait dans le style le plus mesuré et du ton de voix le plus paisible. Par cette modération il se concilia la faveur générale, et l'on ne savait qu'admirer le plus, de sa modestie ou de sa science profonde.

Il avait en effet conservé dans les écoles de Paris ces qualités de l'esprit qui avaient caractérisé son enfance. Désigné à son tour par ses supérieurs pour lire les Sentences, il s'acquitta de cette fonction et des autres devoirs imposés aux bacheliers en théologie de telle sorte que bientôt après il monta dans la chaire magistrale avec grand honneur. Nous ne pouvons dire, même approximativement, en quelle année il fut reçu docteur. On verra seulement, par le récit qui va suivre, que ce fut avant 1281. Il est étonnant, et en même temps regrettable, que ni les annalistes de l'ordre des augustins, ni les biographes de leurs hommes célèbres, ne nous aient marqué la date précise d'une circonstance qui devait faire époque dans l'histoire de l'ordre comme dans la vie d'un de ses membres les plus éminents, puisque Gilles de Rome fut le premier parmi les religieux augustins qui obtint le grade de docteur dans l'Université de Paris, après qu'une bulle d'Alexandre IV, du 12 mai 1257, eut permis de le conférer aux religieux mendiants; et, comme saint Thomas et saint Bonaventure, il justifia bien la décision du souverain pontife.

Gilles acquit une telle autorité qu'il fit reconnaître par l'Université de Paris le droit, pour les religieux de son ordre, d'expliquer les Sentences sans avoir accompli le stage réglementaire. Le fait est attesté par une lettre du cardinal Jean, évêque de Porto, en date du 30 juin 1310, dont le texte ne nous est point parvenu, mais qui est ainsi analysée

par l'auteur d'un inventaire des titres du grand couvent des frères ermites de Saint-Augustin à Paris :

Jean, évesque de Porte et de Sainte-Ruffine, le 30 juin 1310, à la réquisition de frère Gilles de Rome, archevesque de Bourges, escrit d'Avignon à l'Université de Paris qu'estant bachelier il avoit ouy dire aux maistres de Paris, lorsqu'ils tratoient, qu'il falloit avoir demeuré un certain temps dans Paris pour lire les Sentences, que le dit archevesque de Bourges respondit que c'estoit une chose indigne que les religieux augustins qui avoyent enseigné en d'autres couvents, après avoir demeuré quatre ou cinq ans dans Paris, revenant à Paris, feussent obligés d'y demeurer autant que les séculiers, mais qu'il falloit compter le temps qu'ils avoyent demeuré aux autres couvents; à quoy tous les maistres consentirent. Archives nat. S 3640, fol. 3 vº.

A côté de cette lettre on conservait jadis aux archives des Grands-Augustins une lettre de Gilles de Rome lui-même, qui déclarait, le 17 mars 1309 (n. st.), que, lui « estant ré- Ibid.
« gent dans ce couvent de Paris, fust conclud, dans l'assem-
« blée tenue par l'Université dans Saint-Mathurin, que les
« bacheliers de notre ordre ne demeureroient pas si long
« temps dans Paris que les autres, parce que, après avoir
« esté receus dans la faculté, ils alloient enseigner en
« d'autres couvents. »

La connaissance approfondie de la philosophie aristotélique et la solidité de sa doctrine méritèrent à Gilles de Rome le surnom de Docteur très solide, *Doctor fundatissimus*. Jourdain de Saxe le qualifie de docteur solennel, mais sans lui appliquer cette épithète comme un surnom : *Hic doctor solemnis et famosus inter omnes magistros sui temporis*. . . Il est appelé le prince des théologiens et le bienheureux docteur par Jacques de Bergame, la Proue et la Poupe des théologiens par Séripand, cardinal, de l'ordre de Saint-Augustin. « Ce qui était le plus admirable en lui, dit un de ses bio-
« graphes, c'était moins sa fécondité à produire sans cesse de
« nouveaux ouvrages que la pénétration et la justesse de son
« esprit, jointes à la ténacité de sa mémoire, qui, dans un si
« grand nombre d'écrits et de discours, l'empêcha de jamais
« se contredire; de sorte qu'il n'avança pas, comme la plupart

Sixtus Senensis, lib. IV, p. 194. — Pamph. (Jos.), Chron. ord. fr. erem., fol. 42.

Jordan. Saxon., Vitas fratr., p. 170.

Labbe, Nova biblioth. man., t. II, p. 121. — Possevin, Appar., t. II, p. 11. — Gratianus (Th.), Anast. August., p. 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« des maîtres, tantôt une chose, tantôt une autre, mais qu'il « reproduisit toujours les mêmes assertions. » Le même écrivain ajoute que, « dans la solution des questions, il posait « des principes irréfragables, et joignait à la recherche la « plus exacte des choses et des faits une diction originale si « vive, si énergique, si claire, que, de tous les docteurs en « théologie, seul il semble avoir porté la lumière dans les « mystères de la sagesse humaine et divine. »

Ces éloges donnés à Gilles de Rome par un écrivain qui lui est postérieur d'un siècle et demi ressemblent plus, il est vrai, à un panégyrique qu'à l'énoncé d'un jugement impartial; mais ils prouvent que sa renommée lui avait survécu, et avait de plus en plus grandi dans l'opinion publique, surtout parmi les religieux ses confrères. La plupart des biographes des siècles suivants, même ceux qui furent étrangers à son ordre, ont répété ces formules de louange, presque dans les mêmes termes, comme exprimant dès lors un fait incontestable. Mais quelques-uns y ont joint certaines modifications qui, tempérant l'exagération des éloges, donnent plus d'autorité à leur jugement, et dont nous pouvons nous-mêmes apprécier la justesse, puisque les écrits de Gilles de Rome sont entre nos mains.

Possevin, Apparat., t. II, p. 11, 12. — Curtius (Corn.), p. 63, 64.

Ainsi Angelo Rocca, de l'ordre de Saint-Augustin, évêque de Tagaste, qui écrivait dans la seconde moitié du XVIe siècle, après avoir rappelé le discours de Gilles de Rome au roi Philippe le Bel, qui est, selon lui, très brillant, rempli de pensées, de science et d'expressions harmonieuses, *luculentissimam, sententiis, doctrina et verborum suavitate refertissimam,* dit que, dans ses traités spéculatifs, Gilles de Rome est moins élégant. Il avait pensé sans doute que la philosophie doit se contenter d'être simple, comme disait Cicéron, et que, conformément au précepte du poète,

Rocca (Angelo), Vita Ægid.

Cicéron, De finib., l. III, c. I, II.

Ornari res ipsa negat, contenta doceri.

On peut dire aussi, avec Bzovius, que tel était surtout l'usage de l'école. « D'ailleurs, ajoute Angelo Rocca, le phi-

Bzovius, Annal. eccl., anno 1316, col. 282, 283.

« losophe, non plus que le théologien, ne pourrait expliquer « à fond les choses dont il parle, s'il recherchait avec trop « de soin l'élégance du style et même, dans notre siècle où « nous connaissons à peine le latin, un style orné et s'éloi- « gnant du langage ordinaire serait intelligible pour peu de « personnes, surtout lorsque les matières sont par elles- « mêmes difficiles à comprendre. »

C'est là, en effet, le principal mérite des ouvrages de Gilles de Rome. Son style est simple et naturel, correct autant qu'on peut l'espérer d'un écrivain du XIIIe siècle, et clair par-dessus tout : *In Ægidio tersum et exactum dicendi genus,* dit Possevin, en le comparant à celui de saint Thomas, d'Albert le Grand et de Duns Scot. Gilles de Rome sacrifie tout, même la précision, à la clarté; et, dans la crainte où il paraît être de rester obscur ou de ne pas donner à ses preuves tout le développement dont elles sont susceptibles, trop souvent sa diction devient lente et diffuse. Mais ces défauts, sensibles à la lecture, devaient frapper bien moins les auditeurs, lorsqu'ils entendaient leur maître en chaire expliquer toutes les difficultés d'Aristote, toutes les obscurités de l'Écriture sainte.

Averti par l'éclat de sa renommée, le roi de France Philippe III l'appela auprès de son fils Philippe le Bel, dont il le chargea de diriger l'éducation; et c'est pour l'instruction du jeune prince que Gilles de Rome composa son traité *De regimine principum.* Ce livre, qui renferme les principes de la plus saine politique et de la plus pure morale, fut dédié par l'auteur à son royal élève, qui fit toujours grand cas de son maître, mais qui, dans la pratique, ne profita pas toujours de ses excellents conseils.

Torelli, Secol. Agost., tom. V, p. 345. — Curtius (Corn.), p. 63. — Gandolf., p. 81.

Lorsque ce prince, devenu roi, rentra dans Paris après avoir été sacré à Reims (janvier 1286), l'Université, qui devait le haranguer, suivant la coutume, choisit, dit-on, Gilles de Rome pour son organe, conformément peut-être au désir du nouveau roi. Le discours prononcé en cette occasion nous aurait été conservé par l'historien Paul Émile de Vérone. Mais cela n'est pas une assertion digne de confiance,

Curtius (Corn.), p. 65.

Paul. Emil., lib. VIII, init. — Bzovius, Annal., anno 1285, n° 9; t. XIII, col. 957.

— Ossinger, pages 238-241. — Du Haillan, Hist. de France, livre XII, p. 635.

les discours insérés par Paul Émile de Vérone dans son histoire étant tous de son invention.

Gilles de Rome, devenu un des premiers docteurs en théologie de l'Université de Paris, se regardait avant tout comme un religieux de Saint-Augustin, et il fut constamment dévoué aux intérêts de son ordre. Mais, de même que, disciple de saint Thomas, il ne se croyait pas obligé d'adopter aveuglément et de défendre toutes les assertions de son maître, de même, religieux augustin, il ne pensait pas que les prétentions des ordres mendiants dussent prévaloir sur les droits des évêques et le bien général de l'Église catholique. Aussi dans l'assemblée de Paris, de décembre 1281, que nous avons déjà plusieurs fois mentionnée dans cette Histoire[1], il se prononça positivement pour les évêques, et établit par une argumentation en forme que leur parti était de beaucoup le plus raisonnable: *Determinatum fuit ab eodem quod episcopi essent in parte longius saniori.* Godefroi de Fontaines, qui nous a laissé le récit de ce synode, dit que Gilles de Rome passait alors pour le plus habile théologien de toute la ville, *qui modo melior de tota villa in omnibus reputatur.* Il conserva toute sa vie cet esprit de justice. En 1295, il réclama contre une bulle de Boniface VIII qui confirmait aux religieux mendiants leurs privilèges, et un de ses derniers ouvrages, postérieur à l'abolition de l'ordre des templiers, son traité *Contra exemptos*, a pour objet de défendre la même doctrine.

Hist. litt. de la France, tome XX, p. 148; tome XXI, p. 23, 554, 555. — Bulæus, Hist. Univ. Paris., t. III, p. 467.

Malgré la supériorité de sa science et de sa sagesse, il avait émis, soit de vive voix, soit par écrit, dans ses commentaires sur la Physique et la Métaphysique d'Aristote, quelques assertions qui avaient choqué le corps des docteurs et qui avaient été condamnées par l'évêque de Paris, Étienne Tempier. Gilles de Rome avait essayé de justifier ses propositions. Appelé à Rome pour cette affaire, il offrit au pape

Raynaldi, Ann. eccl., anno 1285, n° 76. — Ciacconius, tom. II, col. 334. — Bulæus, Hist. Univ., t. III, p. 472. — Argentré (D'), Collect. jud. de nov. error., t. I, p. 235, 236.

[1] Dans les passages cités des t. XX et XXI de cette Histoire, cette assemblée est rapportée aux années 1283 et 1284. Il nous semble maintenant prouvé qu'elle est du mois de décembre 1281. Les jours du mois et de la semaine ne peuvent convenir qu'à cette année. C'est aussi l'opinion de Fleuri, de Crevier et de l'*Art de vérifier les dates*, Chronologie des conciles.

Honorius IV de les rétracter et de se soumettre aux décisions du siège apostolique. En conséquence, par une lettre du 1er juin 1285, ce pape enjoignit à l'évêque de Paris, Ranulfe de Humblières, successeur d'Étienne Tempier, de convoquer le chancelier de l'église de Paris, Nicolas de Nonancourt, et tous les maîtres de la faculté de théologie, régents et non régents, résidant à Paris, afin que, d'après leur avis et en leur présence, frère Gilles révoquât le plus solennellement possible les erreurs qui lui étaient imputées, et particulièrement celles dont Étienne Tempier avait demandé la rétractation. Gilles de Rome se soumit humblement à cette décision, et, s'étant rendu à Paris, il fit, devant une assemblée nombreuse de docteurs en théologie, le désaveu complet des propositions condamnées.

Pothast, Reg. pont. n° 22239.

Comme le fait ne nous est connu que par la lettre même du pape Honorius IV, nous ne savons pas quelles étaient ces propositions réputées si condamnables. A en juger par le titre, inexact d'ailleurs sous quelques rapports, d'un manuscrit du collège Penbroke, à Cambridge, *Tractatus Ægidii de pluralitate personarum, cum articulis damnatis anno 1223,* on pourrait croire que le traité d'où elles étaient extraites roulait sur la pluralité des personnes de la Trinité, et que les articles dont il est question ensuite dans le manuscrit sont ceux qui commencent par celui-ci : *Quod Deus non est trinus et unus,* et qui furent condamnés en 1277 par Étienne Tempier. Quant à la date de 1223, elle est évidemment fausse, comme elle l'est dans plusieurs éditions imprimées qui portent 1226. Ces prétendues erreurs n'étaient peut-être, selon quelques modernes, que l'apologie de certains articles de saint Thomas condamnés un peu légèrement par Étienne Tempier, et qui, quarante ans plus tard, auraient pu être défendus avec l'approbation de toute la faculté de théologie.

Catal. libr. mss. Angl. et Hib., p. 159, n° 2072.

Argentré (D'), Collect. jud., t. I, p. 236. — Crevier, Histoire de l'Univ., t. I, p. 114.

Quoi qu'il en soit, cet événement, où Gilles de Rome donna une preuve éclatante de sa modestie et de son humilité chrétienne, ne diminua en rien sa réputation soit dans le sein de l'Université, soit parmi ses confrères en religion, car ce fut peu de temps après qu'il fut, dit-on, choisi pour

haranguer le roi au nom de l'Université de Paris; et l'année suivante, en 1287, dans le chapitre général de l'ordre de Saint-Augustin, tenu à Florence par Clément d'Osimo, fut promulgué ce décret unique, le plus glorieux sans contredit qu'un ordre religieux ait jamais porté en l'honneur d'un de ses membres : « Comme la doctrine de notre vénérable « maître *Ægidius* éclaire tout l'univers, nous décidons et « mandons, pour être inviolablement observé, que les opi- « nions, les propositions, les sentences écrites et à écrire de « notre susdit maître soient reçues par tous les professeurs « et étudiants de notre ordre; qu'ils y donnent leur assenti- « ment, et qu'ils soient, avec tout le zèle dont ils seront « capables, les ardents défenseurs de sa doctrine, afin que, « illuminés eux-mêmes par ses écrits, ils puissent à leur tour « illuminer les autres. »

Curtius, op. cit., p. 64. — Torelli, Sec. Agost., t. V, p. 345. — Gandolfus, p. 21.

Déjà même auparavant, l'ordre auquel il appartenait lui avait donné diverses preuves de sa considération, en l'investissant de plusieurs dignités. En 1281, dans un chapitre général tenu à Padoue, il avait été nommé définiteur de sa province, lorsqu'il n'était encore que bachelier dans l'Université de Paris. En 1284, il fut élu provincial de la province de Rouen. En 1290, le chapitre général tenu à Ratisbonne rendit, entre autres décrets, les deux suivants en faveur de Gilles de Rome : par le premier, il fut décidé qu'on lui donnerait à prendre, sur les biens d'un riche couvent, 50 livres tournois pour payer ses dettes; par le second il obtint l'autorisation d'appeler des bacheliers à Paris pour y lire les Sentences, selon qu'il le jugerait convenable. Cette faveur était accordée seulement à sa personne et sans tirer à conséquence; car elle l'égalait par le fait au général, à qui seul appartenait ce droit.

Gandolfus, p. 20.

Elssius, Encom. August., p. 15.

Torelli, tom. V, p. 93. — Gandolfus, p. 22.

Enfin, lorsque sa renommée s'était déjà répandue par tout l'univers chrétien, dans un chapitre général assemblé au monastère de Sainte-Marie-du-Peuple, le 6 janvier 1292, il fut nommé, à l'unanimité des suffrages, prieur général, ou général de l'ordre; et cette élection fut accueillie avec un enthousiasme universel. Gilles de Rome fut le sixième

Curtius, p. 72. — Torelli, p. 346.

prieur général des augustins depuis que cinq différentes congrégations d'augustins et de guillemites avaient été réunies en un seul ordre par une bulle d'Alexandre IV, du 9 avril 1256. Elssius prétend qu'en cette même année 1292, il fut nommé abbé du monastère *Carobiloni*, de l'ordre de Cîteaux, en Aquitaine. Quelle est l'abbaye dont Elssius a de cette façon altéré le nom? Nous ne chercherons pas à deviner cette énigme, un chanoine de Saint-Augustin n'ayant certes pas, au XIIIe siècle, été pourvu de la dignité d'abbé dans un monastère cistercien. Parvenu à la dignité suprême, Gilles de Rome travaille activement pour les intérêts des religieux qui l'avaient fait leur chef et ajoute beaucoup à l'éclat et à l'importance de l'ordre, en lui procurant dans Paris un chef-lieu plus vaste et plus favorable par sa situation au développement des études théologiques qui devaient accroître sa renommée. Les maisons que les augustins avaient successivement possédées près la porte Montmartre et dans le clos du Chardonnet ne pouvaient remplir cet objet, comme trop éloignées du centre de la population et des cours de l'Université. Gilles de Rome profita de l'état de détresse où se trouvaient les sachets. Ces religieux, établis depuis trente ans par saint Louis au bord de la Seine, sur la paroisse Saint-André-des-Arcs, mais sans fondation qui pût assurer leur avenir, n'avaient pas été autorisés par le pape; et, déjà réduits à un petit nombre, ils se voyaient obligés de se disperser et de quitter leur maison. Que ce fût volontairement, comme l'affirme Du Breul, ou après une certaine résistance, comme le prétend Jaillot, il est certain qu'ils abandonnèrent l'asile que leur avait accordé le saint roi, et que Philippe le Bel, par un acte daté de Notre-Dame près Pontoise, avril 1293, donna cette maison à l'ordre des ermites de Saint-Augustin, « en considération des études de « théologie, et de l'amitié particulière qu'il avait pour Gilles « de Rome »; parce que, est-il dit dans l'acte, « les frères sa-« chets, qui avaient reçu cette maison du roi Louis, n'avaient « pas été approuvés par le saint-siège. » Il la cédait donc aux ermites de Saint-Augustin, à condition que, s'ils l'aban-

Elssius, ouvrage cité, p. 15.

Du Breul, Antiq. de Par., livre II, p. 550 et suiv. — Félibien et Lobin., Hist. de Par., t. I, p. 330.

Jaillot, Rech. sur Paris, p. 32.

donnaient, elle retournerait au roi de France. L'original de cet acte, qui est en latin, se trouve aux Archives nationales. Le 14 octobre 1293, les commissaires du roi, maître Jean, trésorier de Beauvais, et le prévôt de Paris, firent la remise des bâtiments à Gilles de Rome, qui est appelé dans le procès-verbal *religiosus et honestus vir magister Ægidius Romanus, magister seu prior generalis totius ordinis fratrum Heremitarum Sancti Augustini.* Mais l'évêque de Paris, Simon Matifas de Buci, s'opposa à l'exécution des volontés du roi, auquel il contestait le droit d'attribuer un bien ecclésiastique, même à un établissement religieux. Non content d'envoyer des émissaires expulser violemment les augustins du domaine qui venait de leur être concédé, il voulut les inquiéter dans la possession des terrains que le chapitre de Notre-Dame leur avait vendus en 1285 au Chardonnet, près de la terre de Saint-Bernard. Gilles de Rome dut en appeler au souverain pontife, par un acte du 16 octobre 1293, qui nous est parvenu en original. Mais le différend ne tarda pas à s'arranger. Le 30 novembre 1293, l'official de Paris déclara nulles les censures qui avaient pu être prononcées contre les augustins à l'occasion des biens des sachets, et, le 29 du mois suivant, l'évêque lui-même confirma la donation de Philippe le Bel; il voulait ainsi récompenser les religieux de leur application à l'étude, et manifester les sentiments d'estime que lui inspirait le caractère de Gilles de Rome : *Ad ipsos [Heremitas] quos, fama publica referente, percepimus religiose vivere ac theologiæ studiis viriliter insudare, potissime ob favorem dilecti nostri fratris Ægidii Romani, dicti ordinis, sacræ paginæ professoris.* Pour subvenir aux frais des constructions qu'exigeait leur nouvel établissement, les augustins furent autorisés par une bulle de Boniface VIII, du 11 février 1299, à vendre le terrain qu'ils possédaient au Chardonnet. C'est alors que Jean Lemoine en fit l'acquisition pour fonder son collège.

Archives nat., K 36, nº 59. — Tardif, Cart. des rois, p. 358, nº 960.

Archives nat., L 921.

Ibid.

Ibid.

Jaillot, ouvrage cité, p. 33.

Telle fut l'origine du grand couvent des augustins, situé sur le quai appelé de son nom, et qui a subsisté avec éclat jusqu'en 1792. On sait que ce fut dans leur église que

Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit, le 1er janvier 1579, et que dans ce même couvent se tenaient les assemblées générales du clergé de France. Cette maison était, comme celle de Rome, immédiatement soumise au général. Elle servait de collège aux jeunes religieux des quatre provinces de l'ordre qui venaient travailler à se faire recevoir docteurs dans l'Université de Paris.

Non content de cet avantage insigne obtenu en faveur de son ordre, Gilles de Rome profita du crédit d'Étienne de Manlay auprès du roi d'Angleterre, Édouard Ier, pour faire ériger dans ce royaume plusieurs monastères d'augustins. On prétend qu'il s'était surtout attaché ce seigneur anglais en entreprenant sur sa demande et en lui dédiant son commentaire sur les *Posteriora Analytica* d'Aristote. De même il obtint de Gui, comte de Flandres, l'autorisation, pour la famille des Borlut, de fonder à Gand un monastère de l'ordre des augustins, parce qu'il avait composé son commentaire sur les *Elenchi* pour l'instruction du fils du comte, Philippe.

Miræus (Aub.), Auctar., p. 75.

Après avoir rempli pendant trois ans la charge de général, Gilles de Rome résigna cette dignité, qu'on lui eût volontiers continuée pour toute sa vie, dit un des annalistes de l'ordre. Mais d'ailleurs Boniface VIII venait de l'élever sur le siège archiépiscopal de Bourges, par une bulle datée du palais de Latran du 25 avril 1294. Aux plaintes de plusieurs nobles qui reprochaient au pape de livrer à des étrangers les évêchés de France, les cardinaux répondirent que partout on avait choisi des Français pour les différents sièges épiscopaux du royaume, excepté pour ceux d'Arras et de Bourges, et que les deux Italiens nommés à ces deux sièges avaient obtenu l'agrément du roi. En effet, Philippe le Bel, alors en bonne intelligence avec Boniface, paraît avoir approuvé le choix du pontife en faveur de son ancien maître.

Torelli Secol. Agost., t. V, p. 346.

Thomas (A.), Reg. de Bonif. VIII, t. I, p. 30.

Jordan. Saxon. Vitas fr., p. 170.

Gallia christ. nova, t. II, col. 76.

En nommant Gilles de Rome au préjudice de Jean de Savigni, que Célestin V avait désigné pour remplacer Simon de Beaulieu, transféré par lui au siège de Palestrine,

IMPRIMERIE NATIONALE.

Boniface VIII acquittait aussi la dette de la reconnaissance. Lors de l'abdication de Célestin V, tout était en trouble dans l'Église. Les uns, parce qu'ils soupçonnaient la mauvaise foi et les artifices de Caiétan, les autres, parce qu'ils n'espéraient plus, sous une administration régulière et vigoureuse, tous les avantages qu'ils s'étaient promis de la faiblesse de son prédécesseur, attaquaient de concert l'élection de Boniface et prétendaient que le pape n'avait pas eu le pouvoir d'abdiquer. Gilles de Rome, quoique attaché à la personne de Célestin, écrivit son livre *De renuntiatione Papæ*, et fit ainsi une apologie des deux pontifes à la fois, en prouvant que Célestin V avait eu le droit de renoncer à la papauté, que cette renonciation était volontaire, et qu'ainsi l'élection de Boniface était légitime et valable. La solidité du raisonnement, jointe à l'autorité que la renommée de l'auteur lui avait acquise dans le monde chrétien, calma les esprits émus, les ramena à l'obéissance du nouveau pontife, et sauva peut-être l'Église du schisme et de l'anarchie.

Crusen. (Nic.), Monast. August., p. 141. — Curtius (Corn.), p. 73.

Jourdain (Ch.), Un ouvr. inéd. de Gill. de R., p. 5.

On prétend que, par surcroît de faveur, Boniface désigna *in petto* Gilles de Rome membre du sacré collège, mais que la mort prématurée, soit du pontife, soit du prélat, empêcha la promulgation. Cette assertion ne peut guère se soutenir d'aucune manière. La quatrième et dernière promotion de cardinaux faite par Boniface eut lieu dix mois avant sa mort. Qui l'aurait empêché, soit alors, soit précédemment, de nommer publiquement Gilles de Rome cardinal? Ce n'est pas non plus Gilles de Rome qui mourut trop tôt, puisqu'il survécut treize ans à Boniface. Contelorius a remarqué que, dans le registre pontifical de l'année 1305 et dans les actes publics des années 1306, 1307, 1310, Gilles de Rome est nommé seulement archevêque de Bourges. C'est en cette qualité qu'on le voit assister au concile de Vienne en 1311, sans qu'il soit fait mention de son titre de cardinal. Enfin, ce qui semble prouver incontestablement qu'il ne fut ni nommé ni même désigné cardinal, c'est qu'il n'est fait mention dans son épitaphe ni du

Rocca (Angelo), loc. cit. — Curtius (Corn.), p. 76. — Ciacconius, t. II, col. 335. — Frizon, Gall. purp., p. 259.

Contelor., Elench. card., p. 9.

titre ni de cette intention si honorable du souverain pontife en sa faveur.

Nommé à l'un des premiers sièges épiscopaux de France, Gilles de Rome n'oublia ni les devoirs qu'il avait à remplir envers l'ordre dont il était encore le chef, ni les études, plus humbles en apparence, qui avaient fait sa gloire. Avant de se rendre dans sa résidence épiscopale, il tint à Sienne le chapitre général de son ordre; et dans cette ville, dit-on, quoique général et prélat, il assista, comme régent, à une dispute théologique. Mais les questions débattues dans l'intérieur des écoles n'étaient pour lui qu'une simple distraction; c'est dans la pratique surtout, par des actes réels, qu'il signala son zèle pour le bien de l'Église. Ainsi, à la demande de Boniface, il composa, sur la conversion des Tartares (*De conversione Tartarorum*), un traité qui aida puissamment les missionnaires envoyés alors chez ces peuples. On pouvait espérer de cette prédication un heureux résultat, puisque, dès l'an 1253, Haiton Ier, roi chrétien d'Arménie, avait déterminé le roi des Tartares, Mango-Can, à embrasser la religion chrétienne et à se faire baptiser. Par un autre ouvrage du même genre, l'Introduction de la foi (*Introductio fidei*), Gilles de Rome avait préparé la conversion du royaume d'Arménie, ou plutôt sa réunion à la communion de l'Église romaine, qui eut lieu sous Haiton II en 1290.

Gandolf., p. 22.

Bzovius, Annal. eccl., anno 1316, nº 16.

Peu après son installation sur le siège archiépiscopal de Bourges, Gilles de Rome convoqua, le dimanche, jour de Saint-Vincent (22 janvier 1296), un concile provincial à Clermont, pour le lundi après le dimanche de *Lætare* (5 mars). Tous les prélats, tous les dignitaires ecclésiastiques de la province de Bourges, évêques, abbés, prieurs, doyens, prévôts, archidiacres, curés, bénéficiers quelconques, étaient tenus de s'y trouver réunis à l'époque fixée. On devait y travailler à corriger les abus, à réformer les mœurs, surtout parmi les membres du clergé, à rappeler l'observation des anciens canons et statuts. Philippe le Bel avait engagé de même tous les autres métropolitains du

royaume à faire assembler le clergé de leur province, car il avait besoin du concours du clergé dans les circonstances présentes, étant en guerre avec Édouard Iᵉʳ.

Thomas (A.), Reg. de Bonif. VIII, nᵒˢ 1864 et 1893.

Les rapports fréquents du nouveau prélat avec le pape le forçaient de s'absenter souvent de son diocèse. En outre, tous les deux ans, comme archevêque de Bourges, il était tenu de visiter le siège apostolique. Baluze avait vu dans des livres de comptes (*Solutionum*) des archives du Vatican que, le 30 juillet 1306, Gilles de Rome a payé, pour deux espaces de deux ans (*pro duobus bienniis*), achevés le 5 novembre des années 1303 et 1305, la somme de 300 livres tournois, peut-être comme équivalent des visites qu'il n'avait pas faites. Pour prévenir les inconvénients qui pouvaient résulter de ses fréquentes absences, il obtint de Boniface VIII une bulle, du 11 juillet 1296, en vertu de laquelle il put établir trois vicaires généraux qui devaient visiter le diocèse et la province de Bourges, tandis que lui-même serait retenu à la cour de Rome.

Baluze, Vitæ paparum Aven., t. I, col. 578.

Gall. christ. nova, t. II, col. 77.

La querelle qui divisa Philippe le Bel et Boniface, pour lesquels Gilles de Rome avait un égal attachement, dut le jeter dans une étrange perplexité; mais à tous les avantages que pouvait lui promettre la défense de la cause royale il préféra l'accomplissement du devoir que lui prescrivait sa conscience. Dans un traité peu connu sur les limites et les attributions des deux puissances, et dont nous parlerons avec plus de détails lorsqu'il sera question de ses ouvrages, Gilles de Rome se prononça ouvertement pour la doctrine ultramontaine. Et, après la mort de Boniface VIII, il publia, s'il faut en croire quelques historiens, une apologie de ce pontife, dont on voulait diffamer la mémoire; ce qui refroidit le roi à son égard. Nous le trouvons à Rome, au mois de janvier 1304, présidant la séance d'ouverture d'un cours de théologie fait au palais de Latran par le religieux augustin Jacques *de Horto*. Il ne fut pas, après la mort de Benoît, en de très bons termes avec son successeur. Clément V avait d'ailleurs une injure personnelle à venger. Étant archevêque de Bordeaux, il avait voulu dis-

Bzovius, Annal., 1316, nᵒ 16. — Ughelli (Ferd.), Columm. famil., nᵒ 7.

Grandjean, Reg. de Benoît XI, col. 254.

puter à l'archevêque de Bourges le titre de primat d'Aquitaine. Gilles de Rome avait résisté avec avantage, et avait su mettre dans ses intérêts Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, lequel, quoique suffragant de l'archevêque de Bordeaux, s'était élevé fortement contre les prétentions de son métropolitain. Aussi, dans cette marche triomphale du nouveau pape se rendant de Lyon à Bordeaux, à travers Mâcon, Dijon, Nevers, Bourges, Limoges, et qui ne fut qu'une longue suite de déprédations commises par un pape français et par tous les gens de sa suite dans les églises et les monastères de la France, l'église de Bourges fut encore moins épargnée que les autres; et l'on vit l'archevêque, réduit à la dernière pauvreté, assister avec les membres du chapitre aux heures canoniales, pour recevoir comme eux les droits de présence attachés à leurs fonctions et à leur titre, afin de subvenir aux plus pressants besoins de la vie.

Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 305.

Baluze, Vit. pap. Aven., t. I, col. 3.

Ces rudes épreuves, jointes à la régularité de ses mœurs, donnèrent à Gilles de Rome un caractère et une réputation de sainteté qui lui ont valu de la part de quelques écrivains le titre de *Bienheureux*. Il est représenté quelquefois avec une auréole. On lui a même attribué plusieurs miracles, parmi lesquels on mentionne celui-ci : une femme, tourmentée d'une maladie grave, s'étant approchée de lui comme s'il était le souverain pontife, lui demanda un remède contre son infirmité; le saint prélat se contenta de lui répondre : « Allez, bonne femme, qu'il vous soit « fait selon votre foi; » et à l'instant elle recouvra la santé. Mais, ajoute un des plus récents biographes de Gilles de Rome, cela n'a rien d'étonnant : tout est possible à celui qui a la foi.

Herrera, Th. de, Alphab. August., t. I, p. 8. — Torelli, Secol. Agost., t. V, p. 347.

Jordan. Saxon., Vitas fr., p. 170.

Gandolf., p. 22.

Gilles de Rome, après être monté sur le siège archiépiscopal de Bourges, ne cessa pas de porter le plus vif intérêt à son ancien couvent de Paris. Par une charte datée de son manoir de Saint-Palais, le 30 août 1310, il déclara qu'ayant acquis de ses deniers, en Italie, au diocèse de Soana, un domaine appelé *Sanctus Martinus de Campiano*, il entendait

Archives nat., S 3634, n° 1.

qu'après sa mort ce domaine fût attribué aux frères ermites de Paris, pour soutenir les religieux de l'ordre pendant leurs études à l'Université de Paris (*pro subsidio studii Parisiensis ordinis memorati*). Un peu plus tard, Gilles voulut faire entrer de son vivant le couvent des augustins en jouissance de son domaine du diocèse de Soana. Ce fut l'objet

Archives nat., S 3634, n° 2.

d'un acte passé à Bourges le 27 mars 1315 : l'archevêque donna, par la tradition de son anneau, la saisine de son manoir à frère Jean de Verdun, agissant au nom du couvent de Paris; il rappelait que la donation avait pour but de soutenir les religieux de l'ordre qui suivraient à Paris les cours de théologie ou ceux des autres facultés (*ad sustentationem fratrum ordinis nostri, dicti conventus, qui pro tempore Parisius in theologia et in aliis facultatibus studebunt*); en outre, il était stipulé que quatre frères prêtres et un convers seraient entretenus dans le manoir de Saint-Martin et y célébreraient toutes les semaines quatre messes des morts pour la personne et la famille du fondateur. Deux

Ibid., n° 3.

jours plus tard, le 29 mars, Gilles renouvelait sa donation par un acte où il rappelait en termes touchants les obligations qu'il avait contractées envers l'ordre des ermites de Saint-Augustin et particulièrement envers la maison de Paris : *Ad ordinem nostrum fratrum Heremitarum Sancti Augustini, et specialiter ad conventum Parisiensem dicti nostri ordinis, de cujus uberibus a pueritia nutriti fuimus, in quo, disponente Domino, adeo profecimus quod inter fratres nostri ordinis magisterium in sacra theologia primi Parisius meruimus obtinere, affectionem habentes præ cunctis aliis non immerito specialem.* Après avoir rappelé ces souvenirs, il demandait que des messes fussent chantées à son intention dans le couvent de Paris aussi bien qu'au manoir de Saint-Martin en Italie, Ce nouvel acte fut solennellement passé à Bourges, en présence de frère François de Metz, prieur du couvent des augustins de Bourges, de frère Raoul d'Amiens, religieux du même ordre, et de frère Ugutio de Florence, prieur de Notre-Dame de Buzançais. Nous ignorons ce que devint la fondation de Gilles de Rome. Il n'en est plus question

après l'année 1315 dans les archives du couvent des augustins de Paris.

Comme archevêque, Gilles de Rome assista au concile de Vienne (1311-1312), où fut prononcée la suppression de l'ordre des templiers. Il obtint pour les augustins de Bourges, qui, depuis cent ans, habitaient dans une solitude hors de la ville, la maison que ces chevaliers possédaient dans sa ville épiscopale, et il se plut à l'orner avec magnificence. Ce fait ne préjuge rien d'ailleurs quant aux dispositions de Gilles de Rome à l'égard des templiers. On reconnaît par le traité *Contra exemptos*, composé à cette époque, qu'il était loin d'approuver la puissance exorbitante que différents privilèges avaient faite aux templiers; mais on ne voit pas qu'il ait été jamais un de leurs persécuteurs.

Elssius, Encom. August., p. 15.

Dans cette même année (1311), Gilles de Rome avait tenu à Bourges un concile provincial. En 1315, vers la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, il y tint encore un concile où il s'occupa des intérêts spirituels du clergé et du peuple, et on trouve dans les registres de l'évêché d'Albi, cités par le *Gallia christiana*, que, fidèle à son caractère de mansuétude et à son esprit de conciliation, il accueillit avec bonté l'abbé de Montauban et Pierre de Nogaret, envoyés par l'évêque d'Albi, alors suffragant de Bourges, pour l'excuser auprès de l'archevêque de ce qu'il n'avait pas assisté à ce concile.

Gandolf., p. 22.

Gall. chr. nova, t. II, col. 77.

Ce fut un des derniers actes de sa vie publique. Après une carrière si bien remplie, Gilles de Rome, âgé de soixante-neuf ans, sentant sa fin approcher, exprima ses dernières volontés par un testament où se montre avant tout le religieux augustin; car la haute dignité dont il était revêtu n'avait en rien affaibli son affection pour l'ordre qui l'avait reçu presque au sortir de l'enfance. Il laissait sa chapelle, c'est-à-dire les vases et les ornements propres au service divin, au couvent des augustins de Rome, alors sous l'invocation de saint Tryphon; au monastère de Bourges quelques autres objets précieux, qui furent consumés par un incendie le jour de Sainte-Madeleine, en 1487, et tous ses livres à la

bibliothèque du grand couvent de Paris, « se montrant en « cela, dit un de ses biographes, véritable élève de ce cou- « vent et de l'Université, dont il pouvait dire encore, comme « autrefois dans un de ses sermons :

Rocca (Angelo), Vita Ægid., en tête du De regim. princip. — Gandolf., p. 23.

Est qui me nutrit et qui nutritur alumnus;

« puisque, nourri en quelque sorte par le couvent de Paris, « qui avait contribué à son instruction et à son avancement, « il le nourrissait à son tour par sa doctrine et par la science « renfermée dans ses livres. »

Delisle, Cab. des man., II, 247.

Ce fut à Avignon, le 23 décembre 1316, que frère Gilles, archevêque de Bourges, chargea frère Alexandre, prieur général de l'ordre des ermites, de recueillir pour le couvent de Paris tous les livres de philosophie, de théologie, de droit et de toutes autres matières qu'il pouvait posséder, soit au palais archiépiscopal de Bourges, soit au couvent des augustins de la même ville, soit dans tout autre dépôt. Ce fut le noyau de la bibliothèque que le couvent des Grands-Augustins posséda jusqu'au siècle dernier. Aubert Le Mire, qui l'avait vue en 1610, assure qu'elle était assez nombreuse (*bibliothecam satis amplam*), et Jacques Échard y avait compté plus de trois cents manuscrits. Cette bibliothèque, comme toutes celles des établissements religieux, a été dispersée au moment de la Révolution; mais plusieurs des manuscrits qui en faisaient partie se retrouvent disséminés dans nos grandes bibliothèques publiques, la Bibliothèque nationiale, la bibliothèque Mazarine et celle de l'Arsenal. Quelques-uns de ces volumes portent, sur le plat de la première couverture, un sceau en noir, représentant saint Augustin sur sa chaire épiscopale; à genoux, devant lui, sont deux acolytes; autour de la tête de l'évêque on lit : *S. P. Augustinus;* et, au bas du sceau, *B.* (*Beatus*) *Ægidius Romanus;* autour : *General. convent. Parisi. ordinis erem. S. Augustini.* Tels sont, à la bibliothèque Mazarine, les manuscrits portant les numéros d'ordre actuels : 82, 180, 184, 261, 313, 928, 936, 1030, etc.

Quétif et Échard, Scr. ord. Præd., præfatio.

Il est probable que ces volumes font partie de ceux que l'ancien général avait légués au grand couvent de Paris.

Les auteurs du *Gallia christiana* disent que, d'après l'histoire du patriarcat de Bourges publiée par Labbe, Gilles de Rome, dans son testament écrit en 1296, légua une somme considérable pour l'achèvement d'une église des frères Mineurs à Bourges; mais ils ont mal lu le texte dont ils s'autorisent: c'est la dame Jeanne de Mézières, veuve d'Hervé, seigneur de Vierzon, qui fit un legs pour cet objet, dans un testament de 1296. Ce détail est en quelque sorte une digression de l'auteur, après laquelle il revient au prélat qui fait le sujet principal de son article.

Labbe, Biblioth. nova man., t. II, p. 122.

Gilles de Rome mourut à Avignon, et non à Paris, comme l'avance Ferdinand Ughelli, qui est peut-être le seul de cette opinion, dans la soixante-dixième année de son âge, le 22 décembre 1316, et, la veille de Noël, il fut enseveli dans l'église des augustins de cette ville. Plus tard son corps fut transféré à Paris, comme il l'avait ordonné, et inhumé dans l'église du grand couvent des augustins, près du maître autel, avec une épitaphe, placée autour du monument, que l'on peut lire dans tous les auteurs qui ont écrit sur Gilles de Rome et dans les ouvrages relatifs à l'histoire de Paris.

Gall. chr. nova, t. II, col. 77. — Ossinger, p. 242.

Du Breul, Ant. de Paris, p. 559.

L'épitaphe authentique nous paraît renfermer un éloge plus complet et une appréciation plus vraie du mérite de Gilles de Rome que ces vers rapportés par Sabellicus :

Sabellicus, Raps. hist. Ennead., t. II, lib. IX. — Bzovius, Annal. anno 1316.

Ægidius, magni magnum ordinis incrementum,
Romanus, columen virtutis nobile, libris,
Doctrina grandis vigilique labore, parentem
Insequitur, mitræque pares sortitur honores.

Enfin Gilles de Viterbe, cardinal, a fait en deux mots l'éloge le plus complet de ce grand personnage, en disant qu'il fut l'ornement et la gloire des religieux augustins, et joignit aux mœurs les plus saintes l'érudition la plus exacte : *Sanctissimis moribus exactissimam eruditionem conjunxit.*

Herrera (Th. de), Alph., t. I, p. 7.

Gilles de Rome se survécut à lui-même, en quelque

IMPRIMERIE NATIONALE.

sorte, par un grand nombre de disciples dignes de lui, dont les plus célèbres, parmi les augustins, furent Jacques de Viterbe, archevêque de Naples, Jean Dathi, évêque d'Imola, Albert de Padoue, Ange de Furci, Alexandre *de Sancto Elpidio,* général de l'ordre, et Gérard de Sienne, qui fut plutôt son condisciple que son élève.

SES ÉCRITS.

Les écrits de Gilles de Rome sont très nombreux. Les premiers de ses biographes, Jean de Saint-Victor et Jourdain de Saxe, en énuméraient 30 ou 32; Jacques de Bergame, 37 ou 38. Le nombre s'en élève bientôt à 63 dans Ambroise de Cora et Angelo Rocca; puis à 82 dans Joseph Pamphile, Antoine Possevin et tous les auteurs qui les ont suivis; enfin à 105 et 116 dans les deux derniers écrivains qui ont parlé de sa personne et de ses écrits avec le plus de détails. Mais, quoiqu'il faille retrancher de ce chiffre, évidemment exagéré, un certain nombre d'articles où le même ouvrage se présente sous plusieurs titres différents, Sabellicus a pu dire qu'après saint Augustin nul n'a plus écrit sur les matières théologiques. Un de ses biographes pense que tous ses traités réunis formeraient plus de 24 volumes in-folio, et, plein d'admiration pour la fécondité de sa plume, il le comparerait volontiers à Salomon, qui a parlé de tout, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille. « De même, dit-il, notre docteur, des sublimes « mystères de la théologie et de l'Écriture sainte est descendu « jusqu'à l'humble hysope de la poésie vulgaire, puisqu'il a « composé un commentaire en italien sur une chanson du « célèbre poète Guido Cavalcanti, de Florence. » Nous ne souscrirons pas sans quelque restriction à cet éloge; et, si notre auteur l'a mérité par la multiplicité de ses productions, il n'en est pas de même peut-être sous le rapport de la variété. Gilles de Rome s'est renfermé dans un seul genre de composition, toujours sérieux, toujours le même quant à la forme, soit qu'il commente Aristote, développe le sens moral

Gandolf., p. 28-56. — Ossinger, p. 242-250.

Gandolf., p. 24.

d'une chanson, ou explique les mystères de l'Écriture sainte; soit qu'il donne des leçons aux princes, ou défende les droits de l'Église et la suprématie du pape.

Mais la diversité même des matières, quoique traitées uniformément, permet de diviser ses ouvrages en plusieurs classes. Cette distinction est nécessaire d'ailleurs pour mettre un certain ordre dans cette multitude d'écrits dont il est réellement l'auteur, ou qui lui ont été faussement attribués, et dont plusieurs ne sont qu'un même ouvrage sous des titres différents. Nous comprendrons dans une première classe tous les écrits que Gilles de Rome a composés comme professeur de philosophie, et les traités spéculatifs qui se rattachent à ces matières; dans la deuxième, ses commentaires sur la Bible, sur les livres des Sentences; et tous ses traités de théologie morale ou ascétique; dans la troisième, les écrits qu'on pourrait appeler l'œuvre du publiciste, du philosophe et du théologien pratique, comme son livre sur l'éducation des princes, ses traités sur les deux puissances, ses instructions ou considérations sur la discipline de l'Église. Une quatrième classe contiendra tous les autres ouvrages, ou étrangers à ces matières, ou dont nous n'avons plus que les titres, surtout lorsqu'ils sont mentionnés seulement par un petit nombre de bibliographes; enfin les écrits douteux, ou appartenant évidemment à d'autres auteurs, ou qui ne diffèrent que par le titre d'écrits de Gilles de Rome déjà mentionnés.

I. — ÉCRITS PHILOSOPHIQUES.

La plupart des traités philosophiques de Gilles de Rome sont le résultat de son enseignement public, et la rédaction, souvent mûrie par la méditation de plusieurs années, des explications orales qu'il avait données en divers lieux, à Paris surtout, avant d'être élevé au grade de docteur en théologie. Nous ne croyons pas que les leçons de cet illustre professeur, soit comme philosophe, soit comme théologien, aient été alors circonscrites dans les écoles des couvents de son ordre, ainsi que le furent plus tard celles de tous les

Crevier, Hist. de l'Université, t. I, p. 461.

religieux, maîtres ès arts ou docteurs en théologie. Il est au contraire fort probable qu'à l'exemple d'Albert le Grand, de saint Thomas, d'Alexandre de Halès, de saint Bonaventure et de tous les illustres personnages de ces temps qui appartenaient à des ordres religieux, Gilles de Rome enseigna comme maître de la faculté des arts dans les écoles publiques de l'Université de Paris; autrement, il serait difficile d'expliquer sa grande réputation dans le monde lettré et dans l'Église, et la haute faveur qu'elle lui procura auprès des puissants de la terre.

Hauréau, Hist. de la phil. scol., deuxième période, t. I, p. 115.

Launoius, De var. Arist. fort., p. 83.

Gilles de Rome a commenté presque tous les ouvrages d'Aristote, même ceux dont la lecture avait été défendue par le statut de Robert de Courçon en 1215. Après la bulle de Grégoire IX, du 23 avril 1231, un statut de la faculté des arts, du 19 mars 1254 (1255), avait levé l'interdiction, qui d'ailleurs n'était que provisoire, et permis l'explication de la Physique et de la Métaphysique d'Aristote. C'est en vertu de ce décret qu'Albert le Grand et saint Thomas avaient pu librement commenter ces deux ouvrages. Launoy, qui s'en étonne, ne connaissait ni la bulle de Grégoire ni le statut de la faculté des arts.

Ce statut indique l'ordre dans lequel devaient être lus les différents traités d'Aristote; mais cet ordre est confus, et rien ne prouve qu'il ait été suivi de tout point par Gilles de Rome. Dans l'énumération des nombreux traités aristotéliques lus, expliqués et commentés par ce savant maître, nous suivrons tout simplement l'ordre établi par l'édition grecque-latine de Guillaume Duval (Paris, 1629, 2 vol. in-fol.), donnée à une époque où l'étude d'Aristote et de la doctrine péripatéticienne faisait encore l'objet exclusif de l'enseignement philosophique de l'Université de Paris, et, comme il n'existe pas de collection complète des œuvres de Gilles de Rome, nous indiquerons à chacun de ses ouvrages, autant que les résultats de nos recherches nous auront permis de le faire, les différentes éditions qui en ont été publiées, et quelques-uns des manuscrits qui nous les ont conservés.

1. *In Artem veterem expositio.*

Les traités compris sous la dénomination d'*Ars vetus*, *Logica vetus* ou *Vetus organum*, parce qu'ils furent d'abord les seuls connus dans les écoles de Paris, étaient, du moins au temps de Gilles de Rome, c'est-à-dire dans la deuxième moitié du XIIIe siècle: 1° le livre des Prédicables ou l'*Isagoge* de Porphyre; 2° le *Liber Prædicamentorum* d'Aristote, ou les Catégories, divisé en *Protheoriæ* ou *Anteprædicamenta*, *Prædicamenta*, *Postprædicamenta;* 3° les *Six principes* de Gilbert de la Porrée, qui traitent à fond des six dernières catégories mentionnées sommairement par Aristote; 4° enfin, les deux livres d'Aristote *De Interpretatione*, connus sous le nom grec latinisé de *Periermenias* (Περὶ Ἑρμηνείας). La lecture de ces livres était le préambule obligé d'un cours de logique et de philosophie, et ils sont nommés les premiers dans le statut de 1254.

Gilles de Rome, dans une introduction remarquable, commençant par ces mots : *Sicut dicit Philosophus, in primo de Anima, intellectus noster*, etc., établit d'abord que « notre âme est passive pour recevoir toutes les conceptions « de l'intelligence, comme une table rase peut admettre « toute sorte de peinture »; c'est-à-dire que l'âme n'a pas d'idées innées, mais qu'elle a la faculté de recevoir toutes les idées. « Or cette puissance passive, continue l'auteur, ne « se porte pas d'elle-même à l'acte. Il lui faut un moteur, qui « est Dieu. Il lui faut une fin, pour désirer la science. Or « la science n'a qu'une fin: le perfectionnement de l'intelli- « gence en théorie et en pratique; en théorie, par les sciences « spéculatives; en pratique, par les sciences morales. La « méthode pour acquérir une science est double, c'est la dé- « finition et la division. Or la définition de la philosophie, « cette science à l'étude de laquelle on nous invite, peut « varier selon les différents points de vue sous lesquels on « l'envisage; ce sera ou l'amour de la sagesse, ou la science « elle-même. Celle qu'en donne Isidore est la plus complète : « *Philosophia est divinarum humanarumque rerum certa cognitio,* « *cum studio secundum ordinem bene vivendi conjuncta.* »

« Si l'on cherche quelle est la division de la philosophie, « on trouve qu'elle comprend toutes les sciences : celles qui « sont inutiles ou prohibées, comme la magie et les sciences « divinatoires; celles qui sont utiles, soit mécaniques, qui « renferment les arts nécessaires à la vie, soit libérales, qui « conviennent à des hommes libres. Ces dernières se divi- « sent en pratiques et spéculatives. La science pratique est « la morale, qui, selon qu'elle s'applique à l'individu, à la « maison, à l'Etat, se nomme éthique, économique, politique. « Les sciences spéculatives sont, ou principales, comme les « sciences naturelles, c'est-à-dire la physique, la métaphy- « sique et les mathématiques; ou auxiliaires, comme la « grammaire, la logique et la rhétorique. » La théologie est la science des choses divines, et n'entre pas dans cette énumération, quoique, d'après la définition donnée par Isidore, elle eût pu naturellement y trouver place.

L'auteur analyse ensuite les différentes parties de la logique, dont les divisions et les subdivisions forment le sujet et le titre de chacun des livres logiques d'Aristote :

« L'objet de toute la logique est le syllogisme. La matière « éloignée du syllogisme, ou les termes des propositions, « tel est le sujet des Catégories; la matière prochaine, ou « les propositions elles-mêmes, voilà le sujet de l'Interpré- « tation. Le syllogisme en lui-même : Premiers Analytiques; « syllogisme appliqué à une matière nécessaire : Seconds « Analytiques; à une matière probable simplement : To- « piques; à une matière probable apparente : Démonstra- « tions (*Elenchi*). »

Ces distinctions ne sont pas toutes incontestables ou parfaitement nettes; mais il nous a semblé que cet aperçu rapide et cette distribution méthodique de toutes les sciences en quelques pages pouvaient avoir un certain intérêt dans un écrivain du XIIIe siècle. Après cette préface, qui occupe cinq colonnes in-fol., le commentateur entre en matière, et explique les textes des différentes parties dont se composait l'ancienne logique. Il se sert de la version latine de Boèce pour les traités de Porphyre et d'Aristote.

Nous ne pourrions, sans sortir des bornes naturelles de ce travail, analyser même très sommairement ce commentaire, non plus que tous les autres du même genre qui nous passeront sous les yeux; il nous suffira d'en signaler quelques passages remarquables par un fait curieux ou par une observation judicieuse. Ainsi le fameux problème philosophique posé par Porphyre au commencement de son ouvrage, et d'où est née toute la scolastique, sur la réalité ou la non-réalité des genres et des espèces, n'obtient de Gilles de Rome qu'une simple explication matérielle, sans que rien dans son commentaire puisse faire soupçonner qu'il y ait dans cette observation de Porphyre la plus légère difficulté ou la moindre importance.

En parlant du traité des Six principes, il dit qu'on n'en connaît pas l'auteur; que les uns l'attribuent à Aristote, parce qu'il est selon sa manière de procéder; d'autres à Alpharabius, d'autres enfin à Gilbert de la Porrée. « Mais « qu'importe, ajoute-t-il, le nom de l'auteur? La science est « toujours la science : *Scientia non minus valet.* » On peut être surpris qu'à la distance à peine d'un siècle et demi, le nom de l'auteur d'un ouvrage si populaire dans les écoles fût devenu un sujet de controverse. Il est certain que ni le bibliographe connu sous le nom de Henri de Gand, ni l'auteur anonyme du supplément qu'on y joint habituellement, ni Jean de Trittenheim, ne mentionnent cet ouvrage parmi les productions de l'évêque de Poitiers. Il ne paraît pas cependant que les modernes aient douté un seul instant que Gilbert de la Porrée n'en soit le véritable auteur. — Puisque ce livre est le complément du traité des Prédicaments d'Aristote, pourquoi est-il appelé des Six principes et non pas des Six prédicaments? Le commentateur en donne la raison par une différence subtile et assez obscure qu'il établit entre le prédicament et le principe: « Le prédicament est l'être *per se formaliter in plura diffusum;* « le principe, *diffusionis omnium quæ sunt ejusdem ordinis uni-* « *versaliter collectivum.* »

Dans le commentaire du livre de l'Interprétation, nous

remarquerons cette observation, faite au sujet même du titre grec, Περὶ Ἑρμηνείας: « C'est comme si l'on disait le livre *De « Interpretatione*, parce que les Grecs, n'ayant pas d'ablatif, « le remplacent par un génitif, avec une préposition. » Il est curieux de voir constatée dès cette époque l'absence de l'ablatif dans la langue grecque; mais le commentateur semble ignorer que souvent une préposition jointe au datif peut remplir la même fonction.

L'exposition de Gilles de Rome *In Artem veterem* a été imprimée plusieurs fois dans le courant du XVIe siècle : à Venise, chez Simon de Luere, 1507, in-fol. (c'est l'édition dont nous nous sommes servis); à Venise, chez Jérôme Scot, 1582, in-8°; à Bergame, chez Ventura, 1594, in-4°.

Les copies manuscrites n'en paraissent pas avoir été fort communes. Le premier éditeur, J. Campagna, Piémontais, dans l'épître dédicatoire placée en tête de son édition, ne dit pas de quels manuscrits il a fait usage. Cela explique peut-être pourquoi ce commentaire n'a pas été mentionné par les bibliographes de Gilles de Rome avant Ambroise de Cora, appelé aussi Coriolanus, qui écrivait après Jean de Trittenheim, puisqu'il l'a cité.

Des quatre traités suivants d'Aristote, qui composaient la nouvelle logique, l'*Ars nova*, deux ont été certainement commentés par Gilles de Rome.

2. *In libros Priorum Analyticorum*, commençant par *Cum omnis scientia sit veri inquisitiva*. Dès le début le commentateur établit l'objet de ces quatre traités : « L'art d'inventer « (*inveniendi*) nous est enseigné, dit-il, dans les Topiques et « les Démonstrations (*Elenchi*); l'art de juger, dans les Pre- « miers et les Seconds Analytiques. Les premiers nous ap- « prennent la formation des syllogismes; les seconds, la « démonstration par les syllogismes; ou, en d'autres termes, « les premiers traitent du syllogisme en lui-même; les « seconds, du syllogisme servant à la démonstration. » Ce commentaire est presque tout entier en questions : la forme d'exposition, avec ses divisions, ses explications et ses ana-

lyses, s'y montre fort peu. Quelques-unes de ces questions, ainsi que les développements qui y sont joints, ne sont pas exemptes de subtilité; le sujet y prêtait d'ailleurs : *An bene dicit Philosophus de his syllogicari quæ sunt in medio. — An major contenta sub medio possit syllogicari. — An major per syllogismum removeatur a contentis sub medio;* etc. Cet ouvrage, composé de deux livres, comme le traité qu'il commente, a été imprimé plusieurs fois :

Venetiis, 1499, Simon de Luere, in-fol.

Venetiis, 1504, Boneto Locatelli, in-fol., avec d'autres opuscules de divers auteurs; revu par *M. Hieron. Genezanensem, Augustinianum.* — C'est l'édition que nous avons citée.

Venetiis, 1516, in-fol.; simple réimpression de l'édition précédente.

Venetiis, 1522, *typis Lucæ Ant. de Giunta, Florentini, per S. T. mag. Augustinum Montisfalconium, Augustinianum,* in-fol.

Venetiis, 1598, avec deux autres traités, *De esse et essentia, De mensura et cognitione Angelorum :* édition indiquée par le seul Cave, et dont, pour ce motif, nous ne garantissons pas l'existence.

Cave, Script. eccl., t. II, p. 340.

Comme on vient de le voir, les éditions de ce commentaire sous le nom de Gilles de Rome sont assez nombreuses; cependant il est très douteux qu'il en soit le véritable auteur. Nous ne connaissons qu'un manuscrit qui le lui donne, un manuscrit de Saint-Marc indiqué par M. Valentinelli. Or c'est là sans doute que l'a trouvé le premier éditeur, Simon de Luere; d'où nous croyons pouvoir tirer cette conclusion, que le témoignage des quatre éditions vénitiennes est tout simplement celui du scribe à qui l'on doit le manuscrit de Saint-Marc. Or en voici d'autres qui le contredisent. Dans le nº 16620 de la Bibliothèque nationale, manuscrit du XIIIᵉ siècle, donné par Étienne de Genève à la maison de Sorbonne, l'auteur est nommé Robert : *Scripta Roberti super librum Priorum.* Dans les nºˢ 280 et 289 du collège Merton, à Oxford, ce Robert est Robert Kiwardby, et le même nom se retrouve encore (il est vrai, très altéré)

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. IV, p. 28.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans le catalogue de la Laurentienne de Bandini (t. III, col. 10).

3. Le commentaire sur les *Posteriora Analytica* commence par *Philosophus in tertio de Anima volens ostendere.* Il est dédié à un personnage d'Angleterre, Étienne de Manlay, peut-être étranger à la famille de ce Pierre de Maulay qui, lors de l'expédition du prince Louis de France, resta un des plus zélés partisans de Jean sans Terre. C'est à sa prière que l'ouvrage fut composé; ou plutôt Gilles de Rome, à cette occasion, donna une seconde édition, augmentée d'un travail publié plus anciennement sur ce même traité. « Ce grand personnage, dit-il, se distingue « autant des autres hommes par la noblesse de son origine « et l'élévation de son âme que l'ouvrage d'Aristote lui-« même l'emporte sur les autres écrits du philosophe par « la manière dont il introduit l'intelligence humaine avec « clarté et certitude dans le sanctuaire des sciences. » Et l'on peut dire aussi que ce commentaire de Gilles de Rome est l'un des plus importants de ceux qui composent son cours de logique. Voici quelques-unes de ses assertions qui nous ont paru les plus remarquables. « La logique est, dit-« il, moins une science qu'une méthode pour apprendre. » Ce qu'il établit avec une véritable surabondance de preuves. Plus loin, il expose ainsi le système des formes exemplaires et des idées de Platon : « Ces formes abstraites étaient le « principe et le moule des formes de la matière sensible; « elles servaient à perpétuer ces formes extérieures dans les « végétaux et les animaux par la génération; et, imprimées « dans notre esprit, elles étaient le principe de la science; « de sorte qu'apprendre c'était se souvenir. » La distinction qu'il établit entre la doctrine et la discipline nous paraît juste : « La doctrine appartient au maître, elle fait « apprendre à un autre; la discipline est le propre du dis-« ciple, elle consiste à apprendre d'un autre. » Peu après, il fait remarquer les différences qui existent entre les arguments de la rhétorique, l'enthymème et l'exemple, et ceux

Michel (Fr.), Hist. des ducs de Norm., p. 180.

Fol. 5 v°.

de la dialectique, le syllogisme et l'induction. « Les pre-« miers sont plus faibles, parce que l'enthymème n'est « qu'un syllogisme diminué, tandis que l'exemple est une « partie de l'induction. » Nous conviendrons avec l'auteur qu'un exemple est une preuve moins forte qu'une suite d'exemples dont se compose l'induction; mais l'enthymème, qui n'est qu'un syllogisme abrégé, a autant de force qu'un syllogisme dont toutes les propositions sont énoncées. Fol. 6 v°, col. 2.

Ce commentaire est, en général, une exposition didactique; mais à chaque article sont proposées et agitées des questions sous la forme de doutes : *Dubitaret forte aliquis utrum*, etc.

L'ouvrage a eu plusieurs éditions dans le XVe et le XVIe siècle :

Patavi, 1478, 26 février, in-fol., *ingenio Petri Maufer, Normanni, Rothomagensis civis.*

Venetiis, 1488, 10 mai, Boneto Locatelli, in-fol., *sumptibus domini Octaviani Scoti.*

Venetiis, 1491, id., in-fol.

Venetiis, 1495, in-fol.

Venetiis, 1500, 18 mai, Simon de Luere, in-fol.

Venetiis, 1513, *per Arrivabenium*, in-fol.

Venetiis, 1530, *apud hæredes Scoti*, in-fol.; c'est l'édition à laquelle renvoient nos citations marginales.

Il existe aussi, à notre connaissance, un certain nombre de copies manuscrites de ce traité à la Bibliothèque nationale, à l'Arsenal, à Toulouse, à Bordeaux, dans la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne à Bruxelles, à Florence dans la bibliothèque Laurentienne, ainsi que dans les bibliothèques d'Oxford et de Cambridge, et aucune de ces copies n'indique un autre auteur que Gilles de Rome.

4. *Medium* ou *De medio demonstrationis*, commençant ainsi : *Quæstio est quid sit medium in demonstratione.* Ce traité est un appendice du précédent. Dans le deuxième livre des Seconds Analytiques, qui enseigne principalement à trouver

le moyen terme dans un syllogisme démonstratif, Gilles de Rome avait défini en général le moyen de la démonstration, « ce par quoi nous arrivons à la conclusion: » *Medium autem in demonstratione potest dici omne illud per quod devenimus in cognitionem conclusionis.* Mais en quoi consiste ce moyen? Est-ce dans la définition du sujet de la proposition à prouver, ou dans celle de l'attribut? Tel est l'objet d'une question que l'auteur a cru devoir traiter séparément. Après avoir énoncé les raisons proposées en faveur de la définition du sujet, il se déclare pour l'opinion contraire, et prouve que ce moyen, ou le moyen terme, consiste plutôt dans la définition de l'attribut. Un de ses arguments est qu'Aristote a dit, dans les Seconds Analytiques, que la raison ou définition du premier terme est le moyen de la démonstration; or le premier terme est le grand extrême ou l'attribut; donc la définition de l'attribut sera le moyen de la démonstration.

Ce traité, mentionné par la plupart des bibliographes depuis Ambroise de Cora, paraît cependant être resté inédit. Il occupe un peu plus de six colonnes dans le n° 16170 de la Bibliothèque nationale, in-fol. sur vélin, à deux colonnes, du XIVᵉ siècle. Il est d'une écriture fine et serrée, chargée d'abréviations, d'une encre pâle et difficile à lire. A la fin, on distingue avec peine ces mots : *Explicit tractatus fratris*
Ossinger, Bibl. August., p. 243.
Ægidii de medio demonstrationis. Ossinger mentionne cet opuscule comme ayant été imprimé à la suite du commentaire sur les huit livres de la Physique, à Venise (1499). Nous ne saurions nous prononcer sur l'existence de cette édition, que nous n'avons point vue et qui n'est mentionnée ni par Panzer ni par Hain.

On trouve, après l'exposition de Gilles de Rome sur les *Elenchi* (Venise, 1496, fol. 67-70), un petit traité intitulé : *Quæstio de medio demonstrationis, defensiva opinionis domini Ægidii Romani,* par le frère Augustin de Bielle, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, lecteur au couvent de Padoue. Ce religieux justifie les assertions du grand docteur de son ordre, en accordant que, sous certains rapports, la

définition du sujet peut être un moyen de démonstration, puisqu'elle peut faire connaître tous les accidents du sujet, et que l'attribut énoncé dans la proposition à prouver est un de ces accidents. Il suppose que Gilles de Rome n'a pas voulu dire autre chose. Ce genre d'interprétation donne raison à tout le monde.

5. Joseph Pamphile mentionne un commentaire de Gilles de Rome sur les Topiques comme ayant été cité par Augustin Nipho, mais sans dire en quel endroit; et cette assertion a été répétée par Possevin, Thomas Gratianus, Philippe Elssius et Gandolfo, avec aussi peu de précision. Or, si Nipho a parlé d'un commentaire de Gilles de Rome sur les Topiques, ce doit être dans le commentaire qu'il a donné lui-même de cet ouvrage. Mais à la fin de son traité, où il mentionne différents commentateurs des Topiques, il ne nomme pas Gilles de Rome; et, dans le commencement, il le nomme seulement comme pouvant être un certain interprète latin d'Aristote resté anonyme : *Quidam latinus anonymus Aristotelis interpres, quem puto esse Ægidium, asserit Topicam esse inventivam*, etc. Or l'ouvrage où cet interprète latin s'exprime ainsi peut n'être pas un traité sur les Topiques; enfin cet interprète peut n'être pas Gilles de Rome, puisque Nipho ne fait qu'énoncer un doute à cet égard. C'est une bien faible donnée pour en conclure que Gilles de Rome a fait un commentaire sur les Topiques, quoique la chose soit en elle-même assez vraisemblable; mais les preuves manquent à cette assertion.

Pamphile (Jos.) Chronic., fol 43 v°

Possevin, Appar. t. I, p. 14. — Gratianus, p. 6. — Elssius, p. 16. — Gandolf., p. 33.

6. Le commentaire sur les *Elenchi*, en deux livres, termine la série des traités relatifs à la nouvelle logique. Il commence par : *Ex illustri prosapia oriundo domino Philippo.* Gilles de Rome l'écrivit à la demande du prince Philippe, fils de Gui, comte de Flandre. Dans son épître dédicatoire, il fait remarquer que la nature crée les esclaves robustes de corps pour exécuter les travaux matériels, et les hommes libres plus forts d'intelligence pour leur com-

mander. L'homme libre doit donc chercher à fortifier son intelligence par l'instruction.

Il a paru nécessaire, dit le commentateur, de trouver un art de raisonner par syllogismes. Cet art est la dialectique ou logique. Ces deux termes sont ici employés indifféremment comme absolument synonymes. On a remarqué d'ailleurs que les scolastiques, même les plus éclairés, n'ont pas soupçonné la différence qui pouvait exister entre ces deux sciences, dont l'une n'est qu'une partie de l'autre. L'auteur examine ensuite en quoi la dialectique diffère de la rhétorique. « Celle-ci cherche à per« suader, celle-là à convaincre par le raisonnement, et les « arguments dont se sert la rhétorique sont plus faibles « que ceux de la dialectique. » L'auteur dit l'avoir déjà établi dans son traité de la rhétorique. Il ne rappelle pas ici les Seconds Analytiques, où il a dit la même chose. Nous voyons par là que la composition ou la rédaction définitive de ces différents traités n'a pas eu lieu selon l'ordre où probablement il les avait exposés d'abord de vive voix dans sa chaire magistrale, en présence de ses disciples.

Dans ce commentaire, comme dans celui des Seconds Analytiques, la forme de l'exposition domine; et à chaque phrase du texte d'Aristote, après l'exposition, sont traitées brièvement ou seulement indiquées différentes questions sous cette forme : *Dubitaret forte aliquis utrum*, etc. Du reste cet ouvrage est commenté avec des développements beaucoup moins étendus que les Analytiques *priora* et *posteriora*.

Il en a été donné plusieurs éditions : Venise, 1496, Boneto Locatelli, in-fol., 71 feuillets, dont les 66 premiers contiennent le traité de Gilles de Rome, les fol. 67-70 le *De medio demonstrationis* d'Augustin de Bielle, dont il a été question précédemment; le 70 en partie et le 71 sont occupés par la table des questions traitées ou posées dans le commentaire sur les *Elenchi*. C'est l'édition dont nous nous sommes servis.

Gandolfo, p. 28. — Ossinger, p. 243.

Gandolfo et Ossinger indiquent une seconde édition de Venise, 1499, in-fol., contenant également l'opuscule d'Au-

gustin de Bielle; elle n'est mentionnée ni par Panzer, ni par Hain. Une troisième édition a été donnée à Venise, en 1500, par Simon de Luere, in-fol. Une quatrième, de Venise, même année, mentionnée par Panzer d'après Maittaire, mais sans l'indication du nom de l'imprimeur, paraît se confondre avec la précédente. Enfin une dernière fut publiée encore à Venise, en 1530, par Simon de Luere, in-fol.

On trouve des manuscrits de ce traité à la Bibliothèque nationale de Paris, à la Mazarine, dans les bibliothèques de Carpentras, de Bâle, de Bruges, de Florence, d'Oxford, de Cambridge.

7. *In octo libros Physicorum*, commençant par : *Naturalis scientia est aliqua* (ou *una*) *scientiarum speculativarum*. . . L'auteur, dans son préambule, examine laquelle des deux sciences est la première, la physique ou la métaphysique, et il établit que, dans l'ordre de la science, la physique est la première, mais que la métaphysique est au-dessus par son essence, parce que le rang de chaque science est déterminé par l'importance du sujet dont elle traite. Il explique ensuite longuement ce que c'est que cette priorité de la physique dans l'ordre de la science; c'est que nous devons connaître les choses naturelles et sensibles avant de passer à l'étude des abstractions et des choses divines. Ce n'est pas le seul cas où l'on voit que Gilles de Rome craint par-dessus tout l'obscurité, et semble même se défier de l'intelligence de ses lecteurs : « Quoique inférieure par sa nature à la métaphy- Fol. 3.
« sique, la physique n'est pas une science subalterne, obligée « d'emprunter ses principes à une autre science, comme « la musique à l'arithmétique sous le rapport des nombres. « Elle n'est pas non plus entièrement étrangère à la méta- « physique : seulement elle considère les corps comme des « objets sensibles et mobiles, et la métaphysique n'y voit « que des êtres (*entia*); et toutes deux sont parties intégrantes « d'une seule et même science, la philosophie. »

La disposition matérielle de cet ouvrage rappelle l'enseignement du maître. En effet, chaque livre est divisé en

un certain nombre de leçons ou lectures; le premier en contient 18; le deuxième 16; le troisième 15, etc. Le commentaire est tout entier sous la forme de l'exposition. Dans l'édition imprimée que nous suivons ici (Venise, 1502, in-fol.), à la fin du volume se trouve une table des questions qu'on pourrait soulever sur différents points de l'explication du commentateur.

Ce traité, intitulé diversement, *In octo libros Physicorum*, ou *De physico auditu,* a été imprimé pour la première fois à Padoue, 1483, in-fol.; mais Hain élève un doute sur l'existence de cette édition, qui est probablement la même que la suivante, où le chiffre de l'année aura été mal lu : *in gymnasio Patavino,* M CCCC LXXXXIII, *impensis Hieronymi Durantis,* in-fol. Une édition a été donnée à Venise, 1496, chez Octavien Scot, in-fol., et deux autres, également à Venise, dans la même année, 1502, l'une par Boneto Locatelli, l'autre par André de Torresanis de Asula, toutes deux in-folio. Ossinger indique encore une édition de Venise, 1499, qui comprendrait en même temps le *De medio demonstrationis;* mais cette édition n'est mentionnée ni par Panzer ni par Hain. Enfin en voici une, un peu plus récente, dans un recueil intitulé : *Commentarii in VIII libros Physicorum, in librum de Anima, de Materia cœli,* etc.; Venise, 1501, in-fol.

Il en existe des copies manuscrites à la Bibliothèque nationale de Paris, à la bibliothèque actuelle de la Sorbonne, à la Mazarine, à Troyes, à Bordeaux, à Bruges, à Lisbonne, à Vienne, à Venise, à Turin, à Oxford et à Cambridge.

Un manuscrit du Vatican, cité par Gandolfo et par Ossinger, renfermerait, selon ces bibliographes, des Questions variées de Gilles de Rome sur la physique. Ou ce titre est inexact et indique l'ouvrage dont nous venons de parler; ou, s'il est exact, il pourrait désigner un autre commentaire du même auteur traité sous la forme de questions.

En 1618 selon Gandolfo, en 1614 selon Cave, mais réellement en 1604 (à moins qu'il n y ait eu plusieurs éditions), il parut à Ursel (duché de Nassau) un recueil in-8°, intitulé : *Commentationes physicæ et metaphysicæ, traditæ a fratre*

Ægidio Romano, etc., comprenant des commentaires sur les traités suivants d'Aristote : *Physicorum, De cœlo, De generatione et corruptione, Meteororum, De anima, Parva naturalia, Metaphysicorum.* L'éditeur, dans sa préface, qui est un éloge des sciences physiques et une invitation aux lecteurs de se livrer à cette étude, prétend qu'on lui a communiqué un manuscrit des commentaires de Gilles de Rome sur la physique, et que c'est ce manuscrit qu'il publie. Cependant il fait entendre qu'il se permettra d'y toucher, parce que la prolixité de ces commentaires pourrait amener l'ennui et la fatigue. Au verso du titre est l'approbation d'un docteur en théologie de Louvain, qui, après avoir comparé seulement les titres de ces traités avec ceux qu'énumère Pamphile dans sa chronique, ne doute pas que ce ne soient en effet des ouvrages de Gilles de Rome. On ne sait ce qui doit surprendre le plus, ou la légèreté du censeur qui a jugé d'après des titres communs à une foule d'ouvrages du même genre, ou l'ignorance du compilateur qui n'a connu aucune des éditions nombreuses des traités de physique de Gilles de Rome antérieures au XVIIe siècle, ou enfin son impudence, s'il les a connues et a pensé que personne ne les connaissait et ne s'apercevrait de la fraude. En comparant ces prétendus commentaires avec les véritables ouvrages de Gilles de Rome, on voit qu'ils en diffèrent beaucoup par le style, par la forme, par l'étendue des développements. On pourrait croire que ces traités sont un ensemble des points les plus importants de la doctrine de Gilles de Rome, transmis de génération en génération dans les écoles des augustins jusqu'au XVIIe siècle, et recueillis par un éditeur; et c'est ce que semble, en effet, annoncer le titre suivant, placé au-dessus du texte, et qui ne s'accorde pas en tous points avec le premier titre et avec la préface du volume : *Explanationes traditæ a reverendissimo necnon sapientissimo doctore fratre Ægidio Romano, ordinis eremitarum S. Aug., lectæ Conimbriæ, in collegio B. Mariæ de Gratia, per reverendiss. ac sapientiss. fr. P. Guilelmum.* L'auteur de ces opuscules n'est-il pas Gilles de la Présentation, ou Fonseca, Portugais, qui

Pamphile (Jos.), Chron., p. 43, 44.

a enseigné longtemps dans l'université de Coïmbre, comme professeur et doyen de théologie? Nicolas Antonio, dans sa Bibliothèque espagnole, dit que telle est l'opinion de Thomas Herrera, lequel, à l'article Gilles de la Présentation, n'en a rien dit.

Cette circonstance, fût-elle prouvée, ne justifierait en rien l'éditeur : ou il a pris pour un auteur du XIIIᵉ siècle un écrivain qui vivait encore au moment de la publication de son livre, puisque Gilles Fonseca n'est mort qu'en 1626; ou il a voulu, en connaissance de cause, faire passer les œuvres d'un contemporain pour celles du grand docteur qui avait vécu trois siècles auparavant. Quoi qu'il en soit, ce recueil, tel qu'il est, présente en somme la doctrine de Gilles de Rome, suivie par toute l'école des ermites de Saint-Augustin, et résume plusieurs de ses traités de physique; mais il ne doit pas s'ajouter à la liste, déjà si considérable, des écrits qui lui appartiennent réellement.

8. Gandolfo et, d'après lui, Ossinger indiquent un manuscrit de la bibliothèque Angélique à Rome comme renfermant un commentaire de Gilles de Rome sur les quatre livres *De cœlo*. Nous ne savons rien de plus sur cet ouvrage, qui d'ailleurs, par le titre, nous paraît différent du traité *De materia cœli*, dont nous parlerons plus loin.

9. *In libros De generatione et corruptione expositio; libri duo.* Début : *Anima, ut testatur Philosophus. . .* Présenter l'analyse de ce traité, ainsi que de tous les autres du même genre, serait analyser la collection des ouvrages d'Aristote; il nous suffira de signaler pour chacun, comme nous l'avons déjà fait, ce qui nous aura semblé le plus remarquable dans les prologues ou proèmes, où l'auteur expose plus volontiers les vues et les opinions qui lui sont propres. Ici il commence par établir, d'après la citation d'Aristote qui lui sert d'épigraphe ou de texte pour entrer
Fol. 2. en matière, que « l'âme est pour ainsi dire tout; car tout ce « qui est est sensible ou intelligible; or l'âme, par les sens,

« recueille en elle tout ce qui est sensible, et par l'intelli-« gence tout ce qui est intelligible. » Il examine ensuite et justifie les motifs qui ont déterminé Aristote à présenter ses livres de physique dans l'ordre où nous les voyons : les *Physica* avant le livre *De cælo et mundo,* et celui-ci avant le *De generatione.* « Dans le premier ouvrage il a, dit-« il, traité des objets sensibles sous le rapport du mouve-« ment et du déplacement auquel ils sont sujets en général; « dans le second, il a considéré ce mouvement comme ten-« dant à une situation et, dans le troisième, comme tendant « à une forme. » Nous avons ensuite le commentaire, dont l'auteur a détaché, pour les traiter à part et avec plus d'étendue, un certain nombre de questions relatives au premier livre seulement. C'est le sujet d'un ouvrage qu'il faut distinguer du commentaire, quoiqu'il en soit un appendice naturel. Au reste, ces questions, qui sont au nombre de vingt-six, nous ont paru subtiles et offrent peu d'intérêt.

Les éditions de ce commentaire et des questions qui s'y rattachent sont les suivantes : Naples, 1480, Josse Hoensteyn, in-fol.; Venise, 1493, Bernard de Tridino, in-fol.; cette édition, qui n'est mentionnée ni par Panzer ni par Hain, se trouve à la bibliothèque Mazarine, sous le n° 665, parmi les éditions du xvᵉ siècle; Venise, 1498, Simon de Luere, in-fol., mentionnée par Gandolfo et Ossinger, mais non par Panzer et Hain; Venise, 1505, *per Gregorium de Gregoriis,* in-fol., qui se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Venise, 1518, *per Luc. Ant. de Giunta,* in-fol., avec les commentaires de Marsile d'Inguen et d'Albert de Saxe sur le même traité; Venise, 1520, *apud hæredes Scoti,* in-fol.; Venise, 1567, Jérôme Scot, in-fol., sous ce titre : *In Aristotelis libros de Generatione commentaria, et subtilissimæ quæstiones super primo. . . correctæ per M. Paulum de Sclavis, Genezanensem.*

Nous possédons de ce traité plusieurs copies manuscrites, qui toutes ne contiennent pas les vingt-six questions : cinq à la Bibliothèque nationale et une à la Mazarine. Il en existe deux dans la bibliothèque de la ville de Troyes;

une probablement à la bibliothèque Harléienne du British Museum, sous le titre de *Physica et metaphysica;* une parmi les manuscrits de Saint-Marc, à Venise; quatre dans les bibliothèques de l'université d'Oxford; une dans celle de Cambridge; une dans celle de Bruges. Pasini en signale une dans la Bibliothèque royale de Turin; Montfaucon, une dans l'abbaye du Bec, qui a disparu. Probablement il s'en trouve plusieurs autres copies dans des bibliothèques pour lesquelles n'ont pas encore été dressés les catalogues des manuscrits qu'elles possèdent.

10. Un commentaire sur les livres des Météores est cité, par Gandolfo et Ossinger, comme étant en manuscrit dans la bibliothèque Angélique à Rome. Les mêmes en mentionnent un autre, sous le titre de *Quæstiones,* comme existant dans la bibliothèque de Saint-Antoine à Venise. Est-ce le même ouvrage? La vue seule des manuscrits pourrait nous l'apprendre. Aucun des anciens bibliographes ne portant au compte de Gilles de Rome un commentaire quelconque du livre des Météores, nous supposons qu'Ossinger et Gandolfo ont été trompés ici par des copistes mal informés.

11. Une des nombreuses questions qui pouvaient surgir à propos du livre des Météores a été traitée séparément par Gilles de Rome, sous ce titre vague : *De intentionibus in medio.* Mais les premiers mots indiquent le sujet traité : *Quæstio est utrum lux sit realiter in medio, vel intentionaliter.* La lumière est-elle réellement dans le milieu, le vide, entre le soleil et nous, ou n'y est-elle qu'intentionnellement, c'est-à-dire selon une certaine vue de l'esprit? Après avoir discuté le pour et le contre, l'auteur conclut que la lumière qui nous éclaire est réellement dans le soleil, et non dans l'espace intermédiaire (*in medio*); qu'elle n'est dans ce milieu qu'intentionnellement. Ainsi, par exemple, des rayons solaires qui passent à travers un verre coloré paraîtront colorés; mais cette couleur ne sera pas réelle, elle ne sera qu'intentionnelle.

La plupart des bibliographes de Gilles de Rome, depuis Joseph Pamphile, ont mentionné cet opuscule. Il a été publié, avec d'autres ouvrages de Gilles de Rome, à Naples, 1525, in-4°, par Ant. *de Frisis de Corinaldo,* dans un recueil où il occupe cinq colonnes.

Pamphile (Jos.), Chron., p. 42.

12. *In tres libros de Anima,* commençant par : *Ex Romanorum spectabili ac illustri prosapia. . .* Ce commentaire est dédié à Jacques Gaétan, chanoine de Rouen, fils de Jean, d'une illustre famille de Rome, la même probablement à laquelle appartenait Benoît Caietan ou Gaétan, pape sous le nom de Boniface VIII. Après une épître dédicatoire qui renferme des compliments d'une flatterie peu mesurée, l'auteur expose dans son prologue le sujet du traité qu'il va commenter, *quem habemus præ manibus,* dit-il ici comme dans plusieurs autres commentaires; ce qui semble indiquer une explication donnée originairement de vive voix dans un cours public. « Aristote y considère l'âme sous le « rapport matériel, pour ainsi dire, ce qui est du ressort des « sciences naturelles ou de la physique, et non sous le point « de vue des qualités abstraites, ce qui appartiendrait à la « métaphysique. Ce livre, parmi les traités de physique « d'Aristote, ajoute le commentateur, vient le sixième selon « l'ordre de la doctrine, quoique, par la dignité du sujet, « il doive être placé au premier rang. » C'est là ce qu'il avait déjà fait remarquer dans son prologue sur les livres de physique proprement dits. Nous avons vu pourquoi le traité *De generatione* vient en troisième lieu, après la Physique et le traité *De cœlo et mundo.* Le quatrième doit être celui des Météores; mais nous ne voyons pas quel serait le cinquième.

Fol. 2.

Le commentaire sur les livres *De anima* est sous la forme d'une exposition, entremêlée de questions, annoncées par cette formule : *Dubitaret forte aliquis quare,* ou *utrum,* etc.

Éditions imprimées: *Expositio subtilissima super tres libros de Anima,* Pavie, *Christoph. de Canibus,* 1491, 26 juillet,

in-fol. Venise, 1496, 31 janvier, Octavien Scot., in-fol., 86 feuillets. Venise, 1499, in-fol., sans nom d'imprimeur. Venise, 1500, 18 avril, Simon de Luere, in-fol., avec d'autres traités du même auteur. Venise, 1501. Cette dernière édition, mentionnée par Cave, nous paraît suspecte, et n'est peut-être qu'une indication altérée de la précédente. D'après le titre, tel que le donne ce bibliographe, ces commentaires seraient dédiés au roi d'Angleterre Édouard Ier.

Quant aux manuscrits conservés, ils sont très nombreux. Il en existe cinq à Paris, dans les bibliothèques Nationale, Mazarine, de l'Arsenal et de l'Université.

Possevin, App., t. I, p. 4.

Indépendamment de ce commentaire, Possevin indique des Questions sur l'âme comme étant jointes au traité *De generatione et corruptione*. Il ne dit pas si c'est dans un imprimé ou dans un manuscrit, ni s'il en a vu lui-même un exemplaire. On pourrait croire que c'est une indication altérée du commentaire *De anima*, et une reproduction fautive des énumérations d'Ambroise de Cora et de Joseph Pamphile, qui nomment le *De anima* après le *De generatione*, si Possevin ne mentionnait pas encore le commentaire *in libros de Anima* après cet article, et de manière à le distinguer parfaitement de ces Questions, que nous ne connaissons pas d'autre part.

13. Nous avons trouvé dans un manuscrit du XIVe siècle, sur vélin, in-fol., appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal, des questions sur l'âme, avec ce titre et cet *explicit* modernes (XVIIe siècle) : *Tractatus de Anima Ægidii de Roma, ord. S. Aug. Explicit de Anima per Ægidium Rom. ord. erem. S. Aug.* L'ouvrage commence par ces mots : *Quæstio est de spiritualibus creaturis*, etc. : « Les créatures spirituelles sont-elles composées de matière et de forme? Et d'abord il paraît que oui : » *videtur quod sic.* On en donne les raisons, puis on prouve l'assertion contraire, *quod non;* et cette opinion, soutenue en dernier lieu, est, selon l'usage, l'opinion personnelle de l'auteur. Le traité se termine par cette considération : « L'âme est punie par la partie matérielle à laquelle elle

« est jointe; mais elle est récompensée spirituellement, tandis « que les peines sont corporelles. »

Dans ces Questions l'âme est considérée, non plus sous le point de vue matériel et physique, mais comme substance spirituelle et sous le rapport métaphysique. Des questions de ce genre sont traitées dans le commentaire de Gilles de Rome sur le second livre des Sentences: *An angeli sint compositi ex materia et forma;* et la conclusion est négative. Mais l'ouvrage que lui attribue le manuscrit de l'Arsenal appartient à saint Thomas d'Aquin, comme l'attestent divers autres manuscrits, entre autres les nᵒˢ 47 et 49 du collège Baliol, à Oxford.

14. Des commentaires de Gilles de Rome sur les *Parva naturalia* ont été mentionnés par Ambroise de Cora, Jos. Pamphile et les autres bibliographes des écrivains augustins. Gandolfo en cite un manuscrit qui existait à la bibliothèque Angélique à Rome, et un autre dans celle de Saint-Antoine de Venise. Ossinger, d'après Gandolfo, indique aussi le traité *De morte et vita* comme étant joint au *De bona fortuna* dans deux éditions imprimées. Il mentionne en outre deux copies manuscrites de ce dernier ouvrage; mais il ne dit pas si le *De morte et vita* s'y trouve réuni. Nous parlerons plus loin du traité *De bona fortuna* : quant au *De morte et vita*, nous n'en avons vu aucun texte, soit imprimé, soit manuscrit, non plus que des autres opuscules compris sous le nom de *Parva naturalia.*

15. *De corpore humano,* ou *De formatione corporis humani in utero.* Nous plaçons ici ce traité de Gilles de Rome, quoique étranger aux commentaires sur les livres d'Aristote, parce qu'il se rattache à ses traités de physique. On voit par les premiers mots du prologue ou de l'épître dédicatoire, *Post tractatum De prædestinatione et præscientia,* qu'il fut composé après le traité de la Prédestination, etc., pour la même personne. Plusieurs manuscrits et l'édition imprimée de 1523 ont quelques lignes de moins et ne commencent qu'à ces

mots : *Quia ex cognitione principiorum*, etc. L'auteur, dans ce prologue, fait connaître et juge lui-même la nature de l'ouvrage, lorsqu'il convient de la crudité de la matière; car c'est à proprement parler un traité de médecine, dont les détails répugnent à notre délicatesse. Aussi, après avoir exposé et développé une foule d'observations, soutenu ou combattu de nombreuses assertions que la bienséance ne permettrait guère de reproduire, il n'oublie pas qu'il est prêtre, et que son ouvrage est de nature à choquer certaines âmes timorées. Il s'en excuse en quelque sorte, et il revient à son caractère et à la direction habituelle de ses pensées et de ses travaux par une prière où il n'envisage plus, dans la formation de l'homme, que les merveilles de la bonté, de la puissance et de la sagesse infinie du Créateur.

Un des éditeurs de cet ouvrage, frère Augustin de Monte-Falcone, de l'ordre des Augustins, dans une épître dédicatoire placée en tête de l'édition de Venise, 1523, in-4°, établit que ce livre, étranger aux études habituelles de l'auteur, et qui pourrait sembler peu convenir à son caractère religieux, prouve l'universalité de ses connaissances. Nous laissons aux savants plus versés dans ces matières le soin de décider jusqu'à quel point les observations de Gilles de Rome sont exactes, et ses assertions conformes à la vérité.

Renan (Ern.), Averroès, p. 172.

On a, du reste, remarqué que ce traité n'est formé en grande partie que d'extraits du *Colliget* d'Averroès.

Il a été publié plusieurs fois : Paris, 1515, in-4°; Venise, 1523. Gandolfo et Ossinger se sont trompés en reportant à l'année 1528 cette édition, qui a été sous nos yeux et dont nous avons fait usage. Il en existe encore une édition de Rimini, 1626, in-4°.

Nous en connaissons deux copies manuscrites à la Bibliothèque nationale de Paris, une à la bibliothèque de la Sorbonne ou de l'Université. Il en existe encore une à la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, sous ce titre *De embryone seu fœtu;* deux à Bâle; une à Oxford, dans

le n° 237 du collège Merton; deux à Vienne, sous les n°s 368 et 2303.

16. Gilles de Rome avait composé un commentaire sur le traité *De Physiognomia* attribué à Aristote. Tous ses biographes, à partir de Joseph Pamphile, l'ont mentionné; selon Gandolfo, il existait en manuscrit dans la bibliothèque du couvent de Saint-Augustin, à Saint-Geniez, dans le Picentin. Nous possédons à la Bibliothèque nationale de Paris deux copies d'un traité sous ce titre, et commençant ainsi: *Sicut dicit Philosophus, primo Rhetoricæ :* l'une, anonyme, vient immédiatement à la suite d'un traité de Gilles de Rome *De bona fortuna,* ce qui a pu le faire supposer du même auteur; l'autre porte à l'*explicit* le nom de *Guillelmus Hispanus.* N'y cherchons donc pas, si cette indication est exacte, l'ouvrage de Gilles de Rome.

17. *Super libros Ethicorum.* Nous ne connaissons que les titres de ce commentaire et des deux suivants, qui devaient faire une des parties les plus importantes des œuvres philosophiques de notre auteur, puisqu'ils expliquaient les trois ouvrages d'Aristote qui, selon la pensée du commentateur, formaient un cours complet de doctrine pour régler la vie et les mœurs des individus, des familles et des cités. Aussi, nous les présentons selon l'ordre où ils devaient se suivre dans la pensée de Gilles de Rome, quoique la collection des œuvres d'Aristote place l'Économique après la Politique.

Le premier de ces traités a été mentionné par Ambroise de Cora, Jacques de Bergame, Pamphile, Gratianus, Possevin, etc. Ph. Elssius en a donné l'*incipit : Flagitante nobili viro Stephano Maulai, Angio.* Cet Étienne de Maulai est le même à qui Gilles de Rome avait dédié son commentaire sur les Seconds Analytiques. Gandolfo et Ossinger signalent un manuscrit de cet ouvrage comme existant dans la bibliothèque du Vatican; mais on ne le trouve pas dans le catalogue de Montfaucon. Un manuscrit de Cambridge renferme

IMPRIMERIE NATIONALE.

Smith (J. J.), A Catal. of mss. of Gonville college, p. 233.

Commentarius in decem libros Ethicorum, sans nom d'auteur, mais dans le même volume qu'un ouvrage de Gilles de Rome. Celui-ci en est-il également?

18. *In Œconomica Aristotelis commentarius*, mentionné par Ambroise de Cora, Jos. Pamphile, Gratianus, Ph. Elssius, Gandolfo, Ossinger. Montfaucon en a indiqué un manuscrit dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan, et Ossinger un autre dans celle des Augustins de la même ville.

19. *In libros Politicorum.* L'existence de ce traité est attestée par la mention qu'en ont faite Jordan de Saxe et, après lui, Joseph Pamphile, Th. Gratianus, Possevin, Elssius et Gandolfo. On a prétendu qu'il y en avait deux copies dans la bibliothèque du collège de Gonville et Caius, à Cambridge. Mais, dans le catalogue des manuscrits de cet établissement rédigé par le rév. J.-J. Smith, nous n'avons rien qui puisse justifier cette assertion.

20. *In libros Rhetoricorum Aristotelis.* Incipit : *Quia qualis est unusquisque.* On peut croire que Gilles de Rome, en composant ce traité, eut pour but de ranimer l'étude de la rhétorique, qui était à peu près abandonnée, même en théorie, dans l'Université de Paris. Depuis le statut de Robert de Courçon, en 1215, qui nomme des rhétoriques (*rhetoricas*) parmi les livres que doivent étudier les écoliers, jusqu'au moment où Grégoire Tiphaine ouvrit un cours de grec et de rhétorique à Paris, en 1458, on ne voit aucun traité de rhétorique figurer dans le cours ordinaire des études. Le nom de cet art n'est même prononcé ni dans le statut de 1254, ni dans la réforme de 1366, ni dans celle de 1452. Une taxe du prix des livres à l'usage des écoliers, établie en 1303, énumère des ouvrages de théologie, de philosophie, de droit canonique et de droit civil, mais pas un de rhétorique. Alors, dans l'enseignement de la faculté des arts, la dialectique avait tout envahi. C'est sans doute en partie pour ce motif que la Rhétorique d'Aristote était peu connue

au commencement du XIIIe siècle, et rien ne prouve qu'elle ait été une de celles que mentionne le statut de Robert de Courçon. Elle ne fut guère étudiée avant les traductions latines qui en furent faites, dans la seconde moitié de ce siècle, par Hermann l'Allemand et Guillaume de Moerbeke. Ni Albert le Grand, ni saint Thomas, ne l'ont commentée. Il y avait donc de la hardiesse à tenter le premier un pareil travail. Gilles de Rome ne recula pas devant une entreprise dont il ne se dissimulait pas les difficultés. La nature même de l'ouvrage, le style laconique de l'auteur et la multitude des exemples cités étaient pour le commentateur, distrait d'ailleurs par d'autres occupations sérieuses, autant d'obstacles. Aussi, quoiqu'il faille lui savoir gré de l'intention, y aurait-il actuellement peu de profit à tirer de son travail pour l'étude de la rhétorique en elle-même et pour l'intelligence du traité d'Aristote en particulier. Il l'explique matériellement, sans comprendre toujours la pensée; il ne le développe ni en orateur, ni même en rhéteur, mais en grammairien, en logicien, et avec toutes les divisions et subdivisions en usage dans la méthode de l'exposition scolastique. Tout est sur le même ton et de la même forme. Les trois âges de l'homme, par exemple, n'offrent rien de particulier, ni des remarques plus fines ou plus intéressantes que le reste du commentaire. De même les citations des poètes sont expliquées comme phrases ou comme mots, mais non comme pensées poétiques ou morales.

On trouve seulement au début de l'ouvrage, comme dans la plupart des prologues des autres traités de Gilles de Rome, quelques vues générales qui paraissent appartenir au commentateur. Ainsi il examine en quoi la rhétorique, qui est une science rationnelle, diffère des autres sciences également rationnelles. « Il existe, dit-il, trois sortes de raisons: celles Fol. 1.
« qui prouvent, *probabiles*, et qui sont propres à la dialectique
« ou logique; celles qui persuadent, *persuasivæ*, propres à la
« rhétorique; celles qui démontrent, *demonstrativæ*, propres
« aux sciences naturelles et exactes. Les raisons probantes
« produisent l'opinion; les raisons persuasives, la foi ou la

« croyance; les raisons démonstratives, la science. » La différence est peut-être délicate à saisir entre l'opinion et la croyance; aussi l'auteur insiste-t-il particulièrement sur les traits qui distinguent la rhétorique de la dialectique. Il en remarque cinq principaux : « L'orateur s'occupe plus du « côté moral et pratique des choses, le dialecticien plus de « la partie spéculative; le rhéteur traite les passions, le dia« lecticien y reste étranger ; le juge et l'auditeur de l'orateur « peuvent être des hommes simples et sans instruction (*gros« sus*), ceux du dialecticien doivent être ingénieux et subtils ; « les armes de la rhétorique sont l'enthymème et l'exemple, « celles de la dialectique, le syllogisme et l'induction; » et il répète les définitions qu'il a déjà données de ces diverses sortes d'arguments dans les Seconds Analytiques et les Arguments sophistiques. « Enfin, dit-il, la rhétorique s'oc« cupe plutôt des circonstances particulières, la dialectique, « des choses générales. »

Fol. 1.

Gilles de Rome termine son commentaire en appliquant au traité même d'Aristote, comme étant la conclusion de ce traité, la formule Εἴρηκα, ἀκηκόατε, ἔχετε, κρίνατε: *Dixi, audistis, habete, judicate*, qui est donnée par Aristote comme modèle d'un épilogue qui termine un discours.

Le texte latin sur lequel a travaillé Gilles de Rome est la traduction de Guillaume de Moerbeke, qui devait être toute récente (1281) à l'époque où a été composé ce commentaire. Or c'était avant le *De Regimine principum* (antérieur luimême à l'année 1285), puisque, dans ce dernier ouvrage, Gilles de Rome rappelle sa rhétorique; si l'on n'avait des données à peu près certaines sur l'auteur de cette traduction, on aurait pu croire, d'après quelques mots du préambule, qu'elle était, ainsi que le commentaire, l'ouvrage du savant professeur augustin : *Præter difficultatem quæ in dicto consurgit opere, non solum ex græca editione, ex philosophi brevi elocutione*, etc., et un peu plus bas : *sed talem promulgabo sententiam qualem credam Aristotelem intendisse*. Mais on peut à la rigueur expliquer ces phrases, assez obscures, en disant que le commentateur n'avait aucun point de comparaison

Jourdain (Am.), trad. d'Aristote, p. 70, 443.

Fol. 1

avec la traduction latine qui était sous ses yeux, lorsque cette traduction ne lui aplanissait pas certaines difficultés et ne lui laissait pas saisir la véritable pensée d'Aristote. Il ne connaissait pas l'autre traduction latine, quoique plus ancienne, celle d'Hermann l'Allemand.

Le commentaire de Gilles de Rome sur la Rhétorique d'Aristote a été imprimé, avec l'exposition d'Al-Farabi sur ce même traité, à Venise, 1481, in-fol. Ni Panzer ni Hain n'ont mentionné cette édition, que nous n'avons pu nous procurer.

Une autre édition du sommaire analytique d'Al-Farabi et du commentaire de Gilles de Rome, auquel sont jointes la traduction de la Poétique d'Aristote par Georges Valla de Plaisance et la somme d'Averroès sur ce même traité, traduite par Hermann l'Allemand, a été publiée à Venise, aux frais des héritiers d'Octavien Scot, en 1555, 6 janvier, in-fol. C'est celle dont nous nous sommes servis. Elle est très incorrecte, surtout pour la reproduction des noms propres des personnages qui figurent dans les fragments de poésie cités par Aristote. Ainsi, pour n'en donner qu'un ou deux exemples, l'Antigone de Sophocle est *Aurigona Sophodes*, Salamine est *Salemene*, Cléofond parlant contre Critias devient *Cleofron* contre *Tricicus*, etc.; enfin ce vers : Εἰπεῖν μοι Κριτίᾳ πυρρότριχι πατρὸς ἀκούειν, est traduit ainsi : *Fecisset Solon dicere mihi, scilicet circa ruffæ crinibus patrem audire.* Mais ici ce n'est pas à l'imprimeur, c'est au traducteur qu'il faut s'en prendre, et Gilles de Rome, dans son commentaire, a suivi cette leçon.

Il existe un assez grand nombre de copies manuscrites de ce traité : à Paris, dans les bibliothèques Nationale, Mazarine, de l'Arsenal, de la Sorbonne; à Troyes, à Bruxelles, à Cambridge, à Florence et à Munich; Tomasini en signalait deux, dans la bibliothèque des Augustins et chez les chanoines de Saint-Jean-de-Latran du Verger, à Padoue.

21. Un petit traité de Gilles de Rome, ayant pour titre : *De differentia Rhetoricæ, Politicæ et Ethicæ,* et dédié à Olivier,

lecteur de l'ordre des frères Prêcheurs, qui lui avait demandé en quoi consistait cette différence, ne fait guère que reproduire ce que l'auteur avait dit dans le préambule de son commentaire sur la Rhétorique, « qui d'ailleurs, fait-il observer, doit suffire pour répondre à cette « question. » Cet opuscule commence par les mots : *Carissimo tibi in Christo fratri Oliverio*, etc. *Interrogastis me, honoret vos Deus*, etc. Il a été imprimé avec deux autres, *De Partibus philosophiæ essentialibus* et *De Gradibus formarum,* sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur, in-4°, 8 feuillets non chiffrés, parmi lesquels il occupe trois pages, feuillets 4 v° et 5. Nous n'en avons trouvé aucune copie manuscrite.

22. Nous ne connaissons que le titre d'un commentaire de Gilles de Rome sur la Poétique. Il existe en manuscrit dans la bibliothèque Bodléienne, à Oxford. On sait que la Poétique d'Aristote ne fut connue du moyen âge que par la traduction latine de la paraphrase d'Averroès, faite au XIIIe siècle par Hermann l'Allemand. Ainsi un commentaire de Barthélemi de Bruges sur la Poétique, à la date de 1307, n'est que l'exposition de la version d'Hermann.

23. *In Metaphysicorum duodecim libros Quæstiones ;* commençant par : *Circa istam scientiam primo quæritur.* Quoique le titre de ce commentaire annonce les douze livres de la Métaphysique d'Aristote, cependant on n'y trouve point de questions sur les IIIe, Ve, IXe et XIe livres. Le IIIe et le XIe (XIIIe de l'édition de Duval) n'étaient pas lus ordinairement dans les écoles, non plus que le XIIIe et le XIVe des manuscrits (XIe et XIIe de l'édition Duval), comme on le voit par les commentaires de saint Thomas, de Pierre d'Auvergne, de Jean Duns Scot, etc.

Fol. 1 Les premières questions proposées par le commentateur sont celles-ci : La métaphysique est-elle la fin, c'est-à-dire le bonheur de l'homme? — Oui. — Chaque être se porte-t-il naturellement vers sa fin? — Oui. — Tous les hommes désirent-ils naturellement la science? — Oui. — etc.

Pour la solution de ces questions, comme de toutes celles qui s'agitaient dans les écoles, l'auteur discute successivement le pour et le contre, et toujours l'opinion qui n'est pas la sienne est présentée la première.

Dans la troisième question, cette observation nous a frappés par sa justesse : « Deux causes empêchent l'homme « d'atteindre sa fin (*consequi finem*); c'est qu'il ne la connaît « pas, ou qu'il ignore les moyens qui y mènent; mais de « ces deux causes il n'y en a qu'une qui l'empêche de désirer « sa fin, c'est quand il ne la connaît pas; car aussitôt qu'il « la connaît, il la désire. Les moyens, par les efforts qu'ils « exigent, empêchent quelquefois d'arriver à la fin, mais « non pas de la désirer. Ce n'est que par ignorance de la « fin qu'on ne la désire pas. »

Dans la quatrième question : « Tous les hommes désirent-« ils la métaphysique? » nous remarquerons cette distinction importante : « Désirent-ils la métaphysique en tant que mé- Fol. 2 v°, col. 1. « taphysique (*in propria forma*)? — Non; car tous ne savent « pas que la métaphysique existe. Mais la désirent-ils comme « faisant partie des autres sciences qui portent l'homme « à l'amour de la sagesse suprême? — Oui, et c'est en ce « sens que l'on peut dire que tous les hommes désirent la « métaphysique. »

Dans la quinzième question du premier livre, Gilles de Rome expose sur le toucher à peu près la même doctrine que Condillac. « Il y a moins de contradiction dans le tou- Fol. 8 v°. « cher que dans la vue... Ce n'est pas un sens unique, c'est-« à-dire circonscrit dans un seul organe. » N'est-ce pas dire à peu près, comme le philosophe du XVIIIe siècle, que le Condillac, Œuvres, t. V, p. 11. toucher est le maître des autres sens, et qu'il en rectifie les erreurs? Quoique ces pensées soient exprimées un peu longuement, selon l'habitude de l'écrivain, cependant il nous a semblé que, dans cet ouvrage, les questions sont traitées en général avec plus de mesure.

Jacques de Sienne, de l'ordre de Saint-Augustin, qui a donné en 1552 une édition des Questions de Métaphysique, a publié à la suite un traité où il a relevé certaines contra-

dictions qui semblaient exister dans l'ouvrage de Gilles de Rome : contradictions de l'auteur soit avec le philosophe qu'il commente, soit avec d'autres commentateurs, soit surtout avec lui-même. Mais l'éditeur les explique, et montre comment ces assertions, en apparence contradictoires, peuvent se concilier.

Si ce défenseur officieux n'explique pas toujours de la manière la plus satisfaisante les contradictions de son maître, quelquefois, en revanche, il semble en chercher là même où il n'y en a pas, pour avoir le plaisir de les résoudre, comme lorsqu'il trouve une contradiction apparente entre ces deux assertions : la fin de l'homme est la science; la fin de l'homme est la métaphysique. On a vu comment elles ne forment qu'une seule et même pensée dans l'esprit de notre auteur, et son avocat, en cherchant à les concilier, est beaucoup moins clair que le texte dont il prétend faciliter l'explication.

Les Questions métaphysiques de Gilles de Rome ont été imprimées plusieurs fois à Venise, en 1499, in-fol., par Pierre de Quarengis; 1501, in-fol., par Simon de Luere; 1552, in-fol., chez les héritiers de Scot, sous le titre de *Metaphysicales quæstiones aureæ,* avec les explications de Jacques de Sienne dont nous venons de parler. Quant aux *Metaphysicæ commentationes* imprimées à Ursel, 1614, in-8°, à la suite des *Physicæ commentationes,* nous avons déjà fait remarquer qu'elles n'appartiennent pas à Gilles de Rome.

Gandolfo et Ossinger mentionnent un manuscrit du commentaire de Gilles de Rome sur douze livres de Métaphysique, comme existant à la bibliothèque *Angelica* de Rome. Sont-ce les Questions? Nous n'en avons pas trouvé de copie dans la Bibliothèque nationale de Paris.

24. *In librum de Causis,* intitulé aussi *Super authorem de Causis* ou *In Alpharabium de Causis.* C'est un commentaire sur le traité *De Causis,* qui n'est pas plus d'Al-Farabi que d'Aristote, étant l'Institution théologique de Proclus. Le commentaire de Gilles de Rome a pour début : *Ex illustri*

ac generosa prosapia, etc.; ce sont les premiers mots de la dédicace, qui est adressée au cardinal Benoît Caiétan, depuis Boniface VIII.

Gilles de Rome examine ensuite les causes de l'ouvrage, et en compte quatre, selon la méthode des scolastiques : la cause matérielle, ou le sujet du traité; la cause efficiente, c'est-à-dire l'auteur du livre original, qui est incertain, mais que l'on croit être Alpharabius; la cause formelle, ou la forme du traité, qui est divisé par théorèmes ou propositions, au nombre de trente et un; la cause finale, ou objet du livre, qui est, comme pour tous les livres possibles, de faire connaître les choses dont il traite.

Il pose ensuite cette question, qui semble être le préliminaire obligé de tous les traités philosophiques : l'art enseigné dans ce livre peut-il s'appeler science, aussi bien que la métaphysique, ou doit-il s'appeler sagesse (*sapientia*)? « La sagesse est à la fois intellect et science : science, si l'on « considère les conclusions et les effets; intellect, par rapport « aux principes et aux causes. Or, comme la métaphysique « s'occupe des substances sensibles et des substances abs- « traites, elle est à la fois intellect et science : science, « comme traitant des substances sensibles; intellect, comme « traitant des substances abstraites, tandis que cet art, ob- « jet du livre *De Causis*, qui traite uniquement des sub- « stances abstraites, peut être appelé sagesse ou intellect; « mais, pour l'appeler science, il faudrait donner à ce mot « une grande extension. » Après ces considérations préparatoires, le commentateur passe à l'exposition de la lettre, c'est-à-dire du texte latin. Ce commentaire est selon la méthode d'exposition; il procède par citations et explications du texte, au moyen de divisions et de subdivisions, souvent fort inégales, de l'ouvrage et des parties qui le composent.

S'il faut s'en rapporter à une note qui se trouve à la fin de l'édition imprimée, cette composition fut terminée et présentée par l'auteur au cardinal Caiétan le mercredi avant la Purification de la sainte Vierge, 1290 (1er février

1290, si l'on compte à la manière romaine; 1291, 31 janvier, selon le calcul usité en France).

Une autre note, qui se lit à la fin de trois manuscrits de la Bibliothèque nationale, de la Mazarine et de l'Arsenal, dit que ce traité fut achevé à Bayeux. Rapprochée de la souscription d'un recueil conservé à Erfurt, in-fol., n° 316, qui contient d'autres traités de Gilles de Rome et qui est daté de Bayeux, 1291, cette note prouve que notre auteur a résidé chez les Augustins de Bayeux.

Le commentaire du *De Causis* a été imprimé à Venise, 1550, chez Jacq. Zoppin, in-4°. Nous avons pu consulter trois copies à Paris : une dans la Bibliothèque nationale, provenant de la Sorbonne; une dans la bibliothèque Mazarine, provenant du grand couvent des Augustins de Paris; une dans celle de l'Arsenal, provenant de Saint-Victor. Toutes trois sont du XIVe siècle. Il en existe une autre à la bibliothèque de Bordeaux, et une autre à celle de Saint-Marc, à Venise.

25. *De bona fortuna,* commençant par : *Quidam ordinavit in idem.* Le texte commenté n'est qu'un centon tiré du livre II, chapitre VIII, des grandes Morales, et du livre VIII, chapitre XIV, des Morales Eudémiennes. Le commentateur examine d'abord « si la bonne fortune est la même chose que « le bonheur, » et il trouve qu'elle n'en est qu'une partie, puisque le bonheur se compose de biens intérieurs et de biens extérieurs, et que les biens extérieurs seuls sont du domaine de la fortune; mais il reconnaît que cette partie du bonheur est indispensable pour celui auquel les biens intérieurs ne suffisent point. Ce commentaire, qui d'ailleurs ne nous a paru offrir rien de bien remarquable, est, comme le précédent, sous la forme d'exposition.

Gandolfo et Ossinger mentionnent de cet ouvrage une édition publiée à Venise, 1496, in-fol., chez Octavien Scot, passée sous silence par Panzer et Hain. Une autre édition a paru à Venise, 1551, in-fol., chez les héritiers de Scot. Des copies manuscrites en existaient dans la bibliothèque

des frères Prêcheurs de Clermont en Auvergne. Montfaucon en indique encore une dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Il en existe aussi : une à Vienne, sous le n° 2330; une à Bruges, sous le n° 496; une sous le n° 281 du collège Merton, à Oxford; deux à Cambridge; trois à la Bibliothèque nationale.

Tous les commentaires que nous venons de passer en revue ont été indiqués par quelques bibliographes sous ce titre collectif : *In omnes Aristotelis libros commentaria.* Et, en effet, il est peu d'ouvrages d'Aristote qui n'aient été lus, c'est-à-dire expliqués publiquement et commentés par Gilles de Rome; mais l'énumération de toutes les parties de ce vaste ensemble pouvait seule faire connaître et donner les moyens d'apprécier ses immenses travaux sur le corps de doctrine du philosophe par excellence, qui était devenu le seul et véritable maître de l'enseignement dans la faculté des arts de l'Université de Paris. Un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, aujourd'hui n° 980, indiqué par Hænel sous ce titre vague : *Explanatio Egidii de Roma super libros Aristotelis*, n'est que le commentaire de Gilles de Rome sur le traité de la Rhétorique.

Gilles de Rome a quelquefois détaché de ses grands ouvrages certains points de doctrine sur lesquels on lui avait demandé des éclaircissements, et il en a fait le sujet de dissertations particulières dont on a déjà vu des exemples dans les opuscules *De Medio demonstrationis, De Intentionibus in medio, De differentia Rhetoricæ, Ethicæ et Politicæ.* Nous en avons parlé immédiatement après les traités principaux dont ils semblaient être dérivés; de même, après avoir parcouru le cercle des travaux philosophiques de notre auteur, nous croyons devoir mentionner son petit traité intitulé :

26. *De Partibus philosophiæ essentialibus, ac aliarum scientiarum differentia et distinctione;* commençant par ces mots : *Duæ sunt causæ entium. . .* Ce traité rappelle et répète en partie les divisions de la philosophie que nous avons remar-

quées dans le préambule du commnetaire *In artem veterem.* L'auteur remonte à la classification première des êtres: êtres intentionnels, qui existent seulement dans la pensée; êtres existant par eux-mêmes, ou êtres réels; et ceux-ci se divisent en *factibilia,* ou passifs, qui donnent naissance aux arts mécaniques, et *agibilia,* ou actifs, d'où viennent les sciences qui servent à perfectionner la vie, comme sont les sciences morales. Mais, après avoir annoncé cette première division et la subdivision de l'une des deux classes, l'auteur distingue quatre sortes d'êtres et, par conséquent, quatre ordres de sciences: les êtres réels, auxquels correspondent les sciences spéculatives, comme la physique, les mathématiques et la théologie, à laquelle se rattache la métaphysique; les êtres intentionnels, et les sciences rationnelles, comme la dialectique et la rhétorique; les êtres *agibilia,* et les sciences morales, qui sont l'éthique, l'économique et la politique; les êtres *factibilia,* et les sciences mécaniques. Or, de toutes ces sciences, les spéculatives seules sont une partie essentielle de la philosophie, parce que la philosophie n'existe que pour la recherche de la vérité. Les sciences morales et mécaniques ne peuvent être partie essentielle de la philosophie, parce qu'elles sont pratiques et ont pour fin une œuvre (*opus*) plutôt que la vérité. De même les sciences rationnelles, quoiqu'elles cherchent surtout la vérité, comme la dialectique, ne sont pas partie essentielle de la philosophie, n'étant pas le principal objet de l'intellect; ce sont seulement des moyens pour arriver à la vérité.

L'auteur développe ensuite par des divisions et des subdivisions chacune de ces quatre classes générales; mais ce tableau des connaissances humaines ne nous semble pas aussi nettement tracé que celui qui précède le traité *In artem veterem.*

Cet opuscule a été imprimé, comme nous l'avons vu, avec ceux qui ont pour titres *De differentia Rhetoricæ, Politicæ et Ethicæ,* et *De Gradibus formarum,* etc., sous le titre de *Tres tractatus . . . quorum primus est De partibus philosophiæ essentialibus,* etc., sans indication d'année, de lieu et d'impri-

meur, in-4°, de 8 feuillets. Il est le premier des trois, et occupe 5 pages 3/4 du recueil. Il paraît avoir été réimprimé avec les deux mêmes opuscules en 1493, in-4°, pareillement sans nom de lieu ni d'imprimeur.

27. *De Esse et Essentia Quæstiones XIII*, commençant par : *Quæstio est utrum sit dare plura principia*... Plusieurs questions préparent à celle qui fait le fond et l'objet principal du traité; et d'abord, peut-on supposer plusieurs principes? Après les arguments pour l'affirmative, qui établissait deux principes, l'un du bien, l'autre du mal, l'auteur prouve la négative, qui est son opinion. Il ne peut y avoir qu'un seul principe, qui est Dieu. 2e Plusieurs choses peuvent-elles procéder immédiatement d'un seul principe simple? Oui. 3e Dieu peut-il créer quelque chose de rien? Oui. 4e Les agents secondaires coopèrent-ils à la production des choses; ou Dieu fait-il tout immédiatement? Réponse : Dieu laisse agir les causes secondes. 6e Dieu peut-il communiquer à la créature le pouvoir de coopérer à la création? Non. 7e La création de la substance d'une créature est-elle la même chose que son être? Oui. 8e L'extension de la matière est-elle distincte de la quantité? Oui. 9e L'essence d'une créature diffère-t-elle de son être? Cette question fondamentale, sur laquelle repose tout l'ouvrage, est assez longuement développée. L'auteur présente d'abord la négative; puis il établit l'affirmative, en convenant que les opinions sont partagées. S'il reconnaît une différence entre ces deux idées, c'est parce que de grands esprits l'ont reconnue avant lui, et que cette opinion satisfait et tranquillise plus son intelligence. Il résume ainsi les notions qui aident à distinguer l'essence de l'être : « Dans toute créature il y a une composition possible, ou une possibilité d'exister, que nous nommons essence; et une existence actuelle, que nous appelons « être. » 10e Une chose n'a-t-elle qu'un être? Oui. 11e L'être peut-il être créé sans essence? Non, etc. Fol. 21 v°.

Plusieurs de ces questions se retrouveront dans le commentaire du second livre des Sentences (1re distinction,

3ᵉ question), les mêmes pour le fond, mais différentes pour la forme.

Les Questions *De Esse et Essentia* ont été plusieurs fois imprimées, avec les Questions *De Mensura* et *De Cognitione angelorum,* à Venise, en 1493, par Simon de Luere, in-fol.; en 1503, par le même, in-fol. C'est l'édition que nous citons en marge. En outre, elles ont été publiées, en 1504, par Boneto Locatelli, in-fol. Ossinger mentionne encore une édition de Leipzig, 1493; mais ni Panzer ni Hain n'en ont parlé.

28. *De Esse et Essentia aurea theoremata XXII;* commençant par : *Omne esse vel est purum. . .* Ce traité, comme on le voit par le titre, est une suite de théorèmes ou de propositions prouvées par le raisonnement, sur le même sujet que les questions précédentes. Il débute sans prologue ni introduction d'aucune espèce. Voici quelques-unes des propositions à prouver : 1° *Omne esse vel est purum per se existens, vel est participatum in alio receptum et limitatum.* 3° *Formæ per se existentes, in alio non receptæ, plurificari possunt, licet esse per se existens, in alio non receptum, plurificari omnino ratio contradicat.* 5° *Omnis forma immaterialis et etiam abstracta, si ab alio habet esse, non est suum esse, sed a suo esse est realiter differens et distincta,* etc.

Dans la septième proposition, telle est la succession des causes de l'être : matière, forme, être. Et dans la vingt-deuxième, l'auteur, distinguant nettement l'être de l'accident, l'identifie avec la substance. Il n'y a donc dans toute la nature que des substances, qui forment la première catégorie, ou des accidents ou modes, seconde classe d'êtres, qui renferme les neuf autres catégories.

Ce traité nous a paru, en général, plus subtil et moins clair que le précédent. Il a d'abord été imprimé, sans nom de lieu ni d'imprimeur, et sans indication d'année, in-4°, petit papier, 12 feuillets; puis, sans nom de lieu, par Kacheloffen, 1493, in-4°, 38 feuillets; enfin, à Bologne, chez Justinien *de Ruberia,* in-4°.

Il en existe une copie manuscrite à la bibliothèque des

Ducs de Bourgogne à Bruxelles, sous le titre de : *Positiones de ente et essentia*, une à Florence, une à Venise, une à Vienne sous le n° 3513, une au collège Merton, à Oxford, sous le n° 137, une à Erfurt, in-fol., n° 316.

29. Ici commence une série de traités philosophiques dirigés contre Averroès et ses sectateurs. Le premier, *De Gradibus formarum*, ou *De Pluralitate formarum*, ou encore *Contra gradus et pluralitatem formarum*, ce qui est le vrai titre donné par l'auteur lui-même, commence ainsi : *Dixisti, Domine J. C., Dei virtus*... On voit, par les premières lignes de la première partie, qu'il a été composé après les traités de physique et de métaphysique.

L'auteur présente ainsi le plan de son ouvrage, qu'il a divisé en trois parties. Dans la première il exposera les raisons des philosophes qui prétendent que n'admettre qu'une forme dans les corps composés, c'est contredire la foi et la raison; dans la deuxième il réfutera les motifs qui semblent prouver cette assertion; dans la troisième il énoncera et développera les motifs qui établissent, au contraire, qu'admettre plusieurs formes, c'est contredire la foi.

Nous ne prétendons pas analyser ce traité, où l'on trouve, à ce qu'il nous semble, des raisonnements lents et subtils pour prouver que la pluralité des formes est contraire à l'acte de la transsubstantiation; ce qui était du reste, comme on le voit par l'énoncé du sommaire de la troisième partie, l'objet principal de l'auteur. Nous rappellerons seulement qu'il s'agit ici et de la forme substantielle, qui est ce par quoi la chose est, et de la forme accidentelle, qui accompagne nécessairement la matière au moment où elle devient. Averroès prétendait que tout ce qui est entre la matière première et la dernière forme qu'elle reçoit est « une matière disposée en forme composée »; c'est-à-dire que la matière reçoit successivement plusieurs formes jusqu'à sa forme définitive. Quand Gilles de Rome établit, et c'est là tout le fond de son traité, « qu'il n'y a qu'une forme nécessaire, et que toutes les autres ne sont à l'égard de celle-ci

Hauréau, Hist. de la ph. scol., sec. pér., t. II, p. 168.

« que des formes adjacentes ou assistantes, » nous sommes presque tentés de le croire d'accord avec Averroès; car nous ne voyons pas bien en quoi ces formes adjacentes diffèrent des formes accidentelles.

Du reste, en s'écartant ici de l'opinion de quelques-uns de ses devanciers, Gilles de Rome ne prétend pas s'ériger en novateur. Il se justifie, au contraire, de sa liberté de penser; mais en même temps il s'élève contre la tendance de certains esprits à chercher et à trouver des erreurs dans les docteurs qui ont été la lumière de l'Église et de la foi catholique. « Des disciples peuvent s'écarter en quelques points « de la doctrine de leurs maîtres, sans pour cela les décrier « ou les combattre avec amertume; les plus grands génies « ont eu des faiblesses, et, d'un autre côté, l'intelligence de « l'homme ne doit pas être retenue captive et assujettie à « l'obéissance d'un homme; elle ne doit obéissance qu'à « Jésus-Christ. » L'auteur semble ici faire allusion aux erreurs que l'on reprochait à saint Thomas, et surtout rappeler le *Correptorium* ou *Corruptorium* de Lamare, lorsqu'il dit : *Volunt enim dicta talium qui nos posuerunt in semitis veritatis primum lectorem et liberum correctorem, non pestiferum detractorem.* Cette modestie de Gilles de Rome à l'égard de ceux qu'il appelait ses maîtres, jointe à cette indépendance d'esprit qui l'empêchait de jurer sur leur parole, est un des caractères les plus remarquables de ce grand docteur.

Le traité *De Gradibus formarum* a été imprimé plusieurs fois : à Padoue, 1493, in-fol., avec les traités *De Materia cœli* et *De Intellectus possibilis pluralitate;* à Venise, 1500, chez Simon de Luere, in-fol., avec les mêmes traités et le *De Anima;* à Venise, 1502, Simon de Luere, in-fol., à la suite du *De physico auditu* (ces deux éditions de Venise ont été corrigées par Gilles de Viterbe); à Naples, dans un recueil d'opuscules, en 1525, in-4°. Enfin deux éditions auraient paru à Venise, 1552, in-fol., selon Gandolfo et Ossinger. Nous ne les avons vues indiquées nulle autre part.

La Bibliothèque nationale en possède deux copies manuscrites du XIVᵉ siècle.

30. *De Gradibus formarum accidentalium;* commençant par: *Dilecto sibi in Christo fratri N...* Ce petit traité est comme un appendice du précédent, adressé à une personne, désignée seulement par la lettre N., qui était disposée à admettre des degrés dans les formes substantielles plutôt que dans les formes accidentelles. Il résume le grand traité et le réduit à ces deux questions traitées sommairement: 1° Si l'on suppose plusieurs degrés dans les formes substantielles, peut-on en admettre dans les formes accidentelles? On répond que, dans les formes accidentelles, la forme du genre ne diffère pas de la forme de l'espèce; à plus forte raison, ne diffèrent-elles pas dans les formes substantielles. Donc, ni dans les unes ni dans les autres, on ne peut admettre plusieurs degrés de formes. 2° Répugne-t-il à la foi catholique d'admettre plusieurs formes? Comme dans le traité précédent, l'auteur prouve l'affirmative. Cette deuxième question a pour titre particulier : *De Gradibus formarum in ordine ad Christi opera.* L'opuscule, de 6 pages in-4°, a été imprimé dans le petit recueil intitulé *Tres tractatus,* etc., dont nous avons déjà parlé, et dans le recueil imprimé à Naples, 1525, in-4°, avec le *De Resurrectione mortuorum* et d'autres traités. Nous n'en connaissons pas de copie manuscrite.

31. *De Materia cœli, contra Averroistas;* commençant par: *Quæritur utrum in cœlo sit materia.* Le ciel est-il une matière ou un corps simple? Le commentateur, c'est-à-dire Averroès, dans son traité *De Substantia orbis,* a prétendu que c'est un corps simple. « En effet, si le ciel était matière, il pourrait « être et ne pas être; ce qui ne saurait être admis. S'il était « matière, il serait sujet à des déperditions de parties et, « par suite, à la corruption; ce qui ne peut se dire du ciel. « La simplicité, la durée du mouvement du ciel, prouvent « aussi qu'il est un corps simple, » etc. Gilles de Rome soutient l'opinion contraire. « Aristote prétend qu'une étoile « est une partie du ciel plus épaisse et moins diaphane « que le reste; il y a donc dans le ciel une matière plus ou « moins épaisse, plus ou moins diaphane; le ciel est donc Fol. 30.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« matériel. S'il était simple, il serait compris par l'intelli-
« gence et non par les sens, » etc. On voit combien étaient étrangères alors aux plus savants philosophes les premières notions de la physique et de la constitution du monde. Dans ce même ouvrage, Gilles de Rome parle du mouvement du soleil et de l'immobilité de la terre comme d'un fait constant.

Après avoir prouvé qu'il y a dans le ciel une matière non sujette à la corruption, l'auteur examine si cette matière est la même que celle des corps inférieurs. Non, dit Averroès; en supposant le ciel matériel, les changements qui s'opèrent dans le ciel sont relatifs au lieu; ceux des corps inférieurs sont relatifs à l'existence : donc la matière n'en est pas la même. En outre, l'Écriture sainte dit que la matière dont toutes choses ont été faites est le ciel et la terre; elle lui donne deux noms différents; ce n'est donc pas la même matière. Gilles de Rome démontre le contraire par l'opinion des philosophes et des saints, qui n'ont pas reconnu deux sortes de matières, et par la nature même de la matière; et à la suite de raisonnements plus subtils que ceux dont il se sert habituellement, il conclut que, si le ciel est matériel, il est de la même matière que la terre.

Les éditions imprimées de ce traité sont :

Padoue, 1493, in-fol., avec les traités *De Gradibus formarum* et *De Intellectu possibili;* Venise, Simon de Luere, 1500, in-fol., avec les mêmes traités et celui *De Anima;* Venise, Octavien Scot, *De cœli materiali compositione*, avec les *Metaphysicales quæstiones aureæ*, et le *De Intellectuum humanorum pluralitate;* c'est l'édition dont nous nous sommes servis, en la comparant avec le n° 15863 de la Bibliothèque nationale. Un autre manuscrit est dans le n° 137 du collège Merton, à Oxford.

32. *De Intellectus possibilis pluralitate, contra Averroistas;* commençant par : *Quia enim* ou *etiam nonnulli dubitant.* Dans ce traité, intitulé encore *De Intellectu possibili*, *De Plurificatione intellectus possibilis*, *De Intellectu*, Gilles de Rome, à

l'exemple d'Albert le Grand et de saint Thomas d'Aquin, a combattu la théorie averroïste par excellence, l'unité de l'intellect. Tous les raisonnements d'Averroès se réduisent, suivant Gilles de Rome, à celui-ci : l'intellect est immatériel, donc il ne peut être multiple. Il accorde même que l'assertion d'Averroès est peut-être vraie, entendue d'une certaine façon; cependant il la combat comme étant une de ces assertions dangereuses dont la logique a déjà déduit plus d'une conséquence contraire tant à la foi chrétienne qu'à la philosophie d'Aristote.

L'intellect n'est pas multiple, selon Averroès, puisqu'il est immatériel; puisque, dans chaque homme, il se forme de la même manière à l'occasion des mêmes objets extérieurs. Il est donc de la même nature dans tous les hommes; donc il n'y a qu'un intellect. On pourrait répondre : Sans doute l'intellect est de même nature pour tous les hommes; mais il est uni à des corps différents, il varie selon les organes; il n'est donc pas le même pour chaque homme. Ce n'est pas une seule et même intelligence répartie entre tous les individus, antérieure à l'individu et lui survivant. Il y a donc plusieurs intellects. Telle est à peu près l'opinion d'Albert le Grand.

On a vu que cet ouvrage a été imprimé trois fois, avec les deux traités *De Gradibus formarum* et *De Materia cœli*. La Bibliothèque nationale en possède deux copies manuscrites. Il en existe aussi dans les bibliothèques d'Oxford et de Cambridge.

33. *De Erroribus philosophorum;* commençant par : *Quoniam ex uno inconvenienti*. . . L'authenticité de cet ouvrage a été contestée par Possevin, et un des historiens de la philosophie scolastique le cite plusieurs fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, sans paraître savoir qu'il a été attribué à Gilles de Rome. Un autre savant, au contraire, ne doute pas que ce ne soit l'œuvre du docteur augustin. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que le traité a été imprimé plusieurs fois sous le nom de Gilles de Rome : à

Possevin, App., t. I, p. 13.

Hauréau, Hist. de la phil. scol., sec. pér., t. I, p. 19 et suiv.

Renan, Averroès, p. 200.

Hain, Repert., t. I, p. 15.

Vienne, en Autriche, en 1482, in-4°, édition fort rare, remarquable en ce que c'est probablement le premier livre imprimé dans cette ville; puis, par les soins d'Angelo Rocca, à Venise, 1581, in-fol., à la suite du commentaire de Gilles de Rome sur le deuxième livre des Sentences; enfin par Ant. Possevin, mais moins complet que dans l'édition d'Angelo Rocca. Des extraits de ce traité se trouvent dans Eymeri et dans d'Argentré. La partie relative aux erreurs d'Averroès a été aussi publiée par M. Renan. Le seul manuscrit que nous en possédions à la Bibliothèque nationale, dans le n° 16195, est sans nom d'auteur.

Eymericus (N.), Direct. inquisit., part. 2, quæst. 4. — Argentré (B. d'), Collect. jud., t. I, p. 238-245.

Ce traité est une liste des erreurs des philosophes arabes Averroès, Avicenne, Algazel, Alkendi, Rabi-Mose ou Maimonide, précédée de celles de leur maître commun Aristote. Ces erreurs sont principalement des propositions hérétiques. Aussi l'on s'étonne de ne trouver, parmi celles d'Averroès, ni la multiplicité des formes, ni l'immatérialité du ciel, que Gilles de Rome avait combattues comme contraires aux dogmes du christianisme ainsi qu'à la tradition des saintes Écritures et des Pères de l'Église. Au contraire, on y reproche à Aristote d'avoir dit que, dans chaque composé, il n'y a qu'une forme substantielle, qu'on appelle sujet. Or nous avons vu que c'est cette même opinion de l'unité des formes que Gilles de Rome a soutenue dans ses deux traités *De Gradibus formarum*.

Ces contradictions pourraient être un motif raisonnable de douter que l'auteur de ce traité soit réellement Gilles de Rome. On n'y retrouve pas non plus son style, ni sa marche lente et quelquefois même embarrassée parce qu'il veut ordinairement prouver tout jusqu'à l'évidence. On lit dans les dernières lignes du manuscrit : *In hac prima parte hujus opusculi*. Ce que nous connaissons de l'ouvrage n'en est donc que la première partie.

II

ÉCRITS THÉOLOGIQUES.

Comme docteur et maître en théologie, Gilles de Rome a dû lire, c'est-à-dire expliquer, à ses écoliers, et commenter, soit de vive voix, soit par écrit, les livres de l'Écriture sainte, puis le livre des Sentences de Pierre le Lombard, qui formait la seconde partie de l'enseignement théologique. Cet ordre tout rationnel, qui faisait succéder à l'historique de la religion la démonstration de la doctrine, était déjà en vigueur au XIVᵉ siècle, comme l'attestent la réforme de 1366 et les anciens statuts, à peu près de la même époque, que du Boulay a publiés d'après d'Achery. On peut supposer raisonnablement, sans pouvoir toutefois l'affirmer, que, dès la fin du XIIIᵉ siècle, lorsque la faculté de théologie fut définitivement constituée, le mode et la matière de son enseignement furent établis tels qu'ils se sont maintenus jusqu'à la réforme de Henri IV. Alors on ajouta à la lecture des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament des commentaires tirés des Pères, et l'on réduisit à quelques extraits les emprunts faits au livre des Sentences.

Bulæus, Hist. univ. Par., t. IV, p. 389. — Thurot (Ch.), Organ. de l'ens., p. 137 et 141.

Nous mentionnerons d'abord les traités théologiques de Gilles de Rome qui commentent les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, puis ses commentaires sur les Sentences et ses Questions quodlibétiques, qui discutent souvent les mêmes choses; enfin divers autres écrits que nous rangerons suivant l'ordre des matières traitées ou proposées dans les quatre livres des Sentences.

34. *Super Cantica canticorum lectura, sive commentarii;* commençant par : *Sonet vox tua in auribus meis...* Ce commentaire est une explication du sens littéral et en même temps du sens allégorique. L'auteur, en interprétant le texte, s'appuie aussi sur la glose, c'est-à-dire la glose continue et

ordinaire qui était entre les mains de tout le monde et qui faisait autorité. Il distingue dans ce livre trois parties, qui se rapportent aux différents états de l'Église. L'Église peut être considérée sous trois points de vue : 1° dans son état primitif, sous l'ancienne loi; 2° dans son état actuel : les juifs sont aveuglés, les gentils ont été admis; 3° dans son état dernier, quand tous les juifs seront sauvés, c'est-à-dire convertis. De même cet ouvrage renferme trois parties. Il exprime les désirs mutuels entre le Christ et l'Église : 1° en l'état primitif de l'Église; 2° par rapport à son état intermédiaire; 3° quant à son état dernier. La deuxième partie commence par ces mots : *En lectulum Salomonis*, cap. III, v. 7; la troisième par : *Descendi in hortum meum*, cap. VI, v. 10. Puis chaque partie se divise et se subdivise presque à l'infini. Telle était la méthode d'exposition en usage dans les écoles, surtout pour la lecture des Livres saints.

Toute l'explication du Cantique se partage en dix-neuf sections, intitulées leçons ou lectures, qui paraissent avoir été chacune, quoique assez courtes, le sujet d'une séance. Mais cette rédaction est postérieure au temps où le professeur dut expliquer ce livre pour la première fois, puisqu'on voit qu'il l'a composée après son commentaire sur le premier livre des Sentences, et que, dans le cours des études théologiques, la lecture des livres de la Bible précédait, comme nous venons de le dire, celle des Sentences de Pierre le Lombard.

Cet ouvrage a été imprimé avec d'autres du même auteur dans un recueil publié à Rome par Bladus, 1555, in-fol.; il y occupe dix-huit feuillets. La bibliothèque de Bâle en possède une copie manuscrite.

Hænel, Catal. mss., col. 591.

35. *Super Evangelium S. Joannis tractatus, seu libri duo.* Ce traité est mentionné par Ambroise de Cora et, d'après lui, par Jos. Pamphile, Possevin, Gandolfo, Ossinger et la plupart des autres bibliographes de Gilles de Rome; mais nous n'en connaissons ni édition imprimée ni copie manuscrite.

Pamphile (Jos.), Chron., fol. 42. — Possevin, Appar., t. I, p. 12.

36. *In Epistolam Pauli ad Romanos;* commençant par : *Henoch placuit Deo...* Ce traité a pour but de faire comprendre la lettre du texte, la liaison et l'ensemble des différentes parties de cette épître, et toutes les vérités morales, religieuses et mystiques qui peuvent en découler. L'auteur s'aide des explications de la glose ordinaire, comme il a fait pour le Cantique. Tout le commentaire est sous la forme d'exposition, et fait le sujet de cinquante-trois leçons ou lectures.

Il a été imprimé dans le recueil de Bladus, 1555, in-fol., où il occupe un cahier de cent feuillets. Nous n'en connaissons pas de copie manuscrite.

37. *Super Epistolas ad Corinthios postillæ, seu libri II.* Ce commentaire a été rappelé par l'auteur lui-même dans son second livre des Sentences, et mentionné par Jean de Saint-Victor, Jacques de Bergame et les bibliographes plus modernes. Il ne paraît pas avoir été imprimé; suivant Gandolfo, il en existerait un manuscrit au Vatican.

Dist. IX, quest. 7, art. 2.

38. *In omnes Epistolas Pauli.* Nous voyons, par le début même du commentaire sur l'Épître aux Romains, que Gilles de Rome se proposait d'expliquer de même toutes les Épîtres de saint Paul. Et en effet Trithème mentionne quatorze livres sur les Épîtres de saint Paul, c'est-à-dire des commentaires sur les quatorze lettres de l'apôtre. Après lui, Simler, Possevin, Gratianus, Elssius, Oldoini, etc., s'expriment de même.

Nous ne connaissons ni édition imprimée ni copie manuscrite de ce commentaire, à moins que le titre du manuscrit de Bâle, *In Epistolas apostolicas,* ne s'applique à cet ouvrage plutôt qu'au suivant.

39. *In omnes Epistolas canonicas commentarius inceptus.* Ce commentaire imparfait, ainsi désigné par Ambroise de Cora et par tous les bibliographes qui l'ont suivi et copié, n'existe, à notre connaissance, ni imprimé ni manuscrit.

40. *In illum textum Epistolæ S. Joannis : « Omne quod est « in mundo »*, etc. *liber unus.* Cette indication, donnée par Ambroise de Cora et Jacques de Bergame, a été répétée par Joseph Pamphile, Possevin, Gandolfo, Ossinger, etc.; mais nous n'avons rencontré ni édition imprimée ni copie manuscrite de cet ouvrage.

41. *In primum Sententiarum P. Lombardi liber unus;* commençant par : *Candor est enim lucis æternæ...* Ce traité et le suivant sont, sans contredit, les deux plus importants ouvrages théologiques de Gilles de Rome, par le grand nombre et la variété des questions que soulève le texte même de Pierre le Lombard, et par le développement que le commentateur a donné à ses explications.

Le début du prologue est tiré de cette assertion d'Aristote que toute connaissance qui est acquise par l'intelligence provient d'une notion préalable. « C'est ainsi, dit l'auteur, que « nous savions d'avance les choses que nous apprenons non « absolument et n'ayant besoin que de nous les rappeler, « comme le prétendait Platon, mais d'une manière générale « et confuse, qu'il s'agit de débrouiller et de ramener à des « formes particulières et individuelles. Puis donc, ajoute-t-il, « que l'ordre de nos connaissances exige que nous sachions « les choses d'abord en général, puis sous leur forme parti- « culière, nous toucherons en général des matières traitées « dans le livre des Sentences avant de les développer chacune « en particulier. » Il présente, en conséquence, un sommaire de ce que contiennent les quatre livres des Sentences; il propose ensuite et traite plusieurs questions préparatoires, pour ainsi dire, avant d'aborder le commentaire du texte même de Pierre le Lombard. Ces questions remplissent sept feuillets, et forment ce qu'on appela plus tard le *principium* ou l'introduction ordinaire et prescrite par l'usage du cours d'un sententiaire.

Les premières de ces questions roulent sur les quatre causes de la théologie : causes matérielle, formelle, efficiente et finale; ce qui est une des divisions obligées de toute œuvre

scolastique. Le texte de Pierre le Lombard est ensuite commenté selon la double méthode d'exposition et de questions. A chaque distinction du livre original les questions suivent les explications analytiques; mais elles ont beaucoup plus de développement et forment près des neuf dixièmes du commentaire.

A la fin de ce premier livre, qui traite de Dieu, de la Trinité, des attributs des trois personnes, etc., Gilles de Rome annonce que le suivant traitera des créatures. « Il semble, « dit-il, que Pierre le Lombard aurait dû s'occuper des « créatures avant de parler du créateur, puisque l'on ne « peut s'élever à la connaissance des mystères invisibles de « la divinité que par la contemplation de ses œuvres visibles. « Mais il a fait le contraire, parce que la science de Dieu « s'acquiert par inspiration et non par des découvertes « humaines. Celle qui s'acquiert par ce dernier moyen est « subordonnée à la connaissance divine (*cognitioni divinæ*) et « à la science des bienheureux; et puisque Dieu, en se con- « naissant, connaît les autres choses, et que les bienheureux, « en connaissant le Verbe, connaissent toutes choses dans « le Verbe, le Maître nous a donné la connaissance de Dieu « avant celle des créatures, pour que ce mode d'enseigne- « ment correspondît à la science même de Dieu et à celle « des bienheureux, en vertu de laquelle ceux-ci voient Dieu « à découvert. »

Le commentaire sur le premier livre des Sentences a été imprimé plusieurs fois : à Venise, 1492, in-fol., 206 feuillets non chiffrés; dans la même ville, en 1521, in-fol.; peut-être encore dans la même ville, 1571, in-fol., édition mentionnée par Cave et Ossinger, sans autre indication. Gandolfo en cite encore une publiée à Cordoue après les trois précédentes; mais il ne l'avait pas vue. Nous n'avons pas été plus heureux.

Des copies manuscrites existent en assez grand nombre : à la Bibliothèque nationale, qui en possède trois; à Laon, à Troyes, et dans diverses bibliothèques d'Angleterre et d'Allemagne.

Il est prouvé que ce commentaire du premier livre des Sentences fut rédigé par Gilles de Rome avant l'année 1288, car il figurait au catalogue des manuscrits de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, catalogue malheureusement perdu qui portait la date de cette année.

42. *In secundum Sententiarum;* commençant par : *Magnifico principi, suo domino speciali, domino Roberto*. . . Ce commentaire est dédié à Robert, roi de Sicile, petit-fils de Charles d'Anjou. Ainsi la rédaction n'en est pas antérieure à l'année 1309, époque où ce prince monta sur le trône. Gilles de Rome a donc pu réunir dans ce commentaire tout ce que l'expérience d'un long enseignement et d'une carrière déjà avancée avait pu ajouter à ses connaissances sur tout ce qui fait l'objet du second livre de Pierre le Lombard, depuis que, jeune encore et candidat au titre de maître, il avait lu pour la première fois le livre des Sentences aux écoliers de l'Université de Paris, et même après que, dans plusieurs traités spéciaux, dans ses Questions quodlibétiques, il avait, à diverses reprises et à des époques différentes, agité les mêmes points de doctrine.

Ce traité est peut-être celui de tous les ouvrages de Gilles de Rome qui, lu attentivement, pourrait le mieux faire connaître ses opinions comme philosophe et comme théologien. Ce n'est point notre objet de l'analyser et d'en montrer tout le mérite, tout ce qui pourrait contribuer à en faire mieux apprécier l'auteur. Nous nous contenterons de quelques remarques. Ainsi, dès le début, il fonde l'utilité de ce commentaire sur une doctrine qui semble condamner l'ordre suivi par le Lombard dans la disposition de ses deux premiers livres, et dont il a dit quelques mots à la fin du commentaire précédent. « Nos connaissances, dit-il, viennent « des sensations; c'est donc seulement par le spectacle des « créatures visibles que nous nous élevons à l'intelligence des « œuvres invisibles de Dieu. » Ailleurs, lorsqu'il s'agit d'expliquer l'accord du libre arbitre et de la grâce, il se sert de cette comparaison ingénieuse : « L'air échauffé engendre le feu, et

Distinct. XXVI.

« le feu à son tour échauffe encore plus l'air : de même la grâce « agit sur la volonté, en même temps que la volonté seconde « l'influence de la grâce. » Après avoir longuement disserté sur la grâce, il se résume ainsi : « Faisons le bien autant qu'il est « en nous. Dieu nous donne sa grâce, non comme une chose « due (*non ex condigno*), mais comme une faveur corres- « pondante à nos dispositions (*ex congruo*); car Dieu veut « sauver tous les hommes. » On peut dire, en un mot, que, dans toute sa théorie du libre arbitre et de la grâce, conforme pour le fond à celle de saint Augustin, de Pierre le Lombard, de saint Thomas, Gilles de Rome a cependant exposé sa doctrine avec plus de modération peut-être et d'une manière plus rationnelle.

Distinct. XXVIII.

Ce commentaire, qui est, comme le précédent, sous la forme d'exposition et de questions, est divisé en deux parties, dont la seconde commence dans certaines éditions à la 12e distinction, en d'autres à la 16e. Il a été imprimé trois fois : d'abord, sans indication de lieu, d'année et d'imprimeur, in-fol.; puis à Venise, 1482, in-fol., chez Luc, fils de Dominique, 528 feuillets non chiffrés, avec une épître dédicatoire de Jacques Grasolario, de Venise, à François de Pellat, qui renferme un éloge magnifique de l'auteur. Gilles de Rome, y est-il dit, par son génie universel méritait bien d'avoir pour patrie Rome, la maîtresse du monde, dont Ovide a dit avec raison, au physique comme au moral :

Juppiter, arce sua totum cum spectet in orbem,
Nil nisi romanum quod tueatur habet.

Ovide, Fast. l. I, v. 85.

Pendant un siècle il ne se fit point d'édition nouvelle de cet ouvrage; car nous pensons que l'édition de Venise, 1492, *apud Pelegr. de Pasqualibus*, mentionnée par Ossinger, n'est autre que celle du premier livre des Sentences; Hain n'en parle pas. Enfin Angelo Rocca, docteur en théologie, de l'ordre de Saint-Augustin, en publia une nouvelle édition à Venise, chez Fr. Ziletti, 1581, 2 vol. in-fol. Dans cette édition, la seconde partie, qui remplit le deuxième volume, commence à la 16e distinction. L'éditeur a corrigé le texte,

très altéré, dit-on, dans l'édition de 1482, et y a joint des sommaires, des notes, des conclusions; mais il en a retranché, on ne sait pour quel motif, la dédicace au roi Robert. Il a ajouté à la fin le traité *De Erroribus philosophorum*, dont nous avons parlé précédemment. Cependant on ne le trouve pas dans tous les exemplaires.

Nous possédons deux manuscrits de cet ouvrage à la bibliothèque Mazarine. Le premier ne contient que la seconde partie, commençant à la 12e distinction, comme dans l'édition de 1484; le deuxième est complet. Dans celui-ci la seconde partie commence également à la 12e distinction. Tous deux sont sur vélin, du xive siècle, et proviennent de la bibliothèque du grand couvent des Augustins de Paris.

43. *In tertium librum Sententiarum;* commençant par : *Exivi a patre et veni in mundum*. . . Ce commentaire est resté imparfait. L'auteur, prévenu par la mort, ou distrait par d'autres occupations, s'est arrêté après la 11e distinction. Le commentaire des vingt-neuf suivantes a été ajouté par les éditeurs et formé d'extraits de ses autres ouvrages. Les questions traitées par Gilles de Rome roulent sur l'Incarnation et les deux natures en Jésus-Christ; elles sont, comme dans les gloses sur les deux premiers livres, précédées d'un commentaire sous la forme d'exposition.

Pamphile (Jos.), fol. 44.—Possevin, App., t. I, p. 13.

Cet ouvrage a été publié, avec les additions, par Fulgence Gallucius, prieur général de l'ordre de Saint-Augustin, à Rome, 1623, in-fol., chez Alex. Zanetti. Cette édition est faite avec soin. En tête de chaque article se trouve l'indication des auteurs qui ont traité la même question. On annonce aussi quelle est la conclusion de l'auteur, soit négative, soit affirmative. Les onze premières distinctions occupent 470 pages; les vingt-neuf suivantes sont traitées avec beaucoup moins de développements et ne vont pas au delà de la page 644. Le volume se termine par un *Index rerum* assez étendu, avantage qui manque à la plupart des éditions des autres ouvrages de Gilles de Rome.

44. *In librum quartum Sententiarum.* L'existence de cet ouvrage est plus que douteuse. Jacques de Bergame a dit, il est vrai, que Gilles de Rome avait composé un commentaire sur les quatre livres des Sentences; mais il est le premier qui ait avancé cette assertion. Jean de Trittenheim avait attribué à Gilles de Rome quatre livres sur les Sentences; mais, si l'on fait attention que le commentaire sur le second livre de Pierre le Lombard forme deux parties ou deux livres, on retrouve les quatre livres indiqués sans avoir besoin de supposer un commentaire sur le quatrième livre. Ambroise de Cora distingue ainsi les quatre livres : « *In I Sententiarum volumen unum, in II volumina duo, in III volumen unum.* » Enfin, avant eux, Jourdan de Saxe avait mentionné seulement trois livres sur les Sentences. Pamphile indique un quatrième livre, d'après Jacques de Bergame. Possevin et Elssius ne font que répéter l'assertion de Pamphile. Gratianus mentionne un livre *in quartum Sententiarum*, sans donner d'*incipit*, comme il le fait ordinairement, et sans ajouter aucune réflexion. Selon Gandolfo, il aurait existé dans la bibliothèque de Saint-Augustin, à Sienne, un manuscrit de ce commentaire, s'étendant jusqu'à l'Eucharistie exclusivement (7 distinctions sur 50); « mais, dit-il, ceux « qui connaissent à fond la doctrine de Gilles de Rome re-« gardent cet ouvrage comme supposé. » Il ajoute qu'un de ses amis, licencié en théologie, Ange Finard de Bergame, religieux augustin, avait composé vers 1685 un quatrième livre formé de différents textes de Gilles de Rome; mais la pauvreté dont il faisait profession l'empêcha de le publier. « Enfin, dit Gandolfo en terminant, je viens d'apprendre que « nos pères de Toulouse ont trouvé dans leur bibliothèque « un manuscrit du quatrième livre des Sentences commenté « par Gilles de Rome. » Il n'existe aujourd'hui, à la bibliothèque de Toulouse, que les commentaires sur le premier et le deuxième livre, en deux volumes autrefois possédés par les religieux augustins de cette ville. D'après les considérations que nous venons de présenter, il nous semble peu probable que Gilles de Rome ait jamais commenté le qua-

Labbæus, t. II, p. 121.

Jord. de Saxon. Vitas fr., p. 170.

Pamphile (Jos.), fol. 44 v°.

Gandolfo, p. 35, n° 40.

trième livre des Sentences, n'ayant pas même achevé le troisième.

On pourrait croire, d'après l'indication de quelques catalogues de manuscrits et d'après le titre d'un ouvrage imprimé, que Gilles de Rome, outre ses commentaires sur les trois premiers livres des Sentences, avait composé une espèce de glose abrégée sur l'ensemble de l'ouvrage de Pierre le Lombard. Cet ouvrage, indiqué ainsi par divers bibliographes : *Ægidii Romani elucubrationes in P. Lombardum, cum annotationibus B. Henrici de Vrimaria,* a pour véritable titre : *Petri Lombardi Sententiæ...cum commentariis Henrici Gorichemii... Ægidii de Roma et Henrici de Vrimaria, curante f. Daniel Agricola, ord. Min.* (*Basileæ, apud Petrum de Langendorff*), 1516, in-fol.; et l'on n'y trouve, de loin en loin, que de courts extraits des commentaires de Gilles de Rome sur les deux premiers livres des Sentences, ainsi que des deux autres commentateurs nommés au titre. Quant aux manuscrits indiqués sous ce titre général : *Super Sententias,* ils renferment probablement des commentaires sur tel ou tel livre de Pierre le Lombard qu'on aura négligé de spécifier au catalogue.

Simler (J.), p. 11. — Cave (G.), t. II, p. 349.

Il ne faut pas non plus mettre au nombre des compositions de Gilles de Rome le grand ouvrage intitulé : *Schola Ægidiana, sive theologia exantiquata juxta doctrinam S. Augustini ab Ægidio Columna expositam, auctore f. Frid. Nic. Gavardi, ordin. eremitarum S. Augustini*, 6 vol. in-fol., dont les quatre premiers ont été publiés à Naples en 1683-1690, et les deux derniers à Rome, 1692-1696. C'est un cours de théologie complet, rédigé surtout d'après saint Augustin et Gilles de Rome. Il est divisé par questions, et distribué selon l'ordre des livres et des distinctions des Sentences de Pierre le Lombard, qui renferment en effet toute la théologie.

Le prologue, quoique commençant comme celui de Gilles de Rome sur le premier livre, *Candor est enim lucis æternæ,* n'est pas le même; et dans le cours de l'ouvrage, quand cet auteur est cité, on ne le transcrit pas toujours mot à mot; on invoque seulement son autorité, comme celle de saint

Augustin; on présente la substance de ses pensées, mais on ne le copie pas. Dans le tome VI, qui comprend les questions relatives au quatrième livre des Sentences, on ne trouve plus guère de citations de Gilles de Rome. Les développements sont tirés principalement de saint Augustin, de quelques autres Pères, et des décisions des conciles, surtout du concile de Trente. On peut dire que cette vaste compilation est le dernier monument élevé par la reconnaissance de l'ordre de Saint-Augustin en l'honneur du Père de l'Église son patron, et du grand docteur, son élève, qui avait tant fait pour les intérêts de l'ordre, pour sa gloire, et pour la propagation des études théologiques dans toute l'Église chrétienne. Postérieurement, il est vrai, a paru un ouvrage du même genre, mais dans des proportions bien plus restreintes; c'est une somme de toute la théologie de Gilles, renfermée en 5 vol. in-12. Le premier volume de cette publication, due aux soins de Me Augustin-Marie Arpe, du couvent de l'ordre de Saint-Augustin à Gênes, parut à Bologne, chez Pisarre, en 1701.

45. *Quodlibeta sex;* commençant par : *Ut quæstiones propositæ in nostro quodlibeto ad debitum ordinem reducantur. . .* Ces questions quodlibétiques, comme toutes celles sur lesquelles se sont exercés les plus grands docteurs de la scolastique, roulent sur divers points de philosophie et de théologie qui ont été déjà traités par Gilles de Rome dans des écrits spéciaux, et surtout dans les commentaires sur les Sentences; mais elles ne se suivent pas selon un ordre aussi méthodique. Ainsi, le premier quodlibet traite du premier être, qui est Dieu, et des êtres secondaires ou des créatures. La première question roule sur les limites de la puissance de Dieu, la deuxième sur la prédestination, la troisième sur les attributs des personnes de la Trinité, etc. Dans le deuxième quodlibet, il est question de l'être en général et des êtres en particulier; dans le quatrième, de ce qui appartient à l'être divin et de ce qui appartient à Dieu, etc.

Quelques remarques pourront donner une idée de cette composition et de la nature des matières qui y sont traitées. La première question qui se présente est celle-ci : La puissance divine peut-elle faire qu'un seul et même objet soit à la fois dans deux endroits différents? Elle est soulevée à l'occasion de ce fait : on prétend que saint Ambroise, tandis qu'il célébrait le service divin à Milan, crut être au même moment à Tours, assistant aux funérailles de saint Martin; et ceux qui y assistaient réellement crurent en effet y voir saint Ambroise. L'auteur déduit d'abord les motifs en faveur de l'affirmative; puis il les combat et prouve la négative; ce qui est son opinion personnelle. Ses preuves, quelque peu subtiles, se réduisent à celles-ci : Dieu ne peut que ce qui n'est pas contradictoire, que ce qui est selon la raison de l'être; et un même corps, en tant que sa nature est la même, ne peut être à la fois en deux endroits différents. Cette distinction restrictive a été ajoutée à dessein par l'auteur pour qu'on ne prétendît pas arguer de son raisonnement contre la possibilité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie au même instant en un grand nombre de lieux; « car, dit-il, au moment du sacrement de l'Eucharistie, « le corps de Jésus-Christ est *localiter* dans le ciel, *sacramen-* « *taliter* sur l'autel. » Quant au fait de saint Ambroise, présent à la fois à Milan et à Tours, « ce n'a été peut-être qu'une « imagination du saint prélat; ou peut-être un ange pre- « nant sa forme a pu faire croire à ceux de Tours que saint « Ambroise était avec eux. »

Dans la deuxième question, sur la prédestination, après avoir discuté longuement cette thèse, si les prières peuvent aider à la prédestination, ou si elles n'y contribuent en rien, puisque la volonté divine est immuable, l'auteur conclut par cette proposition : « Les prières aident à la prédes- « tination, non en faisant varier la volonté divine, mais en « obtenant que la volonté divine soit exécutée par des causes « secondes; » opinion qui semble tenir un milieu entre le pélagianisme et l'opinion contraire que les jansénistes attribuent à saint Augustin.

Dans la vingtième question du deuxième quodlibet, Gilles de Rome discute la pluralité ou l'unité de l'intellect humain, et conclut contre les averroïstes en faveur de la pluralité, comme il l'a fait dans son traité particulier *De intellectus possibilis pluralitate*. C'est vers la fin de cette question qu'il dit, en parlant d'Aristote, qui n'avait pas, selon lui, résolu assez nettement la difficulté : « Après tout, il était homme. » C'est là aussi que se trouve cette phrase d'Averroès si souvent citée : « La nature a montré en la personne d'Aristote jusqu'où allait son pouvoir. »

Les six quodlibets de Gilles de Rome sont peut-être, parmi ses ouvrages philosophiques et théologiques, celui qui a eu le plus de célébrité, et qui a été le plus souvent copié et imprimé. On en connaît sept ou huit éditions :

1° Bologne, 1481, in-fol., Dominique de Lapis, par les soins de frère Simon de Hongrie, de l'ordre de Saint-Augustin.

2° Venise, 1496, in-fol., par les soins de Me J. B. *Alovisianus*, de Ravenne.

3° Venise, 1502, in-fol., Simon de Luere.

4° Venise, 1504, in-fol., Boneto Locatelli; édition de Laurent Amolin, de Rovigo, qui y a joint un commentaire. C'est l'édition que nous avons citée dans cet article.

5° Venise, 1513, in-fol., *apud Arrivabenum*. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

6° Naples, 1525, in-4°, *Ant. de Fritzis.*

7° *Ægidii Columnæ Quodlibeta, revisa, correcta et illustrata a fr. Petro Damaso de Coninck, ejusdem ordinis.* Louvain, Jérôme *Nimpæus*, 1646, in-fol.

8° Louvain, *typis Hier. Nepœi*, 1648, in-fol., *studio mag. Petri Damasi de Coninck, Augustiniani.* Cette édition, citée de cette manière par Gandolfo, est peut-être, si elle existe, la même que la précédente. Gandolfo, p. 30, n° 19.

On a de nombreux manuscrits où se trouvent ces questions; la Bibliothèque nationale de Paris en possède cinq. Le manuscrit 15350 renferme, avec d'autres ouvrages, le troisième quodlibet de Gilles de Rome, et, à la fin du vo-

IMPRIMERIE NATIONALE.

lume, trente-trois questions sur les six quodlibets, disposées suivant un ordre méthodique, mais traitées avec moins d'étendue que dans l'ouvrage original, quoiqu'on en ait conservé presque partout la forme et les expressions. A la fin on lit ces mots : *Explicit Reportatio quæstionum de VI quodlibet Ægidii, ordinata secundum materias speciales. Reportatio* est la rédaction ou la reproduction des leçons d'un professeur par un autre que lui-même, et l'auteur de ce travail s'appelle *Reportator*.

La bibliothèque de l'Arsenal possède, sous le n° 454, un manuscrit des six quodlibets, qui provient du couvent des Grands-Augustins de Paris. La bibliothèque Mazarine en a deux du XIVe siècle, provenant, l'un, n° 502, de la même source; l'autre, n° 501, du grand couvent des Dominicains de Paris, rue Saint-Jacques. Le premier est incomplet; il y manque le premier quodlibet et le commencement du deuxième. Les six quodlibets forment le troisième ouvrage du manuscrit n° 501. Dans cette portion du manuscrit on indique à chaque quodlibet combien il contient de pièces ou cahiers. C'était par pièces qu'étaient divisés les livres que les libraires stationnaires louaient ou vendaient aux écoliers. Le prix de chaque ouvrage était généralement en raison du nombre des pièces qui le composaient, comme on le voit dans la liste de livres dont nous avons parlé ci-dessus à propos de la Rhétorique de Gilles de Rome. P. 366.

Les six quodlibets se trouvent encore manuscrits dans la Bibliothèque royale des Ducs de Bourgogne, à Bruxelles; à Bordeaux, sous le n° 141; à Venise, à Bâle; à Bruges, sous le n° 491. Montfaucon et Tomasini en ont signalé aussi des copies dans les bibliothèques des frères Prêcheurs de Clermont en Auvergne, des frères Augustins de Padoue, etc.

46. *Quodlibeta XXIV* ou *XXV*. Cet ouvrage peu connu est indiqué par Gandolfo et par Ossinger comme étant manuscrit dans la bibliothèque Angélique à Rome, et composé de vingt-cinq quodlibets. Nous avons trouvé dans le

n° 14526 de la Bibliothèque nationale, fol. 181-275, un traité avec ce titre, d'une écriture plus récente que le corps du texte : *Quodlibeta Ægidii de Roma, ut fertur.* Ces quodlibets sont au nombre de vingt-quatre. Il n'y a ni prologue, ni préambule. La 1ʳᵉ question est celle-ci : *Quæritur utrum divina scientia sit rerum creativa.* La 2ᵉ : *Utrum scientia divina sit practica, quia scit res creatas, vel pure speculativa.* L'auteur conclut qu'elle est en partie spéculative, en partie pratique. La 24ᵉ et dernière question est : *Utrum bonum naturæ per peccatum possit diminui in infinitum.* « Le péché, est-il dit pour « conclusion, détruit l'acte du bien, mais ne détruit pas la « puissance de revenir au bien, parce qu'il ne détruit pas le « libre arbitre. »

Il ne paraît pas que cet ouvrage ait été imprimé.

47. *De Subjecto theologiæ;* commençant par : *Quæritur utrum Deus, in eo quod Deus, sit subjectum in theologia.* Ce traité a quelques rapports avec certaines questions du prologue du commentaire sur le premier livre des Sentences. C'est l'examen de cette question unique : Dieu est-il le sujet de la théologie, en tant que Dieu, ou sous un autre point de vue particulier? Dix arguments établissent qu'il peut en être le sujet en tant que Dieu; dix autres arguments établissent le contraire. La dernière assertion représente, selon l'usage, l'opinion de l'auteur.

Cet opuscule a été imprimé, avec le *De Cognitione angelorum* et d'autres ouvrages, à Venise, 1503, in-fol., chez Simon de Luere; avec les six quodlibets et d'autres traités, à Venise, par Boneto Locatelli, 1504, in-fol. Il occupe dans ce dernier recueil les feuillets 98-100, six pages à deux colonnes. Joseph Pamphile lui donne un *incipit* différent de celui de l'imprimé : *Quærendo et disputando investigare intendimus*...

48. *De Articulis fidei,* ou *De Distinctione articulorum, sive Expositio symboli;* commençant par : *Quæsivistis de articulis fidei*... Ces articles, tous renfermés dans le symbole des

apôtres, sont au nombre de quatorze, dont sept sont relatifs à la divinité de Jésus-Christ et sept relatifs à son humanité, c'est-à-dire à ses rapports avec les hommes. L'auteur, en terminant son ouvrage, rappelle la tradition reçue vulgairement sur les douze articles du symbole, dont chacun aurait été formulé par un des douze apôtres.

Ce petit traité, mentionné par les plus anciens bibliographes de Gilles de Rome, Jean de Saint-Victor, Ambroise de Cora, Jean de Trittenheim, Jacques de Bergame, Jos. Pamphile, etc., a été imprimé à la fin d'un recueil in-4°, Naples, 1525, dont le premier ouvrage est le *De Resurrectione mortuorum,* et dans le recueil de Bladus, Rome, 1555, in-fol., où il occupe trois pages. Ossinger en cite un manuscrit appartenant à la bibliothèque des augustins à Munich, et qui commence par ces mots : *Venite, ambulemus in lucem Dei nostri...* Ce qui n'est point conforme au début des deux éditions imprimées.

Ossinger, Bibl. August., p. 245.

49. *In decretalem* Firmiter, *de summa Trinitate et de fide catholica;* commençant par : *Firmiter credimus*, etc. *Hæc decretalis...* Ce traité est un commentaire, sous la forme d'exposition, de la première décretale du recueil de Grégoire IX. Voici quelques-unes des propositions qu'il renferme :

Ce qui se rapporte à la sainte Trinité peut se réduire à trois points : 1° pluralité des attributs, lorsqu'on dit qu'il n'y a qu'un seul Dieu, éternel, immense, etc.; 2° distinction des personnes : le vrai Dieu est à la fois Père, Fils et Saint-Esprit; 3° unité de l'essence, lorsqu'on ajoute qu'il n'y a dans les trois personnes qu'une essence, une substance, une nature tout à fait simple.

L'erreur des manichéens, qui admettaient deux principes, est réfutée par le texte de la décretale *Unum esse universorum principium.* Celle des autres philosophes, qui prétendaient le monde éternel, est également réfutée par ce texte de l'Écriture : tout a été créé de rien.

Quoique le Fils se soit incarné, toute la Trinité a opéré cette incarnation. Jésus-Christ avait une âme. Des héré-

tiques ont prétendu que sa divinité lui en tenait lieu; mais alors ce n'eût plus été un homme. Il a dit : « Mon âme est « triste jusqu'à la mort. » Naître d'une femme, souffrir, mourir, sont le propre d'un homme et non d'un Dieu. Il se disait lui-même le fils de l'homme; mais, à cause de sa nature divine, on l'appelle l'homme-Dieu.

Après avoir exposé le mystère de la Trinité, l'auteur parle de l'Incarnation, de la Rédemption, des sacrements et surtout de l'Eucharistie. Dans la deuxième partie, il défend Pierre le Lombard contre les attaques de l'abbé Joachim, qui lui reprochait d'admettre quatre personnes en Dieu. Il combat aussi l'erreur d'Amauri. Sur tous ces points il ne fait que suivre le texte de la décrétale qu'il commente. Cette explication se termine par une prière.

Ce commentaire, appelé diversement par les bibliographes *Expositio primæ decretalis,* — *In Jus canonicum de summa Trinitate,* — *De Fide catholica,* etc., a été imprimé dans le recueil de Bladus, 1555, in-fol., où il occupe treize pages. Il en existe une copie à la Bibliothèque nationale, dans le nº 15353.

50. *De Arca Noe;* commençant par : *Quoniam in decretali Firmiter credimus. . .* C'est une explication ajoutée à celle de l'apparat ou glose ordinaire des décrétales, sur ces mots de la première : *Una in duabus naturis persona.* « Cela, dit la « glose, avait été figuré dans l'arche de Noé. » Quelqu'un à qui ces paroles semblaient obscures avait prié Gilles de Rome de lui en développer le véritable sens. La double nature de Jésus-Christ, répond le savant docteur, est figurée par l'arche de Noé. En effet, l'arche renfermait deux natures d'êtres; les êtres volants, qui sont presque célestes et qui figuraient la divinité; les êtres qui marchent, plus terrestres que les premiers, et qui figuraient l'humanité. Dans les personnes, il y avait deux natures : la nature masculine et la nature féminine. L'arche elle-même avait deux formes : elle était large par le bas, étroite par le haut, etc. Toutes ces figures de la double nature de Jésus-Christ, toutes ces

subtilités, n'étaient guère propres, ce semble, à satisfaire celui qui avait déclaré ne pas bien comprendre l'explication de la glose.

Ce petit traité a été imprimé dans le recueil in-4°, Naples, 1525, qui commence par le *De Resurrectione mortuorum*, et dans celui de Bladus, Rome, 1555, in-fol.; il n'y occupe que deux pages.

51. *De Compositione angelorum Quæstiones.* Ce traité et les quatre suivants sont comme un appendice du commentaire sur les onze premières distinctions du deuxième livre des Sentences, qui posent toutes sortes de questions sur la nature des anges et leur composition, leur intelligence, leur durée, leur mouvement, le lieu qu'ils occupent, etc. La nature de ces discussions et de ces recherches, qui pouvaient avoir leur intérêt pour les écoles du XIIIe et du XIVe siècle, mais qui portent sur des objets tout à fait étrangers à la sphère de nos connaissances, nous fait une loi d'indiquer seulement en quelques mots ces différents ouvrages.

Le premier nous est connu par la mention qu'en ont faite divers bibliographes et Gilles de Rome lui-même, qui l'a rappelé dans son cinquième quodlibet, 14e question : *Ut patet per Quæstiones nostras disputatas de compositione angelorum.* Il commence par cette question : *Utrum angeli sint compositi ex genere et differentia.* Ant. Possevin, par une erreur de typographie, l'intitule : *De Compensatione angelorum.* Selon Gandolfo et Ossinger, ce traité existait dans la bibliothèque des augustins, à Bologne, avec le *De Cognitione* et le *De Motu angelorum.* Il y en a une copie dans le n° 316, in-fol., de la bibliothèque d'Erfurt.

52. *De Cognitione angelorum Quæstiones XIV;* commençant par : *Quæstio est utrum angelus intelligat...* Comment se développe l'intelligence des anges, comment acquièrent-ils leurs connaissances? Tel est l'objet de ce traité. Première question : L'ange se connaît-il lui-même par son essence? Oui. — 2e : Connaît-il les choses qui lui sont étrangères par

son essence? Non. — 6e : Les anges ont-ils des idées innées? L'auteur est pour l'affirmative. Les anges connaissent toutes choses par des idées innées, et ne reçoivent aucune idée des objets extérieurs. — 12e : Les anges parlent-ils? Oui; mais autrement à Dieu, autrement aux hommes. Ils se parlent entre eux par des signes non sensibles, qu'ils comprennent mutuellement, etc.

Ces Questions ont été imprimées à la suite du *De Mensura angelorum*, Venise, Simon de Lucre, 1493, in-fol., et, avec les questions *De Esse et Essentia* et *De Mensura angelorum*, encore à Venise, Simon de Luere, 1503, in-fol.; enfin une troisième fois à Venise, B. Locatelli, 1504, in-fol. Cave en indique une édition de Venise, 1598, renfermant les trois mêmes traités. Nous n'oserions assurer qu'il n'y ait pas erreur dans cette indication. Cet ouvrage est en manuscrit à la Bibliothèque nationale; à Oxford, dans les nos 63 et 104 du collège Balliol et 137 du collège Merton; à Erfurt, dans le manuscrit in-fol. 316.

53. *De Mensura angelorum Quæstiones X;* commençant par : *Quæstio est de mensura angelorum, et primo quæritur utrum ævum sit æternitas...* Cette mesure est celle de leur durée. « La durée des anges est un milieu entre l'éternité « et le temps. Ils ont leur être tout à la fois, et non pas « progressivement comme l'homme. » Une grande partie du traité, depuis la quatrième question, est employée à examiner dans laquelle des dix catégories rentre la durée, *ævum*. Quel a été le principe des distinctions d'après lesquelles les grands docteurs ont établi les catégories. Pourquoi la durée ne forme pas une catégorie à part. On conclut que « la durée rentre dans la catégorie de la substance ». Fol. 36 et 38. Fol. 50 v° et 53 v°

L'auteur, question 9, renvoie à son ouvrage *De Cognitione angelorum*, et un peu plus loin il en promet un *De Motibus angelorum*. L'authenticité de ces divers traités est donc bien établie. Fol. 70.

Celui-ci a été imprimé, avec les questions *De Cognitione angelorum*, dont nous avons mentionné les trois éditions

connues. Dans nos citations, nous avons fait usage, comme pour le traité précédent, de celle de Venise, 1503.

L'ouvrage existe en manuscrit à la Bibliothèque nationale de Paris et dans les bibliothèques d'Avignon, de Troyes, des collèges Merton et Balliol à Oxford, etc. Il est daté de Bayeux, 1191, dans le nº 316, in-fol., de la bibliothèque d'Erfurt.

54. *De Motu angelorum Quæstiones;* commençant par : *Utrum angeli moveant corpora superiora...* Il paraît que Gilles de Rome avait tenu sa promesse, puisque les bibliographes mentionnent cet ouvrage; mais il n'est pas venu à notre connaissance.

55. *De Loco angelorum Quæstiones.* Ce traité est mentionné par divers bibliographes peu anciens, qui ne paraissent pas l'avoir vu, car ils n'en donnent pas les premiers mots; et nous ne voyons pas que Gilles de Rome l'ait rappelé dans aucun de ses ouvrages. Joseph Pamphile assure qu'il existait à Bologne dans la bibliothèque des augustins de Saint-Jacques, avec les questions *De Motu* et *De Compositione,* et Ant. Possevin répète cette assertion. Tel est, jusqu'à présent du moins, le seul fondement sur lequel on puisse établir l'existence de cet ouvrage.

Pamphile (Jos.), fol. 43 vº.

56. *Hexameron, seu de mundo sex diebus condito libri II;* commençant par : *Quoniam de operibus sex dierum impendimus librum...* Cet ouvrage considérable n'est pas précisément un commentaire des deux premiers chapitres de la Genèse; c'est plutôt un traité *ex professo* sur l'œuvre de la création, dans le genre de ceux qui ont été composés sur le même sujet et sous le même titre par saint Jean Chrysostome, saint Basile, saint Augustin, saint Jérôme, saint Ambroise et le vénérable Bède, etc.; et, à ce point de vue, il peut être considéré comme un nouveau développement de plusieurs distinctions du second livre des Sentences. Cependant un des principaux objets de l'auteur est d'expliquer

les difficultés du texte de l'Écriture, et de résoudre les doutes et les questions qu'il peut soulever. Nous n'en citerons qu'un ou deux exemples. Le premier point à discuter est relatif à la matière dont Dieu a fait la terre. « Cette matière n'avait « ni couleur, ni figure, donc point de forme accidentelle; « ni corps, ni esprit, donc point de forme substantielle : « par conséquent elle était informe. » L'auteur cherche une objection à son assertion dans un passage où saint Augustin dit à peu près la même chose. Mais saint Augustin s'était contenté de dire que c'était quelque chose d'informe : *Informitas quædam sine ulla specie.* Gilles de Rome ajoute que ce quelque chose était susceptible de recevoir une forme: *erat tamen quæ poterat formari forma.* On croirait que l'auteur s'est ici créé une difficulté imaginaire pour avoir le plaisir de la résoudre, si la supériorité de son esprit ne l'élevait au-dessus de ces moyens vulgaires de faire briller la sagacité de son raisonnement.

Fol. 1 v°.

Certaines questions sont subtiles et oiseuses, comme celle-ci : « La lumière a-t-elle été créée au levant ou au « point du midi ? » Quelques-unes nécessitent des explications obscures: « Comment cette lumière faisait-elle le jour et la « nuit ? » Dans un traité de la création du monde, il faut s'attendre à voir quelques-unes des idées reçues à cette époque sur la constitution de l'univers. Tel est, par exemple, l'ordre des cieux, au nombre de dix : les sept cieux des sept planètes, le firmament ou le ciel des astres, le cristallin, l'empyrée. Relativement à l'action du soleil dans les différentes saisons sur les diverses parties de la terre, l'auteur fait des conjectures, dont quelques-unes approchent de la vérité. Ainsi, « l'éloignement du soleil en été et son rapprochement en « hiver rendent, pour la partie septentrionale du globe ter- « restre, l'été moins chaud et l'hiver moins froid. On croit « que la partie méridionale du globe est couverte d'eau; « mais, fût-elle découverte, elle ne serait pas habitable. Elle « aurait l'hiver quand nous aurions l'été, c'est-à-dire quand « le soleil est plus loin de la terre. Or cet éloignement, joint « à l'obliquité des rayons et à la courte durée de son appa-

Fol. 66. Fol. 69. Fol. 37. Cap. XVII. Fol. 41.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« rition sur l'horizon, rendrait, pour ces trois causes, le « froid insupportable. En été, au contraire, ces régions « auraient contre elles toutes les causes de chaleur réunies. » On sait maintenant que, si, en effet, l'hiver des terres australes est beaucoup plus rigoureux que celui des contrées boréales, à la même latitude, l'été y est aussi beaucoup moins chaud. L'auteur ne croit donc pas que la partie australe du globe soit habitée.

Fol. 114. Il se demande quelle est la cause qui empêche l'eau d'envahir et de couvrir toute la terre. « Ce sont, d'une part, les « inégalités du globe, dont les parties hautes, *gibbositates*, « s'élèvent bien au-dessus du niveau de la mer; de l'autre, « l'évaporation des eaux de la mer, qui, à son tour, forme « les nuées, la pluie, les réservoirs dans les montagnes, les « rivières, et entretient toujours la même quantité d'eau. » Fol. 115 v°. Un peu plus loin, il remarque, avec certains docteurs, que la mer est plus haute que la terre, en ce sens que du bord d'un vaisseau l'élévation de la mer empêche de voir la terre, tandis qu'on l'aperçoit du haut des mâts. « Mais « cette élévation, dit-il, est produite par la sphéricité de la « mer, qui interpose toujours un arc de cercle plus ou moins « grand entre l'œil du navigateur et le point de la terre « dont il est encore à une certaine distance. » Nos traités élémentaires actuels ne s'expriment pas autrement.

Pour réunir ici tout ce que Gilles de Rome savait en physique et, comme on dirait maintenant, en cosmographie, nous ajouterons que, dans son traité *De Mensura angelorum*, il parle de notre « hémisphère » éclairé par le soleil. Quæst. IX, fol. 68, col. 2. Il regardait donc la terre comme une sphère; et cette conclusion ressort aussi de tout ce que nous venons de lire sur la convexité de la surface de la mer. Ailleurs il explique les éclipses du soleil par leur véritable cause. Il accorde quelque part que le soleil est plus grand que la terre; que la lune paraît plus grande que les étoiles parce qu'elle est plus près de la terre, etc. Mais nous avons vu qu'il partage l'erreur alors universelle, en supposant la terre immobile au centre du monde.

L'Hexaméron se termine par des allégories et des conseils de discipline ecclésiastique. « Le travail des six jours figure « l'œuvre de la rédemption, qui fut complétée le sixième « jour de la semaine par la mort du Sauveur; le septième « jour, où Dieu se reposa, montre que l'Église a droit de « prescrire aux fidèles le septième jour de la semaine comme « jour de repos et de sanctification. »

Dans cet ouvrage Gilles de Rome cite continuellement la Bible et saint Augustin, et très souvent aussi le maître des Sentences et Aristote. Les Pères de l'Église, saint Jérôme, saint Ambroise; les théologiens Bède, Anselme, Hugues de Saint-Victor, sont rappelés assez fréquemment; mais nous n'avons point remarqué qu'il citât expressément l'Hexaméron de saint Ambroise ou celui de Bède. L'Hexaméron de saint Ambroise est aussi étendu que celui de Gilles de Rome, mais il est plus intéressant à la lecture; la forme descriptive s'y montre fréquemment. Celui de Bède est beaucoup plus court; c'est un commentaire pieux.

L'Hexaméron de Gilles de Rome a été imprimé à Padoue, chez Jac. Fabrianus, 1549, in-4°; c'est l'édition à laquelle nous renvoyons. On le trouve aussi dans le recueil de Bladus, Rome, 1555, in-fol. Cave en indique une édition de Venise, 1521, in-4°, probablement celle qui est mentionnée vaguement, par Sixte de Sienne et Oldoini, comme étant la première de toutes, et publiée à Venise. Mais aucun de ces trois bibliographes ne parle des deux éditions de 1549 et 1555.

La Bibliothèque nationale en possède une copie manuscrite.

57. *De Prædestinatione, præscientia, paradiso et inferno;* commençant par : *Nobili viro in Christo quem plurimum...* Les anciens bibliographes ont vu ici deux ouvrages distincts: *De Prædestinatione et præscientia; De Paradiso et inferno.* Mais ce sont deux parties d'un même traité, comme on le voit par le texte même et par la disposition des chapitres dans les manuscrits et les imprimés.

La première partie, sur la prédestination et la prescience divine, occupe trois chapitres. Elle peut se réduire pour le fond aux deux explications suivantes : « Dieu connaît « d'avance les biens, parce qu'il les cause, et les maux, « quoiqu'il ne les cause pas. Ainsi il connaît par avance les « damnés, mais sans les prédestiner à la mort; tandis qu'il « connaît d'avance ceux qui doivent être sauvés, en les pré- « destinant à la vie : car destiner, c'est envoyer; prédestiner, « c'est envoyer d'avance. Les bons sont poussés, envoyés « par une impulsion divine à la grâce et à la vie; mais Dieu « ne pousse pas les méchants à la mort et à la misère; ils y « vont d'eux-mêmes, portés par leur malice. » Et plus loin : « Chacun ne sera damné que par sa faute. Dieu voit que tu « seras damné ou sauvé, comme il voit que tu mangeras. « Celui qui dirait : Dieu voit que je mangerai, donc je man- « gerai nécessairement, je n'ai besoin ni de travailler ni de « m'approcher de la table, la nourriture viendra d'elle-même; « celui-là ferait un raisonnement ridicule. De même celui « qui dit : Je serai nécessairement sauvé ou damné, donc « je n'ai rien à faire pour être sauvé ou damné, raisonne mal, « car Dieu voit ce que tu feras pour arriver à tel ou tel ré- « sultat. » De ces deux passages, le premier atténue ce qu'il peut y avoir d'exclusif et de partial dans le système de la prédestination et de la grâce; le second paraît l'explication la plus raisonnable de la nécessité produite par la prescience éternelle de Dieu.

Fol. 39. La seconde partie, sur le paradis et l'enfer, est composée de onze chapitres. L'auteur explique comment elle est une conséquence de la première, puisque le paradis est le séjour des prédestinés, et l'enfer la demeure de ceux que Dieu sait d'avance être condamnés, *præscitorum*. On y trouve quelques subtilités, par exemple dans l'explication des
Fol. 42. souffrances de l'âme, substance spirituelle : « L'âme, dé- « pouillée des qualités tangibles qui causent la douleur, « mais qui quelquefois en détournent le sentiment, pourra, « par la volonté de Dieu, souffrir encore plus qu'avec son « corps, » etc.

Vers la fin du traité nous voyons exposée, sur la peine des enfants morts dans le péché originel, cette doctrine, qui est généralement approuvée par l'Église catholique : « Ils « souffriront de la peine du dam, ou privation de la vue de « Dieu, mais non de la peine du sens. » Cette opinion avait été aussi celle de Pierre le Lombard. Fol. 44.

Ce traité a été imprimé dans un recueil, à la suite du *De Resurrectione mortuorum* et d'autres ouvrages, à Naples, par Ant. *de Frizis*, 1525, in-4°, et dans le recueil de Bladus, Rome, 1555, in-fol., fol. 34 v°-45. Ni l'une ni l'autre de ces deux éditions ne donne un prologue, ou épître dédicatoire adressée à un certain Chavane *de Tholomeis*, dans lequel Gilles de Rome déclare avoir composé pour ce seigneur le traité *De Prædestinatione*, etc., ainsi que le *De Formatione corporis humani*. Nous avons classé ce dernier parmi les ouvrages de philosophie; mais, dans l'ordre des temps, il devait suivre immédiatement le traité de la Prédestination. L'auteur dit que, sur la demande dudit Chavane, il lui avait promis ces deux ouvrages lors de son retour à l'Université de Paris, mais qu'il a différé l'accomplissement de sa promesse jusqu'à un temps plus opportun. Des données aussi vagues ne nous font point connaître l'époque de la composition. Cette dédicace ne se trouve donc que dans des copies manuscrites, qui en outre diffèrent notablement des imprimés, sinon pour le fond, du moins pour la forme. Cependant, malgré l'assertion contraire de Gandolfo et d'Ossinger, c'est évidemment le même ouvrage. Trois de ces manuscrits se trouvent à la Bibliothèque nationale. Il en existe un dans la bibliothèque de Laon, deux dans celle de Bâle, un à Oxford. Ossinger en indique un dans la bibliothèque des augustins à Munich; Montfaucon, un dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan.

58. *De Peccato originali;* commençant par : *Ego, cum sim pulvis et cinis, loquar ad Dominum meum, dicens : Domine Deus...* Ce traité ajoute peu de chose au précédent et reproduit quelques-unes des mêmes questions, entre autres celle de

la condition des enfants morts dans le péché originel. Gilles de Rome y exprime naturellement la même opinion; mais il ajoute que la privation de la vue de Dieu ne les afflige pas, parce qu'ils ne connaissent pas le bonheur de cette vue. Ce traité, ainsi que plusieurs autres du même genre, se termine par une courte prière. On a remarqué que chacun des sept chapitres qui le composent commence par une des lettres dont l'assemblage forme le nom de l'auteur, EGIDIVS : *Ego cum sim pulvis... Gratiæ innixus auxilio... Iustitia Dei exigit... Dubitabatur a multis... Ista fuit objectio... Vehemens difficultas oritur... Sunt nonnulli...* Il n'est pas facile d'expliquer ce jeu d'esprit dans un livre sérieux, et de la part d'un si grave personnage. Voulait-il assurer ainsi son titre et ses droits d'auteur sur un ouvrage de sa composition? Mais il a mis son nom à la plupart de ses autres écrits sans recourir à aucune sorte d'acrostiche.

Le traité *De Peccato originali* a été imprimé à Oxford, 1479, in-8°; dans le recueil in-4° de Naples, 1525, et dans celui de Bladus, fol. 48 v°-52 v°. On en connaît un certain nombre de copies manuscrites : deux à la Bibliothèque nationale et deux à l'Arsenal, nos 355 et 532; une dans la bibliothèque de Cambrai; d'autres à Troyes, à Poitiers; trois à Bâle; une dans la collection de sir Thomas Phillipps à Cheltenham; d'autres à Cambridge, à Vienne, à Munich.

59. *De Defectu et deviatione malorum culpæ et peccatorum a verbo;* commençant par : *Placuit nobis proponere...* Ce traité, mystique pour le fond et trop souvent subtil par la forme, se rattache encore à celui de la Prédestination et de la prescience. Le premier chapitre a pour but de prouver que, malgré l'expression du commencement de l'Évangile de saint Jean : *Omnia per ipsum (Verbum) facta sunt, et sine ipso factum est nihil,* on ne peut dire que les maux et les péchés viennent du Verbe et aient été faits par le Verbe. Ils ont été faits par le Verbe *permissive,* mais non *effective.* Le Verbe les permet, mais il n'en est pas l'auteur; et les

méchants ne font le mal que parce qu'ils s'écartent de la voie enseignée par le Verbe. C'est à cette pensée que se réduisent à peu près les trois chapitres qui composent l'ouvrage. Ils occupent six pages dans le recueil de Bladus, fol. 45 v°-48. Nous n'en connaissons aucune autre édition imprimée, ni aucune copie manuscrite. Le titre que lui donne Ossinger, *De Derivatione malorum culpæ*, etc. n'est que le résultat d'une erreur typographique pour *deviatione.*

60. *De Laudibus divinæ sapientiæ;* commençant par : *Eructavit cor meum. . . Inter multas et varias occupationes nostras requisiti. . .* Ce traité de théologie ascétique et pratique en même temps fut composé sur la demande d'une personne qui n'est pas nommée, à laquelle l'auteur l'adresse. Elle lui avait proposé sept questions : « Comment faut-il croire, Fol. 24. « espérer, confesser ses péchés et se repentir? Comment « devons-nous aimer Dieu, le craindre et lui obéir, le re- « mercier de ses bienfaits, le servir? » La réponse à ces diverses questions fait le sujet de l'ouvrage, qui renferme dix-huit chapitres.

Il a été imprimé deux fois: Padoue, J. B. Amycus, 1553, in-4°, et dans le recueil de Bladus, Rome, 1555, in-fol., fol. 24-34. La Bibliothèque nationale en possède une copie manuscrite; la bibliothèque de Bâle, deux. Une est à Oxford, au collège Merton, sous le n° 137, une au collège Marie-Madeleine, sous le n° 21; une autre à la Bibliothèque impériale de Vienne. Ossinger en mentionne une dans la bibliothèque des augustins à Munich.

61. *In Orationem dominicam explanatio;* commençant par : *Oportet semper orare. . .* Le prologue, qui occupe cinq colonnes, expose toute l'économie du traité. Quatre motifs doivent nous induire à prier : le culte que nous devons à Dieu; l'état et la faiblesse de l'homme; le précepte de l'Évangile : « Priez souvent »; les fruits ou les avantages qui résultent pour nous de la prière. Quatre circonstances doivent accompagner la prière : profonde humilité, bonnes

œuvres, aumônes, abstinence, larmes de repentir, fréquence et répétition de la prière, justice de la demande.

L'auteur commente ensuite le texte de l'Oraison dominicale, selon la méthode d'exposition, avec ses divisions et ses subdivisions scolastiques. Mais il y joint des explications remarquables par leur justesse et leur élévation. Par exemple: « *Pater*. Ce mot doit nous rappeler le respect que Dieu exige « de nous, la confiance qu'il mérite, la honte pour nous « d'être ses fils dégénérés, etc. — *Noster*. La providence de « Dieu commune pour tous les hommes; notre humilité, « puisque nous sommes tous enfants d'un même père; la « dignité de notre origine: nous sommes les frères de Jésus-« Christ, » etc.

Plusieurs bibliographes ont pensé que cet écrit, tel que nous l'avons, n'est pas de Gilles de Rome. Le religieux, frère Augustin *de Monte Ilcino*, qui en a publié le texte dans le recueil de Bladus, fol. 1-7, le donne sous le nom de Gilles de Rome, et n'en discute pas même l'authenticité. Mais nous devons faire remarquer qu'il est dans le n° 408 de Tours sous le nom du chancelier Jean de Gerson et qu'il a trouvé place dans l'édition de ses œuvres.

62. *In Salutationem angelicam expositio;* commençant par: *Ave. Postquam exposuimus*... Cette prière renferme quatre parties : la salutation de l'ange, *Ave gratia plena*, etc.; le nom de la sainte Vierge ajouté par l'Église, *Maria;* les paroles d'Élisabeth, *et benedictus*, etc.; la prière de l'Eglise, *sancta Maria mater Dei*, etc. Ces quatre parties forment la division naturelle du commentaire, qui est, comme le précédent, sous la forme d'une exposition, ou *sententia*. Il est à la fois explicatif et moral. Il a été publié dans le recueil de Bladus, fol. 7 v°-15, à la suite du commentaire sur l'Oraison dominicale par le même éditeur; et plus tard à Madrid, Imprimerie royale, 1648, in-fol. Sixte de Sienne le regarde comme appartenant à Gilles de Rome.

63. *De Corpore Christi theoremata L;* commençant par:

Quia inter cætera ecclesiæ sacramenta Eucharistiæ sacramentum. . . Ces théorèmes, ou propositions à prouver, intitulés encore *De Hostia consecrata, De Sacramento altaris,* ont été composés par Gilles de Rome pour expliquer toutes les difficultés du sacrement de l'Eucharistie, et pour réfuter les incrédules qui prétendent que notre foi renferme des choses contraires aux lois de la raison. Mais la variété, l'adresse, la subtilité de ses preuves, ne peuvent faire que ce mystère soit démontré comme un fait accessible à l'intelligence humaine, et lui-même semble en convenir lorsqu'il dit que, « la transsubstantiation opérée, les accidents du pain « restent, mais il n'y a plus de sujet. » « Il est vrai, ajoute-t-il, « que nous ne pouvons concevoir un accident sans sujet; « mais le souverain maître de tout peut faire beaucoup de « choses qui passent notre intelligence. » Alors pourquoi vouloir les prouver par le raisonnement?

Quoique toutes les difficultés du sujet ne nous paraissent pas avoir été résolues par Gilles de Rome, qui d'ailleurs ne pouvait faire l'impossible, Pamphile et Possevin n'en ont pas moins déclaré cet ouvrage nécessaire pour bien comprendre le sacrement de l'Eucharistie et pour résoudre plusieurs questions de philosophie qui semblent être des objections contre ce mystère. Le dernier éditeur, frère Joseph de Vérone, est du même avis. Nous ajouterons quelques remarques sur des points étrangers au fond même de la question. L'auteur rappelle cette apparition d'un enfant dans la sainte hostie dont Joinville fait mention en son histoire. Il explique aussi raisonnablement que possible ce fait miraculeux; mais il n'en met pas en doute la réalité. Dans une prière qui termine l'ouvrage, il dit que, par ses cinquante théorèmes, il a voulu représenter l'année jubilée qui revenait tous les cinquante ans. Mais il parle ici du jubilé des Juifs, et non de celui qu'institua Boniface VIII en l'année 1300, et qui ne devait se renouveler que tous les cent ans. On peut en conclure que ce traité a été composé avant la dernière année du XIIIe siècle.

Theor. 23, 24, fol. 14 v°. — Joinville, Vie de saint Louis, édition de Wailly, 1868, 18.

Dans une comparaison empruntée aux miroirs, il est

IMPRIMERIE NATIONALE.

Theor. 13. question de miroirs concaves. C'étaient les plus usités. « Ils « peuvent être, dit-il, formés d'un acier (*chalybe*) plus ou « moins épais; mais ils ne reflètent une image que lorsque « la surface en est unie et bien polie. » Les miroirs de métal étaient donc encore d'un usage général à cette époque.

Les cinquante théorèmes ont eu plusieurs éditions : Bologne, 1481, in-fol., 41 feuillets; Cologne, J. Koelhoff, 1490, in-4°, 92 feuillets; Venise, Boneto Locatelli, 1504, in-fol., à la suite des *Sex quodlibeta* et du *De Subjecto theologiæ,* fol. 101-127; Rome, Bladus, 1554, in-fol., fol. 1-38. C'est l'édition que nous avons citée en marge. Elle se termine par un index alphabétique des questions philosophiques qui se trouvent traitées dans ces théorèmes, et dont la solution importait à la démonstration du sacrement : *Utrum accidentia per sua subjecta individuationem suscipiant;* theor. 35 et 36. *Utrum accidentis esse sit inesse;* theor. 40. *Utrum accidens possit intelligi non intellecto subjecto;* theor. 41, etc.

Il existe de ce traité un assez grand nombre de copies manuscrites : une à la Bibliothèque nationale; deux dans la bibliothèque de la ville de Troyes, nᵒˢ 665 et 781; une à Charleville, à Poitiers, n° 88, à Bâle, à Venise, à Florence, à Bruxelles dans la Bibliothèque royale; deux dans la bibliothèque de l'université de Cambridge. Tomasini en signale plusieurs dans les bibliothèques des chanoines de Latran, de Saint-Jean-du-Verger, de Sainte-Justine, de Saint-Antoine, à Padoue; et Montfaucon, dans les bibliothèques du Vatican et de Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome.

64. *De Corpore Christi tractatus brevis;* commençant par : *Requisitus a dominis et amicis...* A la demande de ses amis et d'autres personnes, que leurs occupations empêchaient de lire son grand ouvrage sur le sacrement de l'Eucharistie, Gilles de Rome composa celui-ci, qui en est l'abrégé, comme il avait déjà fait pour le livre *De Gradibus formarum.* Bellarmin le lui a contesté; sans motif suffisant, ce semble, car

Bellarmin, De script. eccl., verbo Egidius Rom.

dans le début c'est l'auteur des Théorèmes qui parle; en outre, le style a le même caractère que dans les autres écrits de Gilles de Rome.

Il y a six choses, dit l'auteur, à considérer dans le sacrement de l'Eucharistie : 1° le contenu : c'est le vrai corps de Jésus-Christ; 2° les figures : il est figuré dans l'ancienne loi par les offrandes, par le sacrifice de Melchisédech, par la manne, les pains de proposition, etc.; 3° la signification : il nous représente la passion de Jésus-Christ, le corps mystique des fidèles, la résurrection spirituelle de l'âme; 4° les effets : il vivifie l'âme, augmente la grâce et les vertus, nous recrée spirituellement; 5° l'usage : ce sacrement a lieu en buvant et en mangeant, d'où on l'appelle la sainte cène; 6° les dispositions de celui qui le reçoit : on ne peut s'y préparer qu'avec la grâce de Dieu et en confessant son indignité. Ces six considérations forment la division et l'ensemble du traité, qui se termine par une prière avant la communion.

Il a été imprimé dans le recueil de Bladus, à la suite de l'Exposition de l'Oraison dominicale, fol. 15 v°-17. Tomasini en cite une copie manuscrite dans la bibliothèque de Saint-Jean-du-Verger, à Padoue.

65. *Super decretalem* Cum Marthæ, *de celebratione Missarum expositio;* commençant par : *Post expositionem illius decretalis*. . . Quoique cet ouvrage ait été composé immédiatement après le commentaire de la décrétale *Firmiter credimus*, nous avons cru cependant ne devoir le mentionner qu'après les deux traités sur le sacrement de l'autel, puisqu'il roule à peu près sur les mêmes matières et les suppose déjà bien connues. La décrétale *Cum Marthæ,* transmise par Innocent III à l'archevêque de Lyon, en 1212, agite ces trois questions : 1° Pourquoi les mots *mysterium fidei* ont-ils été ajoutés aux paroles de l'Évangile dans le canon de la messe ? 2° L'eau employée dans le saint sacrifice devient-elle, comme le vin, le sang de Jésus-Christ? 3° Quelle est l'origine du changement qui a lieu dans certains mots de

l'oraison secrète de la messe du pape saint Léon II (28 juin)? Telle est aussi la division du commentaire qui a pour objet de résoudre ces trois difficultés.

Il a été imprimé dans le recueil de Bladus, à la suite de l'Exposition sur la décrétale *Firmiter credimus*, fol. 7 v°-17 v°. Il en existe une copie manuscrite à la Bibliothèque nationale et une à la bibliothèque de la ville de Reims, n° 460, sous ce titre : *Expositio super decreta de canone missæ.*

Hænel, Catal., col. 400.

66. *De Resurrectione mortuorum quæstiones VII;* commençant par : *Quæstio est utrum sit possibile resurrectio mortuorum*. . . Ce traité de théologie mystique est composé dans la forme des questions quodlibétaires, et le titre que lui donnent certains bibliographes, *Quæstiones disputatæ Parisiis*, fait supposer que ces questions avaient été réellement débattues dans les écoles. L'auteur y agite, mais plus brièvement qu'on ne le faisait ordinairement dans ces exercices scolastiques, la question de la résurrection des morts au jour du jugement dernier. Il examine, soutient ou combat, selon l'usage, le pour et le contre sur chaque proposition, et paraît s'en tenir à ces sept assertions, qui forment chacune le sujet d'une question secondaire : 1° La résurrection des morts est possible. 2° Elle n'est pas contraire aux lois de la nature. 3° Les corps ressusciteront tels qu'ils étaient. 4° Ils seront immortels. 5° Les âmes souffriront déjà la peine du feu avant la résurrection des corps. 6° Elles souffriront dans leur essence. 7° Les corps des damnés souffriront du feu matériel de l'enfer, et non d'un feu spirituel et céleste.

Cet ouvrage a été imprimé à Naples, 1525, in-4°, le premier d'un recueil dont nous avons parlé plusieurs fois, fol. 1-15, et à Vienne, en Autriche, 1641, in-4°. La Bibliothèque nationale de Paris en possède trois copies manuscrites. Il en existe une à Oxford, dans le n° 137 du collège Merton.

III

ÉCRITS SUR LA POLITIQUE, LA MORALE ET LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

Dans l'énumération de ces ouvrages, beaucoup moins nombreux que ceux des deux séries précédentes, nous suivrons, autant que possible, l'ordre des temps.

67. Le premier qui se présente est un des plus importants ouvrages de Gilles de Rome, celui, du moins, auquel il doit la durée de sa réputation: car, au XVIe et au XVIIe siècle, excepté dans l'école augustinienne, qui se souvenait encore du docteur *fundatissimus*, de celui qui avait si longtemps enseigné, tant discuté, tant écrit sur toutes les questions de la philosophie d'Aristote et de la théologie? Ces discussions, ces commentaires, commençaient à n'être plus de saison. Des controverses bien autrement sérieuses occupaient alors et partageaient les esprits; les disputes des écoles étaient étouffées par les tristes réalités de la Réforme et des luttes sanglantes qui en furent la conséquence. Mais un livre qui avait pour objet de former les princes à la vertu, et d'amener ainsi au bonheur les peuples et les individus, dut trouver dans tous les pays, dans toutes les classes, dans tous les temps, un bien plus grand nombre de lecteurs que des théories scolastiques. Ce livre est le *De Regimine principum*, que Gilles de Rome, instituteur du prince royal Philippe, composa sur la demande de ce jeune prince, et qu'il lui dédia lorsque le roi son père, Philippe le Hardi, était encore vivant. L'ouvrage commence, en effet, par ces mots : *Ex regia ac sanctissima prosapia oriundo suo domino... Philippo primogenito... domini Philippi... regis Francorum.* La date de la composition est donc antérieure au mois d'octobre 1285.

L'auteur expose dans son prologue son but et ses motifs. Il est, dit-il, trois sortes de gouvernements sous le rapport

de la durée : ils sont ou annuels, ou à vie, ou héréditaires et perpétuels dans une même famille. Or, comme tout, dans la nature, atteste qu'aucun gouvernement violent n'est durable, celui qui veut rendre perpétuel son gouvernement, et pour lui et dans ses fils, doit travailler à ce que ce gouvernement soit naturel. Or un chef d'État n'est point naturel, c'est-à-dire n'agit point selon la nature, s'il veut régner par la passion ou par le caprice; mais il le sera si, observateur du juste, il ne commande rien que selon la raison et la loi. Et, de même que celui-là est naturellement esclave qui, fort de corps, est faible d'esprit, de même celui qui est puissant par l'activité de l'esprit et par une prudence capable de régir les autres domine naturellement. C'est une pensée de ce genre qui a inspiré le jeune prince, lorsqu'il a demandé à son ancien maître un traité sur la manière dont les princes doivent gouverner leurs États. En conséquence, Gilles de Rome s'empresse de satisfaire au désir de son royal élève.

Page 2.

Nous croyons devoir en présenter une analyse rapide. Au chapitre II, l'auteur expose le plan et la division de tout l'ouvrage. Premier livre : Comment l'homme doit se régir lui-même. Deuxième : Comment il doit gouverner sa famille. Troisième : Comment il doit commander à un État, à un royaume. La première partie se fondera sur la morale, la seconde sur l'économique, la troisième sur la politique. Mais, quoique les particuliers, considérés comme individus et comme chefs de famille, puissent trouver d'utiles leçons dans cet ouvrage, ce sont toujours les princes que l'auteur a en vue. Ainsi, dans la première partie du premier livre, il examine en quoi les princes doivent placer leur bonheur. « En ces deux points : plaire à Dieu, faire des actes de pru« dence. » Dans la deuxième : Quelles doivent être leurs vertus, il parle des quatre vertus cardinales, et insiste d'abord sur la prudence. « Pour l'acquérir, les princes « doivent penser toujours à ce qui peut être utile à leur « royaume; examiner dans toutes choses le bien et le mal « qui peut en résulter; repasser en leur esprit les bonnes

Page 5.

Page 37.

« coutumes et les bonnes lois. » Sur la justice, rien de plus remarquable que dans les autres traités de morale. L'auteur fait de judicieuses réflexions sur le courage nécessaire aux princes : « C'est surtout relativement aux périls de la guerre, « comme plus évidents, plus imminents que les maladies « et les autres maux accidentels, qu'il faut exercer son cou- « rage. Le courage est un milieu entre la timidité et l'audace. « Celui qui se sent porté à la timidité doit plutôt se rejeter « du côté de l'audace; car il est plus facile de tempérer l'au- « dace que de fortifier un caractère timide. »

Page 71.

Page 82.

Après des préceptes non moins sages sur la tempérance, par exemple « qu'il vaut mieux éviter même quelques plai- « sirs permis que d'en rechercher d'illicites, » l'auteur conclut par cette assertion, que, « dans un prince, l'intempé- « rance est encore plus honteuse que la timidité. » A ces vertus fondamentales doivent se joindre des qualités qui conviennent encore plus particulièrement aux princes : la libéralité, qui fait des dépenses et des présents proportionnés à ses facultés; la magnificence, qui exécute avec les frais convenables de grands ouvrages entrepris pour le bien commun plutôt que par ostentation; la magnanimité, qui recherche un grand bien malgré les difficultés qu'il présente; l'humilité, qui défend de le rechercher outre raison; la douceur, l'affabilité, l'enjouement, etc.

La troisième partie du premier livre traite de la conduite à tenir à l'égard des passions. Elles sont au nombre de douze, ainsi combinées et opposées l'une à l'autre : l'amour et la haine, le désir et l'aversion, l'espérance et le désespoir, la crainte et l'audace, le plaisir et la tristesse, la mansuétude et la colère. Dans la quatrième partie, l'auteur examine quelles sont les mœurs des jeunes gens, des hommes faits, qui conviennent le mieux aux princes.

Page 153.

Le second livre traite du régime de la maison : « Une « maison parfaite se compose de trois sortes de commu- « nautés : celles du mari et de la femme, du maître et du « serviteur, du père et du fils. » De là les trois parties de ce livre : 1° Comment on doit se conduire envers son épouse

Page 214.

avec affection et discrétion. 2° Comment on doit gouverner les enfants. « Il faut leur donner les moyens de vivre et de « bien vivre, par une éducation appropriée à leur condi- « tion. » Ici Gilles de Rome passe en revue toutes les sciences
Page 306 alors en honneur. « Il en est sept, recommandées de toute « antiquité; ce sont : la grammaire, la dialectique, la rhéto- « rique (*trivium*); la musique, l'arithmétique, la géométrie, « l'astronomie (*quadrivium*). » Relativement à cette dernière science, l'auteur fait remarquer qu'elle était anciennement recherchée par les fils des nobles, « parce que les gentils « faisaient dépendre le succès de leurs entreprises de l'état « du ciel et des astres au moment où ils les commençaient. » Par la manière dont il s'exprime, Gilles de Rome ne paraît pas adopter les erreurs de l'astrologie; il ne regarde l'astronomie que comme la connaissance de la situation et du mouvement des corps célestes.

A ces sciences peuvent s'en joindre d'autres encore plus nobles : la philosophie naturelle, ou physique; la métaphysique, qui traite de Dieu èt des substances incorporelles ou abstraites; la théologie, qui traite aussi de Dieu et des anges, mais non d'une manière humaine comme la métaphysique; la morale, l'économique, la politique : toutes utiles aux enfants des nobles, mais surtout à ceux des princes, s'ils veulent savoir bien gouverner les autres hommes. D'autres sciences sont subordonnées à ces premières : la perspective, à la géométrie; la médecine, à la physique; les lois et les droits qui règlent les actes des
Page 310 individus, à la politique qui régit les États. Mais l'auteur ne prétend pas charger indistinctement de toutes ces connaissances la tête et l'esprit d'un jeune homme destiné au commandement. « Les fils des princes, dit-il, doivent savoir « de la théologie ce qui est nécessaire pour les affermir « dans la foi, et connaître surtout les sciences morales qui « leur apprennent à se gouverner eux-mêmes et les autres. « De certaines sciences ils doivent savoir ce qui peut servir « à leur développement moral; de la grammaire, assez pour « comprendre l'idiome dans lequel sont enseignées les

« vérités de la morale et de la religion; de la rhétorique et « de la dialectique, ce qui peut rendre leur intelligence plus « prompte, leur manière de s'exprimer plus facile et d'une « action plus puissante; de la musique, ce qui peut les porter « aux bonnes mœurs. Quant aux autres sciences, il suffit « qu'ils en aient une teinture légère. »

Toute cette partie est un traité complet d'éducation physique, intellectuelle et morale, adapté aux différents âges de l'enfant, depuis le berceau jusqu'à la jeunesse. L'auteur dit aussi quelques mots sur l'éducation des filles. Si les Page 340. épouses doivent être réservées, pudiques, sobres, les filles doivent l'être également. Il veut qu'on les empêche de courir à droite et à gauche (*cohibendæ a discursu*), de peur de les exposer au mal et à la tentation. Ce qui ferait supposer qu'à cette époque les jeunes filles avaient l'habitude d'aller et de venir à leur gré, presque sans guide et sans surveillant.

La troisième partie traite du rapport des maîtres avec leurs domestiques et, en général, de tout ce qui concerne l'économie : emplacement, construction de l'habitation, conservation et bon usage de ce que l'on possède. « Posséder Page 359. « est naturel à l'homme; ceux qui renoncent à posséder, « comme ceux qui renoncent au mariage, sont des exceptions, des êtres au-dessus de l'humanité, et qui veulent « vivre de la vie céleste. » Nous pouvons remarquer ici la prudence et la modération de l'auteur. Suivent des considérations sur le commerce, les échanges, la monnaie, les moyens légitimes de s'enrichir, sur les causes de l'inégalité des conditions parmi les hommes. « C'est une con- Page 380. « séquence naturelle de la diversité des esprits et de l'infé« riorité des uns à l'égard des autres. Quand le corps « domine l'âme, qui doit naturellement commander, c'est « que l'homme est malade physiquement ou moralement; « de même, quand ceux qui devraient naturellement obéir « deviennent les maîtres, le corps de l'État est menacé de « périr. » L'auteur s'efforce ensuite d'établir et de justifier par le raisonnement l'existence d'une classe privilégiée,

IMPRIMERIE NATIONALE.

née pour le commandement, par opposition à une autre qui, selon lui, soit naturellement, soit légalement, soit volontairement, semble faite pour servir. « Mais c'est, ajoute-« t-il, dans l'intérêt même de la société, puisque les forts, « les nobles, sont plus capables de la défendre que les faibles, « que ceux qui ont été asservis par le droit de conquête. » Cette partie se termine par des préceptes donnés aux rois sur la manière dont ils doivent se conduire avec leurs ministres.

Le troisième livre est également divisé en trois parties. Page 415. Dans la première l'auteur discute les opinions des philosophes sur le gouvernement des cités et réfute leurs fausses théories. Dans la seconde il recherche quel est la meilleure forme de gouvernement. Il en suppose six : trois bonnes, la royauté, l'aristocratie, et ce qu'il appelle *politia,* état d'une cité qui se régit elle-même, et où tous les citoyens prennent part au gouvernement; et trois mauvaises, qui correspondent aux trois précédentes : la tyrannie, l'oligarchie et la démocratie. De toutes, c'est la royauté qui lui paraît préférable.

L'auteur rappelle ensuite le devoir d'un roi en temps de Page 500. paix; c'est de bien choisir ses conseillers et les juges. Il ajoute des observations judicieuses sur le droit et les lois: Page 519. droit naturel, droit des gens, lois civiles. « Relativement aux « choses à faire, les lois doivent ordonner, permettre, dé-« fendre; pour les choses faites, punir, récompenser, et ne « pas s'occuper des choses indifférentes ou médiocrement « bonnes. Attendu l'imperfection des hommes, la loi évan-« gélique est le supplément indispensable des lois civiles. »

A la fin de cette partie se trouve une définition de la cité et du royaume, qui aurait été mieux placée, ce semble, après l'exposé des différentes formes de gouvernement; et la démonstration de la nécessité d'une classe moyenne, considérable dans l'État, qui paraîtrait devoir plutôt appartenir à l'endroit du livre précédent où l'on a distingué deux classes dans la société, les nobles qui commandent et le peuple qui obéit.

La troisième partie traite de la manière de régir un État en temps de guerre. L'auteur y examine toutes les questions qui se rapportent à l'art militaire : quels sont les pays, les professions les plus propres à former de bons soldats; à quel âge et par quels exercices il faut faire l'apprentissage de la guerre; quels seront les meilleurs soldats, des citadins ou des campagnards, etc. Un dernier chapitre parle de la construction des vaisseaux, des dispositions et des manœuvres qu'exige une bataille navale. L'auteur termine par cette réflexion chrétienne, qui est en même temps son excuse d'avoir parlé si longtemps de guerre et de combats : « En admettant que des rois et des princes aient une juste « guerre à soutenir, et que des ennemis troublent injuste- « ment la paix et le bien commun de leur royaume, il n'est « pas inconvenant de leur enseigner tous les genres de « guerre, tous les moyens de repousser leurs ennemis. Or « tout ce qu'ils feront en ce cas doit tendre au bien commun « et à la paix des citoyens. Si c'est là, en effet, leur unique « pensée, ils mériteront cette paix éternelle où est le su- « prême repos qu'a promis à ses fidèles Dieu, qui est béni « dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Page 559.

Page 624.

Si nous nous sommes étendus sur cet ouvrage de Gilles de Rome plus longuement que sur tous ses autres écrits, c'est que, à notre avis, l'importance du sujet et la manière dont il est traité méritaient cette exception. Presque toutes les questions les plus intéressantes sur la morale des individus, l'éducation de la jeunesse, l'économie domestique, la sociabilité, le gouvernement, l'art de la guerre, etc., y sont proposées, discutées et résolues, le plus souvent avec un bon sens et une justesse d'esprit que peut nous faire encore mieux apprécier aujourd'hui l'expérience de plusieurs siècles.

Nous parlerons un peu plus loin de quelques traités du même genre, composés vers la même époque; mais nous dirons un mot de celui qu'on trouve sous le même titre dans les œuvres de saint Thomas d'Aquin. Il est divisé en quatre livres et dédié à un roi de Chypre, qui est, selon

Échard, Hugues II, mort en 1269; selon l'Art de vérifier les dates, Hugues III, son successeur, mort en 1284. Des indications de faits postérieurs à la mort de saint Thomas, des locutions étrangères à son style, des assertions presque hétérodoxes, ont fait penser à plusieurs savants que les deux derniers livres au moins ne pouvaient être de saint Thomas. Casimir Oudin lui ôte tout l'ouvrage, et, avec une légèreté incroyable, l'adjuge à Gilles de Rome, dont le nom se trouve, dit-il, dans une infinité de manuscrits, joint au titre de cet ouvrage. S'il avait ouvert un seul de ces manuscrits, une seule des éditions imprimées qu'il cite, il aurait vu que ce sont deux ouvrages tout à fait différents, qui ne se ressemblent ni par le plan, ni par les détails, ni par le style. Gilles de Rome a voulu faire un traité complet d'éducation; saint Thomas donne seulement à un prince des conseils pour bien gouverner. Si le véritable ouvrage de saint Thomas s'arrête, comme le pense Échard, vers le milieu du chapitre IV du second livre, c'est que l'auteur l'aura interrompu en apprenant la mort prématurée du jeune prince pour lequel il l'écrivait. Le reste du deuxième livre, poursuit ce savant critique, a été suppléé vraisemblablement par Tholomé de Lucques, auquel on peut aussi raisonnablement attribuer le troisième et le quatrième livres. Un autre traité, qu'on lit également dans le recueil des œuvres de saint Thomas sous le titre de *De eruditione principum*, en sept livres, ressemblerait plus pour le fond à celui de Gilles de Rome; mais il paraît appartenir à Guillaume Perault, auteur de la somme *De virtutibus et vitiis.*

L'ouvrage de Gilles de Rome a été souvent imprimé :

En 1473, sans nom de lieu, in-fol., 129 feuillets. Même année, *Augustæ Vindelicorum, apud Gunth. Zaineri,* in-fol.; 1482, Rome, Étienne Plannck *de Patavia,* in-fol.; 1489, Venise, Simon *Bevilaqua,* in-fol.; 1498, Venise, chez le même Bevilaqua, in-fol.; 1502, Venise, Bernardin de Verceil, in-fol.; 1556, Rome, Ant. Bladus, in-8°; 1585, Venise, in-fol.; 1598, Venise, sans autre indication; 1607, Rome, Zannetti,

in-8°. Cette dernière édition a été revue par Jérôme Samaritani, et est précédée de la vie de l'auteur par Angelo Rocca. C'est celle dont nous nous sommes servis pour notre travail. Citons enfin une édition de 1617, Venise, in-8°.

En admettant qu'il manque à cette liste quelques éditions qui nous auraient échappé, le nombre total ne serait pas encore bien considérable, et ne semblerait pas répondre à la popularité de l'ouvrage, car les copies manuscrites en sont innombrables, et il s'en rencontre dans presque toutes les bibliothèques de l'Europe. Nous n'en pourrions donner, d'après les catalogues qui sont entre nos mains, qu'une nomenclature incomplète.

Ainsi qu'il arrive à la plupart des ouvrages souvent lus et consultés comme des manuels, le livre de Gilles de Rome a été abrégé et mis par extraits disposés ou méthodiquement ou dans l'ordre alphabétique, comme on peut le voir dans le n° 2191 de la Bibliothèque nationale de Paris, du xv[e] siècle, qui a pour titre : *De regimine principum libri compendium,* et dans un manuscrit de la bibliothèque de Troyes, intitulé : *Compendium moralis philosophiæ, ex libro De regimine principum.*

Les honneurs de la traduction n'ont pas manqué non plus à l'ouvrage de Gilles de Rome. Et d'abord, en français il existe une ancienne version que l'on a crue l'œuvre d'un des plus célèbres contemporains de l'auteur, Henri de Gand, et dont il existe plusieurs copies. Dans notre notice sur le Docteur solennel nous croyons avoir démontré que cette opinion, émise par l'abbé Lebeuf, était fondée sur un manuscrit unique qu'il avait entre les mains, mais que le témoignage de beaucoup d'autres manuscrits s'accordait pour attribuer cette traduction à Henri de Gauchi. Nous avons reconnu, depuis, un plus grand nombre de copies de cette version, et même constaté l'existence de plusieurs traductions différentes. Nous croyons utile de présenter une description abrégée de plusieurs de ces manuscrits.

Hist. litt. de la France, tome XX, p. 168.

1° Voici d'abord le n° 213 des manuscrits français de la

Bibliothèque nationale (ancien 6867), volume in-fol., sur papier, entremêlé de quelques feuillets de parchemin, à deux colonnes, en grosse écriture du xve siècle. C'est l'unique copie de la traduction de Henri de Gauchi que l'abbé Lebeuf ait consultée à la bibliothèque du Roi. Elle commence par la table des chapitres, sous cette rubrique : « Cy commencent les rubriches des chapitres de la pre-« miere partie du livre du Gouvernement des roix et des « princes. » Suit la dédicace, au verso du premier feuillet: « A son especial seigneur, né de lignie royal et sainte, « monseigneur Phelippe, aisné filz et hoir monseigneur « Phelippe, tres noble roy de France par la grace de Dieu, « frere Gille de Romme, son clerc humble et devot, frere « de l'ordre saint Augustin, salut et tout ce qu'il peut de « service et d'onneur. » Après ces mots, vient immédiatement le prologue, comme dans le texte latin : « Le livre de gou-« verner les citez, que l'en appelle Politicque, nous enseigne « que touttes seignouries ne durent pas tant l'une comme « l'autre, ne tous les gouvernemens des princes ne sont « pas egaulx; car aucunes seignouries durent par ung an, « et aucunes par la vie d'ung homme. . . » Au troisième feuillet, qui est en vélin, est une miniature représentant un pape dans son conseil, et, à sa droite, un roi qui semble lui adresser une demande. Au-dessous commence le texte du premier chapitre : « Le Philozophe dit que la parolle « du sage homme ne doibt estre ne plus longue ne plus « brefve que la chose dont la parolle le requiert; et pour « ce que noz parolles ne soient plus soubtilles que ceste « science requiert, nous enseignerons, » etc. . . Le manuscrit se termine par ces mots, écrits en rouge : « Cy fine le « livre du Gouvernement des roix et princes, fait et com-« posé par frere Gile de Rome, de l'ordre de saint Augustin, « lequel livre maistre Henry de Gauchi a translaté de latin « en françoiz. »

2° Sous le n° 573 du même fonds (ancien 7069), un manuscrit in-fol., sur vélin, à deux colonnes, du xve siècle. Titre : « Cy commence le livre du Gouvernement des rois

« et des princes que freres Gilles de Romme, de l'ordre de « saint Augustin, composa des dis de pluseurs philosophes. » On n'y trouve pas la formule dédicatoire : « A son especial « seigneur, » etc.; et le prologue commence immédiatement : « Le livres de gouverner les citez que on apelle Politique « nous ensaigne, » etc. . . Premier chapitre : « Cest premier « capitre ensaigne queus est la maniere de parler en ceste « science. » — « Le Philosophe dit que la parole du sage « homme ne doit estre plus courte ne plus longue que la « chose dont on parole le requiert, » etc. . . Cette leçon est préférable à celle du manuscrit précédent, qui est sans doute altérée, et qui ne forme pas de sens.

Le dernier chapitre de tout l'ouvrage se termine par ces mots : « Et se ilz font ainsi, il deserviront la pais pardu- « rable en laquelle il a souveraine paiz et souverain delit. « Laquelle paiz Dieu qui est benis en ciel a promis a ses « loiaux amis. » — « Cy fenist le livre du Gouvernement des « rois et des princes que freres Gilles de Romme, de l'ordre « saint Augustin, a fait; lequel livre maistre Henry de « Gauchi a translaté de latin en françois, par le comman- « dement Phelippon, le noble roy de France. »

3° Sous le n° 581 (ancien 7074), un volume in-fol., sur vélin, à deux colonnes, du XVe siècle, avec lettres or- nées. « Ci commence le livre du Gouvernement des roys « et des princes. . . A son especial seigneur, nez de lignie « royal et sainte, » etc. Après la dédicace et le prologue vient la table des chapitres de la première partie du premier livre. Ch. I : « Le Philosophe dit que la parole du sage « homme, » etc. — « Ci fine le livre du Gouvernement des « roys et des princes, lequel frere Gile de Romme, de « l'ordre saint Augustin, composa en latin, a la requeste « et monition de tres excellent prince messire Phelippe « ainsné filz et hoir de tres noble et preexcellent prince « Phelippe, par la grace de Dieu roy de France. Lequel « livre maistre Henri de Gauchi translata de latin en fran- « çois. »

4° Sous le n° 1201 (ancien 7412), un grand in-4°, sur

vélin, à deux colonnes, du XIVe siècle : « Ci commence le « livre du Gouvernement des rois et des princes, translaté de « latin en françois. — A son especial seigneur, » etc. Ch. I : « Li Philosophes dit que la parole de sage homme, » etc., comme dans les deux manuscrits précédents. « Cy fine le « livre du Gouvernement des roys et des princes, que frere « Gile de Rome, de l'ordre saint Augustin, a fet : lequel « livre mestre Henri de Gauchi, par le commandement « le noble roi de France, a tranlaté de latin en françois. « *Deo gratias.* »

5° Sous le n° 1202 (ancien 7412, 7), un exemplaire du XVe siècle, dont la souscription finale se termine par les mots : « lequel livre maistre Henri de Gauchy translata de « latin en françois. »

6° Sous le n° 1203 (ancien 7413), un petit in-fol., sur vélin, à deux colonnes, du XIVe siècle et d'origine italienne. Titre, début et fin semblables à ceux du précédent, excepté dans ces derniers mots : « Lequel livre mestre Henri de « Gauchi, par le commandement le noble roy de France, a « l'aide de Dieu, a translaté de latin en françois. »

7° Sous le n° 19920, provenant de Saint-Germain-des-Prés, un exemplaire du XIVe siècle, à la fin duquel nous lisons : « Lequel livre mestre Henri de Gauchi, par le com- « mandement de noble roi de France, a translaté de latin « en françois. »

8° Sous le n° 24233, provenant de Saint-Victor, un petit in-fol., sur vélin, à deux colonnes, du XIVe siècle, d'origine italienne. Ce manuscrit diffère des précédents, surtout par des formes de langage particulières. Le titre est en latin : « *Incipit liber fratris Egidii,* etc. A son especial « seignour, nez de lignee roial et sainte, monseignour Phe- « lippe, ainçneç filz et hoir monsignour Phelippe, tres noble « roi de France par la grace de Dieu, frere Gile de Romme, « son clerc humble et devoit, . . . salut, et quanqe il a de « servise et d'onneur. » L'*explicit* est semblable à celui du manuscrit précédent : mais le nom du traducteur est écrit : « mestre Henri de Goncchi ».

9° Le manuscrit que possédait d'Aguesseau, et qui a été sous les yeux de l'abbé Lebeuf, est maintenant dans la bibliothèque de la ville de Rennes, sous le numéro 116. C'est un manuscrit in-fol., sur vélin, à longues lignes, du xve siècle, renfermant 311 feuillets. Il diffère des précédents par le titre et l'*explicit*, et surtout par le nom du traducteur, qui est appelé Henri de Gand. Voici la rubrique du commencement : « Icy commenche la doctrine et composi- « tion de frere Gille de Romme, de l'ordre des Augustins, « au commandement et instance du noble roy Phelippe de « France; laquelle est divisee en trois livres particuliers, « jadis translatez du latin en françois par maistre Henri « de Gand, a l'ordonnance dudit Roy . . . » A la fin on lit : « Cy prent fin ce present traittié, lequel fut composé par « frere Gille de Romme, de l'ordre des Augustins, a l'edifi- « cation des rois et princes; laquele chose il fist par le com- « mandement dudit noble roy Phelippe de France, filz de « Phelippe; et depuis, par l'exprès commandement du noble « roy, Me Henri de Gand le translata du latin en françois. » Ce manuscrit provient de la librairie de Louis de Bruges, sire de la Gruthuyse, dont il porte la devise : « Plus est en « vous. » Nous en avons parlé avec plus de détails dans notre article sur Henri de Gand.

Hist. litt. de la France, tome XX, p. 170.

Maillet, Descr., not. et extr. de la bibl. de Rennes, p. 83.

10° Le manuscrit de Turin, dont nous avons aussi parlé dans ce même article, et dont M. le chevalier Promis a bien voulu nous envoyer une description exacte, est un volume in-fol., sur vélin, à deux colonnes, du xve siècle, composé de 243 feuillets. Il est enrichi de onze miniatures parfaitement conservées, comme le texte. Titre en rubrique : « Cy com- « mence le livre du Gouvernement des roys et des princes, « que frere Gile de Romme, de l'ordre des Augustins, a fait. « Lequel maistre Henry de Gauchy a translaté. . . » Dédicace : « A son especial seigneur. . . salut et quanques il « peut de service et d'onneur. » Jusqu'ici ce manuscrit semble se rapprocher de celui de Saint-Victor. Il en diffère par l'*explicit* : « Cy fine le livre du Gouvernement des roys et des « princes, lequel fist frere Giles de Romme, de l'ordre des

Hist. litt. de la France, tome XX, p. 170.

IMPRIMERIE NATIONALE.

« hermites de sainct Augustin, lequel livre maistre Henry « de Gauchy, par le commandement de monseigneur Phe- « lippe, ainsné fils et hoir de monseigneur Phelippe, par « la grace de Dieu tres noble roys de France, a l'ayde de. . . « (ici est une abréviation d'un mot comme « Monseigneur », « au lieu du mot « Dieu », que portent les manuscrits 1203 « et 24233) a translaté de latin en françois; et lequel livre « aussy je, Jehan Mielot prestre, ay escript de ma main en « la ville de Lille, l'an mil CCCC LX sept. »

Tels sont les manuscrits complets que nous avons pu consulter, ou sur lesquels nous avons eu des renseignements exacts et détaillés. Ils peuvent donner lieu à plusieurs observations. Et d'abord on voit qu'ils ne s'accordent pas sur le nom du traducteur. Un manuscrit le nomme Henri de Gand; un autre, Henri de Gonchi; deux, Henri de Ganchi; le plus grand nombre, Henri de Gauchi. Oldoini, en indiquant l'ouvrage de Gilles de Rome *De Gubernatione principum,* ajoute : *Factus est gallicus ab Henrico* Gauchy. Un manuscrit de Troyes porte Henri de Gauchi. On voit donc que le vrai nom est Henri de Gauchi; et nous adopterons cette dénomination. Le traducteur de Gilles de Rome tirait vraisemblablement son nom du village de Gauchi en Vermandois, aujourd'hui commune du département de l'Aisne.

De quelle époque est la traduction de Henri? Quel roi du nom de Philippe la lui demanda? Seconde question sur laquelle nos manuscrits ne semblent pas plus d'accord que sur la première. Si l'on en croit le manuscrit de Turin, c'est le prince royal lui-même, Philippe, pour lequel avait été composé le traité latin, qui en demanda une traduction à Henri de Gauchi, du vivant même du roi son père, Philippe III. Les manuscrits 213 et 581 disent simplement que Henri de Gauchi le translata de latin en français. Le manuscrit 573 ajoute que ce fut par le commandement du roi de France Philippe; les nᵒˢ 1201, 1203 et 24233 disent : « par le commandement du roi de France », sans dire lequel; le manuscrit de Rennes : « par le commande- « ment dudit roi », c'est-à-dire de Philippe le Bel, nommé

dans la ligne précédente. Cette opinion, que ne contredisent pas absolument les sept autres manuscrits, semble la plus probable. L'ouvrage de Gilles de Rome avait dû paraître peu de temps avant l'avènement de Philippe le Bel, qui était âgé de 17 ans seulement lorsqu'il succéda à son père; et l'on conçoit que ce prince, devenu roi, ait désiré étendre, au moyen d'une traduction en langue vulgaire, la popularité d'un ouvrage composé pour son éducation et dont il était capable d'apprécier le mérite, quoiqu'on puisse y trouver souvent une critique indirecte de sa conduite et des actes de son gouvernement.

Il est donc permis de croire que la traduction de Henri de Gauchi a été entreprise par l'ordre de Philippe le Bel et publiée sous son règne. Mais à quelle époque précise? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Cependant, si l'on fait attention que les plus anciennes copies connues de cette version sont du XIVᵉ siècle, on pourra supposer que le travail de Henri de Gauchi est des premières années de ce siècle, ou au plus tôt des dernières du siècle précédent, c'est-à-dire d'un temps où l'auteur de l'ouvrage original vivait encore. Cependant rien dans les préambules ou les *explicit* des différentes copies de la traduction ne fait mention de cette circonstance, ou n'y fait allusion.

Dans les manuscrits que nous venons d'énumérer, les grandes divisions et subdivisions du texte sont les mêmes : trois livres, dont le premier contient quatre parties, le second et le troisième chacun trois. Mais ils ne s'accordent ni entre eux ni avec l'original pour le nombre des chapitres. Le texte latin en a deux cent neuf; le manuscrit de Turin, deux cent deux, ou peut-être seulement cent quatre-vingt-douze, car la quatrième partie du premier livre est marquée comme composée de dix-sept chapitres, tandis que, dans toutes les autres copies, elle n'en a que sept; ce qui est peut-être une inadvertance du savant qui l'a fait connaître. Le manuscrit 1201 en contient cent quatre-vingt-treize; le manuscrit 1203, cent quatre-vingt-onze; le numéro 213, cent quatre-vingt-neuf; le 581, cent quatre-vingt-huit; le

573, cent quatre-vingt-un, etc. Ce n'est pas que ces manuscrits soient plus ou moins incomplets; mais les divisions des chapitres n'y sont pas les mêmes, et deux chapitres du texte latin en forment quelquefois un seul dans la traduction française.

Voici maintenant deux copies incomplètes de la traduction de Henri de Gauchi. L'une des deux est à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le nom du traducteur ne s'y lit pas; mais on reconnaît la même traduction que dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale mentionnés plus haut. Le premier livre manque en entier, ainsi que le commencement du troisième, et des transpositions fréquentes forment, de ce qui nous reste de ce volume, un véritable chaos qu'il n'est pas facile de débrouiller. C'est un petit in-fol. sur vélin, à deux colonnes, du xvᵉ siècle, orné de miniatures et de vignettes. Il contient cent feuillets. Le dernier *explicit* est ainsi conçu : « Cy finist le quart et derrenier livre « du Gouvernement des roys et des princes; et par con- « sequent finist tout ledit livre de politique, composé, « comme dessus est dit, par frere Gilles, augustin, qui l'en- « voya au roy de France nommé Philippe. *Explicit.* » On voit ici un exemple de la légèreté avec laquelle a été faite cette copie. Ce livre, appelé le quart ou quatrième, est par le fait annoncé, dans les divisions, comme étant le troisième de l'ouvrage.

Mss. F. R. 2.

La seconde copie incomplète de la traduction de Henri de Gauchi se trouve dans le nº 566 de la Bibliothèque nationale de Paris. Ce manuscrit renferme le Trésor de Brunetto Latini; mais on y avait remarqué un quatrième livre sur la politique et le gouvernement des cités, dont les soixante-douze premiers chapitres manquent dans toutes les autres copies manuscrites du Trésor. Comparant ces chapitres avec le manuscrit de Sainte-Geneviève dont nous venons de parler, M. Chabaille a reconnu qu'ils sont la traduction du troisième livre du *De Regimine principum* de Gilles de Rome; par conséquent, celle de Henri de Gauchi, comme le prouve la collation des deux textes avec ceux des manu-

Paris (Paulin), Man. franç., t. IV, p. 371.

scrits qui portent le nom du traducteur. Après un premier chapitre, qui sert de préface ou d'introduction, le deuxième de ce prétendu quatrième livre de Brunetto correspond au quatrième du troisième livre du texte latin, et le soixante-douzième au vingt-troisième de la troisième partie de ce troisième livre, c'est-à-dire au dernier de tout l'ouvrage. Il se termine ainsi, comme dans l'original et dans les autres copies de cette traduction : « Et se les rois et les princes « entendent le profit common et la pais de lor peuple, il « deserviront la pais perdurable en laquele il a sovrain re- « pous et sovrain delit : laquele pais Diex, qui est beneois « en chiel et en terre, at promis a ses loiaus crestoiens et ses « loiaus amis. »

Nous finirons ces descriptions de manuscrits par une remarque sur une particularité de cette traduction. Le chapitre XXIII de la deuxième partie du troisième livre, qui traite du droit naturel, du droit des gens et du droit des animaux, a été omis dans les manuscrits 213 et 573. Dans les manuscrits 581, 1201 et 19920 de la Bibliothèque nationale, et ainsi que dans celui de Sainte-Geneviève, le chapitre n'est pas traduit, et l'on renvoie le lecteur au texte latin par cette formule : « Chis chapitre ensengne comment « droit de gens et droit de bestes sont divers de droit de « nature et est propres a clers; et l'en ne le puet parler en- « tendaublement; et le puet l'en savoir par le latin, se l'en « le bailhe a exposer a aucun cler. » Enfin les manuscrits 566, 1203 et 24233 donnent le texte latin au lieu d'une traduction en français. Ce chapitre est traduit en entier dans deux manuscrits dont il nous reste à parler.

Ces deux manuscrits, appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal, ont été déjà mentionnés dans notre article sur Henri de Gand, mais, en les revoyant avec plus d'attention, nous avons reconnu qu'ils contiennent une et vraisemblablement deux traductions autres que celle de Henri de Gauchi; car les deux rédactions présentent entre elles de notables différences. Le plus ancien, sous le nº 2690, est un grand in-4°, sur vélin, à deux colonnes, du XIVᵉ siècle.

Hist. litt. de la France, tome XX, p. 171.

Il commence par cette rubrique : « Ci commencent les ru-« briches des chapitres du livre du Gouvernement des roys « et des princes, fait par frere Gile de Romme, de l'ordre des « hermites de saint Augustin; lequel il envoia a tres noble « et puissant prince, monseigneur Philippes, premier nez « et hoir de tres haut, noble et puissant prince, monsei-« gneur Philippes, roy de France, pour y prendre et aviser « le bon gouvernement de luy, de sa mesnie et de son « peuple, au sauvement de s'ame. » Après quoi vient la table des chapitres, qui se suivent, sans distinction de livres ni de parties de livres, du premier au deux cent neuvième inclusivement. « Ci commence le prologue dou « livre dou Gouvernement des princes. A son seigneur es-« pecial, de real et de tres sainte lignee atreit, monseigneur « Phelippe, le premier nez et air (hoir) de tres noble, gentis « et tres luisant baron, monseigneur Phelippe... La sen-« tence dou livre de Politiques si vieult ou dit que toutes « les seigneuries des princes ne sont pas egaument durables, « ne touz leurs gouvernemenz mesurez par semblable du-« rée... » Chapitre I : « Selon ce que le Philosophe vieut, « ou septieme livre de la Méthaphisique, il convient que « la parole soit estandue en chascune matire selonc ce « que celle matire requiert, senz plus et senz mains... » — *Explicit :* « Ici fenist en françois le livre dou Gouver-« nement des princes, fait de frere Giles de Rome, de « l'ordre des freres hermites de saint Augustin, lequel il « envoia au roy de France Phelippe. »

On voit que les formes de langage et les tournures de phrase diffèrent sensiblement de celles des manuscrits précédents. Ce qui donne de plus un caractère particulier à cette traduction, c'est qu'en certains endroits, après avoir traduit le texte, le traducteur ajoute des réflexions personnelles, qui sont annoncées par ce mot en rubrique : « Trans-« lateur »; et, quand le texte reprend, le manuscrit l'indique par ce mot : « Aucteur ».

Voici un exemple de cette alternance de texte et de commentaire.

« Chapitre II. Quelle est l'ordre des choses qui sont a « dire.

« *Aucteur.* Selonc ce que dit le Philosophe au commen- « cement dou premier livre de *Posteriores,* comme chascune « doctrine quant a l'enseignement, et chascune decepline « quant a l'enseigné, se face par cognoissance presupposee... « *Translateur.* Si com se je vous doi enseigner ce que est « contenu en cest livre que je translate a vostre requeste de « latin en françois, par ma translation presupposee chose « est de par moi que je aie entendement de la sentence en- « tierement, laquelle est contenue en cest livre en latin . . . »

Dans la glose qui suit le chapitre XCVII, le traducteur a eu soin de se nommer.

« Chapitre XCVII. Queles sciences les fils des nobles « doivent aprendre.

« *Aucteur.* Sept sciences famoses furent as anciens, selonc « ce que tesmoigne l'auctorité ancienne; c'est a savoir grama- « tique, dyalectique, etc... Comment il se doit porter en « son principal, et comment il doit induire soi mesmes et « ses citoiens aus vertus. *Translateur.* Car cil qui entendent « souffisalment latin peuent trouver les sciences desus « nommees ordeneement distinctes et devisees et declarees « es livres qui sont en latin; mais cil qui ne entendent pas « si parfaitement le latin ne porront trover se non petite « partie de sciences nommees en langage de romanz. Je, « Guillaume, qui ai ce livre empris a translater a l'instance « de Guillaume de Beles Voies, citoien de Orliens, en l'an « mil CCC et XXX, selon mon petit sens, ai en propos, o l'aide « de Dieu et de saint Thomas de Aquin, aucune des dictes « sciences abregier en romans, selonc que je enten proffi- « table estre a celi pour qui je ai empris ceste occupation « et a ses semblanz, » etc. La confiance que cet écrivain place en saint Thomas d'Aquin pour l'exécution de son œuvre peut faire penser qu'il était de l'ordre de Saint-Dominique; mais les dates ne permettent pas de le confondre avec l'auteur de la traduction suivante, qui appartenait au même ordre.

Le manuscrit qui la renferme est le n° 5062 de l'Arsenal, volume in-folio, sur vélin, à longues lignes, du xve siècle. Au frontispice une belle miniature représente l'auteur offrant son livre au roi de France. Au-dessous sont les armes du comte de Laval, entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel. — Dédicace : « Au sien especial seigneur, de real et « tres saincte lignee nasqui, Philippe, premier né et heritier « de tres cher et vertueux seigneur Philippe, par la grace « de Dieu tres noble roy de France . . . » — Prologue : « La « sentence de Polithiques crie toutes principautez ne estre « mye egalement durables, ne chascun regime estre mesurez « de par ung egal . . . » — Chapitre I. « Selon que dit le Philo- « sophe ou livre de Metafisique, il convient que en chascune « chose la parolle se eslargisse ne plus ne moins, selon que « la chose dont on parle le requiert... » Dans ce manuscrit la traduction n'est accompagnée d'aucun commentaire. — *Explicit :* « Accomply est le livre du Regime des princes, « composé par frere Gilles de Romme . . ., translaté de latin « en françois par ung frere de l'ordre des freres Prescheurs, « par le commandement de tres puissant seigneur le comte « de Laval; et fut accomplie ceste translation le VIIe jour de « decembre, l'an mil IIIIc XLIIII, en la cité de Vennes (Vannes) « en Britaigne. *Explicit.* » Au recto du feuillet suivant est la table des matières, qui occupe cinq feuillets. L'ouvrage est divisé en trois livres ou parties, qui comprennent ensemble deux cent neuf chapitres.

Les tournures des phrases se rapprochent assez de celles du manuscrit précédent; mais ordinairement l'expression plus ancienne a été remplacée par des mots et des formes plus intelligibles. L'auteur avait-il connaissance de la traduction de Guillaume et en a-t-il profité? La chose est possible, surtout si tous deux ont été religieux du même ordre.

Panzer, Annal. typ., t. II, p. 314.

Nous ne connaissons pas d'édition imprimée d'une traduction française du *De Regimine principum*. Panzer indique comme étant traduit du traité de Gilles de Rome *Le Gouvernement des princes*, imprimé à Paris, chez Ant. Vérard,

avec d'autres ouvrages; mais c'est la traduction du prétendu traité d'Aristote : *Secreta secretorum, vel de regimine regum et principum.*

On a encore pris pour une édition de la traduction de Henri de Gauchi le volume imprimé sous ce titre : « Le « Mirouer exemplaire et tres fructueuse instruction, selon « la compilation de Gilles de Romme, tres excellent docteur, « du regime et gouvernement des roys, princes et grandz « seigneurs... » (Paris, Guillaume Eustache, 1567; in-4°.) Mais ce titre est tout à fait trompeur; l'ouvrage qu'il annonce n'a rien de commun avec celui de Gilles de Rome; c'est l'ancienne traduction d'un traité anonyme, intitulé : *Liber de informatione principum*, auquel un article spécial sera consacré dans le tome suivant.

Il nous reste maintenant à énumérer les différentes traductions en langues étrangères qui ont été faites du véritable traité de Gilles de Rome.

Wolf en avait vu une traduction en hébreu dans la bibliothèque de Leyde parmi les manuscrits provenant de Warner, sous le n° 11, in-fol. Voir aussi le nouveau catalogue des manuscrits hébreux de cette bibliothèque, par M. Steinschneider.

Wolf, Biblioth. hebraica, t. III, p. 1206.

Il existe deux traductions en italien, toutes deux manuscrites. L'une à la bibliothèque Laurentienne, à Florence, in-4°, sur papier, du XVe siècle, a été faite par J. Nicolas de Guanto, d'après la traduction française de Henri de Gachi (Gauchi); elle commence par ces mots : « Al suo ispeciale « signore et di sancto e reale ligniagio, monsignore Felippo... « frate Gillio di Roma, suo humile clericho... » La seconde, dont l'auteur n'est pas nommé, est à la Bibliothèque nationale, dans un manuscrit sur parchemin, du XVe siècle, grand in-fol., qui contient en premier lieu une traduction italienne du *De Regimine* de saint Thomas d'Aquin. Elle commence ainsi : « Allo speciale suo signore, di nobile et « reale et sanctissima schieta nato, messere Filippo, etc., io, « suo devoto, frate Gilio Romano, » etc. On voit par ce peu de mots qu'elle diffère de la précédente.

Bandini, Catal. mss. ital. in Laurent., col. 340 et 341.

Marsand, I manosc. ital., t. II, p. 7-9.

Une traduction a été faite en espagnol par Bernard,

IMPRIMERIE NATIONALE.

évêque d'Osmo, pour l'enseignement de l'infant D. Pedre, fils du prince Alphonse, roi de Castille, de Tolède et de Léon. Nous ne pourrions assurer que ce soit l'ouvrage qui a été imprimé à Séville sous ce titre : *Regimiento de principes, seu Ægidii Romani de Regimine principum opus; Hispali*, 1491, in-fol. Cette édition d'ailleurs paraît suspecte à l'auteur du Manuel du libraire. Il n'y a point de doute sur l'édition suivante : « Regimiento de los principes. A loor de Dios « todo poderoso, e de la bienaventurada Virgen sin man- « zilla, sancta Maria su madre, comiença el libro intitulado « Regimiento de principes, fecho y ordenado por don fray « Gil de Roma, de la orden de sant Agustin, e fizolo tras- « ladar de latin en romance don Bernardo, obispo de Osma, « por honrra y enseñamiento del muy noble infante don « Pedro, fijo primero heredero del muy alto e muy noble « don Alfonso, rey de Castilla, de Toledo, de Leon, » etc.; imprimé à Séville, par Meynard Ungut, Allemand, et Stanislas, Polonais, 1494, in-fol. Un exemplaire de cette édition se trouve à la Bibliothèque nationale.

Une copie manuscrite d'une traduction espagnole, sur papier, du xve siècle, est mentionnée parmi les manuscrits de sir Thomas Phillips, à Cheltenham.

Ham, Repert. bibl., t. I, n° 110.

Il existe une traduction catalane. C'est vraisemblablement l'ouvrage décrit sous ce titre : « Filosofia moral, auc- « tore Ægidio Romano, ord. S. August., gotholaunice ab ano- « nymo conversa; Barcinone, per Nic. Spindaler, 1480, » in-4°.

Barbosa, Bibl. Lusit., III, p. 542.

Si l'on en croit l'auteur de la Bibliothèque portugaise, D. Pedre, infant de Portugal, fils du roi D. Juan, composa, entre autres écrits, une traduction portugaise du *De Regimine principum*. Ce fut peut-être sous l'inspiration ou par les conseils de son père, qui faisait un très grand cas de ce traité, ainsi que nous l'apprend Azurara, auteur d'une chronique de Guinée, publiée par MM. de Carreira et de Santarem. « Ce prince, dit-il, avait toujours avec lui, dans « sa chambre, l'ouvrage de Gilles de Rome, et dans son expé- « dition de Ceuta, en 1415, où l'avait accompagné son fils,

Carreira et de Santarem, Chron. do descobrim. de Guiné, p. 259.

« il recommandait sans cesse à ses chevaliers les préceptes « et les maximes de son auteur favori. »

Enfin une traduction anglaise, dont l'auteur est nommé Thomas Occlerc, est mentionnée par le catalogue de M. Coxe comme existant dans le n° 329 du collège Balliol.

68. *De Charactere libellus;* commençant par : *Occasione cujusdam clerici...* Les premiers mots de ce traité font connaître à quel sujet et dans quelle vue il a été composé. Un clerc venait d'être promu au sous-diaconat; mais il semblait manquer quelque chose aux formalités et aux cérémonies qui devaient lui imprimer le caractère de sous-diacre. A cette occasion l'auteur examine ce que c'est que ce caractère; à quel moment il est imprimé; enfin, si un clerc promu au sous-diaconat sans avoir reçu les quatre ordres mineurs, et qui n'est pas resté jusqu'à la fin de la cérémonie, a réellement le caractère de sous-diacre.

1° Le caractère est quelque chose de spirituel; il est imprimé par trois sacrements, le Baptême, la Confirmation, l'Ordre, et il est indélébile.

2° A quel moment de la cérémonie est imprimé le caractère de l'Ordre? Pour le sous-diacre, c'est au moment où l'évêque remet au nouveau sous-diacre la patène et le calice.

3° Quoique n'ayant pas reçu les ordres mineurs, et quoique n'étant pas resté jusqu'à la fin de la cérémonie, si le clerc a reçu le calice et la patène, ce qui se fait au commencement de l'ordination des sous-diacres, il est investi du caractère de cet ordre, et il est obligé à une perpétuelle continence.

Ce traité, qui est tout entier de discipline ecclésiastique, a été imprimé dans le recueil de Bladus, fol. 34 v°-36.

69. *De Renuntiatione Papæ;* commençant par : *Non ei placebit vecordia sua...* Nous avons dit à quelle occasion fut composé ce livre, dont le succès fut si important. Il fallait prouver que Célestin V avait pu renoncer à sa dignité de pape, et que, par conséquent, l'élection de Boniface VIII

était légitime. Les principales objections des adversaires étaient celles-ci :

La papauté vient de Dieu seul; Dieu seul peut l'enlever à celui qui en est revêtu. La déposition des évêques est attribuée au pape seul; celle du pape, qui est comme le vicaire de Dieu, ne peut appartenir qu'à Dieu, qui est son seul supérieur. Ni le pape, ni l'universalité des créatures ne peut faire que quelqu'un qui est pontife ne soit pas pontife, à plus forte raison qu'un souverain pontife ne soit plus souverain pontife. Dieu seul peut le faire. Le pape est pape par la loi divine, et non par une loi des créatures. Le pape ne peut donc être dispensé d'être pape par aucune loi humaine. Personne ne peut dispenser quelqu'un de ses vœux, si ce n'est son supérieur; Dieu seul est supérieur au pape; seul il peut le dispenser de ses vœux. L'Apôtre (*Hebr.*, VII, 3) dit : *Manet sacerdos in perpetuum.* Le pape est donc de droit pape durant toute sa vie, etc.

On voit que plusieurs de ces objections rentrent les unes dans les autres, et ne sont que le développement de ce principe : Le pape n'a de supérieur que Dieu, car c'est de Dieu qu'il tient son autorité. Les réponses de Gilles de Rome, quoique variées et nombreuses, se réduisent à ce seul raisonnement : Toute puissance vient de Dieu, sans doute, mais par l'intermédiaire des hommes. C'est à eux de bien choisir; sinon, ceux qui ont fait peuvent défaire : *Illud quod sic est a Deo quod ad illud possunt cooperari creaturæ creaturarum opere tolli potest.*

Le défenseur du nouveau pape va peut-être ici plus loin qu'il ne le prétendait; car, si ceux qui ont fait le pape ont le droit de faire qu'il ne soit plus pape, ne pourra-t-on pas en conclure, comme plus tard Jean de Gerson, qu'un conclave, et à plus forte raison un concile général, a le droit de déposer un pape ? Il est vrai que l'auteur ajoute, comme pour condition de cette mesure et pour garantie de l'inviolabilité du pouvoir pontifical, que le souverain pontife doit lui-même y consentir, *et ipse assentiat.* Mais ne saura-t-on pas trouver les moyens de forcer son consentement ? Du

reste cette thèse de l'amovibilité du pape n'était ici qu'un accessoire; il s'agissait surtout de démontrer que le pape a le droit de renoncer à sa dignité. C'est ce que fait Gilles de Rome par des raisonnements plus ou moins solides, distribués selon la division scolastique des quatre espèces de causes : 1° la cause formelle, c'est-à-dire la nature de la papauté : le pape n'a rien de plus, en matière d'ordre, qu'un simple évêque; son caractère lui est imprimé par d'autres prélats, comme l'est celui des autres évêques; — 2° la cause matérielle : la personne même du pape. Ici l'auteur cite des exemples de papes qui ont renoncé ou abdiqué, saint Clément, Marcellin, Cyriaque; — 3° la cause efficiente, c'est-à-dire le consentement des électeurs et de l'élu; — 4° la cause finale, qui est le bien commun de l'Église : si celui qui a été mis à la tête de l'Église pour le bien public est insuffisant pour la régir, et ne peut abdiquer, il sera un obstacle perpétuel au bien public. Cette dernière raison était évidemment la meilleure.

Ce traité, intitulé aussi *Apologia Bonifacii VIII*, a été publié dans le recueil de Bladus, fol. 1-34, et par Roccaberti, dans le tome II de sa *Bibliotheca pontificia*. Il en existe une copie dans le n° 3160 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, et une autre, au rapport de Montfaucon, à la bibliothèque du Vatican.

Montf., Bibl. bibl., t. I, p. 115.

70. *Quæstio in utramque partem, sive de potestate ecclesiastica.* Cet ouvrage, composé à l'occasion du différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII, sur la distinction des deux puissances, spirituelle et temporelle, existe dans les manuscrits sous deux formes de rédaction absolument différentes, l'une contraire, l'autre favorable aux prétentions de la cour pontificale. La première, qui a été imprimée par Goldast et qui se trouve aussi dans le n° 15004 de la Bibliothèque nationale, établit, discute et prouve les cinq propositions suivantes : 1° C'est Dieu qui a établi les deux puissances. — 2° Elles sont distinctes et séparées. — 3° Dieu, en instituant la puissance spirituelle, ne lui a point donné de

domaine temporel. — 4° La puissance temporelle n'est soumise à la spirituelle que dans les causes qui regardent le spirituel. — 5° Le roi de France ne tient son royaume que de Dieu, et ne reconnaît point de supérieur. Ce traité est, comme on le voit, un mémoire en faveur du roi de France, tel que celui qui a été publié par Dupuy et Du Boulay : *Rex pacificus Salomon,* etc. Mais, outre qu'il ne reproduit guère le style de Gilles de Rome, qui procède avec plus de lenteur dans ses développements et qui en général écrit avec moins de précision, il a été formellement rejeté par divers écrivains comme n'étant pas de cet auteur. Gandolfo le déclare apocryphe. Le véritable ouvrage de Gilles de Rome se trouve, dit-il, dans un manuscrit de la bibliothèque Angélique, à Rome, et il souhaiterait qu'on publiât cette rédaction pour mettre mieux en évidence la fausseté du livre édité par Goldast.

Gavardi, Schola Ægid., t. IV, p. 498. - Gandolfo, p. 33.

Nous ne connaissons ni ce manuscrit, ni ceux de la Vaticane et de la bibliothèque des dominicains de Florence mentionnés par Montfaucon, et nous ne pouvons dire quel texte ils présentent; mais nous avons reconnu dans le n° 4229 de la Bibliothèque nationale une rédaction totalement différente de celle du n° 15004 et de l'imprimé, et qui nous paraît devoir être ce que Gavardi et Gandolfo regardent comme l'ouvrage authentique du docteur augustin. Le traité y est divisé en trois livres, ainsi que l'indiquent Jean de Trittenheim, Ambroise de Cora, Joseph Pamphile, etc., tandis que l'imprimé de Goldast n'offre aucune division de ce genre. L'ouvrage fut composé par l'ordre de Boniface VIII, selon Ughelli. Cette assertion, vraie ou fausse, fait supposer du moins que l'écrit de Gilles de Rome dont parle cet auteur était favorable aux intérêts du souverain pontife, et tel est en effet celui que renferme notre n° 4229. Ce manuscrit est un volume in-4°, sur vélin, à deux colonnes, d'une écriture du XIVe siècle. Le traité de Gilles de Rome y occupe les folios 1-57 et ne porte point de titre. Il est dédié à Boniface VIII; mais rien ne prouve qu'il ait été composé par son ordre. *Sanctissimo patri ac domino*

Ughelli (Ferd.), Columu. fam. car., n° 7.

suo domino singulari, domino Bonifacio, divina providentia sacrosanctæ Romanæ ac universalis Ecclesiæ summo pontifici, frater Ægydius, ejus humilis creatura. . . Le premier chapitre du premier livre commence par ces mots : *Quoniam, ut apostolus protestatur, si quis autem ignorabit ignorabitur*. . .

Jourdain (Ch.), Un ouvr. inéd. de Gilles de Rome.

Notre confrère, M. Charles Jourdain, ayant fidèlement analysé cet ouvrage, et en ayant, en outre, publié des extraits, nous nous contenterons d'en indiquer ici les idées fondamentales. Premier livre : Le pape est le plus grand pouvoir spirituel; il juge tout et n'est jugé par personne. Le pouvoir spirituel a le droit d'établir le pouvoir temporel et de le juger s'il ne remplit pas son objet; témoin l'empire transféré des Grecs aux Francs par l'Église et par le pape. Le pouvoir sacerdotal est supérieur en dignité à tout pouvoir royal. Il lui est antérieur. Cela est prouvé par l'Écriture sainte : les juges ont précédé les rois; Samuel a sacré Saül. L'Église a deux glaives : le glaive spirituel, par lequel elle agit elle-même; le glaive matériel, qui n'est pas dans sa main, mais qui doit obéir à ses ordres.

Dans le second livre on établit que l'Église et les clercs peuvent posséder des biens temporels. L'Évangile dit, il est vrai, que les prédicateurs ne doivent rien posséder; mais ce précepte se rapporte à l'intention finale. Ils ne doivent pas, sans doute, appliquer leur esprit à la possession des choses terrestres; mais ils peuvent les posséder, pourvu qu'ils ne s'y attachent pas. Tous les biens temporels sont le domaine de l'Église et du souverain pontife. Le pouvoir terrestre a été établi pour seconder et servir le pouvoir ecclésiastique. Il ne peut exister que par l'Église et soumis à l'Église. Les infidèles n'ont le droit de rien posséder; car ce que dit le Psaume : *Dominabitur a mari usque ad mare, a flumine usque ad terminos orbis terrarum*, s'applique à l'Eglise; il ne reste donc rien pour les infidèles. On expose enfin comment il faut entendre les deux glaives de l'Église, figurés par les deux épées de l'Évangile.

Dans la troisième partie l'auteur répond aux objections et, pour tempérer la rigueur de ses principes, développe

surtout cette proposition, que le souverain pontife, quoique maître absolu de toutes choses, au temporel comme au spirituel, ne veut pas cependant troubler la juridiction des rois.

Ces principes de l'ultramontanisme le plus absolu sont appuyés sur des raisonnements quelquefois ingénieux, mais souvent faibles et subtils. Pour ne pas entrer dans des détails qui nous obligeraient à des redites, nous nous contenterons de rappeler que ce manifeste en faveur de l'autorité pontificale n'est pour ainsi dire qu'un commentaire de la bulle *Unam sanctam.* L'auteur résume ses sentiments et sa doctrine par ces derniers mots, qui rappellent les préceptes de la bulle *Ausculta, fili,* et les termes mêmes de la petite bulle qui en fut extraite : *Ecclesiam time et mandata ejus observa,* etc. « Car c'est là le devoir de tout homme, « ajoute-t-il; il faut craindre l'Église et observer ses com« mandements : je veux dire qu'il faut craindre le souverain « pontife, qui est au sommet de l'Église, qui est, pour ainsi « dire, l'Église. Il faut observer ses commandements, parce « que son pouvoir est spirituel, céleste et divin, sans poids, « sans mesure et sans nombre. » Il termine par cette formule, qui lui est familière : *Et hæc de potestate ecclesiastica, sive de potestate summi pontificis, dicta sufficiant.*

Ainsi le nom de l'auteur, placé au commencement de l'ouvrage, les formes de style, qui ressemblent parfaitement à celles du *De Regimine principum* et des autres écrits de Gilles, les indications données par la plupart des bibliographes et d'autres preuves, très clairement exposées par M. Charles Jourdain, ne permettent pas de douter que ce ne soit là le véritable traité composé par Gilles de Rome sur cette grave question.

71. *Quomodo reges et principes possunt possessiones et bona regni peculiaria ecclesiis elargiri;* commençant par : *Vertebatur in dubium . . .* Dans ce traité Gilles de Rome examine cette question : Puisque les rois, à leur couronnement, jurent de ne point aliéner les possessions de l'État et les im-

meubles de leur couronne, peuvent-ils, sans manquer à leur serment, le faire dans certains cas, par exemple pour dédommager une église d'un tort qui lui aurait été fait? Il répond qu'en général et d'une manière absolue personne ne peut donner ce qu'il n'a pas; mais un roi possède les biens de son royaume de trois manières: comme usufruitier, comme juge ou administrateur, comme patron et protecteur. Il peut donc donner de ces biens aux églises pour qu'elles en aient l'usufruit et pour qu'elles les administrent; mais il ne peut se dessaisir des droits de protecteur; et l'on peut dire que ces biens ne sont pas aliénés tant qu'ils restent sous le patronage du roi. Cet écrit, imprimé dans le recueil de Bladus, fol. 36 v°-38, existe aussi en manuscrit dans le n° 6786 de la Bibliothèque nationale.

72. *Contra exemptos* ou *exemptiones;* commençant par : *Augustinus, VIIᵉ De Civitate Dei...* Dans ce traité, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, Gilles de Rome s'élève contre l'abus des privilèges qui exemptaient certains ordres religieux de la juridiction des évêques et les soumettaient immédiatement à l'autorité du pape. Dieu, dit-il, administre le monde, qu'il a créé, de manière à laisser agir ses créatures selon les mouvements qui leur sont propres; de même le pape, vicaire de Dieu sur la terre, doit administrer l'Église en laissant aux personnes ecclésiastiques l'action qui leur appartient. Or il appartient aux prélats de commander, aux subordonnés d'obéir; l'exemption qui détruit cet ordre est contraire au cours de la nature. Vainement objectera-t-on que personne ne jouit d'une exemption absolue, puisque celui qui est exempté de la juridiction de l'ordinaire est soumis à celle du pape. On peut répondre que la soumission à la juridiction du pape est naturelle lorsque d'une sentence injuste d'un prélat on appelle à la justice du souverain pontife; mais si, sans avoir à se plaindre de son évêque, on veut être soumis directement au pape, cette soumission est contre nature; le pape doit encourager la première et interdire la seconde.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Après les preuves de raisonnement, dont quelques-unes sont tirées par comparaison ou par allégorie des différents ordres des anges, des trois personnes de la sainte Trinité, de la disposition de l'arche de Noé, qui figure l'Église, l'auteur emploie les preuves d'exemple. C'est surtout chez les templiers que se sont manifestés les abus de l'exemption, et à cette occasion l'auteur rappelle tous les excès, toutes les monstruosités imputés à cet ordre célèbre par la bulle de Clément V qui les a condamnés : « Si les templiers n'avaient « point été exemptés de la juridiction de l'ordinaire, et si « leur évêqne eût été instruit de leur mode de profession, « mode que connaissaient seuls les membres de l'ordre, et « auquel l'habileté du roi (*astutia*) a mis enfin un terme, ils « ne seraient point tombés dans cet excès d'incrédulité. Si « les prélats avaient pu les visiter et faire enquête sur leur « conduite, ils ne se seraient pas livrés à ces excès d'incon- « tinence et d'intempérance brutale que leur reproche la « bulle du pape, » etc. L'exemption a aussi des résultats fâcheux pour les chanoines réguliers. Ils dédaignent les prélats comme leur étant inférieurs; ils ne craignent pas d'insulter les clercs et les laïques; ils prennent le goût et les vices des mondains. De même les religieux riches, exempts de la juridiction des évêques, oublient leur règle, l'humilité, la justice, la religion, etc. L'auteur conclut que le pape doit gouverner l'Église, comme Dieu gouverne le monde, par l'intermédiaire de ses agents; et il insiste sur la suprématie du pape, dont le pouvoir absolu ne relève que de Dieu.

Ce traité fut composé sur l'invitation du pape Clément V, lors du concile de Vienne, en 1311 ou 1312, pour remédier aux abus des exemptions multipliées que les frères Mineurs et d'autres religieux avaient obtenues du Saint-Siége. Il est à remarquer que Gilles de Rome, qui, dans cet ouvrage, a parlé des templiers, des chanoines réguliers, des ordres riches, ne nomme pas les Mineurs ni les autres ordres mendiants, quoiqu'il eût autrefois combattu leurs prétentions contre les droits des évêques. Il crut apparemment

satisfaire aux convenances, comme ancien général de l'un de ces ordres, en laissant à d'autres le soin de tirer les conséquences des principes qu'il avait exposés avec tant de justesse et de fermeté.

Cette réserve ne le garantit cependant pas des attaques de Jacques de Thermes, abbé de Chaalis, de l'ordre de Cîteaux, qui assistait également au concile de Vienne, et qui composa en faveur des immunités plusieurs traités,et entre autres une réfutation formelle de celui de Gilles de Rome, lui reprochant d'avoir combattu les immunités des ordres riches, et d'avoir fait une exception en faveur des religieux mendiants. Mais, ou il arguait du silence de Gilles de Rome sur ce point, ou nous n'avons pas le traité contre les immunités tel qu'il avait été composé d'abord, car nous n'y avons pas trouvé cette exception dont le blâmait son adversaire. Quoi qu'il en soit, les raisons de Jacques de Thermes, appuyées, dit-on, de plusieurs présents, lui firent gagner sa cause auprès du pape, au moins en faveur des riches abbayes de l'ordre de Cîteaux.

A cette même occasion différents traités furent composés pour et contre les immunités. L'auteur des Annales ecclésiastiques cite un passage fort étendu d'un autre mémoire en faveur des privilégiés, tandis que Duranti, évêque de Mende, neveu du célèbre Spéculateur, composa, dans le même esprit que Gilles de Rome, un traité publié en 1545, et dont Du Boulay a inséré un long extrait dans son Histoire de l'Université de Paris.

Raynaldi (Od.), Annales eccles., t. XXIII, p. 567, 580.

Bulæus, Hist. univ. Par., t. IV, p. 130.

Le traité de Gilles de Rome a été imprimé dans le recueil de Bladus, où il occupe vingt feuillets. La Bibliothèque nationale en possède, sous le n° 3160, une copie sur vélin, du XIVᵉ siècle. A la suite se trouve un abrégé de ce traité, composé par un anonyme, à la demande d'un archevêque de Narbonne nommé Pierre. C'est probablement Pierre de la Jugie, qui occupa ce siège archiépiscopal de l'année 1347 à l'année 1375.

73. *De divina influentia in beatos;* commençant par : *Di-*

gnatus est venerabilis pater... Le titre de ce traité et la plus grande partie de ce qu'il contient semblent devoir le faire classer parmi les écrits théologiques de Gilles de Rome. On y examine en effet de quelle manière l'influence divine se fait sentir aux bienheureux, ou aux anges inférieurs; est-ce immédiatement, par Dieu même, ou médiatement, par le ministère des anges supérieurs? Mais ces questions mystiques ne sont qu'une allégorie, pour ainsi dire, et certainement une occasion pour l'auteur d'établir la nécessité de la hiérarchie dans l'Église. « Tous, quoique soumis au pape, « ne doivent relever de lui que médiatement, et être sub- « ordonnés immédiatement à leurs supérieurs naturels, les « évêques. »

C'est à la demande de l'évêque de Léon que Gilles de Rome composa cet ouvrage. Les derniers mots nous apprennent qu'il l'écrivit après le traité *Contra exemptos*, auquel il renvoie, et dont celui-ci n'est guère qu'un abrégé en trois chapitres. C'est sans doute le même ouvrage que Jean de Trittenheim mentionne sous ce titre : *De Sapientia divina*. Il a été publié dans le recueil de Bladus, fol. 21-23.

IV

OUVRAGES DIVERS, DOUTEUX, APOCRYPHES, INCONNUS.

Pour cette série, composée d'ouvrages de toute sorte, de toute nature, nous suivrons simplement l'ordre alphabétique.

74. *Apologeticum commentarium pro Bonifacio VIII.* Cette apologie de Boniface VIII, composée par Gilles de Rome après la mort du pontife, au dire de quelques écrivains, n'est sans doute que le traité *De Renuntiatione Papæ*, appelé aussi *Apologia Bonifacii VIII.* Nous avons vu que cet écrit est en effet une justification, une apologie de Boniface VIII, au moment où il succédait à Célestin V.

Ughelli (Ferd.), Columm. fam. car. n° 7. — Bzovius, Annal., ann. 1316, n° 16. — Ossinger, p. 247.

75. *De arcu et corda.* Nous ne connaissons ce titre d'ouvrage que par Jean, chanoine de Saint-Victor. Aucun autre bibliographe ne l'a mentionné.

Ms. de la bibl. Ste-Genev., f. 433. — Quétif et Éch., Script. ord. Præd., t. I, p. 503.

76. *Aurea verba,* commençant par : *Gratia Dei et virtutes sunt scala et via ascendendi in cœlum.* Ce traité, qui se trouve dans le n° 1039 de la bibliothèque Mazarine et dans le n° 42 de la bibliothèque de l'université à Oxford sous le nom d'*Ægidius,* et qui, d'ailleurs, a été imprimé, est l'ouvrage d'*Ægidius* ou Gilles d'Assise, de l'ordre des frères Mineurs.

77. *In Boetium de Philosophiæ consolatione expositio.* Ce commentaire de la Consolation de Boèce est mentionné parmi les ouvrages authentiques de Gilles de Rome par divers bibliographes, et Gandolfo dit qu'il y en avait un manuscrit dans la bibliothèque du couvent de l'ordre des augustins, à Paris. Nous n'avons pas retrouvé cette copie, qui existe peut-être encore dans quelqu'une de nos bibliothèques publiques.

Pamphile (J.), Chron., f. 42. — Elssius, op. cit., p. 17. — Gandolfo, op. cit., p. 34.

78. *In totum canonem Bibliorum, sufficientiam et excellentiam librorum S. Scripturæ, libri II.* Traité mentionné par Ambroise de Cora, Jos. Pamphile, Elssius et d'autres bibliographes plus modernes. Mais ils n'en indiquent aucune édition ni aucun manuscrit.

79. *In Cantica canticorum continuatio;* commençant par : *Sonet vox tua... In principio cujuslibet libri quantum ad præsens duo sunt diligenter notanda.* Tel est le titre d'un ouvrage de Gilles de Rome qui, avec des postilles sur saint Luc, du même auteur, se trouvait, selon Ossinger, dans un manuscrit de la bibliothèque des augustins, à Crémone. Bandini nous en indique une autre copie, sans nom d'auteur, dans la bibliothèque Laurentienne : *Catal. bibl. Laur.,* t. IV, col. 380. Nous en signalerons plus loin un troisième exemplaire, sous le n° 93.

80. *Capitula fidei christianæ.* Traité composé, selon Gandolfo, par ordre de Boniface VIII, et envoyé au roi des Tartares, qui songeait à embrasser le christianisme. C'est probablement le même ouvrage que ce bibliographe intitule plus haut *De Conversione Tartarorum.* Mais il ne l'avait pas vu. L'indication qu'il donne paraît tirée du catalogue de la bibliothèque Riccardienne, dont Fabricius a aussi reproduit l'article. Cet ouvrage ne nous est pas connu autrement.

81. *De Carcere liber I.* Ce traité, cité par Jean de Trittenheim et, d'après lui, par Conrad Gesner, Simler et Oldoini, ne nous est connu que par ce titre. Jacques de Bergame mentionne comme un seul traité *De Carcere et bona fortuna,* confondant ainsi les titres de deux ouvrages distincts. *De Carcere* n'est peut-être qu'une altération du titre de l'ouvrage *De Charactere,* dont nous avons parlé au n° 68. Il est à remarquer que, des quatre auteurs qui citent le *De Carcere,* trois ne parlent pas du *De Charactere.* Oldoini est le seul qui nomme à la fois les deux ouvrages, mais à quelque distance l'un de l'autre.

82. *De Cometis, vel de significatione cometarum.* Nous ne connaissons ce traité que par le titre de deux manuscrits de l'université de Cambridge. Il n'est cité par aucun bibliographe.

Gandolfo, op. cit., p. 35. — Ossinger, op. cit., p. 249.

83. *Compendium generalium ordinis S. Augustini.* Cette histoire abrégée des généraux de l'ordre de Saint-Augustin était l'ouvrage de Gilles de Rome, selon Plenevaulx, et se conservait, dit cet auteur, dans les archives de l'ordre.

Hist. litt. de la France, t. XXI, p. 157.

84. *Compendium theologicæ veritatis.* Incipit : *Veritatis theologicæ sublimitas...* Nous avons fait suffisamment connaître ce traité dans la notice de Hugues de Strasbourg, auquel nous croyons qu'il appartient. Nous devons rappeler cependant que Jean de Trittenheim, Ambroise de Cora,

Jacques de Bergame, Joseph Pamphile et les bibliographes plus modernes l'attribuent à Gilles de Rome. Gandolfo, après avoir pesé les opinions pour et contre, trouve que le plus grand nombre de motifs milite en faveur du prélat augustin. On rencontre aussi plusieurs copies de cet ouvrage sous le nom de Gilles de Rome, mentionnées dans l'ancien catalogue des manuscrits des bibliothèques d'Angleterre, dans celui de la bibliothèque Harléienne; par Tomasini, dans la bibliothèque des augustins de Padoue et dans celle de Saint-George *in alga Venetiarum;* par Ossinger, dans celle des augustins de Ratisbonne. Cependant, tout bien considéré, nous ne voyons pas de motif suffisant pour changer l'avis que nous avons autrefois exprimé sur ce point.

85. *De Compositione mundi.* Cet ouvrage, selon Gandolfo et Ossinger, se trouvait autrefois manuscrit dans la bibliothèque des augustins de Saint-Étienne de Venise. Nous ne le connaissons pas autrement. Il n'est pas cite par Tomasini dans les catalogues des manuscrits des bibliothèques de Venise.

86. *Constitutiones episcopi Sabinensis per Ægidium cardinalem.* Cet ouvrage est mentionné parmi les manuscrits de la bibliothèque de Dijon, sous le n° 377. C'est un volume in-fol., du XIVe siècle. La table alphabétique du catalogue de Hænel l'attribue à Gilles de Rome. Mais c'est une erreur : il appartient à Gilles Albornoz, archevêque de Tolède, cardinal de Sainte-Sabine.

87. *De Deceptione tractatus, et quomodo sciens potest mala facere.* Gilles de Rome a rappelé lui-même cet ouvrage dans son commentaire sur le second livre des Sentences, à propos de la passion qui trompe et corrompt le jugement. C'était, dit-il, une longue question, qui pouvait être considérée comme un traité : *De hujusmodi deceptione, et quomodo sciens potest mala facere, in quadam nostra longa quæstione,*

In sec. Sentent. dist. VI, quæst. I, art. 2.

quam quasi loco tractatus de hoc fecimus, diffusius diximus. C'est à peu près le seul témoignage que nous ayons de l'existence de ce traité, car il n'est mentionné que par Angelo Rocca, sans aucune observation, et par Gandolfo, qui a rappelé le passage où l'auteur a parlé de cet écrit.

Gandolfo, p. 34.

88. *Decisiones seu conclusiones.* Panzer indique une édition de cet ouvrage, imprimée à Lyon, 1529, in-8°. Nous n'avons pu voir ce livre, et nous ne connaissons pas, d'autre part, un traité de Gilles de Rome ainsi intitulé.

Panzer, Annal. typ., tom. VII, p. 348.

89. *Declarationes.* Titre d'un ouvrage attribué à Gilles de Rome, et renfermé, avec plusieurs autres écrits du même auteur, dans un manuscrit d'Oxford. C'est peut-être le même que le précédent; peut-être encore tous deux ne sont-ils que des titres divers donnés à quelqu'un des écrits philosophiques ou théologiques qui nous ont passé sous les yeux.

Catal. Angl. et Hib. coll. Oxon., p. 7, n° 268.

90. *Defensorium d. Bonaventuræ.* Attribué par quelques écrivains à Gilles de Rome, selon Gandolfo; mais ce bibliographe pense que l'ouvrage n'a jamais existé, et qu'on aura supposé ce titre par erreur, en songeant au traité suivant.

Gandolfo, p. 21.

91. *Defensorium, seu Correctorium corruptorii sancti Thomæ Aquinatis;* commençant par: *Quare detraxistis sermonibus... Quæstio proposita in persona fratris...* Nous avons déjà parlé longuement de cet ouvrage à la suite de notre article sur Jean de Paris; nous avons examiné s'il appartenait à Gilles de Rome, et, dans le cas de la négative, nous avons pensé qu'on pouvait l'attribuer au dominicain Jean de Paris. Enfin nous avons conclu qu'il serait très possible que plusieurs écrivains eussent composé une défense de saint Thomas sous le même titre, et que Jean de Paris fût l'auteur d'un *Correctorium,* sans que l'on fût obligé d'ôter à

Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 266.

Gilles de Rome un traité important que presque tous les bibliographes s'accordent à lui attribuer.

A ce que nous avons dit nous allons ajouter quelques mots. Les deux plus anciens des écrivains dont nous avons souvent invoqué le témoignage, Jean, le chanoine de Saint-Victor, et Jourdain de Saxe, ne mentionnent pas le *Correctorium* parmi les ouvrages de Gilles de Rome. Interrogeons ensuite les manuscrits. Des deux seules copies manuscrites que nous connaissions maintenant de ce traité, l'une, sous le n° 14549 de la Bibliothèque nationale, provenant de l'abbaye de Saint-Victor, porte, en effet, au titre : *Correctorium Corruptorii Thomæ ab Ægidio de Roma, incipiens Quare detraxistis;* mais ce titre n'est pas en rubrique, en tête du texte; il est à la table du volume, sur le verso du feuillet de garde, en regard du premier feuillet du texte; et les mots *ab Ægidio de Roma* paraissent avoir été écrits après coup, à la place d'un autre nom effacé. Le second exemplaire, décrit par Échard, qui était autrefois au grand couvent des dominicains de la rue Saint-Jacques, et qui est actuellement à la bibliothèque Mazarine, sous le n° 1022, ne portait pas d'abord de nom d'auteur; mais, au XVe siècle, on a ajouté à l'*explicit* le nom de Jean de Paris. Ainsi les manuscrits nous éclairent peu. Mais tous les bibliographes, à partir de Jean de Trittenheim, Ambroise de Cora, Jacques de Bergame, Joseph Pamphile, etc., et même ceux qui ne se contentent pas de copier leurs devanciers, Ant. Du Verdier dans son Supplément à la Bibliothèque de Josias Simler, Aubert Le Mire, Bellarmin, Cave, ont compté le *Correctorium* parmi les ouvrages de Gilles de Rome. Gandolfo et Ossinger, après avoir discuté la question, concluent qu'il est l'auteur de ce traité, quoique Jean de Paris ait écrit sur le même sujet. Enfin les éditions connues du *Correctorium*, celles de Venise, 1501, chez Simon de Luere, in-fol., 1516 et 1536, *apud hæredes Scoti,* in-fol., celles de Strasbourg, 1501, in-fol., de Cologne, 1516 et 1624, de Naples, 1644, sont toutes sous le nom de Gilles de Rome. Si le traité imprimé est celui de Gilles de Rome, comment le traité compris dans

Quétif et Ech. Script. ord. Præd. t. I, p. 503.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'ancien manuscrit des Jacobins serait-il de Jean de Paris, puisqu'il est en tout conforme aux imprimés? La difficulté reste donc toujours la même. Si l'un et l'autre auteur a composé un *Correctorium*, duquel des deux est le traité que nous avons sous ce titre? S'il est de Jean de Paris, qu'est devenu celui de Gilles de Rome? et réciproquement. Parmi les savants de nos jours qui ont eu occasion d'étudier le *Correctorium*, la plupart ne doutent pas qu'il soit de Gilles de Rome. Mais M. Charles Jourdain, en examinant de plus près la nature des raisonnements, a jugé les assertions de ce traité en contradiction sur certains points avec la doctrine de Gilles de Rome, et, pour notre part, nous avouons n'y pas retrouver toujours le ton et la manière habituelle de notre auteur, ses longs développements, la surabondance de ses preuves et sa clarté de style, obtenue quelquefois aux dépens de la précision. Ce traité est donc un de ceux sur le véritable auteur desquels on craindrait de se prononcer sans réserve.

Jourdain (Ch.), Phil. de S. Thom., t. II, p. 11.

Tomasini, Bibl. Patav., p. 32.

92. *De Duplicitate formarum.* Tomasini mentionne ce traité dans le catalogue des manuscrits de Saint-Jean-du-Verger, à Padoue. Ce n'est peut-être qu'une altération du titre *De Pluralitate formarum*, dont nous avons parlé (n° 29).

Hænel, Catal., col. 591.

93. *In Ecclesiasten commentarius.* Nous lisons ce titre dans l'indication d'un manuscrit de la bibliothèque de Bâle, avec les commentaires sur le Cantique des cantiques et les Épîtres canoniques.

Ossinger, op. cit., p. 247.

94. *Elementorum liber.* Ossinger indique cet ouvrage comme existant en manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Emmeran, à Ratisbonne.

Catal. gén. des mss. des départ., t. I, p. 305.

95. *De Embryone seu fœtu libellus.* Ce traité manuscrit, conservé dans la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, est très probablement le même que le *De Formatione humani corporis in utero.*

96. *In Epistolam B. Pauli ad Hebræos.* Un commentaire sur cette épître est attribué à Gilles de Rome par le titre d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, n° 184; mais à l'inspection des premiers mots du texte, *Non est similis tui in diis*, etc., on reconnaît que c'est le commentaire de saint Thomas d'Aquin.

97. *In Epistolas Joannis liber unus.* De tous les bibliographes qui ont parlé de Gilles de Rome et de ses ouvrages, Ph. Elssius est le seul qui mentionne ce commentaire, et il le mentionne très vaguement.

Elssius, op. cit., p. 17, col. 2.

98. *Epistolæ variæ notabiles.* Ces lettres, indiquées par Jean de Trittenheim et les bibliographes qui l'ont suivi, nous sont presque toutes inconnues. Une est conservée dans le n° 593 de Helmstadt; elle a pour titre : *Epistola fr. Ægidii Romani ad Oliverium, ord. Præd., lectorem Andegavensem.*

99. *De Excellentia summi Pontificis et Pontificatus.* Ce traité, mentionné par Jos. Pamphile, Oldoini, Gratianus, Possevin, etc., existait en manuscrit, selon Louis-Jacques de Saint-Charles, dans la bibliothèque des augustins, à Vérone. Elssius le désigne ainsi : *De Excellentia summi Pontificis contra exemptos lib. I;* et il ajoute que l'ouvrage commence par ces mots : *Augustinus, de Civitate Dei, ait,* etc. D'après cette indication, ce traité paraît être celui qui a été mentionné sous le titre de *Contra exemptos*. Mais les autres bibliographes, et notamment Jos. Pamphile, que Philippe Elssius suit généralement pas à pas, nomment les deux traités à la suite l'un de l'autre, comme parfaitement distincts. Nous ne pouvons dire s'il y a eu ici quelque confusion dans les différentes énumérations des ouvrages de Gilles de Rome présentées par les bibliographes de l'ordre de Saint-Augustin; mais il est certain que le chapitre XXV du traité *Contra exemptos* est un manifeste en faveur de l'excellence et de la suprématie du souverain pontificat.

100. *Expositione sopra la Canzone d'Amore di Guido Cavalcanti : Donna mi priega.* Le commentaire de Gilles de Rome à la *Canzone* de Guido Cavalcanti a été imprimé sous ce titre à Sienne, chez Marchetti, en 1602, petit in-8°, par les soins de Celso Cittadini, de l'Académie de Sienne, qui y a joint quelques notes explicatives. L'éditeur ne dit rien qui puisse faire penser que cet ouvrage est traduit du latin, et ni les bibliographes, comme Ossinger, ni les auteurs anciens d'histoires de la littérature italienne, Crescimbeni, Negri, Quadrio, Tiraboschi, Ginguené, etc., n'ont paru soupçonner que le texte italien du commentaire ne fût pas l'original. Quadrio même, ainsi que la description du manuscrit XLI, 20, de la Laurentienne, attribuent à Gilles de Rome les cinq vers italiens qui terminent la *Canzone* et le commentaire, et c'était déjà l'avis de Celso Cittadini. Il n'est cependant, *a priori*, nullement vraisemblable que Gilles de Rome ait écrit en italien, et l'opinion contraire est mise hors de doute par la notice d'un second manuscrit de la Laurentienne, qui contient le commentaire : *Uno iscritto sopra la precedente Canzone di Guido Cavalcanti facto per Egidio Romano in latino e ridocto in vulgare.* Ce manuscrit n'est d'ailleurs que du XVe ou même du XVIe siècle; quant au manuscrit XLI, 20, il contient un recueil fait au XVIe siècle par Antonio Monelli, et l'on y trouve, également en italien, le commentaire de Dino del Garbo sur la même *Canzone*, qui a certainement été composé en latin. Un autre manuscrit, de la collection Strozzi, paraît identique. C'est donc en latin que Gilles de Rome avait rédigé son commentaire, comme n'a pas hésité à l'admettre le dernier et habile historien de la littérature italienne.

Quadrio, Storia e rag. d'ogni poesia, t. II, p. 164.

Bandini, Catal. biblioth. Laur., t. V, p. 405.

Milanesi (G.), Operette istoriche di Monelli, p. 172.

Ib., p. 180.

Gaspary (A.), Storia della lett. italiana, p. 183.

Même écrit dans la langue savante, un commentaire sur une chanson d'amour paraît au premier aspect un travail bien frivole de la part d'un personnage aussi sérieux que le *doctor fundatissimus.* Mais cette chanson, comme le dit l'auteur lui-même, célèbre un amour philosophique, et elle le célèbre si obscurément qu'on ne devine pas bien s'il s'agit de l'amour d'une personne humaine ou de l'amour de la

sagesse et du souverain bien. C'est en ce dernier sens que Gilles de Rome, comme la plupart des contemporains, entendait la chanson de l'ami et du précurseur de Dante quand il entreprit de la commenter. Son exposition est exégétique pour le fond, c'est-à-dire qu'elle tend à faire comprendre les expressions et les pensées de l'auteur; et scolastique pour la forme, procédant par divisions et subdivisions, comme dans les commentaires d'Aristote et de l'Écriture sainte. C'est qu'en effet la chanson n'est guère pour lui qu'un traité de métaphysique. Au reste, ni son commentaire, ni ceux de Dino del Garbo, de Paolo del Rosso, de Jacopo Mini et de plusieurs autres, n'ont pu suffisamment éclaircir le texte de l'auteur florentin. L'obscurité que Guido a cherchée par la subtilité des pensées et l'affectation des expressions n'est pas dissipée pour nous; elle nous rebute, mais elle charmait les esprits italiens du XIIIe siècle. La *Canzone* de Guido eut un immense succès, dont le commentaire de Gilles de Rome n'est pas une des preuves les moins curieuses. Il serait à souhaiter qu'on en retrouvât le texte latin.

101. *Contra expositionem Petri Joannis de Narbona super Apocalypsim liber unus.* Selon Ambroise de Cora et Jos. Pamphile, cet ouvrage fut écrit par l'ordre de Boniface VIII. Gandolfo l'appelle *Libellus contra fantasticas positiones P. Joannis de Narbona*, etc. Gilles de Rome y fait allusion dans son commentaire sur le troisième livre des Sentences. Ce Pierre-Jean de Narbonne est Pierre-Jean d'Olive, dont il existe, en effet, un commentaire sur l'Apocalypse; mais nous ne connaissons pas la réfutation qu'en aurait faite Gilles de Rome.

Dist. II, quæst. 2, art. 2.

Histoire litt. de la France, t. XXI, p. 42.

102. Un traité *De Fide catholica*, mentionné par Jacques de Bergame, est le traité sur le premier titre des Décrétales: *De summa Trinitate et de fide catholica.*

103. Un traité *De Generatione angelorum*, mentionné par

le même, est probablement le *De Cognitione* ou *De Compositione angelorum* dont le titre aura été altéré.

104. *De gratiarum actione ad Bonifacium VIII liber unus.* Nous ne saurions dire ni en quel temps ni à quelle occasion fut composé ce livre d'actions de grâces adressé au pape Boniface VIII. L'existence nous en est seulement attestée par Ambroise de Cora, Jos. Pamphile, Gratianus, Possevin et les autres bibliographes.

105. *Contra hæreticos liber quem Terrens fulmen appellavit.* Nous pouvons en dire autant de ce traité. Nous ne le connaissons que par la mention qu'en ont faite Ambroise de Cora, Joseph Pamphile, Gratianus, Possevin, qui l'appelle *Torrens fulmen,* et les deux derniers, les plus complets bibliographes des œuvres de Gilles de Rome, Gandolfo et Ossinger.

106. *De Ideis et Formis. Num generis, differentiæ, speciei et individui sit tantum una forma idealis in Deo?* Gandolfo et Ossinger mentionnent un manuscrit de cet ouvrage comme existant dans la bibliothèque du Vatican. Ce n'est peut-être qu'une des questions agitées par Gilles de Rome dans ses Quodlibétiques, ou dans ses commentaires sur les Sentences, ou dans son Traité contre la pluralité des formes.

107. *De incarnatione Verbi.* Se trouve également dans un manuscrit du Vatican, selon Ossinger et Gandolfo. Mais ce dernier pense que ce traité est une portion du commentaire de Gilles de Rome sur le troisième livre des Sentences.

108. De même, un opuscule *De Inferno, Purgatorio et Paradiso,* mentionné par Oldoini, est une partie du traité *De Prædestinatione,* etc. (n° 57).

109. *Isagoge, sive Introductio fidei ad regem Armeniæ.* Cet ouvrage, composé, dit-on, par l'ordre de Boniface VIII et

adressé au roi d'Arménie, est cité par Jos. Pamphile, Possevin et la plupart des bibliographes postérieurs. Il existait, assure-t-on, en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican. Nous n'en connaissons, à Paris, aucune copie.

110. *In jus canonicum, de summa Trinitate*, etc., mentionné par Oldoini. Ph. Elssius, dans la liste des écrits de Gilles de Rome, indique *In jus canonicum* et *De summa Trinitate* comme deux ouvrages distincts; mais à tort. Ce traité n'est, d'ailleurs, que le commentaire sur la première décrétale : *Firmiter credimus.*

111. *Logica.* C'est le titre de deux manuscrits, l'un de Carpentras, l'autre de Bruxelles. Désigne-t-il le commentaire *In artem veterem?* C'est ce que l'inspection des manuscrits pourrait seule nous apprendre.

112. *Super Lucam postillæ.* Ces postilles existaient, selon Ossinger, dans la bibliothèque des augustins à Crémone, avec la continuation d'un commentaire sur le Cantique des cantiques et l'exposition des préfaces de la Bible.

113. *De Mortuis liber I.* Jean de Trittenheim et après lui Conrad Gesner et Josias Simler citent ce traité, qui nous paraît être le même que le *De Resurrectione mortuorum*, lequel n'est pas mentionné par Jean de Trittenheim. Simler indique, à la vérité, le *De Resurrectione mortuorum* comme faisant partie d'un recueil imprimé dont il détaille le contenu, et n'ajoute aucune observation sur l'identité ou la distinction des deux écrits. Oldoini mentionne également l'un et l'autre; mais sa liste n'est guère que la copie de catalogues antérieurs; il ne semble pas avoir vu les ouvrages dont il parle. Les plus anciens bibliographes de Gilles de Rome, Jean de Saint-Victor, Jourdain de Saxe, Ambroise de Cora, Jacques de Bergame, etc., et les deux plus récents, Gandolfo et Ossinger, ne disent rien d'un traité *De Mortuis.*

114. Le traité *In Officium missæ liber I*, mentionné par Jean de Trittenheim, Jacques de Bergame, Simler, Oldoini, n'est autre probablement que le commentaire sur la décrétale *Cum Marthæ* (n° 65).

115. *Ordo juridicus Ægidii doctoris, secundum consuetudinem Bononiæ, in foro ecclesiastico.* Ce traité, indiqué par Tomasini comme étant dans la bibliothèque des augustins de Padoue, et dont la mention termine la longue liste des ouvrages de Gilles de Rome donnée par Ossinger, est l'œuvre de Gilles *de Fuschariis*, docteur en décret de l'université de Bologne.

Savigny, Hist. du droit romain au moyen âge, t. IV, p. 179.

116. *Philosophia Ægidii Romani, ord. S. Augustini.* Titre moderne du n° 498 de la bibliothèque Mazarine, sur vélin, du XIVe siècle, provenant de la bibliothèque du couvent des Grands-Augustins. Ce manuscrit renferme deux ouvrages. Le premier est la 2e partie des questions théologiques de Richard de Middleton. Le second est un commentaire sur le livre *De Causis*, tout différent de celui que nous avons vu parmi les véritables ouvrages de Gilles de Rome, n° 24. Il commence par ces mots : *Sicut vult Aristoteles in primo tertii Metaphysicorum.* Rien ne motive donc le titre donné à ce recueil manuscrit.

117. *Tractatus Ægidii de pluralitate personarum, cum articulis damnatis anno 1273.* Tel est le titre d'un ouvrage renfermé dans un recueil manuscrit de l'université de Cambridge. Il est certainement inexact; mais, pour le corriger, il faudrait voir le manuscrit.

118. *De Potentia materiæ quæstio.* Indiqué par Gandolfo et Ossinger comme existant en manuscrit dans la bibliothèque Angélique à Rome. C'est probablement un écrit sur une des nombreuses questions agitées par Gilles de Rome dans un de ses commentaires philosophiques, soit traité séparément par l'auteur, soit extrait par un copiste d'un ouvrage plus considérable.

119. *De primo principio, seu de esse et essentia quæstiones.* Ambroise de Cora donne ce titre au traité *De esse et essentia* dont nous avons parlé, n° 27.

120. *Proœmiorum Bibliorum expositiones.* Ossinger est le seul qui mentionne cet ouvrage comme étant dans la bibliothèque des augustins de Crémone, avec les postilles sur saint Luc et la continuation d'un commentaire sur le Cantique des cantiques (voir les nos 79, 112). C'est peut-être le même traité qui est ailleurs intitulé : *In totum canonem Bibliorum*, et dont nous ne connaissons également que le titre.

121. *Proprietates rerum moralizatæ.* Nous avons parlé dans le présent volume de la compilation que M. Narducci a fait connaître en 1885 dans un mémoire intitulé : *Intorno ad una Enciclopedia finora sconosciuta di Egidio Colonna, Romano, ed al plagio fattone dall' Inglese Bartolomeo Glanville.* Il nous a été facile de montrer que l'attribution de cet ouvrage à Gilles de Rome ne repose sur aucun argument sérieux. P. 334.

122. *In Psalmum : « Eructavit cor meum verbum bonum. » De divina sapientia tractatus dignissimus.* L'ouvrage ainsi mentionné par Ambroise de Cora est le traité *De Laudibus divinæ sapientiæ* (voir n° 60).

123. Un traité *De Purgatorio et limbo*, quoique mentionné par Hænel dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bâle comme distinct du *De Prædestinatione Dei*, nous paraît cependant n'être que le chapitre xv de cet ouvrage, dont nous avons parlé, n° 57; de même que le *De Paradiso et Inferno*, qu'il en distingue aussi, n'en est que la deuxième partie; voir art. 108. Du reste on peut remarquer que ces trois titres sont à la suite l'un de l'autre dans le même volume, marqué A. VI. 4, et se trouvent également dans cet ordre au manuscrit A. VII. 44 de la même bibliothèque. Ce sont donc vraisemblablement les titres des différentes parties d'un seul ouvrage, que le rédacteur du catalogue aura pris pour les titres de trois ouvrages différents.

124. *Quæstio : An elementa maneant immixta.* Cette question se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Bâle, à la suite du commentaire de Gilles de Rome *In librum Elenchorum*, et paraît être du même auteur. C'est sans doute une des nombreuses questions qui se trouvent traitées dans son commentaire sur le second livre des Sentences.

125. *Quæstio : An sit dare gradus in formis accidentalibus, suppositis gradibus in formis substantialibus.* Existe dans un manuscrit du Vatican, selon Gandolfo et Ossinger. Mais on reconnaît par ces premiers mots que cette question est le petit traité *De gradibus formarum accidentalium* (n° 30).

126. *Quæstio defensiva opinionis;* ouvrage imprimé, dit Simler. C'est le commencement du titre d'un ouvrage destiné à justifier et à soutenir le *De medio demonstrationis* de Gilles de Rome. Nous en avons parlé au n° 4.

127. Nous comprendrons dans un seul article une suite de questions qui existent séparément dans plusieurs manuscrits, mais qui sont évidemment extraites d'autres ouvrages plus étendus de Gilles de Rome.

Numquid per animam intellectivam homo ponitur in esse specifico. Dans un manuscrit de l'université de Cambridge.

Quid sit principium in demonstratione. Manuscrit dans la bibliothèque de Bâle, F. III. 20.

Quomodo infinitas se habeat ad Deum. Gandolfo et Ossinger l'indiquent en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, ainsi que les questions suivantes :

Utrum Christus assumpserit humanam naturam sine propria hypostasi. — Utrum in aliquo individuo composito possibile sit esse plures formas substantiales. — Utrum in animatis vel animalibus præcipue sit aliqua forma distincta ab anima. — Utrum in elementis et in mixtis inanimatis sint plures formæ substantiales. — Utrum in homine vegetativum, sensitivum et intellectivum sint tria secundum substantiam et virtutem. — Utrum materia transmutabilis recipiat omnes formas substantiales. —

Utrum materia, transmutabilis secundum aliquam vim, aliam a potentia passiva recipiat formam. — Utrum plures formæ substantiales possint esse in eodem. — Utrum regnum vel civitatem sit melius regi optimo rege vel optima lege. Cette dernière question est également dans un manuscrit du Vatican, selon les mêmes auteurs. On y reconnaît le titre d'un chapitre du *De regimine principum. — Utrum sit dare plura principia simpliciter prima.* Ce traité, mentionné par le seul Possevin, est la première des treize questions du *De esse et essentia*, n° 27.

Possevin, App. t. I, p. 14.

128. *Fr. Ægidii Romani Quæstiones CXLII.* C'est le titre d'un manuscrit de Cambrai, n° 531, in-fol., provenant du chapitre de Cambrai. Le catalogue descriptif de M. Le Glay ne nous fait connaître que ce titre, et nous ignorons à quel ouvrage il se rapporte.

129. *Quomodo se habeat crecalitas* (sic) *ad nobilitatem morum.* C'est un fragment que Gandolfo mentionne comme se trouvant dans un manuscrit du Vatican. Le mot altéré doit être *curialitas*, et ce fragment appartient sans doute au *De regimine principum.*

130. *De rationibus seminalibus liber.* La plupart des bibliographes, Jos. Pamphile, Gratianus, Possevin, Elssius, Oldoini, Gandolfo et Ossinger, ont mentionné cet ouvrage comme ayant été rappelé par Gilles de Rome lui-même à la fin de la quinzième leçon de son commentaire sur l'Épître aux Romains. Mais en cet endroit Gilles de Rome, après avoir disserté assez longuement, à propos d'Isaac né de parents déjà vieux, sur les causes de la génération, *de rationibus seminalibus*, dit qu'il s'arrête, parce qu'avec l'aide de Dieu, s'il vit encore assez longtemps, *Deo præstante, et vitæ comite,* il se propose de traiter ce sujet plus longuement : *De ista materia intendimus diffusius loqui.* Cet ouvrage qu'il promettait a-t-il été exécuté, et, s'il l'a été, ne serait-ce pas le *De formatione corporis humani in utero matris* (n° 15)?

131. *Sermones.* Ces sermons, mentionnés par Jourdain de Saxe, Ambroise de Cora, Jos. Pamphile et les autres bibliographes, sont rappelés aussi par Jacques Grasolarius de Venise dans son épître dédicatoire à Fr. de Pellatis, en tête de son édition du commentaire de Gilles de Rome sur le deuxième livre des Sentences; Venise, 1484, in-fol. Nous n'avons rencontré aucun recueil de ces sermons; mais plusieurs sont dispersés en divers manuscrits. Il y en a trois à la bibliothèque de Dresde, intitulés : *De vitiis mundi,* dans le nº 55 de la théologie. Ossinger les a mentionnés.

132. *Libellus moralis cui titulus : Solatium ludi scaccorum.* Ce traité n'est attribué à Gilles de Rome que par l'*explicit* du nº 6483 de la Bibliothèque nationale. Nous en avons parlé suffisamment dans notre article sur Jacques de Cessoles, qui est le véritable auteur de cette composition morale.

Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 22.

133. Les *Speculationes de Eucharistia,* manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome, paraissent être les *Theoremata de corpore Christi,* nº 63.

Montfaucon, Biblioth. bibl., t. I, p. 193.

134. *Speculum B. V. Mariæ,* ouvrage inconnu d'ailleurs, existait manuscrit dans la bibliothèque des chanoines réguliers de Tongres.

Sanderus, Bibl. belg., 2ᵉ partie, p. 188.

135. *Summa naturalis Philosophiæ,* somme indiquée dans un manuscrit de la bibliothèque Saint-Antoine, à Venise. Cet ouvrage nous est inconnu. Est-ce le traité *De partibus philosophiæ essentialibus* (nº 26)?

Tomasini, Bibl. ven., p. 6.

136. *De tribulationibus patienter sustinendis tractatus,* existe en manuscrit dans la bibliothèque de Bâle; nº A. I. 20. in-fol.

Hænel, Catal., col. 647.

137. *De Universalibus* [*tractatus*], *qui plus cum sancto Thoma*

concordat. Tel est le titre d'un ouvrage qui se trouve à la suite des traités de saint Thomas *De Universalibus* et *De Esse et essentia*, dans un recueil in-4°, imprimé à Strasbourg, sans nom de lieu ni indication d'année. Nous n'avons pu nous en procurer un exemplaire; mais ce doit être le commentaire sur l'*Isagoge* de Porphyre (voir n° 1).

Panzer, Annal. typogr., tome IV, p. 225.

138. *Liber de veteri et novo Testamento versificatus, i. e. Aurora Petri de Riga, Rhemensis ecclesiæ canonici, quem postea auxit et castigavit Ægidius de Columna, tunc presbyter, demum archiepiscopus Bituricensis.* Cette indication est donnée par le titre d'un manuscrit de la bibliothèque Harléienne dans le *British Museum*. Mais il est reconnu que c'est Gilles de Paris qui a revu et complété l'*Aurora* de Pierre Riga.

Ici se termine la longue énumération des ouvrages authentiques, ou douteux, ou supposés, de Gilles de Rome. Nous avons vu que quelques-uns de ceux mêmes qu'on ne peut lui contester sont restés inédits, mais que la plupart et les plus importants ont été publiés. Cependant il n'existe point de collection de ses œuvres. Christophe de Padoue, prieur général de l'ordre de Saint-Augustin, en avait commencé une, dont il n'a paru que le premier volume, imprimé à Rome, chez Ant. Bladus, 1554-1555, in-fol., qui renferme les 20 ouvrages suivants: *In Cantica canticorum; In Epistolam ad Romanos; Contra exemptos; De divina influentia in beatos; De laudibus divinæ sapientiæ; De prædestinatione, paradiso*, etc.; *De defectu et deviatione malorum a Verbo; De peccato originali; De renuntiatione Papæ; De charactere, occasione cujusdam clerici*, etc.; *An reges possint bona regni ecclesiis elargiri; Expositio orationis dominicæ; Super salutationem angelicam; De corpore Christi tractatus brevis; De articulis fidei; De arca Noe; Theoremata de corpore Christi; In decretalem « Firmiter « credimus »; In decretalem « Cum Marthæ »; Hexameron.* Ce volume est un composé de divers recueils; la pagination y recommence quatre ou cinq fois, ce qui rend les recherches pénibles, d'autant plus que tous les exemplaires ne présen-

tent pas ces traités dans le même ordre. Un autre recueil beaucoup moins considérable, imprimé à Naples par Ant. de Frizis *de Corinaldo*, 1525, in-4°, contient huit traités: *Quæstiones disputatæ de resurrectione mortuorum; De gradibus formarum accidentalium; De gradibus formarum in ordine ad Christi opera;* ce sont les deux parties d'un même opuscule (v. n° 30); *De intentionibus in medio; De differentia Ethicæ, Politicæ et Rhetoricæ; De prædestinatione, præscientia, paradiso, purgatorio et inferno; De peccato originali; De arca Noe; De articulis fidei.* Il existe encore quelques recueils contenant à la fois deux ou trois ouvrages; il est inutile de les rappeler ici, puisqu'ils ont été mentionnés aux articles de chacun des traités qu'ils renferment. Maittaire, d'après la Bibliothèque historique de Saubert, indique une édition des œuvres de Gilles de Rome en 8 volumes in-fol., Venise, 1490. Mais Panzer fait remarquer que personne n'a jamais vu cette édition, et qu'il eût été bien difficile qu'elle échappât aux investigations d'Ossinger. Il pense que c'est une erreur de Saubert, qui aura pris pour une édition complète des œuvres de Gilles de Rome en huit tomes les huit livres de son exposition sur la physique, imprimés à Venise en 1499.

Draudius, Bibl. classica, tome I, p. 436.

C'est peut-être une erreur de ce genre qui a fait supposer à Draudius une édition complète des œuvres de Gilles de Rome publiée à Venise, 1617, in-fol., par les soins de *Paulinus Bertus.* Comme il n'indique pas le nombre des volumes dont elle est composée, il faudrait en conclure que toutes les œuvres sont en un seul volume; ce qui est matériellement impossible.

F. L.

Avec additions de la Commission.

LE LIVRE DES SECRETS AUX PHILOSOPHES
OU
DIALOGUE DE PLACIDE ET TIMÉO.

LE CŒUR DES SECRETS DE PHILOSOPHIE.

Le catalogue de la librairie du Louvre, dressé par Gilles Mallet vers 1373, mentionne trois exemplaires d'un ouvrage intitulé : « Placides et Timeo ». Le n° 165 était couvert de cuir, avec « fermoers d'argent »; le n° 194 était « en cayers et en lettre de note »; le n° 260 était un grand volume, couvert de cuir rouge, à empreintes; Placide et Timéo y était joint au Gouvernement des Princes, au Trésor de philosophie, à Sidrac, et contenait « grant quantité d'histoires ».

Van Praët, Inv. de Gilles Mallet, n°s 38, 43 et 57; Delisle, Le Cabin. des mss. de la Biblioth. nat., t. III, p. 139 et 140; Douët d'Arcq, Inv. de la bibl. du roy Charles VI, fait au Louvre en 1423, p. 27 et 28.

Le n° 194 avait disparu de la bibliothèque du roi avant 1411. Il avait été remis au chambellan messire Pierre d'Avoir, qui ne l'avait pas rendu. Le sort des deux autres manuscrits de Charles V ne saurait être fixé. La place assignée aux trois manuscrits dans le classement de la librairie du Louvre prouverait à elle seule que l'ouvrage était une encyclopédie philosophique en dialogue, assez ressemblante à l'ouvrage intitulé Sidrac. On ne sait pourquoi, dans son édition du Catalogue de Gilles Mallet, M. Van Praët a ajouté, au-dessous du titre, ces mots : « Ouvrage de Christine de Pisan. » Christine avait à peine dix ans quand Gilles Mallet enregistrait dans son catalogue l'ouvrage en question.

Delisle, Mand. de Charles V, p. 51, n° 99; p. 813, n° 1644.

Notre confrère M. Paulin Paris signala le premier un manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui renferme le dialogue dont nous nous occupons. C'est le manuscrit 212 du fonds français. Des notes manuscrites du même savant

Paris (P.), Les Mss. franç., t. II, p. 208.

ont mis sur la trace d'un autre manuscrit, aujourd'hui coté 19958. Ces deux manuscrits donnent le vrai titre de l'ouvrage : Le Secret aux philosophes, ou Les Secrets aux philosophes, ou Les Secrets naturiens selon les plus grands philosophes. Ils offrent, du reste, entre eux des différences très sensibles.

Van Praët, Cat. des vél. du roi, t. III, 23-25; Brunet, Man. du libr., I, col. 437, 438.

Un élément capital pour l'examen dudit ouvrage, ce sont les éditions qui en ont été données dans les premières années du XVIe siècle. Notre dialogue, en effet, forme la partie principale d'une compilation intitulée : « Le cuer de philosophie », censée translatée de latin en français, « a la requeste « de Philippe le Bel, roi de France », qui trouva une très grande faveur dans la librairie parisienne du temps de Louis XII et de François Ier. La première édition (vers 1504) paraît être celle d'Antoine Vérard, sans date, dont la Bibliothèque nationale possède un bel exemplaire, coté R+721, c. M. Van Praët en a décrit un exemplaire sur vélin. Il existe aussi un exemplaire sur vélin d'une édition de Jean de la Garde (1515). M. Brunet a examiné avec soin une édition donnée par Philippe Le Noir (Paris, 1520) et la donne comme existant à la Bibliothèque de l'Arsenal, où elle paraît ne plus se trouver. On possède, à la Bibliothèque nationale, une des éditions de Le Noir, d'autres éditions encore de Paris, 1514, 1521, 1534, sans parler d'une édition qui n'est représentée que par un exemplaire incomplet. Brunet mentionne aussi des éditions de 1520, 1529. Ces éditions sont l'ouvrage de Jean de la Garde, Philippe Le Noir, Jean Petit, Fr. Regnault. Elles n'offrent d'ailleurs qu'un intérêt bibliographique, et la comparaison qu'on en ferait ne pourrait guère servir à mieux connaître l'ouvrage même. Il est remarquable, en effet, que toutes les éditions se correspondent mot pour mot; les mêmes fautes y sont reproduites, et ces fautes viennent de l'*editio princeps* de Vérard; en d'autres termes, elles ont été faites sur un même type et ne proviennent pas de manuscrits différents.

Man. du libr, l. c.

Paris (G.), Le Myst. de la Pass., p. X, XI et notes.

Nous possédons ainsi trois textes de l'ouvrage en ques-

tion : 1° le texte du manuscrit n° 212; 2° le texte du manuscrit n° 19958; 3° le texte des éditions imprimées. Nous allons soumettre ces trois textes à un examen comparatif.

Le n° 212 est un superbe volume ayant fait partie de la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de La Gruthuyse. Ce volume a été exécuté par les calligraphes du célèbre bibliophile vers 1480. Il fit partie de la bibliothèque des rois de France depuis Louis XII. Les miniatures de la première page sont d'une rare beauté. Après une table des rubriques, dressée avec un grand soin, vient un prologue ainsi conçu :

Paris (P.), Les Mss. franç., t. II, p. 308; Van Praët, Invent. de G. Mallet, n° 38; Rech. sur Louis de Bruges, p. 145 et 146; Michelant, Catalogue de Blois, p. 31 et 32.

Cy commence le livre intitulé Le Secret aux philosophes. Et premierement le prologue du compillateur.

Aristote dit en son livre de natures, au commencement d'un livre lequel est appellé le livre de Methafisique, que tous hommes naturellement desirerent et convoitterent a savoir jadis contenant les secretz de nature. Et encoires au jour d'huy verité est que tous hommes d'entendement et grans clers moult ilz desirent a les comprendre et savoir. Aussi nul fol ou ygnorant jamais ne mettroit son entendement ad ce enquerre; car bien haulte matiere et moult soubtille est a le bien incorporer et entendre. Et pour tant je Jehan Bonnet, prestre, docteur en theologie, natif de Paris, a la requeste d'un mien bon seigneur et amy, ay voulontiers mis dilligence et cure de conqueillier en plus briefs mots que il m'a esté possible, aussi comme tout en une somme, determinations et conclusions aux anchiens philozophes et leurs diverses oppinions; car aux diversitez des natures jugier ne furent pas de legier les plusieurs philozophes concordants. Ainchois en disputoient et arguoient moult souvent et aigrement l'un a l'autre.

Cy parle des oeuvres de Platon, le grant philozophe, qui enseigna premierement le monde a soy gouverner, et comment Aristote, son disciple, l'ensievy.

Celluy qui premierement plus mist par escript des estas de inventions de philozophie, ce fut Platon, et quy premier [aprist] et enseigna le monde a vivre. Auquel Platon Aristote fut disciple, quy moult grant honneur luy porta en ses livres et aultrement. Et après Platon, Aristote escript toutes les extreminations de nature, et de son dit maistre et d'autres. Et des livres de Platon fut extrait ung livre quy est appellé la Figure du monde, lequel parle bel et courtoisement des ordonnances du monde, comment il est ordonné et par quelle maniere. Et y a de tous les livres de nature contenu aulcune chose, combien que ce soit. Aussi

est cest livre tout enseigneur et commencement des fais de nature, si comme le a. b. c. est commencement d'aprendre les sciences de clergie. Et pour tant se prende garde celluy quy ce livre parfaittement vouldra entendre que il ne y trespasse riens, car pour trespasser une des lettres de a. b. c. (ung seul mot) pourroit l'on perdre a entendre assez de mots et de sillabes. Moult grant traveil a esté de retraire tous les mots en latin et de l'eslire de entre trestous les livres aux philozophes. Toutteffois sans grant traveil et paine l'on ne poeult faire une bonne chose et de grant nom. Et pour tant ne plains je pas le traveil que j'ay employé pour faire et parachiever cest(r)e introduction, et se il plaist a celluy pour quy je l'ay derrenierement translaté de latin en franchois, je luy translateray tous les livres dont je luy ay faittes les sommes, pour avoir plus ample introduisement. Lesquels livres contiennent LVI parties, qui tres bien furniroient pour cinq volumes. Et je me offre et mets et ottroy pour tous les jours de ma vie de a mon pouoir faire et accomplir tout son plain commandement. Ne doibt point redoubter de prendre ma peyne, car j'ay grant plaisir de faire son vouloir. Dont je luy faiz a savoir que quiconques lirra bien et ententifvement cestuy present livre, tant qu'il vifve en bon sens et entendement, ne sera heure que il n'en soit plus expert en moult de choses traittans par especial de ceste nostre matiere.

Comme nous l'avons déjà dit, le texte présenté par le nº 19958 (Saint-Germain français, nº 2047) est très différent du texte contenu dans le nº 212. La seconde moitié des deux ouvrages n'a presque rien de commun. Dans le nº 19958, il n'y a ni dédicace, ni nom d'auteur; mais il est remarquable que l'œuvre était déjà destinée à être illustrée; ce qui n'apparaît pas dans le nº 212. Les places de quelques-unes des illustrations sont marquées et accompagnées de rubriques. Les dessins du nº 19958 sont d'une extrême grossièreté; ce ne sont que des indications. L'écriture de ce manuscrit paraît être de la première moitié du XIVᵉ siècle.

Passons maintenant à la description du texte imprimé.

Le texte des éditions imprimées s'offre à nous dans de tout autres conditions que celui des manuscrits. Le dialogue de Placide et de Timéo n'est plus ici que la première partie d'un ouvrage intitulé « Le Cuer de philosophie ». Après le dialogue vient un traité intitulé : « L'Espere du ciel et du « monde », sorte de cosmographie. Puis vient un traité du

Comput, avec diverses indications d'auteur que nous aurons à discuter. Ces trois écrits ne sont pas simplement juxtaposés par le hasard. En tête de la compilation se lit une préface dédicatoire que voici :

Ceulx qui jadis s'entremectoient de faire et composer aucuns livres tant en prose que en rime conqueroient l'amour des roys, des ducs, des comptes et des princes, et souloient rediger et faire compte ou chief de leurs livres des noms de ceulx pour qui ils les faisoient, affin de mieulx plaire a leursdis seigneurs et maistres, comme fut le romant de Parceval le Galoys, qui porte le tiltre de son nom, et nomma celluy de Galloys qui fut chevalier de Troys et de Flandres[1]. Pareillement a esté fait romant du grant roy Alixandre, de ses fais, vaillantises et prouesses, et de son maistre Aristote, qui si bien l'endoctrina et luy monstra plusieurs sciences, de quoy puis après il s'en ayda et luy firent avoir renommee par tout le monde. Par quoy, a faire comparaison au romant fait de ses gestes, riens ne vault d'avoir honte d'eslongner a mettre par escript les faits des hommes vertueux qui ont fait mectre par escript leurs bonnes et sumptueuses doctrines, non point que ceulx qui les ont faits et prins paine merveilleuse a veiller nuyt et jour les ayent faits pour vaine gloire ou pour avoir gré et pour esperance d'acquerir aucun bien terrien, mais tant seulement pour avoir memoire de leurs bonnes et prouffitables doctrines, prouesses et honnorables sciences qu'ils ont faites et enseignees, comme a fait Placides a Tymeo, de qui ce present livre est fait et constitué quasi comme de toute la science, de toute philosophie amasteur et zelateur de tout bien fait, non estant ingrat de la science, mais liberallement la soulant monstrer et enseigner a tous ceulx qui desirent a acquerir et savoir science pour servir premierement Dieu et honnorer et soy gouverner en ce monde selon juste et parfaicte sagesse pour acquerre grace pardurable au corps et a l'ame.

Et pource, mon souverain seigneur Philippes le Bel, roy de France, après vostre commandement, j'ay translaté ce present livre a l'honneur de vous et au prouffit de toutes creatures, car audit livre pourront apprendre et sçavoir plusieurs enseignemens, c'est assavoir que tu trouveras en ce livre nommé le Cueur de philozophie plusieurs demandes et questions de Placides au philozophe Tymeo et les responses contenues en icelluy. Pareillement est le traictié de l'espere du monde, du compost et kalendrier tout figuré, affin d'instruyre et enseigner plusieurs personnes a sçavoir comme ils se doivent gouverner en tout l'an selon le commandement de nostre mere saincte eglise, touchant le cours du soleil

[1] Cette phrase, rendue inintelligible par les bévues de l'imprimeur, disait évidemment dans l'original que Chrétien de Troies, au début du Perceval, se nomme et nomme son patron, le comte de Flandres.

et de la lune, des festes fixes et mobiles et autres festes, du sault de la lune et du bissexte. Et aussi ay fait et translaté ce dit livre non point pour avoir ne acquerre los ne louenge, ains n'ay eu cure de vaine louenge ne de los durant ma vie, mais j'ay bien prouvé appertement, quant j'ay translaté de latin en françoys l'espere materielle et le compte du compost par maistres et par vers, par tablettes et par les mains que j'ay cy dedans mises et figurees, et ne l'ay point fait pour gloire avoir, ne pour richesse ne pour aucun don terrien, car oncques en ma vie ne tins compte de flaterie ny d'envie ne d'honneur terrestre, car tout ce n'est que chose vaine et quassee, et voyons que chascun jour en ung mouvement l'homme trespasse de ce siecle en l'autre et pert la fleur et la gloyre du monde, car tout ce est comme la fleur du foing qui est huy verde et demain seiche. Et ce considerant, en fuyant oysiveté en ma simple jeunesse, j'ay prins tres grant plaisir a mectre ce livre icy de latin en françoys, et pour ce que le vieil aage d'homme est tousjours bon conseil et ensuyvons tousjours leurs bienffaits, j'ay voulu, pour l'honneur de vous mondit seigneur, ce dit present livre mectre de latin en françoys. Cy mectray premierement la table des questions faictes de Placides a Timeo par ordre et les responces d'icelluy et du (*lisez* ou) quel fueillet ilz sont couchees. Après mectray la table de l'espere figuree du ciel et du monde et de l'ordonnance du monde, et puis la table du compost et kalendrier et la praticque, comme ung chascun pourra sçavoir et entendre.

Entre les deux types que présentent les manuscrits pour le dialogue de Placide et Timéo, le texte imprimé se rattache tout à fait, sauf l'orthographe et les détails de langue, au texte du manuscrit de Saint-Germain. Des gravures sur bois sont insérées aux endroits où le manuscrit de Saint-Germain indiquait par des rubriques la place des illustrations. Ces bois sont souvent choisis avec une négligence singulière, et, surtout dans l'édition de Le Noir, ont peu de rapport avec le texte. La première illustration, « C'est « la figure des philosophes qui ne vouloient reveler les se- « crez de nature », est en blanc dans le manuscrit de Saint-Germain. Dans l'édition de Vérard, elle est représentée par un bois qu'on dirait emprunté à l'édition de quelque livret de Raimond Lulle.

Les trois manuscrits de Charles V se rapportaient-ils au type du manuscrit de Saint-Germain, ou du manuscrit de La Gruthuyse, ou à un type inconnu ? Le deuxième feuillet

du n° 165 commençait par «jamais ne sera», et le dernier feuillet par «dent si avient». Les mots «jamais ne sera» ne se retrouvent à peu près que dans la préface de Jean Bonnet (ci-dessus, p. 570, ligne 19); «jamais» a pu être omis par le copiste avant «ne sera heure». «Dent si avient» ne se retrouve nulle part près de la fin du livre. La circonstance que le n° 260 contenait des sujets peints dans le texte porte à croire qu'il ressemblait au manuscrit de Saint-Germain. Le n° 165 pouvait être analogue à celui de La Gruthuyse. Quant au n° 194, nous n'avons aucune donnée sur la manière dont il était composé.

Douët d'Arcq, p. 27 et 28; Delisle, nos 506 bis et 524.

Procédons à l'examen du Dialogue de Placide et Timéo, dans les trois textes qui nous l'ont conservé. Pour les citations des parties communes, nous suivrons le manuscrit de Saint-Germain, qui est le plus ancien:

Si devons savoir que philosophe est amour de sapience; quar philosophe si est grec et est dit de deux nons grecs. Li uns est philos, qui est autant a dire comme amour, et li autre si est sophos, qui vaut autant à dire comme sapience en latin. Donques philosophe est a dire amour de sapience. Ce sont et furent li mestre qui riens n'amerent fors savoir en terre. Et cil furent tiex comme nous vous dirons ci après sans rebriche.

Jadis fut un temps que cil qui premierement furent saige orent le pris et la seignorie de tout le monde. Quar il ne fut onques nus temps que force vausist autant comme sens en terre, c'est a dire des creatures sous Dieu. Je di sous Dieu; quar li sens Dieu si est force : c'est force droicturiere, et la force si est sens: ne de celle force ne parole je mie, ne des secrez de Dieu; ne nuls fors lui ne s'en doit entremettre. Et pour ce dit Cathon de Romme : Lesse a enquerre quiés sont li secrez Dieu, et comme tu soies mortiex entremets toi d'enquerre et pren cure des choses qui sont mortiex. Et ja soit ce que autant aucune foiz fut prisiee force par le jugement des hommes, onques autant ne valut; car tous jours voit on fort et foul perir, faible et saige chevir. Donc vaut mieux chevance que destruction, voirs est. Donc vaut mieux sens que force. C'est cler comme or a simplement entendre, si comme nous monsterrons plus appertement ci après; mès qui sens et force pourroit trouver ensemble, tant embeliroit et amenderoit l'un l'autre que contre ces deux choses ne devroit riens valoir. Et pour ce pensoient li ancien a avoir l'un et l'autre, et bailloient leur enfanz li hault homme de l'ancienne vie a nourrir aux philosophes, pour aprandre sapience et sens.

Et si estoient li philosophe amé et cremu et prisié et honoré, ja soit ce qu'il ne voulsissent mie descovrir ne reveler aus lais les secrez de nature, pour maintes bonnes raisons que nous dirons ci après, et pour ce mesmes que les plus des secrez aux philosophes sont de natures, et qui diroit a chascun sa nature, tiex y aroit qui pis en vaudroient, et aucun s'en orgueilliroient; pis en vaudroient li foul et li mal complessionné, et li bien complessioné s'en orgueilliroient. Pour ce avint que uns emperieres vost baillier un sien fils pour enseigner a un philosophe qui estoit appellez Timeo, et cil Timeo ne le voulsit recevoir, pour ce qu'il estoit foux de nature par force de complession. Et uns rois baillia a icellui Timeo un sien fil, bel damoisel et noble et de bonne complession, et li philosophes le retint volentiers et moult ama et mist moult grant paine a lui enseigner, si comme nous vous dirons ci après. Maintes gens se merveillerent pour quoi li philosophes avoit plus tost retenu le filz a un petit roy que le filz a un grant empereur. Mais Timeo ne le dist pas a chacun, mais tant avint que li jouvenciaux filz le roy, qui estoit appellez Placides, en mist son maistre a raison et li dist :

Mestres, ce dit Placides a Timeo, dittes moy, quar je me merveil pour quoi vostre merci vous me receustes plus volentiers a vostre doctrine que le filz l'empereur. — Pour ce, dist li philosophes, car l'en ne doit pas donner aus pourciaus pierres precieuses, qui ayment l'ordure; et qui dit et enseingne aux fous sapience, il donne aus pourciaus pierres precieuses; quar li foux si semble le coc qui treuve le safir, si le sent dur et n'i peut mordre, et ne le peut user, si ameroit mieux avoir trouvé un pois pourri ou un grain de blé que le bon safir gros, qui vaut grant avoir. Aussi li foux ameroit mieux un fromaige ou un foul dit ou un mouquois que un senz ne que une sapience. Et li filz l'empereur est foux, si ne le vouloie prendre a ma doctrine. — Ha! mestre, ce dist Placides, il me semble que, quant plus est foux, meilleur mestier eust d'enseignement. — Voirs est, ce dist li mestres, que qui plus est foux, plus a mestier d'enseignement; mès vous savez et il est voirs que s'aucuns seme froment ou aucune bonne semence, quant aucuns des grains chiet sus une dure pierre ou roiche ou sus le chemin pavé, li oisel le manjuent ou il pourrist et meurt sans faire fruit et sans mouteploier, et quant il chiet en bonne terre, il mouteploie et fruttefie. Donc ne doit nuls semer en lieu ou la semence soit perdue, mès la ou elle puist mouteploier. Et je vous di que enseignement si est semence de sapience en cuer d'omme; et li foux si a autel cuer comme la dure pierre sus qui nulle semence ne se peut arraciner ne nourrir, quar en cuer de foul par nature ne puet remeindre semence de sapience. Mès quant aucuns est de cler sens naturel, il est aussi comme la bonne terre fromenteuse, a qui ne faut fors bonne semence, et qui bonne semence y met, si graine et croist et mouteploie. Si doit on en tel lieu semer que la semence soit emploiee, c'est a dire enseigner bien naturelment a ceus qui sont bien

natureux, et non mie aux foux natureux. Et le filz l'empereur est foux natureux, et vous saige. Pour ce si veil mieux vous enseigner que lui, quar en lui ne pourroit sens fruttefier, si comme dit vous ay, si n'i pourroie avoir preu ne honeur, mès en vous si pourroie, et pour ceste raison le fis.

L'auteur appuie si fortement sur le respect et la reconnaissance que les élèves royaux doivent à leur maître, que l'on est tenté de croire qu'il y a en tout cela plus d'une allusion à sa situation personnelle. Les générosités d'Alexandre envers ses maîtres, Socrate et Aristote, sont relevées avec intention. La force n'est rien; le sens est tout. Or le sens, ce sont les sages précepteurs qui le donnent. Alexandre dut tout ce qu'il fut à ce que ses maîtres lui avaient appris, et il le reconnaissait :

Illec monstra Alixandres grant essample a touz que l'en doit par touz lieus honorer son mestre, et toute ceste amour avoit Alixandre envers le philosophe pour ce qu'il li avoit enseigné ce que vous me demandez assavoir. Si devriés vous mesmes reprandre de ce que vous m'avez osé si haute chose demander. . . Ms. de Sᵗ-Germain, fol. 6.

Ailleurs, l'auteur insiste sur la peine que lui a coûtée la science qu'il livre à son élève. Ce passage est plus développé dans le texte imprimé que dans les textes manuscrits. L'éditeur du XVIᵉ siècle a, paraît-il, trouvé cet ordre d'idées trop conforme à sa propre situation pour n'y pas insister :

Placides, ce dist Timeo, je le vous fais plus aiseement entendre qu'il ne fut fait a moy. J'en ay eu les granz angoisses d'estudier, et en ay despendu quanque j'ay peu avoir ne par heritage ne par conquest, une fois dix mars, une autre vint en une autre annee, et quarante en aucune annee, ou plus ou moins, si comme je pouoie plus avoir. Et si sachiez que de ceste chose et d'autres vous feray autant sçavoir en ung an et congnoistre comme je peux traire des conseulx aux maistres et aux autres philosophes en dix ans a grant dangier. De tant eut (*lisez* a) le riche grant avantaige plus que le povre, car il convient, avant que le povre puisse riens sçavoir et par son sens riens conquester, qu'il despende quanque il a pour donner a ses maistres, et se un riche homme donnoit a son maistre a sa vie la dixiesme partie de sa rente ung an, il cuideroit avoir son sens trop achapté, et pour ceste raison est il plus de menues gens bien saiges que de grans seigneurs. Si est grant domaige, Ms. de Sᵗ-Germain, fol. 73 et 74; ms. de La Gruthuyse, fol. 79 v°; éd. Vérard, p. 35 v° et 36.

car trop est belle chose d'estre saige et riche. C'est a dire les riches embellissent les vertus, et de ce devez vous entendre qui use des richesses si comme il doit, et de ce vous parlerons autreffois, et si sçay je que vous estes de bonne nature et que je ne perdray mie en vous ma paine, et de tant comme vous me guerredonnerez mieulx ma paine et le service que je vous faitz, de tant ferez vous plus vostre prouffit et vostre preu.

Et ailleurs, cette phrase, qui manque également dans les manuscrits :

Édition Vérard, fol. 41 v°.

Voulentiers advient que a paine sont soubtilz hommes riches, et a paine donne fortune bon eur en deux manieres : subtilz et povres, ou rudes et riches, et qui deux vertus auroit bien luy esteroit.

Dans la série des questions que Placide pose à Timéo et que celui-ci résout tant bien que mal, la théologie, la physique générale, la physiologie, la cosmographie et ce qu'on appelle la gynécologie dans les écoles de médecine, défilent tour à tour. La théologie de l'auteur est très sobre. Elle se borne presque à dire que Dieu échappe à la connaissance humaine. L'anecdote que les prédicateurs rapportent souvent à saint Augustin (l'enfant qui veut faire entrer la mer dans un trou qu'il creuse dans le sable) est attribuée ici à un philosophe Amphitheus, Emphiteus, Emphitus. La métaphysique de l'auteur se borne aux banales subdivisions de l'arbre de Porphyre. On ne peut, au contraire, lui refuser un certain germe d'esprit expérimental. La science du réel a pris le dessus, à l'époque où il écrit. Placide est curieux de connaître les causes, et sa curiosité s'exerce à peu près dans le même champ que la nôtre. Les solutions de Timéo sont faibles; mais les problèmes sont posés d'une manière qu'on ne dépassera plus. L'idée de la recherche est née : « Placide, ce dit Timéo, qui bien demande bien « veut savoir. Pour ce dist Aristotes que douter d'aucune « chose n'est mie non profitable, mais profitable. » Les sages philosophes, tels que Salomon, Omer, Virgiles et Daires (Darès?) « tant ont amé et adoré leur createur qu'il leur « renvoia aucuns anges qui leur firent assavoir ».

Ms. de S[t]-Germain, fol. 10 et 11; ms. de La Gruthuyse, fol. 12 v°; édit. de Vérard, fol. 5.

Ms. de S[t]-Germain, fol. 30.

Fol. 40.

L'éducation de l'auteur est celle d'un médecin, non

celle d'un théologien. Sa culture est d'un laïque, ayant à peine le sentiment de la vérité révélée. Il ne distingue pas entre les auteurs sacrés et les auteurs profanes. « Moyse le juif, en son livre appelé *Genesi*, » a exprimé des opinions qui sont la vérité même; les philosophes disent la même chose que lui. L'auteur n'avait pas la connaissance la plus élémentaire de l'Écriture. La Bible est presque toujours, et peut-être à dessein, appelée par lui « les livres des Ebrieux ». Ses étymologies bibliques sont prises aux sources les plus basses : Fol. 57.

Li philosophe distrent en concordant avec Moyses que icils premiers hons fut appelez Adam, et distrent que le createur envoia quatre anges es quatre parties du monde et leur commanda a apporter les nons des premieres estoiles que trouveroient, et il ce firent. Li premiers aporta le nom d'une estoille qui estoit appelée *Anathole*. Li autres aporta le non d'une autre qui estoit apelée *Disis*, li tiers d'une autre qui estoit appelée *Archos*, et li quars le non d'une autre appelee *Messembrios*. Et de ces quatre nons prist le createur de chascun non une lettre, et les conjoint ensemble, et en fist non. Il prist de *Anathole* la première lettre, *a;* de *Disis*, *d;* de *Archos*, *a;* de *Messembrios*, *m*. Si fist de ces quatre le non du premier homme, qui fut appelez *Adam*. Fol. 57 et 58.

L'étymologie d'Ève est plus extraordinaire encore. Ce nom vient de *e*, qui veut dire *extra*, et de *vado* :

Si fut dite Eva, aussi comme se il vosist dire *Extra vadens*, c'est à dire hors alant. Pour ce, si comme dient li philosophe, que feme va volentiers hors de voie de sapience ou de raison. Li autre philosophe dient qu'elle fut appellee *Eva* de ce mot, *Ave*, par contraire, pour ce que *Ave* si est salut, si est le nons de *Ave* pris a revers qui escript *Ave* et le travers si trouve *Eva*. Et distrent aucun que *Eva* fut dit le contraire de *Ave*, pour ce que Eve fut le contraire de salut a home; quar, si comme je vous ai dit avant, *Ave* vaut a dire salut.

En général, l'érudition historique du compilateur des Secrets est d'une faiblesse qui étonne. Sa conception du triomphe et les raisons étymologiques qu'il en donne, sans parler de la vignette qui est placée à cet endroit dans l'édition de Vérard, peuvent compter entre les plus réjouissantes folies du moyen âge. L'auteur n'est pas un lettré. Sa connaissance de la philosophie ancienne lui vient presque uni-

Fol. 5 v°.

Fol. 2 et 3.

Comp. Gesta Rom., § 252, édit. Œsterley.

quement des romans, surtout de celui d'Alexandre. Ses autorités, outre Aristote, sont Ypocras, Galien, Trotula, Thimeus, « qui fu bons phisicien et philosophe », Empédocle, Mirascus, ou Mirrastius, ou Minastius (?). Le médecin salernitain Trotula est transformé en une femme :

Fol. 78.

Ms. de Sᵗ-Germain, fol. 72; ms. de La Gruthuyse, fol. 77 vᵒ; édit. de Vérard, f. 35.

Fol. 74; Vérard, f. 36 et 37.

Premierement je vous di que une feme qui fu philosophe, appellee Trotula (*Tracula* dans le ms. 19958), qui mout vesqui et fu moult belle en sa jeunece, de laquelle li phisicien qui riens sevent tiennent moult d'auctoritez et de bons enseignemenz, nous dist une partie des natures aus femmes. L'une partie nous en pot elle bien dire tant comme elle en sentit en soi; l'autre partie que, comme elle fust feme, et toutes femmes descovroient plus volentiers a li toutes leur contenances et leur secrez que a un home, et li disoient leur natures, et elle regardoit en ses livres et trouvoit concordances a ce que nature li en divisoit. Par icelle seusmes nous grant partie des natures aus femmes.

Fol. 74 vᵒ; Vérard, f. 37 vᵒ.

Une autre sage dame, qui fut appelée Cirénis, est aussi invoquée comme une haute autorité dans les matières que l'auteur regarde comme les plus difficiles à savoir pour un homme. Hermaphrodite, enfin, a une biographie des plus singulières, dont Ovide fournit les données.

Fol. 74; Vérard, f. 36.

Un des traits qui frappent le plus chez notre auteur, c'est sa préoccupation de l'histoire naturelle. Ses données sont empruntées à ce que le moyen âge avait en ce genre de plus apocryphe; toutes les merveilles de l'Inde sont par lui naïvement adoptées; mais ses raisonnements biologiques, si l'on peut s'exprimer ainsi, ont souvent une portée remarquable. Sa croyance à l'âme se débat contre de formidables objections, qui ont l'air souvent d'être aussi fortes dans son esprit que les réponses qu'il y oppose. Les difficultés que suggère l'âme des bêtes sont posées, non résolues. Celles qu'on peut tirer des cas tératologiques, surtout des générations doubles, des êtres soudés ensemble par une moitié du corps, etc., sont exposées selon la manière qui fut plus tard celle de l'école de Padoue. L'astrologie de Timéo ressemble aussi d'une façon surprenante à celle qui s'enseigna dans les parties les moins éclairées de cette école, au XIVᵉ et au XVᵉ siècle.

Vérard, fol. 40 et suiv.

Une particularité bien plus caractéristique encore du dialogue de Placide et Timéo est la place tout à fait prépondérante que l'auteur accorde aux problèmes relatifs aux sexes et à la génération. Placide est sur ce point d'une curiosité insatiable, que son maître ne réprime jamais. Les pages consacrées dans notre dialogue à ce sujet délicat pourraient à peine de nos jours être imprimées. L'Art d'aimer était évidemment plus familier à notre auteur que la Bible. Un précepte qu'il attribue à Mahomet est allégué presque comme une autorité. Les histoires d'Hermaphrodite, de Pasiphaé, de Dédale sont racontées avec des développements que n'exigeait pas la pure exposition scientifique du sujet. L'auteur se plaît évidemment à ces scabreuses discussions et a compté pour le succès de son livre sur l'attrait que le lecteur y trouverait. Le *Secreta mulierum et virorum* attribué à Albert le Grand renferme les mêmes doctrines; mais nous n'avons pas remarqué d'emprunts directs de l'un des ouvrages à l'autre.

Vérard, fol. 28 et suiv.

Ibid., fol. 37.

L'épisode de « la pucelle venimeuse », qui eut beaucoup de vogue au moyen âge, est raconté avec un certain bonheur. Nous le donnons d'après l'édition de Vérard. On pourra ainsi comparer au style du manuscrit de Saint-Germain, qu'on peut considérer comme une sorte d'original, le style de ce remaniement. Nous corrigeons seulement quelques fautes grossières de l'imprimeur :

Gesta Rom., § 11; notes d'Œsterley, p. 714 et 715.

Vérard, fol. 30 et suiv.

Quant Alixandre fut nay, si fut un roy qui estoit son voisin qui moult avoit convoitié a desheriter le pere Alixandre de sa terre, et fist guarder par sors qu'il pourroit de celluy enfant advenir. Et fut trouvé ou sort que, se Alixandre vivoit, il materoit celluy roy; lors se pourpensa celluy roy comment il pourroit celluy faire mourir soubtillement, si fist prendre une petite pucelle de belle forme et de bonne lignie, si fist icelle pucelle, si tost comme elle fut naye du ventre sa mere, mettre en ung lieu priveement, et la fist nourrir de pur venin mortel, et sachez si comme il fut puis sceu et cogneu : il en fist prendre plus d'une et nourrir en ceste guise, mais elles moururent toutes fors une seulle, et celle vesquit et fut subtille et belle, et lui fist icelluy roy aprendre l'art de harper pour estre plus plaisante, et quant celle vint en bel aage si que par apparance elle peut bien souffrir homme, si fut a merveilles belle

et plaisante, et sçavoit trop harper, et estoit si cointement guardee que c'estoit merveilles. Iceste pucelle si fut si envenimee que elle corrompoit l'air de son envenimement, et si occisoit les bestes avecques qui elle habitoit. Avant long temps que Alixandre feust en aage de armes porter ne de gens en sa subjection tenir ne de nulle guerre commencer, icelluy roy qui celles pucelles avoit fait nourrir en la maniere comme je vous ay dit par devant et qui n'en demoura que une, eut une grant guerre commencee contre ung roy qui plus estoit fort de gens d'armes et artilleries que luy. Si advint que celluy roy qui la pucelle avoit nourrie fut assiegé et assailly a moult grant armee et tant que celle pucelle fut mise dehors par nuyt moult bien paree avecques deux autres qui n'estoient pas venimeuses, et celle a tout ses deux compaignes vint devant le roy qui celluy ost conduisoit et commença a jouer de la herpe. Et quant le roy la vit si belle, si la convoita a merveilles, et desira a gesir avecques elle. Mais il s'en peust bien estre souffert. Car au soir quant il la manda en son pavillon priveement, pour ce qu'il vouloit avecques elle solacier, et, si tost comme il l'eust baisee, il cheut tout mort, et moult d'autres chevaliers de l'ost qui icelluy jour s'estoient d'icelle pucelle apressés moururent iceluy soir. Et avant que nul se preist de ce garde, le roy qui la pucelle avoit nourrie, qui sçavoit ja par espies que la pucelle devoit dormir avecques le roy icelluy soir, devant icelle heure vint a grant effort assaillir ceulx qui assiegé l'avoient, et ceulx qui estoient sans chief et sans seigneur furent tantost desconfis, et ainsi se delivra le roy qui la pucelle avoit nourrie de son ennemy par la pucelle venimeuse. Lors en remena sa pucelle avecques soy et la fist mieulx garder que devant et la fist puis nourrir de plus pur venin que il n'avoit oncques fait devant.

Après advint, chose sceue et congneue fut, que le grant roy Alixandre avoit commencé a guerroyer et avoit ja conquis et maté Daire, le fort roy de Perse, et estoit ja son nom cremuz et doubté en grant partie du monde. Quant iceluy roy qui la pucelle avoit nourrie sceut et oyt ceste nouvelle, si fist appareiller quatre pucelles moult richement, et la cinquiesme ou la quinte si fut la pucelle venimeuse, qui toutes les autres surmontoit de beauté, de plaisance, d'atour et de simplesse. Icelluy roy qui moult doubtoit et avoit tousjours doubtee la vie, la nourriture et la renommee d'Alixandre, en signe d'obeissement, en signe d'amour, par droite raison et en droit present, envoya a Alixandre icelles cinq pucelles et cinq varlets jouvenceaulx beaulx et preux, et de bons chevaux de grant avoir et de beaux joyaulx, pour mieulx couvrir sa trahison. Et quant Alixandre eut receu icelluy present, il vit ces damoiselles, et il vit icelle pucelle plaisant et bien harpent, si luy pleut a merveilles, et a grant paine se tint que maintenant ne la courut embrasser et acoler et conjouyr, et a merveilles en fut tempté; mais Aristote, qui estoit de sa cour ung clerc saige et bien lectrés, et Socrates, son maistre, apperceurent

le venin de la pucelle; si ne peurent souffrir que Alixandre touchast a elle. Et quant ils le dirent a Alixandre, il ne le peut croire, mais il doubtoit moult Socrates, son maistre, si ne l'osa contredire. Et Socrates fist appeller par devant Alixandre deux sers bien et cointement atournez et fist a l'ung baisier celle pucelle, et tout maintenant il cheit mort, puis fist ainsi de l'autre, et maintenant cheit tout mort, si que Alixandre vit et congneut appertement que c'estoit vray ce que Socrates, son maistre, lui dist, et si ne se tint mye a ce seulement, ains la fist atoucher a autres bestes, comme a chiens et a chevaulx, qui tout maintenant furent mors. Et ainsi fut Alixandre a icelle fois delivré de mort par son maistre Socrates, qui en moult de manieres luy valut par son sens et par son engin. Quant Alixandre eut appertement apperceu le venin de la pucelle, si luy fist coupper la teste, et puis la fist ardoir loing de gent. Et icelluy soir mesmes moururent moult de chevaliers et de barons qui a celle pucelle avoient atouchié, et pour icelle raison eut Alixandre meilleur achoison que il n'avoit devant de faire mal a celuy qui tel present luy avoit envoyé. Donc nous ne vous parlerons plus, ains voulons revenir a nostre matiere. Les anciens philosophes et physiciens appellerent iceste maniere de venin que nous avons nommé *anapellis* . . . . .

C'est aux savants versés dans l'histoire de la médecine qu'il appartiendrait de nous dire si de tels passages ne renferment pas des allusions à l'apparition des terribles contagions que l'on rapporte d'ordinaire à la fin du XVe siècle. Il faut noter que le mot *anapellis* est écrit de la même manière dans le manuscrit du XIVe siècle. Ms. de St-Germain, fol. 65.

On ne peut dénier à notre auteur un véritable esprit scientifique. Mais le talent littéraire lui manque. Sa prolixité est grande; ses phrases sont embarrassées. Nul agrément dans la forme dialoguée. Placide, toujours respectueux, ne se laisse aller qu'une fois à faire à son maître une petite taquinerie, médiocrement spirituelle :

Maistre, dist Placides, or vous souviengne de vostre matiere continuer, et par vostre grace si me responnez entre deux a une petite demande que je vous demanderay, car j'ay moult bien entendu ce que vous m'avez dit. Vous m'avez dit que nous pouons mieulx veoir les choses qui sont prochaines que celles qui sont loingtaines. — Vray est, ce dist Tymeo. Lors print Placides ung denier en sa bourse et le mist si près de l'oeil a Tymeo qu'il estoit joingnant aux yeulx : si que Tymeo ne peut mie congnoistre la forme du denier, tant estoit près. Édit. Vérard, fol. 12.

Lors dist Placides a Tymeo : Maistre, quelle forme a il en ce denier?

— Placides, ce dist Tymeo, ja est il si près de mon oeil que je ne le puis veoir. — Comment! sire, dist Placides, vous m'avez dit que l'en voit mieulx les choses qui sont près que celles qui sont loing et vous dictes orendroit que vous ne pouez veoir la forme du denier pour ce que il est trop près. Ainsi semble il que l'en voit beaucop mieulx les choses qui sont loing que celles qui sont près. Et ainsi ne sçay je lequel prendre. — Placides, ce dist Tymeo, vous vous estes gabez de moy, et par jeux et derisions n'aprent l'en mye les grans sens. Or vous en souffrez atant, car vous aurez avant autre pensee que je vous en die plus riens. Quant Placides vit son maistre courroucé, si dist : Haa! beau tres doulx maistre, ne vous courroucez mie. Je le vous amenderay, et vous promectz loyaulment que jamais ne vous diray chose qui vous doie desplaire dont je me puisse garder. Lors s'agenoille Placides, si luy tent gaige et mercy de l'amende, et Tymeo se rappaisa et luy pardonna.

A partir du feuillet 45 vº du texte imprimé, répondant au folio 104 vº du manuscrit de La Gruthuyse, les deux textes ne se suivent plus. La seconde partie du texte imprimé, conforme comme toujours au manuscrit de Saint-Germain, est remplie par des notions d'astronomie, d'astrologie, de médecine spagirique. Le manuscrit de La Gruthuyse, après une météorologie assez développée, une minéralogie et une botanique écourtées, s'engage dans une sorte d'histoire mythologique. L'auteur trouve un style assez clair pour exprimer ses opinions démocratiques, quand il raconte comment Nemrod inventa la chevalerie, le servage, les impôts et droits seigneuriaux, « qui ont été « continuez jusques a ores, et, a mon avis, seront jusques « la fin des hommes mortels » :

Ms. de La Gruthuyse, fol. 112.

Le premier quy trouva chevallerie, ce fut ung homme moult divers et auster quy s'appelloit Membrot, et il fut a la vennerie moult enclin. Aveuc ce il fut grant persecuteur et cruel homicide, et il aguettoit les passages et prendoit et occioit hommes et bestes. Il fist en son temps une forte maison de muraille entre deux roches, au moien de laquelle il comist moult de maulx et forces. Aulcuns voeulent dire que par icelle maison furent premierement trouvees les inventions de machonner et edifficr chasteaulz, tours et forteresses, et ainsi plusieurs dient que celluy Membrot fut inventeur et commencement de chevallerie, et quant il pouoit ravyr aulcuns ou hommes ou femmes, avant qu'il leur donnast congié, il leur faisoit prommettre que ilz lui rendroient chascun

XIVᵉ SIÈCLE.

an a luy et a ses hoirs ung bon poulet ou ung boeuf ou une somme de fourment, car en icel temps l'en ne usoit se petit ou neant de vin ne d'or ne d'argent, si comme nous racompterons cy après.

Cy nous dist la fin de Membrot et comment le monde, qui estoit comman, fus asservy.

Comme entendre poez, faisoit celluy Membrot paier a toutes gens qu'il pouoit apprehender et attraper leur raanchons. Et quant ilz deffailloient de payer, il les guettoit si qu'en la fin il les occioit ou destruisoit leur bestail. De celluy Membrot dient les lettres hebraïques que Dieu grandement se courroucha contre luy, tellement que il moru de male mort. Et maintiennent les plusieurs que par telz tributs que il ainsi usurpoit tiranniquement furent depuis petit a petit establiz et confermez les treuages, les gabelles, tailles, aydes et aultres subsides, qui sont de plus en plus jusques au jour d'huy maintenus, et tout pour extortionner desloiaulment son prochain par faulse coustume et desloiaulz larrechins et non mie par bonne raison ou par quelque droit de nature; car par droitte nature tous biens quelzconques qui viennent de terre sont communs aux hommes. Mais, par une maniere de forche et convoitise desordonnees et faulses, ont esté et sont au jour d'huy les terres et provinces diviseement appropriees et parties par empires, par royaulmes, par duchiés, par comtez, par baronnies et aultrement, et le petit peuple taillé, pillié et mengié oultrageusement. Et pareillement aux ryvieres et passages sont constituez tonlieuz et debites, combien que Dieu pas ne les crea pour estre propres a ung ne a deux ne a plusieurs, ainchois pour faire service et ayde a tout le commun peuple.

Les Grecs inventent les lois « par le commun assente- « ment du poeuple et pour le commun prouffit ». Les puissants hommes grecs sont adorés et deviennent des planètes. La connaissance des planètes, comme Virgile, Salomon, Merlin, Simon le Mage la possédèrent, est la première des sciences. Dieu, de son côté, donne à Moïse les dix commandements.

Ce qui suit est vraiment singulier, surtout par ce qui ne s'y lit pas :

Grant temps après ce que dit est, vint la loi crestienne. Si sont ung aultre grant poeuple tenant icelle loi, nommez crestiens. Et maintiennent que icelle loy leur fut donnee par Jhesus, filz de Dieu, natif en Bethleem, et d'une vierge nommee Marie, qui est chose difficile a croire des malostrus ygnorans, pour tant que oncques plus ne fut veu; mais il est tout certain que ainsi en advint. Comme il soit ainsi que Dieu, qui Fol. 114 v°.

est tout puissant, sans fin et sans commencement, creast de neant toutes choses quelzconques a son noble plaisir, aussi estoit il bien en luy de preparer la venue de son filz au monde pour le rachat de humain lignage plus dignement que de nulle aultre rien qui jamaiz y peust venir. Encoires voeulent dire aulcuns que la vieille loy et la nouvelle est tout une meismes chose et une meismes loy, aussi comme une [noiz] est tout une chose, et se y sont trouvees diverses saveurs, c'est a entendre une saveur en l'escorce qui est amere et diverse, une aultre ou blanc par dedens le bois, et une aultre ou moieul dedens qui est bien doulce. Ainsi rapportent ilz que la loy des juifs et la loy des crestiens est tout une mesme chose, mais il y a entre deux diverses saveurs dont l'en dist que les crestiens sont au dedens du moieul et les Ebrieux au dehors, et que les juifs tiennent et prendent de la saveur du doubz moyeul.

Cy nous dit de la loy aux Sarrazins que Nicolas l'astronomien mist avant la derniere de toutes.

Nostre maistre, vous m'avez bien touchié a mon gré de la loy des juifs et des crestiens, si vous pry de grace que me dittes ung petit de la loy que maintiennent les Sarrazins et comment elle leur est premierement donnée. — Haa! Placides, dist Tymeo, sachiés que unes gens sont qui dient que ils ont loy, si comme Sarrazins, laquelle est assez nouvelle au regard des aultres, car elle fut derraine donnee. Et la enseigna ung tres grant clerc ou despit des crestiens, et fut nommé [Nicolas] le Astronomien, lequel sceut merueilles de astronomie et des planettes. Si fut longtemps compaignon a aulcuns disciples a Jhesucrist et pareillement aux Romains, aux Hebrieuz, aux Gregoiz et aux Huns et aultres nations. Il donna icelle loy aux Sarrazins et se fist appeller sergant de Dieu. Il fut natif d'Espaigne, et est son nom encoires renommé entre tous Sarrazins, qui l'appellent Machomet. Et est son ymage a la Mecque et aultre part, haultement aouré de tous ceulx qui tiennent icelle loy.

Suit une espèce de philosophie de l'histoire, naïve assurément, mais qui implique une certaine réflexion, et qu'on s'étonne de voir conçue presque tout entière en dehors des données du christianisme. Les Grecs ayant inventé les lois, les Romains les acceptèrent. Les Romains étaient d'abord inférieurs aux Grecs; mais « les Romains multiplièrent et « les Grecs non ».

Le problème du servage préoccupe beaucoup l'auteur. Une solution qu'il émet, sans l'adopter, c'est celle de

plusieurs qui disent que le servage vient des enfants de Japhet, fils maudit (*sic*) de Noé, qui, après la malédiction de leur père, se répandirent dans les diverses contrées et se mirent à en travailler la terre. De là sortirent « les naturels « serfs, selon la voulenté de Dieu . . . , et yceulz par droit « sont sans plus retenus en servage, et de cette lignee, « comme la Bible contient, sont extraits les payens, qui « point ne recheurent la loy aux Ebrieux lors qu'elle fut « donnee ». L'auteur ne tient pas beaucoup à cette théorie; car, tout de suite après, il en propose une autre. La seigneurie des âmes fut prise par ceux qui faisaient les sacrifices et réussirent à persuader aux autres que les dieux octroyaient tout ce qu'ils leur demandaient. L'empereur, les rois, les princes eurent la seigneurie sur les corps. La chevalerie, établie pour la défense du pays, fut l'origine des tailles et gabelles, et même d'une nouvelle royauté. Les chevaliers choisirent un d'entre eux et se soumirent à lui; en revanche, ils s'assujettirent les deux autres parties du peuple, le clergé et « les gens de toute labeur, qui de cest « dangier ne s'estoient prins garde; si se retrouverent im- « pourveuz d'armeures, pour quoy ils ne pouoient pour le « present mettre resistence ou deffense contre celles rigeurs « qui moult les traveillierent depuis, ainchois leur convint « en telle maniere qu'ils s'entendirent tout octroyer. »

Les clercs furent plus habiles que les gens de labeur. Ils surent se rendre nécessaires. Dans un moment de danger, le roi les consulta. Ils ne voulurent répondre que si le roi les exemptait de tout subside et leur accordait rentes, dîmes et aides « pour eulz vivre et entretenir aux estudes et « acquerir les sciences qui adont estoient tres petit ven- « tillees ». Seulement, à partir de ce moment, le roi et les princes ordonnèrent que nul ne pût être instruit et introduit en clergie s'il n'était de lignage de roi, de prince ou de chevalier.

L'auteur revient ensuite, pour la troisième ou quatrième fois, à l'origine du servage. Cette fois, c'est le roi de Grèce Saridano qui est le pivot du système. Ce roi supprima,

IMPRIMERIE NATIONALE.

dans les guerres, les échanges d'hommes et les rançons. Dès lors tout prisonnier devint serf de chef et de corps; il put être vendu; tout ce qu'il gagna appartint à son maître; on put l'appliquer à toutes sortes de travaux. Ses enfants après lui appartinrent également au maître, et de là vinrent les « droits serfs ».

Le dialogue de Placide et Timéo, tel que le présente le manuscrit de La Gruthuyse, finirait d'une manière naturelle au feuillet 123 verso. Timéo, reconnaissant les désaccords des philosophes, engage son disciple à s'adresser à d'autres sages éprouvés pour entendre d'autres idées. Il se contentera de l'honneur d'avoir été son premier maître de philosophie. Placide alors demande à Timéo qu'il veuille bien lui communiquer un traité d'Albert, « qui fut si grand philosophe » :

Voulontiers, beau filz, dit Timeo. Si vous commande et prie que n'en communiquez fors a l'honneur de partie dont nous venons; car qui soy meisme blesse d'aultruy deffié se tient.

A partir du folio 124, jusqu'au folio 137, est, en effet, inséré un traité d'un certain Albert de Trébizonde, dont on ne trouve nulle mention ailleurs :

Cy commence ung petit traitié composé par Albert de Trapesonde, grant philozophe, et icy adjousté par ordre, ainsi que dessus est declairé.

Ce qui est donné comme un traité d'Albert de Trébizonde ressemble d'abord à un commentaire, dont chaque paragraphe aurait commencé par un texte latin : *Incipiunt proprietates*, etc. Suivent des vers techniques sur les quatre complexions et sur leur répartition selon les mois, les jours, les heures. Les questions d'embryogénie et de gynécologie reprennent ensuite le dessus. A diverses reprises, ce traité d'Albert de Trébizonde a l'air d'être un dialogue entre « le « maître » et « le disciple ». Tout cela est fort incohérent :

Placides, beau filz, or vous ay je racompté de Albert, un de nos maistres, ce que j'en ai trouvé; si vous dy bien que il fut en son temps moult amé et bien recommandé.

XIVe SIÈCLE.

Après le traité d'Albert de Trébizonde, viennent, dans le manuscrit de La Gruthuyse, des questions sur les quatre tempéraments. Les signes de mélancolie sont de grande conséquence : « Desquels signes les dames se doibvent prendre « garde, quant elles se marient ou quant elles voeulent faire « amy. » Les hommes aussi doivent être en garde, « car les « femmes, en tel cas, sont trop plus fort a cognoistre, pour « tant qu'elles changent et muent par herbes et par ointures « et par diverses couvertures la couleur naturele de leur « face. Et pour tant poeult estre moins tost decheue femme « que homme. » Timéo raconte alors que la complexion du fils de l'empereur était mélancolique, tandis que celle de Placide est colérique, c'est-à-dire plus éducable.

Fol. 140 r°.

L'ouvrage se termine par des conseils excellents pour un prince, et qui sont en parfaite harmonie avec le début. On ne saurait nier que l'ouvrage, tel qu'il se présente dans le manuscrit de La Gruthuyse, n'ait sa parfaite unité.

Il s'agit maintenant de trouver un système qui permette de concilier ces données en apparence contradictoires. Une seule chose est certaine, c'est que l'ouvrage est antérieur à l'an 1350 ou même à 1325. — Si la dédicace à Philippe le Bel était apocryphe, il faudrait s'arrêter là. Mais en se rappelant les dédicaces de la traduction de Boèce par Jean de Meung, de divers traités de Raimond Lulle et de la traduction du traité de Gilles de Rome *De regimine principum,* ici même mentionnées, on ne s'arrête guère à une telle idée. La dédicace de Jean Bonnet à un seigneur anonyme excite plus de soupçons que la dédicace à Philippe le Bel. On sait combien était fréquent au moyen âge le cas de ces prétendus translateurs, s'appropriant, pour le dédier à quelque riche personnage, un ouvrage antérieur. Néanmoins ce n'est là qu'un motif de crainte. Il n'est pas impossible que l'auteur ait exploité son ouvrage sous deux formes. Dans l'hypothèse où les deux dédicaces seraient sincères, il faudrait, ce semble, concevoir les choses ainsi qu'il suit.

Voyez ci-dessus, p. 526 et suiv.; t. XXVIII, p. 409; t. XXIX, p. 40 et suivantes. Comp. t. XXIX, p. 505-507.

Jean Bonnet, ou l'auteur quel qu'il soit du Dialogue de Placide et Timéo, aurait composé cet ouvrage vers 1300 ou dans le dernier quart du XIIIe siècle. A cette époque, on peut admettre des ouvrages écrits avec une grande liberté d'esprit. Le livre de Jean Bonnet serait un fruit des enseignements qui se firent entendre à Paris dans la seconde moitié du XIIIe siècle, et dont l'écho se trouve dans les condamnations d'Étienne Tempier. Un esprit fortement laïque était l'âme de ces enseignements. On y proclamait hautement l'inanité de la théologie; on y déclarait que l'unique faculté sérieuse était la faculté des Arts (ce que nous appellerions aujourd'hui faculté des lettres et des sciences).

Du Boulay, Hist. univ. Par., t. III, p. 433 et suiv.

La qualité de prêtre et de docteur en théologie que se donne Jean Bonnet nous étonne bien un peu. Elle est le principal argument pour la thèse qui ne verrait en toute cette préface qu'une fraude littéraire. Les opinions de l'auteur du dialogue sont bien plutôt celles d'un maître ès arts que celles d'un théologien. Sa position est celle d'un pauvre laïque qui a été obligé de dépenser beaucoup pour son éducation scientifique et qui voudrait rentrer dans ses avances. Il vit de leçons et fait de fréquents appels à la générosité de ses disciples. Son genre d'érudition et la spécialité de quelques-unes de ses connaissances feraient croire qu'il était médecin. Il n'a à sa disposition que peu de livres, et des livres mal choisis, des livres qui avant lui avaient été presque tous traduits en français. Il n'a, en tout cas, reçu aucune éducation théologique, et l'on ne voit chez lui aucune trace d'ascétisme.

Tout cela est surprenant, mais ne doit pas nous arrêter. Les prêtres pauvres étaient dans le mouvement des idées du temps. Pierre Du Bois avait parmi ses amis plusieurs prêtres qui partageaient ses opinions sur l'utilité des ouvrages de philosophie en langue vulgaire. Une des idées persistantes de Pierre Du Bois était la confection de sommes. mettant la science à la portée des gens qui ne savaient pas le latin. Or, c'est justement pour l'exécution de telles

sommes que Jean Bonnet se met à la disposition de son Mécène. Son érudition est bien du même genre que celle de Du Bois; elle vient, non des docteurs reçus, mais de sources plus laïques, si l'on peut s'exprimer ainsi, et plus populaires. Le Secret des Secrets, prétendu d'Aristote, fut probablement traduit en français vers le même temps et exerça une grande influence sur les écrits analogues à celui que nous analysons en ce moment[1].

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 513 et suiv.

Paris (P.), Les Mss. franç., t. IV, p. 344 et suiv., 404 et suiv. Delisle, Le Cabinet des mss., t. III, p. 138, nos 487 et 488. Voir surtout le ms. latin 6586.

On peut donc concevoir Jean Bonnet comme un personnage assez analogue à Pierre Du Bois et à ses amis, ayant assisté aux cours de l'université de Paris vers 1275, ayant entendu peut-être Siger et ces professeurs dont l'enseignement avait une couleur positiviste très prononcée. C'était ce qu'on appelait un averroïste, expliquant l'âme par les sens et les religions par trois imposteurs. Quand on compare, en effet, un tel livre à ceux des scolastiques proprement dits, tels que saint Thomas d'Aquin, la distance est grande. L'opinion éclairée s'est détournée de la métaphysique. De l'abstraction on est passé à la réalité. On veut savoir le monde. La foi chrétienne n'est pas niée; mais les délicatesses en sont oubliées. Une sorte de matérialisme porte à soulever sans pudeur le voile qui nous dérobe les sources de la vie, devant lequel on s'était arrêté jusque-là avec tremblement.

Renan, Averroès et l'averroïsme, livre II, chap. II, paragr. 12.

Si la lettre de Jean Bonnet n'est pas fictive, il faut admettre que la forme première du dialogue nous est représentée par le manuscrit de La Gruthuyse. Il est certain que beaucoup de traits originaux ne se trouvent que dans cette rédaction. Ainsi une monstruosité qui, dans les autres textes, est donnée comme générale, est ici particulièrement rapportée à l'Italie. Il importe, du reste, d'observer que le manuscrit de La Gruthuyse suppose un manuscrit plus ancien. Les fautes nombreuses qui déparent le texte montrent un copiste qui reproduit sans modifier autrement que par inadvertance le texte qu'on lui a mis entre les mains.

Fol. 83 v°.

[1] Le manuscrit 7062 du Secret des secrets est de la même facture et de la même provenance que le n° 6866, qui contient l'ouvrage de Jean Bonnet.

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur le Jean Bonnet qui, selon le manuscrit de La Gruthuyse, serait l'auteur du Secret aux philosophes. Nous le répétons, on ne peut parler de ce personnage avec une pleine assurance. Les habitudes de supercherie du temps permettraient de supposer qu'il se passa, dans ce cas, un plagiat d'une espèce assez commune avant l'imprimerie, et que Jean Bonnet se serait approprié, pour en tirer profit aux yeux de son Mécène, l'ouvrage d'un auteur de la fin du XIIIe siècle. Cet anonyme, riche des données nouvelles qui circulaient dans l'enseignement de Paris vers 1275, aurait cherché à tirer parti, dans un ouvrage susceptible de plaire aux laïques, des notes qu'il avait prises aux cours de la rue du Fouarre et du clos Bruneau. Le livre de la Figure du monde, où Jean Bonnet prétend avoir tout puisé, est probablement une fiction; peut-être en est-il de même du traité d'Albert de Trébizonde. Les écrivains à gages de ce temps aimaient à présenter comme translatées du latin des compositions dont ils étaient les auteurs. Les cinquante-six parties que Jean Bonnet s'offre à traduire en cinq volumes sont sûrement une amorce pour s'attacher le riche personnage dont il s'était fait en quelque sorte le pourvoyeur intellectuel.

Si l'on accepte Jean Bonnet comme auteur du Dialogue, on doit supposer que, de son vivant, il s'en fit des copies où la dédicace était supprimée, où les traces de l'insertion du traité d'Albert de Trébizonde étaient effacées et où toute la fin de l'ouvrage était refaite. Ce type nous serait représenté par le manuscrit de Saint-Germain, grossièrement exécuté, mais qui peut être presque contemporain du nouvel arrangement. Il entrait dans l'intention de l'auteur ou de l'éditeur que l'ouvrage reçût des illustrations; lui-même crut devoir en indiquer la place dans le texte.

A une époque postérieure à 1300, peut-être avec l'agrément et sous les yeux de l'auteur, il put se faire une nouvelle édition de l'ouvrage, cette fois joint à deux autres écrits, un abrégé de Sacrobosco et un traité de Comput. La com-

pilation formée par la réunion de ces trois ouvrages fut intitulée « Le Cuer des Secrets de philosophie », et dédiée à Philippe le Bel. C'était le temps où Raimond Lulle, Pierre Du Bois, les translateurs vrais ou prétendus de Gilles de Rome assiégeaient le roi de traités en langue vulgaire. Le texte du Dialogue de Placide et Timéo, qu'on trouve dans cet arrangement, est identique à celui du manuscrit de Saint-Germain; les sujets de miniature sont les mêmes; nulle trace de nom d'auteur. Nous n'avons pas de manuscrit qui présente l'arrangement du « Cuer de philosophie ». Ce sont les éditions de Vérard et de ses imitateurs qui seules nous ont transmis cette compilation. Certes, il est étrange qu'il ne se trouvât aucun exemplaire d'une pareille édition dans la bibliothèque de Charles V; mais la chose est certaine: les exemplaires décrits par Gilles Mallet ne contenaient que le Dialogue. Le titre « Cuer de philosophie » ne figure pas dans Gilles Mallet.

Toutes ces hypothèses, on le voit, ne sauraient être données que comme des vraisemblances. Il est possible que l'arrangement du « Cuer des secrets de philosophie » soit l'ouvrage d'un de ces savants faméliques qui entouraient les premiers imprimeurs et furent entre leurs mains les instruments de tant de supercheries. Quelques passages qui ne se trouvent que dans le texte imprimé sont comme le cri de détresse de gens instruits qui cherchent dans la vulgarisation de la science le moyen de ne pas mourir de faim. Il est possible aussi que la dédicace de Jean Bonnet ne soit qu'une façon de masquer un vol littéraire. Il est possible, enfin, que la dédicace à Philippe le Bel soit non seulement altérée (ceci est hors de doute), mais tout à fait apocryphe. Les invraisemblances que renferme la préface, la manière, par exemple, dont le roi est apostrophé « Philippe le Bel, « roi de France », ne viendraient pas alors de rajeunissements maladroits; ils seraient le style propre du faussaire. Peut-être les opuscules de Raimond Lulle, dédiés à Philippe le Bel, qui furent publiés à Paris vers 1500, engagèrent-ils Antoine Vérard à couvrir la publication qu'on lui proposait

Voyez ci-dessus, p. 575, 576.

Hist. litt. de la Fr., t. XXIX, p. 240 et 241.

ou qu'il avait provoquée, et qui pouvait être suspecte aux rigoristes, d'une dédicace qui lui donnait un semblant d'autorité.

Si cette opinion trouve un jour des défenseurs, on fera bien de se demander si le titre « Cœur des secrets de philo-« sophie » convient au temps de Philippe le Bel. *Cor* ou *Medulla philosophiæ,* ou *theologiæ,* pour dire les secrets intimes de la philosophie ou de la théologie, est une expression qui peut paraître mieux convenir au XVIᵉ siècle qu'au XIVᵉ.

Quand on cherche à se rendre raison des motifs qui portèrent l'éditeur, de quelque date qu'il soit, à l'arrangement bizarre de la compilation « Cuer de philosophie », on peut difficilement se débarrasser de l'idée que les traités de la Sphère et du Comput sont là pour masquer les hardiesses du Dialogue. Une pensée, d'un autre côté, dont on ne réussit pas à se défendre, c'est que l'auteur ou l'éditeur, peut-être tous les deux, ont compté, pour le succès du livre, sur les développements extraordinaires qui sont donnés aux questions sexuelles. Il n'est pas impossible que les libraires du XVIᵉ siècle, qui reproduisirent le livre à un nombre d'exemplaires disproportionné avec sa valeur réelle, aient spéculé sur la même curiosité de la part du public que celle qui porte Placide à faire des questions sans fin relativement aux mystères enseignés par Trotula. Le livre publié par Antoine Vérard eut, en effet, un grand succès de librairie, et il s'en fit de nombreuses imitations. Pour dissimuler certaines inconvenances, on put songer à mettre le livre sous le patronage de Philippe le Bel, qui l'aurait non seulement accepté, mais commandé. Le traité du Comput, qui apprend « a se gouverner en tout l'an selon le « commandement de nostre mere sainte Eglise touchant le « cours du soleil et de la lune, des festes fixes et mobiles « et autres festes », put aussi servir à la même fin.

Ces questions seront sans doute résolues quand on pourra connaître un plus grand nombre de manuscrits de l'ouvrage en question. Pour de tels ouvrages, il y avait presque autant de textes qu'il y avait de manuscrits. Il serait

désirable que l'attention de quelques jeunes érudits fût dirigée dans ce sens. Le Dialogue de Placide et Timéo nous fait parfois sourire; mais c'est peut-être le plus ancien livre de philosophie en langue vulgaire que nous possédions. L'esprit de la philosophie scientifique s'y dessine parfaitement. En somme, cette naïve composition, pleine du sentiment de la recherche des réalités, est supérieure à beaucoup de traités scolastiques en latin, roulant sur des abstractions, et où la pensée moderne n'a pas ses véritables antécédents.

Nous devons, pour compléter le sujet et expliquer diverses erreurs qui ont été commises, examiner maintenant les deux traités qui, dans le « Cuer des secrets de phi-« losophie », accompagnent le Dialogue de Placide et Timéo.

Le traité de l'Espère du ciel et du monde n'a aucune originalité : c'est un abrégé de l'ouvrage si connu de Jean de Holywood ou Sacrobosco. Le titre du traité de l'Espère ne renferme aucun nom d'auteur ou translateur. Mais, en tête du traité du Comput, on lit ce qui suit : « Ci fine l'or-« donnement du monde, et commence l'ordonnement du « compost et du kalendrier, et les noms de ceulx qui le « firent, si comme maistre Symon de Compiengne, qui « fut moine de Saint Richier en Ponthieu, lequel le trans-« lata de latin en françois, et selon maistre Aignan. » Le sens de ces lignes n'est guère douteux. Simon de Compiègne, moine de Saint-Riquier, a traduit en français un traité latin du Comput, présentant la doctrine de maître Aignan. En tête du traité, se trouve un prologue qui a la prétention de donner l'histoire du calendrier depuis Romulus. Une ou deux fois le traducteur semble analyser plutôt que traduire : « Cy dit l'acteur que le bissexte. . . « En après l'acteur nous enseigne. . . »

Hist. litt. de la France, t. XIX, p. 1 et suiv.

Fol. 134 v°.

Nous possédons, en effet, un traité du Comput rédigé par un certain *Magister Anianus* dans les manuscrits latins 7423, 8429, 8429 A, 15159 de la Bibliothèque nationale. Ce traité de maître Aignan ressemble de fort près au traité

IMPRIMERIE NATIONALE.

sur le Comput d'Alexandre de Villedieu, qui écrivait dans la première moitié du XIIIe siècle. La comparaison qu'on peut faire entre le texte latin d'Anianus et le texte français du « Cuer de philosophie » montre peu de ressemblance entre les deux compositions. Le prologue prétendu historique, en particulier, ne figure pas dans maître Aignan. L'autorité de maître Aignan paraît avoir été très grande en fait de comput ecclésiastique. On peut avoir mêlé son nom au traité français sur le Comput qui fait partie du « Cuer « de philosophie » pour en augmenter le crédit.

Simon de Compiègne, qui paraît bien avoir rédigé d'après des sources latines le traité français du Comput contenu dans le « Cuer de philosophie », est inconnu par ailleurs. On a fait de lui l'auteur de tout l'ouvrage intitulé le « Cuer de philosophie ». Il n'en fut même pas le compilateur. Si, en effet, Simon de Compiègne était l'auteur de la préface à Philippe le Bel, son nom figurerait dans cette préface. Il n'y a pas de raison pour que le nom de l'auteur ou compilateur de l'ensemble ne se trouvât qu'en tête de la moins importante des parties dont l'ensemble est composé.

Passion (Le Mystère de la) d'Arnoul Greban, p. XI, n. 3.

Simon de Compiègne est donc seulement le traducteur et l'arrangeur du traité sur le Comput. Il n'a rien à voir avec l'ensemble du livre intitulé « Cuer de philosophie ». Jamais, assurément, obscur écrivain ne donna lieu à de plus singulières erreurs que ce moine de Saint-Riquier. Lacroix du Maine en a été la principale cause. Ce bibliographe, après avoir cité Simon de Compiègne comme l'auteur de « l'Espere du monde, imprimée avec un viel « calendrier », ce qui n'est pas déjà très exact, le fait auteur de l'ouvrage entier intitulé le « Cuer de philosophie », ce qui est certainement faux. Puis, par une confusion tout à fait inexplicable, il l'identifie avec Simon Greban, le frère d'Arnoul Greban, le célèbre auteur de mystères. Cette aberration l'amène à enlever les deux Greban à la ville du Mans, d'où bien probablement ils furent originaires, pour les donner à Compiègne; erreur qui a été indéfiniment répétée et

La Croix du Maine, Bibl. franç., I, p. 58, 59; II, 407, 408-410.

aggravée. Un de nos confrères en a fait ailleurs si bonne justice qu'on s'abstient de signaler ici toutes ces bévues. La vérité est que Simon de Compiègne, moine de Saint-Riquier, ne nous est connu que pour avoir composé en français le traité sur le Comput qui forme la troisième partie du « Cuer de philosophie ». L'hypothèse d'après laquelle il aurait été l'auteur ou le compilateur du « Cuer de « philosophie » tout entier, et par conséquent du Dialogue de Placide et Timéo, n'a plus de sens depuis la découverte des manuscrits de ce dialogue. Nous ne savons si Jean Bonnet restera en possession de ce curieux écrit; mais sûrement il n'en sera pas dépossédé par Simon de Compiègne. Nous avons vu, en effet, que le Dialogue de Placide et Timéo n'est nullement l'œuvre d'un moine, qu'il témoigne chez son auteur d'une grande ignorance de la théologie. Nous avons peine à croire qu'il ait été composé par un prêtre; il faudrait de bien fortes preuves extrinsèques pour faire admettre qu'il soit d'un moine voué à l'étude du comput. Or ces preuves extrinsèques n'existent pas ou ne reposent que sur des malentendus.

Passion (Le Mystère de la), p. IX-XI.

ERN. R.

NOTICES SUCCINCTES

SUR DIVERS ÉCRIVAINS.

GUILLAUME DE PARIS, CANONISTE.

GUILLAUME DE PARIS, surnommé Le Prêtre, *dictus Presbyter,* était, vers l'année 1260, clerc ou notaire de l'officialité de Paris. Fut-il, dans la suite, pourvu de quelque autre emploi? C'est là ce qu'on ignore. On n'a pas d'autres renseignements sur sa vie que ceux que fournit un de ses écrits, heureusement conservé dans le n° 1165 de la Mazarine sous ce titre : *Formularius Guillermi de Parisius super titulis Decretalium.* L'auteur commença, dit-il, ce livre le 23 janvier 1290, et l'on voit plus loin qu'il y travaillait encore à la date du mois d'octobre 1291. On peut donc supposer que sa vie s'est prolongée jusque dans les premières années du XIVe siècle.

Catal. gén. des man.; Mazarine, t. II, n° 1319.

Le *Formularius* de Guillaume vient d'être analysé par M. Tanon, conseiller à la Cour de cassation, qui fait voir combien on y trouve d'utiles informations sur la procédure de l'officialité de Paris à la fin du XIIIe siècle et en publie des extraits assez étendus. M. Tanon remarque notamment qu'un des passages de ce formulaire prouve, contre l'opinion commune, que la question était alors en usage dans l'officialité de Paris. B. H.

Not. et extr. des man., t. XXXII, 2e part., p. 197.

LARCASTUS.

Les nos 15107 et 15966 de la Bibliothèque nationale nous offrent un ouvrage intitulé : *LARCASTUS, De regimine principum et instructione populi et dominorum.* La plus ancienne des deux copies est contenue dans le n° 15966, qui provient de

la maison de Sorbonne, et sur la garde du volume se lit une note du XIVe siècle où il est dit que l'auteur était de cette maison. Nous trouvons enfin, à l'*explicit* de l'une et de l'autre copie, ce jeu d'esprit qu'il faut sans doute imputer au premier copiste et non pas à l'auteur : *Explicit liber qui vocatur* Larcastus, *ut per eum quilibet fiat* largus *et* castus; *nec minus quam G. fuit, qui per has litteras et syllabas hunc incipere decrevit. Et sic opus expletur. Laus magna, Jesu, tibi detur! Amen.* L'auteur, si libéral et si chaste personnage, se nommait-il vraiment *G. Larcastus?* Nous trouvons un *G. Larcastus* inscrit au nombre des *socii* ou des *hospites* de la Sorbonne sous le provisorat de Jean Desvallées, qui fut élu proviseur en 1299 et mourut en 1315. La liste qui nous offre ces noms n'est peut-être pas très authentique; nous n'hésitons pas néanmoins à croire, comme celui qui l'a dressée, que l'auteur du livre dont il s'agit a plus ou moins longtemps habité la maison de Sorbonne.

Franklin, La Sorb., p. 224.

Ce livre manque tout à fait d'originalité. Il ne contient guère que des fragments empruntés au *De regimine principum* de Gilles de Rome. De tels abrégés s'appellent aujourd'hui des plagiats. B. H.

LOUIS, AUTEUR D'UNE GLOSE SUR LE DOCTRINAL.

M. Thurot rapporte au XIVe siècle une glose sur le Doctrinal d'Alexandre de Villedieu que contient le n° 8153 de la Bibliothèque nationale. Le manuscrit paraît être en effet du XIVe siècle; mais la glose doit être un peu plus ancienne, l'auteur ayant vécu du temps du roi Louis IX. On lit, en effet, au fol. 36 v° : *Multi noverunt nomen regis Franciæ, quia vocetur Ludovicus, sed personam ipsius non noverunt. Contingat autem quod rex transeat per villam, vel duo reges, et quærat aliquis qui bene novit nomen regis Franciæ : « Quis est rex Franciæ? » Respondet aliquis, ostendendo : « Ille, vel iste. »* Ce glossateur s'appelait lui-même LOUIS, comme le roi. C'est ce qu'il nous apprend, en donnant cet exemple d'une qualification habituelle, opposée à une qualification accidentelle : *Si per Dei gratiam efficier papa, tunc diceretur : « Ludovicus, scolarum « magister, est papa. »* Il devait en être d'autant plus fier

qu'un poète du même temps avait fait, sur le nom commun du maître d'école et du roi, ce distique glorieux :

Mss. de l'Arsen., nº 1038, fol. 199, col. 2.

Laude Virens, Deicus Opifex, Vitiis Inimicus,
Constans, Veridicus, Sapiens, notat hæc Ludovicus.

Sa glose est surtout grammaticale. Il n'y a pas un très grand nombre d'étymologies. Il y en a cependant quelques-unes, comme celle-ci (fol. 11 vº) : *Pergama sunt muri Trojani, et dicuntur a pir, quod est ignis, et gamos, mulier, quia per ignem et mulierem destructa est Troja; vel a pergo, quia adeo lata fuerunt pergama quod homines potuerunt supra pergere.* Maître Louis s'est sagement abstenu de trop faire montre de sa science étymologique. Beaucoup de ses contemporains n'ont pas eu cette prudence.

On ne peut douter qu'il fût Français. Souvent, en effet, même quand cela n'est aucunement nécessaire, il traduit en français les mots latins du poème. Il suffira de citer quelques exemples de ces traductions : *Archas, nomen gentile,* « home e fame de Archadie » (fol. 6 vº); *turris,* « la tour »; *sitis,* « la soy »; *securis,* « la hache »; *custos idem est quod* « gar-« deur » (fol. 8); *induciæ sunt* « treves, » *minæ* « menasses » (fol. 12 vº); *lentis est legumen dictum* « la lentille; » *hæc hospita* « l'ostesse » (fol. 13). Jamais il ne traduit dans une autre langue.

M. Thurot a rarement usé de cette glose qui, quoique savante, paraît manquer d'originalité. Nous y trouvons cités Jean de Garlande, Guillaume le Breton : *Dicit Brito : Altilia ab alendo dicuntur aves studiose impinguatæ.* Cette citation de Guillaume le Breton nous prouve que le glossateur vivait dans les dernières années du roi Louis IX. Il a donc pu lui survivre et ne mourir qu'au commencement du XIVᵉ siècle.

Fol. 11 vº, col. 2.

B. H.

ANONYME, AUTEUR D'UN TRAITÉ SUR LA MÉTRIQUE.

Voici le titre de ce traité dans le nº 8175 de la Bibliothèque nationale : *Tractatus artis metricæ valde utilis et copiosus et magis utilis quam Doctrinalis.* Mais, si l'ouvrage est complet, le titre est inexact. En effet, il ne s'agit aucunement

ici de la métrique, c'est-à-dire des règles générales et des formes variées de la versification latine; l'auteur se borne à discourir sur la quantité des syllabes, et encore, ayant parlé de celles qu'il nomme premières et moyennes, il ne dit rien des finales. Presque tous les exemples qu'il donne sont empruntés aux anciens poètes; il ne cite, parmi les poètes modernes, qu'Évrard de Béthune, Alexandre de Villedieu, Matthieu de Vendôme, Pierre Riga, Alain de Lille et un certain *Galfredus*, qui paraît être Geoffroi de Vinsauf. Aucun passage de cette prétendue métrique ne fait connaître vers quel temps elle fut composée. M. Thurot a cru néanmoins pouvoir la rapporter au XIVe siècle. On ne doute pas que ce ne soit l'âge du manuscrit. B. H.

Notices et extr. des man., t. XXII, 2e part., p. 50

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 9, ligne 24. « . . . le roman d'Ille et Galeron repose « en partie sur le lai d'Eliduc. » Lisez : « . . . le roman d'Ille « et Galeron a, pour une partie, la même source que le lai « d'Éliduc. » G. P.

Page 26. Le roman du Chevalier au lion vient d'être publié dans une édition critique par M. W. Förster. Il forme le tome II des Œuvres de Chrétien de Troies. L'introduction de l'éditeur contient d'importantes observations et des vues sur l'origine du roman qui ne sont pas tout à fait d'accord avec celles qui ont été exposées ici. G. P.

Page 141. Entre Durmart et Fergus nous aurions dû insérer la notice du roman d'Escanor, par Girard d'Amiens, qui vient d'être imprimé par M. Michelant pour le Cercle littéraire de Stuttgart (1886). Ce roman est de la fin du XIII[e] siècle ou même du commencement du XIV[e] siècle, et semble bien par conséquent être, entre tous les romans bretons, le plus rapproché de la période à laquelle nous sommes arrivés. Nous réparerons d'ailleurs cette omission dans l'article que nous consacrerons à Girard d'Amiens dans notre prochain volume. G. P.

Page 271, ligne 12 et 21. Au lieu de Bertrand d'Argentré, lisez Charles d'Argentré. B. H.

Not. et extr. des man., t. XXIX, 2[e] part., p. 258 et 259.

Page 290, ligne 4. Ce chanoine de Cologne, nommé par Salimbene Primat et par Giraud de Barri Golias, nous paraît avoir été mis en scène, sous le nom de *Goliardus*, dans un poème écrit par un de ses contemporains, Raimond de Ro-

cosel. Nos prédécesseurs n'ayant parlé ni de ce poète ni de son œuvre, nous ne laisserons pas échapper l'occasion de les faire connaître l'un et l'autre.

Les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne rapportent que, le 15 janvier 1263, le siège de Narbonne étant vacant, Raimond Astolphe, des sieurs de Rocosel, nouvel évêque de Lodève, prêta serment au chapitre de Narbonne, après avoir été consacré par Pierre, évêque d'Agde. Les actes épiscopaux de ce Raimond ne paraissent pas avoir été de ceux qui perpétuent une mémoire. En 1264 il décida que l'archiprêtre de Lodève serait à l'avenir choisi parmi les chanoines et siégerait, dans le chapitre, après l'archidiacre, le sacristain et le grand chantre. En 1269, pour augmenter les revenus de la mense capitulaire, il lui attribua, durant une année, les fruits de toute prébende nouvellement accordée. Ses autres actes sont encore moins importants.

Gall. christ. nov., t. VI, c. 547.

Enfin, en l'année 1279, appelé dans la ville de Béziers où devait se tenir un concile, il s'excusa de ne pouvoir s'y rendre, alléguant son âge et sa santé. Il mourut, en effet, bientôt après, et fut enterré sous le clocher de son église, dans la chapelle de Saint-Fulcran.

Raimond de Rocosel appartient à l'histoire littéraire comme auteur d'un poème latin que nous ont conservé deux manuscrits, le n° 8481 de notre Bibliothèque nationale et le n° 21243, *Additional*, du Musée britannique. Ce poème est intitulé *Certamen animæ*, et, dans le n° 8481, on lit en tête : *Istum tractatum fecit dominus Ramundus de Rocosello, episcopus de Lodeva.* L'auteur s'est d'ailleurs nommé dans l'épilogue.

Il nous faut d'abord citer le prologue, où l'on verra toutes les combinaisons, toutes les difficultés métriques que l'auteur s'est imposées en écrivant un si long poème sur une matière si banale, et où l'on trouvera de plus des allusions historiques qui ne sont pas dépourvues d'intérêt.

Voici les premiers vers de ce prologue :

Qui contemplaris cœli jubar et meditaris,
Gaudia scrutaris, nova suscipe dicta scolaris.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Lector discrete, fugias figmenta poetæ;
Quæ satiant bene te carmina sacra mete.
Moribus insiste vitiisque studendo resiste,
Motibus obsiste pravis; bonus est labor iste.
Princeps virtutum, fidei memorabile scutum,
Moribus imbutum quem vita facit bona tutum,
Præsul, Petre, bone, pacis fideique patrone,
Urbs bona Narbonæ te præminet opilione;
Extirpas hereses, in omni dogmate præses,
Qui bonus et pius es, ad nulla decentia deses.
Est per te capta regio bona, dulcis et apta.
Quæ fuit invalida, valitura Valentia fiat;
Quid valeat valida crux veneranda sciat!
Dat sacra gaudia parta Valentia, terra valoris.
Omnibus hanc pia summa potentia protegat horis!
Muniat et mundet; ibi copia pacis abundet!
Hanc ut fœcundet doctrina salutis inundet!
Lux prælatorum, renovans bona gesta priorum,
Istam metrorum brevitatem sume meorum:
Hoc opus emenda, quia vix opus est sine menda,
Addens addenda, removens quæ sunt removenda.

Ce poème, dont l'auteur prie qu'on veuille bien excuser la brièveté, n'a pas moins de quatre mille deux cent cinquante vers, tous d'ailleurs, ou presque tous, aussi pénibles, aussi mal tournés, que ceux qu'on vient de lire. Quant aux allusions historiques, l'archevêque de Narbonne dont il est ici question est Pierre III. Après avoir fait, dans sa province, une implacable guerre à tous les fauteurs ou complices des hérésies albigeoises, Pierre III entreprit une croisade contre les musulmans d'Espagne, et conduisit lui-même sous les murs de Valence, qu'assiégeait le roi d'Aragon, une nombreuse et, dit-on, brillante armée. Le fait est que le concours de cette armée fut très opportun et assura la victoire. Le roi d'Aragon le reconnut lui-même en donnant à l'archevêque, pour lui témoigner sa gratitude, les châteaux de Mazerol, de Zuela et de fructueux domaines. Cela se passait en l'année 1238.

Gall. christ. nov., t. VI, c. 68.

Ibid., Instr., c. 65.

Il semble donc qu'il conviendrait de rapporter le poème de Raimond à cette année 1238, l'occupation de Valence par

les bandes narbonnaises y étant relatée comme un fait récent. Mais c'est une conjecture que réfute l'épilogue, adressé à un autre Pierre :

Largus es in mensis, abbas, Petre, Silvaniensis,
Lux tenebris densis, verbis penetrans velut ensis.
Quæ tibi metra nova mittuntur ab urbe Lodeva
Emendans renova, qui præfers carnibus ova.
Frivolus in bello, Raimundus de Rocosello
Hos scripsit versus, ad cor quandoque reversus.
Qui populi memor es, pro me præstolor ut ores;
Auxiliare, pater, ne claudat me locus ater.

Cette abbaye, que Raimond désigne par le mot *Silvaniensis,* ne peut être que *Salvenesium* ou *Silvanesium,* Salvanès, au diocèse de Vabres. Or l'abbé Pierre dont il s'agit, élu, croit-on, en 1212, ne vécut pas au delà de 1218. André, qui lui succéda, figure en effet dans un acte de l'année 1219. De là nous devons conclure que le prologue et l'épilogue ne sont pas du même temps ; en d'autres termes, que le prologue, composé vingt ans après le reste du poème en l'honneur du glorieux archevêque de Narbonne, est, comme on dit, un hors-d'œuvre. Ce hors-d'œuvre commence, pensons-nous, à *Princeps virtutum* et finit à *removenda.* Remarquons, d'ailleurs, qu'il faut le retrancher pour comprendre ces mots du second vers : *dicta scolaris.* Raimond de Rocosel, mort chargé d'années en 1279 ou en 1280, n'était plus certainement, en 1238, un écolier. Mais supposons le poème écrit vers l'année 1218, tout s'explique. Ayant, comme fils de noble, ceint l'épée et pris part sans honneur à quelque expédition militaire, *frivolus in bello,* le jeune Raimond est rentré dans la ville de Lodève, sa patrie, et, pour mieux occuper ses loisirs, il a fait, sur les combats de l'âme, un poème latin, qu'il adresse à l'abbé de Salvanès, son compatriote, comme il semble, *qui populi memor es,* le priant de le lire et de le corriger.

Gall. christ. nov., t. I, c. 291.

Le début du poème est une vie de Jésus, que divisent des chapitres nombreux, mais très courts. A la suite une prière, où nous remarquons déjà plus d'un vers pillé. Il y a

de ces fourrures dans tout le poème. Raimond se contente quelquefois d'imiter; mais souvent il fait plus, il s'approprie sans aucune gêne le bien d'autrui. Ce vers, par exemple :

Bibl. nat., man. lat. 8481, fol. 7 v°.

Non est mens sospes cujus non est Deus hospes,

nous offre une simple imitation. On raconte que trois écoliers sortant d'une auberge, le premier s'est écrié :

Ibid., n° 14747, fol. 53, c. 2.

Hospes sit sospes; non hospita sospes ut hospes;

le second, étant d'un tout autre avis, a répondu :

Hospita sit sospes; non hospes ut hospita sospes;

enfin le troisième, plus charitable, a dit :

Hospes sit sospes, sic et hospita sospes ut hospes.

C'était une historiette du vieux temps. Raimond, nous n'en doutons pas, la connaissait et n'a fait que reproduire un jeu de mots classique. Mais de telles reproductions n'ont rien d'illicite.

Ce qui n'a jamais été permis, c'est d'emprunter à d'autres des vers entiers et de les donner comme siens. Ainsi quelques pages plus loin, dans un chapitre où l'auteur s'encourage à combattre le monde, nous lisons :

N° 8481, fol. 18.

Non bene discernis si præfers ima supernis.

Hildeberti op., col. 1334.

Eh bien, ce vers n'est pas de Raimond; il est de l'évêque du Mans, Hildebert. L'imitation est aussi trop près du plagiat dans le vers suivant :

N° 8481, fol. 19.

Luce nocet latro, fur tempore subripit atro.

En effet, longtemps avant Raimond, quelqu'un avait dit :

N° 14747, fol. 20, c. 1.

Fur non est latro, quia tempore fur rapit atro;
Claro, non atro, furatur tempore latro;
Latro latet luce. Dignus uterque cruce.

De même ces vers :

Cum cæcus cæcum præsumit ducere secum, N° 8481, fol. 40.
Si ducens male cum ducto ruat est satis æquum,

ressemblent trop à ceux-ci :

Si cæcus cæcum conatur ducere secum, N° 8427, fol. 52.
In foveam ductor primus cadit, inde secutor;

ou à ces autres :

Si cæcus cæcum præsumat ducere secum, N° 14747
Si cadat in foveam, ambo cadent in eam. fol. 198, c. 2.

Nous avions à signaler ces emprunts plus ou moins effrontés ou dissimulés. Mais, sans insister sur ce point, nous continuons l'analyse des chapitres qui composent le poème. Sept de ces chapitres enseignent au moraliste les combats qu'il doit livrer : il doit combattre les démons, sa propre chair, le monde, les voleurs, les usuriers, les joueurs. Ce que nous lisons ici de moins banal concerne les voleurs. Il y a diverses catégories de voleurs, et le poète les définit toutes; mais celle qu'il redoute et maudit le plus, c'est la catégorie des voleurs en plein jour, les puissants oppresseurs des pauvres gens, laïques ou clercs :

Sæpe dolo magno parat insidias lupus agno; N° 8481, fol. 19 r° et v°.
Sic per majores patiuntur damna minores...
Nunc regnant turbæ raptorum qualibet urbe;
Torvi prædones, violenti vespiliones,
Infligunt pœnas prædando res alienas...

Il est vraisemblable que le noble poète avait à compter un ou plusieurs de ces pillards parmi ses parents ou, du moins, parmi ses ancêtres; il faut d'autant plus le féliciter de leur avoir si vivement reproché leurs odieux méfaits.

Le chapitre suivant a pour objet la considération de la mort.

—

Là nous trouvons quelques vers sur la légende, jadis fameuse, de l'amoureux Gautier :

N° 8481, fol. 25 v°.

Se nimis exaltans Galterus et in mare saltans,
Se perhibens follum, subito fregit sibi collum.
Saltum Galteri debet unusquisque vereri;
Est casus stulti populi correctio multi.

N° 17509, fol. 133 v°, et n° 3529 A, fol. 108.

Jacques de Vitri nous rapporte ainsi cette légende dans un de ses sermons : « J'ai, dit-il, entendu raconter qu'il « existe en Normandie un lieu nommé le Saut-Gautier, « parce que certain fou, nommé Gautier, y sauta d'un ro- « cher dans la mer pour montrer qu'il chérissait son amie « au point de braver tout péril pour elle. Celle-ci avait, de « son côté, promis de le suivre partout où il irait. Mais, le « saut fait, voyant Gautier noyé, la demoiselle refusa de « le suivre et prit bientôt un autre amant. »

Nous n'avons rien à noter dans les chapitres qui concernent l'orgueil, l'obéissance, la colère, la patience, l'envie, la bienveillance, l'indolence, la vie contemplative, la lecture des saintes Écritures. Ils ne nous offrent qu'une succession de pensées banales, exprimées en des vers dépourvus de tout agrément. Il s'agit ensuite des bons et des mauvais pasteurs; et, n'ayant pas ménagé les mauvais, qui sont, assure-t-il, nombreux, Raimond continue ses exhortations morales en discourant sur l'avarice, la pauvreté, l'aumône, la gourmandise. A propos de la gourmandise, il décrit, dans un chapitre particulier, les mœurs d'un « goulliart ». A ce chapitre nous empruntons les vers suivants :

Verbum divinum, qui potas ante caminum,
Respuis et dominum venerans super omnia vinum...
Potibus intentus, homo fœtidus et temulentus,
Es circumventus, tibi noxius et truculentus...
Carmina prodesse tibi non possunt, sed obesse.
A morbis presse, tu messor es et sine messe.
Versificatores sunt prompti perdere mores;
Vini cultores fugiunt bonitatis odores.
Vini votivo careas ac utere rivo...
Cur aliquem laudas et per tua carmina fraudas?..

Factus es enormis, satur inter dolia dormis;
Est tua deformis caro, vestis curta biformis.
Qui bene, qui caute poteras, qui vivere laute,
Defluis incaute, ratis est sine remige nautæ...
Si sapiens esses, prælatis sponte subesses;
Multum prodesses bona si faceres, nec obesses...
Carmine qui flores, precor ut speculeris et ores,
Pro culpis plores, virtutis adeptus odores...
Publicus est rumor quod te Veneris vorat humor;
Factus es exulter quod in urbe vagaris adulter;
Solus et indocte secreta pergere nocte
Gaudes........................
Ridens non ploras, sine psalmis transigis horas,
Et fugis ecclesiam matrem Christique sophiam...

Il ne s'agit pas ici, qu'on le remarque, du premier venu des « goulliarts ». Les gens de cette sorte ont pour vice commun d'aimer trop le vin; mais ce qui distingue celui-ci des autres, c'est qu'il fait habilement des vers dont le renom fâcheux le déshonore; qu'il est chanoine, ne venant pas à l'église chanter les Psaumes aux heures canoniales; qu'on le tient pour capable de rendre de grands services, et qu'il les rendrait sans doute s'il n'était pas cyniquement indocile aux remontrances de son évêque; qu'il vit misérablement quand il pourrait jouir d'une honnête aisance; enfin qu'il passe pour adultère. Or, si l'on se rappelle ce bouffon, chanoine de Cologne, que nous ont dépeint Giraud de Barri, sous le nom de Golias, et Salimbene sous le nom de Primat, on reconnaît aussitôt que ce Golias, ce Primat, ressemble trait pour trait au « goulliart » de Raimond. Les dates même concordent. Raimond fait vivre son « goulliart » vers 1218, Giraud de Barri son Golias en 1220, et Salimbene semble prolonger jusqu'en 1233 les jours de son Primat.

Not. et extr. des manuscr., t. XXIX, 2e part., p. 258 e 259.

A la gourmandise le poète oppose l'abstinence, qu'il ne recommande pas plus qu'il ne convient. Puis il aborde le gros péché, la luxure. On s'attend bien à le voir très sévère à l'égard des luxurieux; il l'est en effet. Cependant il ne traite pas les deux sexes avec la même rigueur, et c'est le

sien qu'il ménage le plus. Il y a trois longs chapitres d'invectives contre les femmes, définies la source de tous les crimes : *Femina fons scelerum.* Enfin, il est traité de l'oraison, de la contrition, de la confession, de la satisfaction, de la persévérance, des peines de l'enfer et des joies du paradis.

Tel est ce poëme, que l'on peut compter au nombre des plus mauvais que nous ait laissés le XIIIᵉ siècle. L'écolier n'en était peut-être pourtant pas à son coup d'essai; il semble dire lui-même qu'il avait fait auparavant d'autres vers, quand, au commencement et à la fin de ceux-ci, il les présente comme *nova dicta, metra nova.* Il est probable que ces autres vers sont perdus; mais ce n'est pas certainement une perte très déplorable. B. H.

Page 297, ligne 31. La notice sur Pierre Riga, qui se lit dans notre tome XVII, doit être, sur quelques points, complétée, et, sur d'autres, corrigée.

Premièrement, cet auteur est mal nommé Pierre de Riga. Il était Français, non Suédois, et son nom latinisé, *Petrus Riga,* fait soupçonner que, dans la langue des laïques, il s'appelait Pierre Raie ou Reige.

Ses contemporains ne nous ont, à la vérité, transmis presque aucun détail sur sa vie. Cependant nous en trouvons quelques-uns, qui n'ont pas encore été cités, dans une glose anonyme qui paraît être du XIIIᵉ siècle. Le glossateur s'exprime ainsi sur l'auteur de l'*Aurora :*

Actor iste de Remensi civitate oriundus extitit, de mediocri parentela originem ducens, Petrus nomine, Riga cognomine, juxta id titulo :

Petrus Riga vocor, cui Christus petra rigat cor.

Fuit autem morum honestate præditus, clarus ingenio, doctus eloquio, liberalium artium feliciter eruditus; fuit autem tantæ sapientiæ ut de eo vere possit dici :

Curritur ad vocem jocundam et carmen amicæ
Historiæ, lætam cum fecit versibus urbem;

Parisiensem scilicet. Qui, cum diu Parisius studuisset, philosophica documenta legisset, Ciceronis flores aureos elegisset, labyrinthum logicum introisset, theologiæ mysteria penetratione ingenii penetrasset, tandem ad regularem habitum se transtulit, et, temporales delicias a mente removens, vitam contemplativam amplexatus est, cantans cum Ecclesia : « Læva ejus sub capite meo et dextera ejus amplexabitur me[1] ». Ibi autem hoc opus composuit, correxit et edidit, causa commotus duplici, privata videlicet et communi : privata, ut fratres suos minus peritos in sacris Scripturis instrueret, ita quod ex ejus doctrina morum augmentum proveniret et salus insuper animarum ; communis, ut lectores hujus operis verborum delectaret floribus, mellito pasceret eloquio, scintillis sententiarum illuminaret, ethnicorum deliramentis penitus obscuratos.

La glose à laquelle nous faisons cet emprunt se trouve dans le n° 14798 de la Bibliothèque nationale, fol. 193. Elle est l'œuvre d'un professeur de Paris, qui dit l'avoir composée à la demande de ses collègues et particulièrement d'un certain Humfroi de Saint-Denys de la Châtre, *magistro Humfredo, Parisiensi, de Sancto Dionysio de Carcere,* qui nous est tout à fait inconnu.

Ajoutons que le jeune Pierre était aux écoles de Paris, encore simple étudiant et déjà poète, au mois d'août 1165. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une pièce de vers sur la naissance de Philippe Auguste, où il dit :

Tunc mea Parisius studuit præsentia. . .

Mais si ses contemporains nous ont trop peu parlé de sa vie, ils se sont du moins accordés à louer son mérite. Nos prédécesseurs ont cité quelques vers composés en son honneur par Éberard et par Guillaume le Breton. Il faut y joindre ceux-ci, d'Alexandre de Villedieu, que nous empruntons au prologue de l'*Ecclesiale :*

Vivifico clerum Riga Petrus rore rigavit,
Qui nos de petra mellis dulcedine pavit,
Significativum promens de simplice sensum
Historia, vitæque modum moraliter addens. . . ,

[1] *Cant. cant.*, II, 6.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et ceux-ci, d'un moine de Riévaux, que nous trouvons au folio 52 du n° 15157 de la Bibliothèque nationale :

. . . .
Hinc metra collegit Petrus Riga, sicque coegit
Prosam mutari versuque pedestre ligari.
De stipula messem, de sentibus elicit uvam,
De tribulis ficus, sterili de farre medullam,
Ex testa nucleum. Moysi mysteria sacra
In lucem profert, dissolvit legis opaca
Lex nova lexque vetus phaleris descripta priorum ;
Hic magis enituit moralis sensus eorum.
Hoc opus eximium tituli fulgore notatur;
Lucifer, Aurora, Solis jubar intitulatur.
Funditus errores et dogmata prava refellit.
Sit tibi laus, Petre, sit laurea multa! Fluentis
Irriguis roras nostræ penetralia mentis.
Te salvet petra, quæ, cuspide tacta, liquorem
    Sanguinis elicuit, hostia vera Deus!

Nous avons aussi quelques remarques à faire sur les écrits faussement attribués à Pierre Riga par divers bibliographes. Nos prédécesseurs ont mentionné d'abord un traité *De Grammatica,* puis un autre, *Tropi et phrases Scripturæ,* qu'ils n'ont, disent-ils, connus que par les catalogues. Les titres *De Grammatica* et *Tropi et phrases Scripturæ* ont été donnés par divers copistes à un même ouvrage. L'auteur est non Pierre Riga, chantre de Reims, mais Pierre de Reims, chantre de Paris. On peut voir ce qui est dit sur cet écrivain et sur cet ouvrage au tome XV de l'*Histoire littéraire,* p. 298. Il s'agit ensuite d'un *Speculum Ecclesiæ,* que nos prédécesseurs ont, avec moins de raison, revendiqué pour ce Pierre le Chantre. Rapportant à Pierre Riga ce *Speculum Ecclesiæ,* Leyser dit qu'il est en vers, *carmine,* et qu'il se trouve indiqué sous ce titre, au tome II, p. 202, n° 6658, des *Catalogi Angliæ et Hiberniæ.* Mais ce titre doit être inexact. En tout cas, on corrige mal l'assertion de Leyser en attribuant ce *Speculum* à Pierre, chantre de Paris. Pierre, chantre de Paris, n'a jamais été compté parmi les poètes.

Cependant l'*Aurora* est-il le seul écrit en vers que nous ait laissé Pierre Riga? Non sans doute. Au tome I, p. 82, des *Catalogi* que nous venons de citer, nous trouvons, sous le n° 1705, un recueil intitulé : *Carmina Petri de Riga,* que possédait alors et que doit posséder encore la bibliothèque Bodléienne. Or ce titre vague, *Carmina,* qui ne convient pas à l'*Aurora,* convient très bien, au contraire, aux œuvres mêlées qui sont réunies, sous cet autre titre, *Floridus aspectus,* dans les nos 15692 de la Bibliothèque nationale, 1136 de l'Arsenal, 237 de Munich, 825 de Douai, 115 de Saint-Omer. Dans les manuscrits que nous venons d'indiquer, ce *Floridus aspectus* est anonyme; mais l'auteur n'en est pas douteux. Il a, dit-il, à la prière de son archevêque, qu'il nomme Samson, rassemblé ses meilleurs vers et il les lui envoie. Ajoutons que, parmi ses meilleurs vers, se trouvent de longs fragments de l'*Aurora.* Il est vrai que Beaugendre a publié sous le nom d'Hildebert une partie de ce recueil; mais Beaugendre était un éditeur sans critique; en ce cas, comme en beaucoup d'autres, il s'est trompé. Les preuves de son erreur ont été données dans les Mélanges poétiques d'Hildebert, et M. Fierville les a confirmées dans son étude sur les nos 115 et 170 de la bibliothèque de Saint-Omer. La question est, croyons-nous, définitivement résolue. Les pièces tirées de ce recueil, depuis longtemps ou récemment publiées, sont assez nombreuses. En voici le détail :

Hauréau, Mel. poét. d'Hildebert, p. 1-14.

Not. et extr. des man., t. XXXI, p. 89.

1° *De S. Suzanna.* Extrait de l'*Aurora.* Dans les Œuvres d'Hildebert; édit. Beaugendre, col. 1231-1236; édit. Migne, t. CLXXI de la Patrologie, col. 1289. — Notices et extraits des man., t. XXIX, 2e part., p. 352-358. Il y a quelques différences entre l'édition de Beaugendre, celle des Notices et le texte primitif, celui de l'*Aurora.*

2° *Passio S. Agnetis.* Dans les Œuvres de Philippe, abbé de Bonne-Espérance, éditées par Chamart, p. 796. — Sous le nom d'Hildebert, par Gaspard de Barth, *Adversaria,* lib. XXXI, cap. XIII. — Dans les Œuvres d'Hildebert, édit. Beaug., col. 1249; édit. Migne, col. 1307.

3° *Descriptio cujusdam nemoris.* Dans les Œuvres d'Hilde-

bert; édit. Beaugendre, col. 1188; édit. Migne, col. 2235.

4° *De nativitate Christi.* Dans les Œuvres d'Hildebert; édit. Beaugendre, col. 1311; édit. Migne, col. 1382.

5° *De partu virgineo.* Dans les Œuvres d'Hildebert; édit. Beaug., col. 1312; édit. Migne, col. 1383.

6° *De venditione Joseph.* Extrait de l'*Aurora.* Dans les Œuvres d'Hildebert; édit. Beaug., col. 1312; édit. Migne, col. 1384.

7° *De Job, Noe et Daniele.* Extrait de l'*Aurora.* Dans les Œuvres d'Hildebert; édit. Beaug., col. 1315; édit. Migne, col. 1387. — Notices et extr. des man., t. XXIX, 2e part., p. 243.

8° *De tribus donis magorum.* Extrait de l'*Aurora.* Dans les Œuvres d'Hildebert; édit. Beaug., col. 1316; édit. Migne, col. 1387.

9° *De tribus hominis mansionibus.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1316; édit. Migne, col. 1388.

10° *De laude Samsonis archipræsulis.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1316; édit. Migne, col. 1388. — *Philippi, abb. Bonæ Spei, Opera*, p. 800.

11° *De eodem.* Mélang. poét. d'Hildebert, p. 5.

12° *De quatuor evangelistis.* Extrait de l'*Aurora.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1317; édit. Migne, col. 1389.

13° *Disticha de partu virgineo, de Natali Christi,* etc. Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1318; édit. Migne, col. 1390. Quelques-uns de ces distiques ont été isolément publiés : Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 382, et Notices et extr. des man., t. XXXI, 1re partie, p. 9.

14° *Epitaphium cujusdam religiosi.* Cette pièce a été publiée dans les Œuvres d'Hildebert, édit. Beaug., col. 1320; édit. Migne, col. 1391, comme étant l'épitaphe de Robert d'Arbrissel. Elle fait partie du *Floridus aspectus* dans les man. 1136 de l'Arsenal et 115 de Saint-Omer. M. Fierville paraît donc l'attribuer justement à Pierre Riga : Not. et extr. des man., t. XXXI, 1re partie, p. 95.

15° *Epitaphium optimi viri.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1321; édit. Migne, col. 1393.

16° *Epitaphium cujusdam comitissæ.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1322; édit. Migne, col. 1394.

17° *Epitaphium Thomæ.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1322; édit. Migne, col. 1394.

18° *Epitaphium magistri Theobaldi.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1322; édit. Migne, col. 1395.

19° *Epitaphia Clari, cujusdam magistri, cujusdam abbatissæ.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1323; édit. Migne, col. 1395.

20° *De quodam paupere nuper rapto ad præsulatum.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1326; édit. Migne, col. 1399.

21° *De virgis variantibus Jacob.* Extrait de l'*Aurora.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1335; édit. Migne, col. 1410. — Notices et extr. des man., t. XXVIII, 2e part., p. 336. — Mélang. poét. d'Hild. de Lavardin, p. 67.

22° *De ortu et morte cujusdam pueri monstruosi.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1368; édit. Migne, col. 1445.

23° *De morte hominis, feræ et anguis.* Dans les Œuvres d'Hild.; édit. Beaug., col. 1368; édit. Migne, col. 1446.

24° *Sponsus adversus sponsam, Responsio sponsæ. Philippi abb. Bonæ Spei Opera*, p. 799. — Œuvres d'Hild., édit. Migne, col. 1453. C'est une addition faite par M. l'abbé Bourassé aux Œuvres d'Hildebert publiées par Beaugendre. Mais l'auteur n'est pas plus l'évêque Hildebert que l'abbé Philippe; c'est le chantre Pierre Riga.

25° *Dialogus Alexandri et Victoris, paparum.* Édité, sans nom d'auteur, par M. Gilbert, *Neues Archiv,* t. V, p. 611, d'après un manuscrit de Saint-Pétersbourg.

26° *Causa regis Francorum contra regem Anglorum.* Bibl. de l'École des chartes, 1883, p. 7.

27° *Vita S. Eustachii.* Notices et extr. des man., t. XXXI, 1re partie, p. 64. Ce long poème doit avoir été composé par Pierre Riga au temps de sa jeunesse.

Voy. ci-dessus p. 609.

28° *Versus de gaudio filii regis, quando fuit natus.* M. François Delaborde a donné ce poème, en y joignant des notes intéressantes, dans le recueil intitulé : Notices et documents publiés pour la Société de l'histoire de France, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, p. 121.

29° *Colores verborum.* Ce poème didactique, qui suit le *Floridus aspectus* dans le n° 115 de Saint-Omer, a été imprimé, d'après ce manuscrit, par M. Fierville : Notices et extr. des man., t. XXXI, 1re partie, p. 99. L'opinion de M. Fierville est qu'il appartient, comme le *Floridus aspectus*, à Pierre Riga.

Nos prédécesseurs ont regretté qu'un seul fragment de l'*Aurora* eût été publié jusqu'en leur temps, c'est-à-dire jusqu'en l'année 1832. Ce fragment est le livre d'Esther, inséré par Gaspard de Barth dans ses *Adversaria.* Comme on vient de le voir, Beaugendre en a publié plusieurs autres sous le nom d'Hildebert. D'autres encore, empruntés à la Genèse, l'Exode, le livre des Rois, le livre de Ruth, etc., ont été donnés soit par Leyser dans sa notice sur Riga, soit par Wharton dans l'*Anglia sacra,* et reproduits, avec le livre d'Esther, dans la Patrologie de M. l'abbé Migne, t. CCXII, col. 19 et suiv. Enfin le premier livre avait été tout entier imprimé en 1754, par les soins du P. Fr.-Ant. Zaccharia.

Leyser, Hist. poet. med. ævi, p. 703.

Zacharias, Excurs. litt., p. 318-322.

Dans plusieurs manuscrits, à la suite de l'*Aurora,* se trouve sous ce titre, *Recapitulatio utriusque Testamenti,* un poème bizarre, divisé en autant de distinctions ou de paragraphes qu'il y a de lettres dans l'alphabet, et où la difficulté vaincue consiste en ce que, dans aucun de ces paragraphes, ne se rencontre la lettre qu'il a pour titre. Ainsi la lettre A manque dans le premier, la lettre B dans le second, etc. etc. Nos prédécesseurs ont mentionné ce poème comme faisant partie de l'*Aurora.* Il en est tout à fait distinct. Mis au jour par Leyser, il est à la colonne 31 du tome CCXII de la Patrologie.

Nous ne pouvons omettre de mentionner en terminant un poème grammatical, encore inédit, dont nos prédécesseurs n'ont pas parlé, quoiqu'il ait été depuis longtemps

attribué, peut-être sans raison, à Pierre Riga. Alexandre de Villedieu, dans le prologue de son Doctrinal, annonce qu'il empruntera ce qu'il doit dire sur les prétérits et les supins à certain maître Pierre :

Hinc de præteritis Petrum sequar atque supinis.

Et, en effet, dans son cinquième chapitre, il reproduit, presque sans changement, un poème intitulé : *Regulæ præteritorum et supinorum*, qui se trouve, mais sans nom d'auteur, dans les nos 7645 (fol. 212), 15121 (fol. 150) de la Bibliothèque nationale et 380 de Valenciennes. L'auteur, disons-nous, n'est pas nommé dans ces trois manuscrits; mais Alexandre l'ayant appelé Pierre, les scoliastes du Doctrinal ont tour à tour supposé que ce Pierre devait être Pierre Hélie, Pierre de Blois, Pierre Riga. C'est en faveur de Pierre Riga que s'est prononcé l'un de ces scoliastes, dont la glose est conservée dans le no 1038 de l'Arsenal : *Notandum est*, dit-il (fol. 16), *quod Petrum ipse sequatur. Quidam glosant Petrum H[eliam]; quod falsum est. Alii dicunt quod Petrum Blesensem, sicut glosa communis quæ incipit « Antequam ulterius »; quod non est verum, quia nihil fecit de istis, sed quamdam summulam. Sed dicendum quod Pe[trus] Riga, vel Pe[trus] in Aurora... Unde Petrus Riga fecit quemdam tractatum de præteritis et supinis.* M. Thurot a cru pouvoir se ranger à l'opinion de ce scoliaste. Ce n'est là pourtant, à notre avis, qu'une simple conjecture. Elle n'est pas même bien ou mal justifiée. Not. et extr. des manuscr., t. XXII, 2e part., p. 26.

B. H.

Page 368, ligne 23. Le témoignage de Thomas de Cantimpré sur la récente découverte d'une mine d'étain en Allemagne est à rapprocher d'un passage de Matthieu de Paris, qui fixe cette découverte à l'année 1241, dans son *Historia Anglorum*, édit. Madden, t. II, p. 453. Les textes de Thomas de Cantimpré et de Matthieu de Paris complètent ce que M. Germain Bapst a dit de la production de l'étain au moyen âge dans l'ouvrage intitulé : Études sur l'étain dans l'antiquité et au moyen âge, p. 121 et 122.

L. D.

Pages 380-384. Aux manuscrits du *Liber de natura rerum* qui ont été énumérés dans l'article consacré à cet ouvrage, il faut ajouter deux exemplaires qui sont à la bibliothèque de l'université d'Utrecht sous les n°s 709 et 710; le second renferme le livre XX, qui manque dans la plupart des copies. L. D.

Page 386, ligne 6. Un manuscrit de l'abbaye de Clairvaux, jadis coté M. 34, aujourd'hui n° 470 de la Faculté de médecine de Montpellier, contient un recueil alphabétique, à la fin duquel une main du XIIIe siècle a tracé ce titre : *Proprietates quarumdam rerum per ordinem alphabeti*. En voici les premières lignes, consacrées aux propriétés du sapin :

ABIES. Arbor alta, robusta, levis et candida est.
Inde navium mali, lanceæ et sagittæ fiunt.
Ab abeundo dicitur, quia in altum abit et crescit.
ABIES. Virorem suum nec in hyeme perdit;
Ex vetustate cereum colorem sumit;
A vermibus demolliri (*sic*) non solet.
ABIES. Staturæ procerioris altius crescit;
Comæ perhennioris diuturnius viret, vel viget;
Formæ spectabilioris amplius placet.

L'auteur du catalogue des manuscrits de l'École de médecine de Montpellier s'est mépris sur le caractère du n° 470 quand il l'a désigné par ces mots : *Dictionarium etymologicum*. L. D.

Page 389, ligne 6. Les visions de sainte Hildegarde ont été la matière d'un écrit dont l'auteur avait le droit d'obtenir une notice dans un des tomes précédents de cette Histoire, puisqu'il avait été mentionné par Oudin et Fabricius comme ayant vécu, comme étant né peut-être entre les limites de la Gaule chrétienne. Nous allons tardivement réparer cette omission.

L'abbaye cistercienne d'Erbach, près de Mayence, avait, dans les premières années du XIIIe siècle, un prieur nommé Gebenon, qui, sans se donner pour un esprit fort, se défen-

dait néanmoins d'être aussi crédule que beaucoup d'autres. Ainsi tenait-il que tous les prophètes ne méritent pas la même créance; qu'il y en a de vrais et de faux. Telle était son opinion touchant les prophètes, quand, en l'année 1217, les moines d'Erbach reçurent la visite d'un abbé calabrais, nommé Jean, homme pieux et suffisamment versé dans les saintes Écritures, qui demeura quinze jours avec eux. Cet abbé dit confidentiellement au prieur, devenu son ami, qu'il fallait se tenir sur ses gardes, la fin du monde ne pouvant être fort éloignée, car l'Antéchrist était sur le point de naître. Mais, lui demanda le prieur inquiet, d'où savez-vous cela? — Je le sais, répondit l'abbé, d'un cardinal, à qui l'a démontré par des preuves convaincantes un solitaire très vénéré dans notre pays. A quelque temps de là un autre religieux, non moins pieux et non moins lettré, soutint résolument, devant le prieur et d'autres, que l'Antéchrist n'était pas à naître, qu'il était né, le Saint-Esprit l'ayant déclaré récemment à certaine recluse. Eh bien, se dit le prieur, ce sont là de fausses prophéties, puisqu'elles ne sont pas conformes à celles de la bienheureuse vierge à qui seule, suivant l'expresse déclaration du pape Eugène, ont été révélés, dans les temps modernes, les secrets du plus lointain avenir. Or, cette unique confidente du Saint-Esprit, l'abbesse Hildegarde, n'ayant rien su de ce qu'affirment le solitaire et la recluse, ceux-ci, qu'on n'en doute pas, ont été dupes l'un et l'autre de mensongères visions.

Gebenon a donc recherché dans les divers écrits d'Hildegarde les passages qui se rapportent à la venue de l'Antéchrist, et, les ayant mis en bon ordre, il en a fait un livre intitulé *Pentacronon*, ou *Speculum futurorum temporum, sive De quinque temporibus*, qu'il adresse à Raimond, écolâtre de Mayence, ainsi qu'à Reinier, chanoine de la même église, les priant de l'examiner et de le corriger. La date de ce livre nous est fournie par l'auteur lui-même. Avant de commencer la description des cinq périodes séculaires qui doivent précéder la fin du monde, il s'exprime ainsi : *Sciendum quod in hoc præsenti anno, qui est 1220 ab incarnatione*

Mss. lat. de la Bibl. nat., n° 2592, fol. 2.

Domini, de tempore primo evoluti sunt anni 120; initium enim primi temporis fuit anno 1100. Le même renseignement se trouve plus loin : *Ex quo Christiani esse cœperunt, nunquam in terra tanti spirituales visi sunt, nunquam tanta claustra visa fuerunt; ab anno quidem præsenti, qui est millesimus ducentesimus vicesimus, infra centum et triginta annos omnia claustra Cisterciensis ordinis et Præmonstratensis ædificata sunt*[1]. Ainsi Gebenon composait son livre en 1220, quarante ans après la mort d'Hildegarde, qu'il appelait déjà sainte Hildegarde, quoiqu'elle n'eût pas encore été canonisée.

Nouvelle biogr. générale, t. XXIV, col. 674.

Ce livre n'est pas, à proprement parler, un commentaire; c'est plutôt un abrégé; mais c'est un abrégé non moins obscur que beaucoup de commentaires. L'affaire étant grave, puisqu'il s'agit de la fin du monde prochaine ou non prochaine, nous ne pouvions ne pas nous efforcer de comprendre les raisons que l'auteur donne en faveur de son opinion; mais nous y avons perdu notre peine. L'abréviateur veut dire, comme il nous semble, que, depuis l'an 1100, le monde déchoit, mais que sa décadence doit être lente, qu'il est encore sous l'influence du chien rouge, et qu'avant de subir celle du loup gris, qui sera la plus funeste, il verra successivement apparaître le lion fauve, le cheval pâle et le pourceau noir. La conclusion du livre est donc que la naissance de l'Antéchrist et même celle de sa mère, dont il est aussi parlé, auront lieu bien des siècles après le temps vaguement indiqué par le solitaire calabrais.

Voilà, selon le prieur d'Erbach, ce qu'a péremptoirement prouvé sainte Hildegarde. Après avoir reproduit les dires de cette prophétesse authentique, Gebenon demande aux religieuses de Saint-Rupert la permission de les interpréter. L'abbaye de Saint-Rupert ayant été fondée par Hildegarde, c'était encore honorer la mémoire de la sainte que d'adresser cette humble requête à ses filles. Celles-ci autorisèrent sans doute l'interprétation, qui suit les extraits et

[1] Fol. 43 du ms. 2592 et fol. 33 du ms. 16089 de la Bibliothèque nationale. Les deux textes sont altérés; il faut corriger le ms. 2592 avec le ms. 16089, et réciproquement.

n'est pas plus claire. Nous y trouvons pourtant un passage curieux. Quels étaient, en l'année 1220, les plus renommés parmi les docteurs de l'âge moderne? A cette question le prieur répond ainsi : *Quamvis autem tempus istud vile et miserum sit tempus, tamen aliquos sanctorum invenimus qui in eo floruerunt... sicut, verbi gratia, in Francia sanctus Bernardus, Clarævallensis abbas, magister Hugo et magister Ricardus de Sancto Victore, in Anglia sanctus Thomas, episcopus et martyr, et in eadem terra venerabilis abbas Rievallis, in Calabria abbas Joachim, Florensis cœnobii fundator, qui etiam spiritum prophetiæ habuisse dicitur...* Cet abbé de Riévaux, au comté d'York, que l'auteur ne nomme pas, doit être Ailred, disciple de saint Bernard. Il a conservé longtemps un grand renom de piété.

Bibl. nat., mss. latins, nos 2592, fol. 46, et 16089, fol. 34.

Jongelinus, Ann. ben., part. II, p. 8.

La fin du monde devait arriver, suivant quelques prophètes, en 1260. Gebenon, sans s'expliquer à cet égard en des termes précis, paraissait beaucoup ajourner l'événement. Les livres rassurants sont toujours goûtés. C'est pourquoi le *Speculum futurorum temporum* fut, au XIIIe siècle, même au XIVe, souvent copié. Bernard Pez et Casimir Oudin en citent un grand nombre d'exemplaires. Six nous sont indiqués dans les nos 2592, 2599, 3319, 3322, 4895 A et 16089 de la Bibliothèque nationale; mais ces copies sont loin d'être conformes les unes aux autres : les nos 2599 et 4895 A ne contiennent, par exemple, que des extraits. Une autre copie, qui se trouve dans le no 1355 de la Mazarine, a été minutieusement décrite par M. Auguste Molinier sous le no 1646 de son précieux catalogue. Mais, quel qu'ait été, dans les deux siècles précédents, le succès de ce livre, on ne l'a pas, au XVe, jugé digne des honneurs de l'impression. Le crédit des prophètes avait alors beaucoup baissé. Un fragment en a été récemment publié par le cardinal Pitra dans le tome VIII, p. 483, de ses *Analecta sacra*.

Pez (B.), Thes. anecdot., t. III, part. III, p. 630. — Oudin, Comm. de script., t. III, col. 51 et 52.

On entrevoit tout d'abord que cet écrit est par sa date, l'année 1220, un document précieux pour l'histoire du joachimisme. Mais nous ne voulons pas intervenir ici dans les questions difficiles qui s'agitent encore à ce sujet. B. H.

Pages 530 et 531. Le très curieux recueil de chartes que M. Emmanuel Lemaire vient de publier sous le titre d'*Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin* nous apporte un renseignement précis sur l'auteur auquel nous devons la traduction du livre de Gilles de Rome, du Gouvernement des rois et des princes. Comme nos prédécesseurs l'avaient conjecturé, le traducteur vivait bien à la fin du XIIIe siècle et s'appelait maître Henri de Gauchi. Cela résulte d'une charte de Philippe le Bel, du 30 janvier 1296 (nouveau style), qui ordonne aux receveurs du dixième et du centième du bailliage d'Amiens de remettre l'argent de leurs recettes à son clerc, *magister Henricus de Gauchiaco,* chanoine de Saint-Martin de Liège. Cette charte se trouve à la page 144 du volume de M. Lemaire. L. D.

TABLE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES.

A

B

C

D

E

F

IMPRIMERIE NATIONALE.

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

IMPRIMERIE NATIONALE.

S

T

U

V

W

Y

